La Banque au service des Amériques

Relier le Canada au reste du monde

Rapport annuel 2019

Banque Scotia

Banque de premier plan dans les Amériques

Nous sommes là *pour l'avenir de tous*. Nous contribuons à la réussite de nos clients, de leur famille et de leur collectivité en offrant des conseils et une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés, des services bancaires privés, d'investissement et de gestion de patrimoine ainsi que des services liés aux marchés des capitaux.

Croissance du bénéfice par action*

dilué, en dollars par action

7,14 $

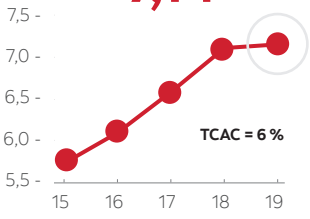

Croissance des dividendes

en dollars par action

3,49 $

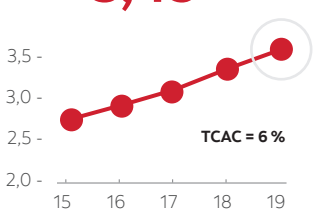

Solide situation de trésorerie

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)

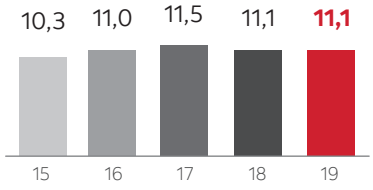

Rendement des capitaux propres :*

13,9 % c. **14,9 %** en 2018

*Ajusté – se reporter à la page 15.

- Banque de premier plan dans les Amériques ayant une situation enviable sur le marché au Canada et sur les marchés en croissance des pays de l'Alliance du Pacifique que sont le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie.
- Bilan solide et excellents ratios des fonds propres et des liquidités. Rendement des capitaux propres et croissance des dividendes intéressants.
- Présence et part de marché accrues dans six marchés principaux, soit le Canada, les États-Unis, le Mexique, le Pérou, la Colombie et le Chili.
- Risque d'exploitation atténué grâce à une présence plus ciblée sur le plan géographique. Annonce ou finalisation de notre retrait de 21 pays et de 11 champs d'activité secondaires depuis 2013.
- Culture rigoureuse de gestion du risque au Canada.
- Investissements élevés dans la technologie à l'appui de notre stratégie axée sur les services bancaires numériques en vue d'accroître les ventes et l'adoption de solutions numériques.
- Situation avantageuse par rapport aux concurrents locaux et mondiaux pour mettre à profit la technologie, la gestion du risque et les avantages liés au financement.

Brian J. Porter
Président et chef de la direction

Message aux actionnaires

Chers actionnaires,

Au cours de la dernière année, j'ai parcouru les endroits où nous sommes présents et j'ai eu la chance de rencontrer des clients, des actionnaires, des employés, des partenaires communautaires et des représentants gouvernementaux. J'ai pu constater par moi-même l'importante incidence de la Banque Scotia sur les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Partout où nous offrons des services, la Banque est un moteur de prospérité, un catalyseur de transformation économique et un partenaire de développement. Nous sommes là pour les familles alors qu'elles épargnent pour atteindre des étapes importantes, pour les clients lorsqu'ils doivent financer un projet d'envergure, pour nos collectivités lorsqu'elles ont besoin de soutien et pour nos employés alors qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour réussir dans un monde en évolution. Nous sommes là *pour l'avenir de tous*.

Plus tôt cette année, nous avons entrepris de repenser notre mission. Être là *pour l'avenir de tous* est l'aboutissement de cet effort. Il rend hommage à notre longue histoire, définit le rôle que nous jouons dans la société d'aujourd'hui et expose notre vision de l'avenir. Vous en apprendrez davantage sur notre mission tout au long du présent rapport.

Table des matières

1 Message du chef de la direction aux actionnaires
7 Message du président du conseil aux actionnaires
8 Équipe de la haute direction
9 Conseil d'administration
10 Gestion d'entreprise durable
11 Faits saillants du rapport de gestion
12 Rapport de gestion
135 États financiers consolidés

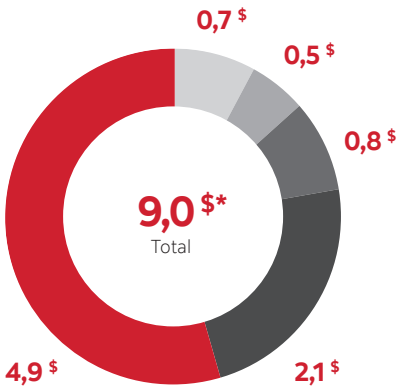

Bénéfice par marchés

(en milliards de dollars)

Canada	55 %
Alliance du Pacifique	23 %
États-Unis	9 %
Antilles	5 %
Autres pays	8 %

*Ajusté – se reporter à la page 15.

Performance financière

L'année a été marquée par la persistance des tensions géopolitiques, la volatilité des marchés et les préoccupations quant à la croissance économique mondiale. Les défis auxquels nous avons fait face en 2019 mettent en évidence les raisons pour lesquelles nous choisissons de nous laisser guider par notre vision à long terme, de maintenir la diversification et de nous concentrer sur la mise en place d'assises solides.

Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, nous avons dégagé un bénéfice de 9,4 milliards de dollars, en hausse de 3 % par rapport au dernier exercice.

Certains faits saillants de la performance de nos activités en 2019 sont présentés ci-après.

Réseau canadien

- Inscription d'un bénéfice ajusté de 4,5 milliards de dollars.
- Croissance bilancielle solide jumelée à une croissance des dépôts supérieure à celle des actifs.
- Poursuite de l'optimisation de la composition de nos activités et accroissement de la marge nette sur intérêts.
- Rehaussement de l'expérience client grâce au renforcement de notre offre numérique et de notre gamme de produits de services bancaires aux particuliers.

Gestion de patrimoine mondiale

- Le 1er novembre 2019, nous avons officiellement établi la Gestion de patrimoine mondiale comme quatrième secteur d'activité. Le bénéfice de ce secteur est tiré à la fois du Réseau canadien et des Opérations internationales. Nous nous attendons à des résultats constants et solides pour l'ensemble de ce secteur au cours des prochaines années.

Opérations internationales

- Inscription d'un bénéfice ajusté de 3,2 milliards de dollars.
- Excellente croissance à deux chiffres cette année encore grâce à la diversification des activités.
- Conclusion de l'intégration des principales fonctions à la suite des récentes acquisitions au Chili et en Colombie.
- Amélioration du bénéfice et de la qualité du crédit grâce aux efforts de repositionnement stratégique, qui sont pratiquement achevés.

Services bancaires et marchés mondiaux

- Inscription d'un bénéfice de 1,5 milliard de dollars.
- Amélioration de la performance au deuxième semestre de 2019, comparativement au premier semestre.
- Solide lancée des activités de ce secteur.
- Croissance du secteur Marché des capitaux.

Alors que nous mettons le cap sur 2020, nous sommes en bonne position pour connaître une croissance et nous envisageons l'avenir avec optimisme.

Repositionnement stratégique

Dès le début de mon mandat à titre de chef de la direction, notre équipe de direction, avec l'appui de notre conseil d'administration, a établi la voie à suivre pour devenir une Banque plus ciblée en affinant notre empreinte géographique et en améliorant la composition de nos activités. Plus précisément, au cours des six dernières années, nous avons entrepris un programme de repositionnement stratégique complet en vue de nous retirer de multiples activités et pays tout en augmentant nos investissements et en prenant de l'envergure dans nos six principaux marchés et dans nos activités de gestion de patrimoine.

Notre programme était basé sur deux convictions importantes :

1. Une empreinte géographique trop étendue comporte certains risques inhérents et peut détourner l'attention de la direction de ses activités principales.
2. L'expansion est essentielle à la gestion efficace de notre Banque et, par conséquent, elle est nécessaire pour offrir des rendements solides et constants à nos actionnaires.

Je traiterai plus en détail de ces deux convictions. Mais avant tout, permettez-moi de vous présenter notre approche en matière d'acquisitions et de partenariats, qui sont inextricablement liés à nos efforts de repositionnement et d'une importance cruciale pour celui-ci.

Nous sommes fiers de nos partenariats bien établis. Nous comprenons qu'ils constituent la base de notre succès. La réputation que nous avons acquise en tant que partenaire fiable et digne de confiance nous a permis d'attirer de nouveaux clients et de mieux servir l'ensemble de notre clientèle.

L'examen de nos acquisitions révèle que nous avons passé des années à cultiver et à approfondir nos relations. Lorsque des entreprises qui cadraient avec notre stratégie ont été mises en vente, nous étions présents en tant que partenaire solide ayant fait ses preuves. Notre approche en matière d'acquisitions a été claire et cohérente. À l'aide de critères précis et rigoureux, nous avons acquis des entreprises de grande qualité dans des marchés d'importance stratégique, notamment BBVA au Chili, ainsi que les activités de services aux particuliers et aux petites entreprises de la Citibank en Colombie. Par ailleurs, nous avons considérablement renforcé nos activités de gestion de patrimoine grâce aux acquisitions de Gestion financière MD et de Jarislowsky Fraser au Canada.

La réalisation en parallèle de plusieurs acquisitions et cessions est un processus complexe, surtout si l'on veut continuer d'assurer la croissance des bénéfices. Il est également difficile de prédire ou de contrôler le moment où nous réaliserons des acquisitions. Lorsque de rares occasions d'acquérir des entreprises solides qui cadraient avec notre stratégie se sont présentées, nous avons choisi d'agir.

Concentration géographique

Au cours des deux dernières années, nous avons considérablement affiné notre orientation géographique. Nous avons annoncé ou finalisé notre retrait de divers pays secondaires et activités non essentielles dans lesquels notre envergure était insuffisante ou pour lesquels les marchés étaient trop petits ou les perspectives d'exploitation à long terme, défavorables.

Le volet géographique de notre programme de repositionnement stratégique est pratiquement terminé. Notre empreinte affinée nous a positionnés comme une banque de premier plan dans les Amériques et nous permet de relier nos clients au reste du monde.

Notre modèle d'affaires repose sur une diversification stratégique très élevée. Nous sommes aujourd'hui la seule banque ayant une présence significative dans tous les grands pays du corridor des Amériques : Canada, États-Unis, Mexique, Pérou, Chili et Colombie. À l'heure actuelle, nos six principaux marchés représentent 87 % de notre bénéfice. De plus, nos services bancaires de gros sont déjà solidement établis au Brésil.

En ce qui concerne les États-Unis, où nous faisons le montage d'actifs pour un montant totalisant plus de 150 milliards de dollars US, nous sommes l'une des 15 principales banques étrangères. Notre base aux États-Unis est solide et nous entrevoyons davantage de potentiel de croissance. Nous avons un portefeuille très équilibré, ancré au Canada, avec une exposition diversifiée aux États-Unis et dans des marchés en croissance en Amérique latine. Aucun pays à l'extérieur du Canada ne représente à lui seul plus de 10 % de notre bénéfice. Cela nous démarque de certains de nos concurrents qui sont fortement axés sur le marché américain.

Présence accrue dans les pays de l'Alliance du Pacifique

L'année écoulée a présenté des défis sociaux et politiques dans le monde entier, y compris dans les quatre pays de l'Alliance du Pacifique. Les récents événements en Amérique latine reflètent ceux que nous observons ailleurs en Europe et en Asie, où les gouvernements peinent à répondre aux attentes croissantes de la population locale. Si la situation en Amérique latine est susceptible d'avoir une incidence à court terme, la situation à long terme dans la région de l'Alliance du Pacifique est celle de sociétés plus saines et plus prospères dotées d'institutions plus solides.

Dans de tels moments, nous choisissons de ne pas perdre de vue notre perspective. La Banque Scotia a 187 ans et a traversé des périodes d'instabilité et de grands changements. Nous exerçons depuis plus de 20 ans nos activités au sein de l'Alliance du Pacifique, où nous avons également été témoins de changements. Il peut être difficile d'évoluer en relevant des défis à court terme. Mais, en rétrospective, nous apprécions la résilience des pays de l'Alliance du Pacifique face aux cycles économiques et politiques.

Notre engagement envers la région de l'Alliance du Pacifique est inchangé : nous sommes là pour l'avenir radieux qui s'annonce. Nous sommes là *pour l'avenir de tous*.

La croissance favorise la croissance

Nos efforts de repositionnement stratégique nous ont procuré de nombreux avantages. Fait encore plus important, nous générons des bénéfices de meilleure qualité qui sont plus fiables et prévisibles. Nous avons aussi les moyens et la volonté de croître.

Notre taille nous permet d'absorber plus efficacement les coûts fixes et de réduire certains coûts de financement. Elle facilite la diversification par produits et par services, ce qui approfondit les relations avec la clientèle. Elle nous permet d'investir plus efficacement dans la technologie et les capacités bancaires numériques. Enfin, elle renforce nos avantages concurrentiels sur chaque marché.

À mesure que la Banque se développe, les occasions de prendre de l'envergure se multiplient. Autrement dit, la croissance favorise la croissance.

Notre investissement au Chili en est un bon exemple. En 2015, nous avons finalisé l'acquisition de l'entreprise de services financiers de Cencosud au Chili. Cette transaction nous a permis de gagner des parts de marché et d'élargir nos activités. Cela nous a également rendus plus compétitifs lorsque BBVA Chile a été mise en vente quelques années plus tard. Sans l'acquisition de l'entreprise de Cencosud, il est fort probable que notre acquisition de BBVA Chile ne se serait pas concrétisée.

Présence accrue au Chili

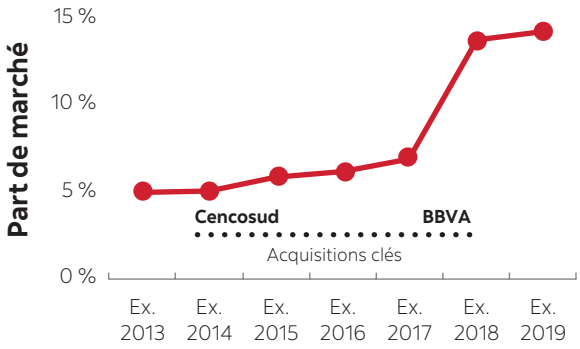

Aujourd'hui, nous sommes la troisième plus grande banque privée du Chili et nous disposons désormais de plus d'occasions de croissance interne et d'une rentabilité encore meilleure. Nous avons connu un succès similaire au Pérou et nous voyons de nombreuses occasions de croître de la même façon au Mexique et en Colombie, tout comme en République dominicaine, l'un des marchés connaissant la croissance la plus rapide dans les Antilles.

L'examen des cessions que nous avons annoncées ou finalisées nous permet de constater que nous avons retiré de façon réfléchie pour plus de 9 milliards de dollars d'activités non essentielles. La majorité des pays où nous menions ces activités n'ont pas de cote de crédit ou, s'ils en ont une, celle-ci est de qualité inférieure. Parallèlement, nous avons déployé environ 7,5 milliards de dollars en capitaux dans des régions et des secteurs prioritaires, majoritairement sur des marchés dont la cote de crédit est de qualité supérieure (BBB+ et plus) et plus particulièrement dans le secteur Gestion de patrimoine et les pays de l'Alliance du Pacifique que sont le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie.

La Banque Scotia a fortement mis l'accent sur la réaffectation de capitaux à des marchés de grande qualité assortis de cotes de crédit de première qualité (un indicateur du niveau de risque de l'environnement d'investissement d'un pays donné, qui tient également compte du risque politique).

En réorientant judicieusement nos investissements, nous avons amélioré le profil de risque de crédit de la Banque et réduit le risque d'exploitation. Par exemple, les ratios moyens des pertes sur créances (c.-à-d. la dotation à la provision pour pertes sur créances, le montant brut des prêts douteux) pour les entités cédées sont plus élevés que celui de l'ensemble de la Banque et considérablement plus volatils. De plus, la majorité des cessions de la Banque Scotia ont lieu dans des pays où la menace de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme est plus grande, entre autres risques d'exploitation.

La cession annoncée de nos activités à Porto Rico et au Salvador constitue un autre exemple de nos efforts de réduction des risques. Même si l'apport de Porto Rico et du Salvador au bénéfice de l'ensemble de la Banque est négligeable, ces pays représentent approximativement 10 % du montant brut des prêts douteux de l'ensemble de la Banque.

Affiner notre orientation, réduire le profil de risque

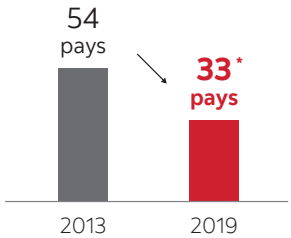

*Nombre total de pays incluant les cessions annoncées.

Nous avons consenti des efforts considérables en vue du repositionnement stratégique de la Banque. La réalisation de ce projet a nécessité harmonisation, concentration et discipline. Nos efforts de repositionnement sont pratiquement terminés. Nous sommes très satisfaits des progrès réalisés jusqu'à maintenant et nous sommes convaincus que nous continuerons à réaliser les gains substantiels découlant de nos efforts et de nos investissements.

Diminution du montant brut des prêts douteux

En % des prêts et des acceptations à la clôture de l'exercice

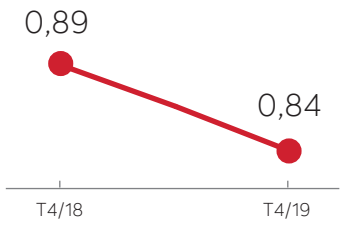

Investir dans nos capacités

L'examen de nos investissements internes nous permet de constater que bon nombre d'entre eux sont moins visibles, mais ils sont tout aussi importants lorsqu'il s'agit de positionner la Banque pour favoriser son succès. Nous avons investi dans le talent et les capacités de notre équipe. Nous avons amélioré nos processus en vue de rehausser notre efficience et notre efficacité. Nous avons également investi dans la technologie pour offrir à nos clients une expérience bancaire supérieure et sécurisée, et nous avons fait du numérique une différenciation stratégique.

Nos investissements dans ces domaines nous permettent de réaliser des économies, de moderniser nos plateformes technologiques et d'améliorer notre aptitude à lancer de nouvelles fonctions et capacités à une fréquence accrue. Nos efforts nous permettront de mieux protéger la Banque et de rehausser l'expérience client.

Nous avons entrepris une série de mesures visant à moderniser notre plateforme technologique à l'échelle de la Banque. Grâce à l'un de nos projets de modernisation des plateformes clés au Mexique, nous avons simplifié les processus opérationnels et l'offre de produits, réduit le temps d'intégration des clients de 85 %, éliminé 70 anciens systèmes et diminué le nombre de rapports d'exploitation de 72 %. Les avantages financiers annuels récurrents de nos efforts de modernisation au Mexique s'élèvent à plus de 75 millions de dollars par année.

En outre, nous adoptons une stratégie prévoyant le recours à des services infonuagiques sécurisés (*Cloud-First*). L'infonuagique permet d'avoir accès, sur demande, à de la puissance machine, à des bases de données, à de la capacité de stockage et à des applications selon une méthode de facturation à l'utilisation. Le passage à l'infonuagique réduit les coûts, accélère l'innovation, facilite l'analyse des données et nous aide à offrir des solutions numériques améliorées à nos clients.

La croissance de nos dépenses technologiques d'un exercice à l'autre connaît maintenant un ralentissement. À l'avenir, notre investissement en régime permanent dans la technologie sera axé sur l'optimisation de notre modèle d'exploitation et le maintien d'une technologie parmi les plus avancées du secteur.

Investissements considérables dans les employés, les processus et la technologie

Employés : **Favoriser le talent et le leadership**

- Mobiliser le personnel : **le taux d'engagement des employés s'est établi à 81 %** à l'échelle mondiale, en hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent.
- Créer un milieu de travail inclusif :
  - > **le pourcentage de femmes occupant un poste de vice-présidence ou d'un échelon supérieur a atteint 39 %** au Canada;
  - > **le nombre de dirigeantes en devenir a augmenté** dans environ 80 % des divisions de la Banque;
  - > 92 % des employés croient en **l'engagement de la Banque Scotia à offrir un milieu de travail inclusif**.
- Renforcer les compétences maintenant et pour l'avenir : **92 500 employés** peuvent désormais accéder à LinkedIn Learning.

LinkedIn Learning

Processus : **Adopter l'automatisation intelligente**

400 automatisations en cours d'élaboration **+ 25** nouvelles automatisations par mois **=** **1 million** d'heures économisées

valeur **> 100 M$** depuis janvier 2018

Technologie : **Approche *Cloud-First***

Coûts inférieurs

Innovation plus rapide

Solutions numériques améliorées

Dans l'exercice de nos activités, nous devons faire des compromis et des choix stratégiques. Sur le plan technologique, nous avons pris la décision de moderniser nos fondations et de renforcer nos capacités. Par conséquent, nous avons volontairement augmenté notre investissement dans la technologie depuis 2014. Nous aurions pu décider de réduire nos dépenses en technologie pour améliorer nos résultats à court terme. Nous avons plutôt fait le choix stratégique d'investir pour l'avenir.

Les BanquiersScotia dans nos collectivités

La Banque joue un rôle important dans le tissu économique et social de tous les pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous prenons cette responsabilité au sérieux. L'an dernier, les BanquiersScotia ont consacré plus de 350 000 heures à des activités de bénévolat dans leur collectivité respective. La Banque a aussi fourni une aide de près de 100 millions de dollars à l'échelle mondiale, notamment sous forme de dons et de parrainages. Je tiens à remercier nos employés d'avoir bien représenté notre Banque dans nos collectivités.

Au fil des ans, nous avons accompagné nos clients et nos communautés aussi bien dans les périodes de prospérité que d'adversité. Plus tôt cette année, lorsque l'ouragan Dorian – le plus puissant de l'Atlantique au moment de toucher terre depuis 1935 – a frappé les Bahamas, nous étions là pour nos clients et nos employés. Nous avons travaillé avec nos partenaires de la Croix-Rouge pour fournir l'aide et les fournitures nécessaires.

L'une des priorités philanthropiques de notre Banque est de voir prospérer les jeunes de nos collectivités. Pour atteindre notre objectif, nous collaborons avec plusieurs organismes de bienfaisance exceptionnels. Centraide en est un excellent exemple. Notre association avec Centraide remonte à plus de 50 ans. En 2019, nous nous sommes engagés à verser 15 millions de dollars sur cinq ans à Centraide du Grand Toronto. Notre don a été le plus important engagement d'entreprise de l'histoire de Centraide du Grand Toronto.

Nous travaillons également avec l'organisme Grands Frères Grandes Sœurs pour permettre des mentorats qui fournissent aux jeunes le soutien et les conseils dont ils ont tant besoin.

Grâce à notre partenariat avec le FC Barcelone et la Fondation du FC Barcelone, nous nous sommes engagés à organiser 18 festivals FutbolNet dans six pays sur une période de trois ans. Notre investissement aura des retombées positives pour plus de 18 000 enfants. En 2019, plus de 5 000 jeunes ont participé aux festivals FutbolNet, dont 44 % de filles, ce qui représente une hausse de 4 % par rapport à 2018. Nous sommes fermement convaincus que le geste de redonner est la bonne chose à faire pour la Banque, ses employés et ses collectivités, de même que pour la société dans son ensemble.

Pour conclure

Sans la contribution des quelque 100 000 BanquiersScotia, nous n'aurions pas pu accomplir de tels progrès en 2019. Leur dévouement et leurs efforts ont contribué à bâtir une entreprise plus solide et à renforcer notre culture. Nous avons travaillé dur au cours des dernières années. Aujourd'hui, nous sommes encore plus concurrentiels dans chacun de nos marchés principaux et nous disposons de multiples possibilités de croissance. Nous avons le capital, la réputation, les partenariats, l'expertise et les gens pour réaliser nos ambitions pour l'avenir.

Je désire remercier notre conseil d'administration pour la confiance qu'il accorde à notre équipe de direction. En particulier, je tiens à exprimer ma gratitude au nouveau président de notre conseil d'administration, M. Aaron Regent, pour son leadership. La Banque a la chance d'avoir un conseil d'administration très présent et notre succès témoigne de l'appui de ses membres.

Je continue d'avoir le privilège de diriger cette formidable institution et de travailler aux côtés de quelque 100 000 BanquiersScotia dévoués afin de répondre aux besoins de nos clients. Je tiens à vous exprimer ma plus sincère gratitude, chers actionnaires, pour la confiance que vous continuez d'accorder à notre équipe. Nous ne la tenons pas pour acquise. Nous sommes plus convaincus que jamais que le meilleur est à venir.

Se tourner vers l'avenir

Aaron W. Regent
Président du conseil d'administration
de la Banque Scotia

Chers actionnaires,

L'exercice 2019 a été un exercice fructueux pour la Banque Scotia. En effet, au cours des douze derniers mois, la Banque a réalisé des progrès considérables dans bon nombre d'initiatives stratégiques d'envergure, comme la revue de la répartition de ses activités, l'amélioration de la composition de ses activités, le perfectionnement de son effectif et la consolidation de ses capacités numériques. Le conseil d'administration est fier des progrès accomplis en 2019.

Gagner la confiance au moyen de la gouvernance

La gouvernance d'entreprise de la Banque Scotia évolue constamment et est orientée vers l'avenir de sorte que la Banque puisse répondre aux divers besoins et intérêts à long terme de ses parties prenantes. Une gouvernance d'entreprise rigoureuse est essentielle pour conserver la confiance des clients, des actionnaires et des employés. La Banque Scotia figure depuis longtemps en tête de liste à cet égard. Au cours de l'exercice considéré, la Banque a une fois de plus été reconnue comme faisant partie du 1 % des meilleures institutions financières mondiales en matière de pratiques de gouvernance d'entreprise dans le classement de l'indice Dow Jones de développement durable (*Dow Jones Sustainability Index*). Nous accordons de l'importance à la diversité des points de vue, à la gestion du risque et à la culture de gestion du risque, et ces éléments demeurent les assises sur lesquelles nous bâtissons notre avenir.

Le conseil d'administration est bien outillé pour remplir ses responsabilités en matière de surveillance et de gérance de la Banque, puisqu'il se compose de dirigeants chevronnés de divers horizons professionnels dont le vaste éventail d'expérience est mis en valeur tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Pour l'avenir de tous

La Banque Scotia s'implique *pour l'avenir de tous*. Elle continue de s'engager davantage en qualité de partenaire auprès de ses clients et des collectivités au sein desquelles habitent et travaillent ses employés. Ainsi, elle a annoncé récemment qu'elle entendait mobiliser 100 milliards de dollars d'ici 2025 pour réduire les conséquences des changements climatiques à l'échelle mondiale. De plus, elle a lancé l'initiative Femmes de la Banque Scotia qui est un programme complet visant à soutenir les entreprises dirigées par des femmes en leur donnant accès à des capitaux, à du mentorat et à de la formation. Ce programme, qui a connu du succès dans le Réseau canadien où il a été mis sur pied, sera aussi offert dans d'autres secteurs d'activité, notamment les Services bancaires et marchés mondiaux.

Réalisation d'une vision à long terme

J'ai eu l'honneur au cours de l'exercice d'être choisi comme successeur de Tom O'Neill, qui a pris sa retraite après avoir siégé onze ans au conseil d'administration, dont cinq à titre de président. Son expérience, ses connaissances et son aplomb ont grandement contribué à aider la Banque à se placer dans une situation propice à la réussite à long terme. C'est donc un privilège de pouvoir reprendre le flambeau.

Étant donné que la revue de la répartition des activités de la Banque sur le plan géographique est presque terminée, le conseil d'administration envisage avec confiance l'exercice 2020 et les suivants. Au nom du conseil d'administration, je souhaite souligner le leadership de notre président et chef de la direction, M. Brian Porter, et de notre équipe de plus de 100 000 BanquiersScotia, dont la contribution aide à préparer un avenir meilleur pour les clients de notre Banque. Nous appuyons sans réserve la stratégie de la Banque qui vise son expansion dans ses principaux marchés et secteurs d'activité, puisqu'à sa tête se trouve une équipe de direction forte et visionnaire.

Je tiens à vous remercier tout spécialement, vous, les actionnaires, pour votre confiance indéfectible à l'égard de la Banque, qui ne cesse de se réinventer *pour l'avenir de tous*.

Notre équipe de direction

Brian J. Porter
Président et chef de la direction

Ignacio « Nacho » Deschamps
Chef de groupe, Opérations internationales et Transformation numérique

Jake Lawrence
Cochef de groupe, Services bancaires et marchés mondiaux
Chef, Marchés des capitaux mondiaux

Barbara Mason
Chef de groupe et chef, Ressources humaines

Daniel Moore
Chef de groupe et chef, Gestion du risque

James Neate
Cochef de groupe, Services bancaires et marchés mondiaux
Chef, Services bancaires aux grandes entreprises et d'investissement mondiaux

Dan Rees
Chef de groupe, Réseau canadien

Michael Zerbs
Chef de groupe et chef, Technologie

Ian Arellano
Vice-président à la direction et directeur, Affaires juridiques

Glen Gowland
Vice-président à la direction, Gestion de patrimoine mondiale

Raj Viswanathan
Vice-président à la direction et chef, Affaires financières

Paul Baroni
Vice-président à la direction et auditeur en chef

Tracy Bryan
Vice-présidente à la direction, Exploitation globale

John Doig
Vice-président à la direction, Distribution – Services aux particuliers

Mike Henry
Vice-président à la direction, Gouvernance du risque d'entreprise

Rania Llewellyn
Vice-présidente à la direction, Paiements mondiaux pour entreprises

Loretta Marcoccia
Vice-présidente à la direction et chef de l'exploitation, Services bancaires et marchés mondiaux

Tom McGuire
Vice-président à la direction et trésorier du Groupe

Gillian Riley
Vice-présidente à la direction et présidente et chef de la direction, Tangerine

Shawn Rose
Vice-président à la direction et chef, Affaires numériques

Adrián Otero Rosiles
Vice-président à la direction et directeur national, Mexique

Francisco Sardón
Vice-président à la direction et directeur national, Chili

Anya M. Schnoor
Vice-présidente à la direction, Produits de détail

Kevin Teslyk
Vice-président à la direction, Services bancaires aux entreprises – Canada

Maria Theofilaktidis
Vice-présidente à la direction et chef, Conformité et Risque d'entreprise

Phil Thomas
Vice-président à la direction, Observatoire clients, Données et Analytique

Miguel Uccelli
Vice-président à la direction et directeur national, Pérou

Ashley Veasey
Vice-président à la direction et chef, Information à l'échelle mondiale, Technologie d'affaires

Chadwick Westlake
Vice-président à la direction, Productivité et Affaires financières – Réseau canadien

Notre conseil d'administration

Aaron W. Regent
- Président du conseil
- Associé fondateur de Magris Resources Inc.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 9 avril 2013

Présidents des comités

Nora A. Aufreiter
- Présidente du comité de gouvernance
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 25 août 2014

Tiff Macklem, Ph. D.
- Président du comité d'évaluation des risques
- Doyen de l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 22 juin 2015

Una M. Power
- Présidente du comité d'audit et de révision
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 12 avril 2016

L. Scott Thomson
- Président du comité des ressources humaines
- Président et chef de la direction de Finning International Inc.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 12 avril 2016

Conseil d'administration

Guillermo E. Babatz
- Associé directeur d'Atik Capital, S.C.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 janvier 2014

Scott B. Bonham
- Administrateur de sociétés et cofondateur d'Intentional Capital
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 25 janvier 2016

Charles H. Dallara, Ph. D.
- Associé conseil de Partners Group et président du conseil d'administration de Partners Group USA
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 23 septembre 2013

Michael D. Penner
- Administrateur de sociétés
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 26 juin 2017

Brian J. Porter
- Président et chef de la direction de la Banque Scotia
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 9 avril 2013

Indira V. Samarasekera, O.C., Ph. D.
- Conseillère principale chez Bennet Jones LLP et administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 26 mai 2008

Susan L. Segal
- Présidente et chef de la direction de l'Americas Society et du Council of the Americas
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 2 décembre 2011

Benita M. Warmbold
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 29 octobre 2018

L'accent sur l'ESG

À la Banque Scotia, nous sommes là *pour l'avenir de tous*. Notre succès à long terme est intimement lié au monde qui nous entoure. Nous nous concentrons sur l'établissement d'un climat de confiance et de possibilités pour nos clients, nos employés et nos actionnaires grâce à nos mesures environnementales, sociales et de gouvernance.

Faits saillants de 2019

- Annonce de notre engagement à mobiliser **100 milliards de dollars d'ici 2025** pour réduire les conséquences des changements climatiques.
- Réalisation d'une première émission **d'obligations vertes totalisant 500 millions de dollars américains**, dont le produit a été affecté au financement d'actifs conformément au cadre des obligations vertes de la Banque Scotia. Comprend les catégories de l'énergie renouvelable, du transport propre et des bâtiments écologiques.
- Affectation du produit des redevances internes sur le carbone à des mesures relatives à l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique; en bonne voie d'atteindre **d'ici 2021 notre cible de réduction des gaz à effet de serre de 10 %** par rapport au niveau de 2016.
- Instauration de nouveaux espaces de travail plus efficaces sur le plan énergétique à notre siège social de Toronto, au Canada, ce qui nous a déjà permis de **réduire de 741 tonnes nos émissions de gaz à effet de serre** et qui devrait nous permettre de **réduire de 86 % notre consommation de papier**.
- Investissement de près de **100 millions de dollars à l'échelle mondiale** dans les collectivités où nous exerçons nos activités, dans le cadre de notre programme de philanthropie mondial.
- Engagement à verser un financement de **3 milliards de dollars** au cours des trois premières années de **l'initiative Femmes de la Banque Scotia** pour soutenir des entreprises dirigées par des femmes au Canada.
- Signature des **Principes d'autonomisation des femmes de l'ONU** et des **Normes mondiales de conduite LGBTI à l'intention des entreprises de l'ONU**.
- Maintien du cap sur notre engagement de **250 millions de dollars** sur 10 ans pour aider les employés à s'adapter à **l'économie numérique**.
- Participation à titre de banque chef de file au Canada dans le projet d'accessibilité financière visant à contrer l'esclavage et la traite d'êtres humains **Finance Against Slavery and Trafficking** afin d'ouvrir des comptes pour les survivants des formes modernes de l'esclavage.
- Reconnaissance de la Banque comme faisant partie du **1 % des meilleures institutions financières mondiales** en matière de pratiques de gouvernance d'entreprise pour la deuxième année d'affilée dans le classement de l'indice Dow Jones de développement durable (*Dow Jones Sustainability Index*).
- Atteinte d'une **proportion de femmes au sein du conseil d'administration correspondant à 38 %**. Nous avons établi la politique sur la diversité au sein du conseil d'administration en 2013.
- Nomination de M. Aaron Regent au poste de président du conseil d'administration. **M. Regent est le troisième administrateur indépendant de la Banque Scotia**, les rôles de président du conseil et de chef de la direction ayant été séparés en 2004.
- Investissement considérable de temps à la cybersécurité, à la lutte contre le blanchiment d'argent, ainsi qu'à des questions de déontologie et de culture, de la part des membres du conseil d'administration **afin d'assurer la sécurité de la Banque**.

Pour en savoir davantage sur l'ESG de la Banque Scotia, veuillez visiter le site : **www.banquescotia.com/durabilite**.

Aperçu des résultats

Total des actifs	Revenus
1 086 milliards de dollars	**31** milliards de dollars
Prêts	**Dépôts**
592 milliards de dollars	**733** milliards de dollars
Bénéfice net	**Total de l'impôt payé**
9,4* milliards de dollars	**3,8** milliards de dollars

*Ajusté – se reporter à la page 15.

Objectifs financiers à moyen terme

Mesures clés	Performance sur 3 ans	Performance ajustée pour 2019 (variation annuelle)
Croissance du bénéfice par action **d'au moins 7 %**	**5,7 %**[2]	**+ 0,4 %**
Rendement des capitaux propres **d'au moins 14 %**	**14,5 %**[3]	**13,9 %**
Atteinte d'un **levier d'exploitation positif**	**+ 0,4 %**[2]	**(0,6 %)**[1]
Maintien de **ratios de fonds propres solides**	**Niveaux élevés**	**Niveaux élevés**

[1] Compte non tenu de la plus-value de réévaluation de 203 millions de dollars avant impôt au titre des régimes de retraite en 2018; [2] Reflète le TCAC sur 3 ans; [3] Reflète la moyenne sur 3 ans.

Rendement total pour les actionnaires ordinaires

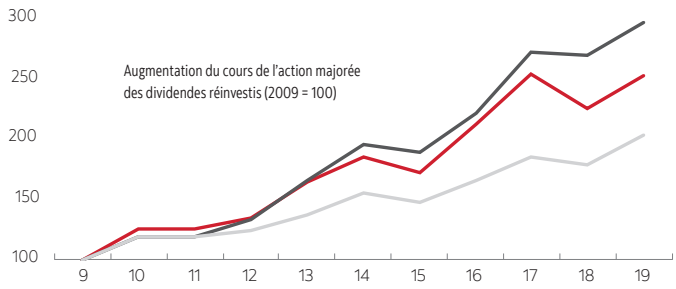

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (%)

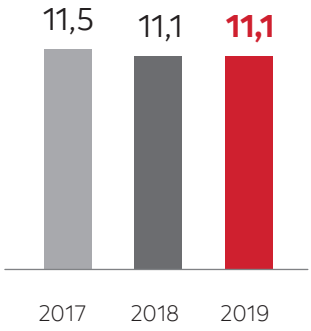

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la page 54.

Actifs moyens par marchés (%)

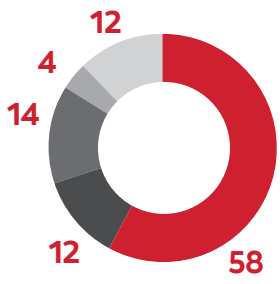

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la page 220.

Bénéfice par secteurs d'activité (%)*

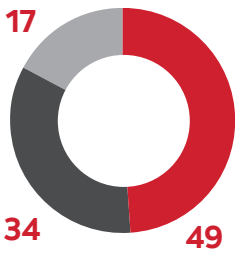

* Ajusté – se reporter aux pages 16 à 18.

Recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (« GTDAR »)

Le Conseil de stabilité financière a mis en place le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (le « GTDAR ») en mai 2012 afin d'élaborer des principes fondamentaux en matière d'informations à fournir. Le 29 octobre 2012, le GTDAR a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, lequel met de l'avant des recommandations axées sur l'amélioration des informations fournies sur le risque et répertorie les pratiques les plus courantes en matière de présentation d'informations sur le risque.

Suit la table des matières de ces recommandations afin de faciliter la consultation du rapport annuel de la Banque et des autres documents publiés, qui sont disponibles au www.banquescotia.com/relationsinvestisseurs.

Tableau de référence du GTDAR

			Pages		
Type de risque	Numéro	Information fournie	Rapport de gestion	États financiers	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.	75-76, 80, 88		
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.	71-74		
	3	Principaux risques, risques émergents et évolution des risques durant la période de communication de l'information.	78-79, 84-87		
	4	Examen de l'évolution du cadre réglementaire et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	53-54, 96-97, 113-114		
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.	69-71		
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.	71-74		
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.	75-77		
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.	72		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les établissements bancaires d'importance systémique à l'échelle mondiale.	53-54	208	3-4
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires.	55		19-22
		b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.			16-17
	11	État des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 supplémentaires et des fonds propres de T2.	56-57		75
	12	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.	53-54		
	13	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés du risque de marché.	60-64, 77, 122	178, 233	6, 37-48, 78, 85
	14	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.	60-64	178, 227-233	14-15, 35, 60-62, 66
	15	Compilation du risque de crédit de la Banque.	60-64	228	14-15, 35, 60-62, 66
	16	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.	60-64		77
	17	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.	61-63		51-54
Liquidité et financement	18	Analyse des actifs liquides de la Banque.	94-97		
	19	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	96		
	20	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.	99-101		
	21	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	98-99		
Risque de marché	22	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	93		
	23	Examen des principaux facteurs du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	89-94	232-233	
	24	Examen de l'évolution de la VàR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétroactives et validations de la VàR.	89-94	232-233	
	25	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, VàR ayant subi une simulation de crise, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.	89-94	233	
Risque de crédit	26	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts personnels et les prêts de gros.	84-87, 116-122	189-190, 229-231	35, 60-62
	27	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.		153-158, 190	
	28	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	84, 116-117, 119, 120	190	32-33
	29	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions dérivées.	82-83	176, 179	
	30	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	82-83, 85		
Autres risques	31	Mesures quantifiées de gestion du risque d'exploitation.	64, 102		
	32	Examen des éléments de risque connus publiquement.	68		

Rapport de gestion

Table des matières

14 Énoncés prospectifs
15 Mesures non conformes aux PCGR
21 Faits saillants financiers

Survol de la performance
22 Résultats financiers – 2019 par rapport à 2018
22 Objectifs à moyen terme
22 Rendement revenant aux actionnaires
23 Perspectives économiques
23 Incidence de la conversion des devises

Résultats financiers du Groupe
24 Bénéfice net
24 Revenus d'intérêts nets
26 Revenus autres que d'intérêts
27 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances
29 Charges autres que d'intérêts
30 Impôt sur le résultat
31 Revue des résultats financiers – 2018 par rapport à 2017
33 Revue du quatrième trimestre
35 Analyse des tendances

Survol des secteurs d'activité
36 Survol
38 Réseau canadien
42 Opérations internationales
46 Services bancaires et marchés mondiaux
49 Gestion de patrimoine mondiale
50 Autres

Situation financière du Groupe
52 État de la situation financière
53 Gestion du capital
64 Arrangements hors bilan
67 Instruments financiers
68 Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Gestion du risque
69 Cadre de gestion du risque
80 Risque de crédit
88 Risque de marché
94 Risque de liquidité
103 Autres risques

Contrôles et méthodes comptables
108 Contrôles et procédures
108 Principales estimations comptables
112 Prises de position futures en comptabilité
113 Faits nouveaux en matière de réglementation
115 Transactions avec des parties liées

Données supplémentaires
116 Renseignements par secteurs géographiques
118 Risque de crédit
123 Revenus et charges
125 Informations trimestrielles choisies
126 Statistiques des onze derniers exercices

Énoncés prospectifs

À l'occasion, nos communications publiques comprennent des énoncés prospectifs verbaux ou écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ou à d'autres communications. De plus, des représentants de la Banque peuvent fournir verbalement des énoncés prospectifs à certains analystes, investisseurs, médias et autres intervenants. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2019 à la rubrique « Perspectives », ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, ses résultats financiers prévisionnels et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « envisager », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « planifier », « viser » et autres expressions similaires ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait ».

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents qui donnent lieu à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses puissent être incorrectes et que nos objectifs de performance financière, notre vision et nos objectifs stratégiques ne puissent être atteints.

Nous conseillons aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes, des cibles, des estimations et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir.

Les résultats futurs liés aux énoncés prospectifs peuvent être influencés par de nombreux facteurs, dont, sans s'y limiter, les conditions générales de l'économie et du marché dans les pays où nous exerçons nos activités; les variations des taux de change et d'intérêt; la hausse des coûts de financement et de la volatilité en raison de l'illiquidité du marché et de la concurrence pour le financement; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; les changements apportés aux politiques monétaires, fiscales ou économiques et les modifications apportées aux lois fiscales et aux interprétations connexes; les changements apportés aux lois et à la réglementation ou aux attentes et exigences prudentielles, y compris les exigences et les lignes directrices relatives aux fonds propres, aux taux d'intérêt et à la liquidité, ainsi que l'incidence de ces changements sur les coûts de financement; les changements aux notations de crédit qui nous sont attribuées; le risque d'exploitation et le risque lié aux infrastructures; le risque de réputation; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; notre capacité à réaliser nos plans stratégiques, notamment à mener à terme les acquisitions et les cessions, ce qui comprend l'obtention des approbations des autorités de réglementation; les principales estimations comptables et l'incidence des modifications des normes comptables, des règlements et des interprétations connexes sur ces estimations; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter, à former et à conserver des dirigeants clés; l'évolution de divers types de fraude ou d'autres activités criminelles auxquels la Banque est exposée; les perturbations et les attaques (notamment les cyberattaques) visant les technologies de l'information, l'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communication vocaux ou de données de la Banque ou visant Internet; l'augmentation de la concurrence dans tous nos secteurs géographiques et d'activité, notamment en provenance de concurrents offrant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et de concurrents non conventionnels; l'exposition liée aux enjeux réglementaires et aux litiges importants; la survenance de catastrophes naturelles ou non et les réclamations découlant de ces événements; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. La Banque tient à préciser que la liste ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque et autres facteurs potentiels pouvant avoir une incidence négative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2019 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels.

Les hypothèses économiques importantes sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2019 à la rubrique « Perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels. Ces rubriques « Perspectives » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent l'avis de la direction à la date des présentes seulement et sont présentés dans le but d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière de la Banque, ses objectifs et ses priorités ainsi que sa performance financière prévisionnelle aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au www.sec.gov.

Le 26 novembre 2019

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est fourni dans le but d'aider le lecteur à évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque au 31 octobre 2019 et pour l'exercice clos à cette date. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés de 2019 de la Banque et les notes y afférentes. Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 26 novembre 2019.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris son rapport annuel 2019, sur son site Web, au www.banquescotia.com. Il est également possible de trouver le rapport annuel et la notice annuelle 2019 de la Banque sur le site de SEDAR, au www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site de la SEC, au www.sec.gov.

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance, la Banque a recours à diverses mesures financières. Certaines d'entre elles ne sont pas calculées selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), lesquels sont fondés sur les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ni définies par les PCGR. Ces mesures n'ont aucune signification normalisée qui assurerait qu'elles sont cohérentes et comparables à celles du même nom utilisées par d'autres sociétés. La Banque est d'avis que certaines mesures non conformes aux PCGR sont utiles pour évaluer la performance des activités courantes et qu'elles permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance. Ces mesures non conformes aux PCGR sont utilisées dans le présent rapport de gestion et elles sont définies ci-après.

Résultats ajustés et bénéfice dilué ajusté par action

Les tableaux qui suivent présentent les rapprochements des résultats financiers présentés conformément aux PCGR et des résultats financiers ajustés non conformes aux PCGR. Les résultats financiers ont été ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

Montants liés aux acquisitions et aux cessions – Les montants liés aux acquisitions et aux cessions se définissent comme suit :

A. **Coûts liés aux acquisitions**

1. Coûts d'intégration – Comprennent les coûts engagés dans le cadre d'acquisitions qui sont liés à l'intégration des activités acquises et qui sont comptabilisés dans les secteurs d'exploitation Réseau canadien et Opérations internationales. Ces coûts cesseront d'être engagés une fois l'intégration réalisée. Les coûts se rapportent aux acquisitions suivantes :
   - Banco Cencosud, Pérou *(conclue au deuxième trimestre de 2019);*
   - Banco Dominicano del Progreso, République dominicaine *(conclue au deuxième trimestre de 2019);*
   - Gestion financière MD, Canada *(conclue au quatrième trimestre de 2018);*
   - Jarislowsky, Fraser Limitée, Canada *(conclue au troisième trimestre de 2018);*
   - les activités de services aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises de Citibank, Colombie *(conclue au troisième trimestre de 2018);*
   - BBVA, Chili *(conclue au troisième trimestre de 2018).*

2. Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale sur les instruments financiers productifs acquis, comme l'exige l'IFRS 9. La norme ne fait pas de distinction entre les prêts productifs montés et acquis et, en conséquence, elle exige le même traitement comptable pour ces deux types de prêts. Ces pertes sur créances sont considérées comme des coûts liés aux acquisitions pour les périodes applicables et sont comptabilisées dans le secteur Opérations internationales. Les coûts pour 2019 se rapportent à Banco Cencosud, au Pérou, et à Banco Dominicano del Progreso, en République dominicaine. Les coûts pour 2018 se rapportent à BBVA, au Chili, et à Citibank, en Colombie.

3. Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exception des logiciels. Ces coûts se rapportent aux six acquisitions susmentionnées ainsi qu'à des acquisitions antérieures et sont comptabilisés dans les secteurs d'exploitation Réseau canadien et Opérations internationales.

B. **(Profit net) perte nette sur les cessions** – La Banque a annoncé un certain nombre de cessions en 2019, conformément à sa stratégie de repositionnement. La perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 308 millions de dollars a été comptabilisée dans le secteur Autres et se rapporte aux cessions suivantes (se reporter à la note 37 pour obtenir de plus amples renseignements) :
   - le profit sur la vente des activités de services bancaires dans les Antilles (conclue au quatrième trimestre de 2019);
   - la perte sur la vente de Colfondos AFP annoncée au quatrième trimestre de 2019;
   - la perte sur la vente des activités à Porto Rico annoncée au troisième trimestre de 2019;
   - le profit sur la cession de Scotia Crecer AFP et de Scotia Seguros en République dominicaine (conclue au deuxième trimestre de 2019);
   - la perte sur la vente des activités d'assurance et de services bancaires au Salvador annoncée au deuxième trimestre de 2019.

T1 Rapprochement des résultats présentés et ajustés et du bénéfice dilué ajusté par action

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	**17 177 $**	16 191 $	15 035 $
Revenus autres que d'intérêts	**13 857**	12 584	12 120
Total des revenus	**31 034**	28 775	27 155
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**3 027**	2 611	2 249
Charges autres que d'intérêts	**16 737**	15 058	14 630
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**11 270**	11 106	10 276
Charge d'impôt sur le résultat	**2 472**	2 382	2 033
Bénéfice net	**8 798 $**	8 724 $	8 243 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**408**	176	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**8 390**	8 548	8 005
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**8 208**	8 361	7 876
Bénéfice dilué par action *(en dollars)*	**6,68 $**	6,82 $	6,49 $
Ajustements			
Montants liés aux acquisitions et aux cessions			
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale sur les instruments financiers productifs acquis[1]	**151 $**	404 $	– $
Coûts d'intégration[2]	**178**	101	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exception des logiciels[2]	**116**	86	82
Coûts liés aux acquisitions	**445**	591	82
Perte nette sur les cessions[3]	**148**	–	–
Montants liés aux acquisitions et aux cessions (avant impôt)	**593**	591	82
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	**18**	(171)	(22)
Montants liés aux acquisitions et aux cessions (après impôt)	**611**	420	60
Ajustement attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**(50)**	(122)	–
Montants liés aux acquisitions et aux cessions (après impôt et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales)	**561 $**	298 $	60 $
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	**17 177 $**	16 191 $	15 035 $
Revenus autres que d'intérêts	**13 984**	12 584	12 120
Total des revenus	**31 161**	28 775	27 155
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**2 876**	2 207	2 249
Charges autres que d'intérêts	**16 422**	14 871	14 548
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**11 863**	11 697	10 358
Charge d'impôt sur le résultat	**2 454**	2 553	2 055
Bénéfice net	**9 409 $**	9 144 $	8 303 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**458**	298	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**8 951**	8 846	8 065
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**8 769 $**	8 659 $	7 936 $
Bénéfice dilué ajusté par action			
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	**8 769 $**	8 659 $	7 936 $
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres	**160**	72	59
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	**8 929 $**	8 731 $	7 995 $
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation *(en millions)*	**1 222**	1 213	1 203
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres *(en millions)*	**29**	16	20
Nombre moyen pondéré dilué ajusté d'actions ordinaires en circulation *(en millions)*	**1 251**	1 229	1 223
Bénéfice dilué ajusté par action *(en dollars)*[4]	**7,14 $**	7,11 $	6,54 $
Incidence des ajustements sur le bénéfice dilué par action *(en dollars)*	**0,46 $**	0,29 $	0,05 $

1) Élément comptabilisé dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.
2) Élément comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts.
3) Perte (profit) sur les cessions comptabilisé(e) dans les revenus autres que d'intérêts; coûts liés aux cessions comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.
4) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

T2 Rapprochement des résultats présentés et ajustés par secteurs d'activité

Réseau canadien[1)]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	**8 284 $**	7 898 $	7 363 $
Revenus autres que d'intérêts	**5 609**	5 452	5 488
Total des revenus	**13 893**	13 350	12 851
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**972**	794	913
Charges autres que d'intérêts	**6 943**	6 654	6 487
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**5 978**	5 902	5 451
Charge d'impôt sur le résultat	**1 554**	1 538	1 387
Bénéfice net	**4 424 $**	4 364 $	4 064 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**4 424 $**	4 364 $	4 064 $
Ajustements			
Coûts liés aux acquisitions			
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale sur les instruments financiers productifs acquis[2)]	**– $**	– $	– $
Coûts d'intégration[3)]	**27**	31	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exception des logiciels[3)]	**56**	40	35
Coûts liés aux acquisitions (avant impôt)	**83**	71	35
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	**(22)**	(19)	(9)
Ajustements relatifs aux coûts liés aux acquisitions (après impôt)	**61**	52	26
Ajustement attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	–	–
Ajustements relatifs aux coûts liés aux acquisitions (après impôt et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales)	**61 $**	52 $	26 $
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	**8 284 $**	7 898 $	7 363 $
Revenus autres que d'intérêts	**5 609**	5 452	5 488
Total des revenus	**13 893**	13 350	12 851
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**972**	794	913
Charges autres que d'intérêts	**6 860**	6 583	6 452
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**6 061**	5 973	5 486
Charge d'impôt sur le résultat	**1 576**	1 557	1 396
Bénéfice net	**4 485 $**	4 416 $	4 090 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**4 485 $**	4 416 $	4 090 $

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 36.
2) Élément comptabilisé dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.
3) Élément comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts.

T2 Rapprochement des résultats présentés et ajustés par secteurs d'activité

Opérations internationales[1)]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**2019**	2018	2017
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	**8 482 $**	7 322 $	6 726 $
Revenus autres que d'intérêts	**5 006**	4 111	3 688
Total des revenus	**13 488**	11 433	10 414
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**2 076**	1 867	1 294
Charges autres que d'intérêts	**7 027**	6 111	5 664
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**4 385**	3 455	3 456
Charge d'impôt sur le résultat	**998**	706	828
Bénéfice net	**3 387 $**	2 749 $	2 628 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**391**	176	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**2 996 $**	2 573 $	2 390 $
Ajustements			
Coûts liés aux acquisitions			
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale sur les instruments financiers productifs acquis[2)]	**151 $**	404 $	– $
Coûts d'intégration[3)]	**151**	70	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exception des logiciels[3)]	**60**	46	47
Coûts liés aux acquisitions (avant impôt)	**362**	520	47
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	**(104)**	(152)	(13)
Ajustements relatifs aux coûts liés aux acquisitions (après impôt)	**258**	368	34
Ajustement attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**(66)**	(122)	–
Ajustements relatifs aux coûts liés aux acquisitions (après impôt et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales)	**192 $**	246 $	34 $
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	**8 482 $**	7 322 $	6 726 $
Revenus autres que d'intérêts	**5 006**	4 111	3 688
Total des revenus	**13 488**	11 433	10 414
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 925**	1 463	1 294
Charges autres que d'intérêts	**6 816**	5 995	5 617
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**4 747**	3 975	3 503
Charge d'impôt sur le résultat	**1 102**	858	841
Bénéfice net	**3 645 $**	3 117 $	2 662 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**457**	298	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**3 188 $**	2 819 $	2 424 $

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 36.
2) Élément comptabilisé dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.
3) Élément comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts.

T2 Rapprochement des résultats présentés et ajustés par secteurs d'activité

Autres[1)]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	**(985)$**	(483)$	(390)$
Revenus (pertes) autres que d'intérêts	**158**	(53)	(344)
Total des revenus	**(827)**	(536)	(734)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1**	–	–
Charges autres que d'intérêts	**304**	60	319
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**(1 132)**	(596)	(1 053)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	**(585)**	(449)	(786)
Bénéfice net (perte nette)	**(547)$**	(147)$	(267)$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**17**	–	–
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**(564)$**	(147)$	(267)$
Ajustements			
Ajustements relatifs à la perte nette sur les cessions (avant impôt)[2)]	**148 $**	– $	– $
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	**144**	–	–
Perte nette sur les cessions (après impôt)	**292**	–	–
Ajustement attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**16**	**–**	**–**
Perte nette sur les cessions (après impôt et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales)	**308 $**	– $	– $
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	**(985)$**	(483)$	(390)$
Revenus autres que d'intérêts	**285**	(53)	(344)
Total des revenus	**(700)**	(536)	(734)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1**	–	–
Charges autres que d'intérêts	**283**	60	319
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**(984)**	(596)	(1 053)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	**(729)**	(449)	(786)
Bénéfice net (perte nette)	**(255)$**	(147)$	(267)$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**1**	–	–
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**(256)$**	(147)$	(267)$

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 36.
2) Perte (profit) sur les cessions comptabilisé(e) dans les revenus autres que d'intérêts; coûts liés aux cessions comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

Rapprochement des résultats présentés et des résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales

Les résultats du secteur Opérations internationales sont présentés en dollars constants. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude. Le tableau suivant fournit le rapprochement entre les résultats présentés et les résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales pour les périodes précédentes.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2018			2017		
(sur une base de mise en équivalence fiscale)	Montant présenté	Variation de change	Montant en dollars constants	Montant présenté	Variation de change	Montant en dollars constants
Revenus d'intérêts nets	7 322 $	27 $	7 295 $	6 726 $	107 $	6 619 $
Revenus autres que d'intérêts	4 111	13	4 098	3 688	76	3 612
Total des revenus	11 433	40	11 393	10 414	183	10 231
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 867	52	1 815	1 294	44	1 250
Charges autres que d'intérêts	6 111	54	6 057	5 664	120	5 544
Charge d'impôt sur le résultat	706	(15)	721	828	5	823
Bénéfice net	2 749 $	(51)$	2 800 $	2 628 $	14 $	2 614 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	176 $	(1) $	177 $	238 $	6 $	232 $
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 573 $	(50)$	2 623 $	2 390 $	8 $	2 382 $
Autres mesures						
Actifs moyens (en milliards de dollars)	168 $	1 $	167 $	148 $	(3)$	151 $
Passifs moyens (en milliards de dollars)	131 $	– $	131 $	115 $	1 $	114 $

La base d'établissement des montants présentés dans le tableau ci-dessus est différente de celle utilisée pour le tableau de la section « Incidence de la conversion des devises » qui se trouve dans la rubrique « Résultats financiers du Groupe » à la page 23.

Actifs liés aux activités bancaires principales

Les actifs liés aux activités bancaires principales représentent les actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires et des actifs détenus à des fins de transaction moyens au sein des Services bancaires et marchés mondiaux.

Marge sur activités bancaires principales

Ce ratio représente les revenus d'intérêts nets divisés par les actifs liés aux activités bancaires principales moyens.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Au cours du premier trimestre de 2019, conformément aux exigences accrues au titre de la réserve pour stabilité intérieure communiquées par le BSIF, la Banque a augmenté le capital attribué aux secteurs d'activité pour le porter à environ 10,0 % des exigences de fonds propres ordinaires aux termes de Bâle III, en fonction des risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que du levier propres à chaque secteur d'activité. Auparavant, le capital attribué correspondait à environ 9,5 % des exigences de fonds propres ordinaires aux termes de Bâle III.

Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport au capital attribué. Les rendements des capitaux propres des secteurs d'activité des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

T3 Faits saillants financiers

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates	**2019[1), 2)]**	2018[1)]	2017
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)			
Revenus d'intérêts nets	**17 177**	16 191	15 035
Revenus autres que d'intérêts	**13 857**	12 584	12 120
Total des revenus	**31 034**	28 775	27 155
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**3 027**	2 611	2 249
Charges autres que d'intérêts	**16 737**	15 058	14 630
Charge d'impôt sur le résultat	**2 472**	2 382	2 033
Bénéfice net	**8 798**	8 724	8 243
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**8 208**	8 361	7 876
Performance d'exploitation			
Bénéfice de base par action (en dollars)	**6,72**	6,90	6,55
Bénéfice dilué par action (en dollars)	**6,68**	6,82	6,49
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)	**13,1**	14,5	14,6
Ratio de productivité (en pourcentage)	**53,9**	52,3	53,9
Levier d'exploitation (en pourcentage)	**(3,3)**	3,0	2,4
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage)[3)]	**2,44**	2,46	2,46
Données tirées de l'état de la situation financière (en millions de dollars)			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	**46 720**	62 269	59 663
Actifs détenus à des fins de transaction	**127 488**	100 262	98 464
Prêts	**592 483**	551 834	504 369
Total des actifs	**1 086 161**	998 493	915 273
Dépôts	**733 390**	676 534	625 367
Actions ordinaires	**63 638**	61 044	55 454
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**3 884**	4 184	4 579
Actifs sous administration[4)]	**558 408**	517 596	470 198
Actifs sous gestion[4)]	**301 631**	280 656	206 675
Mesures des fonds propres et de la liquidité			
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	**11,1**	11,1	11,5
Ratio de T1 (en pourcentage)	**12,2**	12,5	13,1
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	**14,2**	14,3	14,9
Ratio de levier (en pourcentage)	**4,2**	4,5	4,7
Actifs pondérés en fonction des risques CET1 (en millions de dollars)[5)]	**421 185**	400 507	376 379
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	**125**	124	125
Qualité du crédit			
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)[6)]	**3 540**	3 453	2 243
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars)[7)]	**5 145**	5 154	4 327
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations[6)]	**0,58**	0,60	0,43
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations[8)]	**0,51**	0,48	0,45
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations[8)]	**0,49**	0,43	0,45
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	**0,50**	0,44	0,50
Résultats ajustés[3)]			
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	**9 409**	9 144	8 303
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	**7,14**	7,11	6,54
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	**13,9**	14,9	14,7
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	**52,7**	51,7	53,6
Levier d'exploitation ajusté (en pourcentage)	**(2,1)**	3,7	(0,2)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ajustée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations[8)]	**0,49**	0,41	0,45
Données sur les actions ordinaires			
Cours de clôture des actions (en dollars) (TSX)	**75,54**	70,65	83,28
Actions en circulation (en millions)			
Nombre moyen – de base	**1 222**	1 213	1 203
Nombre moyen – dilué	**1 251**	1 229	1 223
Clôture de la période	**1 216**	1 227	1 199
Dividendes versés par action (en dollars)	**3,49**	3,28	3,05
Rendement de l'action (en pourcentage)[9)]	**4,9**	4,2	4,0
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	**91 867**	86 690	99 872
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	**52,33**	49,75	46,24
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	**1,4**	1,4	1,8
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	**11,2**	10,2	12,7
Autres données			
Effectif (équivalent temps plein)[4)]	**101 813**	97 021	87 761
Succursales et bureaux	**3 109**	3 095	3 003

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.
2) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.
3) Se reporter à la page 15 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.
4) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.
5) Conformément aux exigences du BSIF, avec prise d'effet le 31 janvier 2019, les actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit ont été intégralement appliqués. Au cours de l'exercice précédent, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit correspondaient respectivement, pour 2018, à 0,80, à 0,83 et à 0,86 et, pour 2017, à 0,72, à 0,77 et à 0,81.
6) Compte non tenu des prêts acquis avant 2018 aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.
7) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, exposition au risque lié à des éléments hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.
8) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et exposition au risque lié à des éléments hors bilan.
9) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

Survol de la performance

Résultats financiers : 2019 par rapport à 2018

Le bénéfice net s'est établi à 8 798 millions de dollars, en hausse de 1 % comparativement à 8 724 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 6,68 $, contre 6,82 $. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 13,1 %, par rapport à 14,5 %.

Compte non tenu de l'incidence des montants liés aux acquisitions et aux cessions (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR »), le bénéfice net s'est établi à 9 409 millions de dollars, comparativement à 9 144 millions de dollars, soit une hausse de 3 %. Le bénéfice net a tiré profit d'une augmentation des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'augmentation des dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et la hausse des charges autres que d'intérêts. Le bénéfice dilué ajusté par action s'est chiffré à 7,14 $, contre 7,11 $, alors que le rendement des capitaux propres ajusté s'est fixé à 13,9 %, contre 14,9 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 17 177 millions de dollars, soit une hausse de 986 millions de dollars ou de 6 %, du fait surtout de l'incidence des acquisitions. La croissance des actifs liés aux activités bancaires principales, atténuée en partie par l'incidence défavorable de la conversion des devises, a également contribué à cette hausse.

La marge sur activités bancaires principales a diminué de deux points de base pour s'établir à 2,44 %. La modification de la composition de nos activités en raison des acquisitions des Opérations internationales et l'amélioration des marges du Réseau canadien ont été plus que contrebalancées par la diminution des écarts sur les activités de gestion de l'actif et du passif et le recul des marges des Services bancaires et marchés mondiaux.

Les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 1 273 millions de dollars ou de 10 % pour se chiffrer à 13 857 millions de dollars. Les acquisitions ont contribué à hauteur de 6 % à cette croissance. La croissance restante de 4 % découle principalement de la hausse des revenus tirés des services bancaires et des profits sur les titres de placement, facteurs atténués par l'apport supplémentaire découlant de l'harmonisation des périodes de présentation de certains secteurs avec celle de la Banque au cours de l'exercice précédent.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 3 027 millions de dollars, contre 2 611 millions de dollars, en hausse de 416 millions de dollars. Après ajustement pour exclure la dotation initiale au titre des instruments financiers productifs acquis inscrite pour chacun de ces exercices, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 669 millions de dollars ou de 30 %, en raison surtout de la hausse des dotations dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales et du Réseau canadien. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 51 points de base, en hausse de trois points de base par rapport à l'exercice précédent, alors qu'il s'était établi à 48 points de base. Après ajustement pour exclure la dotation initiale au titre des instruments financiers productifs acquis, le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 49 points de base, en hausse de huit points de base par rapport à l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 1 679 millions de dollars ou de 11 %. Compte non tenu des montants liés aux acquisitions et aux cessions, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 10 %. La réévaluation au cours de l'exercice précédent d'un passif au titre des régimes d'avantages du personnel découlant de certaines modifications apportées aux régimes (la « réévaluation des avantages »), l'incidence des acquisitions et la nouvelle norme de comptabilisation des revenus qui exige que les charges liées aux cartes soient portées en diminution des revenus sur cartes ont représenté environ 6 % de l'augmentation. La croissance restante de 4 % s'explique par les initiatives liées aux technologies et à la réglementation et la hausse de la rémunération liée à la performance et des paiements fondés sur des actions, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Le ratio de productivité s'est fixé à 53,9 %, comparativement à 52,3 %. Si l'on exclut l'incidence des montants liés aux acquisitions et aux cessions et l'incidence de la réévaluation des avantages au cours de l'exercice précédent, le ratio de productivité s'est établi à 52,7 %. Le levier d'exploitation présenté s'est établi à un pourcentage négatif de 3,3 %. Après ajustement pour exclure les montants liés aux acquisitions et aux cessions, le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage négatif de 2,1 %. Le levier d'exploitation a subi l'incidence défavorable de 1,5 % de la réévaluation des avantages.

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 2 472 millions de dollars, en hausse de 90 millions de dollars. Le taux d'impôt effectif global de la Banque pour l'exercice à l'étude s'est établi à 21,9 %, comparativement à 21,5 % à l'exercice précédent. La hausse du taux d'impôt effectif est essentiellement attribuable à l'augmentation de l'impôt découlant de la cession d'établissements à l'étranger.

Au 31 octobre 2019, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 conformément aux règles de l'accord de Bâle III s'établissait à 11,1 %, contre 11,1 % un an plus tôt, demeurant bien au-delà du minimum requis par la réglementation.

Objectifs financiers à moyen terme

Le tableau suivant présente un sommaire de notre performance en 2019 par rapport à nos objectifs de performance financière à moyen terme :

	Résultats de 2019	
	Montants présentés	Montants ajustés[1]
Croissance du bénéfice dilué par action de 7 % et plus	(2,1)%	0,4 %
Rendement des capitaux propres de 14 % et plus	13,1 %	13,9 %
Atteinte d'un levier d'exploitation positif	Levier négatif de 3,3 %	Levier négatif de 2,1 %
Maintien de solides ratios de fonds propres	Ratio CET1 de 11,1 %	Ratio CET1 de 11,1 %

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 15.

Rendement revenant aux actionnaires

Au cours de l'exercice 2019, la Banque a généré sur ses actions un rendement total revenant aux actionnaires de 12,4 %, comparativement au rendement global de l'indice composé S&P/TSX de 13,4 %.

Le rendement annuel composé total des actions de la Banque revenant aux actionnaires s'est établi à 6,4 % au cours des cinq derniers exercices et à 9,8 % au cours des 10 derniers exercices. Il a été supérieur au rendement global annuel de l'indice composé S&P/TSX, lequel s'est établi à 5,6 % au cours des cinq derniers exercices et à 7,4 % au cours des 10 derniers exercices.

Les dividendes trimestriels ont été accrus deux fois au cours de l'exercice, soit de deux cents au deuxième trimestre et de trois cents additionnels au quatrième trimestre. Par conséquent, les dividendes par action ont totalisé 3,49 $ pour l'exercice, soit 6 % de plus que ceux de 3,28 $ versés en 2018. Le ratio de distribution de 51,9 % pour l'exercice a été légèrement supérieur à la fourchette cible de la Banque de 40 % à 50 %.

D1 Cours de clôture de l'action ordinaire
Aux 31 octobre

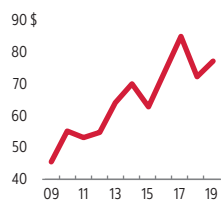

T4 Rendement revenant aux actionnaires

Pour les exercices clos les 31 octobre	2019	2018	2017
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	**75,54**	70,65	83,28
Dividendes versés (en dollars par action)	**3,49**	3,28	3,05
Rendement de l'action (en pourcentage)[1]	**4,9**	4,2	4,0
Hausse (baisse) du cours de l'action (en pourcentage)	**6,9**	(15,2)	15,5
Total du rendement annuel revenant aux actionnaires (en pourcentage)[2]	**12,4**	(11,6)	20,3

1) Le rendement de l'action correspond au montant des dividendes versés divisé par la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action pour l'exercice.
2) Le total du rendement annuel revenant aux actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels et, par conséquent, pourrait ne pas correspondre à la somme des dividendes et du rendement de l'action figurant dans le tableau.

D2 Rendement revenant aux actionnaires ordinaires
Augmentation du cours de l'action majorée des dividendes réinvestis (2009 = 100)

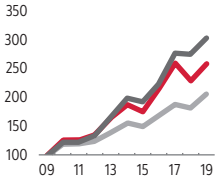

- Banque Scotia
- Indice de rendement global S&P/TSX pour les banques
- Indice composé de rendement global S&P/TSX

Perspectives économiques

L'incertitude sur les marchés internationaux demeure élevée en raison principalement de l'évolution de la politique commerciale des États-Unis. Le conflit commercial entre la Chine et les États-Unis a maintenant des répercussions évidentes sur le climat commercial et la confiance des entreprises à l'échelle mondiale, et il semble que cette incertitude persistera encore un certain temps. Un certain nombre de banques centrales ont abaissé les taux d'intérêt en partie en réaction à cette situation et pour contrer d'autres événements défavorables. Nous nous attendons à ce que cette situation persiste au cours des prochains mois.

Des signes indiquent que des difficultés externes ont une incidence importante sur la croissance canadienne, mais les activités demeurent vigoureuses en raison de la forte croissance de la population, de la robustesse remarquable du marché de l'emploi, de la politique monétaire très accommodante, du raffermissement de l'activité sur le marché immobilier et de la confiance encore élevée des entreprises et des consommateurs. Toutefois, les niveaux des stocks sont élevés et le Canada ne nous semble pas à l'abri des contrecoups de l'incertitude croissante et du ralentissement de la croissance mondiale. Pour l'instant, l'inflation se maintient résolument au niveau visé par la Banque du Canada, même si l'accentuation rapide de la croissance des salaires pourrait exercer une pression à la hausse sur l'inflation dans l'avenir. Nous croyons que même si l'inflation est conforme à la cible, les risques externes qui se profilent pourraient inciter la Banque du Canada à suivre l'exemple d'autres banques centrales et à procéder à une réduction de 50 points de base des taux directeurs d'ici le milieu de 2020 en guise de protection contre ces risques.

Il existe maintenant des indications claires que l'incertitude commerciale a des répercussions sur le secteur commercial des États-Unis. Les indicateurs de l'activité des entreprises pointent vers une contraction du secteur manufacturier, même si la confiance se maintient dans l'ensemble. Conjuguée à l'atténuation des effets des incitatifs fiscaux de 2018, l'augmentation de l'incertitude est en train de provoquer un ralentissement de la croissance aux États-Unis. On s'attend à ce que la Réserve fédérale réduise les taux directeurs une fois de plus en 2020, étant donné que la croissance aux États-Unis devrait reculer pour le reste de l'année et en 2020.

Les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis se font sentir dans les pays membres de l'Alliance du Pacifique du fait que le cours d'importants produits de base de la région a abruptement chuté au cours de l'année. Outre ces difficultés, il y a les changements politiques, les problèmes posés par la réalisation de réformes fondamentales ainsi que l'incidence des réformes mises en œuvre au Mexique. Les troubles sociaux et les conséquences politiques et économiques qui en découlent pèsent sur les perspectives chiliennes. En conséquence, les prévisions pour cette région se sont détériorées, tout comme celles de la majeure partie de l'économie mondiale. Toutefois, il importe de noter que les perspectives de croissance pour les pays membres de l'Alliance du Pacifique demeurent dans l'ensemble beaucoup plus favorables que les perspectives pour les pays développés.

Incidence de la conversion des devises

L'incidence de la conversion des devises sur le bénéfice net est présentée dans le tableau ci-dessous.

T5 Incidence de la conversion des devises

	2019		2018		2017	
Pour les exercices	**Taux de change moyen**	**Variation (en pourcentage)**	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)
Dollar américain/dollar canadien	**0,753**	**(3,2)%**	0,777	1,6 %	0,765	1,4 %
Peso mexicain/dollar canadien	**14,607**	**(1,3)%**	14,802	1,3 %	14,608	6,9 %
Sol péruvien/dollar canadien	**2,512**	**(1,0)%**	2,538	1,0 %	2,513	(1,0)%
Peso colombien/dollar canadien	**2 447**	**7,7 %**	2 272	0,3 %	2 265	(1,8)%
Peso chilien/dollar canadien	**517,805**	**5,1 %**	492,892	(1,4)%	500,108	(2,8)%

Incidence sur le bénéfice net[1] (en millions de dollars, sauf pour le bénéfice par action)	**2019 c. 2018**	2018 c. 2017	2017 c. 2016
Revenus d'intérêts nets	**(52)$**	(101)$	(112)$
Revenus autres que d'intérêts[2]	**30**	(21)	(65)
Charges autres que d'intérêts	**60**	85	99
Autres éléments (après impôt)	**22**	17	18
Bénéfice net	**60 $**	(20)$	(60)$
Bénéfice par action (dilué)	**0,05 $**	(0,02)$	(0,05)$
Incidence par secteurs d'activité (en millions de dollars)			
Réseau canadien	**7 $**	(4)$	(4)$
Opérations internationales[2]	**51**	(46)	(14)
Services bancaires et marchés mondiaux	**28**	(12)	(12)
Autres[2]	**(26)**	42	(30)
	60 $	(20)$	(60)$

1) Comprend l'incidence de toutes les devises.
2) Comprend l'incidence des couvertures de devises.

Résultats financiers du Groupe

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est établi à 8 798 millions de dollars, en hausse de 1 % comparativement à 8 724 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui reflète la forte croissance des revenus et des charges dans l'ensemble de nos activités. Compte non tenu de l'incidence des montants liés aux acquisitions et aux cessions, le bénéfice net s'est établi à 9 409 millions de dollars, en hausse de 3 % comparativement à 9 144 millions de dollars.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont chiffrés à 17 177 millions de dollars, en hausse de 986 millions de dollars ou de 6 %, du fait surtout de l'incidence des acquisitions. L'augmentation s'explique également par la croissance des actifs liés aux activités bancaires principales, en partie contrebalancée par l'incidence défavorable de la conversion des devises.

Les revenus d'intérêts nets du Réseau canadien ont progressé de 386 millions de dollars ou de 5 %, alimentés par la forte croissance des actifs et des dépôts ainsi que par l'augmentation de la marge. Les revenus d'intérêts nets des Opérations internationales ont augmenté de 1 160 millions de dollars ou de 16 %, ce qui s'explique surtout par la forte croissance interne des actifs et par l'incidence des acquisitions. Les revenus d'intérêts nets des Services bancaires et marchés mondiaux ont diminué de 58 millions de dollars ou de 4 %, en raison du rétrécissement des marges sur les prêts et les dépôts.

Les actifs liés aux activités bancaires principales ont augmenté de 51 milliards de dollars pour s'établir à 704 milliards de dollars. L'augmentation est attribuable à la forte croissance des prêts aux particuliers et aux entreprises des Opérations internationales découlant surtout des acquisitions, à la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts aux entreprises et des prêts personnels du Réseau canadien de même qu'à la hausse des prêts aux sociétés du secteur Services bancaires et marchés mondiaux.

La marge sur activités bancaires principales, qui s'est établie à 2,44 %, a reculé de 2 points de base. La modification de la composition de nos activités en raison des acquisitions des Opérations internationales et l'élargissement des marges du Réseau canadien ont été plus que contrebalancés par le rétrécissement des marges sur les activités de gestion de l'actif et du passif des Services bancaires et marchés mondiaux.

Perspectives

Les revenus d'intérêts nets devraient s'accroître en 2020 en raison essentiellement de l'augmentation des actifs liés aux activités bancaires principales dans tous les secteurs d'activité, déduction faite des cessions annoncées.

Bien que la marge sur activités bancaires principales continue de subir des pressions en raison de la conjoncture macroéconomique, nous prévoyons que les revenus d'intérêts nets seront largement conformes à ceux de 2019.

T6 Revenus d'intérêts nets et marge sur activités bancaires principales[1)]

	2019			2018			2017		
(en milliards de dollars, sauf les pourcentages)	**Solde moyen**	**Intérêt**	**Taux moyen**	Solde moyen	Intérêt	Taux moyen	Solde moyen	Intérêt	Taux moyen
Total des actifs moyens et des revenus d'intérêts nets	**1 056,1 $**	**17,2 $**		945,7 $	16,2 $		912,6 $	15,0 $	
Déduire : activités de transaction des Services bancaires et marchés mondiaux[1)]	**279,5**	**0,1**		234,6	0,1		249,2	–	
Ratio de la marge sur activités bancaires sur le total des actifs moyens	**776,6 $**	**17,1 $**	**2,21 %**	711,1 $	16,1 $	2,26 %	663,4 $	15,0 $	2,26 %
Déduire : actifs non productifs et engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**72,8**	**–**		58,7	–		54,6	–	
Actifs liés aux activités bancaires principales et marge connexe	**703,8 $**	**17,1 $**	**2,44 %**	652,4 $	16,1 $	2,46 %	608,8 $	15,0 $	2,46 %

1) La plupart des revenus d'intérêts nets tirés des actifs détenus à des fins de transaction du groupe Marchés des capitaux sont comptabilisés dans les « Revenus tirés des activités de transaction » sous les revenus autres que d'intérêts.

T7 Soldes moyens des actifs et passifs[1] et revenus d'intérêts nets

Pour les exercices (en milliards de dollars)	2019 Solde moyen	2019 Intérêt	2019 Taux moyen	2018 Solde moyen	2018 Intérêt	2018 Taux moyen	2017 Solde moyen	2017 Intérêt	2017 Taux moyen
Actifs									
Dépôts auprès d'autres institutions financières	**49,6 $**	**0,9 $**	**1,87 %**	54,2 $	0,9 $	1,59 %	53,2 $	0,5 $	0,98 %
Titres détenus à des fins de transaction	**116,9**	**0,3**	**0,25 %**	101,6	0,2	0,17 %	107,2	0,1	0,13 %
Titres pris en pension et titres empruntés	**121,0**	**0,5**	**0,41 %**	94,4	0,4	0,47 %	97,0	0,3	0,29 %
Titres de placement	**87,5**	**2,0**	**2,22 %**	79,8	1,6	2,01 %	74,8	1,3	1,68 %
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	**261,5**	**9,4**	**3,59 %**	244,2	8,3	3,39 %	228,3	7,4	3,23 %
Prêts personnels	**97,7**	**6,8**	**6,98 %**	92,1	6,0	6,55 %	87,4	5,3	6,08 %
Prêts sur cartes de crédit	**17,5**	**3,3**	**18,76 %**	15,1	2,8	18,45 %	13,5	2,5	18,73 %
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**206,3**	**9,6**	**4,66 %**	177,0	7,9	4,45 %	165,0	6,5	3,94 %
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**(5,2)**			(5,0)			(4,5)		
Total des prêts	**577,8 $**	**29,1 $**	**5,04 %**	523,4 $	25,0 $	4,77 %	489,7 $	21,7 $	4,43 %
Total des actifs productifs	**952,8 $**	**32,8 $**	**3,44 %**	853,4 $	28,1 $	3,29 %	821,9 $	23,9 $	2,91 %
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**16,3**			16,3			12,3		
Autres actifs	**87,0**			76,0			78,4		
Total des actifs	**1 056,1 $**	**32,8 $**	**3,10 %**	945,7 $	28,1 $	2,97 %	912,6 $	23,9 $	2,62 %
Passifs et capitaux propres									
Dépôts									
Particuliers	**230,6 $**	**3,8 $**	**1,63 %**	213,9 $	3,3 $	1,52 %	203,8 $	2,7 $	1,30 %
Entreprises et administrations publiques	**450,0**	**9,1**	**2,02 %**	399,8	6,5	1,64 %	374,7	4,7	1,26 %
Autres institutions financières	**40,2**	**1,0**	**2,56 %**	42,2	0,7	1,77 %	42,1	0,5	1,23 %
Total des dépôts	**720,8 $**	**13,9 $**	**1,92 %**	655,9 $	10,5 $	1,61 %	620,6 $	7,9 $	1,27 %
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**114,6**	**0,3**	**0,29 %**	96,0	0,3	0,25 %	102,3	0,2	0,21 %
Débentures subordonnées	**7,5**	**0,3**	**3,91 %**	5,7	0,2	3,71 %	7,1	0,2	3,19 %
Autres passifs portant intérêt	**63,9**	**1,1**	**1,74 %**	60,1	0,9	1,46 %	58,5	0,6	0,99 %
Total des passifs portant intérêt	**906,8 $**	**15,6 $**	**1,72 %**	817,7 $	11,9 $	1,45 %	788,5 $	8,9 $	1,13 %
Autres passifs, y compris les acceptations	**79,8**			63,9			65,3		
Capitaux propres[2]	**69,5**			64,1			58,8		
Total des passifs et des capitaux propres	**1 056,1 $**	**15,6 $**	**1,48 %**	945,7 $	11,9 $	1,26 %	912,6 $	8,9 $	0,97 %
Revenus d'intérêts nets		**17,2 $**			16,2 $			15,0 $	

1) Soldes quotidiens moyens.
2) Comprend des participations ne donnant pas le contrôle de 2,7 $ (2018 – 1,9 $; 2017 – 1,6 $).

Revenus autres que d'intérêts

T8 Revenus autres que d'intérêts

Pour les exercices (en millions de dollars)	2019	2018	2017	2019 c. 2018
Services bancaires				
Revenus sur cartes[1]	**977 $**	1 105 $	1 018 $	**(12)%**
Frais liés aux services bancaires	**1 812**	1 705	1 684	**6**
Commissions de crédit	**1 316**	1 191	1 153	**10**
Total des revenus tirés des services bancaires	**4 105 $**	4 001 $	3 855 $	**3 %**
Services de gestion de patrimoine				
Fonds communs de placement	**1 849 $**	1 714 $	1 639 $	**8 %**
Commissions de courtage	**876**	895	1 047	**(2)**
Frais de gestion de placements et frais de fiducie				
Gestion de placements et garde de placements	**848**	551	453	**54**
Fiducies personnelles et fiducies commerciales	**202**	181	179	**12**
	1 050	732	632	**43**
Total des revenus tirés des services de gestion de patrimoine	**3 775 $**	3 341 $	3 318 $	**13 %**
Commissions de placement et autres honoraires de services-conseils	**497**	514	598	**(3)**
Opérations de change à des fins autres que de transaction	**667**	622	557	**7**
Revenus tirés des activités de transaction	**1 488**	1 420	986	**5**
Profit net sur la vente de titres de placement	**351**	146	380	**140**
Revenu net découlant des participations dans des sociétés associées	**650**	559	407	**16**
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres	**676**	686	626	**(1)**
Autres honoraires et commissions	**949**	841	903	**13**
Autres	**699**	454	490	**54**
Total des revenus autres que d'intérêts	**13 857 $**	12 584 $	12 120 $	**10 %**

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités. (Se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

D3 Sources des revenus autres que d'intérêts

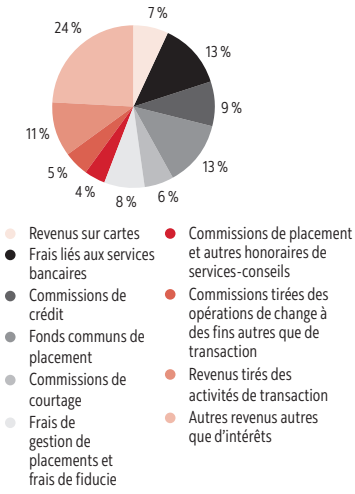

Les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 1 273 millions de dollars ou de 10 % pour se chiffrer à 13 857 millions de dollars. Une partie de la croissance des revenus autres que d'intérêts, soit de 6 %, est attribuable à l'incidence nette des acquisitions réalisées en 2018 et en 2019. L'autre partie, soit de 4 %, découle principalement de la hausse des revenus tirés des services bancaires, du revenu découlant de participations dans des sociétés associées et des profits sur les placements.

Déduction faite des charges connexes, les revenus tirés des services bancaires ont progressé de 104 millions de dollars ou de 3 % pour s'établir à 4 105 millions de dollars. La progression est attribuable à la hausse des commissions de crédit dans tous les secteurs d'activité ainsi qu'à la croissance des autres honoraires et commissions des Opérations internationales, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence de 209 millions de dollars de la nouvelle norme de comptabilisation des revenus stipulant que les charges liées aux cartes doivent être portées en diminution des revenus sur cartes.

Les revenus tirés des services de gestion de patrimoine ont augmenté de 434 millions de dollars ou de 13 % en raison de la hausse des revenus tirés des fonds communs de placement et des frais de gestion de placements et frais de fiducie, qui a surtout découlé des acquisitions de Jarislowsky Fraser et de Gestion financière MD.

Les revenus tirés des activités de transaction ont augmenté de 68 millions de dollars ou de 5 %, en raison surtout de la hausse des revenus provenant des acquisitions réalisées par les Opérations internationales.

Le revenu net découlant des participations dans des sociétés associées a progressé de 91 millions de dollars ou de 16 %, en raison surtout de l'augmentation des revenus provenant de Thanachart Bank.

Les autres revenus ont augmenté de 245 millions de dollars, du fait surtout de l'augmentation des revenus tirés des activités de gestion d'actifs et de passifs et des Opérations internationales, contrebalancée en partie par les pertes nettes sur les cessions.

Perspectives

Les revenus autres que d'intérêts devraient croître en 2020 en raison de la hausse des honoraires de gestion de patrimoine, des revenus sur cartes de crédit et des revenus tirés des frais bancaires, déduction faite des cessions annoncées.

T9 Revenus tirés des activités de transaction

Pour les exercices (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Par produits négociés :			
Taux d'intérêt et crédit	**241 $**	272 $	474 $
Titres de capitaux propres	**480**	441	(125)
Marchandises	**235**	231	295
Variation de change	**268**	295	250
Autres	**264**	181	92
Total des revenus tirés des activités de transaction	**1 488 $**	1 420 $	986 $
Pourcentage du total des revenus	**4,8 %**	4,9 %	3,6 %

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 3 027 millions de dollars, contre 2 611 millions de dollars, soit une augmentation de 416 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Après ajustement pour exclure la dotation initiale au titre des instruments financiers productifs acquis au cours des deux exercices, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 669 millions de dollars ou de 30 %.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers dépréciés s'est établie à 2 899 millions de dollars, en hausse de 544 millions de dollars, principalement dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales, en raison surtout de la croissance des actifs découlant des activités internes et des acquisitions en Amérique latine. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 49 points de base, en hausse de six points de base. La dotation au titre des instruments financiers productifs s'est établie à 128 millions de dollars, contre 256 millions de dollars à l'exercice précédent. Si l'on exclut la dotation initiale au titre des instruments financiers productifs acquis, la dotation au titre des instruments financiers productifs a augmenté de 125 millions de dollars en raison essentiellement des prévisions macroéconomiques moins favorables au Canada et dans certains territoires étrangers, des reprises sur les dotations de l'exercice précédent liées aux ouragans et de la croissance des actifs dans les portefeuilles de prêts aux particuliers. Après ajustement, le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffré à 49 points de base, soit une hausse de huit points de base.

Perspectives

La qualité du portefeuille de prêts de la Banque devrait demeurer solide. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devrait augmenter en raison surtout de la croissance interne et de la modification de la composition des activités de chacun des secteurs d'activité de la Banque. Dans l'ensemble, le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en 2020 devrait être conforme à l'appétence au risque de la Banque.

T10 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances par secteurs d'activité

	2019			2018		
Pour l'exercice (en millions de dollars)	Prêts productifs (étapes 1 et 2)	Prêts douteux (étape 3)	Total	Prêts productifs (étapes 1 et 2)	Prêts douteux (étape 3)	Total
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	**3 $**	**889 $**	**892 $**	**(13)$**	**759 $**	**746 $**
Prêts aux entreprises	**(4)**	**84**	**80**	**21**	**27**	**48**
Total	**(1)**	**973**	**972**	**8**	**786**	**794**
Opérations internationales						
Prêts aux particuliers	**134**	**1 728**	**1 862**	**304**	**1 363**	**1 667**
Prêts aux entreprises	**21**	**194**	**215**	**(24)**	**193**	**169**
Total	**155**	**1 922**	**2 077**	**280**	**1 556**	**1 836**
Services bancaires et marchés mondiaux	**(25)**	**4**	**(21)**	**(23)**	**(28)**	**(51)**
Autres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan	**129 $**	**2 899 $**	**3 028 $**	**265 $**	**2 314 $**	**2 579 $**
Opérations internationales	**(1)$**	**– $**	**(1)$**	**(10)$**	**41 $**	**31 $**
Services bancaires et marchés mondiaux	**(1)$**	**– $**	**(1)$**	**1 $**	**– $**	**1 $**
Autres	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des titres de créance et des dépôts auprès d'autres banques	**(1)$**	**– $**	**(1)$**	**(9)$**	**41 $**	**32 $**
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**128 $**	**2 899 $**	**3 027 $**	**256 $**	**2 355 $**	**2 611 $**

T10A Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des instruments financiers dépréciés par secteurs d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2019[1]	2018[1]	2017
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	**889 $**	759 $	857 $
Prêts aux entreprises	**84**	27	56
	973 $	786 $	913 $
Opérations internationales			
Antilles et Amérique centrale	**292 $**	321 $	215 $
Amérique latine			
Mexique	**291**	239	193
Pérou	**446**	349	329
Chili	**403**	275	145
Colombie	**422**	358	337
Autres – Amérique latine	**68**	55	75
Total – Amérique latine	**1 630**	1 276	1 079
	1 922 $	1 597 $	1 294 $
Services bancaires et marchés mondiaux			
Canada	**11 $**	(1)$	(6)$
États-Unis	**(1)**	(6)	(15)
Asie et Europe	**(6)**	(21)	63
	4 $	(28)$	42 $
Total	**2 899 $**	2 355 $	2 249 $

1) Les montants pour 2019 et 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

T11 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations[1), 2), 3)]

Pour les exercices (en pourcentage)	2019	2018	2017
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	**0,31 %**	0,26 %	0,32 %
Prêts aux entreprises	**0,14**	0,10	0,13
	0,28	0,24	0,29
Opérations internationales			
Prêts aux particuliers	**2,56**	2,84	2,09
Prêts aux entreprises	**0,28**	0,27	0,37
	1,39	1,51	1,21
Services bancaires et marchés mondiaux	**(0,02)**	(0,06)	0,05
Dotations au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux	**0,49**	0,43	0,45
Dotations au compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs	**0,02**	0,05	0,00
Total	**0,51 %**	0,48 %	0,45 %

1) Les montants pour 2019 et 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants de la période précédente n'ont pas été retraités.
2) Comprend la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de certains actifs financiers – prêts, acceptations et exposition au risque lié à des éléments hors bilan.
3) Les montants pour 2019 et 2018 tiennent compte de l'incidence initiale des acquisitions dans les Opérations internationales.

T12 Radiations nettes[1)] en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations[2), 3)]

Pour les exercices (en pourcentage)	2019	2018	2017
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	**0,31 %**	0,27 %	0,34 %
Prêts aux entreprises	**0,15**	0,09	0,18
	0,29	0,24	0,32
Opérations internationales			
Prêts aux particuliers	**2,48**	2,35	2,17
Prêts aux entreprises	**0,15**	0,23	0,50
	1,28	1,25	1,31
Services bancaires et marchés mondiaux	**0,03**	0,03	0,11
Total	**0,50 %**	0,44 %	0,50 %

1) Radiations, déduction faite des recouvrements.
2) Les montants pour 2019 et 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants de la période précédente n'ont pas été retraités.
3) Compte non tenu des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico, pour les périodes antérieures à 2018.

Charges autres que d'intérêt

T13 Charges autres que d'intérêts et productivité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2019	2018	2017	2019 c. 2018
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	**4 939 $**	4 454 $	4 220 $	**11 %**
Rémunération liée à la performance	**1 761**	1 624	1 599	**8**
Paiements fondés sur des actions	**278**	192	209	**45**
Autres avantages du personnel	**1 465**	1 185	1 347	**24**
	8 443 $	7 455 $	7 375 $	**13 %**
Locaux et technologie				
Locaux				
Occupation	**527**	477	444	**10**
Impôts fonciers	**95**	98	93	**(3)**
Autres frais liés aux locaux	**458**	437	432	**5**
	1 080 $	1 012 $	969 $	**7 %**
Technologie	**1 727 $**	1 565 $	1 467 $	**10 %**
	2 807 $	2 577 $	2 436 $	**9 %**
Amortissements				
Amortissement des immobilisations corporelles	**402**	354	340	**14**
Amortissement des immobilisations incorporelles	**651**	494	421	**32**
	1 053 $	848 $	761 $	**24 %**
Communications	**459 $**	447 $	437 $	**3 %**
Publicité et prospection	**625 $**	581 $	581 $	**8 %**
Honoraires	**861 $**	881 $	775 $	**(2)%**
Taxes d'affaires et taxes sur le capital				
Taxes d'affaires	**471**	419	383	**12**
Taxes sur le capital	**44**	45	40	**(2)**
	515 $	464 $	423 $	**11 %**
Autres	**1 974 $**	1 805 $	1 842 $	**9 %**
Total des charges autres que d'intérêts	**16 737 $**	15 058 $	14 630 $	**11 %**
Ratio de productivité	**53,9 %**	52,3 %	53,9 %	

D4 Charges autres que d'intérêts
En millions de dollars

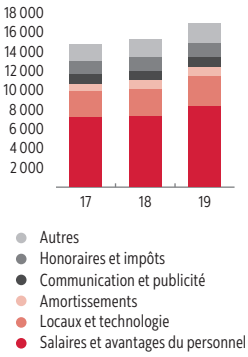

D5 Impôts directs et indirects
En millions de dollars

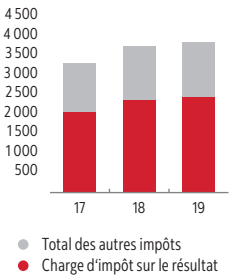

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 1 679 millions de dollars ou de 11 %. Compte non tenu des montants liés aux acquisitions et aux cessions, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 10 %. La réévaluation au cours de l'exercice précédent d'un passif au titre des régimes d'avantages du personnel découlant de certaines modifications apportées aux régimes (la « réévaluation des avantages »), l'incidence des acquisitions et l'effet de la nouvelle norme de comptabilisation des revenus qui exige que les charges liées aux cartes soient portées en diminution des revenus sur cartes ont représenté environ 6 % de l'augmentation. La hausse restante de 4 % découle des investissements dans les initiatives liées aux technologies et à la réglementation, de l'augmentation de la rémunération liée à la performance et des paiements fondés sur des actions, ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Le total des coûts liés à la technologie de la Banque, qui comprennent les coûts liés à la technologie présentés dans le tableau T13 et ceux pris en compte dans les salaires, les honoraires, l'amortissement des immobilisations incorporelles et l'amortissement des immobilisations corporelles, s'est établi à environ 3,6 milliards de dollars, en hausse de 7 % par rapport à 2018. L'augmentation reflète l'investissement soutenu de la Banque dans ses efforts de modernisation et les technologies, y compris la cybersécurité.

Le ratio de productivité a été de 53,9 %, comparativement à 52,3 %. Si l'on exclut l'incidence des montants liés aux acquisitions et aux cessions et l'incidence de la réévaluation des avantages au cours de l'exercice précédent, le ratio de productivité s'est établi à 52,7 %, comparativement à 52,4 %. Le levier d'exploitation présenté s'est établi à un pourcentage négatif de 3,3 %. Après ajustement pour exclure les montants liés aux acquisitions et aux cessions, le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage négatif de 2,1 %. Le levier d'exploitation a subi l'incidence défavorable de 1,5 % de la réévaluation des avantages.

Perspectives

Bien qu'il soit prévu que les charges autres que d'intérêts s'accroissent en 2020 afin de soutenir les initiatives de croissance des activités et la poursuite des investissements dans les initiatives liées aux technologies et à la réglementation, la croissance sera en partie contrebalancée par les économies supplémentaires découlant des mesures d'efficience. La gestion des dépenses et l'atteinte d'un levier d'exploitation positif demeurent des priorités clés.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 2 472 millions de dollars, en hausse de 90 millions de dollars. Le taux d'impôt effectif a légèrement augmenté pour se chiffrer à 21,9 %, comparativement à 21,5 %, ce qui s'explique en grande partie par la hausse de l'impôt découlant de la cession d'établissements à l'étranger, laquelle a été atténuée par l'accroissement des revenus exonérés d'impôt.

Perspectives

Le taux d'impôt effectif consolidé de la Banque devrait être de l'ordre de 21 % à 25 % en 2020.

Revue des résultats financiers – 2018 par rapport à 2017

Dans le but d'isoler les principales tendances entre 2018 et 2017, des analyses et les résultats financiers connexes sont présentés ci-après.

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est établi à 8 724 millions de dollars en 2018, en hausse de 6 % comparativement à celui de 8 243 millions de dollars en 2017. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 6,82 $, contre 6,49 $, ce qui traduit une progression de 5 %. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 14,5 %, par rapport à 14,6 %.

Compte non tenu des coûts liés aux acquisitions (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR »), le bénéfice net s'est établi à 9 144 millions de dollars, comparativement à 8 303 millions de dollars, soit une hausse de 10 %. La hausse du bénéfice net s'explique par l'augmentation des revenus d'intérêts nets et des revenus tirés des activités de transaction, de même que par la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse des profits sur la vente de biens immobiliers et de titres de placement et la hausse du taux d'impôt effectif. Le bénéfice dilué ajusté par action s'est établi à 7,11 $, comparativement à 6,54 $, en hausse de 9 %. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est élevé à 14,9 %, comparativement à 14,7 %.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 16 191 millions de dollars en 2018, en hausse de 1 156 millions de dollars ou de 8 %, du fait de la forte croissance des secteurs Réseau canadien et Opérations internationales, compte tenu de l'incidence des acquisitions qui ont compté pour 2 %. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'incidence défavorable de la conversion des devises.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont totalisé 12 584 millions de dollars en 2018, en hausse de 464 millions de dollars ou de 4 %. L'incidence de la vente des activités de Patrimoine Hollis (la « vente d'activités ») en 2017, déduction faite de l'apport des acquisitions réalisées en 2018, a donné lieu à une réduction de 1 % des revenus autres que d'intérêts. Le reste de la variation, soit une croissance de 5 %, s'explique par l'augmentation des frais bancaires et sur cartes de crédit, des revenus tirés des activités de transaction et du revenu découlant des participations dans des sociétés associées, ainsi que par la comptabilisation d'un mois additionnel de revenus pour certaines de nos activités découlant de l'harmonisation de leur période de présentation avec celle de la Banque (l'« harmonisation de la période de présentation »). Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par le recul des profits sur la vente de biens immobiliers et de titres de placement.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 2 611 millions de dollars, en hausse de 362 millions de dollars par rapport à celle de 2017. Si l'on exclut la dotation initiale au titre des instruments financiers productifs acquis, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 42 millions de dollars, ce qui s'explique en grande partie par la diminution des dotations du Réseau canadien et des Services bancaires et marchés mondiaux, laquelle a été contrebalancée par la hausse des dotations des Opérations internationales. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 48 points de base, en hausse de trois points de base par rapport à 2017, alors qu'il s'était établi à 45 points de base. Si l'on exclut la dotation initiale au titre des instruments financiers productifs acquis, le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a reculé de quatre points de base pour s'établir à 41 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 15 058 millions de dollars en 2018, en hausse de 428 millions de dollars ou de 3 %. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 2 %. L'incidence des acquisitions a été plus que contrebalancée par les avantages liés à la vente d'activités en 2017. L'augmentation restante découle de la hausse des investissements dans les initiatives liées aux technologies et à la réglementation ainsi que de l'augmentation des taxes d'affaires, ce qui a été contrebalancé en partie par l'économie comptable découlant de la réévaluation d'un passif au titre des régimes d'avantages du personnel (la « réévaluation des avantages ») et par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 2 382 millions de dollars en 2018, en hausse de 349 millions de dollars. Le taux d'impôt effectif global de la Banque s'est établi à 21,5 % en 2018, comparativement à 19,8 % en 2017. L'augmentation du taux d'impôt effectif s'explique en grande partie par la hausse des revenus exonérés d'impôt attribuable aux activités de transaction sur actions pour le compte de clients en 2017, contrebalancée en partie par la baisse de l'impôt dans certains territoires étrangers en 2018.

T14 Revue des résultats financiers

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars)[1]	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[2]	**Total**
Revenus d'intérêts nets	7 898 $	7 322 $	1 454 $	(483)$	**16 191 $**
Revenus autres que d'intérêts	5 452	4 111	3 074	(53)	**12 584**
Total des revenus	13 350 $	11 433 $	4 528 $	(536)$	**28 775 $**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	794	1 867	(50)	–	**2 611**
Charges autres que d'intérêts	6 654	6 111	2 233	60	**15 058**
Charge d'impôt sur le résultat	1 538	706	587	(449)	**2 382**
Bénéfice net	4 364 $	2 749 $	1 758 $	(147)$	**8 724 $**
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	176	–	–	**176**
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 364 $	2 573 $	1 758 $	(147)$	**8 548 $**

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.

2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la division Trésorerie du Groupe, ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 de 112 $ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (en millions de dollars)[1]	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[2]	**Total**
Revenus d'intérêts nets	7 363 $	6 726 $	1 336 $	(390)$	**15 035 $**
Revenus autres que d'intérêts	5 488	3 688	3 288	(344)	**12 120**
Total des revenus	12 851 $	10 414 $	4 624 $	(734)$	**27 155 $**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	913	1 294	42	–	**2 249**
Charges autres que d'intérêts	6 487	5 664	2 160	319	**14 630**
Charge d'impôt sur le résultat	1 387	828	604	(786)	**2 033**
Bénéfice net	4 064 $	2 628 $	1 818 $	(267)$	**8 243 $**
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	238	–	–	**238**
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 064 $	2 390 $	1 818 $	(267)$	**8 005 $**

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.

2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la division Trésorerie du Groupe, ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 de 562 $ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

Revue du quatrième trimestre

T15 Résultats financiers du quatrième trimestre – montants présentés

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les 31 octobre 2019[1]	31 juillet 2019[1]	31 octobre 2018
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	**4 336 $**	4 374 $	4 220 $
Revenus autres que d'intérêts	**3 632**	3 285	3 228
Total des revenus	**7 968 $**	7 659 $	7 448 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**753**	713	590
Charges autres que d'intérêts	**4 311**	4 209	4 064
Charge d'impôt sur le résultat	**596**	753	523
Bénéfice net	**2 308 $**	1 984 $	2 271 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**107 $**	120 $	92 $
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**2 201 $**	1 864 $	2 179 $
Actionnaires privilégiées et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	**64**	25	65
Actionnaires ordinaires	**2 137 $**	1 839 $	2 114 $

1) Les montants pour les périodes closes le 31 octobre 2019 et le 31 juillet 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants de la période précédente n'ont pas été retraités (il y a lieu de consulter les notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

T15A Résultats financiers du quatrième trimestre – ajustés afin d'exclure les montants liés aux acquisitions et aux cessions (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 15)

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les 31 octobre 2019[1]	31 juillet 2019[1]	31 octobre 2018
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	**4 336 $**	4 374 $	4 220 $
Revenus autres que d'intérêts	**3 626**	3 591	3 228
Total des revenus	**7 962 $**	7 965 $	7 448 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**753**	713	590
Charges autres que d'intérêts	**4 197**	4 122	3 962
Charge d'impôt sur le résultat	**612**	675	551
Bénéfice net	**2 400 $**	2 455 $	2 345 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**102 $**	125 $	101 $
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**2 298 $**	2 330 $	2 244 $
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	**64**	25	65
Actionnaires ordinaires	**2 234 $**	2 305 $	2 179 $

1) Les montants pour les périodes closes le 31 octobre 2019 et le 31 juillet 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants de la période précédente n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

Transactions ayant eu une incidence sur les résultats

Montants liés aux acquisitions et aux cessions

Au cours du quatrième trimestre, la Banque a finalisé la vente annoncée précédemment de ses activités bancaires dans sept marchés secondaires des Antilles et conclu une entente visant la vente de sa participation de 51 % dans AFP Colfondos en Colombie, et elle a comptabilisé une perte nette de 9 millions de dollars.

Les coûts d'intégration et autres coûts comptabilisés au cours du trimestre à l'étude relativement aux acquisitions finalisées antérieurement se sont élevés à 107 millions de dollars (troisième trimestre de 2019 – 73 millions de dollars).

Bénéfice net

Comparaison du quatrième trimestre de 2019 et du quatrième trimestre de 2018

Le bénéfice net s'est établi à 2 308 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 37 millions de dollars ou de 2 %. Après ajustement pour exclure les montants liés aux acquisitions et aux cessions, le bénéfice net s'est établi à 2 400 millions de dollars, soit une hausse de 55 millions de dollars ou de 2 %, en raison surtout de l'augmentation des revenus.

Comparaison du quatrième trimestre de 2019 et du troisième trimestre de 2019

Le bénéfice net s'est établi à 2 308 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 324 millions de dollars ou de 16 %. Après ajustement pour exclure les montants liés aux acquisitions et aux cessions, le bénéfice net s'est établi à 2 400 millions de dollars, soit une baisse de 55 millions de dollars ou de 2 %, du fait surtout de la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, contrebalancée par la baisse de la charge d'impôt.

Revenus d'intérêts nets

Comparaison du quatrième trimestre de 2019 et du quatrième trimestre de 2018

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 4 336 millions de dollars, soit une hausse de 116 millions de dollars ou de 3 % principalement attribuable à la forte croissance des actifs et des dépôts du Réseau canadien, à l'augmentation du volume de prêts aux particuliers et aux entreprises des Opérations internationales ainsi qu'à la hausse du volume de prêts aux sociétés du secteur Services bancaires et marchés mondiaux. Ces augmentations ont été atténuées par le repli de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif et par l'incidence défavorable de la conversion des devises.

La marge sur activités bancaires principales a diminué de sept points de base pour s'établir à 2,40 %. Le rétrécissement de la marge est attribuable à la diminution des écarts sur les activités de gestion de l'actif et du passif et au recul des marges des secteurs Opérations internationales et Services bancaires et marchés mondiaux, ces facteurs ayant été atténués par l'élargissement des marges du Réseau canadien.

Comparaison du quatrième trimestre de 2019 et du troisième trimestre de 2019

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 4 336 millions de dollars, soit une diminution de 38 millions de dollars ou de 1 % qui s'explique par la baisse des activités de gestion de l'actif et du passif ainsi que par l'incidence défavorable de la conversion des devises, atténuées par la forte croissance des actifs du Réseau canadien.

La marge sur activités bancaires principales s'est établie à 2,40 %, ce qui représente un recul de cinq points de base. Le rétrécissement de la marge est attribuable à la diminution des écarts sur les activités de gestion de l'actif et du passif, à l'apport moins grand de la marge des Opérations internationales en raison surtout de l'incidence défavorable de la conversion des devises sur les actifs à marge élevée, ainsi qu'au recul des marges du Réseau canadien.

Revenus autres que d'intérêts

Comparaison du quatrième trimestre de 2019 et du quatrième trimestre de 2018

Les revenus autres que d'intérêts se sont chiffrés à 3 632 millions de dollars, en hausse de 404 millions de dollars ou de 13 %. Les acquisitions ont représenté environ le quart de la croissance. Les autres principaux facteurs ayant contribué à la hausse sont l'augmentation des revenus tirés des services bancaires et de la gestion de patrimoine, les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils, ainsi que les profits nets sur les titres de placements. Ces facteurs ont été atténués par l'incidence de la nouvelle norme de comptabilisation des revenus, qui stipule que les charges liées aux cartes de crédit doivent être portées en diminution des revenus sur cartes de crédit.

Comparaison du quatrième trimestre de 2019 et du troisième trimestre de 2019

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 347 millions de dollars ou de 11 %. Après ajustement pour exclure le profit net sur les cessions au cours du trimestre à l'étude et la perte sur les cessions au cours du trimestre précédent, les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 35 millions de dollars ou de 1 %. La progression est attribuable à la hausse des frais bancaires, des commissions de placement et honoraires de services-conseils et des commissions de gestion de patrimoine, facteur neutralisé en partie par la baisse des revenus provenant des activités de transaction et du revenu découlant des participations dans des sociétés associées.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Comparaison du quatrième trimestre de 2019 et du quatrième trimestre de 2018

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 753 millions de dollars, en hausse de 163 millions de dollars ou de 28 %, du fait de la hausse des dotations au titre des portefeuilles de prêts aux particuliers et de prêts aux entreprises, qui est attribuable à la croissance des actifs découlant des activités internes et des acquisitions.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers dépréciés s'est chiffrée à 744 millions de dollars, en hausse de 107 millions de dollars par suite de la majoration des dotations au titre des portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales parallèlement à la croissance et de la diminution des recouvrements dans le Réseau canadien, ainsi qu'à l'augmentation des dotations au titre des prêts aux entreprises dans le Réseau canadien et les Services bancaires et marchés mondiaux en raison des recouvrements moins élevés. Les dotations au titre des prêts aux entreprises des Opérations internationales sont demeurées relativement stables, la dotation liée à la restructuration de la dette de la Barbade ayant été compensée par les recouvrements plus élevés au cours de l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 49 points de base, en hausse de sept points de base. La dotation au titre des instruments financiers productifs s'est établie à 9 millions de dollars, soit une augmentation de 56 millions de dollars attribuable essentiellement aux reprises de l'exercice précédent liées aux ouragans et à la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 11 points de base pour s'établir à 50 points de base.

Comparaison du quatrième trimestre de 2019 et du troisième trimestre de 2019

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 753 millions de dollars, en hausse de 40 millions de dollars.

La dotation au titre des instruments financiers dépréciés a diminué de 32 millions de dollars ou de 4 %, en raison surtout de la baisse des dotations au titre des portefeuilles de prêts aux particuliers attribuable à la diminution des radiations au Canada et aux améliorations de la qualité du crédit des Opérations internationales, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des dotations au titre des prêts aux entreprises dans le Réseau canadien et les Services bancaires et marchés mondiaux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 49 points de base, en baisse de trois points de base. La dotation au titre des instruments financiers productifs s'est chiffrée à 9 millions de dollars, soit une hausse de 72 millions de dollars se rapportant essentiellement au portefeuille de prêts aux particuliers des Opérations internationales, qui a découlé de l'incidence de facteurs macroéconomiques moins favorables en raison de l'incertitude sur le plan géopolitique et des ouragans dans les Bahamas. Le trimestre précédent a tiré avantage des améliorations de la qualité du crédit. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de deux points de base pour s'établir à 50 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Comparaison du quatrième trimestre de 2019 et du quatrième trimestre de 2018

Les charges autres que d'intérêts ont totalisé 4 311 millions de dollars, en hausse de 247 millions de dollars ou de 6 %. Compte non tenu des montants liés aux acquisitions et aux cessions, les charges autres que d'intérêts ont également augmenté de 6 %. L'augmentation des charges autres que d'intérêts découlant de l'incidence des acquisitions, en partie contrebalancée par l'incidence de la nouvelle norme de comptabilisation des revenus qui exige que les charges liées aux cartes soient portées en diminution des revenus sur cartes, a contribué à la croissance à hauteur d'environ 1 %. L'augmentation restante de 5 % découle de la hausse des salaires et des avantages du personnel relative aux initiatives liées à la réglementation et aux technologies ainsi que de la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, de la rémunération liée à la performance et des autres charges liées à la croissance des activités. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la diminution des honoraires et l'incidence favorable de la conversion des devises.

Le ratio de productivité s'est établi à 54,1 %, comparativement à 54,6 %. Après ajustement pour exclure les montants liés aux acquisitions et aux cessions, le ratio de productivité s'est établi à 52,7 %, comparativement à 53,2 %.

Comparaison du quatrième trimestre de 2019 et du troisième trimestre de 2019

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 102 millions de dollars ou de 2 %. Compte non tenu des montants liés aux acquisitions et aux cessions, les charges autres que d'intérêts ont également augmenté de 2 %. L'augmentation s'explique par la hausse des honoraires, des frais liés à la technologie et des autres charges liées à la croissance des activités, atténuée par la baisse de la rémunération fondée sur des actions et des salaires ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Le ratio de productivité s'est établi à 54,1 %, comparativement à 55,0 %.

Impôt sur le résultat

Comparaison du quatrième trimestre de 2019 et du quatrième trimestre de 2018

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,5 % comparativement à 18,7 %, essentiellement du fait de la hausse de l'impôt dans certains territoires étrangers.

Comparaison du quatrième trimestre de 2019 et du troisième trimestre de 2019

Le taux d'impôt effectif a diminué pour s'établir à 20,5 %, comparativement à 27,5 %. Cette diminution s'explique d'abord et avant tout par l'impôt plus élevé découlant de la perte sur la cession annoncée des activités à Porto Rico au cours du trimestre précédent.

Analyse des tendances

T16 Faits saillants financiers trimestriels

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les **31 oct. 2019[1]**	31 juill. 2019[1]	30 avril 2019[1]	31 janv. 2019[1]	31 oct. 2018	31 juill. 2018	30 avril 2018	31 janv. 2018
Résultats présentés								
Revenus d'intérêts nets	**4 336 $**	4 374 $	4 193 $	4 274 $	4 220 $	4 085 $	3 950 $	3 936 $
Revenus autres que d'intérêts	**3 632**	3 285	3 610	3 330	3 228	3 096	3 108	3 152
Total des revenus	**7 968 $**	7 659 $	7 803 $	7 604 $	7 448 $	7 181 $	7 058 $	7 088 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**753**	713	873	688	590	943	534	544
Charges autres que d'intérêts	**4 311**	4 209	4 046	4 171	4 064	3 770	3 726	3 498
Charge d'impôt sur le résultat	**596**	753	625	498	523	529	621	709
Bénéfice net	**2 308 $**	1 984 $	2 259 $	2 247 $	2 271 $	1 939 $	2 177 $	2 337 $
Bénéfice de base par action (en dollars)	**1,76**	1,51	1,74	1,72	1,72	1,60	1,70	1,88
Bénéfice dilué par action (en dollars)	**1,73**	1,50	1,73	1,71	1,71	1,55	1,70	1,86
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage)[2]	**2,40**	2,45	2,45	2,45	2,47	2,46	2,47	2,46
Taux d'impôt effectif (en pourcentage)	**20,5**	27,5	21,7	18,1	18,7	21,5	22,2	23,3
Résultats ajustés[2]								
Bénéfice net ajusté	**2 400 $**	2 455 $	2 263 $	2 291 $	2 345 $	2 259 $	2 190 $	2 350 $
Bénéfice dilué ajusté par action	**1,82 $**	1,88 $	1,70 $	1,75 $	1,77 $	1,76 $	1,71 $	1,87 $

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (il y a lieu de consulter les notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).
2) Se reporter à la page 15 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

Bénéfice net

La Banque a affiché un solide bénéfice net au cours des huit trimestres les plus récents. Le bénéfice du trimestre à l'étude a été réduit par les montants liés aux acquisitions et aux cessions de 92 millions de dollars (108 millions de dollars avant impôt). Le bénéfice du trimestre précédent a été réduit par les montants liés aux acquisitions et aux cessions de 471 millions de dollars (393 millions de dollars avant impôt). Le bénéfice du troisième trimestre de 2018 a quant à lui été réduit par les montants liés aux acquisitions et aux cessions de 320 millions de dollars (453 millions de dollars avant impôt).

Le premier trimestre de 2018 tenait compte d'une économie comptable de 150 millions de dollars (203 millions de dollars avant impôt) attribuable à la réévaluation d'un passif au titre des régimes d'avantages du personnel découlant de certaines modifications apportées aux régimes.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets ont, dans l'ensemble, affiché une croissance tout au long de la période, grâce à une progression régulière des prêts aux particuliers dans le Réseau canadien et les Opérations internationales, à une augmentation des prêts aux entreprises dans les trois secteurs d'activité, à une solide croissance des dépôts et à l'incidence des acquisitions. La marge nette sur intérêts est demeurée relativement stable au cours de la période. La marge s'est établie à 2,40 % au cours du trimestre à l'étude, en baisse de cinq points de base par rapport au trimestre précédent.

Les revenus d'intérêts nets du deuxième trimestre de 2019 ont été inférieurs du fait des trois jours de moins que comptait ce trimestre et de la baisse de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif.

Revenus autres que d'intérêts

Globalement, les revenus autres que d'intérêts ont augmenté tout au long de la période grâce aux acquisitions, à la hausse des profits sur les titres de placement et à l'harmonisation de la période de présentation d'un certain nombre d'unités d'exploitation avec celle de la Banque. Le trimestre précédent a été touché par la perte nette sur les cessions de 306 millions de dollars et le deuxième trimestre de 2019 comprenait un profit net sur les cessions de 173 millions de dollars.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Dans l'ensemble, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté au cours de la période en raison surtout de la hausse de la dotation au titre des instruments financiers dépréciés dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales et du Réseau canadien par suite de la croissance des portefeuilles, de l'incidence des acquisitions des Opérations internationales et de la diminution des recouvrements. Après ajustement pour exclure la dotation initiale au titre des instruments financiers productifs acquis inscrite au troisième trimestre de 2018 et au deuxième trimestre de 2019, la dotation au titre des instruments financiers productifs est demeurée relativement stable depuis le premier trimestre de 2018, des fluctuations dans la qualité du crédit et des perspectives macroéconomiques ayant été observées d'un trimestre à l'autre.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont généralement affiché une tendance à la hausse au cours de la période, qui s'explique surtout par l'incidence continue des acquisitions afin de soutenir la croissance des activités et par les investissements de la Banque dans les initiatives technologiques, réglementaires et stratégiques. Le premier trimestre de 2018 tenait compte d'une réévaluation des avantages de 203 millions de dollars, ce qui a réduit les charges du trimestre.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,5 % pour le trimestre à l'étude, affichant une moyenne de 21,7 % pour la période et variant de 18,1 % à 27,5 %. Au troisième trimestre de 2019, le taux d'impôt s'est chiffré à 27,5 %, ce qui reflète la hausse de l'impôt découlant des cessions d'établissements à l'étranger annoncées au cours de cette période. Le taux d'impôt effectif des autres trimestres a varié en fonction des fluctuations des revenus gagnés à l'étranger et des dividendes exonérés d'impôt.

Survol des secteurs d'activité

Les résultats des secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale et sont ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

- La Banque analyse les revenus de ses secteurs d'activité sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.
- En ce qui a trait à l'évaluation et à la présentation de la performance des secteurs d'activité, le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées, lequel est un montant après impôt, fait l'objet d'un ajustement de normalisation aux fins de l'impôt. Cet ajustement de normalisation fiscale majore le montant du revenu net découlant des participations dans des sociétés associées et normalise le taux d'impôt effectif des secteurs d'activité afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.
- Les résultats du secteur Opérations internationales sont présentés en dollars constants. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude, ce qui élimine l'incidence de la conversion des devises. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes.

Les résultats des trois secteurs d'activité de la Banque pour 2019 sont présentés ci-dessous.

RÉSEAU CANADIEN

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 4 424 millions de dollars pour 2019, en hausse de 1 % par rapport à l'exercice précédent. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net a augmenté de 2 % pour s'établir à 4 485 millions de dollars. La forte croissance des actifs et des dépôts ainsi que l'amélioration de la marge découlant surtout des précédentes hausses de taux d'intérêt de la Banque du Canada et de l'accroissement des revenus autres que d'intérêts ont contribué à la croissance affichée en 2019. Cette croissance a été annulée en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts et par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 18,8 %, par rapport à 22,7 % à l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable aux acquisitions effectuées à l'exercice précédent.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Les Opérations internationales ont affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 2 996 millions de dollars, en hausse de 423 millions de dollars ou de 16 % par rapport à l'exercice précédent. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 369 millions de dollars ou de 13 % pour s'établir à 3 188 millions de dollars. Les excellents résultats enregistrés en Amérique latine, compte tenu de l'apport des acquisitions, et en Asie ont été accompagnés de bons résultats dans les Antilles. L'incidence des acquisitions et des cessions a compté pour environ 3 % de la croissance du bénéfice ajusté. Le reste de l'augmentation s'explique par la forte croissance des prêts en Amérique latine ainsi que par la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Ces facteurs ont été atténués par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de l'impôt sur le résultat. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 13,9 % contre 14,4 % à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres, exclusion faite des coûts liés aux acquisitions, s'est établi à 14,8 %.

SERVICES BANCAIRES ET MARCHÉS MONDIAUX

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 534 millions de dollars, en baisse de 224 millions de dollars ou de 13 % par rapport à celui de l'exercice précédent. La diminution des revenus provenant des activités de transaction sur titres de capitaux propres, l'accroissement des charges ainsi que la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ont été contrebalancés dans une certaine mesure par l'excellence des résultats des activités liées aux titres à revenu fixe. Le rendement des capitaux propres a atteint 13,3 %, contre 16,0 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La direction utilise plusieurs mesures clés pour surveiller la performance des secteurs d'activité :

- Bénéfice net
- Rendement des capitaux propres
- Ratio de productivité
- Ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

T17 Performance financière

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars)[1), 2)]	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[3)]	Total
Revenus d'intérêts nets[4)]	**8 284 $**	**8 482 $**	**1 396 $**	**(985)$**	**17 177 $**
Revenus autres que d'intérêts[4)]	**5 609**	**5 006**	**3 084**	**158**	**13 857**
Total des revenus[4)]	**13 893**	**13 488**	**4 480**	**(827)**	**31 034**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**972**	**2 076**	**(22)**	**1**	**3 027**
Charges autres que d'intérêts	**6 943**	**7 027**	**2 463**	**304**	**16 737**
Charge d'impôt sur le résultat[4)]	**1 554**	**998**	**505**	**(585)**	**2 472**
Bénéfice net	**4 424 $**	**3 387 $**	**1 534 $**	**(547)$**	**8 798 $**
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	**391**	**–**	**17**	**408**
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**4 424 $**	**2 996 $**	**1 534 $**	**(564)$**	**8 390 $**
Rendement des capitaux propres[5)] (%)	**18,8 %**	**13,9 %**	**13,3 %**	**– %**	**13,1 %**
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	**363 $**	**203 $**	**372 $**	**118 $**	**1 056 $**
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	**283 $**	**157 $**	**304 $**	**243 $**	**987 $**

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.
2) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.
3) La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat ainsi que les écarts entre les coûts réellement engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
4) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.
5) Se reporter au glossaire.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[1)]	Total
Revenus d'intérêts nets[2)]	7 898 $	7 322 $	1 454 $	(483)$	16 191 $
Revenus autres que d'intérêts[2)]	5 452	4 111	3 074	(53)	12 584
Total des revenus[2)]	13 350	11 433	4 528	(536)	28 775
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	794	1 867	(50)	–	2 611
Charges autres que d'intérêts	6 654	6 111	2 233	60	15 058
Charge d'impôt sur le résultat[2)]	1 538	706	587	(449)	2 382
Bénéfice net	4 364 $	2 749 $	1 758 $	(147)$	8 724 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	176	–	–	176
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 364 $	2 573 $	1 758 $	(147)$	8 548 $
Rendement des capitaux propres[3)] (%)	22,7 %	14,4 %	16,0 %	– %	14,5 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	342 $	168 $	321 $	115 $	946 $
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	254 $	131 $	265 $	232 $	882 $

1) La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat ainsi que les écarts entre les coûts réellement engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.
3) Se reporter au glossaire.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[1)]	Total
Revenus d'intérêts nets[2)]	7 363 $	6 726 $	1 336 $	(390)$	15 035 $
Revenus autres que d'intérêts[2)]	5 488	3 688	3 288	(344)	12 120
Total des revenus[2)]	12 851	10 414	4 624	(734)	27 155
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	913	1 294	42	–	2 249
Charges autres que d'intérêts	6 487	5 664	2 160	319	14 630
Charge d'impôt sur le résultat[2)]	1 387	828	604	(786)	2 033
Bénéfice net	4 064 $	2 628 $	1 818 $	(267)$	8 243 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	238	–	–	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 064 $	2 390 $	1 818 $	(267)$	8 005 $
Rendement des capitaux propres[3)] (%)	22,8 %	14,7 %	16,0 %	– %	14,6 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	323 $	148 $	336 $	106 $	913 $
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	244 $	115 $	267 $	228 $	854 $

1) La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat ainsi que les écarts entre les coûts réellement engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.
3) Se reporter au glossaire.

Réseau canadien

À compter du 1er novembre 2019, Gestion de patrimoine mondiale deviendra le quatrième secteur d'exploitation de la Banque Scotia. Les résultats des activités de gestion de patrimoine qui étaient auparavant présentés dans les résultats du Réseau canadien et des Opérations internationales seront dorénavant inclus dans les résultats de ce nouveau secteur d'exploitation. Les résultats comparatifs des périodes antérieures seront retraités. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le profil, la stratégie, les priorités pour 2020 et les perspectives du nouveau secteur d'exploitation Gestion de patrimoine mondiale, il y a lieu de se reporter à la page 49.

Réalisations en 2019

- **Approche axée sur le client -** Prestation d'une expérience client hors pair dans l'ensemble des activités et des réseaux.
  - Nous nous sommes classés au premier rang du sondage de 2019 mené par J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des conseils bancaires aux particuliers.
  - Tangerine trône en tête du classement du sondage de 2019 mené par J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux particuliers offerts par des banques de taille moyenne, et ce, pour une huitième année d'affilée.
  - Nous avons lancé l'initiative Femmes de la Banque Scotia visant à soutenir les entreprises appartenant à des femmes et dirigées par des femmes en leur donnant accès à des capitaux, à du mentorat et à de l'accompagnement.
  - Nous avons lancé le forfait Ultime, notre nouveau produit de services bancaires aux particuliers avantageux qui réunit en un seul forfait de multiples avantages liés aux produits de services bancaires aux particuliers.
  - Gestion mondiale d'actifs Scotia a remporté un nombre record de prix FundGrade A+, soit 28 au total, et 8 prix Lipper.
  - Gestion de patrimoine Scotia a remporté le prix de 2019 récompensant la meilleure banque privée internationale pour les clients dont l'actif net se situe entre 1 million de dollars et 24,9 millions de dollars.
- **Transformation numérique -** Intégration du numérique au cœur de toutes nos activités de manière à améliorer les processus, à rehausser l'expérience client et à stimuler l'adoption des services numériques.
  - Nous nous sommes classés au premier rang parmi les banques du sondage de 2019 mené par J.D. Power sur la satisfaction globale de la clientèle à l'égard des applications mobiles de services bancaires. En outre, nous avons lancé notre nouvelle application mobile en mai 2019.
  - Nous avons revu la conception de notre plateforme de services bancaires numériques Accès Scotia afin de rehausser l'expérience bancaire des entreprises en améliorant la navigation et la convivialité du site et l'accès au site.
- **Composition des activités -** Optimisation de la composition de nos activités grâce à la croissance des actifs à marge élevée, à l'accroissement des dépôts de base et à la hausse des revenus tirés des frais.
  - En 2019, les cartes de crédit primées Visa Infinite Passeport Banque Scotia et American Express Or de la Banque Scotia ont été reconnues par Rewards Canada comme étant les meilleures cartes de crédit offrant des récompenses voyages, et la carte Visa Infinite Momentum Scotia a été reconnue par RateHub et par RateSupermarket comme étant la meilleure carte de crédit offrant des remises en espèces.
  - La croissance dégagée par les dépôts a été forte et la marge nette sur intérêts s'est améliorée.
  - Fonds Dynamique a lancé des fonds de placement qui sont des produits alternatifs liquides.
- **Leadership et engagement des employés -** Promotion et diversification du talent et engagement des employés grâce à une culture axée sur la performance.
  - Selon les résultats du sondage interne Pouls Scotia, la mobilisation des employés du Réseau canadien s'est améliorée par rapport à l'an dernier.
  - Nous nous sommes classés parmi les 25 entreprises les plus diversifiées et inclusives de l'indice sur la diversité et l'inclusion Refinitiv.

Profil sectoriel

Le Réseau canadien offre une gamme complète de conseils financiers et de solutions bancaires, soutenu par un service à la clientèle hors pair, à plus de 11 millions de clients des services aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises. Il sert ces clients par l'intermédiaire d'un réseau composé d'environ 950 succursales et de plus de 3 650 guichets automatiques bancaires (« GAB »), de même que par l'intermédiaire de services bancaires par Internet, par appareil mobile et par téléphone et d'équipes de ventes spécialisées. Le Réseau canadien offre également une solution bancaire de rechange aux plus de 2 millions de clients de la Banque Tangerine qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs. Le Réseau canadien est constitué des éléments suivants :

- Les Services aux particuliers et aux petites entreprises offrent aux particuliers et aux petites entreprises des conseils financiers, des solutions financières et des produits bancaires courants qui comprennent des cartes de débit, des comptes de chèques, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires, des prêts ainsi que des produits d'assurance. La Banque Tangerine offre des produits bancaires courants, y compris des comptes de chèques et des comptes d'épargne, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires et des prêts à des clients qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.
- Les Services aux entreprises offrent des conseils et une gamme complète de solutions de crédit, de dépôt, de gestion de trésorerie et de financement des activités commerciales aux moyennes et aux grandes entreprises, y compris les concessionnaires d'automobiles et leurs clients, auxquels la Banque offre des solutions de financement automobile.
- Gestion de patrimoine offre une gamme de conseils, de services, de produits et de solutions de placement et de gestion de patrimoine aux clients, ainsi qu'aux conseillers. Les activités de gestion d'actifs portent sur le développement de solutions de placement pour les épargnants et les investisseurs institutionnels. Nos activités de gestion de patrimoine, qui comprennent des services bancaires privés, des services de courtage en ligne, des services de courtage de plein exercice, des services liés aux régimes de retraite et des services destinés à une clientèle institutionnelle, visent à offrir une gamme complète de solutions de gestion de patrimoine à nos clients.

À compter du 1er novembre 2019, les résultats des activités de gestion de patrimoine répartis dans les secteurs actuels Réseau canadien et Opérations internationales seront présentés séparément et regroupés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. À la suite de ce changement, le secteur Réseau canadien réunira les unités suivantes :

- Les Services aux particuliers offrent aux particuliers des conseils financiers, des solutions financières et des produits bancaires courants qui comprennent des cartes de débit, des comptes de chèques, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires, des prêts ainsi que des produits d'assurance. La Banque Tangerine offre des produits bancaires courants, y compris des comptes de chèques et des comptes d'épargne, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires et des prêts à des clients qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.
- Les Services aux entreprises offrent des conseils et une gamme complète de solutions de crédit, de dépôt, de gestion de trésorerie et de financement des activités commerciales aux petites entreprises ainsi qu'aux entreprises, y compris des solutions de financement automobile aux concessionnaires et à leurs clients.

Stratégie

Le Réseau canadien continue de mettre en œuvre sa stratégie à long terme visant à dégager des résultats stables et constants. Cette stratégie s'articule autour de l'accent mis sur l'accélération de la croissance en ce qui a trait aux activités et aux produits qui offrent un rendement sur investissement supérieur. En soutien à cette stratégie, le Réseau canadien développera des relations plus étroites avec ses clients afin d'encourager davantage la loyauté et l'engagement. Nos efforts soutenus pour bâtir une équipe hautement qualifiée composée d'employés fortement mobilisés aux antécédents diversifiés viendront appuyer ces visées.

Priorités pour 2020

- **Amélioration du rendement durable des entreprises -** Investissement axé sur les entreprises caractérisées par un rendement des capitaux propres supérieur, y compris dans les Services aux entreprises, afin d'atteindre une croissance à long terme des bénéfices qui soit régulière et soutenue.
- **Instauration d'une culture d'équipe gagnante -** Mobilisation des employés par l'adoption d'une culture axée sur les résultats, à savoir les revenus, les bénéfices, la simplification, les objectifs prioritaires, l'écoute, la confiance et l'aide.
- **Expérience client hors pair -** Établissement de relations approfondies avec les ménages de nos clients partout au Canada en donnant une attention particulière et un service attentionné dans le but de favoriser la fidélité et l'engagement.
- **Adaptation de nos partenariats et actifs uniques -** Stimulation de la croissance dans l'ensemble de notre secteur en misant sur nos partenariats et nos actifs de longue date, comme MLSE, Scène et Gestion de patrimoine.

T18 Performance financière du Réseau canadien

(en millions de dollars)	2019[1), 2)]	2018	2017
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets[3)]	**8 284 $**	7 898 $	7 363 $
Revenus autres que d'intérêts[3), 4)]	**5 609**	5 452	5 488
Total des revenus[3)]	**13 893**	13 350	12 851
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**972**	794	913
Charges autres que d'intérêts	**6 943**	6 654	6 487
Charge d'impôt sur le résultat	**1 554**	1 538	1 387
Bénéfice net	**4 424 $**	4 364 $	4 064 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**4 424 $**	4 364 $	4 064 $
Principaux ratios et autres données financières			
Rendement des capitaux propres[5)]	**18,8 %**	22,7 %	22,8 %
Productivité[3)]	**50,0 %**	49,8 %	50,5 %
Marge nette sur intérêts[6)]	**2,47 %**	2,44 %	2,40 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances - prêts productifs (étapes 1 et 2)	**(1)$**	8 $	s. o.
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances - prêts douteux (étape 3)	**973 $**	786 $	s. o.
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	**0,28 %**	0,24 %	0,29 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	**0,28 %**	0,24 %	0,29 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	**0,29 %**	0,24 %	0,32 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs	**348 994 $**	334 103 $	315 916 $
Total des actifs	**362 735**	341 825	322 712
Dépôts	**263 993**	240 855	233 260
Total des passifs	**283 193**	253 591	243 748
Autres (en milliards de dollars)			
Actifs sous administration[7)]	**386 $**	357 $	315 $
Actifs sous gestion[7)]	**243 $**	223 $	155 $

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.
2) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).
3) Base de mise en équivalence fiscale (BMEF).
4) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 65 $ (2018 – 93 $; 2017 – 66 $).
5) Se reporter au glossaire.
6) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.
7) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T18A Performance financière ajustée du Réseau canadien[1)]

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	**8 284 $**	7 898 $	7 363 $
Revenus autres que d'intérêts	**5 609**	5 452	5 488
Total des revenus	**13 893**	13 350	12 851
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**972**	794	913
Charges autres que d'intérêts	**6 860**	6 583	6 452
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**6 061**	5 973	5 486
Charge d'impôt sur le résultat	**1 576**	1 557	1 396
Bénéfice net	**4 485 $**	4 416 $	4 090 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**4 485 $**	4 416 $	4 090 $

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR pour voir le rapprochement des résultats présentés et ajustés.

Performance financière

Bénéfice net

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 4 424 millions de dollars en 2019, en hausse de 60 millions de dollars ou de 1 %. Après ajustement pour exclure les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net a augmenté de 69 millions de dollars ou de 2 % pour se chiffrer à 4 485 millions de dollars, en raison surtout de l'augmentation des revenus attribuable à la forte progression des volumes et à l'incidence des acquisitions, ce qui a été atténué par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Les profits moindres sur la vente de biens immobiliers, le gain à la restructuration d'Interac au cours de l'exercice précédent et l'apport supplémentaire découlant de l'harmonisation de la période de présentation ont eu une incidence de 2 % sur la croissance du bénéfice.

Actifs moyens et passifs moyens

Les actifs moyens se sont accrus de 21 milliards de dollars ou de 6 % pour se chiffrer à 363 milliards de dollars. La croissance reflète les hausses de 7 milliards de dollars ou de 3 % des prêts hypothécaires à l'habitation, de 5 milliards de dollars ou de 10 % des prêts et acceptations aux entreprises et de 2 milliards de dollars ou de 3 % des prêts aux particuliers et des prêts sur cartes de crédit.

Les passifs moyens ont augmenté de 30 milliards de dollars ou de 12 %, ce qui rend compte de la forte croissance de 12 milliards de dollars ou de 7 % au titre des dépôts de particuliers et de 11 milliards de dollars ou de 15 % au titre des dépôts autres que de particuliers.

Actifs sous gestion (« ASG ») et actifs sous administration (« ASA »)

Les ASG ont atteint 243 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 20 milliards de dollars ou de 9 %. Les ASA ont progressé de 29 milliards de dollars ou de 8 %, pour s'établir à 386 milliards de dollars, du fait surtout de l'appréciation du marché.

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 13 893 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 543 millions de dollars ou de 4 %. Ce résultat s'explique essentiellement par l'amélioration des marges, la forte croissance bilancielle et l'augmentation des honoraires de gestion de patrimoine découlant des acquisitions.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 8 284 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 386 millions de dollars ou de 5 %, par suite de l'amélioration des marges et de la forte croissance des actifs et des dépôts. La marge s'est améliorée de trois points de base pour se chiffrer à 2,47 %, en raison principalement de l'incidence des précédentes hausses de taux d'intérêt par la Banque du Canada.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 5 609 millions de dollars, soit une hausse de 157 millions de dollars ou de 3 %. L'augmentation des honoraires de gestion de patrimoine découlant des acquisitions et la hausse des commissions de crédit ont été contrebalancées en partie par la baisse des revenus sur carte nets attribuable à l'incidence de la nouvelle norme de comptabilisation des revenus et par la diminution des profits sur la vente de biens immobiliers. Les revenus autres que d'intérêts de l'exercice précédent ont été avantagés par le gain à la restructuration d'Interac et l'harmonisation des périodes de présentation des activités d'assurance avec celles de la Banque.

Services aux particuliers et aux petites entreprises

Le total des revenus des services aux particuliers et aux petites entreprises s'est établi à 7 700 millions de dollars, en baisse de 48 millions de dollars ou de 1 %. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 271 millions de dollars ou de 5 %, principalement en raison d'une solide croissance des prêts hypothécaires à l'habitation et du dynamisme renouvelé au titre de la croissance des dépôts. Les revenus autres que d'intérêts se sont contractés de 319 millions de dollars ou de 15 %, du fait surtout de l'incidence de la nouvelle norme de comptabilisation des revenus, des profits moindres sur la vente de biens immobiliers ainsi que de la comptabilisation à l'exercice précédent d'un gain à la restructuration d'Interac et d'un apport supplémentaire découlant de l'harmonisation des périodes de présentation des activités d'assurance avec celles de la Banque.

Services aux entreprises

Le total des revenus tirés des services aux entreprises s'est établi à 2 462 millions de dollars, en hausse de 104 millions de dollars ou de 4 %. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 73 millions de dollars ou de 4 %, principalement en raison de la croissance des prêts, des comptes d'opérations bancaires d'entreprises et des CPG. Les revenus autres que d'intérêts ont affiché une hausse de 31 millions de dollars ou de 6 % en raison de l'augmentation des commissions de crédit.

D6 Total des revenus

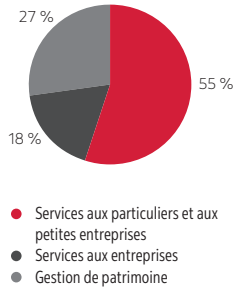

D7 Total des revenus par sous-secteurs

En millions de dollars

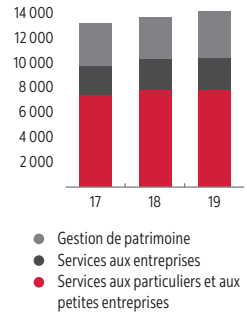

D8 Moyenne des prêts et des acceptations

En milliards de dollars

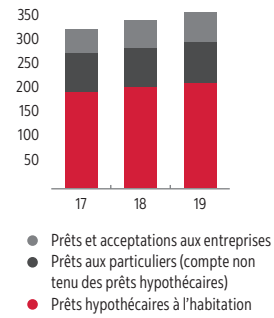

D9 Croissance des actifs de gestion de patrimoine au Canada

En milliards de dollars, aux 31 octobre

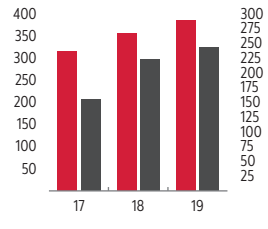

Gestion de patrimoine

Le total des revenus de la gestion de patrimoine s'est établi à 3 731 millions de dollars, en hausse de 487 millions de dollars ou de 15 % en raison surtout de l'incidence des acquisitions. Les revenus d'intérêts nets ont progressé de 42 millions de dollars ou de 11 %, du fait surtout de la croissance des dépôts. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 445 millions de dollars ou de 16 %, en raison surtout de l'incidence de l'acquisition de Jarislowsky, Fraser et de Gestion financière MD.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 6 943 millions de dollars, soit une hausse de 289 millions de dollars ou de 4 %. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 4 % pour se fixer à 6 860 millions de dollars à cause essentiellement des acquisitions réalisées au cours de l'exercice précédent. L'augmentation des frais liés au personnel nécessaire aux activités de prospection et aux initiatives liées à la réglementation a été contrebalancée par l'incidence de la nouvelle norme de comptabilisation des revenus.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est élevée à 972 millions de dollars, contre 794 millions de dollars pour l'exercice précédent. La dotation au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 973 millions de dollars, soit un accroissement de 187 millions de dollars qui s'explique par la hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises par suite de la croissance des actifs et d'une baisse des reprises sur ce compte. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffré à 28 points de base, soit une hausse de quatre points de base. La dotation au titre des prêts productifs a diminué de 9 millions de dollars du fait surtout de la baisse des dotations au titre des prêts aux entreprises en raison de l'amélioration de la qualité du crédit, ce qui a été contrebalancé en partie par une hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers attribuable aux tendances macroéconomiques moins favorables. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffré à 28 points de base, soit une hausse de quatre points de base.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,0 %, ce qui est similaire au taux de l'exercice précédent.

Perspectives

En 2020, la croissance du Réseau canadien devrait notamment être stimulée par la croissance bilancielle que viendra appuyer un contexte économique stable. Les actifs liés aux services aux particuliers et aux entreprises devraient afficher une croissance. Les dépôts devraient également progresser dans l'ensemble des secteurs d'activité. Les marges devraient demeurer sous pression au cours du prochain exercice. Les revenus autres que d'intérêts devraient croître, soutenus par la hausse des revenus tirés des frais. La stimulation de la croissance des principales activités, de même que l'accroissement de l'efficacité sur le plan de l'exploitation et l'atteinte d'un levier d'exploitation positif, demeurent les priorités clés pour 2020.

Opérations internationales

À compter du 1er novembre 2019, Gestion de patrimoine mondiale deviendra le quatrième secteur d'exploitation de la Banque Scotia. Les résultats des activités de gestion de patrimoine qui étaient auparavant présentés dans les résultats du Réseau canadien et des Opérations internationales seront dorénavant inclus dans les résultats de ce nouveau secteur d'exploitation. Les résultats comparatifs des périodes antérieures seront retraités. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le profil, la stratégie, les priorités pour 2020 et les perspectives du nouveau secteur d'exploitation Gestion de patrimoine mondiale, il y a lieu de se reporter à la page 49.

Réalisations en 2019

- **Optimisation de la répartition de nos activités**
  - Nous avons réalisé d'importants progrès en ce qui a trait à notre programme d'optimisation de la répartition de nos activités au sein de notre réseau, dont l'exécution est quasi terminée.
    - L'intégration de nos acquisitions au Chili, en Colombie, au Pérou et en République dominicaine se passe comme prévu et les synergies dégagées correspondent aux attentes.
    - Les cessions prévues dans certains marchés secondaires et de certaines activités non essentielles, y compris dans certains pays des Caraïbes orientales, à Porto Rico, au Salvador et en Thaïlande.
- **Approche axée sur le client**
  - La croissance des clients dont nous sommes la banque principale s'est poursuivie à la fois dans les services aux particuliers et aux entreprises. La progression constante du nombre de clients des services aux particuliers nous rapproche de notre objectif d'ajouter un million de nouveaux clients dont nous sommes la banque principale.
  - D'importantes améliorations de l'expérience client ont été apportées partout dans les pays de l'Alliance du Pacifique. Notre système exclusif nous a permis de cerner avec précision les améliorations à apporter pour améliorer le niveau de satisfaction de la clientèle et de procéder à la mise en œuvre de mesures d'amélioration à la suite de la migration et de l'intégration du système au Mexique et au Chili, respectivement.
- **Leadership**
  - La Banque Scotia s'est classée au 6e rang des meilleurs lieux de travail en Amérique latine par Great Place to Work, alors qu'en 2018, elle était au 15e rang.
  - Nous avons accompli des progrès considérables à l'égard de la représentation des femmes dans des postes de direction. Nous nous sommes classés parmi les 10 organisations favorisant le plus l'égalité des genres dans trois des pays de l'Alliance du Pacifique où nous menons des activités selon le classement Aequales PAR.
  - Nous ne cessons de renforcer le caractère diversifié de l'équipe de direction et de tirer profit de la mobilité internationale.
- **Productivité**
  - Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le ratio de productivité s'est amélioré de plus de 190 points de base et le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage positif de plus de 400 points de base.
- **Transformation numérique**
  - Nous avons réalisé de solides progrès en ce qui a trait aux cibles numériques des marchés où nous exerçons nos activités. Nous avons franchi l'étape où plus de 50 % de la vente de nos produits bancaires aux particuliers se fait de façon numérique au Chili.
  - De nouvelles applications mobiles ont été lancées avec succès dans les quatre pays de l'Alliance du Pacifique.
  - Nous avons généré une bonne croissance des nouveaux revenus découlant des produits vendus sur des plateformes numériques, du fait que nous avons plus que compensé les frais d'exploitation de nos usines numériques.
  - Nous avons commencé le déploiement de solutions numériques dans diverses succursales situées dans nos principaux marchés dans le but de rehausser l'expérience client et la productivité. La Colombie figure en tête de liste puisque 90 % des opérations effectuées sur des comptes d'épargne ont été réalisées à l'aide de solutions numériques bout en bout.
- **Optimisation de la composition des activités**
  - Nous avons conclu un partenariat stratégique de 15 ans qui nous permettra d'accélérer la croissance de nos activités d'assurance.
- **Culture rigoureuse de gestion du risque**
  - Des structures organisationnelles améliorées pour la lutte contre le blanchiment d'argent (« LCBA ») soutenues par des hauts dirigeants et des équipes locales ont été instaurées dans les différents pays.
  - La réalisation des projets prioritaires visant à renforcer les contrôles internes et l'atténuation continue des risques liés à la LCBA sont en cours.

Profil sectoriel

Les Opérations internationales présentent une franchise diversifiée et bien établie dont la clientèle est composée de plus de 11 millions de particuliers, de sociétés et d'entreprises. Pour servir cette dernière, nous comptons sur près de 60 000 employés répartis dans notre réseau de plus de 1 900 succursales, 5 500 guichets automatiques bancaires ainsi que des centres de contact avec la clientèle.

Les Opérations internationales, dont la présence géographique est concentrée dans les pays de l'Alliance du Pacifique (à savoir le Mexique, la Colombie le Pérou et le Chili), continuent de représenter une occasion de croissance intéressante pour la Banque. Les pays de l'Alliance du Pacifique se caractérisent par un PIB qui est plus du double de celui du Canada, une population jeune, une classe moyenne en pleine progression, des économies en croissance et un système bancaire sain. Notre franchise est soutenue par des activités bien implantées, matures et profitables en Amérique centrale et aux Antilles.

Stratégie

Les Opérations internationales continuent de mettre en œuvre une stratégie à moyen terme harmonisée avec les priorités stratégiques globales de la Banque, à savoir une approche axée sur le client, le leadership, la productivité, la transformation numérique, l'optimisation de la composition des activités et une culture rigoureuse de gestion du risque. Cette stratégie s'articule autour de l'accent mis sur la croissance dans les pays de l'Alliance du Pacifique et de l'optimisation des activités en Amérique centrale et aux Antilles.

Priorités pour 2020

- **Optimisation de la répartition de nos activités -** Continuer d'exécuter avec rigueur les acquisitions et les cessions prévues afin d'améliorer le profil de risque de notre portefeuille et d'améliorer la qualité de nos bénéfices.
- **Chef de file de l'expérience client et de l'expérience numérique -** Continuer d'accélérer notre transformation numérique afin d'accroître nos retombées commerciales et continuer de déployer des solutions numériques dans les autres canaux pour optimiser notre modèle de distribution.
- **Facteurs de croissance accélérée -** Miser sur notre nouveau partenariat stratégique pour accélérer la croissance de nos activités d'assurance, accroître les activités des Marchés des capitaux dans les pays de l'Alliance du Pacifique et développer nos activités liées au patrimoine en mettant l'accent sur nos clients fortunés.

T19 Performance financière des Opérations internationales

(en millions de dollars)	2019[1), 2)]	2018	2017
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets[3)]	**8 482 $**	7 322 $	6 726 $
Revenus autres que d'intérêts[3), 4), 5), 6)]	**5 006**	4 111	3 688
Total des revenus[3)]	**13 488**	11 433	10 414
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances[7)]	**2 076**	1 867	1 294
Charges autres que d'intérêts	**7 027**	6 111	5 664
Charge d'impôt sur le résultat[3)]	**998**	706	828
Bénéfice net	**3 387 $**	2 749 $	2 628 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**391**	176	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**2 996 $**	2 573 $	2 390 $
Principaux ratios et autres données financières			
Rendement des capitaux propres[8)]	**13,9 %**	14,4 %	14,7 %
Productivité[3)]	**52,1 %**	53,5 %	54,4 %
Marge nette sur intérêts[9)]	**4,49 %**	4,65 %	4,79 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	**154 $**	270 $	s. o.
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	**1 922 $**	1 597 $	s. o.
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations[10)]	**1,39 %**	1,51 %	1,21 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	**1,29 %**	1,28 %	1,21 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	**1,28 %**	1,25 %	1,31 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs[11)]	**188 724 $**	157 513 $	140 471 $
Total des actifs	**203 440**	167 694	147 537
Dépôts	**118 501**	103 629	95 232
Total des passifs	**156 820**	130 789	114 694
Autres (en milliards de dollars)			
Actifs sous administration[12), 13)]	**161 $**	153 $	146 $
Actifs sous gestion[13)]	**59 $**	58 $	52 $

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.
2) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).
3) Sur une base de mise en équivalence fiscale.
4) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 763 $ (2018 – 643 $; 2017 – 482 $).
5) Comprend le bénéfice avant impôt de BBVA Chile de 21 $ pour le troisième trimestre de 2018. Le bénéfice de BBVA Chile pour le quatrième trimestre a été pris en compte dans le résultat net.
6) Comprend un mois supplémentaire de résultats liés au Pérou de 58 $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 et à la Thanachart Bank de 30 $ (22 $ après impôt et les participations ne donnant pas le contrôle) et un mois supplémentaire de résultats liés au Chili de 36 $ (26 $ après impôt et les participations ne donnant pas le contrôle) pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.
7) Comprend la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale de 151 $ à l'égard des instruments financiers productifs acquis pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (31 octobre 2018 – 404 $; 31 octobre 2017 – néant).
8) Se reporter au glossaire.
9) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.
10) La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations, en excluant la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale, s'est établie à 1,18 % en 2018 et à 1, 29 % en 2019.
11) Comprend les acceptations bancaires.
12) Exclut les sociétés membres du groupe.
13) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T19A Performance financière ajustée des Opérations internationales[1)]

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	**8 482 $**	7 322 $	6 726 $
Revenus autres que d'intérêts	**5 006**	4 111	3 688
Total des revenus	**13 488**	11 433	10 414
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 925**	1 463	1 294
Charges autres que d'intérêts	**6 816**	5 995	5 617
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**4 747**	3 975	3 503
Charge d'impôt sur le résultat	**1 102**	858	841
Bénéfice net	**3 645 $**	3 117 $	2 662 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**457**	298	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**3 188 $**	2 819 $	2 424 $

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR pour un rapprochement des résultats présentés et ajustés.

Performance financière

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 423 millions de dollars ou de 16 %, pour se chiffrer à 2 996 millions de dollars. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net a atteint 3 188 millions de dollars, soit une augmentation de 369 millions de dollars ou de 13 %. Cette hausse s'explique par les excellents résultats enregistrés en Amérique latine, compte tenu de l'apport des acquisitions, et en Asie, lesquels ont été accompagnés de bons bénéfices dans les Antilles. L'incidence des acquisitions et des cessions a compté pour environ 3 % de la croissance du bénéfice ajusté. Le reste de l'augmentation s'explique par la forte croissance des prêts en Amérique latine ainsi que par la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Ces facteurs ont été atténués par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de l'impôt sur le résultat.

Performance financière en dollars constants

L'analyse ci-dessous portant sur les résultats d'exploitation est établie en dollars constants, excluant l'incidence de la conversion des devises, qui est une mesure non conforme aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR »). La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes. Les ratios se fondent sur les données présentées.

T20 Performance financière en dollars constants des Opérations internationales

(en millions de dollars)	2019[1), 2)]	2018	2017
Revenus d'intérêts nets[3)]	**8 482 $**	7 295 $	6 619 $
Revenus autres que d'intérêts[3), 4)]	**5 006**	4 098	3 612
Total des revenus[3)]	**13 488**	11 393	10 231
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**2 076**	1 815	1 250
Charges autres que d'intérêts	**7 027**	6 057	5 544
Charge d'impôt sur le résultat[3)]	**998**	721	823
Bénéfice net en dollars constants	**3 387 $**	2 800 $	2 614 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales en dollars constants	**391**	177	232
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque en dollars constants	**2 996 $**	2 623 $	2 382 $
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Total des actifs	**203 440**	167 777	151 117
Total des passifs	**156 820**	130 759	113 744

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.
2) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).
3) Sur une base de mise en équivalence fiscale.
4) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 763 $ (2018 – 674 $; 2017 – 532 $).

D10 Total des revenus

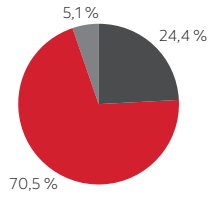

- Antilles et Amérique centrale
- Amérique latine
- Asie

D11 Total des revenus par régions
En millions de dollars

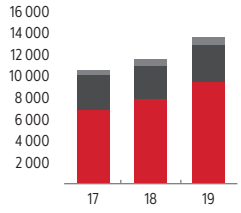

- Asie
- Antilles et Amérique centrale
- Amérique latine

D12 Moyenne des prêts et des acceptations
En milliards de dollars

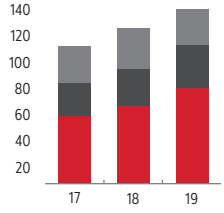

- Prêts hypothécaires à l'habitation
- Prêts aux particuliers (compte non tenu des prêts hypothécaires)
- Prêts et acceptations aux entreprises

D13 Actifs productifs moyens[1)] par régions
En milliards de dollars

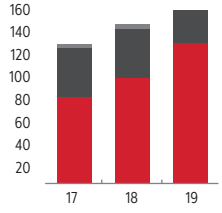

- Asie
- Antilles et Amérique centrale
- Amérique latine

1) Actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 373 millions de dollars, ou de 14 %, pour se chiffrer à 2 996 millions de dollars. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net a augmenté de 341 millions de dollars ou de 12 % pour s'établir à 3 188 millions de dollars. Cette hausse s'explique par les excellents résultats enregistrés en Amérique latine, compte tenu de l'apport des acquisitions, et en Asie, lesquels ont été accompagnés de bons bénéfices dans les Antilles. L'incidence des acquisitions et des cessions a compté pour environ 3 % de la croissance du bénéfice ajusté. Le reste de l'augmentation s'explique par la forte croissance des prêts en Amérique latine ainsi que par la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Ces facteurs ont été atténués par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de l'impôt sur le résultat.

Actifs et passifs

Les actifs moyens ont totalisé 203 milliards de dollars, soit une hausse de 36 milliards de dollars ou de 21 %, ce qui s'explique par la robuste croissance des prêts aux particuliers et aux entreprises, particulièrement en Amérique latine, en raison notamment des acquisitions. La croissance des prêts aux particuliers s'est établie à 24 % et celle des prêts aux entreprises, à 21 %. Les passifs moyens se sont fixés à 157 milliards de dollars, soit un accroissement de 26 milliards de dollars ou de 20 %, en raison de la forte croissance des dépôts dans les pays de l'Alliance du Pacifique, ce qui découle notamment des acquisitions. Les dépôts d'entreprises et de particuliers ont crû respectivement de 17 % et de 13 %.

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 13 488 millions de dollars, en hausse de 2 095 millions de dollars ou de 18 %. Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 8 482 millions de dollars, en hausse de 16 % grâce à la forte croissance des prêts aux particuliers et aux entreprises, environ deux tiers de cette augmentation découlant des acquisitions. La marge nette sur intérêts a diminué de 16 points de base pour se fixer à 4,49 %, en raison principalement de l'incidence des acquisitions et de la contraction des marges au Mexique et au Chili. Les revenus autres que d'intérêts se sont chiffrés à 5 006 millions de dollars, en hausse de 908 millions de dollars ou de 22 %, environ la moitié de cette augmentation découlant des acquisitions. Le reste de la hausse est le fait surtout de l'augmentation des frais bancaires, de la hausse des profits sur les titres de placement, de l'accroissement des revenus tirés des activités de transaction et de l'apport accru des participations dans des sociétés associées.

Amérique latine

Le total des revenus s'est chiffré à 9 502 millions de dollars, en hausse de 23 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 1 124 millions de dollars ou de 22 %, grâce à la forte croissance des actifs, environ deux tiers de cette augmentation découlant des acquisitions. La marge nette sur intérêts a diminué de 23 points de base pour s'établir à 4,43 %, du fait principalement de l'incidence des acquisitions et de la contraction des marges au Mexique et au Chili. Les revenus autres que d'intérêts se sont chiffrés à 3 162 millions de dollars, en hausse de 643 millions de dollars ou de 26 %, environ la moitié de cette augmentation découlant des acquisitions. Le reste de la hausse est le fait de l'augmentation des frais bancaires et des frais sur cartes de crédit, de la hausse des profits sur les titres de placement et de l'accroissement des revenus tirés des activités de transaction.

Antilles et Amérique centrale

Le total des revenus s'est établi à 3 295 millions de dollars, en hausse de 8 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 63 millions de dollars ou de 3 %, sous l'effet des acquisitions. Les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 172 millions de dollars ou de 18 %, sous l'effet d'une belle croissance des revenus tirés des frais bancaires et des profits sur les titres de placement.

Asie

Le total des revenus s'est établi à 691 millions de dollars, en hausse de 15 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce résultat s'explique par les contributions accrues de la Thanachart Bank, attribuable en partie à une diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 7 027 millions de dollars, en hausse de 970 millions de dollars ou de 16 %. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 15 %, environ deux tiers de cette augmentation découlant des acquisitions. Le reste de la hausse découle essentiellement de la croissance des volumes d'affaires, de l'inflation et de la hausse des coûts liés à la technologie, ces facteurs ayant été compensés en partie par les économies découlant des mesures de réduction des coûts. Le levier d'exploitation a été positif, s'établissant à 3,0 %, ou à 4,3 % après ajustement pour exclure les coûts liés aux acquisitions.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 2 076 millions de dollars, contre 1 815 millions de dollars en 2018. Si l'on exclut la dotation initiale au titre des instruments financiers productifs acquis, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 491 millions de dollars du fait de l'augmentation des dotations au titre des prêts aux particuliers.

La dotation au titre des instruments financiers dépréciés s'est chiffrée à 1 922 millions de dollars, soit une hausse de 349 millions de dollars qui est le résultat essentiellement de la croissance des actifs découlant des activités internes et des acquisitions constatée dans le portefeuille de prêts aux particuliers, laquelle a été neutralisée en partie par la baisse des dotations au titre des prêts aux entreprises. Au cours de l'exercice précédent, l'effet de la dotation au titre des prêts aux entreprises liée à la restructuration de la dette de la Barbade a été contrebalancé par le fait que les recouvrements ont été plus élevés. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 129 points de base, soit une hausse de un point de base. La dotation au titre des instruments financiers productifs s'est chiffrée à 154 millions de dollars, comparativement à 242 millions de dollars il y a un an. Après ajustement pour exclure l'incidence de la dotation initiale au titre des instruments financiers productifs acquis, la dotation au titre des instruments financiers productifs a augmenté de 138 millions de dollars. Ce résultat s'explique par l'augmentation des dotations au titre des prêts aux entreprises attribuable aux reprises liées aux ouragans effectuées sur ce compte au cours de l'exercice précédent et par les prévisions de tendances macroéconomiques moins favorables pour les pays de l'Alliance du Pacifique ainsi que par une hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers en raison de la croissance des actifs. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffré à 151 points de base, soit une hausse de 12 points de base. Sur une base ajustée, le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffré à 129 points de base, soit une hausse de 11 points de base.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est fixé à 23,2 %, contre 21,6 %, ce qui s'explique principalement par la baisse des avantages fiscaux au Mexique et par une diminution de l'inflation au Chili.

Perspectives

En 2020, les Opérations internationales continueront de tirer profit de leur présence géographique diversifiée en accordant une attention particulière aux pays de l'Alliance du Pacifique (soit le Mexique, la Colombie, le Pérou et le Chili) et en étant soutenues par un réseau simplifié dans les Antilles et en Amérique centrale. Une présence redéfinie permettra à ce secteur de prendre encore plus d'envergure dans les marchés clés, de réduire son exposition aux risques, de bénéficier d'un meilleur potentiel de croissance et de générer des revenus de meilleure qualité. La gestion des dépenses et le maintien d'un levier d'exploitation positif demeurent des priorités clés pour ce secteur. Les principales sources d'incertitude proviennent du Chili, où le gouvernement cherche à apaiser les inquiétudes de sa population en mettant en œuvre quelques réformes gouvernementales et mesures issues de ses politiques sociales et où des modifications constitutionnelles seront apportées en 2020.

Services bancaires et marchés mondiaux

Réalisations en 2019

Établissement d'une approche stratégique à l'égard des prêts par la valorisation des relations avec les entreprises et l'expansion des activités de prêts

- Nous avons mis davantage l'accent sur notre clientèle afin de renforcer les relations clients et de générer des sources de revenus multidimensionnelles grâce au montage de prêts, aux services-conseils, aux opérations de couverture, aux dépôts et aux paiements.
- Nous avons démontré notre position de chef de file sur le marché du financement des obligations vertes, ayant participé au cours des deux dernières années à environ 30 placements d'obligations vertes libellées dans 6 monnaies, pour une somme équivalant à plus de 18 milliards de dollars canadiens.

Amélioration des services bancaires d'investissement

- Nous avons accru notre bassin de dirigeants partout au Canada et à l'échelle régionale, conformément à notre stratégie pluriannuelle, afin d'améliorer le modèle de couverture de la clientèle.
- Nous avons saisi des occasions de vente croisée sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres d'emprunt et sur les marchés des devises dans des secteurs en vue comme l'électricité, les services publics, l'énergie et les infrastructures, et nous avons fait des percées dans de nouveaux secteurs comme les soins de santé et l'immobilier.

Accroissement de l'expansion dans les principaux marchés

- Nous avons continué de progresser à l'égard de notre stratégie pluriannuelle selon laquelle nous cherchons à nous établir comme banque de gros de premier plan au pays et à l'étranger dans les Amériques.
- Nous avons reformulé notre stratégie en ce qui a trait aux marchés financiers mondiaux et nous avons exécuté le programme de transformation des marchés financiers mondiaux au sein des pays de l'Alliance du Pacifique.
- Nous avons réalisé une avancée considérable dans nos classements dans les pays de l'Alliance du Pacifique et en Amérique latine.
  - Classement au deuxième rang des institutions des pays de l'Alliance du Pacifique en ce qui a trait aux marchés des titres d'emprunt, en hausse par rapport à notre sixième rang à l'exercice 2018.
  - Classement au troisième rang des institutions de l'Amérique latine en ce qui a trait aux prêts consortiaux.
- Nous demeurons en tête de liste en ce qui concerne les prêts consortiaux au Canada, notamment en nous classant au troisième rang en ce qui a trait aux prêts au Canada (nouveaux capitaux), en hausse par rapport à notre quatrième rang à l'exercice 2018.

Principales reconnaissances et transactions

- La Banque Scotia a obtenu d'excellents résultats dans le rapport *Canadian Equities 2019* publié par Brendan Wood International.
- Nous avons remporté le prix pour la meilleure banque de gros mondiale de l'édition de 2019 des International Finance Awards décernés par le magazine *Acquisition International*.
- Nous avons remporté le prix pour l'opération de fusion et acquisition la plus importante au Canada de l'édition de 2019 des *M&A Atlas Awards*.
- Nous avons créé un indice novateur regroupant des organismes de placement collectif alternatifs, le *Scotiabank Alternative Mutual Fund Index*, qui suit le rendement des placements alternatifs liquides canadiens.
- Nous avons continué de moderniser notre infrastructure de paiements et avons été les premiers à commercialiser un service de suivi en ligne des paiements pour entreprises.
- Nous avons lancé l'initiative Femmes de la Banque Scotia[MC] au sein des Services bancaires et marchés mondiaux pour resserrer les relations clients.
- Nous avons agi à titre de coordonnateur international et de coresponsable des registres pour la société chilienne Arauco dans le cadre de son placement durable en deux tranches d'une valeur de un milliard de dollars américains.
- Nous avons agi à titre de chef de file responsable des registres dans le cadre d'émissions de titres d'emprunt dans le secteur canadien des télécommunications pour un montant totalisant plus de 7 milliards de dollars, ayant codirigé de nombreux placements d'obligations et accordé des crédits de sûreté pour répondre aux exigences de vente aux enchères de licences de spectre sans fil au Canada.
- Nous avons agi à titre de conseiller financier, de preneur ferme initial et de coresponsable des registres dans le cadre du financement de l'acquisition des activités de Johnson Controls Power Solutions par Brookfield Business Partners, soit l'un des plus importants détachements d'entreprise depuis la crise financière.
- Nous avons agi à titre de responsable des registres relativement aux facilités de crédit de premier rang de 1,5 milliard de dollars américains de Global Power Generation à l'égard desquelles la Banque Scotia a fourni une solution de financement sur mesure multiproduit et multidevise.
- Nous avons agi à titre de coresponsable des registres, de courtier gérant et de banque de facturation et de livraison dans le cadre d'une opération liée à la gestion des passifs et à une nouvelle émission effectuée simultanément pour le compte de la République du Pérou.

Profil sectoriel

Les Services bancaires et marchés mondiaux offrent aux sociétés clientes des services de prêts, des services de transactions, des services bancaires d'investissement et un accès aux marchés financiers. Les Services bancaires et marchés mondiaux agissent à titre de banque de gros en Amérique, exercent leurs activités dans 21 pays auprès d'une clientèle qui est répartie entre le Canada, les États-Unis, l'Amérique latine, l'Europe et l'Asie-Pacifique.

Stratégie

La stratégie des Services bancaires et marchés mondiaux consiste à renforcer leur franchise en élargissant leur offre complète de services aux entreprises ainsi que leurs capacités régionales et institutionnelles afin de mieux servir leurs clients et d'assurer une croissance rentable.

Priorités pour 2020

- **Orientation client –** Accroître notre pertinence pour nos sociétés clientes et aligner nos ressources sur les occasions de revenus les plus importantes afin d'obtenir une plus grande part du portefeuille autre que de prêts.
- **Renforcer notre offre liée aux marchés financiers –** Améliorer notre capacité de distribution et nos produits, et affermir les relations institutionnelles.
- **Renforcer notre présence en Amérique –** Améliorer notre franchise au Canada, poursuivre une croissance ciblée et progressive aux États-Unis, créer une entreprise de services domestiques et transfrontaliers de premier plan dans les pays de l'Alliance du Pacifique et tirer parti de l'Europe et de l'Asie pour la distribution de nos produits en Amérique afin de soutenir nos sociétés clientes.

T21 Performance financière des Services bancaires et marchés mondiaux

(en millions de dollars)	2019[1), 2)]	2018	2017
Revenus d'intérêts nets[3)]	**1 396 $**	1 454 $	1 336 $
Revenus autres que d'intérêts[3)]	**3 084**	3 074	3 288
Total des revenus[3)]	**4 480**	4 528	4 624
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**(22)**	(50)	42
Charges autres que d'intérêts	**2 463**	2 233	2 160
Charge d'impôt sur le résultat[3)]	**505**	587	604
Bénéfice net	**1 534 $**	1 758 $	1 818 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**1 534 $**	1 758 $	1 818 $
Principaux ratios et autres données financières			
Rendement des capitaux propres[4)]	**13,3 %**	16,0 %	16,0 %
Productivité[3)]	**55,0 %**	49,3 %	46,7 %
Marge nette sur intérêts[5), 6)]	**1,68 %**	1,83 %	1,75 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	**(26)$**	(22)$	s. o.
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	**4 $**	(28)$	s. o.
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	**(0,02)%**	(0,06)%	0,05 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	**– %**	(0,03)%	0,05 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	**0,03 %**	0,03 %	0,11 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs détenus à des fins de transaction	**112 317 $**	98 130 $	103 861 $
Prêts et acceptations	**92 977**	81 838	79 937
Actifs productifs	**337 589**	282 997	291 870
Total des actifs	**371 909**	320 850	335 599
Dépôts	**99 346**	86 260	77 158
Total des passifs	**304 253**	264 983	267 377

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.
2) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).
3) Sur une base de mise en équivalence fiscale.
4) Se reporter au glossaire.
5) Services bancaires aux entreprises et actifs titrisés seulement.
6) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

Performance financière

Bénéfice net

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 534 millions de dollars, en baisse de 224 millions de dollars ou de 13 %. La diminution des revenus d'intérêts nets, l'accroissement des charges autres que d'intérêts et la réduction des reprises sur le compte de correction de valeur pour pertes sur créances ont été compensés en partie par une hausse des revenus tirés des activités de transaction et des commissions de crédit.

Actifs moyens et passifs moyens

Les actifs moyens ont augmenté de 51 milliards de dollars ou de 16 % pour s'établir à 372 milliards de dollars pour l'exercice considéré. Après ajustement pour exclure l'incidence de la conversion des devises, les actifs ont progressé de 47 milliards de dollars, ce qui est essentiellement imputable à la progression des titres pris en pension, des titres détenus à des fins de transaction et des prêts aux entreprises et aux administrations publiques.

Les passifs moyens ont augmenté de 39 milliards de dollars ou de 15 % pour s'établir à 304 milliards de dollars pour l'exercice considéré. Après ajustement pour exclure l'incidence de la conversion des devises, les passifs ont augmenté de 35 milliards de dollars en raison surtout de la progression des titres mis en pension et des dépôts.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets ont reculé de 4 % pour se fixer à 1 396 millions de dollars en raison surtout de la baisse des revenus d'intérêts tirés des opérations sur les marchés financiers, de la baisse des marges sur prêts dans toutes les régions et de la compression des marges sur dépôts, ce qui a annulé l'incidence favorable de l'accroissement des volumes de prêts et de dépôts. La marge nette sur intérêts a diminué de 15 points de base pour s'établir à 1,68 %.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 10 millions de dollars pour s'établir à 3 084 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par l'accroissement des revenus tirés des activités de transaction sur titres de capitaux propres et sur titres à revenu fixe et par la hausse des commissions de crédit. L'augmentation a été neutralisée en partie par le recul des honoraires de services-conseils et des commissions de placement.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 230 millions de dollars ou de 10 % pour se chiffrer à 2 463 millions de dollars, du fait surtout de l'accroissement des investissements liés à la conformité et à la technologie attribuables aux exigences réglementaires, de l'augmentation de la rémunération fondée sur des actions et de l'incidence défavorable de la conversion des devises. Le levier d'exploitation a été négatif, s'établissant à -11,3 %.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 28 millions de dollars en raison surtout des reprises sur ce compte plus élevées en Europe et aux États-Unis au cours de l'exercice précédent et de la hausse des dotations au titre des prêts douteux du portefeuille canadien au cours de l'exercice considéré. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a été négatif, s'établissant à -2 points de base, soit une augmentation de 4 points de base.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 24,8 %, comparativement à 25,0 % pour l'exercice précédent.

Perspectives

En 2020, la croissance du groupe Services bancaires et marchés mondiaux devrait provenir de notre capacité à tirer parti de notre présence géographique unique centrée sur l'Amérique et de l'accroissement de notre pertinence pour nos sociétés clientes, du renforcement de l'offre de services de notre secteur Marchés des capitaux et de la consolidation de notre présence sur les marchés clés. Nous nous attendons à ce que les Services bancaires et marchés mondiaux continuent d'afficher une forte croissance bilancielle ainsi qu'une amélioration des résultats tirés des secteurs Services bancaires aux entreprises et Marchés des capitaux. Après deux exercices au terme desquels des reprises avaient été comptabilisées sur ce compte, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devrait être plus élevée. La poursuite des investissements liés à la conformité réglementaire et à la technologie entraînera la croissance des charges, mais à un rythme modéré. Les Services bancaires et marchés mondiaux ont l'objectif d'atteindre un levier d'exploitation positif.

D14 Total des revenus

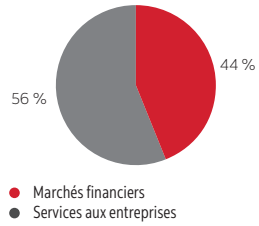

D15 Revenus tirés des Services aux entreprises

En millions de dollars

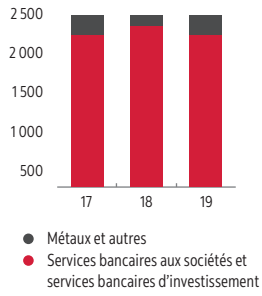

D16 Revenus tirés des Marchés des capitaux par secteurs d'activité

En millions de dollars

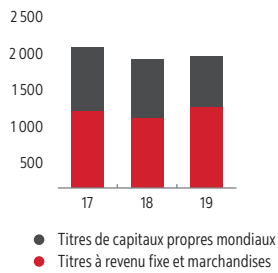

D17 Composition des actifs moyens

En milliards de dollars

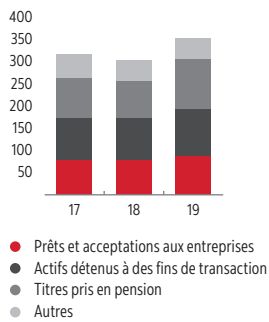

D18 Jours de bourse marqués par une perte

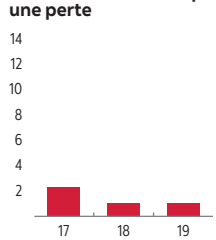

Gestion de patrimoine mondiale

Les activités de gestion de patrimoine du Réseau canadien et des Opérations internationales seront présentées séparément comme un seul secteur, soit « Gestion de patrimoine mondiale », à compter du 1er novembre 2019. La composition, la stratégie, les priorités pour 2020 et les perspectives de notre nouveau secteur d'exploitation sont présentées ci-après.

Profil sectoriel

Gestion de patrimoine mondiale concentre ses activités sur la prestation d'une gamme complète de services-conseils et de solutions de gestion de patrimoine à des clients partout où la Banque Scotia offre des services. Gestion de patrimoine mondiale sert plus de 2,5 millions de clients de fonds d'investissement et de services-conseils dans 14 pays et gère plus de 490 milliards de dollars d'actifs.

Grâce à la croissance interne et aux acquisitions, Gestion de patrimoine mondiale a monté une entreprise solide axée sur les clients et dotée d'une gamme complète de services-conseils, de produits et de plateformes dans le but de répondre au large éventail des besoins de la clientèle.

Gestion de patrimoine mondiale regroupe les activités suivantes :

- **Services-conseils :** services de courtage en ligne (Scotia iTRADE), spécialistes en placements mobiles (Banque Scotia), services de courtage de plein exercice (ScotiaMcLeod), services de fiducie, services bancaires privés, Gestion privée de placements (Gestion de patrimoine Scotia et Gestion financière MD).
- **Fabrication de produits :** Fonds communs de placement destinés aux particuliers (Fonds Scotia et Dynamiques), fonds négociés en bourse (Fonds Scotia et Dynamiques), produits alternatifs liquides (Fonds Dynamiques), fonds institutionnels (Fonds Scotia et Jarislowsky Fraser).

Trust Scotia, ScotiaMcLeod, Scotia iTRADE, services bancaires privés, Gestion privée de placements, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Fonds Dynamiques sont parmi les plus performants en ce qui a trait aux mesures clés du secteur.

Stratégie

Gestion de patrimoine mondiale continue de mettre en œuvre sa stratégie qui consiste à fournir des solutions complètes en placement et en gestion de patrimoine à l'échelle mondiale grâce à des plateformes de services-conseils intégrées et à des capacités de gestion de placements à la fine pointe du secteur pour répondre aux besoins des clients.

Priorités pour 2020

- **Maximiser la croissance des activités de gestion d'actifs et de services-conseils** en améliorant la gamme de produits afin d'offrir des résultats supérieurs en matière de gestion de placements aux investisseurs de notre réseau de distribution et en offrant des solutions intégrées de gestion de patrimoine aux clients ayant des besoins complexes.
- **Tirer parti de nos acquisitions pour croître dans de nouveaux secteurs**, y compris les mandats institutionnels au Canada et à l'échelle internationale, et offrir des services de gestion de patrimoine à valeur ajoutée aux clients de Jarislowsky Fraser et de Gestion financière MD.
- **Accroître les capacités et les services offerts à l'échelle internationale** pour fournir des solutions de placement et des services-conseils en gestion de patrimoine à de nouveaux clients dans les marchés prioritaires.

Perspectives

Le modèle d'exploitation unique de Gestion de patrimoine mondiale présente de bonnes perspectives de croissance en 2020 grâce à la progression soutenue des principales activités de gestion d'actifs et de services-conseils, à la mise à profit de Gestion financière MD et de Jarislowsky Fraser afin de prendre de l'expansion dans de nouveaux secteurs et une offre de produits et de solutions de premier ordre dans l'ensemble du réseau de la Banque au Canada et à l'étranger. La gestion des dépenses et le maintien d'un levier d'exploitation positif demeurent des priorités clés.

Autres

Le secteur Autres regroupe la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure, le profit net (la perte nette) sur les cessions et les éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier.

Performance financière

T22 Performance financière du secteur Autres

(en millions de dollars)	2019[1, 2]	2018	2017
Revenus d'intérêts nets[3]	**(985)$**	(483)$	(390)$
Revenus autres que d'intérêts[3, 4]	**158**	(53)	(344)
Total des revenus[3]	**(827)**	(536)	(734)
Dotation au (reprise sur le) compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1**	–	–
Charges autres que d'intérêts	**304**	60	319
Charge d'impôt sur le résultat[3]	**(585)**	(449)	(786)
Bénéfice net (perte nette)	**(547)$**	(147)$	(267)$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**17**	–	–
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	**(564)$**	(147)$	(267)$

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.
2) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).
3) Comprend la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques et l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat imputés aux secteurs d'activité.
4) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de (178)$ en 2019 [2018 – (177)$; 2017 – (141)$].

T22A Performance financière ajustée du secteur Autres[1]

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	**(985)$**	(483)$	(390)$
Revenus autres que d'intérêts	**285**	(53)	(344)
Total des revenus	**(700)**	(536)	(734)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1**	–	–
Charges autres que d'intérêts	**283**	60	319
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**(984)**	(596)	(1 053)
Charge d'impôt sur le résultat	**(729)**	(449)	(786)
Bénéfice net (perte nette)	**(255)$**	(147)$	(267)$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**1**	–	–
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**(256)$**	(147)$	(267)$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR pour un rapprochement des résultats présentés et ajustés.

Bénéfice net

Les revenus d'intérêts nets, les autres revenus d'exploitation et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte de l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt. Ce montant est inclus dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte d'ajustements au titre de la normalisation fiscale liés à la majoration du revenu des sociétés associées. Cet ajustement normalise le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

Le secteur Autres a affiché une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 564 millions de dollars en 2019. Après ajustement pour exclure la perte nette sur les cessions de 308 millions de dollars, une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 256 millions de dollars a été comptabilisée, en regard de 147 millions de dollars en 2018. L'exercice précédent a présenté des charges moins élevées, principalement attribuables à la réévaluation des avantages de 150 millions de dollars (203 millions de dollars avant impôt).

Revenus

Les revenus d'un montant négatif de 827 millions de dollars tiennent compte de la perte nette sur les cessions de 127 millions de dollars. Après ajustement, les revenus présentent une baisse de 164 millions de dollars, essentiellement en raison de la diminution de l'apport des activités de gestion d'actifs et de passifs ainsi que de la hausse des compensations sur une base de mise en équivalence fiscale (éliminées par le biais de la charge d'impôt). Ces facteurs ont été atténués par une augmentation des profits sur la vente de titres de placement.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 304 millions de dollars. Après ajustement, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 283 millions de dollars, par rapport à 60 millions de dollars en 2018. La hausse des charges est principalement attribuable à la réévaluation des avantages de 203 millions de dollars au cours de l'exercice précédent.

Résultats financiers par secteurs d'activité : 2018 par rapport à 2017

Réseau canadien

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 4 364 millions de dollars pour 2018, en hausse de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net a augmenté de 8 % pour s'établir à 4 416 millions de dollars. Cette augmentation tient compte de l'apport des acquisitions réalisées au cours de l'exercice considéré, contrebalancées en partie par le profit comptabilisé à l'exercice précédent sur la vente de Patrimoine Hollis (la « vente d'activités ») ainsi que par la baisse du profit sur la vente de biens immobiliers.

La forte croissance des actifs et des dépôts ainsi que l'amélioration de la marge découlant essentiellement de la hausse des taux d'intérêt de la Banque du Canada, de l'accroissement des revenus autres que d'intérêts et de la réduction de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ont contribué à l'excellente croissance affichée en 2018. Cette progression a été annulée en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 22,7 %, par rapport à 22,8 % à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres, exclusion faite des coûts liés aux acquisitions, s'est établi à 23,0 %.

Opérations internationales

Les Opérations internationales ont affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 2 573 millions de dollars, en hausse de 183 millions de dollars ou de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 395 millions de dollars ou de 16 % pour s'établir à 2 819 millions de dollars. Les excellents résultats enregistrés en Amérique latine, compte tenu de l'apport des acquisitions, et en Asie ont été accompagnés de vigoureux bénéfices dans les Antilles. L'incidence des acquisitions et le mois supplémentaire de résultats du fait de l'harmonisation de la période de présentation du Chili et de la Thaïlande avec celle de la Banque expliquent 3 % de la croissance du bénéfice ajusté. Le reste de l'augmentation s'explique par la forte croissance des prêts en Amérique latine, par la hausse des revenus autres que d'intérêts et par la diminution de l'impôt. Ces facteurs ont été atténués par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, par la baisse de la marge nette sur intérêts ainsi que par l'incidence défavorable de la conversion des devises. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 14,4 % contre 14,7 % à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres, exclusion faite des coûts liés aux acquisitions, s'est établi à 15,8 %.

Services bancaires et marchés mondiaux

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 758 millions de dollars, en baisse de 60 millions de dollars ou de 3 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Le recul des revenus tirés des activités de transaction sur les marchés financiers et l'accroissement des charges ont été contrebalancés dans une certaine mesure par l'amélioration des résultats des services de prêts aux sociétés ainsi que par la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres a atteint 16,0 %, ce qui se compare à celui inscrit à l'exercice précédent.

Autres

Le secteur Autres a affiché une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 147 millions de dollars en 2018, contre 267 millions de dollars en 2017. Cette perte nette découle essentiellement de la réévaluation des avantages de 150 millions de dollars (203 millions de dollars avant impôt).

Situation financière du Groupe

T23 État résumé de la situation financière

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2019	2018	2017
Actifs			
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	**50,4 $**	65,5 $	65,4 $
Actifs détenus à des fins de transaction	**127,5**	100,3	98,5
Titres pris en pension et titres empruntés	**131,2**	104,0	95,3
Titres de placement	**82,4**	78,4	69,3
Prêts	**592,5**	551,8	504,4
Autres	**102,2**	98,5	82,4
Total des actifs	**1 086,2 $**	998,5 $	915,3 $
Passifs			
Dépôts	**733,4 $**	676,5 $	625,4 $
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**124,1**	101,3	95,8
Autres passifs	**151,2**	147,3	126,5
Débentures subordonnées	**7,3**	5,7	5,9
Total des passifs	**1 016,0 $**	930,8 $	853,6 $
Capitaux propres			
Actions ordinaires	**63,6**	61,0	55,5
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**3,9**	4,2	4,6
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**2,7**	2,5	1,6
Total des capitaux propres	**70,2 $**	67,7 $	61,7 $
Total des passifs et des capitaux propres	**1 086,2 $**	998,5 $	915,3 $

D19 Portefeuille de prêts
Prêts et acceptations, en milliards de dollars, aux 31 octobre

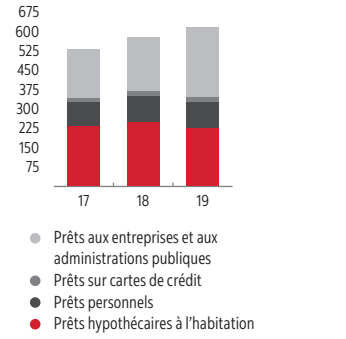

D20 Dépôts
En milliards de dollars, aux 31 octobre

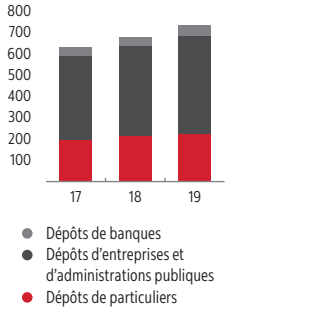

État de la situation financière

Actifs

Le total des actifs de la Banque au 31 octobre 2019 s'élevait à 1 086 milliards de dollars, en hausse de 88 milliards de dollars ou de 9 % par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2018. L'accroissement a surtout été observé dans les prêts, les titres détenus à des fins de transaction et les titres pris en pension et titres empruntés, ce qui a été contré en partie par une diminution de la trésorerie et des dépôts auprès d'autres institutions financières.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières ont diminué de 16 milliards de dollars en raison essentiellement d'une baisse des soldes des dépôts auprès de banques centrales, tandis que les titres détenus à des fins de transaction ont crû de 27 milliards de dollars afin surtout de couvrir les transactions générées par les clients. Les titres pris en pension et titres empruntés ont augmenté de 27 milliards de dollars en raison de l'accroissement de la demande de la part de clients.

Les titres de placement ont augmenté de 4 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2018, ce qui traduit d'abord et avant tout l'augmentation des avoirs en titres de créance du gouvernement américain. Au 31 octobre 2019, la perte nette latente sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'élevait à 71 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des couvertures admissibles.

Les prêts ont progressé de 41 milliards de dollars depuis le 31 octobre 2018. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 15 milliards de dollars, en raison de la croissance au Canada et en Amérique latine. Les prêts personnels et sur cartes de crédit ont progressé de 4 milliards de dollars, du fait surtout de la croissance au Canada et en Amérique latine. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 22 milliards de dollars, en raison surtout de la croissance au Canada et en Amérique latine.

Les autres actifs ont augmenté de 5 milliards de dollars, ce qui est en grande partie attribuable aux prêts vendus qui n'ont pas encore été réglés.

Passifs

Les passifs totalisaient 1 016 milliards de dollars au 31 octobre 2019, en hausse de 85 milliards de dollars ou de 9 % par rapport à ceux inscrits au 31 octobre 2018.

Le total des dépôts a affiché une augmentation de 57 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers se sont accrus de 10 milliards de dollars en raison essentiellement de la croissance au Canada. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont augmenté de 40 milliards de dollars, surtout au Canada, aux États-Unis et en Amérique latine. Les dépôts d'autres institutions financières ont augmenté de 7 milliards de dollars.

Les obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ont augmenté de 23 milliards de dollars, ce qui est conforme à la hausse des titres pris en pension et des titres empruntés. Les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté de 4 milliards de dollars.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres a augmenté de 2 512 millions de dollars depuis le 31 octobre 2018. Cette augmentation est attribuable surtout au bénéfice de 8 798 millions de dollars dégagé pour l'exercice à l'étude, neutralisé en partie par les dividendes versés de 4 442 millions de dollars, par le rachat et l'annulation d'environ 15 millions d'actions ordinaires pour un montant de 1 075 millions de dollars, par la perte inscrite au titre des autres éléments du résultat global de 625 millions de dollars attribuable surtout à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel de la Banque et à la baisse des profits de change latents sur les placements de la Banque dans ses établissements à l'étranger, ainsi que par le rachat net d'actions privilégiées pour un montant de 300 millions de dollars.

Perspectives

Bien que la croissance mondiale ralentisse actuellement, la croissance attendue en 2020 pour l'économie canadienne et les pays de l'Alliance du Pacifique devrait soutenir la progression des actifs et des dépôts dans tous les secteurs d'activité. Au Canada, la vigueur du marché de l'emploi et la forte croissance démographique devraient entraîner une expansion soutenue des prêts aux particuliers et aux entreprises. À l'échelle mondiale, l'amélioration de la vigueur économique des pays de l'Alliance du Pacifique devrait contribuer à faire croître encore davantage les actifs et les dépôts de particuliers.

Gestion du capital

Aperçu

La Banque Scotia est déterminée à conserver un capital solide pour pouvoir assumer les risques inhérents à ses activités diversifiées. Un capital solide permet à la Banque d'assurer la sécurité financière des sommes que lui confient ses clients, de gagner la confiance des investisseurs et de conserver une cote de crédit élevée. Il lui permet également de saisir les occasions de croissance au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'accroître le rendement pour les actionnaires grâce à l'augmentation des dividendes. Le cadre de gestion du capital de la Banque comporte un processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres visant à assurer que la Banque dispose d'un capital suffisant pour lui permettre de faire face aux risques actuels et futurs et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les principales composantes du processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque comprennent une saine gouvernance d'entreprise, la constitution d'un cadre d'appétence au risque complet pour la Banque, une gestion et une surveillance du capital sur une base courante, mais aussi prospective, et l'utilisation de paramètres financiers appropriés qui mettent en corrélation le risque et le capital, notamment les fonds propres et les fonds propres réglementaires.

Gouvernance et supervision

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital prudent afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. En outre, le conseil examine et approuve le plan annuel visant le capital. Le Comité de gestion de l'actif et du passif et la haute direction assurent la gouvernance du processus de gestion du capital. Les groupes Finance, Trésorerie et Gestion du risque global collaborent à la mise en œuvre du plan de la Banque en matière de capital.

Appétence au risque

Le cadre d'appétence au risque, qui définit l'appétence au risque à l'échelle de la Banque, en plus d'établir les cibles en matière de capital, est présenté sous la rubrique « Appétence au risque » de la section traitant de la gestion du risque. Le cadre comporte des cibles à moyen terme relativement aux seuils des fonds propres réglementaires, au bénéfice et aux autres paramètres fondés sur les risques. Avec ces cibles, la Banque agit de façon à atteindre les objectifs globaux suivants : dépasser les cibles au titre des fonds propres réglementaires et du capital généré en interne, gérer le capital en fonction de son profil de risque, conserver une cote de crédit élevée et offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires.

Fonds propres réglementaires

Depuis le 1er novembre 2012, les banques canadiennes sont assujetties aux nouvelles exigences en matière de suffisance des fonds propres publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB »), lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Bâle III s'appuie sur les règles énoncées dans le document intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé (Bâle II)*. Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques. Bâle III fournit également des lignes directrices en matière de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »), lesquelles stipulent que pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, les instruments de fonds propres non ordinaires doivent être convertibles en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur déterminé. Depuis le 31 décembre 2012, tous les instruments de fonds propres non ordinaires émis doivent satisfaire à ces exigences relatives aux FPUNV pour être admissibles en tant que fonds propres réglementaires.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») a publié des lignes directrices, des exigences de communication de l'information et des directives en matière d'information à fournir qui sont conformes aux réformes de Bâle III.

Le BSIF exige des institutions de dépôt canadiennes qu'elles atteignent les exigences minimales liées aux actifs pondérés en fonction des risques de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement. Le BSIF a également désigné la Banque comme étant une banque d'importance systémique intérieure (BISi), accroissant de 1 % ses ratios minimaux de fonds propres pour toutes les catégories de fonds propres, pour le rendre conforme à ceux applicables aux banques d'importance systémique à l'échelle mondiale. En outre, un supplément de 2,0 % applicable à la réserve pour stabilité intérieure a été instauré en tant qu'exigence au titre du deuxième pilier, comme il est indiqué ci-dessous.

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier s'entend des fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs au bilan et hors bilan, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée à ces expressions dans Bâle III. En janvier 2014, le CBCB a publié des modifications au cadre du ratio de levier de Bâle III. En 2014, le BSIF a publié ses lignes directrices sur les exigences de levier de Bâle III et ses exigences en matière de communication de l'information, qui exposent les grandes lignes en matière d'application et de présentation du ratio de levier de Bâle III au Canada et de remplacement du ratio actifs/fonds propres existant à compter du premier trimestre de 2015. Les institutions doivent maintenir un important coussin d'exploitation, au-delà du minimum exigé de 3 %.

Modifications à la réglementation liée aux fonds propres au cours de l'exercice

Suffisance des fonds propres et exigences de levier

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2019, le BSIF a finalisé la révision de sa ligne directrice Normes de fonds propres (NFP), qui comprend ce qui suit : mise en place d'une approche standardisée révisée pour le risque de crédit des contreparties et des contreparties centralisées; mise en place du cadre de titrisation révisé, y compris les dispositions transitoires du BSIF, lesquelles repoussent considérablement l'incidence sur les fonds propres réglementaires, soit jusqu'au premier trimestre de 2020; et le retrait de la mise en place progressive des dispositions transitoires au titre de l'ajustement de l'évaluation du crédit, qui a pris fin à la clôture de 2018. Les révisions intègrent également à la ligne directrice NFP les changements apportés au plancher de fonds propres réglementaires aux termes de l'approche standard de Bâle II, lesquels ont été annoncés en janvier 2018 et mis en place au deuxième trimestre de 2018. Les révisions au cadre du ratio de levier de 2019 du BSIF et aux exigences en matière de communication de l'information ont été effectuées afin d'harmoniser le cadre du ratio de levier avec les changements connexes à la ligne directrice NFP en ce qui a trait à la titrisation et au risque de crédit de contrepartie.

En outre, avec prise d'effet en 2019, le BSIF a appliqué les modifications de Bâle III parachevées par le CBCB aux autres instruments visés par la capacité totale d'absorption des pertes (la « TLAC ») émis par des banques d'importance systémique mondiale (les « BISm ») qui répondent aux exigences au titre de la TLAC et aux instruments de rang égal à ces instruments. Le traitement des fonds propres réglementaires du CBCB à l'égard des autres instruments visés par la TLAC vise à réduire une importante source de contagion au sein du système bancaire. Le BSIF a aussi déterminé qu'il est approprié d'étendre le traitement selon Bâle III aux autres instruments visés par la TLAC émis par des BISi canadiennes.

Réserve pour stabilité intérieure

Afin d'accroître la transparence sur le marché, le BSIF a clarifié son exigence supplémentaire relative à sa réserve pour stabilité intérieure, que détiennent actuellement les banques d'importance systémique intérieure (« BISi ») en tant qu'exigence de réserve au titre du deuxième pilier. La réserve pour stabilité intérieure n'est pas une réserve au titre du premier pilier. Par conséquent, une banque qui manque à ses obligations relatives à la réserve ne se verra pas automatiquement assujettie à des limites de distribution de fonds propres. En cas de manquement (c.-à-d., si la BISi puise dans la réserve avant qu'elle ne soit disponible), le BSIF exigera un plan de mesures correctrices. Si un tel plan n'est pas dressé ou exécuté rapidement et de manière satisfaisante pour le BSIF, des mesures de surveillance prévues dans le guide d'intervention du BSIF seront prises.

Comme il est susmentionné, les exigences du BSIF en matière de ratios minimaux de fonds propres du premier pilier, y compris le supplément de 1 % applicable aux BISi, sont respectivement de 8,0 %, de 9,5 % et de 11,5 % pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres. La réserve pour stabilité intérieure d'une banque donnée sera de l'ordre de 0 à 2,5 % de la valeur totale de ses actifs pondérés en fonction

des risques. Le BSIF réexaminera la réserve deux fois par an, soit en juin et en décembre, et communiquera les modifications éventuelles et leur justification au public. Dans des circonstances exceptionnelles, le BSIF pourrait aussi apporter des modifications à la réserve à d'autres moments durant l'année.

Au cours de l'exercice 2019, le BSIF a annoncé une hausse de 25 points de base de la réserve pour stabilité intérieure lors de chaque examen semestriel. À la clôture de l'exercice, la réserve pour stabilité intérieure a été fixée à 2,0 % du total des actifs pondérés en fonction des risques.

Capacité totale d'absorption des pertes (« TLAC »)

Le BSIF a publié des lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (la « TLAC »), qui s'appliquent aux BIS[i] canadiennes dans le cadre du régime de recapitalisation interne du gouvernement fédéral. Les normes visent à tenir compte de l'adéquation de la capacité d'absorption des pertes des banques d'importance systémique pour soutenir leur recapitalisation en cas de faillite. Dès le 1er novembre 2021, les BIS[i] devront maintenir un ratio TLAC fondé sur les risques minimal et un ratio de levier TLAC minimal. La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des autres instruments de TLAC qui sont assujettis à une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices. Les exigences minimales de la Banque en matière de ratio TLAC consistent en un ratio de 21,5 % à l'égard des actifs pondérés en fonction des risques (majoré des exigences liées à la réserve pour stabilité intérieure) et en un ratio de 6,75 % à l'égard de l'exposition aux fins du ratio de levier. Par la suite, le BSIF pourra modifier les exigences minimales de TLAC pour certaines BIS[i] ou pour certains groupes de BIS[i]. Si une BIS[i] ne respecte pas les exigences minimales de TLAC, le BSIF peut prendre toute mesure qu'il juge adéquate, y compris celles prévues dans la *Loi sur les banques*. La Banque n'anticipe aucune difficulté à respecter les exigences de TLAC applicables.

Le BSIF a révisé également sa ligne directrice *Normes de fonds propres* (NFP) afin d'appliquer les modifications de Bâle III parachevées par le CBCB en octobre 2016 aux autres instruments visés par la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BIS[m]) qui répondent aux exigences de TLAC et aux instruments de rang égal à ces instruments. Le traitement des fonds propres réglementaires du CBCB à l'égard des autres instruments visés par la TLAC a pour but de réduire une importante source de contagion au sein du système bancaire. Le BSIF a déterminé qu'il est approprié d'étendre le traitement selon Bâle III aux autres instruments visés par la TLAC émis par des BIS[i] canadiennes. Les ajustements réglementaires liés aux autres instruments visés par la TLAC s'appliquent depuis le 1er novembre 2018.

En outre, nous continuons de suivre l'évolution des exigences en matière de fonds propres réglementaires et nous nous préparons en conséquence afin d'assurer notre conformité avec celles-ci.

Planification, gestion et surveillance du capital

La Banque gère et surveille son capital en fonction des changements prévus à sa stratégie, des changements observés dans son contexte opérationnel ou des changements dans son profil de risque. Dans le cadre du processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres, la provenance et l'affectation du capital sont continuellement mesurées et surveillées au moyen de paramètres financiers, notamment les seuils réglementaires et les fonds propres. Ces résultats sont également utilisés dans le cadre de la planification du capital et de la prise de décisions stratégiques.

L'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte de sa situation actuelle ainsi que de son profil et de sa situation en matière de risque prévus dans l'avenir par rapport à ses cibles internes, tout en prenant en compte l'incidence potentielle de divers scénarios de crise. Des scénarios précis sont choisis en fonction de la conjoncture économique et des événements auxquels la Banque est exposée. Par ailleurs, l'évaluation prospective de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte des résultats de scénarios à risques multiples plus graves réalisés dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque. Ces essais servent à déterminer dans quelle mesure des événements graves, mais plausibles, pourraient influer sur le capital de la Banque.

La Banque met en place des cibles internes relativement aux fonds propres réglementaires pour s'assurer qu'elle a suffisamment de capital disponible par rapport à son niveau d'appétence au risque.

La cible interne de la Banque inclut une marge adéquate par rapport au minimum exigé permettant une flexibilité suffisante en vue d'un déploiement de capital futur et en fonction du degré d'appétence au risque de la Banque, de la volatilité des hypothèses de planification, des résultats des simulations de crise et de la planification d'urgence.

La Banque dispose d'un cadre de gestion du risque élaboré pour s'assurer que les risques qu'elle prend dans l'exercice de ses activités commerciales correspondent à son degré d'appétence au risque et à son incidence sur le capital en fonction des cibles internes, et qu'il existe un bon équilibre entre le risque et l'avantage. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque. La gestion du capital de la Banque exige qu'une attention particulière soit prêtée au coût et à la disponibilité des divers types de capital, à l'effet de levier financier souhaité, aux variations des actifs et actifs pondérés en fonction des risques, de même qu'aux occasions d'utiliser le capital de manière rentable. Le capital requis pour couvrir les risques commerciaux et pour satisfaire aux exigences réglementaires est équilibré de manière à atteindre l'objectif visé, à savoir générer un rendement approprié pour les actionnaires de la Banque.

Génération de capital

Le capital est généré en interne au moyen du bénéfice net, déduction faite du versement de dividendes. Le capital provient également de l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres ainsi que de débentures subordonnées, déduction faite des rachats.

Utilisation du capital

La Banque utilise le capital pour favoriser une croissance durable à long terme des revenus et du bénéfice net. Cette croissance peut s'effectuer par l'ajout de nouveaux clients aux activités existantes, l'augmentation des activités de ventes croisées auprès de la clientèle existante, la proposition de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité des ventes, ou elle peut être le fruit d'acquisitions. Toutes les principales mesures d'utilisation du capital font l'objet d'une analyse rigoureuse, d'une validation des hypothèses commerciales et d'une évaluation des avantages qui devraient en être tirés. Les principaux critères financiers d'évaluation sont l'incidence sur le résultat par action, les ratios de fonds propres, le rendement du capital investi, le délai prévu de récupération des coûts et le taux de rendement interne fondé sur les flux de trésorerie actualisés.

Ratios de fonds propres réglementaires

La Banque maintient toujours des niveaux de fonds propres élevés et de haute qualité qui la placent en bonne position pour connaître une croissance future. Au 31 octobre 2019, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 s'établissait à 11,1 %, soit au même niveau qu'à l'exercice précédent, du fait surtout de la forte autogénération de capital, qui a été contrebalancée par la forte croissance des actifs pondérés en fonction des risques, les rachats d'actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque, l'incidence des prestations de retraite et des avantages de retraite sur le cumul des autres éléments du résultat global ainsi que l'incidence des acquisitions de la Banque au cours de l'exercice.

Le ratio de T1 de la Banque s'établissait à 12,2 % au 31 octobre 2019, ce qui représente une baisse d'environ 30 points de base par rapport à celui de l'exercice précédent, du fait surtout du rachat de titres fiduciaires de catégorie 1 Banque Scotia d'une valeur de 650 millions de dollars et du rachat d'actions privilégiées d'une valeur de 300 millions de dollars. Le ratio total des fonds propres s'établissait à 14,2 % au 31 octobre 2019, en baisse de 10 points de base par rapport à 2018, en raison surtout du rachat de titres fiduciaires de catégorie 1 mentionné ci-dessus et du rachat de débentures subordonnées pour un montant de 1,75 milliard de dollars. Ces rachats ont été partiellement compensés par l'émission de débentures subordonnées pour un montant de 3,25 milliards de dollars au cours de l'exercice. Le ratio de levier s'est établi à 4,2 % en 2019, ce qui correspond à un recul d'environ 30 points de base, en raison surtout des acquisitions de la Banque et de la forte croissance interne des actifs.

Les ratios de fonds propres de la Banque continuent de dépasser largement les ratios minimaux de fonds propres du BSIF pour 2019 (incluant le supplément de 1 % applicable aux BIS[i] et les exigences au titre de la réserve pour stabilité intérieure de 2 %) de 10,0 %, de 11,5 % et de 13,5 %, respectivement, pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres. La Banque dépassait largement le ratio de levier minimal prescrit par le BSIF au 31 octobre 2019.

Perspectives

En 2020, la Banque continuera d'afficher un solide niveau de fonds propres, qui s'améliorera du fait de la forte génération interne de capital et des cessions de certaines activités non essentielles. Le capital fera l'objet d'une gestion prudente afin de soutenir les initiatives de croissance de la Banque qui augmentent les rendements pour les actionnaires.

T24 Fonds propres réglementaires[1]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Bâle III 2019	Bâle III 2018	Bâle III 2017
Actions ordinaires et assimilées de T1			
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**63 320 $**	60 727 $	55 454 $
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	**1 734**	1 628	636
Goodwill et immobilisations incorporelles, déduction faite des passifs d'impôt différé[2]	**(16 144)**	(16 428)	(11 505)
Déductions liées à un seuil	**(907)**	(863)	(271)
Actifs d'impôt différé (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires), montant net	**(286)**	(335)	(417)
Autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1[3]	**(1 139)**	(286)	(545)
Actions ordinaires et assimilées de T1	**46 578**	44 443	43 352
Actions privilégiées[4]	**2 324**	2 624	3 019
Autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV)	**1 560**	1 560	1 560
Instruments de fonds propres – composante passif – titres fiduciaires[4]	**750**	1 400	1 400
Autres ajustements aux fonds propres de T1[5]	**92**	160	142
Fonds propres de T1, montant net	**51 304**	50 187	49 473
Fonds propres de T2			
Débentures subordonnées, après amortissement[4]	**7 252**	5 698	5 935
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances admissible dans les fonds propres de T2 et compte de correction de valeur excédentaire (selon l'approche NI avancée)[6]	**1 200**	1 380	602
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les fonds propres de T2 des filiales	**96**	99	103
Autres ajustements aux fonds propres de T2	**(2)**	–	–
Fonds propres de T2	**8 546**	7 177	6 640
Total des fonds propres réglementaires	**59 850**	57 364	56 113
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars)			
Risque de crédit	**365,4**	347,1	315,2
Risque de marché	**8,7**	8,4	7,8
Risque d'exploitation	**47,1**	45,0	40,6
Ajustement du plancher de fonds propres aux termes de Bâle[7]	**–**	–	12,8
Total des actifs pondérés en fonction des risques CET1[7,8]	**421,2 $**	400,5 $	376,4 $
Ratios de fonds propres[9]			
Actions ordinaires et assimilées de T1	**11,1 %**	11,1 %	11,5 %
T1	**12,2 %**	12,5 %	13,1 %
Total	**14,2 %**	14,3 %	14,9 %
Levier			
Risque de levier	**1 230 648 $**	1 119 099 $	1 052 891 $
Ratio de levier	**4,2 %**	4,5 %	4,7 %

1) Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III.
2) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des sociétés associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire.
3) Les autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes des exigences de Bâle III comprennent les profits et les pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur, les actifs des régimes de retraite et d'autres éléments.
4) Les instruments de fonds propres de T1 et de T2 non admissibles font l'objet d'un retrait progressif sur dix ans.
5) Les autres ajustements des fonds propres de T1 aux termes des règles de l'accord de Bâle III comprennent les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales.
6) Comptes de correction de valeur admissibles en 2019, en 2018 et en 2017.
7) Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. La majoration du plancher de fonds propres réglementaires de Bâle I est déterminée en comparant l'exigence de fonds propres calculée conformément à Bâle I avec le calcul effectué conformément à Bâle III, comme le prévoient les exigences du BSIF. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III par rapport au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle I est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF a remplacé le plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle I par un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard de Bâle II aux fins du traitement du risque de crédit, et ce, à compter du 30 avril 2018. Les nouvelles exigences en matière de plancher de fonds propres comprennent également les actifs pondérés en fonction du risque de marché et l'ajustement de l'évaluation du crédit. Selon cette nouvelle exigence en matière de plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle II, la Banque n'avait pas de majoration liée au plancher de fonds propres au 31 octobre 2019 (31 octobre 2018 – néant; majoration liée au plancher de fonds propres réglementaires de Bâle I au 31 octobre 2017 – 12,8 milliards de dollars).
8) Conformément aux exigences du BSIF, avec prise d'effet le 31 janvier 2019, les actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit ont été intégralement appliqués. Au cours de l'exercice précédent, les facteurs scalaires appliqués aux actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit ayant servi à calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres correspondaient à 0,80, à 0,83 et à 0,86, respectivement (2017 – facteurs scalaires de 0,72, de 0,77 et de 0,81, respectivement).
9) Le BSIF a déterminé que la Banque était une banque d'importance systémique intérieure (« BIS[i] ») et a haussé de 1 % ses ratios minimaux de fonds propres pour les BIS[i] désignées. Ce supplément de 1 % s'appliquait à tous les ratios minimaux de fonds propres pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres, au plus tard le 1er janvier 2016, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale.

T25 Variation des fonds propres réglementaires[1]

Pour les exercices (en millions de dollars)	Bâle III 2019	2018	2017
Total des fonds propres à l'ouverture de l'exercice	**57 364 $**	56 113 $	53 330 $
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque	**8 208**	8 361	7 876
Dividendes versés aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**(4 260)**	(3 985)	(3 668)
Actions émises	**255**	2 708	313
Actions rachetées	**(1 075)**	(632)	(1 009)
Profits/pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur	**(37)**	(25)	185
Fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie	**(1 193)**	(228)	(634)
Modifications aux participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	**105**	992	39
Modifications au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt connexe)[2]	**284**	(4 923)	84
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires suivants :	**(152)**	(1 177)	177
– Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires)	**49**	82	67
– Incidences de l'IFRS 15 et de l'IFRS 9[3]	**(58)**	(564)	–
– Placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières (montant au-dessus d'un seuil de 10 %)	**(330)**	(306)	129
– Autres déductions de fonds propres	**242**	(359)	35
– Autres	**(55)**	(30)	(54)
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1	**2 135 $**	1 091 $	3 363 $
Modifications aux autres éléments de T1			
Émission	**–**	300	1 560
Rachat	**(950)**	(695)	(575)
Autres modifications y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	**(68)**	18	59
Modifications aux autres éléments de T1	**(1 018)$**	(377)$	1 044 $
Modifications aux fonds propres de T2			
Émission	**3 250**	–	–
Rachat	**(1 771)**	(232)	(1 500)
Compte de correction de valeur admissible à l'inclusion dans les fonds propres de T2 et compte de correction excédentaire aux termes de l'approche NI[4]	**(180)**	778	74
Autres modifications y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	**70**	(9)	(198)
Modifications aux fonds propres de T2	**1 369 $**	537 $	(1 624)$
Total des fonds propres générés (utilisés)	**2 486 $**	1 251 $	2 783 $
Total des fonds propres à la clôture de l'exercice	**59 850 $**	57 364 $	56 113 $

1) Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III.
2) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des sociétés associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire.
3) Représente l'incidence transitoire complète sur le résultat non distribué de l'adoption par la Banque de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, le 1er novembre 2018, et de l'IFRS 9, Instruments financiers, le 1er novembre 2017.
4) Comptes de correction de valeur admissibles en 2019, en 2018 et en 2017.

Composantes des fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires de la Banque sont divisés en trois composantes – les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2, selon leur degré de permanence et leur capacité d'absorption des pertes. Toutes les composantes des fonds propres soutiennent les opérations bancaires et procurent une protection aux déposants.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des participations ne donnant pas le contrôle selon les exigences réglementaires et des déductions réglementaires prescrites. Ces déductions réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles (compte tenu des passifs d'impôt différé), les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, l'insuffisance (s'il y a lieu) du compte de correction de valeur pour pertes sur créances sur les pertes attendues selon les paramètres réglementaires et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 supplémentaires se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif, d'autres instruments de capitaux propres admissibles (décrits à la note 24), d'actions privilégiées non admissibles et d'instruments innovateurs de T1 admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel. Les fonds propres de T2 se composent surtout des débentures subordonnées admissibles ou des débentures subordonnées non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissaient à 46,6 milliards de dollars au 31 octobre 2019, en hausse de 2,1 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison :

- de la croissance de 3,9 milliards de dollars découlant de la forte génération interne de capital, y compris l'incidence des acquisitions et des cessions de la Banque sur le résultat non distribué;
- d'un montant de 0,2 milliard de dollars attribuable à la baisse des déductions de fonds propres réglementaires, qui se rapportent surtout au goodwill et aux immobilisations incorporelles.

Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par :

- une diminution de 1,2 milliard de dollars découlant des fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie, en raison surtout de l'incidence de la conversion des devises et des pertes liées aux régimes d'avantages du personnel et aux régimes de retraite;
- un montant de 0,8 milliard de dollars attribuable aux rachats d'actions ordinaires, déduction faite des émissions d'actions ordinaires aux termes des régimes d'achat d'actions par des salariés et d'options sur actions de la Banque.

Les fonds propres de T1 de la Banque ont augmenté de 1,1 milliard de dollars, du fait surtout des incidences susmentionnées sur les actions ordinaires et assimilées de T1, en partie contrebalancées par les rachats prévus de titres fiduciaires de catégorie 1 Banque Scotia d'une valeur de 650 millions de dollars et d'actions privilégiées d'une valeur de 300 millions de dollars. En outre, le total des fonds propres s'est accru de 2,5 milliards de dollars, par suite surtout des émissions de débentures subordonnées d'un montant de 1,75 milliard de dollars et de 1,5 milliard de dollars au cours de l'exercice, neutralisées en partie par le rachat de débentures subordonnées de 1,75 milliard de dollars.

Dividendes

La solidité des résultats et de la situation du capital a permis à la Banque d'augmenter ses dividendes de 0,05 $ par action ordinaire en 2019. Le dividende annuel en 2019 s'est établi à 3,49 $, comparativement à 3,28 $ en 2018, soit une hausse de 6,4 %. Le ratio de distribution, qui s'est établi à 48,6 % après ajustement, se situe dans la fourchette de distribution cible de 40 % à 50 % approuvée par le conseil d'administration de la Banque.

T26 Points saillants de la gestion du capital

Pour les exercices (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Dividendes	**4 260 $**	3 985 $	3 668 $
Actions ordinaires	**182**	187	129
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**255**	2 708	313
Actions ordinaires émises[1]	**1 075**	632	1 009
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités[2]	**–**	300	1 560
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres émis	**300**	695	575
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres rachetés[3]	**3 250**	–	–
Débentures subordonnées émises	**1 771**	232	1 500
Échéance, remboursement et rachat de débentures subordonnées			

1) Représente principalement le montant en trésorerie reçu pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice, les actions ordinaires émises relativement aux acquisitions et les actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions.
2) Représente une diminution des actions ordinaires et des résultats non distribués (se reporter à l'état consolidé des variations des capitaux propres).
3) Ne tient pas compte du rachat le 30 juin 2019 de titres fiduciaires de catégorie 1 Banque Scotia de série 2009-1 émis par la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia .

D21 Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1
En pourcentage, aux 31 octobre

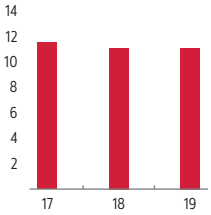

D22 Croissance des dividendes
En dollars par action

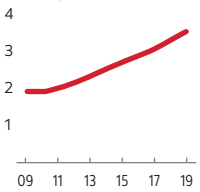

D23 Fonds propres générés en interne
En milliards de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

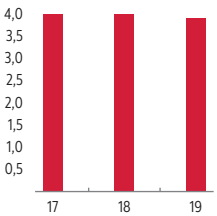

Actions ordinaires émises

Le 1er mai 2018, la Banque a émis 11 133 141 actions ordinaires, au prix de 78,86 $ l'action ordinaire, dans le cadre de l'acquisition de Jarislowsky Fraser. Par suite de l'émission, la Banque a comptabilisé une augmentation des capitaux propres – actions ordinaires de 878 millions de dollars. Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements.

Le 8 juin 2018, la Banque a réalisé un appel public à l'épargne visant 22 655 000 actions ordinaires, au prix de 76,15 $ l'action ordinaire. Par suite de l'appel public à l'épargne, la Banque a comptabilisé une hausse des capitaux propres – actions ordinaires de 1 696 millions de dollars, déduction faite des coûts de transaction de 29 millions de dollars. La Banque a utilisé le produit de l'appel public à l'épargne afin de financer en partie l'acquisition de Gestion financière MD.

Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 30 mai 2019, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2019 »), aux termes de laquelle elle pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. Les rachats aux termes de l'offre de 2019 ont débuté le 4 juin 2019 et pourront être effectués jusqu'à la première des éventualités suivantes : i) lorsque la Banque aura racheté le nombre maximal d'actions ordinaires aux termes de l'offre de 2019, ii) lorsque la Banque aura fourni un avis de résiliation, ou iii) le 3 juin 2020. La Banque avisera le BSIF chaque trimestre avant d'effectuer des rachats.

Le 29 mai 2018, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto (la « TSX ») avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2018 »), aux termes de laquelle elle pouvait racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. Aux termes de l'offre de 2018, qui a pris fin le 3 juin 2019, la Banque a racheté et annulé de façon cumulative environ 14,8 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 73,46 $ l'action.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a racheté, puis annulé, aux termes d'offres de rachat dans le cours normal des activités, environ 15 millions d'actions ordinaires (2018 – environ 8,23 millions d'actions ordinaires) au prix moyen pondéré en fonction du volume de 71,51 $ l'action (2018 – 76,77 $), pour un montant total de 1 075 millions de dollars (2018 – 632 millions de dollars).

Information sur les actions et les autres instruments de capitaux propres

Les données liées aux actions ordinaires et privilégiées et autres instruments de capitaux propres de la Banque sont présentées dans le tableau T27. De plus amples renseignements, notamment les caractéristiques d'échange, sont fournis aux notes 21 et 24 afférentes aux états financiers consolidés.

T27 Actions et autres instruments

Au 31 octobre 2019	Montant (en millions de dollars)	Dividendes déclarés par action[1]	Nombre de titres en circulation (en milliers)	Caractéristique de conversion
Actions ordinaires[2]	18 264 $	3,49 $	1 216 132	s. o.
Actions privilégiées				
Actions privilégiées de série 22[3]	–	0,239375	–	–
Actions privilégiées de série 23[3]	–	0,215885	–	–
Actions privilégiées de série 30[4),5]	154	0,455000	6 143	série 31
Actions privilégiées de série 31[4),6]	111	0,657072	4 457	série 30
Actions privilégiées de série 32[4),7]	279	0,515752	11 162	série 33
Actions privilégiées de série 33[4),8]	130	0,742073	5 184	série 32
Actions privilégiées de série 34[4),9),10]	350	1,375000	14 000	série 35
Actions privilégiées de série 36[4),9),11]	500	1,375000	20 000	série 37
Actions privilégiées de série 38[4),9),12]	500	1,212500	20 000	série 39
Actions privilégiées de série 40[4),9),13]	300	1,271475	12 000	série 41

Autres titres de T1	Montant (en millions de dollars)	Distributions[14]	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia[15a), b), c)]	750 $	28,25	5,650	750
Titres fiduciaires de catégorie 1 – Série 2009-1 émis par la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia[16]	–	–	–	–
Autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV)	1 250 US$	23,25 US$	4,650	1 250

Débentures subordonnées FPUNV	Montant (en millions de dollars)	Taux d'intérêt (%)
Débentures subordonnées échéant en mars 2027	1 250 $	2,58
Débentures subordonnées échéant en décembre 2025	750	3,37
Débentures subordonnées échéant en décembre 2025	1 250 US$	4,50
Débentures subordonnées échéant en janvier 2029	1 750	3,89
Débentures subordonnées échéant en juillet 2029	1 500	2,84

Options	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Options en circulation attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires[2]	11 509

1) Dividendes déclarés pour la période allant du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019.
2) Les dividendes sur les actions ordinaires sont versés sur une base trimestrielle, lorsqu'ils seront déclarés. Au 15 novembre 2019, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffrait respectivement à 1 216 136 milliers et à 11 392 milliers.
3) Le 28 janvier 2019, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées à dividende non cumulatif de séries 22 et 23 en circulation et a versé un dividende de 0,239375 $ et de 0,215885 $ par action, respectivement.
4) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en trésorerie privilégié non cumulatif. Ces actions privilégiées sont assorties de caractéristiques de conversion (se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2019 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements).
5) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 25 avril 2015, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,00 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $.
6) Les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 1,00 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $, avec révision chaque trimestre.
7) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 1er février 2016, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,34 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $.
8) Les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 1,34 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $, avec révision chaque trimestre.
9) Ces actions privilégiées sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires de T1 conformément à Bâle III. Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2019 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.
10) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 25 avril 2021, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,51 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $.
11) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 25 juillet 2021, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,72 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $.
12) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 26 janvier 2022, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,19 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $.
13) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 26 janvier 2024, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 2,43 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $.
14) Payable chaque semestre par valeur nominale de 1 000 $ ou de 1 000 $ US, selon le cas.
15a) Le 28 septembre 2006, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia de série 2006-1 (« TFB Scotia II de série 2006-1 »). Les TFB Scotia II de série 2006-1 donnent droit à une distribution semestrielle en trésorerie fixe et non cumulative de 28,25 $ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pouvaient être rachetés en totalité si certains changements sont apportés à l'impôt ou aux fonds propres réglementaires, ou en totalité ou en partie à compter du 30 décembre 2011, ou à toute date de distribution par la suite, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série S à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série S donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie de 0,4875 $ par tranche d'action de 25,00 $. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes. Dans certaines circonstances décrites au paragraphe 15c) ci-dessous, les TFB Scotia II de série 2006-1 seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série T à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série T donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie non cumulatif de 0,625 $ par tranche d'action de 25,00 $. Si les TFB Scotia II de série 2006-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série T de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
15b) Les TFB Scotia II de série 2006-1 peuvent être échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des actions privilégiées à dividende non cumulatif de la Banque lorsque : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio de T1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter ses fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance.
15c) Aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les TFB Scotia II de série 2006-1 si la Banque ne déclare pas de dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, si aucune action privilégiée n'est en circulation, sur ses actions ordinaires. Dans un tel cas, le montant net des fonds distribuables de la Fiducie sera payable à la Banque à titre de détenteur de la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie ne verse pas en totalité les distributions semestrielles sur les TFB Scotia II de série 2006-1, la Banque ne déclarera aucun dividende sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires pour une période donnée. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes.
16) Le 30 juin 2019, les titres fiduciaires de catégorie 1 Banque Scotia de série 2009-1 à 7,802 % émis par la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) ont été rachetés en contrepartie de 100 % de leur montant en principal, majoré des intérêts courus et impayés à la date de rachat.

Notations de crédit

Les notations de crédit sont l'un des facteurs ayant une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers ainsi que sur les modalités selon lesquelles cette dernière peut conclure des opérations sur des dérivés ou des opérations de couverture et emprunter des fonds. Les notations de crédit et la perspective qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées. Ses notations de crédit au titre des dépôts et des titres de créance de premier rang traditionnels sont les suivantes : AA par DBRS, Aa2 par Moody's, AA- par Fitch et A+ par Standard & Poor's (S&P). Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les notes AA (bas) par DBRS, A2 par Moody's, AA- par Fitch et A- par S&P. Les quatre grandes agences de notation attribuent une perspective « stable » à la Banque.

Aucun changement n'a été apporté aux notations de crédit de la Banque au cours de l'exercice à l'étude.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres reposent sur la cible minimale du BSIF au titre du pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques correspondent à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'exploitation. Ils sont calculés au moyen de l'application d'une combinaison de modèles de risques internes de la Banque approuvés par le BSIF et de pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF à l'exposition au risque au titre d'éléments au bilan ou hors bilan.

À la clôture de l'exercice, les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque de 421,2 milliards de dollars représentaient une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques au titre des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres d'environ 20,7 milliards de dollars, 20,5 milliards de dollars et 20,3 milliards de dollars, respectivement, en comparaison de 2018. L'accroissement des actifs pondérés en fonction des risques au cours de l'exercice est attribuable avant tout à la croissance interne et aux acquisitions que la Banque a réalisées au cours de l'exercice, contrebalancées en partie par l'incidence de la conversion des devises et les cessions de la Banque.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1

Comme il est indiqué au tableau T28, les actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1 ont augmenté d'environ 18,3 milliards de dollars pour se chiffrer à 365,4 milliards de dollars, principalement pour les raisons suivantes :

- la hausse des volumes a fait augmenter de 19,7 milliards de dollars les actifs pondérés en fonction des risques;
- les changements dans la qualité du portefeuille, y compris les nouveaux calibrages des paramètres, ont fait diminuer de 2,0 milliards de dollars les actifs pondérés en fonction des risques;
- les mises à jour du modèle ont fait augmenter les actifs pondérés en fonction des risques de 1,1 milliard de dollars;
- les modifications de la méthodologie et de la politique ont fait augmenter de 1,2 milliard de dollars les actifs pondérés en fonction des risques;
- les acquisitions et les cessions, sur une base nette, ont fait augmenter les actifs pondérés en fonction des risques de 0,6 milliard de dollars;
- l'incidence de la conversion des devises a entraîné une diminution des actifs pondérés en fonction des risques de 1,0 milliard de dollars;
- les autres changements ont fait diminuer de 1,4 milliard de dollars les actifs pondérés en fonction des risques.

T28 État des flux liés aux actifs pondérés en fonction du risque de crédit de Bâle III (en millions de dollars)

	2019		2018	
Principaux facteurs des fluctuations des actifs pondérés en fonction du risque de crédit (en millions de dollars)	**Risque de crédit**	**Risque de crédit de contrepartie sous-jacent**	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie sous-jacent
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1 à l'ouverture de l'exercice	**347 096 $**	**17 543 $**	315 159 $	16 494 $
Taille du portefeuille[1]	**19 722**	**1 645**	13 351	(2 525)
Qualité du portefeuille[2]	**(2 000)**	**(499)**	(488)	(109)
Mises à jour des modèles[3]	**1 127**	**169**	(1 037)	–
Méthodologie et politique[4]	**1 238**	**1 238**	332	332
Acquisitions et cessions	**614**	**–**	21 195	2 998
Fluctuations des taux de change	**(955)**	**30**	(1 249)	353
Autres	**(1 411)**	**–**	(167)	–
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1 à la clôture de l'exercice[5]	**365 431 $**	**20 126 $**	347 096 $	17 543 $
Facteur scalaire relatif au calcul de l'ajustement de l'évaluation du crédit au titre des fonds propres de T1	**–**	**–**	173	173
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit au titre des fonds propres de T1 à la clôture de l'exercice[5]	**365 431**	**20 126**	347 269	17 716
Total selon le facteur scalaire relatif au calcul de l'ajustement de l'évaluation du crédit	**–**	**–**	173	173
Total des actifs pondérés en fonction du risque de crédit à la clôture de l'exercice[5]	**365 431 $**	**20 126 $**	347 442 $	17 889 $

1) La taille du portefeuille s'entend des modifications internes à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance).
2) La qualité du portefeuille s'entend des modifications à la qualité du portefeuille attribuables à l'expérience, notamment le comportement de la clientèle ou la démographie, y compris les modifications au moyen de la calibration ou du réalignement des modèles.
3) Les mises à jour des modèles s'entendent de la mise en œuvre de modèles, de la modification au champ d'application d'un modèle ou de toutes modifications apportées afin d'améliorer le modèle.
4) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).
5) Conformément aux exigences du BSIF, avec prise d'effet le 31 janvier 2019, les actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit ont été intégralement appliqués. Au cours de l'exercice précédent, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit correspondaient à 0,80, à 0,83 et à 0,86, respectivement.

T29 Échelle de notation interne[1] et notations équivalentes d'agences de notation externes

Notations équivalentes

Notation externe – S&P	Notation externe – Moody's	Notation externe –DBRS	Catégorie	Code NI	Fourchette de PD[2]
AAA à AA+	Aaa à Aa1	AAA à AA (élevé)	Première qualité	99-98	0,0000 % – 0,0433 %
AA à A+	Aa2 à A1	AA à A (élevé)		95	0,0433 % – 0,1204 %
A à A-	A2 à A3	A à A (bas)		90	0,0526 % – 0,1298 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0817 % – 0,2044 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1151 % – 0,2985 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1622 % – 0,4358 %
BB+	Ba1	BB (élevé)	Qualité inférieure	80	0,2661 % – 0,4837 %
BB	Ba2	BB		77	0,4366 % – 0,5368 %
BB-	Ba3	BB (bas)		75	0,5368 % – 0,7163 %
B+	B1	B (élevé)		73	0,7163 % – 1,3857 %
B à B-	B2 à B3	B à B (bas)		70	1,3857 % – 2,6809 %
CCC+	Caa1	–	Sous surveillance	65	2,6809 % – 9,7903 %
CCC	Caa2	–		60	9,7903 % – 18,4807 %
CCC- à CC	Caa3 à Ca	–		40	18,4807 % – 35,1941 %
–	–	–		30	35,1941 % – 59,3246 %
Défaut			Défaut	21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.
2) Les fourchettes de PD chevauchent les catégories de codes de NI étant donné que la Banque utilise deux systèmes de notation du risque pour les portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, et que chaque système de notation des risques possède son propre système de correspondance de la NI avec la PD.

T30 Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la notation interne[1]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2019					2018				
Catégorie	Code NI	Exposition en cas de défaut ($)[3]	Actifs pondérés en fonction des risques ($)[4]	PD (%)[5], [8]	PCD (%)[6], [8]	PR (%)[7], [8]	Exposition en cas de défaut ($)[3]	Actifs pondérés en fonction des risques ($)[4]	PD (%)[5], [8]	PCD (%)[6], [8]	PR (%)[7], [8]
Première qualité[2]	**99-98**	**81 333**	**920**	**–**	**14**	**1**	86 767	869	0,01	12	1
	95	**55 829**	**5 780**	**0,05**	**32**	**10**	57 856	6 121	0,05	32	11
	90	**65 058**	**10 040**	**0,07**	**36**	**15**	60 751	8 834	0,07	34	15
	87	**59 294**	**14 323**	**0,10**	**40**	**24**	47 545	11 711	0,10	40	25
	85	**49 291**	**18 101**	**0,15**	**46**	**37**	44 191	15 716	0,16	44	36
	83	**44 253**	**19 920**	**0,23**	**45**	**45**	42 802	18 982	0,24	44	44
Qualité inférieure	**80**	**48 807**	**27 178**	**0,33**	**45**	**56**	39 614	22 490	0,36	46	57
	77	**29 938**	**17 928**	**0,47**	**43**	**60**	26 883	15 253	0,49	42	57
	75	**21 049**	**13 444**	**0,72**	**40**	**64**	19 138	13 455	0,75	42	70
	73	**8 539**	**6 505**	**1,39**	**36**	**76**	7 520	5 623	1,44	35	75
	70	**3 485**	**3 068**	**2,68**	**35**	**88**	2 817	2 190	2,78	31	78
Sous surveillance	**65**	**727**	**1 202**	**9,78**	**42**	**165**	1 143	1 888	10,18	41	165
	60	**1 198**	**1 404**	**18,47**	**25**	**117**	1 104	1 517	19,48	28	137
	40	**616**	**1 296**	**29,96**	**40**	**210**	576	1 164	30,84	38	202
	30	**225**	**425**	**57,31**	**46**	**189**	141	236	59,16	42	167
Défaut[9]	**21**	**990**	**2 727**	**100**	**42**	**275**	1 178	3 043	100	42	258
Total		**470 632**	**144 261**	**0,55**	**36**	**31**	440 026	129 092	0,61	34	29
Prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État		**76 114**	**–**	**–**	**24**	**–**	82 192	–	–	23	–
Total		**546 746**	**144 261**	**0,47**	**34**	**26**	522 218	129 092	0,51	32	25

1) Exclut l'exposition aux risques liés aux actifs titrisés.
2) Ne tient pas compte des prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques de 76,1 milliards de dollars (2018 – 82,2 milliards de dollars).
3) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
4) Actifs pondérés en fonction des risques avant le facteur scalaire de 6 %.
5) PD – probabilité de défaut.
6) PCD – perte en cas de défaut.
7) PR – pondération en fonction des risques.
8) L'exposition en cas de défaut est utilisée comme base d'estimation des pondérations.
9) Montant brut des expositions en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – prêts autres qu'aux particuliers

Le risque de crédit désigne le risque qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la Banque. La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») de Bâle III pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires de ses portefeuilles de prêts canadiens, américains et européens ainsi que certains portefeuilles internationaux de prêts autres qu'aux particuliers. Les autres portefeuilles de prêts sont assujettis à l'approche standard, aux termes de laquelle les notations de crédit externes (p. ex. : S&P, Moody's, DBRS, etc.) des emprunteurs, si elles sont disponibles, sont utilisées pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Dans le cas des portefeuilles de sociétés, de banques et d'emprunteurs souverains de la Banque soumis à l'approche NI avancée, les principales mesures du risque utilisées pour quantifier les fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit comprennent la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l'exposition en cas de défaut (« ECD »).

- La PD mesure la probabilité qu'un emprunteur auquel a été attribuée une notation interne (« NI ») se trouve en situation de défaut dans un horizon temporel de un an. Les NI sont des composantes du système de notation du risque de la Banque. Chaque NI de la Banque à l'égard des emprunteurs est associée à une estimation de la PD.

- La PCD mesure la gravité de la perte sur une facilité advenant le défaut d'un emprunteur. Les mesures internes de la Banque de la PCD sont associées à des fourchettes d'estimations de la PCD. Les notations de PCD sont attribuées selon les caractéristiques des facilités, comme la priorité, le type et la portée de la garantie et d'autres éléments structurels. La PCD au regard d'une exposition en état de défaut est fondée sur le concept de perte économique et est calculée au moyen de la valeur actualisée des remboursements, des recouvrements et des charges directes et indirectes connexes.
- L'ECD mesure l'exposition prévue pour une facilité lors d'un défaut.

Ces trois mesures du risque sont estimées au moyen des données historiques de la Banque ainsi que des étalons externes disponibles et sont régulièrement mises à jour. Les données historiques utilisées pour estimer ces mesures du risque excèdent l'exigence minimale de cinq ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PD et l'exigence minimale de sept ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PCD et de l'ECD. D'autres ajustements analytiques requis aux termes de Bâle III et des exigences énoncées dans les notes de mise en œuvre au Canada du BSIF, y compris les exigences relatives aux paramètres planchers de données d'entrée, sont appliqués aux estimations moyennes établies à partir des données historiques. Ces ajustements analytiques tiennent compte des exigences réglementaires ayant trait aux éléments suivants :

- l'estimation à long terme de la PD, aux termes de laquelle les estimations de la PD doivent tenir compte de la moyenne des défauts sur un nombre raisonnable d'années marquées par des taux de défaut élevés et bas pendant le cycle économique;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de la PCD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes où les pertes sur créances sont beaucoup plus élevées que la moyenne;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de l'ECD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes de ralentissement économique;
- l'ajout d'une marge de prudence, laquelle est fonction de la gamme d'erreurs probables selon l'identification et la quantification de diverses sources d'incertitude inhérente aux estimations fondées sur des données historiques.

Ces mesures du risque entrent dans le calcul des fonds propres réglementaires requis effectué selon des formules prescrites par l'accord de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée est présentée dans le tableau T30.

Les mesures du risque sont assujetties à un cadre rigoureux d'évaluations rétroactives, lequel a recours aux données historiques de la Banque pour s'assurer que leur calibrage est adéquat. Selon les résultats obtenus à la suite des évaluations rétroactives, les mesures du risque sont passées en revues, recalibrées et validées indépendamment au moins une fois par an afin qu'elles reflètent l'utilisation de nouvelles données, des avancées techniques et d'autres renseignements pertinents.

- Les estimations de la PD étant des paramètres à long terme, les évaluations rétroactives sont effectuées au moyen de données historiques qui s'étalent sur au moins un cycle économique. Les PD réalisées sont évaluées rétroactivement au moyen d'intervalles de confiance prédéfinis et les résultats sont ensuite regroupés afin de fournir une évaluation globale du caractère approprié de chaque estimation de la PD.
- Les évaluations rétroactives des estimations de la PCD et de l'ECD sont réalisées selon une perspective à long terme et des conditions économiques défavorables afin de s'assurer que les estimations sont suffisamment prudentes pour tenir compte des conditions à long terme et des conditions économiques défavorables.

Le tableau T31 présente les résultats des évaluations rétroactives pour l'ensemble du portefeuille selon une comparaison des paramètres estimés et réalisés pour la période de quatre trimestres close le 31 juillet 2019. Au cours de cette période, la situation réelle a été significativement meilleure que celle envisagée avec les paramètres de risque.

T31 Comparaison pour l'ensemble du portefeuille des pourcentages estimés et réels liés aux prêts autres qu'aux particuliers

	Estimés[1]	Réels
PD moyenne	0,72	0,20
PCD moyenne	40,79	23,00
FCEC moyens[2]	48,96	24,77

1) Les paramètres estimés sont fondés sur les moyennes du portefeuille au troisième trimestre de 2018, alors que les paramètres réels sont fondés sur les moyennes des paramètres réalisés au cours des quatre trimestres précédents.
2) Les évaluations rétroactives de l'ECD sont effectuées au moyen d'une évaluation rétroactive du facteur de conversion en équivalent crédit (FCEC), puisque l'ECD est calculée au moyen de la somme de l'exposition prélevée et de l'exposition non prélevée multipliée par le FCEC estimatif.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Réseau canadien

La Banque utilise l'approche NI avancée pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires relatives au portefeuille de prêts aux particuliers. Le portefeuille de prêts aux particuliers comprend les groupes conformes à l'accord de Bâle suivants :

- les expositions garanties par des biens immeubles résidentiels, qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé, de même que tous les autres produits aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, tels que les prêts, les cartes de crédit et les marges de crédit garanties;
- les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit non garanties;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme (garantis et non garantis) de même que les cartes de crédit et les marges de crédit garanties par des actifs autres que des biens immobiliers.

Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les modèles et les paramètres suivants sont estimés, sous réserve des exigences relatives aux paramètres planchers du BSIF :

- la probabilité de défaut (« PD ») est la probabilité que la facilité se trouve en situation de défaut au cours des 12 prochains mois;
- la perte en cas de défaut (« PCD ») mesure la perte économique proportionnellement au solde en situation de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (« ECD ») correspond à la partie des expositions attendues en situation de défaut.

La période d'observation des données utilisées pour les estimations liées à la PD, à la PCD et à l'ECD respecte la période d'échantillon d'au moins cinq ans. Plusieurs techniques statistiques ont été utilisées pour élaborer les modèles, y compris la modélisation prédictive et les arbres décisionnels. Les modèles affectent des comptes à des secteurs homogènes au moyen d'antécédents de crédit d'emprunteurs ou de facilités consenties internes et externes. Tous les mois, les expositions sont automatiquement réévaluées selon les caractéristiques de risque et de perte. Les estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD sont ensuite assignées à chacun de ces segments en incorporant les exigences réglementaires suivantes :

- La PD comprend la moyenne à long terme des défauts pour un cycle économique. Cette moyenne à long terme tient compte des années de taux de défaut élevés et bas.
- La PCD est ajustée afin de refléter adéquatement les conditions de ralentissement économique.

- L'ECD peut aussi être ajustée afin de refléter les conditions de ralentissement économique dans les cas où il existe une corrélation très marquée entre la PD et l'ECD.
- Les sources d'incertitude sont examinées régulièrement afin de s'assurer que les incertitudes sont détectées, quantifiées et prises en compte dans les calculs afin qu'à tous les paramètres estimatifs reflètent des marges de prudence adéquates.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée au 31 octobre 2019.

T32 Exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la fourchette de PD[1]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2019					2018				
Notation	Fourchette de PD	Exposition en cas de défaut ($)[1]	Actifs pondérés en fonction des risques ($)[2]	PD (%)[3, 6]	PCD (%)[4, 6]	PR (%)[5, 6]	Exposition en cas de défaut ($)[1]	Actifs pondérés en fonction des risques ($)[2]	PD (%)[3, 6]	PCD (%)[4, 6]	PR (%)[5, 6]
Exceptionnellement faible	0,0000 % – 0,0499 %	**12 792**	**330**	**0,04**	**74**	**3**	12 155	317	0,05	74	3
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	**92 440**	**4 687**	**0,09**	**29**	**5**	89 544	4 605	0,09	29	5
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	**121 184**	**24 557**	**0,52**	**32**	**20**	107 036	21 654	0,52	33	20
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	**22 015**	**12 436**	**1,98**	**51**	**56**	20 578	11 970	2,04	58	58
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	**9 039**	**8 994**	**5,41**	**70**	**100**	7 211	7 701	6,01	69	107
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	**886**	**1 190**	**12,57**	**46**	**134**	1 370	1 819	14,68	52	133
Exceptionnellement élevée	20,0000 % – 99,9999 %	**2 107**	**3 421**	**32,36**	**58**	**162**	1 591	2 728	36,84	58	171
Défaut[7]	100 %	**617**	**–**	**100,00**	**81**	**–**	588	–	100,00	82	–
Total		**261 080**	**55 615**	**1,17**	**36**	**21**	240 073	50 794	1,19	37	21

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
2) Actifs pondérés en fonction des risques avant le facteur scalaire de 6 %.
3) PD – probabilité de défaut.
4) PCD – perte en cas de défaut.
5) PR – pondération en fonction des risques.
6) L'exposition en cas de défaut sert de base aux pondérations estimatives.
7) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Tous les modèles et les paramètres de l'approche NI avancée sont surveillés sur une base trimestrielle et font l'objet d'une validation indépendante annuellement par le groupe Gestion du risque global. Ces modèles sont évalués dans le but d'assurer que le classement et les évaluations rétroactives des paramètres soient appropriés. Le tableau T33 présente une comparaison des paramètres de la perte estimée et des paramètres de la perte réelle pour la période close le 31 juillet 2019. Au cours de cette période, la situation réelle a été considérablement plus favorable que ce qui avait été estimé et pris en compte dans les paramètres du risque.

T33 Paramètres de la perte estimée et paramètres de la perte réelle[1]

(en millions de dollars)	PD estimée moyenne (%)[2, 7]	Taux réel de défaut (%)[2, 5]	PCD estimée moyenne (%)[3, 7]	PCD réelle (%)[3, 6]	ECD estimée ($)[4, 7]	ECD réelle ($)[4, 5]
Prêts immobiliers résidentiels garantis						
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Prêts hypothécaires assurés[8]	0,78	0,51	–	–	–	–
Prêts hypothécaires non assurés	0,58	0,32	19,11	11,33	–	–
Marges de crédit garanties	0,36	0,23	29,72	18,80	91	83
Expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers	1,96	1,49	77,45	73,13	721	624
Autres prêts aux particuliers	1,79	1,10	62,34	55,22	8	8

1) Toutes les valeurs estimées et réelles ont été recalculées afin de rendre compte des nouveaux modèles mis en place au cours de la période.
2) Regroupement pondéré en fonction des comptes.
3) Regroupement pondéré en fonction des défauts.
4) L'ECD est estimée pour les produits renouvelables seulement.
5) Les montants réels sont fondés sur des comptes qui ne sont pas en défaut durant les quatre trimestres précédant la date de clôture.
6) La PCD réelle est calculée selon une période de recouvrement de 24 mois suivant un cas de défaut et elle exclut donc tous les recouvrements reçus après la période de 24 mois.
7) Les estimations se fondent sur les quatre trimestres précédant la date de clôture.
8) Les PCD réelles et estimées au titre des prêts hypothécaires assurés ne sont pas présentées. La PCD réelle comprend les prestations d'assurance, tandis que la PCD estimée peut ne pas les inclure.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Opérations internationales

Les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales sont assujettis à l'approche standard et se composent des éléments suivants :

- les prêts immobiliers résidentiels garantis;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme, les cartes de crédit et les marges de crédit.

Selon l'approche standard, une pondération du risque de 35 % est habituellement appliquée aux produits de prêts immobiliers résidentiels garantis, tandis que cette pondération pour les autres produits destinés aux particuliers est de 75 %.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité.

La Banque applique ses modèles internes pour calculer la charge au titre du capital lié au risque de marché en ce qui a trait à tous les portefeuilles de transaction importants. Le BSIF a approuvé les modèles internes de VàR, de VàR ayant subi une simulation de crise, d'exigence de fonds propres incrémentale et mesure du risque global de la Banque aux fins de la détermination de ses exigences en matière de capital lié au risque de marché. Les caractéristiques et les paramètres de ces modèles sont décrits à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

En ce qui concerne certains portefeuilles de transaction moins importants, la Banque applique l'approche standard pour calculer le capital exposé au risque de marché. La méthode standard fait appel à une approche « modulaire » aux termes de laquelle la charge en matière de capital est calculée séparément pour chacune des catégories de risque.

Le tableau qui suit présente les exigences au titre du risque de marché aux 31 octobre 2019 et 2018.

T34 Total du capital lié au risque de marché

(en millions de dollars)	2019	2018
VàR à l'échelle de la Banque	**128 $**	124 $
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	**430**	419
Exigence de fonds propres incrémentale	**87**	95
Mesure du risque global	**–**	–
Approche standard	**49**	31
Total du capital lié au risque de marché	**694 $**	669 $

1) Correspond à des actifs pondérés en fonction du risque de marché de 8 674 millions de dollars (2018 – 8 357 millions de dollars).

T35 Fluctuations des actifs pondérés en fonction des risques selon les principaux facteurs

	Risque de marché	
(en millions de dollars)	2019	2018
Actifs pondérés en fonction des risques à l'ouverture de l'exercice	**8 357 $**	7 839 $
Fluctuations des niveaux de risque[1]	**145**	(554)
Mises à jour du modèle[2]	**172**	(1 963)
Méthodologie et politique[3]	**–**	–
Acquisitions et cessions	**–**	3 035
Actifs pondérés en fonction des risques à la clôture de l'exercice	**8 674 $**	8 357 $

1) Les fluctuations des niveaux de risque s'entendent des fluctuations du risque attribuables à l'évolution des positions et aux fluctuations du marché. Les variations du taux de change sont incluses dans les fluctuations des niveaux de risque.
2) Les mises à jour du modèle s'entendent des mises à jour apportées au modèle afin de tenir compte de l'expérience récente et de l'évolution du champ d'application du modèle.
3) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).

Les actifs pondérés en fonction du risque de marché ont augmenté de 0,3 milliard de dollars pour se chiffrer à 8,7 milliards de dollars, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus, en raison principalement des mises à jour du modèle et des fluctuations des niveaux de risque.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'insuffisance ou de l'échec de processus, de procédures, de systèmes ou de contrôles. La Banque applique une combinaison de l'approche standard et l'approche de mesure avancée pour calculer les fonds propres requis liés au risque d'exploitation aux termes des dispositions de l'accord de Bâle.

Aux termes de l'approche standard, le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de chacune des huit unités d'exploitation définies dans l'accord de Bâle. Les fonds propres de chacune des unités d'exploitation correspondent au résultat de la multiplication par le facteur de risque pertinent, selon les définitions de l'accord de Bâle, du bénéfice brut de chaque unité d'exploitation.

En outre, la Banque a reçu l'autorisation du BSIF d'utiliser l'approche de mesure avancée (l'« AMA ») à partir du premier trimestre de 2017. En vertu de l'AMA, le calcul des fonds propres réglementaires reflète plus directement le contexte de risque d'exploitation de la Banque grâce à l'utilisation d'un modèle de répartition des pertes qui fait entrer en jeu des événements générateurs de pertes internes, des événements générateurs de pertes externes, l'analyse de scénarios et d'autres ajustements dans le but d'en arriver à un calcul final des fonds propres réglementaires liés au risque d'exploitation. Étant donné que les exigences de la Banque en vertu de l'AMA doivent être au moins aussi élevées que les exigences en vertu de l'approche standard, l'approche de mesure avancée a continué de n'avoir aucune incidence sur les actifs pondérés en fonction du risque d'exploitation en 2019.

Les actifs pondérés en fonction du risque d'exploitation ont augmenté de 2,0 milliards de dollars pour se situer à 47,1 milliards de dollars au cours de l'exercice en raison surtout de la croissance interne du bénéfice brut et des acquisitions conclues au cours de l'exercice.

Capital

La Banque utilise des méthodes et des mesures du capital économique pour calculer son capital. Le capital constitue une mesure des pertes imprévues inhérentes aux activités commerciales de la Banque. Le calcul du capital repose sur des modèles qui sont assujettis à des examens et à des évaluations indépendants, tel que l'exigent les politiques à l'égard de la gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

La direction évalue le profil de risque de cette dernière afin de déterminer les risques pour lesquels la Banque devrait attribuer le capital. Les principales catégories de risques comprises dans le capital sont les suivantes :

- La mesure du risque de crédit se fonde sur les évaluations internes de la Banque du risque de crédit dans le cas des produits dérivés ainsi que des prêts aux sociétés et aux entreprises, et sur les notations dans le cas des prêts aux particuliers. Elle se fonde également sur les résultats réels de la Banque en matière de recouvrement et tient compte des différences en matière d'échéances, de la probabilité de défaut, de la gravité de la perte en cas de défaut et des avantages tirés de la diversification de certains portefeuilles.
- Le risque de marché lié au capital comprend des modèles conformes à la réglementation, avec certaines exceptions, et est calibré à un intervalle de confiance supérieur établi à 99,95 %, ainsi que des modèles d'autres risques de marché, soit essentiellement le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de change.
- Le risque d'exploitation lié au capital repose surtout sur le modèle de fonds propres réglementaires de la Banque fondé sur l'approche de mesure avancée, et il est calibré selon un intervalle de confiance supérieur établi à 99,95 %.
- Les autres risques comprennent les risques supplémentaires pour lesquels le capital est attribué, notamment le risque commercial, les placements importants, le risque d'assurance et le risque immobilier.

De plus, l'évaluation du capital de la Banque comprend un avantage de diversification qui tient compte du fait que tous les risques susmentionnés ne se réaliseront pas simultanément. En outre, la Banque inclut le montant complet du goodwill et des immobilisations incorporelles dans le montant du capital.

Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion du risque et des détails sur les risques de crédit et de marché et sur le risque d'exploitation, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque ».

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels qu'elle consolide ou qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur sa performance financière ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent aux catégories suivantes : les entités structurées, les titrisations, les garanties et les autres engagements.

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque peut en devenir participante au stade de la formation ou à une date ultérieure. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les arrangements de la Banque avec des entités structurées englobent :

- les entités structurées qui offrent une vaste gamme de services aux clients, telles que les entités structurées établies en vue de permettre aux clients de titriser leurs actifs financiers tout en favorisant un financement économique et en offrant des occasions de placement;
- les entités structurées que la Banque parraine et gère activement (il y a lieu de consulter l'analyse portant sur les autres entités structurées non consolidées et les titrisations à la page 66).

Toutes les entités structurées sont assujetties à des processus d'examen et d'approbation rigoureux afin de s'assurer que la Banque a bien évalué les risques importants et qu'elle les a traités. La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle. Pour bon nombre d'entités structurées auxquelles elle a recours en vue de fournir des services à ses clients, la Banque ne donne aucune garantie quant au rendement de leurs actifs sous-jacents et elle n'absorbe aucune perte connexe. D'autres entités structurées, comme les instruments de titrisation et de placement, peuvent exposer la Banque aux risques de crédit, de marché, de liquidité ou d'exploitation. Les porteurs d'instruments de titrisation peuvent également être exposés à ces risques. La Banque peut tirer des honoraires d'une entité structurée selon la nature de son association avec celle-ci.

Entités structurées consolidées

La Banque contrôle son fonds multicédants aux États-Unis ainsi que certains instruments de financement et autres instruments, et elle consolide ces entités structurées dans ses états financiers consolidés.

Au 31 octobre 2019, le total des actifs des entités structurées consolidées s'élevait à 55 milliards de dollars, comparativement à 48 milliards de dollars à la clôture de 2018. Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation des actifs vendus et inclus dans la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia. De plus amples renseignements sur les entités structurées consolidées de la Banque sont fournis à la note 15 a) afférente aux états financiers consolidés.

Entités structurées non consolidées

La Banque est essentiellement associée à deux types d'entités structurées non consolidées :

- fonds multicédants canadiens gérés par la Banque;
- entités de financement structuré.

La Banque a touché des honoraires totaux de 24 millions de dollars en 2019 (31 octobre 2018 – 28 millions de dollars), provenant de certaines entités structurées dans lesquelles elle détenait une participation importante à la clôture de l'exercice, mais qu'elle ne consolide pas. Des renseignements supplémentaires sur le recours par la Banque à des entités structurées, notamment des renseignements détaillés sur les concours de trésorerie et le risque de perte maximale par catégories, sont présentés ci-après et à la note 15 b) afférente aux états financiers consolidés.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants établis au Canada qu'elle ne consolide pas. Ces fonds multicédants ont versé à la Banque des droits d'émission de papier commercial, des honoraires de gestion des programmes, des commissions liées à la liquidité ainsi que d'autres honoraires, lesquels droits, honoraires et commissions ont totalisé 22 millions de dollars en 2019, contre 26 millions de dollars en 2018. Ces fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée.

Comme il est décrit plus en détail ci-après, l'exposition de la Banque à ces fonds multicédants hors bilan se compose principalement de concours de trésorerie et de papier commercial détenu temporairement. Bien que la Banque détienne le contrôle sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants établis au Canada. La Banque a mis en place des processus de surveillance de ces risques et des événements importants pouvant avoir une incidence sur les fonds multicédants afin de s'assurer que le contrôle ne change pas, ce qui pourrait obliger la Banque à consolider les actifs et les passifs des fonds multicédants à leur juste valeur.

Une tranche importante des actifs des fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par les fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie de sûreté fournie par la Banque sous la forme de conventions d'achat d'actifs liquides (« CAAL »). L'objet premier des facilités de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où les fonds multicédants se trouveraient dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. Aux termes de la CAAL, la Banque n'est pas habituellement tenue d'acheter des actifs en situation de défaut.

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement aux fonds multicédants au Canada découle des concours de trésorerie consentis, ceux-ci s'établissant, au total, à 3,8 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (31 octobre 2018 – 4 milliards de dollars). Cette baisse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités. Au 31 octobre 2019, le total du papier commercial en circulation relativement aux fonds multicédants établis au Canada se chiffrait à 2,6 milliards de dollars (31 octobre 2018 – 3,2 milliards de dollars), et la Banque détenait 0,1 % du total du papier commercial émis par ces fonds multicédants. Le tableau T36 présente un sommaire des actifs acquis détenus dans les deux fonds multicédants canadiens de la Banque aux 31 octobre 2019 et 2018, selon le risque sous-jacent.

La totalité des actifs financés a au minimum une cote équivalente à une cote AA- ou supérieure selon le programme de notation interne de la Banque. Au 31 octobre 2019, les actifs détenus dans ces fonds multicédants étaient de première qualité. La date d'échéance d'environ 81 % des actifs financés tombe à l'intérieur d'une période de trois ans et la période de remboursement moyenne pondérée, en fonction des flux de trésorerie, était d'environ 1,2 an.

T36 Actifs détenus par les fonds multicédants canadiens parrainés par la Banque

	2019			2018		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**Actifs financés[1]**	**Engagements non financés**	**Exposition totale[2]**	Actifs financés[1]	Engagements non financés	Exposition totale[2]
Prêts-auto/locations	**1 833 $**	**652 $**	**2 485 $**	2 375 $	361 $	2 736 $
Créances clients	**259**	**522**	**781**	469	312	781
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	**484**	**26**	**510**	372	154	526
Total[3]	**2 576 $**	**1 200 $**	**3 776 $**	3 216 $	827 $	4 043 $

1) Les actifs financés sont présentés au coût initial, lequel se rapproche de la juste valeur estimée.
2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale.
3) Ces actifs proviennent essentiellement du Canada.

Entités de financement structuré
La Banque détient des participations dans des entités de financement structuré utilisées afin d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Le risque de perte maximal de la Banque découlant d'entités de financement structuré s'établissait à 2 194 millions de dollars au 31 octobre 2019 (31 octobre 2018 – 2 032 millions de dollars). Cette hausse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités.

Autres entités structurées non consolidées
La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris les fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou nulle à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle participe grandement à la conception et à la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et la responsabilité de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a tiré des revenus de 2 190 millions de dollars de ses collaborations avec les entités non consolidées qu'elle parraine, la majeure partie étant des fonds communs de placement parrainés par la Banque (exercice clos le 31 octobre 2018 – 2 121 millions de dollars).

Opérations de titrisation

La Banque titrise ses prêts aux particuliers, tel qu'il est décrit plus loin, ce qui constitue une source efficace de financement de ses activités.

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires qui sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH ») ou à des tiers investisseurs. La vente de ces prêts hypothécaires ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, car la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires titrisés. Les prêts hypothécaires transférés continuent d'être comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière, tout comme le produit de la vente traité comme un emprunt garanti. De plus amples renseignements sont fournis à la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

Les prêts hypothécaires montés par des tiers repris par la Banque et les groupes de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux montés par la Banque pour lesquels la Banque transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété à des tiers peuvent être décomptabilisés. Au 31 octobre 2019, le montant en cours des prêts hypothécaires montés par des tiers titrisés hors bilan s'élevait à 2 734 millions de dollars (31 octobre 2018 – néant) et le montant en cours des groupes de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux titrisés hors bilan s'établissait à 945 millions de dollars (31 octobre 2018 – 1 101 millions de dollars).

La Banque titrise une partie de ses créances sur marges de crédit et sur cartes de crédit au Canada (créances) par l'intermédiaire de deux entités structurées qu'elle parraine. Les créances sont composées de marges de crédit personnelles non garanties, titrisées par l'intermédiaire de la Fiducie de créances Halifax (« Halifax ») (anciennement, Fiducie à terme de créances Hollis II), et de créances sur cartes de crédit de particuliers et de petites entreprises, titrisées par l'intermédiaire de Trillium Credit Card Trust II (« Trillium »). Halifax émet des billets de catégorie A en faveur d'investisseurs tiers et des billets subordonnés en faveur de la Banque. Trillium émet des billets de catégorie A en faveur d'investisseurs et des billets subordonnés en faveur d'investisseurs ou de la Banque. Le produit est affecté à l'acquisition de participations conjointes dans les créances respectives montées par la Banque. La vente de ces participations conjointes ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation conjointe achetée. Au cours de l'exercice, aucune créance n'a été titrisée par l'intermédiaire d'Halifax (2018 – néant) et des créances de 1 792 millions de dollars ont été titrisées par l'entremise de Trillium (2018 – 1 678 millions de dollars). Au 31 octobre 2019, les billets subordonnés en circulation détenus par la Banque émis par Halifax de 102 millions de dollars (2018 – 205 millions de dollars) et émis par Trillium de 134 millions de dollars (2018 – 134 millions de dollars) ont été éliminés lors de la consolidation.

La Banque titrise une partie de ses créances automobiles au Canada (créances) par l'intermédiaire des fiducies Securitized Term Auto Receivables Trust 2016-1, 2017-1, 2017-2, 2018-1, 2018-2 et 2019-1 (« START »), entités structurées parrainées par la Banque. Les entités START émettent des billets de catégorie A en faveur d'investisseurs tiers et peuvent émettre des billets de catégorie A ou des billets subordonnés en faveur de la Banque, et le produit de telles émissions est affecté à l'acquisition de groupes choisis de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers auprès de la Banque sur une base entièrement administrée. La vente de ces groupes de créances ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite aux créances. Au cours de l'exercice, des actifs de 896 millions de dollars ont été titrisés au moyen du programme START (2018 – 1 874 millions de dollars). Au 31 octobre 2019, les billets subordonnés en circulation émis par les entités START de 325 millions de dollars (2018 – 447 millions de dollars) détenus par la Banque ont été éliminés lors de la consolidation.

Garanties et autres engagements

Les garanties et les autres engagements sont des produits à la commission que la Banque fournit à sa clientèle. Ces produits se catégorisent comme suit :

- Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie. Au 31 octobre 2019, le montant de ces lettres s'établissait à 36 milliards de dollars, contre 35 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Ces lettres sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers;
- Concours de trésorerie. Ils représentent habituellement une source de financement de rechange aux fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, au cas où une perturbation du marché empêcherait les fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou, dans certains cas, lorsque certaines conditions précises ou certaines mesures de rendement ne sont pas respectées;
- Contrats d'indemnisation. Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats, aux termes desquels elle peut indemniser les contreparties aux contrats au titre de certains aspects de ses activités d'exploitation, selon la performance des autres parties ou lorsque certains événements surviennent. La Banque ne peut estimer, dans tous les cas, le montant maximum des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des dispositions de recours, qui diminuerait ces paiements. Jusqu'à maintenant, la Banque n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces contrats d'indemnisation;
- Engagements de prêt. La Banque a des engagements de crédit qui représentent une promesse de sa part de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Au 31 octobre 2019, ces engagements s'élevaient à 212 milliards de dollars, en regard de 197 milliards de dollars pour l'exercice précédent. L'accroissement d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'augmentation des activités.

Ces garanties et engagements de prêt peuvent exposer la Banque à des risques de crédit ou de liquidité, et ils sont assujettis aux processus normaux d'examen et d'approbation de la Banque. En ce qui a trait aux produits garantis, les montants correspondent au risque de perte maximale si les parties visées par les garanties manquent à tous leurs engagements. Ces montants sont présentés compte non tenu des sommes recouvrées aux termes des dispositions de recours, des polices d'assurance ou des biens donnés en nantissement.

Les commissions au titre des garanties et engagements de prêt de la Banque, comptabilisées parmi les commissions de crédit au poste « Autres revenus » de l'état consolidé du résultat net, se sont établies à 588 millions de dollars en 2019, contre 572 millions de dollars pour l'exercice précédent. La note 35 afférente aux états financiers consolidés contient de l'information détaillée sur les garanties et les engagements de prêt.

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante de la situation financière de la Banque et ils font partie intégrante de ses activités. En ce qui a trait aux actifs, les instruments financiers englobent les liquidités, les titres, les titres pris en pension, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Pour ce qui est des passifs, les instruments financiers comprennent les dépôts, les acceptations, les obligations relatives aux titres mis en pension, les obligations relatives aux titres vendus à découvert, les débentures subordonnées et la composante passif des instruments de fonds propres. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture.

En règle générale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, à l'exception des prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, de certains titres et de la plupart des passifs financiers, qui sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont désignés initialement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les profits et pertes latents sur les éléments suivants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

- instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie;
- couvertures d'investissement net.

Les profits et pertes sur la décomptabilisation des instruments d'emprunts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et des dotations au compte de correction de valeur pour dépréciation sont reclassés à l'état consolidé du résultat net au poste « Revenus autres que d'intérêts ». Les profits et les pertes sur la décomptabilisation des instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG ne sont pas reclassés des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net sont inscrits à l'état consolidé du résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats.

Les méthodes comptables visant les dérivés et les activités de couverture sont présentées plus en détail à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Les revenus et charges d'intérêts sur les instruments financiers portant intérêt détenus à des fins autres que de transaction sont inscrits à l'état consolidé du résultat net dans les revenus d'intérêts nets. Les pertes sur créances se rapportant à des prêts sont quant à elles comptabilisées dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net. Les revenus et charges d'intérêts, de même que les profits et pertes, sur les titres détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au poste « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Plusieurs risques découlent des transactions d'instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque d'exploitation et le risque de marché. La Banque gère ces risques au moyen de politiques et de pratiques intégrales de gestion du risque, notamment différents plafonds relatifs à la gestion du risque approuvés par le conseil.

Une analyse détaillée des politiques de gestion des risques de la Banque est présentée au chapitre « Gestion du risque » aux pages 69 à 107. Par ailleurs, la note 36 afférente aux états financiers consolidés expose le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des instruments financiers, ainsi que les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque s'y rapportant.

Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Par exemple, le risque de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de la Banque peut être estimé en tenant compte de l'incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres, comme il est décrit à la page 91. Pour les activités de transaction, le tableau T45 présente la valeur à risque quotidienne moyenne par facteur de risque. En ce qui a trait aux instruments dérivés, selon leur profil d'échéance du montant notionnel des instruments financiers dérivés de la Banque, seulement 18 % (2018 – 18 %) de ceux-ci ont une durée à courir jusqu'à l'échéance supérieure à cinq ans.

La note 10 afférente aux états financiers consolidés contient des renseignements détaillés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transactions ou de couverture, y compris les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Banque et une description de la méthode de calcul de ces montants sont présentées à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Lorsque comparée à leur valeur comptable, la juste valeur des instruments financiers de la Banque était favorable de 5 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (31 octobre 2018 – favorable de 2,8 milliards de dollars). La différence découle d'abord et avant tout des actifs liés à des prêts, des passifs dépôts, des débentures subordonnées et d'autres passifs. Ces changements découlent principalement des fluctuations des taux d'intérêt et des variations des volumes. En outre, l'estimation de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché au 31 octobre 2019 et peut donc ne pas refléter les justes valeurs futures. La rubrique portant sur les principales estimations comptables contient de plus amples renseignements sur la méthode de calcul des estimations de la juste valeur.

Les informations à fournir propres à certains instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées à la note 9 afférente aux états financiers consolidés. Ces désignations ont principalement pour but de réduire considérablement les non-concordances comptables.

Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Titres hypothécaires

Le tableau T37 présente le total des titres hypothécaires détenus dans les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et les portefeuilles de transaction.

T37 Titres hypothécaires

Aux 31 octobre Valeur comptable (en millions de dollars)	2019		2018	
	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction[1]	**Portefeuille de transaction**	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction
Titres hypothécaires LNH canadiens[2]	**3 502 $**	**2 081 $**	2 254 $	1 791 $
Titres hypothécaires commerciaux	**–**	**11**	–	15
Titres hypothécaires d'administrations publiques américaines[3]	**9 452**	**–**	504	–
Total	**12 954 $**	**2 092 $**	2 758 $	1 806 $

1) Les soldes se composent de titres qui sont classés dans les catégories de classement « au coût amorti » et « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ».
2) La Société canadienne d'hypothèques et de logement est société d'État du gouvernement du Canada qui offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres hypothécaires LNH.
3) Le Government National Mortgage Association (Ginnie Mae) est une société du gouvernement américain qui offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs de titres hypothécaires d'administrations publiques américaines.

Autres

Au 31 octobre 2019, l'exposition de la Banque aux prêts à fort effet de levier financier en attente de syndication, aux titres à enchères, aux prêts de type Alt-A, aux rehausseurs de crédit et aux placements dans des instruments de placement structuré était négligeable.

Gestion du risque

La gestion efficace du risque est essentielle au succès de la Banque et représente l'un des éléments clés de sa démarche en ce qui a trait à la gestion du risque. La Banque Scotia s'est dotée d'une culture rigoureuse et disciplinée selon laquelle la gestion du risque est une responsabilité qui incombe à tous les employés de la Banque.

Cadre de gestion du risque

La gestion du risque vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités impliquant une prise de risques corresponde aux stratégies ainsi qu'à l'appétence au risque de la Banque. Elle vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires. Le cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque Scotia constitue le fondement pour atteindre ces objectifs.

Ce cadre est évalué régulièrement afin qu'il réponde aux exigences des marchés à l'échelle mondiale dans lesquels la Banque exerce ses activités, y compris les normes réglementaires et les meilleures pratiques du secteur. Les programmes de gestion du risque des filiales de la Banque sont conformes à tous les égards importants au cadre de gestion du risque de la Banque, même si leur mise en application peut différer en pratique.

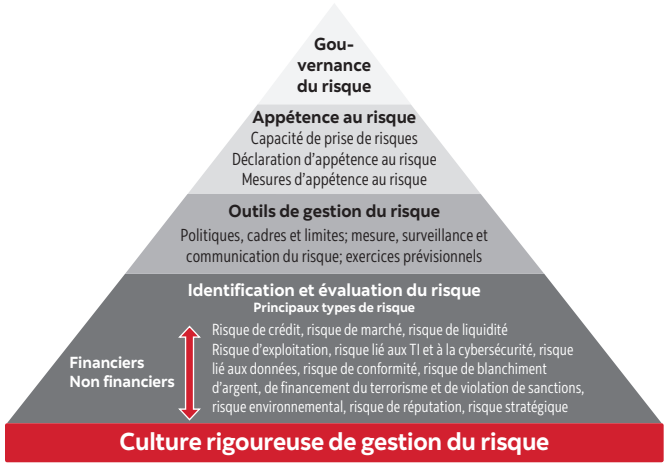

Le cadre de gestion du risque de la Banque est appliqué à l'échelle de celle-ci et se compose de cinq principaux éléments :

- la gouvernance du risque;
- l'appétence au risque;
- les outils de gestion du risque;
- l'identification et l'évaluation du risque;
- la culture de gestion du risque.

Principes de gestion du risque

Les activités impliquant une prise de risques et les activités de gestion du risque au sein de l'entreprise respectent les principes suivants :

Risques et avantages – Les décisions d'affaires et les décisions relatives aux risques sont alignées sur les stratégies et l'appétence au risque.

Compréhension des risques – Tous les risques importants auxquels est exposée la Banque, tant financiers que non financiers, sont identifiés et gérés.

Approche proactive – Les risques émergents et les failles potentielles sont identifiés de manière proactive.

Responsabilité partagée – La gestion du risque est une responsabilité que partagent tous les membres du personnel.

Accent sur le client – La compréhension de nos clients et de leurs besoins est essentielle à la prise de toutes les décisions d'affaires et décisions relatives aux risques.

Protection de notre image – Toutes les activités impliquant une prise de risques doivent être en harmonie avec l'appétence au risque de la Banque, son Code d'éthique, ses valeurs et les pratiques établies.

Rémunération – Les structures de performance et de rémunération renforcent les valeurs de la Banque et favorisent des comportements avisés en matière de prise de risques.

Gouvernance du risque

La gestion efficace du risque repose sur une gouvernance efficace du risque.

La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance du risque bien établie et un conseil d'administration actif et engagé, tous deux soutenus par une équipe de haute direction expérimentée. La prise de décisions est fortement centralisée et confiée à certains comités de gestion du risque composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs.

Le cadre de gestion du risque de la Banque est articulé autour du modèle à trois lignes de défense. Aux termes de ce modèle :

- la première ligne de défense (composé habituellement des secteurs d'activité et de la plupart des fonctions générales) assume les risques et en est responsable;
- la deuxième ligne de défense (composé habituellement des fonctions de contrôle comme les groupes Gestion du risque global, Conformité globale, Risques LCBA et Affaires financières mondiales) assure une surveillance indépendante et une remise en question objective de la première ligne de défense, en plus d'assurer le suivi et la gestion du risque;
- la troisième ligne de défense (le service Audit interne) fournit à l'équipe de direction et au conseil d'administration une assurance indépendante quant à l'efficacité des pratiques en matière de gestion du risque.

Dans cette structure de gouvernance du risque, les membres du personnel de toutes les sphères d'activité de la Banque sont responsables de la gestion du risque.

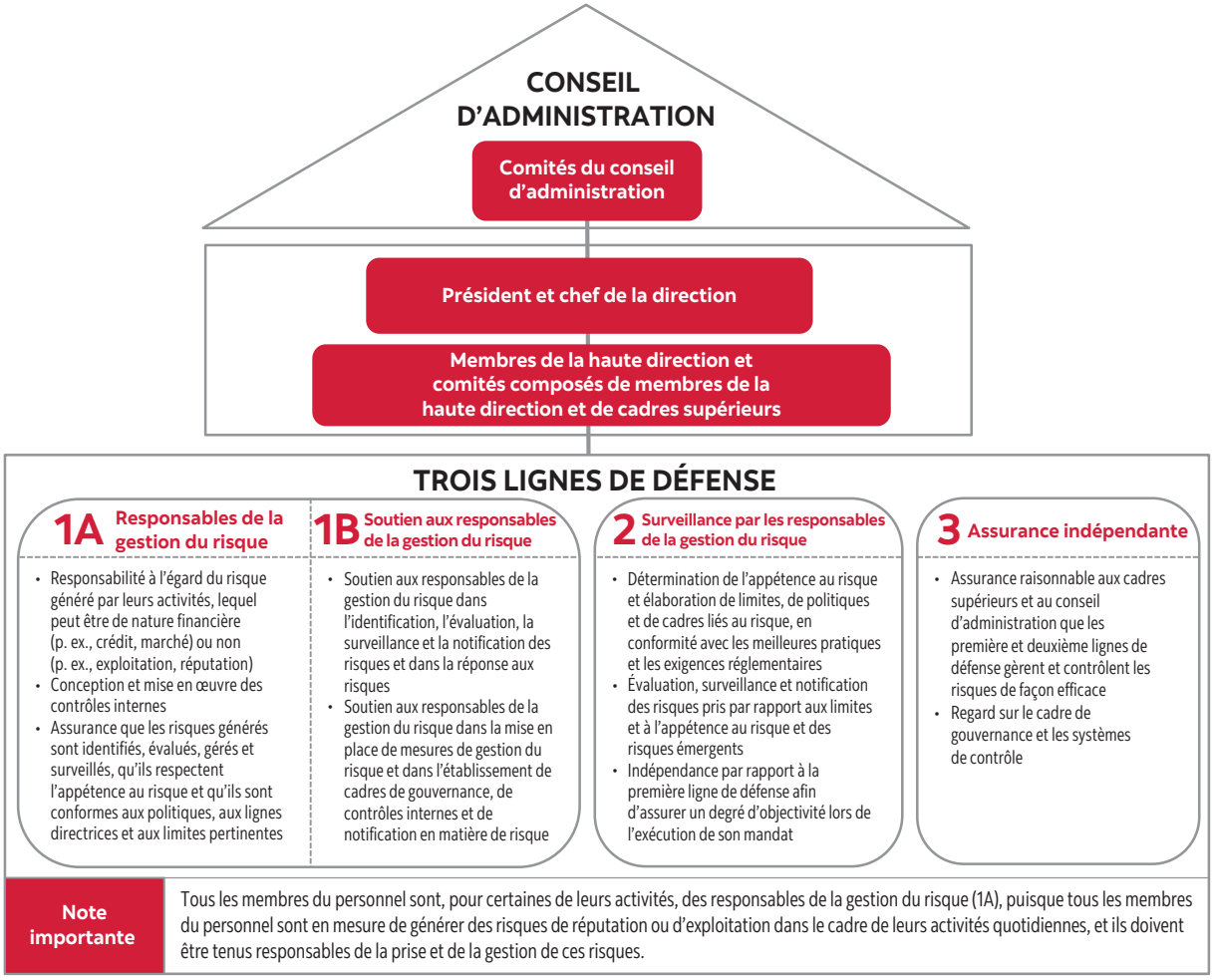

Le conseil d'administration, à titre d'échelon supérieur de la structure de gouvernance de la gestion du risque de la Banque, s'assure, de manière directe ou par l'intermédiaire de ses comités, que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à l'appétence au risque de la Banque. Le conseil reçoit régulièrement des mises à jour sur les principaux risques auxquels la Banque est exposée, y compris un sommaire global trimestriel du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque en regard des limites fixées, et il approuve les politiques, cadres et limites clés liés au risque.

Le comité de gestion du risque du conseil fournit au conseil d'administration l'assistance nécessaire pour lui permettre d'assumer ses responsabilités en matière d'identification et de surveillance des principaux risques financiers et non financiers. Le comité assure la surveillance des fonctions liées à la gestion du risque ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et la violation de sanctions. Son rôle comprend l'examen et l'approbation périodiques des politiques, des cadres et des limites clés liés à la gestion du risque de la Banque. Par ailleurs, il s'assure que la direction mène ses activités dans le respect du cadre de l'appétence au risque de la Banque. Le comité supervise également le caractère indépendant de chacune de ces fonctions de contrôle, y compris l'efficacité des chefs de ces fonctions ainsi que des fonctions elles-mêmes.

Le comité d'audit et de révision du conseil supervise l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. Il veille à l'intégrité des états financiers consolidés de la Banque et des résultats trimestriels connexes, notamment en vérifiant l'information relative aux changements climatiques que la Banque est tenue de fournir dans ses rapports financiers et en assurant une surveillance des compétences, du caractère indépendant et de la performance des auditeurs externes. Ce comité fournit au conseil d'administration l'assistance nécessaire pour lui permettre d'assumer ses responsabilités de surveillance en matière d'établissement de normes de conduite et de comportement éthique ainsi que de surveillance de la conduite et de la gestion du risque d'inconduite. Le comité veille également au respect par la Banque des exigences juridiques et réglementaires, en plus de superviser les fonctions des groupes Affaires financières mondiales, Conformité et Audit de la Banque. Le comité supervise également le caractère indépendant de chacune de ces fonctions de contrôle, y compris l'efficacité des chefs de ces fonctions ainsi que des fonctions elles-mêmes.

Le comité des ressources humaines du conseil, de concert avec le comité de gestion du risque du conseil, s'assure que des procédures adéquates sont en place afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques (y compris le risque d'inconduite) liés aux principaux programmes de rémunération de la Banque et que ces procédures sont conformes aux programmes de gestion du risque de la Banque. Le comité a également une responsabilité à l'égard des équipes de direction, de la planification de la relève et de la rémunération globale.

Le comité de gouvernance du conseil guide le conseil en matière d'amélioration de la gouvernance de la Banque par l'évaluation continue de l'approche de la Banque à l'égard de la gouvernance, en plus d'élaborer des recommandations sur les politiques de la Banque.

Le président et chef de la direction relève directement du conseil et doit définir, communiquer et mettre en place l'orientation stratégique, les objectifs et les valeurs fondamentales de la Banque Scotia afin de maximaliser la valeur à long terme pour les actionnaires. Le chef de la direction, assisté du chef de la gestion du risque et du chef des affaires financières, s'assure du respect de l'appétence au risque de la Banque, ce qui est conforme à la stratégie à court et à long terme, au plan d'affaires, aux plans d'investissement et aux programmes de rémunération de la Banque.

Le chef de groupe et chef de la gestion du risque relève du chef de la direction et veille à la gestion d'ensemble des groupes Gestion du risque global, Conformité globale et Risques LCBA. Le chef de la gestion du risque et les chefs du groupe Conformité globale et de l'unité Risques LCBA ont également un libre accès à certains comités du conseil pour assurer leur indépendance. À titre de membre parmi les plus haut placés de l'équipe de la haute direction de la Banque, le chef de la gestion du risque prend part aux décisions stratégiques relatives à la répartition des diverses sources de capital de la Banque afin de satisfaire aux cibles de performance des secteurs d'activité.

Le groupe Gestion du risque global soutient les objectifs de la Banque et est responsable du maintien, à l'échelle de la Banque, d'un cadre de gestion du risque continu et efficace qui rejoint tous les niveaux de la Banque. Ce groupe doit fournir une assurance raisonnable à la haute direction, au conseil d'administration et aux actionnaires que les risques sont identifiés, gérés et communiqués de façon active à toutes les parties prenantes clés. Le groupe Gestion du risque global a pour mission de s'assurer que l'issue des activités impliquant une prise de risques corresponde aux stratégies ainsi qu'à l'appétence au risque de la Banque. Il vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le groupe Conformité globale gère le risque de conformité à l'échelle de la Banque Scotia, ce qui inclut le risque de conformité réglementaire, d'inconduite et d'atteinte à la vie privée. L'un des principaux objectifs du groupe est d'appréhender le risque de conformité dans sa globalité de sorte que l'application du programme de conformité se fasse de façon uniforme et qu'il puisse effectuer un contrôle des extrants de ses processus de gestion du risque de conformité. Il assure une surveillance *indépendante* du risque de conformité au moyen du programme de conformité :

- grâce à l'élaboration et au maintien de cadres, de politiques, de normes et de procédures relatifs à la conformité;
- par une remise en question efficace de la gestion du risque de conformité au sein des secteurs d'activité et des fonctions générales de la Banque;
- en agissant à titre de consultant et d'éducateur sur le plan de la conformité réglementaire, des politiques internes et des procédures;
- en étant responsable, à l'échelle de l'entreprise, de l'évaluation continue et de la surveillance des risques, ainsi que des essais, de la gestion des problèmes, de la gestion des relations avec les autorités de réglementation et de la présentation de l'information à fournir.

L'unité Risques LCBA élabore les contrôles et les normes à suivre à l'échelle de la Banque en matière de prévention, de détection, de dissuasion et de présentation de l'information à fournir relativement aux risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions. Cette unité adapte le programme en fonction des besoins de la Banque Scotia, des pratiques du secteur et des exigences juridiques et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de lutte contre le terrorisme (« LCBA/LCFT ») ainsi que de lutte contre la violation de sanctions, en plus d'assurer une supervision adaptée en fonction du risque en ce qui a trait à la conformité de la Banque Scotia à ces normes et exigences.

Les Affaires financières mondiales dirigent, à l'échelle de la Banque, les stratégies financières qui contribuent à la capacité de cette dernière à maximiser la valeur pour les actionnaires de façon durable. Elles voient également à la gestion active de la présentation fiable et en temps opportun de l'information financière à la direction, au conseil d'administration et aux actionnaires, aux organismes de réglementation, de même qu'aux autres parties prenantes. Cette information à fournir comprend les états financiers consolidés de la Banque et les résultats trimestriels et annuels connexes, ainsi que les dépôts réglementaires de nature financière. Les Affaires financières mondiales mettent à exécution les stratégies de gestion des finances et des fonds propres de la Banque dans le respect de la gouvernance et des contrôles appropriés, tout en veillant à ce que ses processus soient efficients et efficaces.

Le service Audit interne présente au comité d'audit et de révision des rapports indépendants portant sur la conception et l'efficacité du fonctionnement des pratiques de gestion du risque de la Banque. Le service Audit interne a pour mission de fournir une assurance objective et indépendante quant à la conception et à l'efficacité du fonctionnement des processus de contrôle interne, de gestion du risque et de gouvernance à l'échelle de la Banque ainsi que de fournir des services de consultation visant à améliorer les activités de la Banque.

Les secteurs d'activité et les fonctions générales constituent la première ligne de défense du modèle à trois lignes de défense. Ils sont responsables de la gestion efficace des risques au sein de leur propre secteur d'activité et de leurs fonctions au moyen de l'identification, de l'évaluation, de l'atténuation, de la surveillance et de la communication des risques. Les secteurs d'activité et les fonctions générales mettent en place activement des contrôles internes efficaces ainsi que des activités de gouvernance pour gérer le risque et maintenir les activités à l'intérieur du cadre d'appétence au risque et des politiques en la matière. De plus, les secteurs d'activité disposent de processus efficaces d'identification, de surveillance et de reddition de compte en matière de conformité aux limites d'appétence au risque.

Appétence au risque

La gestion efficace du risque nécessite une définition claire de l'appétence au risque de la Banque ainsi que de la façon dont le profil de risque de la Banque sera géré en conséquence.

Le cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque énonce le degré et le type de risque que la Banque est prête à prendre afin d'atteindre ses objectifs stratégiques. Le cadre d'appétence au risque d'entreprise s'articule autour de la capacité de prise de risques, de la déclaration d'appétence au risque, des mesures d'appétence au risque ainsi que des rôles et responsabilités. Collectivement, l'application de ces composantes aide la Banque à respecter des limites appropriées en matière de risque, à trouver l'équilibre optimal entre les risques et les avantages et à favoriser une culture rigoureuse de gestion du risque.

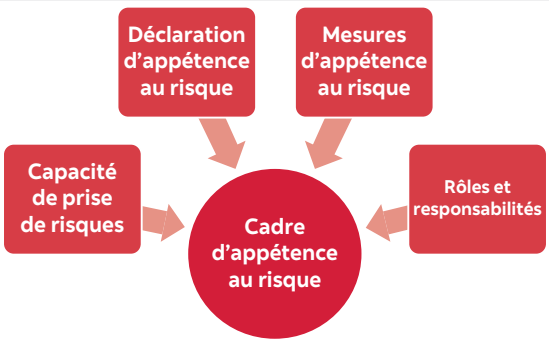

L'appétence au risque de la Banque Scotia est intégrée aux processus de planification stratégique et des fonds propres et elle est passée en revue chaque année par des cadres supérieurs, qui en recommandent l'approbation au conseil. Les secteurs d'activité, les sous-secteurs d'activité, les fonctions de contrôle et les principales filiales mettent au point leurs propres cadres ou déclarations d'appétence au risque, qui sont harmonisés avec le cadre d'appétence au risque de la Banque.

Déclaration d'appétence au risque

La déclaration d'appétence au risque de la Banque est résumée ci-après :

- La Banque favorise les entreprises qui génèrent des bénéfices durables, stables et prévisibles.
- La Banque s'attend à prendre certains risques afin de générer des bénéfices, mais établit des limites pour s'assurer que les activités impliquant une prise de risques cadrent avec ses objectifs stratégiques, sa culture de gestion du risque et son appétence au risque.

- La Banque limite ses activités impliquant une prise de risques à celles qui sont bien comprises et pour lesquelles elle dispose de l'expertise, des ressources et de l'infrastructure adéquates pour évaluer et gérer efficacement les risques et pour trouver un juste équilibre entre les risques et les avantages.
- Les questions touchant les fonds propres sont prises en compte dans toutes les décisions importantes liées au risque.
- L'appétence de la Banque au risque de réputation, au risque juridique, au risque réglementaire et au risque d'imposition est faible, et elle applique une politique de tolérance zéro envers les manquements au Code d'éthique.
- Il incombe à tous les employés de la Banque de comprendre les limites et toute autre restriction s'appliquant à leurs activités.

Mesures d'appétence au risque

Les mesures d'appétence au risque établissent des limites de risque bien définies, lesquelles sont essentielles à la gestion efficace du risque. Les structures et contrôles en matière de limites liées aux risques en place au niveau de la direction, au besoin, soutiennent certaines mesures d'appétence aux risques.

Autres composantes des mesures d'appétence au risque de la Banque Scotia :

- Détermination de la capacité de prise de risques et de l'appétence au risque selon les restrictions réglementaires;
- Réalisation d'essais dans des conditions critiques afin d'obtenir des mesures prospectives;
- Maintien des notations de crédit de la Banque Scotia à un niveau élevé;
- Réduction au minimum de la volatilité des résultats;
- Limitation de l'exposition aux événements liés à l'exploitation qui pourraient avoir une incidence sur le bénéfice, y compris les amendes imposées par les autorités réglementaires;
- Confirmation que le risque de réputation est la principale priorité et que la stratégie est réalisée dans le respect des paramètres d'exploitation.

Outils de gestion du risque

La gestion efficace du risque fait appel à des outils qui sont définis par le cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque et intégrés aux stratégies et aux processus de planification des activités de la Banque.

Le cadre de gestion du risque de la Banque Scotia est soutenu par divers outils de gestion du risque qui sont utilisés de façon concertée afin de gérer les risques à l'échelle de l'entreprise. Les outils de gestion du risque sont passés en revue et mis à jour périodiquement afin qu'ils soient adéquats en regard des activités impliquant une prise de risques et qu'ils soient adaptés aux activités et stratégies financières de la Banque.

Politiques, cadres et limites

Politiques et cadres

La Banque élabore et met en œuvre ses principales politiques et principaux cadres pour la gestion du risque en collaboration avec le conseil d'administration. Ces politiques et cadres sont également assujettis aux exigences et aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), de la *Loi sur les banques* et de la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC »). L'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de cadres traduisent des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, ce à quoi la Banque s'efforce d'adhérer en tout temps. La Banque donne des avis et fournit des conseils à ses filiales à l'égard de leurs politiques et cadres de gestion du risque afin qu'ils soient harmonisés à ceux de la Banque, dans le respect des exigences réglementaires du territoire où se situe chaque filiale.

Les politiques et les cadres s'appliquent à des types précis de risques ou aux activités qui servent à mesurer et à contrôler le risque. Ils sont fondés sur les recommandations des responsables de la gestion du risque et d'autres fonctions de contrôle et fonctions générales, comme l'audit interne, les secteurs d'activité ainsi que les cadres supérieurs et les membres de la haute direction. Les politiques et les cadres tiennent également compte des meilleures pratiques du secteur et des exigences réglementaires. Par ailleurs, les politiques et cadres sont fonction de l'appétence au risque de la Banque et établissent les plafonds et les contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités. Les principales politiques et principaux cadres de gestion du risque sont appuyés par des manuels, des procédures et des lignes directrices.

Limites

Les limites régissent et circonscrivent les activités impliquant une prise de risques en fonction du seuil d'appétence établi par le conseil d'administration et les membres de la haute direction. Elles établissent aussi la responsabilité en ce qui a trait aux tâches clés liées au processus de prise de risques ainsi que le niveau ou les conditions d'approbation ou de mise en œuvre des opérations.

Mesure des risques

Modèles

L'utilisation de méthodes et de modèles quantitatifs de risque est équilibrée par un solide cadre de gouvernance et comprend l'exercice d'un jugement éclairé et fondé sur l'expérience. L'élaboration, l'examen indépendant et l'approbation des modèles sont soumis à des politiques officielles, comme la Politique de gestion du risque lié aux modèles, et à la surveillance des comités composés de cadres supérieurs, comme le comité d'examen des modèles (pour les modèles de risque de marché, de risque de crédit de contrepartie et de risque de liquidité). Les principaux modèles utilisés pour évaluer les besoins en fonds propres réglementaires à l'échelle de l'entreprise sont approuvés par le BSIF. Tous les modèles admissibles sont inclus dans le cadre de la Banque visant la gouvernance et la gestion du risque lié aux modèles afin de s'assurer qu'ils respectent en continu les exigences réglementaires. La Banque utilise des modèles pour divers objectifs, notamment pour :

- estimer la valeur des transactions;
- évaluer l'exposition aux risques;
- déterminer les notations et les paramètres de risque de crédit;
- calculer les fonds propres économiques et réglementaires;
- calculer les pertes attendues liées au risque de crédit.

Surveillance et présentation de l'information

La Banque surveille en continu son exposition au risque afin de s'assurer que les activités commerciales s'exercent dans le respect des limites et des lignes directrices approuvées, et qu'elles sont conformes aux stratégies et à l'appétence au risque de la Banque. Tout manquement à ces limites ou lignes directrices est signalé à la haute direction ou au conseil d'administration, selon la limite ou ligne directrice en cause.

Des rapports sur le risque sont utilisés pour regrouper les mesures du risque pour tous les produits et secteurs d'activité aux fins du respect des politiques de gestion du risque, des limites et des lignes directrices. Ils fournissent aussi une idée précise des montants, types et sensibilités des divers risques liés aux portefeuilles. Le conseil d'administration et la haute direction utilisent ces renseignements dans le but de comprendre le profil de risque et le rendement des portefeuilles de la Banque. Un sommaire global du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque est présenté chaque trimestre au conseil d'administration.

Exercices prévisionnels

Essais dans des conditions critiques

Les programmes d'essais dans des conditions critiques selon les divers risques individuels et à l'échelle de la Banque lui permettent d'évaluer l'incidence éventuelle sur ses revenus et ses fonds propres par suite de changements importants dans les conditions de marché, l'environnement de crédit, les besoins en matière de liquidités ou d'autres facteurs de risque. Les essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque sont aussi intégrés aux processus de planification stratégique et financière ainsi qu'à la planification en matière de gestion des crises financières. L'élaboration, l'approbation et l'examen continu des programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque sont encadrés par une politique et sont sous la supervision du comité responsable des scénarios et des simulations de crises (le « comité SSC ») ou d'autres comités de direction, selon le cas. Le comité d'examen des modèles de scénarios et de simulations de crises (le « comité EMSSC ») a été créé en tant que sous-comité du comité SSC pour examiner et approuver les modèles d'essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque ainsi que pour examiner les modèles établis selon l'IFRS 9, avant qu'ils ne soient soumis au comité SSC aux fins d'approbation. Au besoin, le conseil d'administration ou son comité de gestion du risque approuve les limites des simulations de crises applicables à certains facteurs de risque et reçoit régulièrement des rapports sur les résultats obtenus. Chaque programme est élaboré avec l'aide d'un large éventail de parties prenantes, et les résultats sont intégrés à la prise des décisions de gestion concernant les fonds propres, le financement, les limites du risque de marché et l'appétence au risque de crédit. Les programmes d'essais dans des conditions critiques sont conçus de manière à prévoir diverses simulations de crises à l'échelle de la Banque, de niveaux de gravité et d'horizons temporels différents.

Autres essais

D'autres essais sont réalisés, au besoin, tant à l'échelle de l'entreprise qu'au sein de fonctions précises, afin de tester les processus décisionnels des cadres supérieurs et des principaux dirigeants en simulant une situation de crise. Ces situations peuvent englober plusieurs éléments complexes et perturbateurs à la lumière desquels les cadres supérieurs sont appelés à prendre des décisions clés. En règle générale, les simulations peuvent viser la mise à l'essai 1) du caractère exécutable des protocoles de déclenchement, 2) de l'état de préparation opérationnelle, 3) de l'adaptabilité du processus décisionnel de la haute direction et 4) du processus de hiérarchisation des mesures à prendre. Les exercices peuvent également tester l'applicabilité et la pertinence des données disponibles ainsi que la rapidité de présentation de l'information en ce qui a trait à la prise de décisions dans des conditions critiques/de crise.

Identification et évaluation du risque

Une gestion efficace du risque nécessite un processus exhaustif visant à identifier les risques et à en évaluer l'importance.

Évaluation des risques

La Banque réalise annuellement une évaluation globale qui identifie les risques importants auxquels elle est exposée dans le cadre du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (le « PIEAFP ») et du calcul des fonds propres. Ce processus évalue les risques et détermine leur présence dans plusieurs secteurs d'activité, leur importance pour un secteur d'activité donné, leur probabilité et leur incidence potentielle, ainsi que les pertes inattendues qui pourraient en découler et qui seraient, en conséquence, atténuées par les fonds propres. Le processus examine également d'autres risques en évolution et risques émergents à la lumière de facteurs qualitatifs comme les facteurs de risques stratégiques, économiques et environnementaux. Les risques relevés se voient attribuer une note en fonction de leur probabilité et de leurs conséquences éventuelles, et ils représentent des intrants importants aux fins du PIEAFP et du calcul des fonds propres.

Principaux types de risques

Les principaux risques se définissent comme suit :

Les risques que la direction estime d'importance primordiale i) qui ont une incidence ou une influence importante sur les principales activités de la Banque et sur ses activités génératrices de revenus (les risques financiers) ou ii) qui sont inhérents aux activités de la Banque et peuvent avoir d'importantes conséquences négatives sur sa stratégie, ses activités, ses finances ou sa réputation (les risques non financiers, c.-à-d. les risques fondamentaux).

Les principaux risques sont évalués annuellement en tenant compte, entre autres, des facteurs suivants :

- les répercussions possibles (directes ou indirectes) sur les résultats financiers, les activités, la gestion et la stratégie de la Banque;
- les conséquences sur les perspectives à long terme de la Banque et sur la continuité de sa viabilité;
- la réglementation ou les préoccupations sociales;
- les facteurs macroéconomiques et le contexte des marchés à court et à moyen termes;
- les ressources financières et humaines nécessaires à la gestion et à la surveillance des risques;
- l'établissement des principaux indicateurs de risque et de performance ou des limites de gestion pour la surveillance et le contrôle des risques;
- les comparaisons avec d'autres banques en ce qui a trait aux expositions aux risques et les pratiques exemplaires mondiales;
- le suivi systématique des risques et la communication d'informations au conseil concernant les risques.

L'instauration d'une gouvernance s'avère nécessaire lorsqu'un risque principal a été cerné, ce qui comprend :

- une structure de surveillance appropriée au moyen de comités;
- l'affectation de ressources dédiées à la deuxième ligne de défense;
- l'évaluation, le suivi et la communication d'informations périodiques à l'appui d'une surveillance adéquate et efficace effectuée par le conseil.

La Banque évalue annuellement les principaux types de risques auxquels elle est exposée afin de déterminer s'ils cadrent bien dans son profil de risque. Les principaux risques sont classés dans l'un ou l'autre des deux grands groupes suivants :

Risques financiers

Risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité

Il s'agit des risques qui sont directement liés aux principales activités et aux activités génératrices de revenus de la Banque. La Banque comprend bien les risques auxquels elle s'expose afin de générer des bénéfices durables, constants et prévisibles. Les risques financiers sont habituellement quantifiables et sont relativement prévisibles. La Banque a une appétence plus élevée aux risques financiers qu'elle considère comme étant irrévocablement liés à ses activités, mais uniquement si ceux-ci sont bien compris, s'inscrivent dans les limites fixées et satisfont au profil de risque et d'avantages souhaité.

Risques non financiers (c.-à.-d., fondamentaux)

Risque d'exploitation, risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité, risque lié aux données, risque de conformité, risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions, risque environnemental, risque de réputation, risque stratégique
Ces risques sont inhérents aux activités de la Banque et, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, ils peuvent avoir d'importantes conséquences négatives sur la stratégie, les activités, les finances et la réputation. Les risques fondamentaux sont plus difficiles à anticiper, à définir et à mesurer que les risques financiers. La Banque a une faible appétence aux risques fondamentaux, et elle les atténue en conséquence.

Autres facteurs

- Les autres risques considérés comme étant secondaires sont analysés et évalués dans le cadre du processus d'évaluation des risques.
- L'identification et l'évaluation du risque sont réalisées en continu au moyen des activités suivantes :
  - Transactions – Les risques, y compris le risque de crédit et le risque de marché, sont évalués par les secteurs d'activité et examinés par le groupe Gestion du risque global, selon le cas.
  - Surveillance – Les risques sont identifiés au moyen d'une surveillance et d'une communication en continu des tendances et au moyen d'analyses.
  - Nouveaux produits et services – Les risques pouvant découler des nouveaux produits et services sont évalués conformément à un processus standardisé.
  - Investissement stratégique – Les opérations de placement font l'objet d'un examen minutieux pour ce qui est des risques et sont approuvées par le comité de l'investissement et des transactions stratégiques, qui donne des avis, fournit des conseils et prend des décisions quant à l'utilisation et à la hiérarchisation efficaces des ressources.

Culture de gestion du risque

Une gestion efficace du risque repose sur une culture solide, rigoureuse et systématique en matière de gestion du risque. Pour y arriver, tous les employés de la Banque doivent agir en tant que gestionnaire du risque et être responsables de la gestion du risque.

La culture de gestion du risque de la Banque est tributaire de nombreux facteurs, dont l'interdépendance entre la structure de gouvernance du risque, l'appétence au risque, la stratégie, la culture organisationnelle et les outils de gestion du risque de la Banque.
Une culture rigoureuse de gestion du risque favorise des comportements qui reflètent les valeurs de la Banque, sous-tend la prise de risque judicieuse et permet aux membres du personnel d'être outillés pour cerner les activités impliquant une prise de risques qui dépassent l'appétence au risque établie de la Banque.
Le programme de culture de gestion du risque de la Banque repose sur quatre indicateurs d'une culture rigoureuse de la gestion du risque :

1. Ton donné par la direction – Des communications claires et cohérentes sur les attentes en matière de comportement face au risque, l'importance accordée aux valeurs de la Banque Scotia et la création d'un milieu où tout un chacun non seulement adhère à l'idée qu'il faut agir correctement mais se charge de la respecter.
2. Responsabilité – Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du risque. Le milieu de travail favorise la communication libre, de sorte que les employés se sentent à l'aise de prendre la parole et de soulever des questions sans crainte de représailles.
3. Gestion du risque – Les activités impliquant une prise de risques concordent avec les stratégies et l'appétence au risque de la Banque. Les considérations en matière d'appétence au risque sont imbriquées dans les principaux processus décisionnels.
4. Gestion du personnel – Les structures de rendement et de rémunération encouragent les comportements souhaités et renforcent la culture de gestion du risque de la Banque.

D'autres éléments qui guident et appuient la culture de gestion du risque de la Banque Scotia sont présentés ci-après :

- Code d'éthique – Décrit les normes de conduite minimales à l'égard desquelles les administrateurs, les dirigeants et les employés doivent fournir une attestation annuelle.
- Valeurs – Intégrité – agir avec honneur; respect – valoriser chaque voix; responsabilité – faire avancer les choses; passion – donner le meilleur de nous-mêmes.
- Communication – La Banque partage activement son seuil d'appétence au risque, et son incidence sur les BanquiersScotia, dans le but de promouvoir une saine culture de gestion du risque.
  - La réputation est irremplaçable.
  - L'information est essentielle.
  - Vous êtes les artisans de notre succès.
  - Ne dépassez pas les limites.
- Rémunération – Les programmes sont élaborés dans le but de décourager les comportements qui iraient à l'encontre des valeurs et du Code d'éthique de la Banque, et ne récompensent d'aucune façon ces comportements.
- Formation – La Banque Scotia conforte en permanence la culture de gestion du risque en mettant à la disposition de tous ses employés des cours de formation obligatoires et facultatifs efficaces et informatifs portant sur une multitude de sujets liés à la gestion du risque.
- Forte centralisation des prises de décision à l'égard des enjeux sur le risque – Le flux d'informations et de transactions que reçoivent les comités composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs permet à ceux-ci d'être au courant des risques encourus par la Banque et ainsi de s'assurer que les transactions et les risques sont conformes à l'appétence au risque de la Banque.
- Mandat des hauts dirigeants – Le mandat de tous les hauts dirigeants de la Banque comporte des responsabilités en matière de gestion du risque.

Principaux types de risques

Type de risque	Principaux documents de régie	Application à l'appétence au risque
Risque de crédit	• Cadre sommaire du risque de crédit • Politique de gestion du risque de crédit • Appétence au risque de crédit • Politique en matière de montage des prêts hypothécaires à l'habitation	Limites quantitatives, comme les limites d'appétence au risque de crédit à l'échelle de la Banque et pour chaque secteur d'activité, l'exposition à une seule contrepartie ou à un groupe de parties liées, le risque-pays et les concentrations sectorielles.
Risque de marché	• Cadre sommaire du risque de marché et du risque de taux d'intérêt structurel • Politique de gestion du risque de marché et du risque de taux d'intérêt structurel	Limites quantitatives, comme la valeur à risque (VàR), les résultats des essais dans des conditions critiques, les expositions aux placements en titres de créance, de même que les expositions au risque de taux d'intérêt structurel et au risque de change.
Risque de liquidité	• Cadre sommaire du risque de liquidité • Politique de gestion du risque de liquidité et des garanties • Cadre des essais dans des conditions critiques visant la liquidité	Limites quantitatives, comme un ratio de liquidité à court terme minimal, des montants minimaux d'actifs liquides de haute qualité qui peuvent rapidement être vendus ou donnés en nantissement pour procurer des liquidités éventuelles, des limites visant à contrôler les sorties de trésorerie nettes maximales sur une durée spécifiée, ainsi que la réduction de la concentration par la diversification des sources de financement.
Risque d'exploitation	• Cadre sommaire de gestion du risque d'exploitation • Politique et cadre de gestion du risque d'exploitation • Politique de contrôle interne • Politique de gestion du risque lié aux nouvelles initiatives • Politique de gestion du risque global lié à un tiers • Politiques et cadre de planification de gestion de crise financière	L'appétence au risque d'exploitation exprime le niveau de risque résiduel que la Banque est prête à tolérer, quantifié par l'intermédiaire d'une limite de perte globale, d'une limite de perte unique et d'une multitude de limites au titre de catégories individuelles de risque d'exploitation.
Risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité	• Politique et cadre de gestion du risque lié aux TI et à la cybersécurité • Politique afférente à la sécurité des données • Cadre de gouvernance afférent à la sécurité des données • Politique afférente à la cybersécurité • Politique de gestion du portefeuille de l'entreprise et de gouvernance des projets	La Banque établit des attentes et exigences minimales pour l'identification, l'évaluation, l'atténuation et la surveillance systématiques des risques liés à la TI et à la cybersécurité, y compris des exigences de protection des renseignements tout au long de leur cycle de vie.
Risque lié aux données	• Cadre sommaire du risque lié aux données • Politique de gouvernance et de gestion des données de la Banque Scotia	La politique établit les principes de la gouvernance des données, lesquels sont fondés sur le cycle de vie des données, que l'ensemble des secteurs d'activité, des fonctions générales ainsi que des pays et régions doivent respecter et définit le modèle d'échange, qui comprend notamment divers forums, selon lequel les parties intéressées peuvent soulever ou résoudre des questions sur les données. La politique présente les rôles et responsabilités essentiels à la gestion et à la gouvernance des données de la Banque.

Risque de conformité	• Cadre sommaire du risque de conformité • Cadre sommaire du risque d'inconduite • Cadre sommaire de la culture du risque • Politique sur la gestion du risque d'inconduite • Politique sur la gestion mondiale du risque de conformité • Cadre de gestion du risque d'atteinte à la vie privée • Code d'éthique	L'appétence au risque de conformité se fonde sur la notation modérée du risque de conformité résiduel à l'échelle de la Banque, laquelle est obtenue en fonction de l'évaluation annuelle du contrôle et des risques de conformité.
Risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions	• Politique en matière de LCBA/LCFT • Normes et procédures en matière de LCBA/LCFT • Politique de conformité aux sanctions • Normes et procédures de conformité aux sanctions	La Banque n'a aucune tolérance envers tout client qui aurait une mauvaise compréhension des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou qui ne posséderait pas l'expertise, les ressources ou l'infrastructure nécessaires pour lui permettre d'évaluer et de gérer ce risque de manière efficace. La Banque n'a aucune tolérance envers toute activité commerciale ou prestation de services aux clients qui seraient prohibées en vertu de lois et de règlements relatifs aux sanctions ainsi qu'envers toute modification, toute manipulation ou tout élagage de données dans le but de se soustraire à une obligation imposée aux termes de sanctions.
Risque de réputation	• Politique de gestion du risque de réputation	Faible appétence au risque de réputation, au risque juridique et au risque d'imposition découlant des activités commerciales, initiatives, produits, services, transactions ou processus ou découlant de l'inadéquation des produits pour les clients.
Risque environnemental	• Politique environnementale	La Banque a mis en place des politiques et des procédures visant à s'assurer que les emprunteurs ont la capacité et la volonté d'exercer une saine gestion du risque environnemental.
Risque stratégique	• Rapport annuel sur la stratégie au conseil d'administration	Le rapport sur la stratégie tient compte des liens entre le cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque et la stratégie d'entreprise, les stratégies des secteurs d'activité et les stratégies des fonctions générales.

T38 Exposition au risque découlant des activités des secteurs d'activité de la Banque

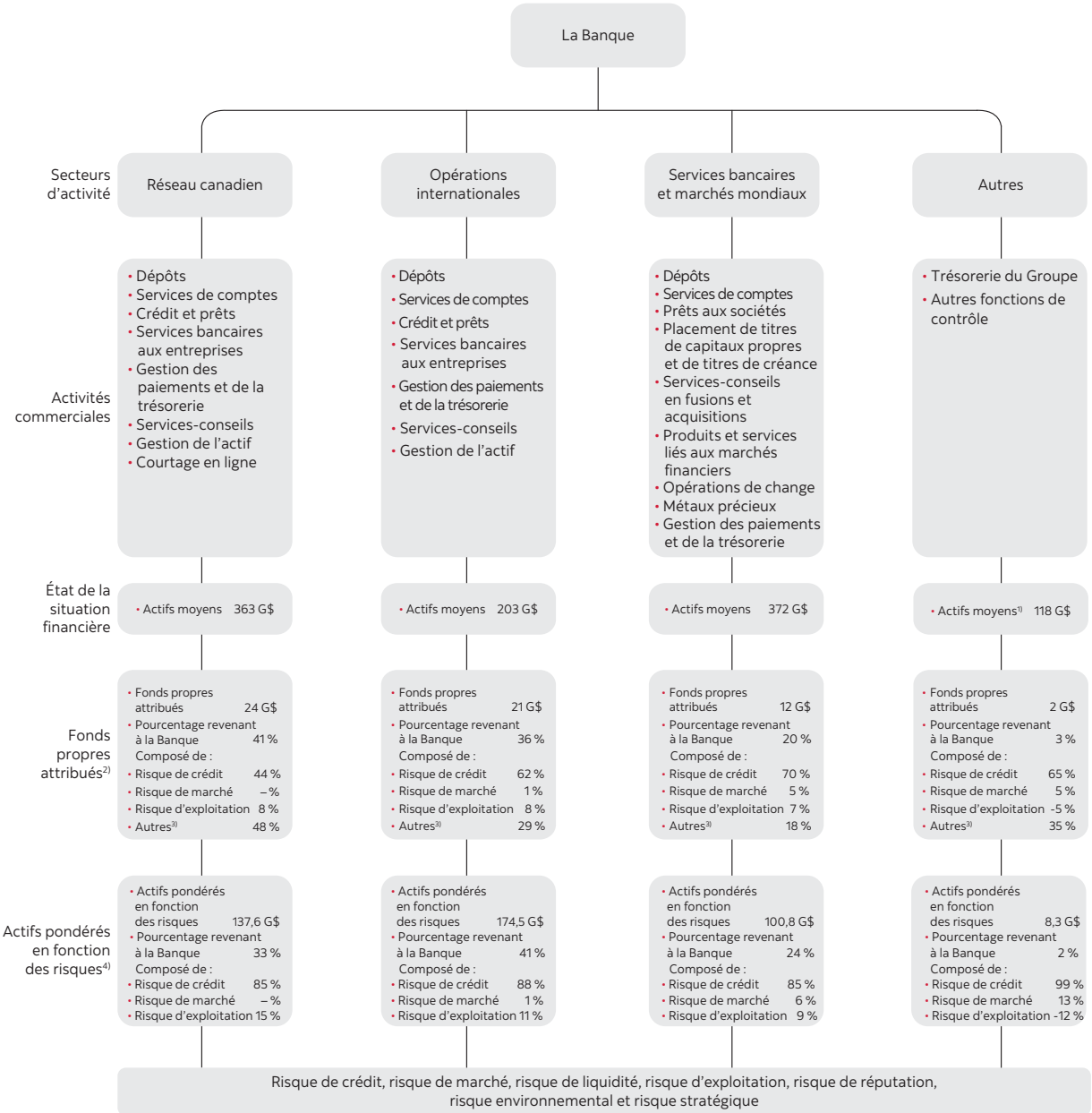

1) Les actifs moyens du secteur Autres comprennent certains actifs non productifs se rapportant aux secteurs d'activité.
2) Les fonds propres attribués correspondent au montant obtenu en combinant : i) les fonds propres en fonction du risque et ii) le levier financier. Les fonds propres attribués sont présentés sur une base moyenne trimestrielle.
3) Comprend les fonds propres attribués pour les investissements importants, le goodwill, les immobilisations incorporelles et le levier financier.
4) Les actifs pondérés en fonction des risques au 31 octobre 2019 sont évalués aux fins réglementaires selon l'approche de Bâle III.

Risques importants et risques émergents

La Banque est exposée à divers risques importants et risques émergents. Il est possible que ces risques aient une incidence défavorable sur les stratégies commerciales, la performance financière et la réputation de la Banque. Dans le cadre de notre approche de gestion du risque, nous identifions, évaluons, passons en revue, surveillons et gérons de manière proactive un large éventail de risques importants et de risques émergents, et mettons en œuvre les stratégies d'atténuation du risque appropriées. Chaque trimestre, une liste accompagnée d'une brève description des principaux risques importants et risques émergents est présentée aux cadres supérieurs et au conseil d'administration.

Les risques importants et les risques émergents auxquels la Banque est exposée sont les suivants :

Risque géopolitique et incertitude à l'échelle macroéconomique

Les risques géopolitiques, comme les conflits commerciaux, peuvent avoir une incidence sur la volatilité des cours de change et des marchés financiers à l'échelle mondiale. Ces événements ont des répercussions sur tous les acteurs de ces marchés. À court terme, un choc sur les marchés pourrait avoir une incidence sur les activités de transaction et les activités autres que de transaction de même que sur les revenus de la Banque. À plus long terme, par leur incidence généralisée, les facteurs macroéconomiques pourraient influer sur l'exposition de la Banque aux clients et aux marchés touchés par ces chocs. Malgré la difficulté à prévoir d'où surgiront les nouvelles perturbations géopolitiques ou les conséquences économiques d'incidents commerciaux, le programme d'essais dans des conditions critiques de la Banque contribue à évaluer l'incidence potentielle de situations graves, qu'elles soient de nature géopolitique ou autre. La bonne compréhension de la part de la direction du contexte géopolitique local et de l'environnement macroéconomique dans lesquels la Banque évolue, jumelée au modèle d'affaires de la Banque et à sa présence diversifiée sur le plan géographique, agit de façon continue comme facteur d'atténuation de ce risque.

Risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions

Le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions demeurent des sujets de premier ordre en raison des conséquences juridiques, économiques et sociales graves auxquelles sont confrontées les nations du fait de ces activités criminelles. Les autorités publiques, les autorités responsables de l'application de la loi et les autorités de réglementation à l'échelle mondiale ont recours à un éventail de moyens, notamment l'établissement d'exigences réglementaires pour les institutions financières, dans le but de restreindre la capacité des acteurs du milieu interlope et des réseaux terroristes de tirer avantage de leurs activités ou de les financer. Il est largement admis que les institutions financières sont dans une position unique et qu'elles ont les moyens de contribuer à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les activités criminelles (dont la traite et l'exploitation des personnes) au moyen de la prévention, de la détection, de la dissuasion ainsi que de l'échange et de la présentation d'informations.

Compte tenu de sa présence mondiale, la Banque Scotia est assujettie à plusieurs lois et règlements internationaux portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions économiques qui augmentent en nombre et évoluent constamment. Le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions économiques exposent la Banque à divers risques considérables, notamment au risque de réputation et aux risques financiers, juridiques et réglementaires.

La Banque s'est engagée à maintenir des systèmes financiers sécurisés dans les pays où elle est présente par la prise de mesures nécessaires, et en ayant recours à une approche adaptée en fonction du risque. Le programme Risques LCBA de la Banque comprend des politiques, des procédures et des normes de contrôle en matière de pratiques d'identification et de vigilance à l'égard de la clientèle, de surveillance des opérations, de filtrage des noms et des paiements, d'enquête et de signalement des activités suspectes, ainsi que d'évaluation des nouveaux produits et services afin de prévenir et de détecter les activités qui pourraient représenter un risque pour la Banque. Ce programme contribue également à la mise en œuvre d'un processus d'évaluation annuel des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de la violation de sanctions dans l'ensemble de la Banque et il permet de s'assurer que tous les employés, y compris les membres du conseil d'administration et de la haute direction, prennent part à des formations sur le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions lors de leur embauche et pendant qu'ils sont à l'emploi de la Banque.

Risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité

Le risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité continue de toucher les institutions financières et les autres entreprises au Canada et partout dans le monde. Non seulement les menaces sont-elles de plus en plus fréquentes, mais elles gagnent en complexité, les adversaires utilisant de nouvelles technologies et méthodes en constante évolution. L'environnement technologique de la Banque de même que celui de ses clients et des tiers qui lui offrent des services pourraient être la cible d'attaques, d'intrusions et d'autres compromissions. Ces incidents peuvent notamment donner lieu à une interruption des activités, à des détournements ou fuites non autorisées de données confidentielles, financières ou personnelles, ainsi qu'à des dommages à la réputation. La Banque effectue une surveillance et une gestion proactives des risques, et elle actualise et peaufine constamment ses programmes à mesure que de nouvelles menaces émergent afin de réduire au minimum les perturbations et de protéger les systèmes et l'information. En outre, la Banque souscrit des assurances de manière à atténuer certaines pertes pouvant potentiellement découler des atteintes à la cybersécurité.

Innovations et bouleversements technologiques

Le rythme auquel les innovations technologiques émergent influe en permanence sur le secteur des services financiers et ses clients. Partout dans le monde, les organismes de réglementation ne cessent de revendiquer la nécessité d'accroître la concurrence par l'ouverture du système bancaire. De plus, de nouveaux joueurs non conventionnels font leur entrée sur le marché et mettent à l'épreuve la position des institutions financières. Ces nouveaux acteurs bouleversent le modèle d'exploitation traditionnel de la Banque du fait qu'ils ont recours à de nouvelles technologies et à des outils d'analyse de pointe qui leur permettent d'offrir une expérience utilisateur hautement personnalisée à des frais fixes moindres, ce qui a la capacité d'influer sur le bénéfice et les coûts associés à certains volets des activités de la Banque. En réponse à l'augmentation des exigences, des besoins et des attentes des clients, la Banque a entrepris une transformation numérique sur plusieurs années visant à faire d'elle un leader numérique du secteur des services financiers. Pour appuyer cette stratégie, la Banque a ouvert des usines numériques à Toronto et dans ses principaux marchés ciblés à l'international, à savoir le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie, pour contribuer à l'innovation financière tout en demeurant vigilante quant aux risques que pourraient comporter les nouveaux outils technologiques.

Tiers fournisseurs de services

À mesure que la Banque poursuit le développement de son environnement informatique avec des tiers fournisseurs de services de technologie de l'information (« TI ») et de services infonuagiques ainsi qu'avec ses partenaires fournisseurs de technologies financières, les limites usuelles au sein desquelles la Banque peut exercer un contrôle deviennent floues. Les activités de la Banque, sa propriété intellectuelle et sa réputation dépendent de plus en plus de l'efficacité des contrôles des fournisseurs de TI visant à limiter les conséquences de l'absence de disponibilité des fournisseurs et des incidents de sécurité sur les activités. De plus, les tiers fournisseurs de services autres que les fournisseurs de TI, de même que les fournisseurs de services de ces tiers (c.-à-d. les autres fournisseurs), sont également susceptibles d'être victimes d'infractions touchant les systèmes et les données et d'atteintes à la vie privée si leurs environnements de contrôle ne réussissent pas à fonctionner correctement. De telles infractions pourraient nuire à la Banque si ses données étaient partagées avec ces fournisseurs dans le cadre normal de leur prestation de services à la Banque. La Banque continue d'améliorer les ressources, les capacités et les responsabilités en matière de gestion des risques liés aux tiers dans les secteurs d'activité faisant partie des première et deuxième lignes de défense.

Risque juridique et risque de conformité

La Banque est assujettie à une batterie d'exigences réglementaires dans les territoires où elle exerce des activités. Bien que la Banque surveille et évalue en continu l'incidence potentielle des faits nouveaux en matière de réglementation afin de déterminer leur répercussion sur ses activités et de mettre en place toutes les modifications nécessaires, il est possible que des autorités de réglementation ou des tiers contestent sa conformité. Le défaut de se conformer aux exigences juridiques et réglementaires pourrait se traduire par des amendes, des poursuites, des pénalités, des sanctions réglementaires, des mesures d'application et des restrictions ou des interdictions d'exercer des activités commerciales, lesquelles pourraient toutes avoir une incidence défavorable sur la performance financière de la Banque et sur sa réputation. Par ailleurs, se conformer quotidiennement aux lois et à la réglementation en vigueur nécessite et continuera de nécessiter des ressources importantes, y compris l'exigence pour la Banque de prendre des mesures ou d'engager des coûts plus importants que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur sa performance financière. De telles modifications pourraient également porter préjudice aux stratégies d'affaires de la Banque ou restreindre son offre de produits et services, ou même améliorer la capacité des concurrents de la Banque à offrir des produits et services qui rivalisent avec ceux de la Banque. Les organismes de réglementation ont également démontré qu'ils portaient une plus grande attention à la résilience opérationnelle ainsi qu'aux risques d'inconduite, d'atteinte à la vie privée et de modèle. De ce fait, il pourrait y avoir davantage de mesures réglementaires ou d'autres mesures d'application de la loi, y compris à l'égard de pratiques qui étaient auparavant considérées comme étant acceptables.

La Banque continue de surveiller les faits nouveaux en matière de réglementation portant sur divers sujets à l'échelle mondiale et d'y réagir, de manière à ce que les diverses mesures de contrôle et unités d'exploitation en tiennent compte dans les meilleurs délais possibles et à ce que leur incidence sur ses activités soit réduite au minimum.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur certains des principaux faits nouveaux en matière de réglementation qui pourraient influer sur les activités de la Banque, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Faits nouveaux en matière de réglementation », à la page 113.

Endettement des ménages au Canada

À l'issue d'une période de faiblesse des taux d'intérêt, force est de constater que les ménages canadiens ont emprunté à un rythme supérieur à celui de la croissance de leurs revenus. De fait, l'endettement et le ratio du service de la dette des ménages canadiens se situent désormais près des sommets historiques. Le taux d'épargne des ménages est à son plus bas, ce qui laisse bien peu de marge de manœuvre pour maintenir le niveau de consommation actuel advenant un assombrissement des perspectives macroéconomiques. La Banque effectue des essais dans des conditions critiques en tenant compte de ces sensibilités et gère activement ses portefeuilles de prêts. Elle continue d'améliorer la gestion des risques au moyen d'investissements dans les technologies et les outils d'analyse.

Changements climatiques

Les changements climatiques pourraient influer sur la rentabilité des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque en raison des pertes sur créances. Des intempéries pourraient endommager des immeubles de la Banque et en perturber les activités. De nouvelles politiques ou mesures réglementaires en matière de lutte aux changements climatiques pourraient exposer davantage la Banque au risque de réputation, au risque juridique et au risque de conformité à la réglementation. Des occasions de financement durable pourraient également se présenter. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la stratégie et les efforts de la Banque en matière de lutte aux changements climatiques, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Autres risques » du présent rapport de gestion.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Ce risque découle des activités de prêt direct de la Banque de même que de ses activités de financement, d'investissement et de transaction lorsque les contreparties ont des obligations de remboursement ou autres envers elle.

Table des matières des informations sur le risque de crédit

	Page	Tableaux et diagrammes	Page
Sommaire du risque de crédit	81		
Cadre de gestion du risque de crédit			
Mesures du risque	81		
Sociétés et entreprises	81		
Notations de risque	81		
Approbation du crédit	82		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	82		
Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers	82		
Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises	82		
Produits négociés	83		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	83		
Prêts aux particuliers	83		
Approbation du crédit	83		
Notations de risque	83		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	83		
Qualité du crédit	84	T3 Faits saillants financiers	
Prêts douteux	84	T11 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	21, 28
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	84	T12 Radiation nette en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations	28
		T59 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques	117
		T60 Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux par secteurs géographiques	117
		T61 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis	117
		T62 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	118
		T63 Instruments de crédit hors bilan	118
		T64 Variations du montant net des prêts douteux	119
		T65 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	119
		T66 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux par catégories d'emprunteurs	120
		T67 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs	120
		T68 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques	121
		T69 Exposition au risque de crédit par échéances selon l'approche NI avancée	121
		T70 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques	122
		Analyse de l'exposition globale au risque de crédit, y compris l'exposition au risque de marché, les actifs des filiales d'assurance de la Banque et les autres actifs qui peuvent être complètement conciliés avec l'état de la situation financière (se reporter à la note 36, *Instruments financiers – gestion des risques*, figurant dans les états financiers consolidés)	227
Aperçu du portefeuille	84		
Diversification du risque	85	D24 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger – prêts et acceptations	85
		D25 ainsi que dans les prêts aux ménages et aux entreprises – prêts et acceptations	85
		T58 Prêts et acceptations par secteurs géographiques	116
Atténuation du risque	85		
Prêts garantis par des biens immobiliers	85	T43 Exposition au risque de la Banque par pays	87
Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada	86		
Exposition au risque en Europe	86		
Instruments financiers	67	T37 Titres hypothécaires	68

Sommaire du risque de crédit

- Les prêts et acceptations (particuliers et autres) sont demeurés diversifiés par secteurs géographiques, secteurs d'activité et clients. L'exposition régionale est répartie entre nos marchés clés (64 % au Canada, 7 % aux États-Unis, 7 % au Chili, 5 % au Mexique et 17 % ailleurs). Le secteur des services financiers représente 5,6 % des expositions brutes totales (compte non tenu des garanties) et s'établissait à 34 milliards de dollars, en hausse de 5 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2018. Pour l'essentiel, ces expositions visent des contreparties bénéficiant d'une cote élevée et sont habituellement garanties.
- Au 31 octobre 2019, le portefeuille de prêts global de la Banque avait été porté à 611 milliards de dollars, par rapport à 573 milliards de dollars au 31 octobre 2018, la croissance étant attribuable aux prêts personnels ainsi qu'aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Les prêts hypothécaires à l'habitation représentaient 268 milliards de dollars au 31 octobre 2019, 85 % de ceux-ci se trouvant au Canada. Le portefeuille de prêts aux sociétés, qui représente 37 % du portefeuille de prêts total, était composé à hauteur de 55 % de prêts de grande qualité au 31 octobre 2019, soit au même niveau qu'au 31 octobre 2018.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut établir une culture appropriée du risque de crédit. Les politiques clés en matière de risque de crédit et les déclarations d'appétence au risque de crédit sont au cœur de cette culture.

Le conseil d'administration (le « conseil ») examine et approuve, soit directement, soit par l'intermédiaire du comité de gestion du risque, les limites d'appétence au risque de crédit à l'échelle de la Banque annuellement et sa politique en matière de gestion du risque de crédit, et ce, bisannuellement.

- Les objectifs de l'appétence au risque de crédit sont de s'assurer que :
  - les marchés cibles et les produits offerts sont bien définis à l'échelle de la Banque et de chacun des secteurs d'activité;
  - les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
  - les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à l'appétence au risque de la Banque.
- La politique de gestion du risque de crédit précise le cadre de gestion du risque de crédit, notamment :
  - les principaux principes de gestion du risque de crédit;
  - la délégation de pouvoir;
  - le programme de gestion du risque de crédit;
  - la gestion du risque de crédit de contrepartie pour les activités de négociation et de placement;
  - les limites globales, soit la limite au-delà de laquelle les demandes de crédit doivent recevoir l'approbation du conseil.

Le groupe Gestion du risque global élabore le cadre de gestion du risque de crédit et les politiques qui expliquent en détail, notamment, le système de notation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation du pouvoir d'octroyer du crédit, le calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'autorisation des radiations.

Le risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises est classé par pays et par grands groupes sectoriels. Les limites totales du risque de crédit de chacun de ces groupes sont également examinées et approuvées annuellement par le conseil d'administration. Les objectifs de la gestion des portefeuilles et la diversification du risque constituent des facteurs clés dont il faut tenir compte pour établir ces limites.

Conformément aux limites approuvées par le conseil, des limites d'emprunt sont fixées dans le cadre des critères et des lignes directrices établis pour les emprunteurs individuels, des secteurs d'activité particuliers, des pays donnés et certains types de prêts afin que la Banque ne souffre pas d'une concentration excessive auprès d'un emprunteur, d'un groupe d'emprunteurs, d'un secteur d'activité ou d'une région. Dans le cadre du processus de gestion des portefeuilles, les prêts peuvent faire l'objet d'une syndication dans le but de réduire le risque global lié à un emprunteur individuel. Pour certains segments des portefeuilles, des dérivés de crédit sont utilisés afin d'atténuer le risque de perte lié au défaut d'un emprunteur. Le risque est également atténué par la vente sélective de prêts.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global de la Banque examinent régulièrement les divers segments des portefeuilles de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence des tendances économiques ou d'événements précis sur le rendement des portefeuilles et de déterminer si des mesures correctives doivent être prises. Ces examens comportent l'évaluation des facteurs de risque liés à des produits en particulier, à des secteurs d'activité et à des pays donnés. Les résultats de ces examens sont communiqués au comité des politiques en matière de risque et, s'ils revêtent une importance particulière, au conseil d'administration.

Mesures du risque

Le système de notation du risque de crédit permet d'établir les principaux paramètres estimatifs du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Ces paramètres de risque, soit la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, sont transparents et doivent pouvoir être reproduits afin d'assurer l'exactitude et l'uniformité pour ce qui est de l'approbation de crédit et des normes minimales de crédit par catégorie de notation du risque. Ces paramètres font partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque, qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle, et sont utilisés dans plusieurs calculs internes et réglementaires visant à quantifier le risque de crédit.

Le système de notation du risque de crédit de la Banque est assujetti à un cadre rigoureux en matière de validation, de gouvernance et de supervision. Ce cadre a pour objectifs de veiller à ce que :

- les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit soient conçus et élaborés adéquatement, validés indépendamment et examinés régulièrement;
- les processus d'examen et de validation représentent une mise à l'épreuve efficace des processus de conception et d'élaboration.

Les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit autres qu'envers les prêts aux particuliers sont examinés et validés au moins une fois l'an. Les unités du groupe Gestion du risque global sont responsables de la conception, de l'élaboration, de la validation et de l'examen de ces méthodes et paramètres et sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des opérations de montage. Elles sont également indépendantes, au sein du groupe Gestion du risque global, des unités qui prennent part à l'approbation des notations de risque et à l'approbation de crédit.

Les notations internes de risque de crédit et les paramètres de risque connexes influent sur les décisions de prêt, l'établissement du taux d'intérêt d'un prêt, le calcul du compte de correction de valeur collectif pour pertes sur créances et le rendement des capitaux propres.

Sociétés et entreprises

L'exposition au risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises découle des secteurs d'activité de la Banque.

Notations de risque

Le système de notation du risque de la Banque se fonde sur des notations internes (« NI »), soit une échelle de 18 points utilisée pour distinguer le risque de défaut des emprunteurs et le risque de perte lié aux facilités. Le tableau T29 présente la relation générale entre les NI de la Banque et les notations des agences externes.

Les NI servent en outre à définir le niveau hiérarchique devant intervenir dans le processus d'approbation de crédit selon l'ampleur et le risque de chaque demande. Les demandes de crédit auxquelles une faible notation a été attribuée exigent l'intervention d'un palier plus élevé de la haute

direction selon l'ampleur du risque global. Lorsqu'une décision dépasse leurs compétences, les unités responsables de l'approbation de crédit transmettent la demande, accompagnée de leur recommandation, à l'un des comités de crédit principaux aux fins de l'approbation du crédit. Dans certains cas, ces demandes doivent être transmises au comité de gestion du risque du conseil d'administration.

Approbation du crédit

Les unités responsables de l'approbation de crédit au sein du groupe Gestion du risque global analysent et évaluent toutes les demandes de crédit importantes provenant de sociétés et d'entreprises et donnant lieu à une exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les risques sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. La prise de décisions commence par une évaluation du risque de crédit de l'emprunteur individuel ou de la contrepartie. Les facteurs clés de l'évaluation incluent les suivants :

- l'équipe de direction de l'emprunteur;
- les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur;
- le secteur d'activité de l'emprunteur;
- les tendances économiques;
- le risque géopolitique.

Au terme de cette évaluation, une cote de risque est attribuée à l'emprunteur ou à la contrepartie selon le système de notation du risque de la Banque.

Les facilités consenties font l'objet d'une notation distincte qui tient compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur le montant de la perte éventuelle en cas de défaut de paiement, comme la garantie, la priorité de la créance, la structure, l'échéance et toute mesure d'atténuation du risque de crédit. Les garanties prennent généralement la forme de droits grevant les stocks, les débiteurs, les biens immobiliers et les actifs d'exploitation dans les cas où un prêt est consenti à des emprunteurs qui sont des sociétés ou des entreprises. En ce qui a trait aux activités de transaction, comme les prêts de titres, les transactions de rachat et les produits dérivés, les garanties sont sous forme de trésorerie ou de valeurs du Trésor. Les types de garanties acceptables et les processus d'évaluation connexes sont documentés dans les politiques et les manuels de gestion du risque.

Les autres mesures d'atténuation du risque de crédit comprennent les cautionnements consentis par des tiers et, dans le cas des produits dérivés, les accords généraux de compensation. Une notation interne du risque est attribuée à l'emprunteur et à la facilité au moment de l'approbation initiale de la facilité et cette notation est ensuite rapidement réévaluée et rajustée, au besoin, à la lumière des changements qui surviennent dans la situation financière du client ou dans ses perspectives d'affaires. La réévaluation est un processus continu et elle est effectuée dans le cadre de changements de la conjoncture économique, de perspectives propres à un secteur d'activité et de risques ponctuels comme la révision de prévisions financières, la publication de résultats financiers intermédiaires ou toute autre annonce exceptionnelle.

Les notations internes du risque de crédit sont aussi prises en considération dans l'établissement des limites d'approbation, puisque les lignes directrices concernant les seuils de détention sont liées aux différentes notations attribuées. Les limites par emprunteur sont beaucoup plus basses pour les emprunteurs à risque élevé que pour les emprunteurs à faible risque.

Le processus d'approbation de crédit s'appuie aussi sur un modèle de rentabilité du rendement des capitaux propres ajusté en fonction du risque pour faire en sorte que le client et la structure de l'opération offrent un rendement approprié pour un niveau de risque donné. En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux sociétés et aux gros emprunteurs des Opérations internationales, le groupe Gestion des portefeuilles de prêts examine les résultats du modèle de rentabilité en les comparant avec des indices de référence externes et émet une opinion sur le rendement relatif et la tarification de chaque opération au-dessus d'un seuil minimal.

Les unités d'exploitation ainsi que le groupe Gestion du risque global suivent de près les risques de crédit liés à chaque client pour relever tout signe de détérioration. De plus, les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global effectuent un examen et une analyse du risque de chaque emprunteur une fois l'an ou plus souvent dans le cas des emprunteurs à risque élevé. Si, de l'avis de la direction, un compte exige le recours à des spécialistes en arrangement et en restructuration, il sera remis à un groupe responsable des comptes spéciaux aux fins de suivi et de résolution.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers (lignes de crédit à l'exploitation, emprunts à terme, etc.)

La valeur des garanties est établie d'une manière précise au début et sur toute la durée d'une transaction au moyen de méthodes d'évaluation courantes. Les estimations de la valeur des garanties sont réalisées à une fréquence appropriée au regard de la fréquence des fluctuations de la valeur de marché, selon le type de garantie et le profil de risque de l'emprunteur.

De plus, lorsqu'il n'est pas rentable d'effectuer le suivi de garanties très volatiles (comme les débiteurs et les stocks), des marges de prêt appropriées sont appliquées pour compenser (p. ex. : le plafond est établi à 80 % de la valeur pour les débiteurs et à 50 % de la valeur pour les stocks). La fréquence des évaluations est également accrue si des signaux d'alerte précoce indiquent que la situation financière d'un emprunteur s'est détériorée.

Les emprunteurs doivent confirmer leur respect de certaines clauses restrictives, notamment en confirmant périodiquement la valeur des garanties, la Banque utilisant ces clauses restrictives comme signaux d'alerte précoce d'une détérioration de la valeur des garanties. Une inspection périodique des garanties physiques est effectuée, le cas échéant, s'il existe un moyen raisonnable de le faire.

Les procédures de la Banque prévoient la vérification, notamment au moyen de l'attestation par les dirigeants de la Banque lors des examens initiaux, annuels et périodiques, que la valeur des garanties, marges ou autres a été évaluée et, au besoin, que des mesures ont été prises pour atténuer toute baisse de la valeur des garanties.

La Banque n'a pas recours à des modèles d'évaluation automatisée aux fins d'évaluation des produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers. Le groupe Gestion du risque global effectue ses propres évaluations des sociétés en fonction de divers facteurs comme la valeur comptable, la valeur comptable actualisée et la valeur de l'entreprise.

Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises

De nouvelles évaluations ou des évaluations mises à jour doivent généralement être obtenues à l'octroi d'une facilité de même que lors de modifications de prêts, de restructurations de prêts et de restructurations de prêts en difficulté. Dans la majorité des cas, une nouvelle évaluation est nécessaire si, de l'avis raisonnable de l'unité d'exécution bancaire ou du groupe Gestion du risque global, la valeur a subi une variation importante. De plus, aucune des lignes directrices en matière d'évaluation énoncées dans les politiques ne devrait dissuader la Banque de demander une évaluation plus fréquente si l'on constate ou anticipe une évolution défavorable de la conjoncture du marché, du parrainage, de la solvabilité ou d'autres hypothèses connexes.

Les évaluations doivent être consignées par écrit et comprendre des informations et une analyse suffisantes pour étayer la décision de la Banque d'accorder le prêt. De plus, lorsqu'ils fournissent une opinion quant à la valeur de marché d'un bien immobilier, il incombe aux évaluateurs tiers d'établir la portée des travaux nécessaires pour obtenir des résultats crédibles. L'évaluation doit satisfaire aux exigences réglementaires et sectorielles, lesquelles, selon le type de bien évalué, doivent comprendre une ou plusieurs des méthodes d'évaluation suivantes :

i. la méthode de comparaison
ii. la méthode du coût
iii. la méthode du revenu

L'évaluateur doit indiquer la raison qui sous-tend l'omission de l'une ou l'autre de ces méthodes. De plus, l'évaluation doit indiquer si le bien visé a été inspecté physiquement et si le signataire du rapport d'évaluation a reçu une aide importante. Le rapport doit également contenir une présentation et une explication des hypothèses entrant dans le calcul de la valeur aux termes de chacune des méthodes susmentionnées.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global examinent toutes les évaluations pour confirmer que l'évaluation tient compte de tous les enjeux importants au regard de la catégorie, de l'emplacement et de l'environnement économique de l'actif et qu'elle intègre toutes les méthodes et hypothèses appropriées. Dans la plupart des cas, les unités d'exploitation tiennent également compte des biens comparables, en plus des enjeux pris en considération dans le cadre des évaluations, afin de justifier davantage la valeur.

Lorsque des évaluateurs tiers sont utilisés, ceux-ci doivent être agréés et répondre aux attentes de la Banque. De plus, le groupe Gestion du risque global valide les évaluations de tiers au moyen d'estimations internes fondées sur des biens comparables ou des évaluations du revenu actualisé.

Produits négociés

Les produits négociés sont des opérations concernant des instruments dérivés, des opérations de change, des opérations sur marchandises, des opérations de pension sur titres et des opérations de prêts et d'emprunts de titres. Le risque de crédit lié aux produits négociés ne peut être déterminé avec certitude au départ puisque, pendant la réalisation d'une opération, la valeur monétaire de l'obligation de la contrepartie envers la Banque variera en fonction de l'évolution des marchés financiers (comme les fluctuations des cours des actions, des taux d'intérêt et des cours de change). La Banque approuve le risque de crédit lié aux produits négociés en tenant compte de leur juste valeur courante, majorée d'une composante additionnelle servant à refléter l'évolution éventuelle de leur évaluation à la valeur de marché. Le processus d'approbation du crédit comprend également l'évaluation de la possibilité de risque de corrélation défavorable, lequel se produit lorsque l'exposition à une contrepartie est corrélée de façon positive à la probabilité de défaut de cette contrepartie.

Le risque de crédit lié aux produits négociés est géré selon le processus d'approbation du crédit appliqué aux activités de prêt. La Banque tient compte du risque de crédit lié aux activités de prêt ainsi que du risque de crédit éventuel découlant des opérations sur produits négociés avec la contrepartie.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Les dérivés sont généralement négociés aux termes d'accords généraux de compensation standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »), lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de l'ISDA sont fréquemment assortis d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une ou l'autre des parties, ou les deux, fournissent une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie.

Les contreparties de première qualité représentent environ 86 % du montant exposé au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés. Une proportion d'environ 30 % de l'exposition au risque de contrepartie lié aux produits dérivés est attribuable à des contreparties bancaires. Compte tenu des accords de compensation et de nantissement, le cas échéant, aucun montant net à risque en raison des opérations sur produits négociés avec une contrepartie en particulier n'était jugé important en regard de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2019. Aucun risque individuel lié à une contrepartie bilatérale de première qualité n'était supérieur à 1 114 millions de dollars et aucun risque individuel lié à une contrepartie qui est une société n'était supérieur à 464 millions de dollars.

Prêts aux particuliers

L'exposition au risque de crédit lié aux prêts aux particuliers découle des secteurs Réseau canadien et Opérations internationales.

Approbation du crédit

Le processus décisionnel touchant les prêts aux particuliers fait en sorte que les risques de crédit sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. En général, les décisions en matière de crédit liées aux prêts à la consommation sont traitées par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque et sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit.

Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles de la Banque visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté en regard de notre appétence au risque. Les méthodes rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de crédit et de modélisation des risques au titre des prêts aux particuliers sont davantage centrées sur le client que sur le produit. La Banque estime qu'une telle démarche assure une meilleure évaluation des risques que celles centrées sur le produit, offre une expérience client plus homogène et devrait contribuer à la baisse des pertes sur prêts avec le temps.

Toutes les modifications de la notation et des politiques sont proposées par les unités du groupe Gestion du risque global, lesquelles sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des portefeuilles de prêts aux particuliers. Les modèles et paramètres doivent également être validés et examinés de manière indépendante des unités impliquées qui participent à la mise en œuvre et au développement des modèles. Le processus d'examen prévoit le renvoi au comité de crédit principal concerné pour approbation, au besoin. Les portefeuilles de prêts à la consommation sont revus au moins mensuellement afin de mieux circonscrire toute nouvelle tendance dans la qualité des prêts et de déterminer si des mesures correctives s'imposent.

Notations de risque

Le système de notation du risque lié aux particuliers de la Banque est centré sur l'emprunteur et sur l'opération. Une notation du risque est attribuée à chaque prêt à un particulier en fonction des antécédents de crédit ou de l'évaluation de crédit interne du client. Le système automatisé de notation du risque de la Banque évalue mensuellement la solvabilité de chaque client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le système de notation du risque aux termes de l'approche NI avancée fait l'objet d'un examen régulier et d'un suivi continu de la performance des principales composantes. Les modèles du risque sont validés indépendamment des secteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de notation pour en assurer l'indépendance véritable en ce qui a trait à l'examen de la conception et de la performance.

Les caractéristiques comportementales des clients utilisées à titre de données pour les modèles de l'approche NI avancée de Bâle III sont cohérentes avec celles utilisées par les systèmes de notation du risque canadiens liés aux particuliers de la Banque. À l'heure actuelle, l'approche standard est appliquée aux portefeuilles de prêts des Opérations internationales.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Pour ce qui est des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels, la valeur des biens immobiliers est confirmée lors du montage au moyen de différentes méthodes de validation, dont une méthode d'évaluation automatisée et une évaluation exhaustive (inspection en personne). L'évaluation est réalisée par un évaluateur tiers approuvé par la Banque. Aux fins de surveillance des principaux portefeuilles, les valeurs des biens immobiliers sont indexées trimestriellement au prix des maisons. S'il y a dépréciation de prêts des principaux portefeuilles, la valeur des biens immobiliers résidentiels est reconfirmée au moyen de méthodes d'évaluation automatisée de tiers.

Les valeurs obtenues au moyen de méthodes d'évaluation automatisée sont systématiquement validées au moyen d'un processus d'échantillonnage aléatoire qui évalue rétrospectivement les valeurs fournies par les modèles d'évaluation automatisée par rapport aux évaluations disponibles (essentiellement des méthodes d'évaluation automatisée de tiers). Lorsque des évaluations de tiers sont obtenues, la Banque s'appuie sur le titre professionnel de l'évaluateur. Un échantillon des rapports d'évaluation approuvés est examiné par les évaluateurs principaux de la Banque afin d'assurer que la qualité des évaluations est uniforme et que les valeurs obtenues sont satisfaisantes. Les évaluateurs tiers sont choisis au moyen d'une liste d'évaluateurs préapprouvés par la Banque.

Qualité du crédit

T39 Prêts douteux par secteurs d'activité

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019 Montant brut des prêts douteux	2019 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2019 Montant net des prêts douteux	2018 Montant brut des prêts douteux	2018 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2018 Montant net des prêts douteux
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	**878 $**	**265 $**	**613 $**	840 $	276 $	564 $
Prêts aux entreprises	**214**	**102**	**112**	158	104	54
	1 092 $	**367 $**	**725 $**	998 $	380 $	618 $
Opérations internationales						
Antilles et Amérique centrale	**1 197 $**	**265 $**	**932 $**	1 389 $	326 $	1 063 $
Amérique latine						
Mexique	**485**	**178**	**307**	359	164	195
Pérou	**642**	**332**	**310**	581	317	264
Chili	**844**	**180**	**664**	753	158	595
Colombie	**505**	**151**	**354**	619	159	460
Autres – Amérique latine	**133**	**85**	**48**	148	98	50
Total – Amérique latine	**2 609**	**926**	**1 683**	2 460	896	1 564
	3 806 $	**1 191 $**	**2 615 $**	3 849 $	1 222 $	2 627 $
Services bancaires et marchés mondiaux						
Canada	**41 $**	**8 $**	**33 $**	1 $	1 $	– $
États-Unis	**94**	**5**	**89**	80	25	55
Asie et Europe	**102**	**24**	**78**	202	49	153
	237 $	**37 $**	**200 $**	283 $	75 $	208 $
Total	**5 135 $**	**1 595 $**	**3 540 $**	5 130 $	1 677 $	3 453 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des prêts productifs		**3 482**			3 388	
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances		**5 077 $**			5 065 $	

Données relatives aux prêts douteux

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant net des prêts douteux 2019	Montant net des prêts douteux 2018
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations	**0,58 %**	0,60 %
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux	**31 %**	33 %

Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a augmenté pour s'établir à 5 135 millions de dollars au 31 octobre 2019, par rapport à 5 130 millions de dollars à l'exercice précédent. Les prêts douteux du Réseau canadien affichent une hausse de 94 millions de dollars qui provient essentiellement du portefeuille de prêts aux entreprises. En ce qui a trait aux Opérations internationales, les prêts douteux ont diminué de 43 millions de dollars, en raison surtout des incidences des cessions dans les Antilles et de la conversion des devises. Les prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux ont reculé de 46 millions de dollars, grâce surtout aux règlements au cours de l'exercice.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, s'établissait à 3 540 millions de dollars au 31 octobre 2019, en hausse de 87 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,58 % au 31 octobre 2019, ce qui représente une baisse de deux points de base par rapport à 0,60 % à l'exercice précédent.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances totalisait 5 145 millions de dollars au 31 octobre 2019. Pour sa part, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts se chiffrait à 5 077 millions de dollars, la hausse de 12 millions de dollars par rapport aux 5 065 millions de dollars enregistrés à l'exercice précédent étant essentiellement attribuable à l'incidence de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale au titre des prêts productifs acquis, ce qui a été annulé en partie par les cessions dans les Antilles.

Le compte de correction de valeur au titre des prêts douteux a totalisé 1 595 millions de dollars pour l'exercice à l'étude, contre 1 677 millions de dollars un an plus tôt. Les comptes de correction de valeur au titre des prêts douteux du Réseau canadien ont totalisé 367 millions de dollars, affichant une baisse de 13 millions de dollars, et ce, principalement dans le portefeuille de prêts aux particuliers. En ce qui concerne les Opérations internationales, les comptes de correction de valeur au titre des prêts douteux se sont chiffrées à 1 191 millions de dollars, un recul de 31 millions de dollars essentiellement attribuable à l'incidence des cessions. Les comptes de correction de valeur au titre des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux se sont établis à 37 millions de dollars, une diminution de 38 millions de dollars qui découle essentiellement des radiations au cours de l'exercice. Les comptes de correction de valeur au titre des prêts productifs se sont chiffrés à 3 482 millions de dollars, contre 3 388 millions de dollars au 31 octobre 2018, une hausse principalement attribuable à l'incidence de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale au titre des prêts productifs acquis.

Aperçu du portefeuille

Réseau canadien

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers a augmenté de 38 millions de dollars ou de 5 % par rapport à l'exercice précédent. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard du portefeuille de prêts aux particuliers a totalisé 892 millions de dollars, en hausse de 146 millions de dollars ou de 20 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux entreprises a augmenté de 56 millions de dollars pour s'établir à 214 millions de dollars. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 80 millions de dollars, en hausse de 32 millions de dollars ou de 67 % en regard de l'exercice précédent.

Opérations internationales

Dans le portefeuille de prêts aux particuliers, le montant brut des prêts douteux a augmenté de 20 millions de dollars pour s'établir à 2 046 millions de dollars. Après ajustement pour exclure la dotation initiale au titre des prêts productifs acquis, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du portefeuille de prêts aux particuliers a augmenté pour totaliser 1 713 millions de dollars, contre 1 318 millions de dollars à l'exercice précédent.

Dans le portefeuille de prêts aux entreprises, le montant brut des prêts douteux s'est établi à 1 760 millions de dollars. Ce recul de 63 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par les incidences des cessions et de la conversion des devises. Après ajustement pour exclure la dotation initiale au titre des prêts productifs acquis, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du portefeuille de prêts aux entreprises a totalisé 212 millions de dollars, contre 145 millions de dollars à l'exercice précédent, une progression de 67 millions de dollars ou de 46 %.

Services bancaires et marchés mondiaux

Le montant brut des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux a reculé de 46 millions de dollars pour s'établir à 237 millions de dollars, en raison surtout des règlements au cours de l'exercice. La dotation totale au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a représenté une reprise nette de 22 millions de dollars, comparativement à une reprise nette de 50 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Diversification du risque

Les risques auxquels la Banque s'est exposée, selon les divers pays et types d'emprunteurs, sont bien diversifiés (se reporter aux tableaux T58 et T62). Le diagramme D24 illustre la répartition géographique des prêts et acceptations. Au Canada, c'est en Ontario que le risque était le plus grand, à 33 % du risque global. L'Amérique latine comptait pour 15 % de l'exposition totale et les États-Unis, pour 7 %.

Le diagramme D25 illustre la répartition des prêts et acceptations par types d'emprunteur (se reporter au tableau T62). Exception faite des prêts aux ménages, les risques les plus importants touchent le secteur des services financiers (5,6 %, y compris les banques et les institutions financières autres que les banques), le secteur de l'immobilier et de la construction (5,3 %), le secteur de la vente en gros et au détail (4,5 %) et le secteur de l'énergie (2,7 %).

Atténuation du risque

Afin d'atténuer son exposition au risque dans ses portefeuilles de prêts productifs aux sociétés, la Banque a recours à une diversification par sociétés, par secteurs et par pays, au moyen d'une utilisation prudente des cessions de prêts et des instruments dérivés de crédit. En 2019, les cessions de prêts ont totalisé 8 millions de dollars, contre 25 millions de dollars en 2018. Le plus important volume de cessions de prêts en 2019 avait trait à des prêts dans le secteur de l'énergie. Au 31 octobre 2019, les dérivés de crédit utilisés pour atténuer l'exposition au risque des portefeuilles totalisaient 13 millions de dollars (montant notionnel), ce qui est identique au montant comptabilisé au 31 octobre 2018. La Banque surveille activement les concentrations par secteurs et par pays. Elle continue de suivre attentivement les tendances émergentes et de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atténuer les risques, comme elle le fait pour l'exposition aux risques de tous les secteurs.

Aperçu du portefeuille de prêts

La Banque possède un portefeuille bien diversifié par produits, par activités commerciales et par régions géographiques. Des détails concernant certains portefeuilles sur lesquels l'accent est mis actuellement sont présentés ci-dessous.

Prêts garantis par des biens immobiliers

Une partie importante du portefeuille de prêts de la Banque est constituée de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts à la consommation, lesquels sont bien diversifiés sur le plan des emprunteurs. Au 31 octobre 2019, ces prêts s'élevaient à 385 milliards de dollars ou à 63 % de l'encours total des prêts et des acceptations de la Banque (31 octobre 2018 – 366 milliards de dollars ou 64 %). De ces prêts, une tranche de 289 milliards de dollars ou de 75 % est composée de prêts garantis par des biens immobiliers (31 octobre 2018 – 274 milliards de dollars ou 75 %). Les tableaux qui suivent présentent des détails par portefeuilles.

D24 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger … Prêts et acceptations, octobre 2019

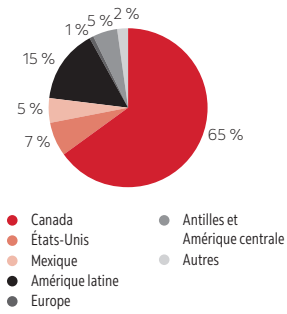

D25 … ainsi que dans les prêts aux ménages et aux entreprises Prêts et acceptations, octobre 2019

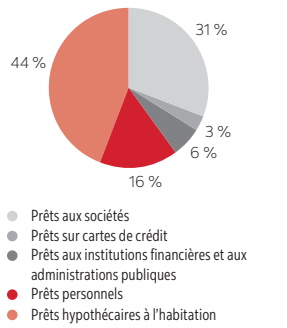

Prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés

Le tableau qui suit présente les montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques.

T40 Montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques

	2019											
	Prêts hypothécaires à l'habitation						Marges de crédit hypothécaires à l'habitation					
Aux 31 octobre	Assurés[1]		Non assurés		Total		Assurées[1]		Non assurées		Total	
(en millions de dollars)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Canada[2]												
Provinces de l'Atlantique	5 696 $	2,5	5 421 $	2,4	11 117 $	4,9	– $	–	1 153 $	5,5	1 153 $	5,5
Québec	7 546	3,3	8 857	3,9	16 403	7,2	–	–	978	4,7	978	4,7
Ontario	38 825	17,2	77 807	34,3	116 632	51,5	–	–	11 354	54,0	11 354	54,0
Manitoba et Saskatchewan	5 347	2,4	4 157	1,8	9 504	4,2	1	–	763	3,6	764	3,6
Alberta	17 745	7,8	13 033	5,8	30 778	13,6	–	–	2 915	13,8	2 915	13,8
Colombie-Britannique et territoires	12 746	5,6	29 429	13,0	42 175	18,6	–	–	3 871	18,4	3 871	18,4
Canada[3]	87 905 $	38,8 %	138 704 $	61,2 %	226 609 $	100 %	1 $	– %	21 034 $	100 %	21 035 $	100 %
Étranger	–	–	41 560	100	41 560	100	–	–	–	–	–	–
Total	87 905 $	32,8 %	180 264 $	67,2 %	268 169 $	100 %	1 $	– %	21 034 $	100 %	21 035 $	100 %
	2018											
Canada[3]	92 185 $	43,3 %	120 898 $	56,7 %	213 083 $	100 %	2 $	– %	20 926 $	100 %	20 928 $	100 %
Étranger	–	–	40 274	100	40 274	100	–	–	–	–	–	–
Total	92 185 $	36,4 %	161 172 $	63,6 %	253 357 $	100 %	2 $	– %	20 926 $	100 %	20 928 $	100 %

1) Une assurance prêt hypothécaire s'entend d'une couverture contractuelle sur la durée des prêts admissibles, en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée contre les manques à gagner pouvant découler de la défaillance de l'emprunteur. Cette assurance est fournie soit par des organismes bénéficiant du soutien du gouvernement, soit par des assureurs hypothécaires privés.

2) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

3) Comprend des immeubles d'habitation (quatre unités ou plus) de 3 365 $ (31 octobre 2018 – 2 899 $), dont une tranche de 2 424 $ est assurée (31 octobre 2018 – 2 029 $).

Périodes d'amortissement des prêts hypothécaires à l'habitation
Le tableau qui suit présente la distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques.

T41 Distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques

	2019					
	Prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes					
Aux 31 octobre	Moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 ans et plus	Total des prêts hypothécaires à l'habitation
Canada	**33,7 %**	**38,4 %**	**26,8 %**	**1,0 %**	**0,1 %**	**100 %**
Étranger	**65,9 %**	**17,3 %**	**13,7 %**	**3,0 %**	**0,1 %**	**100 %**
	2018					
Canada	**33,9 %**	38,0 %	27,1 %	0,9 %	0,1 %	100 %
Étranger	**65,1 %**	18,9 %	13,2 %	2,7 %	0,1 %	100 %

Ratios prêt/valeur
Une tranche de 61 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien n'était pas assurée (31 octobre 2018 – 57 %) et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 55 % (31 octobre 2018 – 54 %).

Le tableau suivant présente le ratio prêt/valeur moyen pondéré de l'ensemble des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation non assurés nouvellement montés durant l'exercice, lesquels comprennent les prêts hypothécaires pour financer un achat, ceux à titre de refinancement afin d'en augmenter le solde et ceux transférés d'autres institutions financières, par secteurs géographiques.

T42 Ratios prêt/valeur

	Ratios prêt/valeur des prêts non assurés[1]	
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019	
	Prêts hypothécaires à l'habitation Ratios prêt/valeur (%)	Marges de crédit hypothécaires à l'habitation[2] Ratios prêt/valeur (%)
Canada :		
Provinces de l'Atlantique	**67,3 %**	**57,8 %**
Québec	**65,7**	**69,1**
Ontario	**64,2**	**62,2**
Manitoba et Saskatchewan	**68,3**	**61,9**
Alberta	**67,2**	**72,1**
Colombie-Britannique et territoires	**63,2**	**61,6**
Canada	**64,5 %**	**63,0 %**
Étranger	**71,4 %**	**s. o.**
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018	
Canada	63,8 %	62,0 %
Étranger	68,9 %	s. o.

1) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.
2) Comprennent la totalité des marges de crédit hypothécaires à l'habitation. Pour ce qui est des marges de crédit hypothécaires à l'habitation consenties aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, le ratio prêt/valeur correspond à la somme de chaque prêt hypothécaire à l'habitation et de la limite autorisée des marges de crédit hypothécaires à l'habitation renouvelables connexes, divisée par la valeur du bien immobilier résidentiel connexe, présentée sur une base moyenne pondérée pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation nouvellement montés.

Incidence d'un éventuel ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation
La Banque soumet son portefeuille de prêts hypothécaires à des scénarios de conditions critiques afin de déterminer l'incidence d'une variété de combinaisons d'événements comme le déclin des prix des habitations, l'augmentation du taux de chômage et la hausse des taux d'intérêt. Elle définit les scénarios en fonction de résultats réels antérieurs dans divers contextes historiques de ralentissement pour démontrer que les tests sur le portefeuille sont suffisamment sévères. En période de crise, il y a une hausse modérée des pertes sur créances et des incidences défavorables sur les ratios de fonds propres, à un niveau que la Banque considère toutefois comme gérable. Dans les faits, le portefeuille est résistant face à ces scénarios en raison du faible ratio prêt/valeur du portefeuille, de la proportion élevée de prêts assurés et de la diversification du portefeuille.

Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada
En ce qui a trait aux prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada, la Banque avait des prêts en cours de 1 461 millions de dollars au 31 octobre 2019 (31 octobre 2018 – 1 192 millions de dollars). Il s'agit d'un portefeuille de qualité supérieure composé de prêts à des promoteurs bien connus qui entretiennent des relations de longue date avec la Banque.

Exposition au risque en Europe
La Banque est d'avis que ses expositions au risque en Europe sont gérables, que leur taille est appropriée au regard de la solvabilité des contreparties (90 % des expositions sont des contreparties de première qualité selon une combinaison de notations internes et externes) et qu'elles sont peu importantes compte tenu du capital de la Banque. L'exposition de la Banque au risque en Europe est comptabilisée au coût amorti ou à la juste valeur calculée au moyen de données observables, des montants négligeables étant évalués selon des modèles s'appuyant sur des données non observables (niveau 3). Il ne s'est produit aucun événement significatif au cours du trimestre qui a eu une incidence importante sur l'exposition de la Banque.

L'exposition de la Banque s'établissait à 6,7 milliards de dollars au 31 octobre 2019 à l'égard d'emprunteurs souverains (31 octobre 2018 – 8,5 milliards de dollars), à 6,5 milliards de dollars à l'égard de banques (31 octobre 2018 – 5,8 milliards de dollars) et à 18,4 milliards de dollars à l'égard de sociétés (31 octobre 2018 – 15,8 milliards de dollars).

Outre les expositions présentées dans le tableau ci-dessous, la Banque avait des expositions indirectes composées de positions en titres d'entités non européennes dont la société mère est domiciliée en Europe à hauteur de 0,5 milliard de dollars au 31 octobre 2019 (31 octobre 2018 – 0,7 milliard de dollars).

Les expositions actuelles de la Banque en Europe sont réparties comme suit :

T43 Exposition au risque de la Banque par pays

Aux 31 octobre	2019							2018
(en millions de dollars)	Prêts et équivalents de prêts[1]	Dépôts auprès d'autres institutions financières	Titres[2]	Transactions de financement sur titres et dérivés[3]	Montant financé total	Engagements non prélevés[4]	Total	Total
Grèce	54 $	– $	– $	– $	54 $	– $	54 $	146 $
Irlande	762	510	72	200	1 544	1 216	2 760	2 612
Italie	9	–	(16)	4	(3)	170	167	148
Portugal	–	–	–	17	17	–	17	2
Espagne	1 083	2	75	148	1 308	256	1 564	1 701
Total – groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	1 908 $	512 $	131 $	369 $	2 920 $	1 642 $	4 562 $	4 609 $
Royaume-Uni	10 568 $	2 320 $	1 675 $	2 503 $	17 066 $	6 764 $	23 830 $	20 003 $
Allemagne	953	374	987	63	2 377	825	3 202	4 285
France	1 327	61	83	35	1 506	1 687	3 193	4 199
Pays-Bas	858	89	865	144	1 956	1 345	3 301	2 525
Suisse	839	20	45	177	1 081	829	1 910	1 492
Autres	1 773	423	1 959	579	4 734	2 462	7 196	7 988
Total – autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	16 318 $	3 287 $	5 614 $	3 501 $	28 720 $	13 912 $	42 632 $	40 492 $
Total – Europe	18 226 $	3 799 $	5 745 $	3 870 $	31 640 $	15 554 $	47 194 $	45 101 $
Au 31 octobre 2018	15 684 $	6 196 $	6 364 $	1 839 $	30 083 $	15 018 $	45 101 $	

1) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances évalué individuellement s'établissait à 3 $. Les lettres de crédit et de garanties sont incluses dans les expositions financées puisqu'elles ont été émises. Les prêts et équivalents de prêts comprennent des lettres de crédit et de garanties d'un montant total de 4 008 $ au 31 octobre 2019 (31 octobre 2018 – 3 867 $).

2) L'exposition aux titres est calculée en tenant compte des positions dérivées lorsque le titre est l'actif de référence sous-jacent, ainsi que des positions vendeur, le montant net des positions vendeur étant entre parenthèses.

3) Les transactions de financement sur titres comprennent des titres pris en pension, des obligations relatives aux titres mis en pension et des transactions de prêt ou d'emprunt de titres. Les expositions financées brutes et nettes représentent la totalité des positions nettes positives, compte tenu des garanties. Les garanties au titre des dérivés s'établissaient à 1 349 $ et celles au titre des transactions de financement sur titres, à 27 508 $.

4) Les engagements non prélevés représentent l'estimation du montant prévu au contrat qui pourrait être prélevé par un débiteur et sont composés d'engagements visant l'émission de lettres de crédit pour le compte d'autres banques dans le cadre d'une entente relative à un consortium bancaire.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. La table des matières des informations sur le risque de marché est présentée ci-après.

Table des matières des informations sur le risque de marché

Table des matières	Page	Tableaux et diagrammes	Page
Catégories du risque de marché	89		
Risque de taux d'intérêt	89		
Risque d'écart de crédit	89		
Risque de change	89		
Risque sur actions	89		
Risque sur marchandises	89		
Gouvernance du risque de marché	89		
Sommaire des mesures du risque	89		
Valeur à risque	89		
Exigence de fonds propres incrémentale	90		
Essais dans des conditions critiques	90		
Analyse de sensibilité	90		
Analyse des écarts de sensibilité	90		
Validation des modèles de risque de marché	90		
Risque de marché lié aux activités autres que de transaction	91		
Risque de taux d'intérêt	91	T44 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels	91
Risque de change	91-92		
Risques liés aux portefeuilles de placements	92		
Risque de marché lié aux activités de transaction	92	T45 Mesures du risque de marché	92
		D26 Répartition des revenus tirés des activités de transaction	93
		D27 Revenus tirés des activités de transaction quotidiens c. VàR	93
Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière	93	T46 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque	93
Produits dérivés et opérations structurées	94		
Produits dérivés	94		
Opérations structurées	94		
Exposition en Europe	86	T43 Exposition au risque de la Banque par pays	87
Risque de marché	63-64	T34 Total du capital lié au risque de marché	64
Instruments financiers	67	T37 Titres hypothécaires	68

Catégories du risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte attribuable aux variations du degré ou à la volatilité des taux d'intérêt. Sans toutefois s'y limiter, ce risque touche des instruments comme les titres de créance, les prêts, les prêts hypothécaires, les dépôts et les dérivés.

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses des écarts de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur le revenu annuel et la VàR, et il est atténué grâce à la diversification du portefeuille et des couvertures au moyen de dérivés de taux d'intérêt et de titres de créance.

Risque d'écart de crédit

Le risque d'écart de crédit correspond au risque de perte découlant des variations du prix du crédit sur le marché et de la volatilité du crédit ou de la solvabilité d'émetteurs. Ce risque touche essentiellement les portefeuilles de prêts et de titres de créance. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses de défaillances immédiates, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VàR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des dérivés de crédit.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de perte découlant des fluctuations et de la volatilité des cours de change. Les titres de créance, autres titres et flux de trésorerie futurs libellés en monnaie étrangère sont exposés à ce type de risque. Le risque est géré au moyen de la position de transaction maximale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VàR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions et des dérivés de change.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours, de la volatilité ou de tout autre facteur de risque propre aux actions individuelles ou aux titres assimilables à des actions. Sans toutefois s'y limiter, ce risque touche des instruments comme les actions, les fonds négociés en bourse, les fonds communs de placement, les dérivés et d'autres produits assimilables à des actions. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et les plafonds sur la VàR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des actions physiques et des instruments dérivés.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours ou de la volatilité des métaux précieux, des métaux de base, des produits énergétiques et des produits agricoles. Les positions sur marchandises physiques et sur dérivés sont exposées à ce risque. Le risque est géré au moyen de la position de transaction totale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VàR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions sur marchandises physiques et sur dérivés.

Les facteurs de risque liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction sont présentés ci-après.

Activités de financement autres que de transaction	**Activités d'investissement**	**Activités de transaction**
Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt
Risque de change	Risque d'écart de crédit	Risque d'écart de crédit
	Risque de change	Risque de change
	Risque sur actions	Risque sur actions
		Risque sur marchandises

Gouvernance du risque de marché

Aperçu

Une fois l'an, le conseil d'administration examine et approuve les politiques et limites à l'égard du risque de marché. Le comité de gestion de l'actif et du passif (le « CGAP ») et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (le « CGRMAP ») veillent à l'application du cadre établi par le conseil d'administration et surveillent le risque de marché auquel la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ce risque. Le CGRMAP établit des politiques de fonctionnement précises et des limites par produit, par portefeuille, par unité d'exploitation et par secteur d'activité, ainsi qu'à l'échelle de la Banque. Les limites sont examinées au moins une fois l'an.

Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de marché important, soutenant le CGRMAP et le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, de la surveillance, de la communication, de la proposition de normes et du soutien à la création de produits. Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque de marché est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global, les services administratifs ou les Affaires financières. Ils fournissent à la haute direction, aux unités d'exploitation, au CGAP et au CGRMAP des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur le risque de marché par secteurs d'activité et par types de risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure sont la valeur à risque (« VàR »), l'exigence de fonds propres incrémentale, les essais dans des conditions critiques, l'analyse de sensibilité et l'analyse des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt. L'utilisation et les caractéristiques de chacune de ces techniques sont présentées à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

Sommaire des mesures du risque

Valeur à risque (« VàR »)

La VàR est une mesure statistique servant à estimer les pertes potentielles découlant du risque de marché fondée sur un niveau de confiance et un horizon temporel communs. La Banque calcule la VàR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour pour ses portefeuilles de transaction. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VàR. La VàR a deux composantes, à savoir le risque de marché général et le risque propre à la dette. La Banque calcule la VàR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du

marché. Pour ce qui est des instruments de créance et de dérivés de crédit, le risque propre au débiteur n'est pas reflété dans la VàR au titre du risque de marché général et est calculé au moyen de la VàR du risque propre à la dette, qui a recours à un rééchantillonnage historique. En outre, la Banque calcule une VàR ayant subi une simulation de crise, laquelle est obtenue au moyen de la même méthode de base que la VàR, mais est calibrée en fonction d'une période de un an considérée comme ayant subi une crise. La période ayant subi une crise est déterminée par analyse du profil de risque du portefeuille de transaction en regard de données de marché historiques. La VàR ayant subi une simulation de crise vient compléter la VàR, puisqu'elle évalue l'incidence d'une volatilité de marché supérieure aux données historiques prises en compte dans le calcul de la VàR.

Tous les principaux facteurs de risque se reflètent dans la VàR. Lorsqu'il n'existe pas de données historiques, des substituts sont utilisés pour établir la volatilité pertinente de la VàR et de la VàR ayant subi une simulation de crise jusqu'à ce que des données suffisantes soient disponibles. La fluctuation de la VàR entre les périodes est généralement attribuable aux variations des niveaux d'exposition, de la volatilité ou des corrélations entre les catégories d'actifs. La VàR sert également à évaluer les risques découlant de certains portefeuilles de financement et de placements. Les évaluations rétroactives des résultats réels par rapport aux résultats au titre de la VàR sont aussi une partie importante et nécessaire du processus lié à la VàR, puisqu'elles valident la qualité et l'exactitude du modèle de la VàR de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats de la VàR tous les trimestres.

Exigence de fonds propres incrémentale

Les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché imposées par l'accord de Bâle comprennent l'exigence de fonds propres incrémentale, qui tient compte de ce qui suit :

Risque de défaillance : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la défaillance d'un débiteur (émetteur d'actions/d'obligations ou contrepartie).

Risque de migration du crédit : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la révision à la baisse ou à la hausse de notations.

Un modèle Monte Carlo est appliqué aux débiteurs sous-jacents aux portefeuilles de dérivés de crédit et d'obligations aux fins de simulations de défaillance et de migration. L'exigence de fonds propres incrémentale est calculée au 99,9e centile sur un horizon de liquidité de un an. Le conseil d'administration examine les résultats de l'exigence de fonds propres incrémentale tous les trimestres.

Essais dans des conditions critiques

L'une des limites inhérentes à la VàR et à la VàR ayant subi une simulation de crise est que celles-ci ne reflètent que l'historique de volatilité récent et une période de un an considérée comme ayant subi une crise, respectivement. Par conséquent, les essais dans des conditions critiques permettent d'examiner l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement marqués des facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Les conditions critiques retenues sont conçues pour tenir compte d'importants mouvements des facteurs de risque ainsi que d'événements de marché historiques et hypothétiques comportant de multiples risques. Les conditions historiques tiennent compte de fluctuations considérables sur des périodes qui sont beaucoup plus longues que la période de détention de un jour utilisée dans le calcul de la VàR, comme la crise du crédit de 2008 ou la crise financière russe en 1998. Comme c'est le cas pour la VàR, la VàR ayant subi une simulation de crise fournit à la direction de l'information sur les pertes pouvant potentiellement découler d'événements extrêmes. De plus, les résultats du programme d'essais dans des conditions critiques sont utilisés pour vérifier que les fonds propres liés au risque de marché de la Banque sont suffisants pour absorber ces pertes potentielles.

La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à une série d'essais dans des conditions critiques sur une base quotidienne, hebdomadaire et mensuelle. Elle évalue aussi mensuellement le risque dans ses portefeuilles de placements en effectuant des essais dans des conditions critiques fondés sur des sensibilités à des facteurs de risque et à des événements précis sur le marché. Le programme d'essais dans des conditions critiques constitue une composante essentielle du cadre de gestion du risque global de la Banque, qui s'ajoute à la VàR ainsi qu'à d'autres mesures et contrôles du risque de la Banque.

Analyse de sensibilité

Pour les portefeuilles de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des facteurs de risque, dont les cours et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. Ces mesures s'appliquent à tous les types de produits et les secteurs géographiques et sont utilisées pour le suivi des limites et la présentation de l'information à la direction.

Pour les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Cette analyse s'applique aux activités d'exploitation que la Banque mène dans chacune des grandes monnaies à l'échelle mondiale. L'analyse de sensibilité de la Banque aux fins d'établissement de limites et de présentation de l'information est évaluée au moyen de variations parallèles favorables et défavorables des courbes de taux d'intérêt sous-jacents. Ces calculs sont à bilan constant et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre. La Banque effectue également des analyses de sensibilité au moyen de variations non parallèles des courbes de taux d'intérêt, notamment en accentuant, en aplanissant et en déformant la courbe.

Analyse des écarts de sensibilité

L'analyse des écarts de sensibilité sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt des disparités liées à la refixation des prix des activités autres que de transaction de la Banque. Aux termes de cette analyse, les actifs, les passifs et les instruments hors bilan qui sont sensibles aux taux d'intérêt sont attribués à des périodes définies selon les dates prévues de refixation des prix. L'écart de taux d'intérêt des produits assortis d'échéances contractuelles est fondé sur la date d'échéance contractuelle ou la prochaine date de réévaluation du prix, selon la plus rapprochée de ces deux dates. L'écart de taux d'intérêt des produits n'ayant pas d'échéance contractuelle est fondé sur le comportement historique des consommateurs.

Validation des modèles de risque de marché

Avant qu'un nouveau modèle de risque de marché soit mis en œuvre, il a fait l'objet d'une validation approfondie et d'essais suffisants. Le modèle est validé lors de son élaboration initiale et lorsque des changements importants y sont apportés. Les modèles sont également validés périodiquement à une fréquence déterminée par les notations des risques visés par le modèle. Certains événements peuvent déclencher une validation anticipée, à savoir d'importantes variations de la structure du marché ou de la composition du portefeuille. La validation des modèles passe par des évaluations rétroactives et des analyses supplémentaires, y compris ce qui suit :

- un examen théorique ou des tests visant à évaluer le caractère approprié des hypothèses utilisées dans le modèle interne;
- des analyses d'impact, y compris des essais dans des conditions critiques, qui surviendraient advenant diverses conditions du marché historiques et hypothétiques.

Le processus de validation est régi par la politique de gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

Risque de marché lié aux activités autres que de transaction

Activités de financement et d'investissement

Le risque de marché découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque est déterminé, géré et contrôlé au moyen des processus de gestion de l'actif et du passif de la Banque. Le comité de gestion de l'actif et du passif se réunit mensuellement pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de prêt, de financement et d'investissement de la Banque est géré conformément aux politiques et limites globales approuvées par le conseil d'administration, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. La limite relative aux revenus annuels mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets annuels de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que la limite liée à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Ces limites sont fixées d'après le cadre d'appétence au risque documenté de la Banque. L'utilisation des limites à l'échelle du conseil fait régulièrement l'objet d'un rapport au comité de gestion de l'actif et du passif et au conseil d'administration. Toute exception aux limites est déclarée conformément à la politique de suivi et de conformité relative aux limites de la Banque.

Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres résultent de la différence entre le rendement gagné sur les actifs autres que de négociation de la Banque et le taux d'intérêt versé sur ses passifs. Les écarts en ce qui a trait aux rendements découlent en partie de la disparité dans les caractéristiques relatives à l'échéance et à la modification de taux des actifs et des passifs. Cette disparité est inhérente aux opérations autres que de négociation de la Banque et expose cette dernière à des variations défavorables des taux d'intérêt. Le comité de gestion de l'actif et du passif fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque de taux d'intérêt structurel dans le cadre d'appétence au risque approuvé par le conseil d'administration. La Trésorerie du Groupe met en œuvre la stratégie de gestion de l'actif et du passif en vue de protéger et d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans le cadre d'appétence au risque établi.

La Banque a par ailleurs recours à des modèles de simulation, à des analyses de sensibilité et à la VàR pour l'évaluation du risque, la surveillance des limites et la planification. Les calculs du risque de taux d'intérêt de la Banque se fondent généralement sur la révision des taux contractuels ou l'échéance des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, selon la première des deux éventualités, bien que certains actifs et passifs, comme ceux liés aux cartes de crédit et aux dépôts ne comportant pas d'échéance fixe, se voient attribuer un profil d'échéance basé sur la durée de l'exposition au risque. Les remboursements par anticipation prévus à l'égard des prêts et des produits d'investissement encaissables sont également intégrés aux calculs du risque.

Le tableau T44 fait état de l'incidence après impôt d'une variation immédiate et soutenue de 100 points de base pendant un an sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres. Les sensibilités aux taux d'intérêt sont fondées sur un bilan statique. Aucune hypothèse n'est posée au titre des mesures de la direction en vue d'atténuer le risque. Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt à la clôture de l'exercice 2019, une hausse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les monnaies et toutes les échéances, aurait pour effet de réduire les revenus d'intérêts nets après impôt d'environ 273 millions de dollars au cours des 12 prochains mois, en présumant que la direction ne prend aucune autre mesure. Au cours de l'exercice 2019, ce chiffre a varié de 66 millions de dollars à 275 millions de dollars.

La même hausse des taux d'intérêt réduirait la valeur actualisée après impôt des actifs nets de la Banque d'environ 1 448 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2019, ce chiffre a varié de 363 millions de dollars à 1 657 millions de dollars. La sensibilité directionnelle de ces deux indicateurs clés est en grande partie déterminée par la différence d'horizons temporels (le bénéfice annuel n'illustre l'incidence que dans les douze prochains mois, alors que la valeur économique prend en compte l'incidence potentielle des variations du taux d'intérêt sur la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie futurs). Le bénéfice annuel et la valeur économique sont comparés aux limites approuvées par le conseil d'administration. Au cours de la période considérée, les deux sensibilités aux taux d'intérêt se sont situées dans les limites consolidées approuvées de la Banque.

T44 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels

	2019		2018	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**Valeur économique des capitaux propres**	**Bénéfice annuel**	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel
Incidence après impôt				
Hausse de 100 points de base des taux				
Risque lié aux activités autres que de transaction	**(1 448)$**	**(273)$**	(870)$	(105)$
Baisse de 100 points de base des taux				
Risque lié aux activités autres que de transaction	**1 173 $**	**267 $**	797 $	101 $

Risque de change

Le risque de change inhérent aux activités de financement et d'investissement non couvertes de la Banque découle essentiellement de ses investissements nets dans des établissements à l'étranger et du bénéfice en monnaies étrangères qu'elle tire de ses succursales situées au pays et à l'étranger.

Le risque de change lié aux investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est assujetti à une limite approuvée par le conseil d'administration. Cette limite tient compte de facteurs tels que la volatilité éventuelle des capitaux propres et l'incidence éventuelle des fluctuations des cours de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le comité de gestion de l'actif et du passif examine la position de la Banque relativement au risque de change lié à ses investissements nets et détermine les stratégies de couverture appropriées. Les activités de couverture peuvent inclure le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

Les profits et les pertes de change découlant des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales connexes, sont portés au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. En

revanche, les ratios des fonds propres réglementaires de la Banque ne sont pas touchés de manière importante par ces fluctuations des cours de change étant donné que les actifs pondérés en fonction des risques des établissements à l'étranger varient normalement dans la même direction.

La Banque est également exposée au risque de change sur le bénéfice de ses succursales situées au pays et à l'étranger. La Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le comité de gestion de l'actif et du passif évalue aussi les tendances en matière de données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer s'il faut couvrir une partie ou la totalité des revenus et des charges estimatifs futurs en monnaies étrangères. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur monnaies étrangères ainsi que les options sur monnaies étrangères et les swaps de monnaies étrangères. Certaines de ces couvertures économiques peuvent ne pas être admissibles à la comptabilité de couverture et il pourrait donc y avoir un décalage entre le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes découlant des couvertures économiques et le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes de change sous-jacents. Conformément aux IFRS, les profits et les pertes de change découlant des éléments monétaires et non monétaires sont portés directement à l'état du résultat net.

Au 31 octobre 2019, en l'absence de couvertures, principalement à l'égard de l'exposition au dollar américain, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce des activités aurait diminué (accru) d'environ 64 millions de dollars son bénéfice avant impôt de l'exercice (31 octobre 2018 – 65 millions de dollars).

Risques liés aux portefeuilles de placements

La Banque détient des portefeuilles de placements pour satisfaire aux exigences en matière de liquidités et de réserve légale, de même qu'à des fins d'investissement. Ces portefeuilles exposent la Banque aux risques de taux d'intérêt, de cours de change et d'écart de crédit ainsi qu'au risque sur actions. Les placements sous forme de titres de créance sont principalement constitués d'obligations d'États, d'organismes gouvernementaux et de sociétés. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers. La plupart de ces titres sont évalués à l'aide de prix obtenus de sources externes. Les portefeuilles sont assujettis aux politiques et limites approuvées par le conseil d'administration.

Risque de marché lié aux activités de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux limites globales établies au moyen de la VàR et des essais dans des conditions critiques. La qualité de la VàR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VàR est comparée à des résultats hypothétiques fondés sur des positions de fin de journée fixes et sur les résultats réels. Une VàR à un niveau de confiance de 99 % indique une probabilité de 1 % que les pertes soient supérieures à la VàR si les positions demeurent inchangées pendant le prochain jour ouvrable. Les positions de transaction sont toutefois gérées de façon dynamique et, par conséquent, les exceptions soulevées par les évaluations rétroactives par rapport aux résultats réels sont rares.

Au cours de l'exercice 2019, la VàR quotidienne totale de transaction s'est établie en moyenne à 12,4 millions de dollars, contre 12,9 millions de dollars en 2018.

T45 Mesure du risque de marché

	2019				2018			
(en millions de dollars)	**Clôture de l'exercice**	**Moyenne**	**Plafond**	**Plancher**	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	**13,8 $**	**11,1 $**	**17,5 $**	**7,7 $**	11,0 $	11,6 $	17,8 $	6,9 $
Écart de crédit	**8,0**	**7,7**	**11,2**	**3,8**	6,2	7,8	12,2	4,8
Taux d'intérêt	**7,2**	**7,8**	**12,6**	**5,1**	7,7	9,5	17,2	4,3
Actions	**3,4**	**3,5**	**8,1**	**1,0**	5,8	3,0	15,5	1,2
Change	**2,7**	**3,5**	**7,0**	**1,5**	2,8	3,3	5,8	1,1
Marchandises	**3,1**	**2,3**	**4,7**	**1,3**	1,7	1,6	2,1	1,0
Risque propre à la dette	**3,3**	**3,9**	**5,9**	**2,0**	3,6	3,4	4,2	2,6
Effet de la diversification	**(10,9)**	**(11,9)**	**s. o.**	**s. o.**	(11,7)	(10,0)	s. o.	s. o.
VàR à l'échelle de la Banque	**15,4 $**	**12,4 $**	**17,9 $**	**9,2 $**	13,2 $	12,9 $	18,4 $	8,6 $
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	**45,9 $**	**40,1 $**	**60,6 $**	**26,7 $**	44,6 $	42,7 $	59,0 $	26,3 $
Exigence de fonds propres incrémentale	**80,0 $**	**108,9 $**	**208,8 $**	**79,4 $**	77,9 $	173,4 $	474,7 $	60,0 $

La Banque calcule également une VàR ayant subi une simulation de crise selon la même méthode de base que la VàR. La VàR ayant subi une simulation de crise tient toutefois compte de la volatilité des marchés sur une période de un an considérée comme ayant subi une crise compte tenu du profil de risque du portefeuille de transaction. La période actuelle englobe la crise du crédit de 2008-2009 ayant fait suite à l'effondrement de Lehman Brothers. Au cours de l'exercice 2019, la VàR quotidienne de transaction ayant subi une simulation de crise s'est établie en moyenne à 40,1 millions de dollars, en regard de 42,7 millions de dollars en 2018.

À l'exercice 2019, l'exigence de fonds propres incrémentale moyenne a été ramenée à 108,9 millions de dollars, par rapport à 173,4 millions de dollars en 2018, essentiellement en raison de l'achat de protection du crédit à l'égard du Brésil et d'une réduction des avoirs en obligations de sociétés nord-américaines au cours des deux premiers trimestres.

Description des composantes des revenus tirés des activités de transaction et comparaison graphique de la VàR quotidienne et du résultat net quotidien

Le diagramme D26 présente la répartition des revenus tirés des activités de transaction quotidiens pour l'exercice 2019, et le diagramme D27 compare cette répartition aux résultats de la VàR quotidienne. Les revenus tirés des activités de transaction tiennent compte des variations de la

valeur du portefeuille ainsi que de l'incidence des nouvelles opérations, des commissions, des honoraires et des réserves. Certaines composantes des revenus qui sont calculées moins fréquemment sont prises en compte proportionnellement. Les revenus tirés des activités de transaction ont atteint une moyenne quotidienne de 9,8 millions de dollars, contre 5,9 millions de dollars en 2018. Les revenus ont été positifs pour 99,6 % des jours de transaction au cours de l'exercice, ce qui est stable par rapport au taux de 2018. Au cours de l'exercice, la perte la plus importante subie en une seule journée, qui est survenue le 25 mars 2019, s'est établie à 0,2 million de dollars et était inférieure à la VàR totale de 15,5 millions de dollars la même journée.

D26 Répartition des revenus tirés des activités de transaction
Exercice clos le 31 octobre 2019

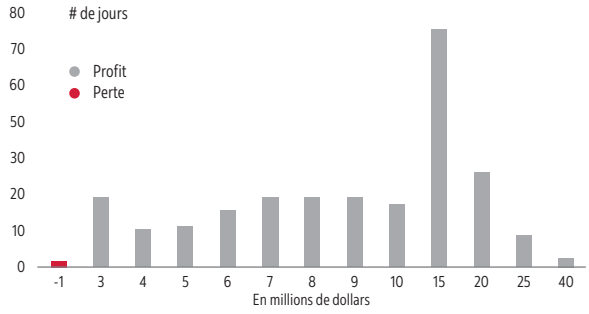

D27 Revenus tirés des activités de transaction quotidiens c. VàR
En millions de dollars, du 1er novembre 2017 au 31 octobre 2019

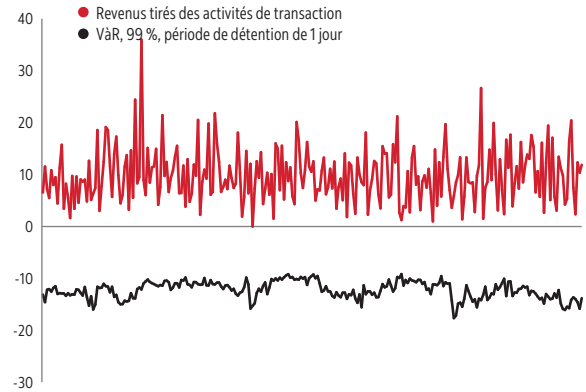

Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière

Les actifs et les passifs de transaction sont évalués quotidiennement à la valeur de marché et pris en compte dans les mesures du risque lié aux activités de transaction comme la VàR. Les dérivés reflétés dans les mesures du risque lié aux activités de transaction se rapportent aux activités des Services bancaires et marchés mondiaux, tandis que les dérivés reflétés dans les mesures du risque non lié aux activités de transaction comprennent les dérivés utilisés aux fins de la gestion d'actifs et de passifs et désignés dans une relation de comptabilité de couverture. Le tableau ci-dessous présente une comparaison des éléments de l'état consolidé de la situation financière qui sont couverts par les mesures du risque lié aux activités de transaction et du risque lié aux activités autres que de transaction.

T46 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	État consolidé de la situation financière	Mesure du risque de marché: Risque lié aux activités de transaction	Mesure du risque de marché: Risque lié aux activités autres que de transaction	Mesure du risque de marché: Éléments non assujettis au risque de marché	Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
Métaux précieux	3 709 $	3 709 $	– $	– $	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	127 488	126 846	642	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	38 119	34 489	3 630	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	82 359	–	82 359	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	592 483	–	592 483	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché[1]	242 003	–	–	242 003	s. o.
Total des actifs	1 086 161 $	165 044 $	679 114 $	242 003 $	
Dépôts	733 390 $	– $	699 462 $	33 928 $	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	12 235	–	12 235	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	30 404	30 404	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	40 222	34 820	5 402	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction[2]	4 124	4 124	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	2 956	–	2 956	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs non assujettis au risque de marché[3]	192 638	–	–	192 638	s. o.
Total des passifs	1 015 969 $	69 348 $	720 055 $	226 566 $	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et empruntés.
2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.
3) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Mesure du risque de marché: État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
Métaux précieux	3 191 $	3 191 $	– $	– $	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	100 262	99 650	612	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	12	–	12	–	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	37 558	33 937	3 621	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	78 396	–	78 396	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	551 834	–	551 834	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché[1]	227 240	–	–	227 240	s. o.
Total des actifs	998 493 $	136 778 $	634 475 $	227 240 $	
Dépôts	676 534 $	– $	641 791 $	34 743 $	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	8 188	–	8 188	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	32 087	32 087	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	37 967	32 300	5 667	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction[2]	5 019	5 019	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 727	–	1 727	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs non assujettis au risque de marché[3]	169 291	–	–	169 291	s. o.
Total des passifs	930 813 $	69 406 $	657 373 $	204 034 $	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et empruntés.
2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.
3) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Produits dérivés et opérations structurées

Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés pour répondre aux besoins des clients, générer des revenus tirés des activités de transaction, gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités de prêt, de financement et d'investissement, et réduire le coût de son capital. Elle fait appel à plusieurs types de produits dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options, pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Elle a aussi recours à des contrats à terme de gré à gré, à des swaps et à des options pour gérer le risque de change. Le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts et de placements est géré au moyen de swaps sur défaillance. En tant que courtier, la Banque offre une gamme de produits dérivés à ses clients, notamment des produits dérivés sur taux d'intérêt, sur cours de change, sur actions et sur marchandises, ainsi que des dérivés de crédit.

Le risque de marché découlant des opérations sur produits dérivés est assujetti aux techniques de contrôle, de communication et d'analyse présentées précédemment. La Banque utilise d'autres contrôles et techniques d'analyse pour faire face à certains risques de marché propres aux produits dérivés.

Opérations structurées

Les opérations structurées sont des opérations spécialisées qui peuvent faire appel à des combinaisons de liquidités, d'autres actifs financiers et de produits dérivés afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle en matière de gestion du risque ou de financement. Ces opérations sont soigneusement évaluées par la Banque, qui cherche à circonscrire les risques de crédit, de marché, de fiscalité et de réputation ainsi que le risque juridique et les autres risques, et à y faire face. Elles sont également assujetties à un examen interfonctionnel et à l'approbation de la direction des activités de transaction, du groupe Gestion du risque global et des services Fiscalité, des Affaires financières et des Affaires juridiques. Par ailleurs, les opérations structurées d'importance sont soumises à l'examen des comités composés de membres de la haute direction chargés de la gestion du risque et évaluées conformément aux pratiques décrites plus loin à la rubrique « Risque de réputation ».

Ces opérations comportent habituellement un faible risque de marché et les revenus réalisés par la Banque proviennent du savoir-faire en structuration qu'elle offre et du risque de crédit qu'elle assume. Une fois effectuées, les opérations structurées sont assujetties aux mêmes examens de crédit continus et analyses du risque de marché que les autres types d'opérations sur produits dérivés. Les examens et analyses comportent une surveillance prudente de la qualité des actifs sous-jacents ainsi que l'évaluation continue des produits dérivés et des actifs sous-jacents.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent les engagements envers les déposants, les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés, le règlement de transactions d'emprunt et de rachat de titres ainsi que les engagements en matière de prêt et d'investissement.

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties, pour gérer le coût du financement de la Banque et pour soutenir les principales activités commerciales, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvées par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvées. Le comité de gestion de l'actif et du passif (le « CGAP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

- Mesure du risque et établissement d'un modèle – Le modèle de liquidité de la Banque permet de mesurer et de prévoir les rentrées et les sorties de fonds, y compris les flux de trésorerie hors bilan, sur une base quotidienne. Le risque est géré par l'établissement d'un ensemble de limites clés à l'égard des sorties de fonds nettes maximales, par devise, pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme précise (écarts de trésorerie), par la mise en place d'un niveau minimal de liquidités de base et par des essais de la liquidité dans des conditions critiques.
- Communication – Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de liquidité important, soutenant le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, d'essais dans des conditions critiques et de la communication.
- Essais dans des conditions critiques – La Banque effectue régulièrement des essais dans des conditions critiques concernant la liquidité pour évaluer l'incidence de perturbations propres au secteur d'activité ou propres à la Banque sur la liquidité de celle-ci. Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité ont de nombreux buts, notamment :
  - aider la Banque à comprendre l'évolution éventuelle, dans des conditions critiques, des diverses positions au bilan et hors bilan;
  - à partir de cette compréhension, faciliter l'élaboration de plans d'atténuation des risques et d'urgence.

  Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité de la Banque tiennent compte de l'incidence des changements d'hypothèses relatives au financement, du comportement des déposants et de la valeur marchande des actifs liquides. La Banque réalise des essais dans des conditions critiques qui correspondent aux pratiques du secteur et qui sont exigés par les organismes de réglementation et les agences de notation. Les résultats de ces essais sont examinés par la haute direction de la Banque et pris en considération lorsque le moment est venu de prendre des décisions en matière de liquidité.
- Planification d'urgence – La Banque a un plan d'urgence en matière de liquidité qui établit une approche devant permettre d'analyser les problèmes réels et potentiels au chapitre de la liquidité et d'y répondre. Le plan prévoit une structure de gouvernance adéquate aux fins de la gestion et de la surveillance des problèmes au chapitre de la liquidité ainsi que des processus efficaces de communication interne et externe, et il établit les mesures de prévention devant être envisagées aux différentes étapes de la crise. Un plan d'urgence est maintenu à l'échelle de la Banque et des principales filiales.
- Diversification des sources de financement – La Banque gère activement la diversification des passifs dépôts par sources, par types de déposants, par instruments, par durées et par secteurs géographiques.
- Liquidités de base – La Banque maintient un bloc d'actifs très liquides non grevés qui peuvent aisément être vendus ou donnés en nantissement pour garantir des emprunts si la conjoncture du marché est critique ou encore pour réagir en cas de circonstances particulières touchant la Banque. Cette dernière maintient également des actifs liquides pour remplir ses obligations de règlement quotidiennes relatives aux systèmes de paiement, de dépôt et de compensation.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont une composante clé de la gestion de la liquidité, et la Banque détient ce type d'actifs en quantité suffisante pour répondre à ses besoins éventuels en matière de gestion de la liquidité.

Les actifs liquides peuvent servir à générer des rentrées de trésorerie, que ce soit au moyen de leur vente, de transactions de rachat ou d'autres transactions dans le cadre desquelles les actifs peuvent être donnés en garantie en vue de générer des rentrées de trésorerie ou être laissés arriver à échéance. Les actifs liquides comprennent les dépôts auprès de banques centrales, les dépôts auprès d'autres institutions financières, les prêts à vue et autres prêts à court terme, les titres négociables, les métaux précieux et les titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés. Les actifs liquides ne comprennent pas les liquidités pouvant être obtenues de banques centrales.

Les titres négociables sont des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être convertis en trésorerie dans un délai donné qui est conforme au cadre de gestion de la liquidité de la Banque. Les actifs sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont le délai attendu pour les convertir en trésorerie.

Les titres négociables pris en compte dans les actifs liquides sont composés de titres spécifiquement détenus en tant que coussin de liquidités ou aux fins de la gestion de l'actif et du passif, de titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont pour l'essentiel détenus par les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que des garanties reçues dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés.

La Banque maintient des avoirs considérables en actifs liquides non grevés afin de soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 octobre 2019, les actifs liquides non grevés s'élevaient à 211 milliards de dollars (31 octobre 2018 – 202 milliards de dollars). Les titres, y compris les titres hypothécaires émis aux termes de la LNH, représentaient 80 % des actifs liquides (31 octobre 2018 – 71 %). Les autres actifs liquides non grevés, composés de trésorerie et dépôts auprès de banques centrales, de dépôts auprès d'autres institutions financières, de métaux précieux ainsi que de prêts à vue et à court terme, s'établissaient à 20 % (31 octobre 2018 – 29 %). L'augmentation des actifs liquides s'explique en grande partie par l'augmentation des avoirs en titres liquides et en métaux précieux, laquelle a été contrebalancée en partie par une baisse de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales, des dépôts auprès d'autres institutions financières, des titres hypothécaires émis aux termes de la LNH ainsi que des prêts à vue et à court terme.

Les valeurs comptables présentées dans le tableau des actifs liquides sont cohérentes avec celles figurant à l'état consolidé de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2019. La valeur liquide du portefeuille fluctuera en fonction de diverses conditions critiques, différentes hypothèses étant utilisées pour les conditions critiques.

Le groupe d'actifs liquides de la Banque est présenté sommairement dans le tableau qui suit :

T47 Groupe d'actifs liquides

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	**36 068 $**	**– $**	**36 068 $**	**– $**	**9 604 $**	**26 464 $**	**– $**
Dépôts auprès d'autres institutions financières	**10 652**	**–**	**10 652**	**–**	**71**	**10 581**	**–**
Métaux précieux	**3 709**	**–**	**3 709**	**–**	**58**	**3 651**	**–**
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	**42 508**	**19 622**	**62 130**	**31 798**	**–**	**30 332**	**–**
Obligations de gouvernements à l'étranger	**70 101**	**78 904**	**149 005**	**90 617**	**–**	**58 388**	**–**
Autres titres	**78 422**	**78 415**	**156 837**	**106 179**	**–**	**50 658**	**–**
Prêts							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH[2]	**33 571**	**–**	**33 571**	**3 602**	**–**	**29 969**	**–**
Prêts à vue et à court terme	**525**	**–**	**525**	**–**	**–**	**525**	**–**
Total	**275 556 $**	**176 941 $**	**452 497 $**	**232 196 $**	**9 733 $**	**210 568 $**	**– $**

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	48 352 $	– $	48 352 $	– $	7 906 $	40 446 $	– $
Dépôts auprès d'autres institutions financières	13 917	–	13 917	–	73	13 844	–
Métaux précieux	3 191	–	3 191	–	70	3 121	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	45 260	11 050	56 310	29 464	–	26 846	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	60 553	63 816	124 369	68 531	–	55 838	–
Autres titres	54 786	66 704	121 490	92 280	–	29 210	–
Prêts							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH[2]	34 636	–	34 636	2 605	–	32 031	–
Prêts à vue et à court terme	1 047	–	1 047	–	–	1 047	–
Total	261 742 $	141 570 $	403 312 $	192 880 $	8 049 $	202 383 $	– $

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.
2) Ces titres hypothécaires, qui sont disponibles à la vente, sont pris en compte dans les prêts hypothécaires à l'habitation dans l'état consolidé de la situation financière.

Le sommaire du total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger est présenté ci-dessous :

T48 Total des actifs liquides non grevés détenus par la banque mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
La Banque de Nouvelle-Écosse (banque mère)	**153 584 $**	152 728 $
Filiales de la Banque au Canada	**17 667**	15 344
Filiales de la Banque à l'étranger	**39 317**	34 311
Total	**210 568 $**	202 383 $

Le bassin de liquidités de la Banque est détenu dans diverses grandes monnaies, surtout le dollar canadien et le dollar américain. Comme il est expliqué ci-dessus, la grande majorité (81 %) des actifs liquides sont détenus par le siège social, les succursales et les filiales canadiennes de la Banque. Dans la mesure où une réserve de liquidités détenue dans une filiale de la Banque à l'étranger est exigée aux fins de la réglementation, on présume qu'elle n'est pas disponible pour le reste du groupe. On présume que les autres actifs liquides détenus par une filiale à l'étranger ne sont disponibles que dans de rares circonstances. La Banque surveille les niveaux minimaux de liquidités requis et d'actifs détenus par chaque entité ou dans chaque territoire, et elle veille au respect de ces exigences.

Actifs grevés

Dans le cours de ses activités quotidiennes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres sont également nantis dans le cadre de mises en pension. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs grevés et non grevés.

T49 Grèvement d'actifs

				Actifs grevés		Actifs non grevés	
Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie[2]	Autres[3]
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	**36 068 $**	**– $**	**36 068 $**	**– $**	**9 604 $**	**26 464 $**	**– $**
Dépôts auprès d'autres institutions financières	**10 652**	**–**	**10 652**	**–**	**71**	**10 581**	**–**
Métaux précieux	**3 709**	**–**	**3 709**	**–**	**58**	**3 651**	**–**
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	**42 508**	**19 622**	**62 130**	**31 798**	**–**	**30 332**	**–**
Obligations de gouvernements à l'étranger	**70 101**	**78 904**	**149 005**	**90 617**	**–**	**58 388**	**–**
Autres titres liquides	**78 422**	**78 415**	**156 837**	**106 179**	**–**	**50 658**	**–**
Autres titres	**3 992**	**5 633**	**9 625**	**4 329**	**–**	**–**	**5 296**
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	**33 571**	**–**	**33 571**	**3 602**	**–**	**29 969**	**–**
Prêts à vue et à court terme	**525**	**–**	**525**	**–**	**–**	**525**	**–**
Autres prêts	**572 216**	**–**	**572 216**	**9 102**	**54 814**	**13 293**	**495 007**
Autres actifs financiers[4]	**189 802**	**(119 889)**	**69 913**	**5 433**	**–**	**–**	**64 480**
Actifs non financiers	**44 595**	**–**	**44 595**	**–**	**–**	**–**	**44 595**
Total	**1 086 161 $**	**62 685 $**	**1 148 846 $**	**251 060 $**	**64 547 $**	**223 861 $**	**609 378 $**

				Actifs grevés		Actifs non grevés	
Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie[2]	Autres[3]
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	48 352 $	– $	48 352 $	– $	7 906 $	40 446 $	– $
Dépôts auprès d'autres institutions financières	13 917	–	13 917	–	73	13 844	–
Métaux précieux	3 191	–	3 191	–	70	3 121	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	45 260	11 050	56 310	29 464	–	26 846	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	60 553	63 816	124 369	68 531	–	55 838	–
Autres titres liquides	54 786	66 704	121 490	92 280	–	29 210	–
Autres titres	3 283	5 400	8 683	4 978	–	–	3 705
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	34 636	–	34 636	2 605	–	32 031	–
Prêts à vue et à court terme	1 047	–	1 047	–	–	1 047	–
Autres prêts	530 485	–	530 485	8 430	59 460	12 864	449 731
Autres actifs financiers[4]	163 209	(92 624)	70 585	2 619	–	–	67 966
Actifs non financiers	39 774	–	39 774	–	–	–	39 774
Total	998 493 $	54 346 $	1 052 839 $	208 907 $	67 509 $	215 247 $	561 176 $

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons légales ou autres.
2) Actifs qui sont immédiatement disponibles comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, y compris les emprunts auprès de banques centrales immédiatement disponibles.
3) Autres actifs non grevés et sans restrictions qui peuvent être utilisés comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement, mais que la Banque ne considère pas comme étant immédiatement disponibles. Ces autres actifs incluent les prêts, dont une partie peut être utilisée afin d'avoir accès aux facilités de banques centrales à l'extérieur du cours normal des activités ou pour s'assurer d'un financement garanti au moyen des programmes de financement garanti de la Banque.
4) Les titres reçus en garantie d'autres actifs financiers sont compris dans les titres liquides et autres titres.

Au 31 octobre 2019, les actifs grevés de la Banque totalisaient 316 milliards de dollars (31 octobre 2018 – 276 milliards de dollars). Des actifs non grevés restants de 833 milliards de dollars (31 octobre 2018 – 776 milliards de dollars), une tranche de 224 milliards de dollars (31 octobre 2018 – 215 milliards de dollars) est considérée comme étant immédiatement disponible comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, comme il est détaillé plus haut.

Aux termes de certains contrats dérivés négociés de gré à gré, la Banque devra fournir des garanties supplémentaires ou recevoir des garanties moindres si jamais ses cotes de crédit sont abaissées. La Banque dispose de garanties suffisantes pour s'acquitter de ces obligations si sa cote de crédit était abaissée par une ou plusieurs agences de notation. Au 31 octobre 2019, l'incidence défavorable potentielle qu'aurait eue une révision à la baisse d'un cran ou de deux crans de la cote de crédit de la Banque sous sa cote plancher actuelle aurait été de 16 millions de dollars ou de 162 millions de dollars, respectivement.

Les actifs liquides grevés ne sont pas considérés comme étant disponibles pour la gestion de la liquidité. On considère que les actifs liquides utilisés pour couvrir les positions dérivées des portefeuilles de transaction ou aux fins de couverture sont disponibles pour la gestion de la liquidité s'ils réunissent les critères dont il est fait mention plus haut sous « Actifs liquides ».

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est fondé sur une grave crise de liquidité hypothétique qui durerait 30 jours, selon les hypothèses définies dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le ratio de liquidité à court terme s'entend du ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie. La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à court terme d'au moins 100 %.

La ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF stipule que les banques doivent maintenir des niveaux appropriés d'actifs liquides de haute qualité non grevés qui peuvent être convertis en trésorerie afin de couvrir leurs besoins de liquidité, dans l'hypothèse prédéterminée d'une très grave crise de liquidité qui durerait 30 jours civils. L'hypothèse de crise de liquidité prévue par le ratio de liquidité à court terme comprend des hypothèses au titre des décotes d'actifs, des retraits de dépôts, des taux de refinancement de gros et des taux de décaissement visant les engagements.

Les actifs liquides de haute qualité sont regroupés en trois catégories, à savoir le niveau 1, le niveau 2A et le niveau 2B, selon la ligne directrice *Normes de liquidité*. Aucune décote n'est appliquée aux actifs liquides de haute qualité de niveau 1 et ceux-ci comprennent la trésorerie, les dépôts auprès de banques centrales, les réserves auprès des banques centrales à la disposition de la Banque en situation de crise et les titres ayant un facteur de pondération des risques de 0 %. Les niveaux 2A et 2B comprennent les actifs liquides de qualité inférieure et des décotes de 15 % à 50 % sont appliquées à ceux-ci.

Les valeurs pondérées totales aux fins des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments particuliers, notamment les prêts, les dépôts, les dettes arrivant à échéance, les transactions sur dérivés et les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2019, en fonction de la position quotidienne moyenne du trimestre.

T50 Ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars)[1]	Valeur non pondérée totale (moyenne)[2]	Valeur pondérée totale (moyenne)[3]
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	**165 088 $**
Sorties de trésorerie		
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises	181 137 $	13 017
Dépôts stables	75 337	2 437
Dépôts moins stables	105 800	10 580
Financements de gros non garantis	209 636	102 755
Dépôts opérationnels (toutes les contreparties) et dépôts dans des réseaux de coopératives bancaires	67 035	15 865
Dépôts non opérationnels (toutes les contreparties)	119 271	63 560
Dette non garantie	23 330	23 330
Financements de gros non garantis	*	37 512
Exigences supplémentaires	207 152	41 614
Sorties de trésorerie associées aux dérivés et aux autres sûretés exigées	29 740	17 637
Sorties de trésorerie associées aux pertes de financements sur les produits de crédit	3 544	3 544
Engagements de crédit et de liquidité	173 868	20 433
Autres obligations de financement contractuelles	1 278	1 162
Autres obligations de financement conditionnelles[4]	506 926	8 760
Total des sorties de trésorerie	*****	**204 820 $**
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis (ex. : prises en pension)	142 514 $	27 352 $
Entrées associées aux expositions parfaitement productives	25 507	16 797
Autres entrées de trésorerie	28 546	28 546
Total des entrées de trésorerie	**196 567 $**	**72 695 $**

		Valeur ajustée totale[5]
Total des actifs liquides de haute qualité	*****	**165 088 $**
Total des sorties nettes de trésorerie	*****	**132 125 $**
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*****	**125 %**

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars)		Valeur ajustée totale[5]
Total des actifs liquides de haute qualité	*	144 349 $
Total des sorties nettes de trésorerie	*	116 735 $
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	124 %

* La présentation de cette information n'est pas exigée aux termes de la ligne directrice.

1) En fonction des positions quotidiennes moyennes des 63 jours ouvrables du trimestre.

2) Les valeurs non pondérées correspondent aux soldes impayés venant à échéance ou remboursables au gré de la Banque dans les 30 prochains jours.

3) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application de décotes aux actifs liquides de haute qualité ou de taux d'encaissement et de décaissement, conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

4) La valeur non pondérée totale comprend les facilités de liquidité et de crédit sans engagement, les garanties et lettres de crédit, les titres de créance en cours dont l'échéance est à plus de 30 jours et les autres sorties de trésorerie contractuelles.

5) La valeur ajustée totale correspond aux soldes calculés après l'application de décotes et de taux d'encaissement et de décaissement, ainsi que de tout plafond applicable.

Les actifs liquides de haute qualité demeurent en grande partie composés d'actifs de niveau 1. Le ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2019 cadre avec celui du trimestre clos le 31 octobre 2018.

Les monnaies fonctionnelles importantes de la Banque sont le dollar canadien et le dollar américain. La Banque suit ses expositions importantes conformément à son cadre de gestion du risque de liquidité et à son appétence au risque.

Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans le financement sont régulièrement surveillées et analysées par types. Les sources de financement sont le capital, les dépôts provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire du réseau national et international de succursales, les dépôts d'autres institutions financières ainsi que les émissions de créances de gros.

Le capital et les dépôts de particuliers constituent des composantes clés du financement de base de la Banque, et ils s'établissaient à 303 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (31 octobre 2018 – 289 milliards de dollars). L'augmentation par rapport au 31 octobre 2018 s'explique en grande partie par la croissance des dépôts, l'autogénération de capital et l'émission de débentures subordonnées, déduction faite des rachats d'actions ordinaires et des rachats d'actions privilégiées et de débentures subordonnées. Une partie des dépôts d'entreprises, particulièrement ceux ayant trait aux opérations ou aux relations, sont considérés comme faisant partie du financement de base de la Banque. Aussi, le financement de base est accru par des émissions de créances de gros à plus long terme (échéance initiale de plus de un an) de 164 milliards de dollars (31 octobre 2018 – 157 milliards de dollars). Les émissions de créances de gros à plus long terme comprennent des billets de premier rang, des titrisations de prêts hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées.

La Banque exerce des activités dans bon nombre de monnaies et de pays. Les monnaies les plus importantes pour le financement sont le dollar canadien et le dollar américain. En ce qui a trait aux activités de la Banque à l'extérieur du Canada, différentes stratégies de financement sont en place, en fonction de la nature des activités dans le pays en question. Dans les pays où la Banque exploite une filiale de succursales bancaires, la stratégie prévoit que cette filiale sera essentiellement autofinancée sur son marché local. Pour les autres filiales ou succursales à l'extérieur du Canada dont la capacité de collecte de dépôts locaux est insuffisante, le financement est assuré par l'intermédiaire des activités de financement de gros de la Banque.

L'objectif de financement global de la Banque consiste à atteindre un équilibre approprié entre le coût et la stabilité du financement. La diversification des sources de financement est un élément clé de cette stratégie.

La stratégie de diversification des créances de gros de la Banque passe en grande partie par les principaux centres de financement de gros de la Banque à Toronto, New York, Londres et Singapour. Ces fonds sont pour l'essentiel libellés en dollars canadiens et en dollars américains. Au besoin, ces fonds font l'objet de swaps en vue de financer des actifs libellés dans différentes monnaies. La gestion de la stratégie de financement des centres de financement de gros et des risques connexes, comme le risque géographique et le risque de change, est centralisée dans le cadre de politiques et de limites qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Dans le cours normal des activités, la Banque se sert d'une combinaison d'instruments de financement de gros garantis et non garantis dans divers marchés. Le choix des instruments et des marchés est fondé sur un certain nombre de facteurs, y compris les coûts relatifs et la capacité du marché ainsi que l'objectif de maintenir un éventail diversifié de sources de financement. Les conditions du marché peuvent évoluer au fil du temps, ce qui a une influence sur les coûts et la capacité pour certains marchés ou instruments. L'évolution des conditions du marché peut comprendre les périodes de crise pendant lesquelles la disponibilité du financement dans certains marchés ou instruments est limitée. Dans ces circonstances, la Banque se concentrerait davantage sur les sources de financement dans les marchés qui fonctionnent bien et sur les instruments de financement garantis. Pour faire face à une période de crise majeure au cours de laquelle toutes les sources de financement de gros seraient limitées, la Banque maintient une réserve d'actifs liquides afin de réduire son risque de liquidité. Cette réserve comprend de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des titres.

Au Canada, la Banque obtient des créances de gros à court terme et à long terme au moyen d'émissions de billets de premier rang non garantis. Des créances de gros à long terme additionnelles peuvent être générées par le programme préalable de titres de créance et de capitaux propres canadien de la Banque et par la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation assurés canadiens par l'intermédiaire des programmes de titrisation de la SCHL (comme les Obligations hypothécaires du Canada), de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées de la Banque, de marges de crédit personnelles non garanties par l'intermédiaire du programme Halifax Receivables Trust (anciennement, la Fiducie à terme de créances Hollis II), de créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire du programme Trillium Credit Card Trust II et de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles. Bien que la Banque tienne compte des programmes de titrisation de la SCHL dans son analyse des émissions de créances de gros, cette source de financement n'est pas assujettie au risque de remboursement pouvant découler du financement obtenu sur les marchés financiers.

À l'extérieur du Canada, du financement de gros à court terme peut être obtenu au moyen de l'émission de certificats de dépôt négociables aux États-Unis, à Hong Kong, au Royaume-Uni et en Australie ainsi que de l'émission de papier commercial aux États-Unis. La Banque exploite des programmes enregistrés de financement de gros à long terme aux États-Unis, comme son programme préalable de titres de créance et de capitaux propres inscrit auprès de la SEC et ses programmes non inscrits, notamment la titrisation de créances sur prêts automobiles indirects par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles et de créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire du programme Trillium Credit Card Trust II. Le programme d'obligations sécurisées de la Banque est inscrit auprès du U.K. Listing Authority et la Banque peut émettre des titres aux termes du programme en Europe, aux États-Unis, en Australie et en Suisse. La Banque obtient également du financement à long terme libellé en diverses monnaies par l'intermédiaire de son programme de billets à moyen terme australien, de son programme de billets à moyen terme européen et de son programme de billets à moyen terme singapourien. Le programme de billets à moyen terme européen de la Banque est inscrit auprès du U.K. Listing Authority, de la Bourse suisse et du marché obligataire de Tokyo, et son programme de billets à moyen terme singapourien est inscrit auprès de la Bourse de Singapour et de la Bourse de Taïwan.

La réglementation sur la recapitalisation interne aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « SADC ») et de la *Loi sur les banques* du ministère des Finances est entrée en vigueur le 23 septembre 2018. Les titres de créance à long terme de premier rang émis par la Banque le 23 septembre 2018 ou après cette date qui ont une durée initiale de plus de 400 jours et sont négociables, sous réserve de certaines exceptions, sont visés par le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes. Aux termes du régime de recapitalisation interne, si le Surintendant des institutions financières considère qu'une banque n'est plus viable, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministère des Finances selon laquelle il est dans l'intérêt du public d'agir ainsi, ordonner à la SADC de convertir la totalité ou une partie de certaines actions et de certains passifs de la Banque en actions ordinaires. Au 31 octobre 2019, une tranche de nos passifs émis et en cours correspondant à 11 milliards de dollars pouvait faire l'objet d'une conversion aux termes du régime de recapitalisation interne.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen d'émissions de créances de gros. Dans l'état consolidé de la situation financière, ces passifs sont pour l'essentiel pris en compte au poste « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ».

T51 Financement de gros[1]

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques[2]	3 284 $	596 $	566 $	198 $	268 $	4 912 $	– $	– $	– $	4 912 $
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts à court terme	6 590	18 923	27 866	24 778	13 497	91 654	2 139	717	62	94 572
Papier commercial adossé à des actifs[3]	1 096	3 069	1 324	–	–	5 489	–	–	–	5 489
Billets de premier rang[4], [5]	1 372	3 842	2 533	5 080	3 520	16 347	14 114	25 609	11 636	67 706
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne[5]	–	–	–	26	–	26	1 314	6 568	2 920	10 828
Titres adossés à des actifs	2	12	1 290	–	791	2 095	2 466	1 176	210	5 947
Obligations sécurisées	–	545	1 844	1 882	–	4 271	8 979	10 171	2 379	25 800
Titrisations de prêts hypothécaires[6]	–	601	771	663	353	2 388	4 376	12 675	4 486	23 925
Débentures subordonnées[7]	–	–	–	–	–	–	78	156	9 121	9 355
Total des sources de financement de gros	12 344 $	27 588 $	36 194 $	32 627 $	18 429 $	127 182 $	33 466 $	57 072 $	30 814 $	248 534 $
Ventilation :										
Financement non garanti	11 246 $	23 361 $	30 965 $	30 082 $	17 285 $	112 939 $	17 645 $	33 050 $	23 739 $	187 373 $
Financement garanti	1 098	4 227	5 229	2 545	1 144	14 243	15 821	24 022	7 075	61 161

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques[2]	1 720 $	196 $	211 $	212 $	116 $	2 455 $	29 $	145 $	32 $	2 661 $
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts à court terme	8 807	14 201	21 517	15 961	7 580	68 066	5 487	666	56	74 275
Papier commercial adossé à des actifs[3]	2 088	4 697	165	–	–	6 950	–	–	–	6 950
Billets de premier rang[4], [5]	180	2 714	4 070	6 214	5 168	18 346	15 179	36 765	14 298	84 588
Titres adossés à des actifs	6	15	47	500	–	568	2 714	1 944	304	5 530
Obligations sécurisées	–	2 910	1 491	–	1 975	6 376	4 312	16 779	1 772	29 239
Titrisations de prêts hypothécaires[6]	–	765	316	567	508	2 156	2 388	12 966	4 646	22 156
Débentures subordonnées[7]	–	–	–	–	–	–	–	237	7 539	7 776
Total des sources de financement de gros	12 801 $	25 498 $	27 817 $	23 454 $	15 347 $	104 917 $	30 109 $	69 502 $	28 647 $	233 175 $
Ventilation :										
Financement non garanti	10 707 $	17 111 $	25 798 $	22 387 $	12 864 $	88 867 $	20 695 $	37 813 $	21 925 $	169 300 $
Financement garanti	2 094	8 387	2 019	1 067	2 483	16 050	9 414	31 689	6 722	63 875

1) Les sources de financement de gros ne tiennent pas compte des opérations de pension sur titres et des acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans le tableau T56, Échéances contractuelles. Les montants sont fondés sur la durée à courir jusqu'à l'échéance.
2) Ne comprend que des dépôts de banques commerciales.
3) Les sources de financement de gros excluent aussi le papier commercial adossé à des actifs émis par certains fonds multicédants de PCAA qui ne sont pas consolidés aux fins de la présentation de l'information financière.
4) Ne peuvent pas être convertis aux fins de recapitalisation interne.
5) Comprend les billets structurés émis à des investisseurs institutionnels.
6) Correspond aux prêts hypothécaires à l'habitation financés aux termes de programmes parrainés par un organisme gouvernemental fédéral canadien. Le financement disponible aux termes de ces programmes n'a aucune incidence sur la capacité de financement de la Banque en son propre nom.
7) Bien que les débentures subordonnées soient une composante des fonds propres réglementaires, elles sont incluses dans ce tableau conformément aux recommandations en matière de présentation du GTDAR.

En règle générale, le financement de gros est assujetti à un risque de remboursement plus élevé dans une situation critique que d'autres sources de financement. La Banque atténue ce risque au moyen de la diversification du financement, d'un engagement continu auprès des investisseurs et du maintien d'un important bassin d'actifs liquides non grevés. Au 31 octobre 2019, les actifs liquides non grevés de 211 milliards de dollars (31 octobre 2018 – 202 milliards de dollars) étaient largement supérieurs au financement de gros venant à échéance dans les 12 prochains mois.

Échéances et obligations contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances des actifs et des passifs ainsi que les engagements hors bilan au 31 octobre 2019, en fonction des dates d'échéance contractuelle.

Du point de vue du risque de liquidité, la Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus. Plus particulièrement, pour les titres ayant une échéance déterminée, la capacité de générer des liquidités au moyen de ces titres et le délai connexe sont des facteurs plus importants que l'échéance contractuelle au regard de la gestion des liquidités. Pour les autres actifs et dépôts, la Banque pose des hypothèses quant aux taux de refinancement lorsqu'elle évalue le risque de liquidité normal et le risque de liquidité ayant subi une simulation de crise. Dans un même ordre d'idées, la Banque a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue les prélèvements potentiels au titre des engagements de crédit selon divers scénarios.

Les obligations contractuelles de la Banque sont composées de contrats et d'obligations d'achat, notamment des ententes visant l'achat de biens et de services, auxquels la Banque ne peut se soustraire en droit et qui ont une incidence sur ses besoins de liquidités et de capital. La Banque loue

un grand nombre de ses succursales, bureaux et autres locaux. La plupart des baux ont une durée de cinq ans et sont assortis d'options de reconduction. Le coût total des baux, déduction faite des revenus de location provenant des locaux sous-loués, s'est élevé à 527 millions de dollars en 2019 (2018 – 477 millions de dollars). La hausse découle principalement des acquisitions de BBVA Chile, de Citibank, en Colombie, de Banco Dominicano del Progreso et de Gestion financière MD, ainsi que de l'augmentation des loyers contractuels, de l'incidence des transactions de cession-bail visant des succursales et des bureaux et de la croissance interne.

T52 Échéances contractuelles

	Au 31 octobre 2019									
(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	35 392 $	696 $	462 $	239 $	181 $	426 $	796 $	685 $	11 552 $	50 429 $
Actifs détenus à des fins de transaction	4 519	6 856	5 349	2 646	2 486	7 280	19 849	16 474	62 029	127 488
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres pris en pension et titres empruntés	92 411	26 942	8 859	2 483	483	–	–	–	–	131 178
Instruments financiers dérivés	2 145	3 363	1 219	1 692	1 748	6 556	5 841	15 555	–	38 119
Titres de placement – JVAÉRG	4 347	4 967	5 157	4 730	1 487	10 887	14 995	11 587	1 561	59 718
Titres de placement – au coût amorti	298	723	1 512	869	1 159	6 917	3 399	6 968	–	21 845
Titres de placement – JVRN	–	–	–	–	–	–	–	–	796	796
Prêts	37 312	31 178	34 801	34 026	31 746	88 939	229 317	44 620	60 544	592 483
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 432	5 980	12 031	15 555	13 318	49 618	134 923	30 921	2 391[1]	268 169
Prêts personnels	4 097	2 652	3 752	3 711	3 525	12 667	23 556	5 737	38 934	98 631
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	17 788	17 788
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	29 783	22 546	19 018	14 760	14 903	26 654	70 838	7 962	6 508[2]	212 972
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(5 077)	(5 077)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	12 072	1 486	297	27	14	–	–	–	–	13 896
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	50 209	50 209
Total des actifs	188 496	76 211	57 656	46 712	39 304	121 005	274 197	95 889	186 691	1 086 161
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	73 415 $	59 827 $	60 036 $	51 468 $	35 723 $	45 624 $	69 082 $	18 219 $	319 996 $	733 390 $
Particuliers	9 486	11 138	14 479	12 287	12 380	11 277	11 257	562	141 934	224 800
Autres que de particuliers	63 929	48 689	45 557	39 181	23 343	34 347	57 825	17 657	178 062	508 590
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	229	410	398	829	826	4 028	1 844	3 671	–	12 235
Acceptations	12 077	1 486	297	27	14	–	–	–	–	13 901
Obligations liées aux titres vendus à découvert	892	871	704	305	422	1 771	5 626	6 658	13 155	30 404
Instruments financiers dérivés	2 210	4 374	1 859	1 621	1 956	8 659	6 437	13 106	–	40 222
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	114 864	5 496	2 930	793	–	–	–	–	–	124 083
Débentures subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	7 252	–	7 252
Autres passifs	3 410	1 581	1 154	871	964	3 821	6 452	5 952	30 277	54 482
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	70 192	70 192
Total des passifs et des capitaux propres	207 097	74 045	67 378	55 914	39 905	63 903	89 441	54 858	433 620	1 086 161
Engagements hors bilan										
Contrats de location simple	38 $	76 $	112 $	109 $	106 $	387 $	894 $	1 011 $	– $	2 733 $
Engagements de crédit[3]	4 289	5 264	15 370	16 398	14 745	28 007	119 308	8 493	–	211 874
Garanties financières[4]	–	–	–	–	–	–	–	–	36 387	36 387
Obligations d'impartition[5]	18	36	52	52	52	173	154	–	1	538

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.
2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.
3) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.
4) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.
5) La Banque a conclu des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures. Les partenaires d'impartition comptent notamment IBM Canada et Symcor inc.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2018									
	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	54 254 $	920 $	284 $	101 $	117 $	326 $	726 $	223 $	8 509 $	65 460 $
Actifs détenus à des fins de transaction	4 792	5 311	3 326	5 463	2 309	7 934	12 765	18 130	40 232	100 262
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	12	–	–	–	–	12
Titres pris en pension et titres empruntés	74 522	21 223	5 743	673	337	549	539	432	–	104 018
Instruments financiers dérivés	3 178	5 517	2 024	2 327	1 446	6 447	6 071	10 548	–	37 558
Titres de placement – à la JVAÉRG	3 925	6 436	5 852	3 284	3 243	13 139	15 206	4 758	1 305	57 148
Titres de placement – au coût amorti	452	1 429	1 160	1 501	1 500	4 302	9 465	934	–	20 743
Titres de placement – à la JVRN	–	–	–	–	–	–	–	–	505	505
Prêts	40 463	27 581	28 920	27 246	28 064	93 191	214 017	34 985	57 367	551 834
Prêts hypothécaires à l'habitation	11 496	4 697	8 774	12 014	12 781	53 629	126 934	21 366	1 666[1]	253 357
Prêts personnels	4 204	2 701	3 528	3 431	3 558	11 712	23 338	5 468	38 079	96 019
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	16 485	16 485
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	24 763	20 183	16 618	11 801	11 725	27 850	63 745	8 151	6 202[2]	191 038
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(5 065)	(5 065)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	13 829	2 082	338	50	30	–	–	–	–	16 329
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	44 624	44 624
Total des actifs	195 415	70 499	47 647	40 645	37 058	125 888	258 789	70 010	152 542	998 493
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	56 965 $	53 331 $	48 661 $	39 716 $	32 753 $	45 262 $	78 295 $	18 313 $	303 238 $	676 534 $
Particuliers	8 797	9 415	12 536	9 563	10 241	13 472	11 953	261	138 307	214 545
Autres que de particuliers	48 168	43 916	36 125	30 153	22 512	31 790	66 342	18 052	164 931	461 989
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	22	77	360	410	523	3 090	1 646	1 969	91	8 188
Acceptations	13 838	2 082	338	50	30	–	–	–	–	16 338
Obligations liées aux titres vendus à découvert	910	972	870	305	1 013	3 896	8 685	7 388	8 048	32 087
Instruments financiers dérivés	2 520	4 288	1 613	2 716	1 583	6 773	7 699	10 775	–	37 967
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	96 157	3 466	1 634	–	–	–	–	–	–	101 257
Débentures subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	5 698	–	5 698
Autres passifs	2 720	592	1 302	422	757	1 784	6 167	5 978	33 022	52 744
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	67 680	67 680
Total des passifs et des capitaux propres	173 132	64 808	54 778	43 619	36 659	60 805	102 492	50 121	412 079	998 493
Engagements hors bilan										
Contrats de location simple	36 $	72 $	106 $	104 $	102 $	378 $	818 $	880 $	– $	2 496 $
Engagements de crédit[3]	4 232	5 588	13 438	15 182	22 619	23 906	105 988	6 486	–	197 439
Garanties financières[4]	–	–	–	–	–	–	–	–	36 423	36 423
Obligations d'impartition[5]	18	36	52	52	52	207	311	–	1	729

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.
2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.
3) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.
4) Comprennent les montants en cours des garanties,des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.
5) La Banque a conclu des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures. Les partenaires d'impartition comptent notamment IBM Canada et Symcor inc.

Autres risques

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de subir des pertes attribuables à des ressources humaines ou à l'inadéquation ou à l'échec de procédures et de systèmes internes ou encore, à des événements déclencheurs externes. Il inclut le risque juridique, mais non le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque d'exploitation est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque, et il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. Le risque d'exploitation sous-tend toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques et contrôles visant à gérer les autres risques. Le défaut de gérer le risque d'exploitation peut entraîner une perte financière directe ou indirecte, de même que des sanctions réglementaires et des atteintes à la réputation.

Gouvernance et organisation

Le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque énonce une approche intégrée qui a pour but d'identifier, d'évaluer, de contrôler, d'atténuer et de signaler les risques d'exploitation à l'échelle de la Banque. Les éléments suivants occupent une place importante dans le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque :

- Le programme d'autoévaluation du contrôle des risques de la Banque inclut des examens en bonne et due forme des unités, opérations et processus importants afin de déceler et d'évaluer le risque d'exploitation. Ce programme permet à la direction de s'assurer que les principaux risques ont été relevés et que les contrôles sont efficaces. La direction des secteurs d'activité confirme l'exactitude de chaque évaluation et élabore des plans d'action pour atténuer les risques résiduels, le cas échéant.
- Le programme d'analyse de scénarios de la Banque fournit une vision prospective des principaux risques et donne à la direction un meilleur éclairage sur le caractère plausible, mais très improbable de la survenance d'un risque d'exploitation. L'analyse de scénarios facilite également la répartition de la gravité selon le modèle de calcul des fonds propres « approches de mesures avancées » (« AMA ») de la Banque (dont il est question ci-après).
- Le programme d'indicateurs de risques clés (« IRC ») de la Banque fournit de l'information sur les niveaux d'exposition à un risque d'exploitation précis à un moment donné et peut aider à surveiller les changements potentiels de conditions de risque ou les nouveaux risques émergents et à évaluer l'exposition aux risques résiduels ou l'efficacité des contrôles.
- Le programme des facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne prend en compte l'effet des principaux facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne dans les fonds propres réglementaires alloués aux secteurs en utilisant un tableau de bord propre au programme. Le tableau de bord sert à ajuster les calculs des fonds propres effectués au moyen du modèle de l'AMA et, en raison de sa nature prospective, il aide également à cerner les nouvelles tendances et les risques émergents.
- La politique de gestion du risque lié aux nouvelles initiatives de la Banque décrit les principes généraux applicables à l'examen, à l'approbation et à la mise en œuvre de nouveaux produits et services au sein de la Banque Scotia et vise à donner une orientation générale.
- La base de données centralisée sur les pertes d'exploitation de la Banque enregistre les principaux renseignements sur les pertes d'exploitation et les incidents évités de justesse.
- Le suivi par la Banque des événements touchant son secteur d'activité permet de déceler les importantes pertes subies par d'autres institutions financières et fournit un cadre de référence pour l'examen et l'évaluation de sa propre exposition aux risques.
- Les programmes de formation de la Banque, y compris les examens et les cours obligatoires sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le risque d'exploitation et la sécurité des renseignements, permettent de s'assurer que les employés sont renseignés sur les risques pertinents et sont outillés pour protéger les actifs des clients et de la Banque.
- La haute direction et le conseil d'administration de la Banque reçoivent un rapport sur le risque d'exploitation, lequel comprend des renseignements sur les événements, les résultats, les tendances et les thèmes importants obtenus au moyen des outils associés au risque d'exploitation. La combinaison de ces sources d'information procure à la Banque une vision prospective et rétrospective du risque d'exploitation.

Fonds propres au titre du risque d'exploitation

La Banque peut choisir entre deux méthodes de calcul des fonds propres réglementaires au titre du risque d'exploitation aux termes des règles de l'accord de Bâle, à savoir l'approche standard et l'approche de mesures avancées (l'« AMA »). En 2016, le BSIF a approuvé la demande de la Banque visant à utiliser l'AMA aux fins des calculs au titre du risque d'exploitation, sous réserve d'un plancher de fonds propres. En 2017, la Banque a officiellement commencé à utiliser l'AMA aux fins de la présentation d'informations sur les fonds propres réglementaires. Selon le chapitre 8 de la version révisée de la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF, toutes les banques qui sont présentement autorisées à utiliser l'approche de mesure avancée (AMA) devront utiliser l'approche standard de Bâle III révisée lorsque les nouvelles exigences seront mises en place au Canada.

Risque lié aux technologies de l'information (« TI ») et à la cybersécurité

Le risque lié aux TI s'entend de l'effet, sur les objectifs de la Banque, de l'incertitude liée à l'utilisation, à la possession, à l'exploitation, à la participation, à l'influence et à l'adoption de TI au sein d'une entreprise. Le risque lié à la cybersécurité est un sous-ensemble du risque lié aux TI qui découle de l'utilisation de systèmes interconnectés et de technologies numériques.

Le risque lié aux TI et à la cybersécurité continue d'évoluer dans le secteur financier. L'utilisation accrue de canaux de prestation en ligne et sur appareils mobiles pour effectuer des opérations financières rend la Banque vulnérable aux perturbations des activités attribuables à divers facteurs, notamment les erreurs humaines, les fraudes, les défaillances des infrastructures et les problèmes avec nos partenaires d'affaires. De tels événements peuvent accroître les coûts ou avoir une incidence négative sur l'environnement d'exploitation de la Banque, ses clients et d'autres tiers.

Le conseil d'administration approuve les politiques afférentes à la gestion du risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité, à la cybersécurité et à la sécurité des données qui, avec les cadres connexes, sont axées sur la protection des données de la Banque et de ses clients, visent à assurer que l'environnement informatique de la Banque est fiable, sécurisé, résilient et stable, et concourent à nos objectifs commerciaux.

Des efforts importants sont consacrés aux activités de gestion des risques, notamment le programme de cybersécurité conforme aux normes du secteur et aux meilleures pratiques. La Banque continue d'accroître ses capacités de défense contre les éventuelles menaces et atténue l'incidence sur ses activités, y compris au moyen d'essais réguliers pour renforcer sa résilience face aux événements causés par des facteurs qui sont hors de son contrôle. Nous accordons une attention particulière à la dépendance envers des tiers et les risques éventuels que ces derniers représentent pour la continuité de nos activités. La Banque est dotée d'un cadre de gouvernance pour atténuer ces risques. La Banque s'attend à un renforcement plus marqué de la surveillance réglementaire des pratiques de gestion du risque lié aux TI et à la cybersécurité pour l'avenir.

La Banque surveille continuellement les mesures et les principaux indicateurs de risque, qui sont régulièrement communiqués au conseil d'administration, à son comité d'évaluation du risque et à d'autres comités internes qui surveillent la performance et les seuils de risque connexes. Les questions importantes sont communiquées aux comités de la haute direction afin d'assurer que les mesures correctives appropriées sont prises. Des campagnes de sensibilisation à la sécurité des données sont menées périodiquement, notamment des formations obligatoires annuelles sur la sécurité des données et le risque d'exploitation offertes à tous nos employés, ce qui renforce notre culture de gestion du risque.

Risque de conformité

Le risque de conformité s'entend du risque qu'une activité commerciale donnée ne soit pas exercée conformément à la réglementation applicable, aux politiques et procédures internes pertinentes et aux normes d'éthique qu'exigent les organismes de réglementation, les clients, les investisseurs, les employés et les autres parties prenantes. La « réglementation » englobe l'ensemble des lois, règles, règlements et directives réglementaires d'administrations publiques ainsi que les codes d'éthique, règlements et statuts sectoriels et d'autoréglementation.

La Banque exerce des activités dans de nombreux territoires à l'échelle mondiale et fournit un large éventail de produits et de services financiers par l'entremise de ses divers secteurs d'activité et établissements. Elle est assujettie et doit se conformer à une réglementation exhaustive en constante évolution mise en place par des administrations publiques, des autorités de surveillance et des organes d'autoréglementation dans tous les territoires où elle exerce ses activités. Le seuil réglementaire ne cesse d'augmenter à mesure que la réglementation devient plus rigoureusement appliquée et que de nouveaux règlements sont adoptés. Les attentes du public sont également en constante hausse. Les organismes de réglementation et les clients s'attendent à ce que la Banque et ses employés exercent leurs activités en conformité avec les lois applicables et s'abstiennent de pratiques contraires à l'éthique.

Le risque de conformité est géré à l'échelle de la Banque par l'intermédiaire de son programme de conformité (le « programme »), qui prévoit la nomination d'un chef de la conformité, lequel est responsable de la conformité de la Banque et supervise la gestion du risque de conformité de celle-ci. Le chef de la conformité évalue l'adéquation, le respect et l'efficacité du programme, en plus d'assurer l'élaboration et la mise en application de politiques et de procédures de conformité écrites qui sont tenues à jour et approuvées par les membres de la haute direction, l'évaluation et la documentation des risques de conformité et l'élaboration et le maintien d'un programme écrit de formation en matière de conformité, soit, dans chaque cas, directement ou indirectement par l'entremise d'autres services de la Banque, en coordination avec le groupe Conformité globale. Ce programme et les activités connexes font l'objet d'un examen périodique du service Audit interne afin d'évaluer l'efficacité du programme.

Le cadre sommaire du risque de conformité approuvé par le conseil d'administration de la Banque décrit les politiques et principes généraux applicables à la gestion du risque de conformité au sein de la Banque Scotia. Il comprend le cadre de gestion de la conformité à la réglementation de la Banque aux termes de la ligne directrice E-13 du BSIF. Le cadre sommaire du risque de conformité fait partie intégrante du cadre ainsi que des politiques et procédures qui, pris collectivement, énoncent clairement à l'échelle de l'entreprise la structure de gouvernance et de contrôle de la Banque. D'autres politiques et procédures axées plus spécifiquement sur différents aspects de la gestion du risque de conformité pourraient être mises au point sur le fondement du cadre sommaire du risque de conformité, s'il apparaît nécessaire ou judicieux de le faire.

Risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions

Les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme (« BA/FT ») et de violation de sanctions s'entendent de la probabilité que des personnes physiques ou morales aient recours à la Banque Scotia pour recycler des produits de la criminalité, financer des activités terroristes ou violer des sanctions économiques. Ils comprennent également le risque que la Banque Scotia ne respecte pas les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions, qu'elle n'applique pas des contrôles adéquats qui sont raisonnablement conçus pour détecter et prévenir ces manquements ou qu'elle omette de déposer un rapport requis par un organisme de réglementation.

Les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions sont gérés à l'échelle de la Banque par l'intermédiaire du programme Risques LCBA (le « programme »). Le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent nommé par le conseil d'administration est responsable du programme et assure l'élaboration et l'application de politiques, de procédures et de normes écrites qui sont tenues à jour et approuvées par la haute direction, l'évaluation et la documentation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions, l'élaboration et le maintien d'un programme de formation continue adapté ainsi que l'examen régulier de l'efficacité du programme. L'examen de l'efficacité est soumis à une évaluation indépendante réalisée par le service Audit interne. Le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent a un libre accès aux cadres supérieurs et aux administrateurs de la Banque, et il communique directement avec eux.

Les unités d'exploitation de la Banque réalisent une autoévaluation annuelle des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions auxquels elles sont exposées, ainsi que des autoévaluations des mesures de contrôle qu'elles ont mises en place en vue de gérer ces risques. Le processus est supervisé par l'unité Risques LCBA de la Banque, et les résultats sont communiqués aux cadres supérieurs et aux administrateurs de la Banque. Tous les employés actifs reçoivent une formation annuelle obligatoire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions.

La Banque réalise un contrôle préalable qui est suffisant pour lui permettre d'obtenir l'assurance raisonnable qu'elle connait la véritable identité de ses clients, y compris, dans le cas des personnes morales, leurs propriétaires effectifs importants. La Banque ne maintient aucun compte anonyme ni compte de banques fictives. Conformément à une approche fondée sur le risque, la Banque évalue les risques liés à ses clients et, au besoin, réalise un contrôle préalable plus serré à l'égard de ceux dont le risque est considéré comme plus élevé. La Banque effectue également une surveillance continue de ses clients adaptée en fonction du risque, ce qui lui permet de détecter et de signaler les transactions et activités douteuses. En outre, elle vérifie que ses clients et les transactions effectuées par son entremise ne figurent pas sur les listes de surveillance liées au terrorisme et aux sanctions ainsi que sur d'autres listes de surveillance désignées.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative sur les pratiques commerciales ou les relations de la Banque, qu'elle soit fondée ou non, ait une incidence défavorable sur ses revenus, ses activités ou sa clientèle ou entraîne des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

La publicité négative sur les pratiques commerciales d'une institution peut toucher tous les aspects de son exploitation, mais elle met habituellement en jeu des questions liées à la déontologie et à l'intégrité ou à la qualité des produits et des services offerts. La publicité négative a une incidence sur l'image de marque et la réputation de la Banque.

La publicité négative et le risque de réputation qui s'y rattache découlent souvent d'un autre genre de manquement au niveau du contrôle de la gestion du risque, comme le risque de conformité et le risque d'exploitation. Dans certains cas, il peut y avoir un risque de réputation pour lequel une institution ne serait pas directement responsable, mais qui serait plutôt une conséquence indirecte d'une association ou de problèmes qui se profilent dans le secteur ou dans le contexte extérieur.

Le risque de réputation est géré et contrôlé à l'échelle de la Banque au moyen du Code d'éthique de la Banque Scotia (le « Code »), de pratiques de gouvernance ainsi que de programmes, politiques, procédures et activités de formation en matière de gestion du risque. De nombreux freins et contrepoids pertinents sont décrits plus en détail dans d'autres rubriques traitant de la gestion du risque, plus particulièrement sous « Risque d'exploitation », où l'on fait allusion au programme de conformité bien établi de la Banque. Il incombe à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés d'exercer leurs activités conformément au Code et de manière à réduire au minimum le risque de réputation et à préserver la réputation de la Banque. Quoique tous les employés, dirigeants et administrateurs doivent protéger la réputation de la Banque Scotia en se conformant au Code, ce sont les activités des services Affaires juridiques, Fiscalité internationale, Secrétariat général, Communications mondiales, Risques LCBA, Conformité globale et Gestion du risque global ainsi que du comité de gestion du risque de réputation qui sont le plus axées sur la gestion du risque de réputation.

Avant d'accorder du crédit, de donner des conseils, d'offrir des produits à ses clients ou d'établir des associations, la Banque examine si l'opération, la relation ou l'association en cause comporte un risque de réputation. Elle a une politique visant le risque de réputation, ainsi qu'une politique et des procédures pour gérer le risque de réputation et le risque juridique liés aux transactions de financement structuré. Le groupe Gestion du risque global joue un rôle primordial dans la détection et la gestion du risque de réputation dans le cadre de l'octroi de crédit. De plus, le comité de gestion du risque de réputation peut aider le groupe Gestion du risque global ainsi que les autres comités de gestion du risque et les unités d'exploitation à évaluer le risque de réputation inhérent aux opérations, aux projets, aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux questions liées aux pratiques de vente.

Le comité de gestion du risque de réputation tient compte d'un large éventail de facteurs lorsqu'il évalue les opérations pour s'assurer que la Banque répond aux exigences éthiques les plus strictes et qu'elle est perçue comme ayant respecté ces exigences. Ces facteurs comprennent la portée et les résultats du contrôle diligent juridique et réglementaire propre à l'opération, le but économique de l'opération, l'incidence de l'opération sur la transparence de l'information financière d'un client, la nécessité de présenter de l'information au client ou au public, les conflits d'intérêts, les questions d'équité et la perception du public. Le comité de gestion du risque de réputation tient également régulièrement des réunions trimestrielles pour passer en revue les activités du trimestre, revoir les mesures du risque et discuter de toute nouvelle tendance ou nouveau sujet.

Le comité de gestion du risque de réputation peut imposer des conditions aux opérations des clients, notamment en exigeant des clients qu'ils communiquent de l'information afin de favoriser la transparence de l'information financière, de sorte que les opérations répondent aux normes de la Banque. Si le comité recommande de ne pas donner suite à une opération et si le proposant de celle-ci souhaite quand même aller de l'avant, il revient au comité des politiques en matière de risque de prendre l'affaire en main.

Risque environnemental

Le risque environnemental s'entend de la possibilité que des questions d'ordre environnemental mettant en cause la Banque ou ses clients puissent nuire aux résultats de la Banque. La Banque est d'avis que les changements climatiques constituent un type de risque environnemental.

Soucieuse de se protéger et de protéger les intérêts de ses parties prenantes, la Banque se conforme à une politique environnementale qui est approuvée par le conseil d'administration. Cette politique, qui oriente ses activités quotidiennes, ses pratiques de prêt, ses ententes avec les fournisseurs, la gestion de son parc immobilier et ses pratiques de présentation de l'information financière, est complétée par des politiques et pratiques propres à chacun des secteurs d'activité.

Les risques environnementaux liés aux activités commerciales de chaque emprunteur et les biens immobiliers donnés en garantie sont pris en compte lors de l'évaluation de crédit. Cela inclut une évaluation du risque environnemental, le cas échéant, et la prise en considération de l'incidence potentielle des changements climatiques (notamment en ce qui concerne les risques liés à l'état physique et à la transition) sur l'emprunteur. Le groupe Gestion du risque global est le principal responsable de l'établissement des politiques, processus et normes d'atténuation du risque environnemental dans le cadre des activités d'octroi de prêts de la Banque. Les décisions sont prises conformément au cadre de gestion du risque.

Pour le financement de projets, les Principes d'Équateur sont intégrés aux processus et procédures internes de la Banque depuis 2006. Les Principes d'Équateur aident les institutions financières à déterminer, à évaluer, à gérer et à signaler le risque environnemental et social. Les principes s'appliquent aux prêts visant le financement de projets et aux mandats de services-conseils dont le coût en capital est d'au moins 10 millions de dollars américains, ainsi qu'à certains prêts aux sociétés liés à un projet. Les Principes d'Équateur définissent des mesures de protection à l'égard de projets critiques afin de protéger les habitats naturels et les droits des populations autochtones ainsi que des mesures de protection s'opposant au travail des enfants et au travail forcé.

La politique environnementale de la Banque joue également un rôle de premier plan dans la réduction de son empreinte environnementale. Le service Gestion des immeubles adhère à une politique de respect de l'environnement et assure la gestion responsable du parc immobilier de la Banque d'un point de vue environnemental. De plus, diverses mesures de réduction de l'énergie, de l'utilisation du papier et des déchets ont été mises en place dans les succursales et bureaux de direction de la Banque. Des systèmes de repérage ont été mis en place afin de surveiller la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») et la consommation de papier. Depuis 2012, les données sur les émissions de GES pour le réseau de succursales et les bureaux du siège social font l'objet d'une vérification externe.

Pour continuer à exercer ses activités dans le respect de l'environnement, la Banque surveille l'évolution des exigences politiques et législatives en établissant des relations soutenues avec les gouvernements, le secteur et les parties prenantes dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque Scotia a rencontré des organismes environnementaux, des associations sectorielles et des organismes d'investissement éthique relativement au rôle que les banques peuvent jouer quant à des enjeux tels que les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la promotion de pratiques forestières durables, la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, ainsi que d'autres enjeux environnementaux d'importance pour les clients et les collectivités dans les régions où la Banque est établie. La Banque revoit continuellement ses pratiques dans ces domaines.

La Banque Scotia offre certains produits et services axés sur l'environnement, notamment le Programme de financement ÉcoÉnergie conçu pour appuyer les particuliers et les petites entreprises qui souhaitent élaborer de petits projets axés sur l'énergie renouvelable, ainsi qu'un produit de prêts automobiles pour véhicules hybrides, électriques et au diesel propre. De plus, la Banque Scotia compte en son sein le groupe Produits dérivés sur marchandises, qui aide les sociétés clientes en leur fournissant des solutions en matière de liquidité et de couverture sur le marché du carbone.

Rapports en matière d'environnement

La Banque Scotia est également signataire et participante du Carbon Disclosure Project, qui fournit de l'information aux investisseurs sur les mesures prises par les sociétés à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la gestion des changements climatiques. De plus amples renseignements sont disponibles dans le rapport annuel sur la responsabilité sociale de la Banque.

Risques liés aux changements climatiques – Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

En 2018, la Banque Scotia a annoncé son soutien à l'initiative du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière. La mise en œuvre des recommandations à l'échelle de la Banque Scotia s'étale sur plusieurs années.

En 2019, le conseil d'administration a approuvé une stratégie révisée relative aux changements climatiques. Les engagements de la Banque Scotia à l'égard des changements climatiques définissent la stratégie adoptée par la Banque pour affronter les risques et saisir les occasions relatifs aux changements climatiques. Les cinq engagements de la Banque à cet effet figurent dans un énoncé de position externe.

Gouvernance

Supervision par le conseil d'administration

Étant donné que les changements climatiques nécessitent une approche pluridisciplinaire, les risques et les occasions qu'ils feront naître pour la Banque sont abordés par le conseil d'administration et ses comités. Le conseil d'administration a approuvé la stratégie de la Banque relative aux changements climatiques en octobre 2019. Par ailleurs, les comités suivants assurent une surveillance constante.

- *Comité de gestion du risque* – Le comité surveille les principaux risques, notamment ceux sur lesquels les changements climatiques influent. Le comité étudie (et soumet des recommandations à l'approbation du conseil, le cas échéant) les limites afférentes à l'appétence au risque et les politiques portant sur le risque de crédit, le risque environnemental et le risque d'exploitation et il présente des informations sur les risques potentiellement considérables liés aux changements climatiques.
- *Comité de gouvernance* – Le comité supervise la stratégie d'entreprises durables, dont le volet sur la lutte contre les changements climatiques constitue un objectif prioritaire, et le rapport annuel sur la gestion d'entreprise durable.
- *Comité d'audit et de révision* – Le comité vérifie l'information financière relative aux changements climatiques fournie dans les rapports financiers de la Banque, y compris son rapport annuel.

Rôle de la direction

La gestion des risques liés aux changements climatiques est en définitive supervisée par le chef de groupe et chef de la gestion du risque, qui relève directement du chef de la direction et qui a un libre accès au comité de gestion du risque du conseil. La gestion se fait par l'entremise d'un comité sur les changements climatiques, présidé par le responsable du comité de crédit principal de la Banque et composé de cadres dirigeants de divers secteurs d'activité, ainsi qu'au moyen de fonctions de contrôle et de gérance. Le comité se réunit chaque trimestre et est tenu de suivre les progrès réalisés en fonction des cibles.

Le comité est secondé par des groupes de travail interfonctionnels qui se réunissent plus fréquemment et soutiennent les activités courantes de mise en œuvre et de suivi de la stratégie relative aux changements climatiques. Leurs interventions portent notamment sur les activités mêmes de la Banque ainsi que sur la gestion des risques et des occasions que comportent les changements climatiques pour les clients. Les demandes de crédit et les examens de l'industrie tiennent compte des considérations en matière de changements climatiques en s'appuyant sur des procédures et des politiques en matière de risques liés au climat et en offrant des outils spécialisés et des formations aux dirigeants de la Banque et aux approbateurs de crédit.

Stratégie

La Banque Scotia reconnaît que les changements climatiques influent considérablement sur les écosystèmes et les collectivités partout sur la planète et posent un risque important pour l'économie mondiale et la société dans son ensemble. Les mesures envisagées pour lutter contre les changements climatiques nécessiteront une mobilisation importante de capitaux privés et publics à l'échelle internationale.

Suivant les engagements de la Banque Scotia à l'égard des changements climatiques, la Banque s'est engagée à mobiliser 100 milliards de dollars d'ici 2025 pour réduire les conséquences des changements climatiques, ce qui comprend des prêts, des investissements, du financement et des services-conseils, ainsi que des investissements dans les activités directes de la Banque et dans les collectivités où elle exerce ses activités. Cette mesure permettra à la Banque de tirer profit des occasions que présentera sur le plan financier le passage vers une économie à empreinte carbone réduite. Cet engagement est enchâssé dans la taxonomie verte de la Banque Scotia au service de la transition et comprend la création de nouveaux produits et services, comme l'émission initiale d'obligations vertes de premier rang non garanties à 3,5 ans d'un montant de 500 millions de dollars américains. Cet engagement a mené également à une meilleure intégration de l'évaluation des risques climatiques dans le processus d'approbation de crédit et à d'autres promesses de décarbonisation des activités de la Banque.

Gestion du risque

La Banque considère le risque environnemental (ce qui comprend les risques liés au climat) comme un risque principal. Les risques liés au climat s'entendent de la possibilité que des questions liées aux changements climatiques qui concernent la Banque Scotia ou ses clients puissent au final avoir une incidence sur la performance de la Banque en donnant lieu à un risque de crédit, un risque de réputation, un risque d'exploitation ou un risque juridique, lesquels risques pourraient être liés à l'état physique ou à la transition. Les risques liés au climat peuvent être d'ordre physique ou transitionnel. Les risques liés à l'état physique se rapportent notamment aux conditions météorologiques extrêmes, comme les inondations, les ouragans, ou les périodes de grand froid ou de grande chaleur. Les risques liés à la transition se rapportent aux mesures entreprises aux termes de politiques et de règlements, comme les subventions, les impôts ou la hausse des coûts de l'essence, ainsi qu'à l'évolution des conditions des marchés.

Pendant plus d'une décennie, la Banque a utilisé et amélioré son processus de gestion global à l'égard du risque environnemental. Les risques liés aux changements climatiques sont identifiés, évalués et gérés par suite de la diligence raisonnable effectuée dans le cadre de ses processus globaux actuels d'évaluation et d'approbation de crédit en ce qui a trait au risque environnemental.

Les faits saillants de 2019 sont les suivants :

– *Intégration des nouveaux engagements à l'égard des changements climatiques au cadre de gestion du risque environnemental*
  - Le cadre existant a été élargi afin de permettre de mieux cerner les risques liés à la transition et à l'état physique ainsi que les occasions liées aux prêts aux entreprises.

– *Instauration de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques au niveau des secteurs et des emprunteurs*
  - Une méthode d'analyse de sensibilité sectorielle a été développée pour identifier les principaux facteurs de risques liés à l'état physique et à la transition afin de déterminer les importants risques et occasions éventuels ajoutés dans les examens de l'industrie pour 28 secteurs économiques. De plus, une analyse des risques liés aux changements climatiques et de la vulnérabilité à ces changements que comporte le portefeuille de prêts a complémenté l'analyse.
  - La Banque a normalisé le processus d'exécution de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques qui s'applique à toutes les entreprises emprunteuses, a mis à jour ses systèmes internes pour garder un suivi des évaluations des risques liés aux changements climatiques et a fourni de la formation aux agents d'opérations bancaires et aux approbateurs de crédit.

– *Approfondissement des connaissances sur les risques liés aux changements climatiques et sur l'analyse de scénarios*
  - Un module sur les risques liés aux changements climatiques a été intégré à la formation obligatoire sur le risque environnemental à l'intention des dirigeants de la Banque accordant des prêts et des approbateurs de crédit.
  - La Banque est en train de développer une méthodologie des essais dans des conditions critiques portant sur le portefeuille de prêts aux entreprises de la Banque en s'appuyant sur différents scénarios et modèles de changements climatiques reconnus à l'échelle mondiale.
– *Collaboration avec d'autres banques*
  - La Banque Scotia collabore avec des groupes du secteur qui cherchent à développer des méthodes et des mesures pour la communication de l'information financière relative aux changements climatiques.
  - La Banque Scotia participe au projet pilote du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques entrepris dans le cadre de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (« IF-PNUE ») qui souhaite harmoniser les méthodes employées par les intervenants du secteur pour l'analyse de scénarios en matière de changements climatiques appliqués aux portefeuilles de prêts des banques.
  - La Banque Scotia participe au projet du Groupe CSA en vue de la création d'une taxinomie uniforme de l'information financière relative aux changements climatiques pour le Canada.

Mesures et objectifs
La Banque Scotia fixe des objectifs de performance et des cibles en matière de changements climatiques, en suit l'évolution et présente de l'information relative à ces objectifs annuellement dans son rapport sur la gestion d'entreprise durable. La Banque rend également des comptes à CDP (anciennement Carbon Disclosure Project). Suivant ses engagements sur le climat, la Banque suit les initiatives sous-tendant ses engagements qui constituent les mesures et les objectifs qu'elle a adoptés aux termes de ces engagements.

Les cibles et les objectifs de performance sont les suivants.

- Nous avons établi un objectif en vue de réduire de 10 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) de types 1 et 2 à l'échelle mondiale d'ici 2021 (comparativement aux niveaux de 2016). Les données seront présentées dans notre Rapport sur la gestion d'entreprise durable 2019. En 2018, nous étions parvenus à atteindre 90 % de cet objectif.
- Nous avons mis en place une tarification interne du carbone (15 $/tonne de C02) pour les émissions de types 1 et 2 en 2018 et en 2019. Des sommes ont été réinvesties dans des initiatives d'efficacité énergétique (remplacement d'appareils de chauffage et de climatisation, installation de panneaux solaires) menées dans des succursales des Antilles.

L'instauration de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques au niveau du portefeuille de prêts aux entreprises fournira à la Banque les données nécessaires pour appuyer les essais dans des conditions critiques et l'élaboration de scénarios. Les données obtenues permettront à la Banque d'établir les bonnes mesures avant de fixer les cibles, telles que les cibles relatives à l'exposition au risque de crédit dans des secteurs dont l'empreinte carbone est élevée.

Risque stratégique

Le risque stratégique s'entend du risque que les choix stratégiques de l'entreprise, des secteurs d'activité ou des fonctions générales soient inefficaces, mal adaptés à l'évolution du contexte commercial ou que les stratégies soient mal exécutées.

Le conseil d'administration est en définitive responsable de la surveillance du risque stratégique, en adoptant un processus de planification stratégique et en approuvant, annuellement, un plan stratégique pour la Banque.

La Banque met en œuvre annuellement un processus de planification stratégique complet grâce à une série de mesures coordonnées entre tous les cadres supérieurs qui se solde par un rapport écrit déposé auprès du conseil d'administration. Le conseil d'administration examine le rapport et tout autre renseignement pertinent soumis par le président et chef de la direction et par la direction. Ces mesures tiennent compte d'un large éventail de questions pertinentes, y compris les plans stratégiques des secteurs d'activité, une évaluation du groupe Gestion du risque global de la question de savoir si les stratégies des secteurs d'activité peuvent être menées à terme tout en respectant l'appétence au risque de la Banque, les rapports périodiques (quantitatifs et qualitatifs) sur les engagements stratégiques convenus, les mises à jour données par les fonctions générales principales et les prévisions financières de la Banque sur un horizon de trois ans. Ensemble, ces rapports écrits constituent le plan stratégique. [L'évaluation du risque stratégique correspond à un jugement formulé par la direction que la Banque fonctionne selon les paramètres du plan stratégique approuvé par le conseil d'administration, y compris les considérations de nature quantitative et qualitative.]

La Banque déploie des efforts soutenus afin de s'assurer que tous les employés sont au courant de l'orientation stratégique globale et des objectifs de la Banque, de même que des stratégies et objectifs de leur secteur d'activité ou fonction générale. Sur une base permanente, les secteurs d'activité et les fonctions générales répertorient, gèrent et évaluent les événements et les facteurs internes et externes – y compris les facteurs de risque – qui peuvent influer sur l'atteinte des objectifs stratégiques. Ces questions sont examinées à l'échelle de la Banque par les cadres supérieurs de la Banque, qui y apportent des ajustements, le cas échéant.

Risque lié aux données

Les risques liés aux données s'entendent des risques, directs ou indirects, liés aux données qui sont utilisées par la Banque pour l'aider à prendre des décisions éclairées et à produire avec exactitude des rapports et des analyses à l'intention du conseil d'administration, de la haute direction et des autorités de réglementation, ou pour l'aider dans sa prestation de services aux clients ou ses activités de marketing. Les risques auxquels la Banque est exposée incluent la gestion de données, la taxonomie des données, les métadonnées, les fuites de données ou les données incomplètes, inexactes, invalides, inopportunes ou inaccessibles.

Les données sont considérées comme l'un des actifs les plus stratégiques de la Banque et le volume, la valeur et le type de données existantes à la Banque ont augmenté de façon exponentielle au cours des dernières années. En raison de la hausse des demandes réglementaires, la Banque porte une attention particulière à la gestion rigoureuse des données. Le comité exécutif des données approuve la politique en matière de gestion des données et le cadre de gouvernance. La politique et le cadre de gouvernance ont pour but d'assurer la surveillance et la gestion des données critiques à l'échelle de la Banque et de procurer une gouvernance, une surveillance et une structure de contrôle ainsi que d'établir des responsabilités qui permettront une meilleure coordination et une plus grande cohérence au sein des activités.

L'équipe de gouvernance des données de la Banque, de concert avec l'équipe responsable des données, surveille et normalise la gestion des données et les pratiques de gouvernance en matière de données grâce à l'établissement de données fiables, réutilisables et adaptables et elle est également responsable de la gestion des risques liés aux données dans l'ensemble des activités de la Banque. Puisque les données sont produites et utilisées par différents secteurs d'activité et secteurs géographiques de la Banque, une approche globale, collaborative et efficace de la gestion des risques liés aux données est requise afin d'atténuer les risques financiers, réglementaires et de réputation.

Contrôles et méthodes comptables

Contrôles et procédures

La responsabilité qu'assume la direction à l'égard de l'information financière publiée dans le présent rapport annuel est décrite à la page 136.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information est recueillie, puis communiquée aux membres de la direction de la Banque, y compris le président et chef de la direction et le vice-président à la direction et chef des affaires financières, s'il y a lieu, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre rapidement des décisions concernant l'information devant être fournie.

En date du 31 octobre 2019 la direction de la Banque, avec le concours du président et chef de la direction et du vice-président à la direction et chef des affaires financières, a procédé à une évaluation de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, au sens des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») ainsi que par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, et elle a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque sont efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Ce contrôle s'entend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et que les encaissements et les décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la Banque pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque soit prévenue ou détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle, sans égard à la qualité de leur conception, comportent des limites. Par conséquent, la direction de la Banque reconnaît que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne prévient pas et ne détecte pas toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. En outre, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle pouvant donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework 2013* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »). Par suite de cette évaluation, la direction est d'avis qu'au 31 octobre 2019, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Principales estimations comptables

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles à la compréhension et à l'interprétation des résultats financiers présentés dans ce rapport annuel. Les principales méthodes comptables suivies pour dresser les états financiers consolidés de la Banque sont résumées à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations, pose des hypothèses et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement qui sont à la fois difficiles et complexes et qui portent souvent sur des enjeux essentiellement incertains. Les méthodes comptables dont il est question plus loin revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque du fait que toute modification apportée aux estimations, aux hypothèses et au jugement pourrait avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces estimations, hypothèses et jugements sont ajustés dans le cours normal des activités de la Banque pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture sous-jacente.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Avec prise d'effet en 2018, au moyen d'un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est estimé en se servant de modèles complexes qui comprennent des données, des hypothèses et des techniques demandant un haut degré de jugement de la part de la direction. Conformément à la méthode des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une correction de valeur est comptabilisée au titre des pertes sur créances attendues sur des actifs financiers, qu'il y ait eu ou non une indication de perte de valeur réelle. La Banque comptabilise une correction de valeur à hauteur du montant des pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir, si le risque de crédit à la date de clôture n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un actif financier après sa création, mais qu'il n'est pas considéré comme étant en défaut, celui-ci est inclus dans l'étape 2 et est assujetti à des pertes sur créances attendues sur sa durée de vie. Les actifs financiers qui sont en défaut sont pris en compte à l'étape 3. Comme pour l'étape 2, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances des actifs financiers à l'étape 3 tient compte des pertes sur créances attendues sur leur durée de vie.

Les principaux facteurs de variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances qui sont assujettis à des jugements critiques sont les suivants :

- la détermination de paramètres à un moment précis comme la probabilité de défaut (« PD »), l'exposition en cas de défaut (« ECD ») et la perte en cas de défaut (« PCD »);
- les prévisions de variables macroéconomiques pour des scénarios multiples et les pondérations probabilistes des scénarios;
- l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit.

Évaluation des pertes sur créances attendues

Les données d'entrée relatives à la probabilité de défaut (« PD »), à l'exposition en cas de défaut (« ECD ») et à la perte en cas de défaut (« PCD ») utilisées pour estimer les pertes sur créances attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont le plus étroitement liés aux pertes sur créances du portefeuille pertinent.

Ces paramètres ou données d'entrée statistiques sont décrits ci-dessous :

- PD – La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie restante estimée si la facilité n'a pas été décomptabilisée auparavant et qu'elle se trouve toujours dans le portefeuille.
- ECD – L'exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l'exposition à une date de défaut future prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.
- PCD – La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD.

Scénarios macroéconomiques prospectifs

La Banque s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives à titre de données d'entrée pour ses modèles de pertes sur créances attendues et son compte de correction de valeur connexe. Ces données d'entrée comprennent le PIB réel, les taux de chômage, les taux

d'intérêt des banques centrales et les indices de prix de l'immobilier. Le compte de correction de valeur est déterminé au moyen de trois scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des projections et des prévisions objectives. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles internes et externes dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. Études économiques de la Banque Scotia élabore également un éventail représentatif de scénarios de prévision possibles de remplacement. En particulier, le processus nécessite de mettre au point deux scénarios économiques auxquels des probabilités relatives sont attribuées. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examens et de contrôles importants, et ils peuvent prendre en compte certains jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués temporairement en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où, du point de vue de la Banque, les directives réglementaires actuelles, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents. Le recours à des ajustements selon l'approche par superposition par la direction pourrait exiger l'exercice d'un jugement important qui pourrait avoir une incidence sur le montant du compte de correction de valeur comptabilisé.

Augmentation importante du risque de crédit

L'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit d'un actif financier depuis sa création prend en compte les renseignements quantitatifs et qualitatifs propres à chaque emprunteur, sans tenir compte des garanties, ainsi que l'incidence des facteurs prospectifs. Les modèles quantitatifs ne parviennent pas toujours à saisir toutes les informations raisonnables et justifiables qui pourraient indiquer qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Les facteurs qualitatifs peuvent être évalués pour pallier cette lacune, notamment dans les situations où il y a des modifications aux critères d'approbation du crédit pour un groupe donné d'emprunteurs, des changements à la composition du portefeuille et des désastres naturels ayant des répercussions sur certains portefeuilles.

Pour les expositions liées aux prêts aux particuliers, une augmentation importante du risque de crédit ne peut être appréciée en utilisant les informations prospectives pour un seul compte. Par conséquent, l'appréciation doit être effectuée pour le secteur. Des seuils de migration sectorielle existent pour chaque modèle de PD par produit et tiennent compte de la variation proportionnelle de la PD ainsi que la variation absolue de PD. Les seuils utilisés pour la migration de PD sont passés en revue et évalués au moins une fois par année, à moins qu'il y ait une modification importante des pratiques de gestion du risque de crédit. Dans ce cas, l'appréciation est devancée.

Pour les expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers, la Banque utilise une échelle de notation de risque (notation interne, ou NI). Une NI est assignée à chaque exposition liée aux prêts autres qu'aux particuliers pour rendre compte de la probabilité de défaut de l'emprunteur. Des informations prospectives propres à un emprunteur ou non (c.-à-d. macroéconomiques) sont prises en compte et reflétées dans la NI. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en se fondant sur la migration des expositions parmi les NI.

Juste valeur des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les évaluations subséquentes des instruments financiers dépendent de leur classement. Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier et le modèle d'affaires au terme duquel il est détenu déterminent ce classement. Les prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, certains titres et la plupart des passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au moment de leur création.

La juste valeur d'un actif ou passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. L'utilisation de prix cotés non ajustés sur des marchés pour des instruments identiques donne lieu à une évaluation de niveau 1. Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif ont été évalués à l'aide de cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer davantage de jugement dans son évaluation, par exemple à l'aide d'un multiple du bénéfice sous-jacent, de prix établis par des fournisseurs tiers, de taux d'actualisation, de la volatilité et de corrélations. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3. Le calcul de la juste valeur estimée se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future.

La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée. Le groupe Gestion du risque global est responsable de la conception et de la mise en application du cadre de gestion des risques de la Banque. Le groupe Gestion du risque global est indépendant des unités d'exploitation de la Banque et est supervisé par la haute direction et le conseil d'administration. Des comités composés de cadres supérieurs du groupe Gestion du risque global surveillent et établissent les normes liées aux processus de gestion des risques qui sont essentielles à la mise en place de méthodes et de politiques appropriées d'évaluation de la juste valeur.

Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Le groupe Gestion du risque global supervise un processus mensuel de vérification indépendante des prix visant à évaluer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est réalisé par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque maintient une liste approuvée de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers, des contrepartistes et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Le groupe Gestion du risque global réalise également des évaluations indépendantes et ponctuelles des sources d'établissement des prix ou des taux afin de déterminer les niveaux de présence ou de représentation sur le marché.

Lorsque les prix cotés ne sont pas faciles à obtenir, comme dans le cas de transactions sur des marchés inactifs ou illiquides, des modèles internes qui maximisent l'utilisation de données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. Un comité indépendant composé de cadres supérieurs du groupe Gestion du risque global supervise l'examen, l'approbation et la validation continue des modèles d'évaluation de la juste valeur. Les politiques de risques liées à l'élaboration des modèles sont approuvées par la haute direction ou par des comités des risques clés.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements d'évaluation ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. La politique de la Banque, qui consiste à appliquer des réserves pour moins-value à un portefeuille d'instruments, est approuvée par un comité composé de cadres supérieurs. Ces réserves comprennent des ajustements au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteur et vendeur, de paramètres non observables, des restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides et, le cas échéant, des frais de financement. La méthode de calcul des réserves pour moins-value est examinée au moins une fois l'an par un comité composé de cadres supérieurs.

Les ajustements d'évaluation enregistrés à l'égard de la juste valeur des actifs et des passifs financiers totalisaient 175 millions de dollars au 31 octobre 2019 (2018 – 138 millions de dollars), compte tenu de toute radiation. Ces ajustements d'évaluation sont principalement attribuables aux considérations liées au risque de crédit et aux écarts entre les cours acheteur et vendeur relatifs aux transactions sur dérivés.

Au 31 octobre 2019, un ajustement de l'évaluation relative au financement de 108 millions de dollars avant impôt (2018 – 57 millions de dollars) a été comptabilisé à l'égard des instruments dérivés non garantis.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers inscrits à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques pour l'évaluation sont les suivants :

- Niveau 1 – La juste valeur est déterminée au moyen des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques;
- Niveau 2 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données observables de marché importantes autres que les prix cotés observables pour ces instruments;
- Niveau 3 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données importantes autres que les données observables de marché.

Les actifs et passifs de la Banque présentés à la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations sont indiqués à la note 7. Le pourcentage pour chaque catégorie d'actif et de passif, selon le niveau hiérarchique des évaluations à la juste valeur, se détaille comme suit :

T53 Hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	Actifs			Passifs	
Hiérarchie des justes valeurs Au 31 octobre 2019	Actifs détenus à des fins de transaction (y compris les métaux précieux)	Titres de placement	Dérivés	Obligations relatives aux titres vendus à découvert	Dérivés
Niveau 1	69 %	61 %	2 %	88 %	1 %
Niveau 2	31 %	37 %	98 %	12 %	99 %
Niveau 3	– %	2 %	– %	– %	– %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de la rémunération moyenne à la retraite) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

La charge au titre des avantages du personnel et les obligations connexes au titre des prestations sont calculées selon des méthodes actuarielles et certaines hypothèses actuarielles. Ces hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et sont passées en revue et approuvées une fois l'an. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux distincts pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations sont utilisés au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de première qualité émises par des sociétés dont les durées sont les mêmes que celles des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes est le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Si les taux d'actualisation hypothétiques avaient été inférieurs de 1 %, la charge de l'exercice 2019 au titre des prestations constituées aurait été supérieure de 117 millions de dollars. Les autres hypothèses clés ont trait à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, au roulement de personnel, à l'âge du départ à la retraite et à la mortalité. Pour procéder à ces estimations, la direction tient compte des attentes relatives aux tendances et à la conjoncture économiques futures, y compris les taux d'inflation, ainsi que d'autres facteurs, tels que l'expérience à l'égard de régimes précis et les meilleures pratiques.

La Banque se sert de la date d'évaluation du 31 octobre. En fonction de cette date, la Banque a enregistré, au 31 octobre 2019, un déficit de 1 268 millions de dollars (2018 – 231 millions de dollars) dans ses principaux régimes de retraite ainsi qu'un déficit de 1 264 millions de dollars (2018 – 1 134 millions de dollars) dans ses principaux autres régimes d'avantages sociaux, lesquels sont généralement non capitalisés, comme l'indique la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

La différence entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction donnera lieu à un écart actuariel net comptabilisé immédiatement dans les autres éléments du résultat global, sauf pour ce qui est des autres régimes d'avantages à long terme du personnel, pour lesquels l'écart actuariel sera comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les détails concernant les régimes d'avantages du personnel de la Banque, notamment les montants relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages du personnel, les hypothèses clés de la direction ainsi qu'une analyse de la sensibilité des obligations et de la charge au titre des avantages du personnel à des changements à ces hypothèses sont présentés à la note 28.

Impôt sur le résultat des sociétés

La direction doit recourir à son jugement pour calculer le montant de la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que celui des actifs et passifs d'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est établie en fonction des prévisions de la direction quant aux incidences fiscales de transactions et d'événements survenus au cours de l'exercice. La direction interprète les lois fiscales de chaque territoire où elle exerce ses activités et pose des hypothèses relativement à la date prévue de la résorption des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé. Si l'interprétation de la loi que fait la direction devait différer de celle de l'administration fiscale ou si la date réelle à laquelle a lieu la résorption des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé devait différer de celle qui a été prévue, la charge d'impôt sur le résultat des exercices futurs pourrait augmenter ou diminuer.

Le montant total des actifs d'impôt différé relativement aux pertes fiscales inutilisées de la Banque ayant eu lieu au cours d'exercices antérieurs se chiffrait à 286 millions de dollars au 31 octobre 2019 (2018 – 338 millions de dollars). L'impôt lié aux différences temporaires et aux pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière totalisait 40 millions de dollars (2018 – 14 millions de dollars). Le montant se rapportant aux pertes fiscales non comptabilisées se chiffrait à 16 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 4 millions de dollars en 2020, 11 millions de dollars en 2023 et 1 million de dollars sans date d'échéance.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture.

Depuis 2016, la Banque a reçu des avis de nouvelle cotisation totalisant 575 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada de permettre la déduction de certains dividendes canadiens reçus au cours des années d'imposition 2011-2013. En octobre 2019, la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation de 223 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts se rapportant à certains dividendes canadiens reçus au cours de l'année d'imposition 2014. Les modalités des dividendes visés par ces avis de nouvelle cotisation sont semblables à celles couvertes de façon prospective par les règles présentées en 2015 et en 2018. La Banque est convaincue que ses déclarations fiscales étaient appropriées et conformes aux dispositions pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et elle a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

La note 27 afférente aux états financiers consolidés de 2019 fournit d'autres renseignements sur la charge d'impôt sur le résultat de la Banque.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des entités structurées au nom de ses clients et pour son propre compte. Ces entités structurées sont généralement considérées comme des fonds multicédants émettant du papier commercial, des instruments de financement bancaire ou des entités de financement structurées. De plus amples détails sont fournis à la rubrique « Arrangements hors bilan ».

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une entité structurée doit être consolidée. Pour procéder à cette détermination, elle doit comprendre les ententes, déterminer si les décisions concernant les activités pertinentes sont prises par voie de droits de vote ou d'arrangements contractuels et établir si la Banque contrôle l'entité structurée.

La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les trois éléments de contrôle sont les suivants :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou à droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Cette définition du contrôle s'applique aux circonstances qui suivent :

- les droits de vote, ou des droits similaires, confèrent le pouvoir à la Banque, y compris dans les circonstances où la Banque ne détient pas la majorité des droits de vote ou qui mettent en jeu des droits de vote potentiels;
- lorsqu'une société émettrice a été conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (c'est-à-dire que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels);
- les circonstances impliquent une relation de mandataire;
- la Banque détient le contrôle sur des actifs spécifiés de la société émettrice.

La Banque ne contrôle pas une société émettrice lorsqu'elle agit à titre de mandataire. La Banque évalue si elle agit à titre de mandataire en déterminant si elle est principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. Les facteurs considérés par la Banque aux fins de cette évaluation incluent la portée de son pouvoir décisionnel sur la société émettrice, les droits détenus par les autres parties, la rémunération à laquelle elle a droit et son exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts qu'elle détient dans l'entité émettrice.

L'analyse s'effectue au moyen de techniques d'analyse qualitative et quantitative et s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses liées à l'environnement dans lequel l'entité structurée exerce ses activités et sur le montant et la date de réalisation des flux de trésorerie futurs.

La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer s'il s'est produit un changement de contrôle.

En 2019, il ne s'est produit aucun événement ayant modifié le contrôle qui a obligé la Banque à revoir sa détermination du contrôle des fonds multicédants ou d'autres entités structurées.

Comme l'indique la note 15 afférente aux états financiers consolidés, ainsi que l'analyse des arrangements hors bilan, la Banque ne détient pas le contrôle des deux fonds multicédants canadiens émettant du papier commercial qu'elle parraine et n'est donc pas tenue de les consolider à l'état de la situation financière de la Banque. La Banque exerce un contrôle sur son fonds multicédant américain et consolide celui-ci dans son état consolidé de la situation financière.

Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises doit être affecté à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause.

Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, chaque UGT à laquelle un goodwill a été attribué reflète le niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation et sur le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La Banque détermine cette valeur au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des ratios cours/bénéfice et de la prime de contrôle. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

La détermination de la valeur recouvrable des UGT et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel selon cette méthodologie en date du 31 juillet 2019. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur. De plus, aucune indication de dépréciation n'a été relevée au 31 octobre 2019.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La Banque utilise la méthode de la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle. La Banque détermine la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de facteurs comme des projections de flux de trésorerie approuvés par la direction, un taux d'actualisation et un taux de croissance final. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable est largement tributaire du taux d'actualisation et de la valeur terminale. La détermination de la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Les immobilisations incorporelles ont été soumises à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie applicable au 31 juillet 2019. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur. De plus, aucune indication de dépréciation n'a été relevée au 31 octobre 2019.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ce qui a lieu lorsque l'emprunteur effectue le remboursement ou lorsque les modalités de l'actif sont modifiées de façon substantielle. Les actifs sont également décomptabilisés lorsque la Banque transfère les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers indépendant et qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant.

La direction a également recours au jugement pour déterminer si un changement aux modalités d'un actif financier est considéré comme substantiel. En ce qui a trait aux prêts, cela comprend la nature du changement et l'ampleur des changements aux modalités, y compris le taux d'intérêt, le montant autorisé, le terme ou le type de couverture sous-jacente.

La direction doit également recourir au jugement pour déterminer, sur la base de faits et de circonstances particuliers, si la Banque a conservé ou transféré essentiellement tous les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci.

La plupart des actifs transférés aux termes de mises en pension, de prêt de titres, d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés au Canada et d'opérations de titrisation de marges de crédit personnelles, de prêts sur cartes de crédit et de prêts automobiles ne remplissent pas les conditions nécessaires à la décomptabilisation. La Banque continue de présenter les actifs transférés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière. De plus amples informations sur la décomptabilisation des actifs financiers sont présentées à la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

Provisions

La Banque comptabilise une provision si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Dans le présent contexte, probable signifie plus probable qu'improbable. Des jugements importants sont nécessaires pour déterminer si une obligation actuelle existe et pour estimer la probabilité, le calendrier et l'échéance de toute sortie de trésorerie future.

Litiges et autres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites et de démarches réglementaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et à des démarches réglementaires, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais dans le cadre d'une poursuite et que le montant peut en être raisonnablement estimé. De telles provisions sont comptabilisées à la meilleure estimation du montant requis pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, et ce, compte tenu des risques et incertitudes connexes à une telle obligation. L'estimation des montants requis est réalisée par la direction, de concert avec des experts internes et externes. Le coût réel du règlement de ces réclamations pourrait différer considérablement du montant des provisions pour frais juridiques. L'estimation de la Banque fait appel à une part de jugement considérable, compte tenu des différentes étapes que doivent suivre les procédures, du fait que l'obligation de la Banque, s'il en est, n'est pas encore déterminée et du fait que les questions sous-jacentes peuvent parfois évoluer. Par conséquent, il se pourrait que l'issue définitive de ces poursuites ait une incidence considérable sur les résultats d'exploitation de la Banque pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB, ainsi que les exigences édictées par les autres organismes de réglementation, dont le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence relative à l'évaluation qu'aura l'adoption des nouvelles normes publiées par l'IASB sur ses états financiers consolidés ainsi que les autres choix qui sont offerts au moment de la transition.

En vigueur au 1er novembre 2019

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), laquelle remplace l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 »). Cette norme exige qu'un preneur comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation d'un bien loué et un passif correspondant à la valeur actualisée des obligations locatives futures. L'IFRS 16 donnera généralement lieu à la comptabilisation de tous les contrats de location simple à l'état de la situation financière de la Banque à titre d'actifs au titre de droits d'utilisation, accompagnés des obligations locatives correspondantes. La Banque comptabilisera également à l'état du résultat net une charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation dans les charges autres que d'intérêts et une charge d'intérêts sur les obligations locatives dans les charges d'intérêts. L'IFRS 16 conserve l'essentiel des exigences comptables de l'IAS 17 s'appliquant au bailleur.

Les deux principaux domaines de jugement en ce qui concerne l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives sont la détermination de la durée du contrat de location et le taux d'actualisation.

Détermination de la durée du contrat de location

La probabilité que la Banque exerce l'option de renouvellement d'un contrat de location sera déterminée en évaluant si la Banque a la « certitude raisonnable » d'exercer cette option. La Banque aura la certitude raisonnable d'exercer une option lorsque des facteurs créeront un incitatif économique important de le faire. Cette évaluation fera appel à un niveau important de jugement, car elle est fondée sur les attentes actuelles concernant des décisions futures.

La durée du contrat de location aura une incidence sur le calcul de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative. Plus la durée du contrat de location est longue, plus l'actif au titre de droit d'utilisation et l'obligation locative connexe ont une valeur élevée. Tout changement touchant le contexte économique pourrait influer sur l'évaluation par la Banque du contrat de location, et toute modification de l'estimation des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives de la Banque.

Taux d'actualisation

À la date de début, la Banque évaluera l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, déterminée selon son taux d'emprunt marginal. La Banque tiendra compte d'un large éventail de facteurs pour déterminer le taux d'actualisation approprié, notamment le risque de crédit de la Banque, la durée du contrat de location, l'environnement économique et la situation géographique dans laquelle le contrat de location a été conclu.

Choix et incidence estimée

La Banque appliquera l'IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée en ajustant l'état de la situation financière consolidé au 1er novembre 2019, soit la date d'application initiale, sans retraiter les montants des périodes comparatives. La Banque choisira certaines options de transition, dont les suivantes :

- évaluer l'actif au titre du droit d'utilisation à la date d'application initiale à un montant égal à l'obligation locative, sous réserve de certains ajustements;
- ne pas appliquer l'IFRS 16 aux contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois (contrats de location à court terme) ou aux contrats de location de faible valeur;
- ne pas appliquer l'IFRS 16 aux contrats de location visant des immobilisations incorporelles.

L'adoption de l'IFRS 16 au 1er novembre 2019 devrait se traduire par une augmentation du total des actifs d'environ 3,7 milliards de dollars, ce qui représenterait essentiellement des contrats de location de biens immobiliers, et une augmentation des obligations locatives d'environ 3,7 milliards de dollars. La Banque estime que l'adoption de l'IFRS 16 réduira également d'environ 10 points de base son ratio des actions ordinaires et assimilées de T1.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, qui précise l'application des exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsque subsistent des incertitudes à l'égard de la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. L'incidence sur les états financiers consolidés de la Banque n'est pas significative.

Avantages du personnel

Le 7 février 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à ses exigences en matière de comptabilisation des régimes de retraite. Les modifications se rapportent à la survenance d'une modification, d'une compression ou de la liquidation d'un régime. Après de tels événements, la Banque est tenue d'utiliser des hypothèses révisées pour déterminer le coût des services rendus au cours de la période et des intérêts nets pour le reste de la période de présentation de l'information financière après la survenance du changement au régime. Pour la Banque, les modifications de portée limitée doivent être appliquées prospectivement aux modifications, à la compression ou à la liquidation d'un régime qui surviennent après le 1er novembre 2019.

En vigueur au 1er novembre 2020

Définition d'une entreprise
Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications aideront les sociétés à déterminer si une acquisition consiste en l'acquisition d'une entreprise ou d'un groupe d'actifs. Distinguer l'acquisition d'une entreprise de celle d'un groupe d'actifs est important car l'acquéreur ne constate un goodwill que lorsqu'il acquiert une entreprise. Les modifications s'appliquent aux transactions dont la date d'acquisition a lieu à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020. L'adoption anticipée est permise. Les modifications s'appliqueront de manière prospective aux nouvelles transactions.

Réforme des taux d'intérêt de référence
Le 26 septembre 2019, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9, à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 afin de modifier certaines de ses exigences en matière de comptabilité de couverture dans le but de favoriser la communication d'informations utiles par les entités pendant la période d'incertitude découlant de la suppression progressive des taux d'intérêt de référence (par exemple, les taux interbancaires offerts, ou « TIO »). Les modifications visent à proposer un allégement quant aux instruments financiers admissibles à la comptabilité de couverture au cours de la période d'incertitude qui précède le remplacement des taux contractuels. Les modifications ne s'appliqueront plus lorsque les incertitudes découlant de la refonte des TIO auront disparu. Les modifications exigent la présentation d'informations portant particulièrement sur les relations de couverture concernées. Pour la Banque, les modifications entrent en vigueur le 1er novembre 2020. L'application anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de ces modifications et l'étendue des exigences en matière d'information.

En vigueur au 1er novembre 2021

Contrats d'assurance
Le 18 mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit un cadre d'évaluation et de présentation exhaustif et fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats d'assurance. La nouvelle norme remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et exigera que les contrats d'assurance soient évalués au moyen des flux de trésorerie nécessaires à l'exécution actualisés et que les produits soient comptabilisés à mesure que les services seront rendus sur la période de couverture. La norme doit être adoptée rétrospectivement. Si cela n'est pas possible, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur peuvent être utilisées.

L'IASB a publié un exposé-sondage le 26 juin 2019 dans lequel sont proposées certaines modifications à l'IFRS 17, notamment une proposition visant à repousser la date d'entrée en vigueur de un an, soit jusqu'aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022. La Banque continue de surveiller de près l'évolution de cette norme et les discussions en cours au sein du secteur sur l'application de cette norme.

Le projet de mise en œuvre de l'IFRS 17 s'étirera sur plusieurs années et consistera en des mises à jour technologiques et en des changements aux politiques et aux procédures. La structure et la gouvernance du projet ont été établies en collaboration avec le Bureau de gestion des projets, en soutien au comité d'orientation des cadres supérieurs et aux comités des activités de projets. Les comités se composent de représentants du groupe Finance globale, des Services actuariels d'Assurance mondiale, des Technologies de l'information et des Activités d'assurance. La Banque a effectué une analyse préliminaire des différences entre l'IFRS 4 et l'IFRS 17, et une évaluation initiale de l'étendue en ce qui a trait aux contrats ainsi qu'un plan de projets ont été établis. La Banque a déterminé qu'elle aura besoin de nouvelles technologies pour gérer ses activités d'assurance et préparer les informations additionnelles à fournir ainsi que pour établir les états financiers de l'entité juridique d'assurance distincte aux termes de la nouvelle norme. Au cours de l'exercice 2020, la Banque continuera d'évaluer l'incidence sur ses systèmes et ses processus de TI existants et d'élaborer ses méthodes comptables aux termes de l'IFRS 17 afin d'effectuer une quantification initiale de l'incidence de la nouvelle norme.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque continue de surveiller et de réagir aux faits nouveaux en matière de réglementation portant sur divers sujets à l'échelle mondiale, de manière à ce que les diverses mesures de contrôle et unités d'exploitation en tiennent compte dans les meilleurs délais possibles et à ce que leur incidence sur ses activités soit réduite au minimum. La section qui suit présente un bref sommaire de certains faits nouveaux importants en matière de réglementation qui pourraient avoir des conséquences sur les activités de la Banque.

Réforme réglementaire au Royaume-Uni et dans l'Union européenne

Le Royaume-Uni a donné un avis officiel signifiant son intention de se retirer de l'Union européenne le 29 mars 2017. Les négociations sur les conditions de retrait sont en cours et la date limite pour que le Royaume-Uni quitte l'Union européenne a été reportée au 31 janvier 2020. Le retrait pourrait survenir plus tôt si le Parlement britannique ratifie l'accord qui a déjà été négocié avec l'Union européenne ou si un accord modifié est négocié et ratifié à la fois par l'Union européenne et le Royaume-Uni. Un accord politique a été conclu au sujet de la période de transition, laquelle s'étirerait au moins jusqu'au 31 décembre 2020, ce qui accorderait plus de temps pour s'assurer que les acteurs sont bien préparés, sous réserve de la conclusion et de la ratification d'une entente de retrait globale. Si cette éventualité se réalise, toutes les lois de l'Union européenne continueront de s'appliquer au Royaume-Uni pendant cette période de transition.

La possibilité demeure que le Royaume-Uni quitte l'Union européenne le 31 janvier 2020 ou avant cette date sans qu'une entente de retrait ne soit en place (aussi appelé un Brexit « dur »).

La sortie du Royaume-Uni pourrait donner lieu à des changements considérables à la loi ou aux lois, ce qui pourrait se répercuter sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Banque et nuire au coût du financement de la Banque en Europe. La Banque continue de suivre l'évolution de la situation afin de se préparer aux changements qui pourraient se répercuter sur ses activités au Royaume-Uni et ailleurs en Europe, et elle élabore et révise actuellement ses plans d'urgence en conséquence.

Initiatives réglementaires touchant les services financiers au Canada

En avril 2019, le Parlement a approuvé des modifications à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* en vue de moderniser et de renforcer la protection des dépôts. Les modifications entreront en vigueur en deux temps, soit le 30 avril 2020 pour certaines et le 30 avril 2021 pour les autres. Ces modifications consistent notamment en la protection par la SADC des dépôts en devise et des dépôts à terme de plus de 5 ans, en la suppression de la protection des chèques de voyage et en la mise en place de nouvelles exigences pour la protection des dépôts en fiducie.

Le 3 octobre 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié des réformes visant la conduite des conseillers, y compris des normes améliorées visant les conflits d'intérêts, la convenance, ainsi que la connaissance du produit et la connaissance du client. L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») a publié son nouveau Manuel de réglementation en langage simple en août 2019 afin de rendre les règles plus faciles à comprendre ainsi que d'apporter certaines modifications importantes. Ces modifications auront des conséquences sur les activités de gestion de patrimoine de la Banque et celle-ci procède actuellement à l'élaboration de nouveaux processus en collaboration avec ses conseillers afin de se conformer au nouveau Manuel de réglementation, qui entrera en vigueur en juin 2020, ainsi qu'aux réformes des ACVM, qui s'appliqueront à compter du 31 décembre 2019, avec une mise en œuvre échelonnée en décembre 2020 et 2021.

En 2019, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (l'« ACFC ») a présenté un nouveau code de conduite volontaire fondé sur des principes visant la prestation de services bancaires aux aînés. Aux fins du code, un aîné désigne toute personne au Canada âgée de 60 ans ou plus qui effectue des opérations à des fins autres que commerciales.

Le code sera adopté dès sa publication et d'autres échéances sont fixées pour janvier 2020. L'ACFC surveillera la conformité au code.Les consultations engagées dans le secteur à l'égard de l'interprétation du nouveau cadre de protection des consommateurs de produits et de services financiers (le « projet de loi C-86 ») du gouvernement fédéral par l'Association des banquiers canadiens (l'« ABC ») et par le ministère des Finances se poursuivent. L'entrée en vigueur du nouveau cadre et des règlements y afférents est prévue pour l'automne 2021, bien qu'aucune date n'ait été formellement fixée.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire – parachèvement des réformes de Bâle III

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs et des responsables du contrôle bancaire, instance de gouvernance du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »), a annoncé avoir convenu de fixer à 72,5 % le plancher de fonds propres et avoir parachevé les dernières réformes de Bâle III.

Les dernières réformes de Bâle III comportent les éléments suivants : une approche standard révisée du risque de crédit; des révisions de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes; des révisions du dispositif d'ajustement de l'évaluation du crédit, incluant la suppression de l'approche fondée sur les modèles internes et l'introduction d'une approche standard révisée; une approche standard révisée du risque d'exploitation, qui remplacera à la fois les approches standards existantes et les approches de mesure avancée; des révisions de la mesure du ratio de levier et un volant de fonds propres lié au ratio de levier pour les banques d'importance systémique mondiale (« BIS^{m} »), qui prendra la forme d'un volant de fonds propres de T1 et sera fixé à 50 % du volant de fonds propres pondéré de la BIS^{m}; et un plancher global garantissant que les actifs pondérés en fonction des risques des banques issus des modèles internes ne puissent pas être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés en fonction des risques tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Les banques devront aussi déclarer leurs actifs pondérés en fonction des risques sur la base de ces approches standards révisées. Les nouvelles normes de Bâle III entreront en vigueur en 2022, y compris les règles portant sur la révision complète du portefeuille de négociation qui devaient initialement prendre effet en 2020. La période d'instauration progressive du plancher de fonds propres de 72,5 % commencera le 1er janvier 2022 et prendra fin en janvier 2027.

En juillet 2018, le BSIF a publié un document de travail sollicitant l'avis des interlocuteurs intéressés au sujet de son orientation stratégique proposée et des calendriers de mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III au Canada. Le BSIF appuie les changements proposés aux dernières réformes de Bâle III et il a l'intention de les mettre en œuvre à l'échelle nationale tout en tenant compte des ajustements requis pour refléter les unicités du marché canadien, en améliorant la sensibilité au risque et en fournissant les bonnes structures incitatives, tout en favorisant la sûreté et la stabilité des institutions de dépôt, et en tenant compte des règles du jeu équitables et des problèmes de compétitivité. Dans le cadre de ces ajustements, le BSIF envisage d'éliminer les dispositions transitoires du CBCB relatives au plancher de fonds propres en établissant le plancher de fonds propres à 72,5 % à partir du premier trimestre de 2022. Les réponses aux questions évoquées dans le document de travail devaient être soumises au BSIF d'ici le 19 octobre 2018. La Banque continuera de suivre l'évolution des développements ayant une incidence sur les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de se préparer en conséquence.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier en matière de fonds propres réglementaires

En février 2018, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB ») a publié une mise à jour de son cadre d'exigences de communication financière au titre du troisième pilier, dans le contexte de la troisième étape du projet qui fait suite à la première et à la deuxième étapes publiées respectivement par le CBCB en janvier 2015 et en mars 2017. La troisième étape porte essentiellement sur les modifications aux obligations en matière d'informations découlant des réformes de Bâle III achevées en décembre 2017, de même que sur d'autres obligations en matière d'informations relatives aux actifs grevés, aux distributions discrétionnaires et au champ d'application des obligations d'information à travers les groupes de résolution.

Les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires de la Banque au 31 octobre 2019 respectent la ligne directrice en matière d'information pour la première étape des exigences de communication financière révisées au titre du troisième pilier publiée par le BSIF en avril 2017. La Banque attend les lignes directrices en matière d'information du BSIF portant sur la mise en place des deuxième et troisième étapes du projet de communication financière du CBCB.

En mai 2018, le BSIF a publié ses exigences en matière de divulgation de la capacité totale d'absorption des pertes et sur les exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres (anciennement, le préavis intitulé « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III »). Ces lignes directrices représentent collectivement un élément clé d'un régime de capacité totale d'absorption des pertes conçu pour s'assurer que les plus grandes banques canadiennes maintiennent une capacité minimale pour absorber les pertes et pour renforcer la stabilité du secteur financier. Ces exigences en matière de divulgation sont entrées en vigueur pour les rapports trimestriels à compter du premier trimestre de 2019.

Faits nouveaux en matière de réglementation sur la liquidité

Le ratio structurel de liquidité à long terme vise à réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques qu'elles financent leurs activités au moyen de sources de financement stables suffisantes. Le ratio structurel de liquidité à long terme deviendra une norme minimale du cadre de liquidité du BSIF en janvier 2020 et sa présentation sera exigée d'ici le premier trimestre de 2021.

Réforme des taux d'intérêt de référence

En juillet 2017, la Financial Conduct Authority (la « FCA ») du Royaume-Uni, qui a commencé à réglementer le taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») en 2013, a annoncé qu'elle cesserait ses efforts pour maintenir le taux après le 31 décembre 2021. Cette décision fait suite aux efforts réglementaires visant à réformer le TIOL et d'autres taux interbancaires offerts, qui ont fait l'objet d'une surveillance accrue en raison de l'amincissement des marchés sous-jacents. En tant qu'administrateur du TIOL, la FCA et les organismes de réglementation d'autres territoires ont exhorté les utilisateurs du TIOL à abandonner le TIOL et les autres taux interbancaires offerts au profit de taux de rechange sans risque. Le Royaume-Uni, l'Europe, les États-Unis, le Japon et la Suisse ont tous recommandé des solutions de rechange au TIOL, fondées sur des marchés de financement à un jour garantis ou non garantis.

Certains de ces taux de rechange, tels que le Sterling Overnight Index Average (SONIA), la solution de rechange au TIOL libellé en livres sterling, et le Swiss Average Rate Overnight (« SARON »), la solution de rechange au TIOL libellé en francs suisses, étaient déjà largement utilisés dans ces pays. D'autres taux, comme le Secured Overnight Financing Rate (« SOFR »), le taux recommandé comme solution de rechange au TIOL libellé en dollars américains, ont été récemment lancés en 2018. Ces taux étant dépourvus de structure des échéances et de composante crédit, ils sont intrinsèquement différents du TIOL et des autres taux interbancaires offerts. Ces différences entre les taux compliquent la transition du TIOL et des autres TIO vers leurs solutions de rechange à un jour et donnent lieu à une progression plus lente dans certains marchés, comme ceux fondés sur de nouveaux taux comme le SOFR. Au Canada, le taux des opérations de pension à un jour canadien (« CORRA ») a été recommandé comme solution de rechange au taux offert en dollars canadiens (« Canadian Dollar Offered Rate » ou « CDOR ») pour les produits dérivés et les produits en trésorerie. Déjà disponible sur le marché, le CORRA fait actuellement l'objet d'un processus d'amélioration et de réforme par son administrateur, la Banque du Canada.

La Banque a mis en place un programme à l'échelle de l'entreprise visant à assurer une transition en douceur du TIOL et d'autres TIO vers des taux sans risque. Le programme s'est concentré sur la détermination et l'évaluation de notre exposition à divers taux d'intérêt de référence, sur la capacité de négocier des produits s'appuyant sur des taux sans risque de rechange et sur l'évaluation du libellé actuel de nos modifications contractuelles dans l'éventualité où le TIOL cesserait d'exister. La Banque examine actuellement ses contrats s'appuyant sur des TIO en tenant compte de ceux qui se prolongeront au-delà de 2021. De plus, la Banque évalue ses outils technologiques afin de s'assurer qu'ils sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés, et elle travaille à l'élaboration de messages cohérents à l'intention de ses clients. L'approche de la Banque consiste à envisager les risques liés à la transition dans le cadre d'un programme complet de changement visant à s'assurer que ses systèmes, ses processus et sa stratégie permettent l'abandon en douceur des taux traditionnels et qu'ils soutiennent les activités de négociation utilisant des taux de référence de rechange.

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a examiné en deux phases l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence sur l'information financière. La première phase porte sur les questions qui touchent l'information financière dans l'intervalle qui précède le remplacement d'un taux de référence actuel par un taux sans risque de rechange. La deuxième phase porte sur les questions qui pourraient toucher l'information financière au moment de ce remplacement. L'IASB a finalisé la première phase et publié l'allégement en septembre 2019, qui entrera en vigueur pour la Banque le 1er novembre 2020, et pourra être appliqué de manière anticipée. L'IASB a entamé les discussions sur la deuxième phase et la Banque suit de près ces développements afin de mieux évaluer les incidences comptables.

Utilisation de l'approche de mesure avancée pour le calcul des fonds propres requis en regard du risque d'exploitation

En juillet 2019, le BSIF a révisé ses exigences en matière de fonds propres en ce qui concerne le risque d'exploitation afin de s'aligner sur les révisions finales de Bâle III qui ont été publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en décembre 2017. À compter du premier trimestre de 2021, les institutions devront utiliser l'approche standard de Bâle III révisée au titre du risque d'exploitation.

En attendant, pour l'exercice 2020, les institutions qui sont actuellement autorisées à utiliser l'approche de mesure avancée (« AMA ») de Bâle II pour le calcul des fonds propres requis en regard du risque d'exploitation devront déclarer leurs fonds propres selon l'approche standard de Bâle II actuelle. Étant donné que les exigences de la Banque en vertu de l'AMA doivent être au moins aussi élevées que les exigences en vertu de l'approche standard, l'incidence de l'adoption des exigences temporaires au cours de 2020 n'est pas importante pour la Banque.

Modifications à la réglementation sur le risque de taux d'intérêt

En mai 2019, le BSIF a mis à jour ses directives sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (« RTIPB »), lesquelles proposent un cadre de contrôle du risque permettant de cerner, d'évaluer et de gérer le risque de taux d'intérêt. La Banque appliquera les directives mises à jour à compter de janvier 2020, conformément aux exigences du BSIF.

Modifications à la Règle Volcker

Les modifications proposées à la Règle Volcker ont maintenant été approuvées par chacune des cinq autorités de réglementation américaines responsables de cette loi (c.-à-d. la FDIC, l'OCC, la Réserve fédérale, la CFTC et la SEC). Comme prévu, les modifications définitives allégeront les obligations réglementaires de certaines institutions financières, y compris les institutions bancaires étrangères telles que la Banque. Les modifications entrent en vigueur le 1er janvier 2020 et la conformité entière à celles-ci est requise avant le 1er janvier 2021.

Règlements canadiens sur la lutte contre le blanchiment d'argent

En juillet 2019, des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (Canada) ont été publiées à la suite d'une consultation exhaustive auprès du secteur. Les modifications entreront en vigueur graduellement et la majeure partie de celles-ci s'appliquera à compter de juin 2021. Ces modifications visent à accroître l'efficacité du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et à améliorer la conformité aux normes internationales. Les nouvelles règles exigeront de la Banque qu'elle apporte des changements à ses processus, à ses technologies et à ses données afin de satisfaire aux exigences de présentation d'information du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (« CANAFE »). La Banque travaille activement à la mise en œuvre du nouveau régime en vue de protéger le système financier canadien et les collectivités.

Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier et les chefs de secteurs.

T54 Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Salaires et incitatifs en trésorerie[1]	**17 $**	18 $
Rémunération fondée sur des actions[2]	**25**	27
Prestations de retraite et autres[1]	**5**	4
Total	**47 $**	49 $

1) Passés en charges au cours de l'exercice.
2) Attribuée au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Se reporter à la note 26 « Rémunération fondée sur des actions » pour en savoir davantage sur ces régimes.

T55 Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Les prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Prêts	**14 $**	13 $
Dépôts	**9 $**	6 $

Au 31 octobre 2019, le crédit consenti par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 18,9 millions de dollars (31 octobre 2018 – 132,4 millions de dollars), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 3,3 millions de dollars (31 octobre 2018 – 23,9 millions de dollars).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci, selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles se présentent comme suit :

T56 Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2019	2018
Bénéfice net (perte nette)	**(68)$**	(64)$
Prêts	**327**	702
Dépôts	**194**	151
Garanties et engagements	**16 $**	123 $

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 4,1 milliards de dollars (31 octobre 2018 – 3,8 milliards de dollars), ce qui représente une tranche des principaux actifs des régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 7,2 millions de dollars (31 octobre 2018 – 5,0 millions de dollars).

Surveillance et gouvernance

Les responsabilités en matière de surveillance du comité d'audit et de révision (le « CAR ») en ce qui a trait aux transactions entre parties liées comprennent la revue des politiques et des pratiques afin de cerner les transactions entre parties liées qui risquent d'avoir une incidence significative sur la Banque et l'examen des procédures censées garantir la conformité aux dispositions de la *Loi sur les banques* en ce qui concerne les transactions entre parties liées. Les exigences de la *Loi sur les banques* portent sur une gamme plus vaste de transactions entre parties liées que celles prévues dans les IFRS. La Banque a mis en place divers processus pour s'assurer que l'information sur les parties liées est détectée et signalée au CAR semestriellement. Elle fournit au CAR des rapports détaillés qui attestent sa conformité quant aux procédures qu'elle a établies.

Le service Audit interne de la Banque procède aux contrôles voulus pour fournir au CAR l'assurance raisonnable que les politiques et procédures de la Banque en matière de détection, d'autorisations et de présentation des transactions avec des parties liées sont bien conçues et appliquées efficacement.

Données supplémentaires

Renseignements par secteurs géographiques

T57 Bénéfice net par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	2019 Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total	2018[1] Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total	2017[1] Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	7 630 $	720 $	1 684 $	1 576 $	1 613 $	1 017 $	2 143 $	794 $	17 177 $	7 780 $	691 $	1 561 $	1 378 $	1 117 $	839 $	2 028 $	797 $	16 191 $	7 382 $	460 $	1 380 $	1 287 $	817 $	710 $	2 065 $	934 $	15 035 $
Revenus autres que d'intérêts	7 435	1 189	671	790	806	603	1 007	1 356	13 857	6 805	843	613	662	565	484	968	1 644	12 584	6 753	830	536	635	409	455	968	1 534	12 120
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	981	(16)	335	523	436	362	352	54	3 027	802	(34)	239	351	498	511	211	33	2 611	906	(14)	193	329	145	337	215	138	2 249
Charges autres que d'intérêts	8 261	870	1 306	846	1 166	919	1 931	1 438	16 737	7 683	701	1 196	770	837	723	1 795	1 353	15 058	7 820	606	1 123	762	630	620	1 786	1 283	14 630
Charge d'impôt sur le résultat	952	267	121	248	185	106	319	274	2 472	1 310	220	76	235	51	39	175	276	2 382	882	147	125	225	77	71	226	280	2 033
Total partiel	4 871	788	593	749	632	233	548	384	8 798	4 790	647	663	684	296	50	815	779	8 724	4 527	551	475	606	374	137	806	767	8 243
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	18	–	14	(11)	179	107	101	–	408	–	–	17	12	28	16	102	1	176	–	–	12	11	53	60	102	–	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 853 $	788 $	579 $	760 $	453 $	126 $	447 $	384 $	8 390 $	4 790 $	647 $	646 $	672 $	268 $	34 $	713 $	778 $	8 548 $	4 527 $	551 $	463 $	595 $	321 $	77 $	704 $	767 $	8 005 $
Ajustements	74	–	–	50	73	78	286	–	561	52	–	–	4	172	63	3	4	298	26	–	–	4	17	4	5	4	60
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 927 $	788 $	579 $	810 $	526 $	204 $	733 $	384 $	8 951 $	4 842 $	647 $	646 $	676 $	440 $	97 $	716 $	782 $	8 846 $	4 553 $	551 $	463 $	599 $	338 $	81 $	709 $	771 $	8 065 $

1) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T58 Prêts et acceptations par secteurs géographiques[1]

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	IFRS 9 2019	IFRS 9 2018	–IAS 39– 2017
Canada			
Provinces de l'Atlantique	**22,1 $**	21,9 $	22,7 $
Québec	**30,6**	29,3	29,0
Ontario	**203,0**	185,7	173,6
Manitoba et Saskatchewan	**17,9**	17,3	17,1
Alberta	**53,5**	52,8	51,9
Colombie-Britannique	**66,5**	60,5	55,6
	393,6	367,5	349,9
États-Unis	**44,3**	41,8	36,9
Mexique	**31,9**	27,5	24,2
Pérou	**21,7**	20,1	18,4
Chili	**45,6**	43,8	22,8
Colombie	**11,7**	11,6	9,4
Autres pays			
Amérique latine	**10,2**	8,8	6,6
Europe	**9,1**	9,4	10,0
Antilles et Amérique centrale	**30,2**	31,1	31,4
Asie et autres	**13,2**	11,6	12,6
	62,7	60,9	60,6
	611,5 $	573,2 $	522,2 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créance total	**(5,1)**	(5,1)	(4,3)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**606,4 $**	568,1 $	517,9 $

1) Les montants pour les exercices 2019 et 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants de la période précédente n'ont pas été retraités.

T59 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018	2017[1]
Canada	**1 133 $**	999 $	1 049 $
États-Unis	**94**	80	140
Mexique	**485**	359	303
Pérou	**642**	581	704
Chili	**844**	753	565
Colombie	**505**	619	462
Autres pays	**1 432**	1 739	1 642
Total	**5 135 $**	5 130 $	4 865 $

1) Exclusion faite des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico pour les périodes antérieures à 2018.

T60 Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des instruments financiers dépréciés par secteurs géographiques[1]

Pour les exercices (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Canada	**984 $**	785 $	906 $
États-Unis	**(1)**	(6)	(14)
Mexique	**291**	239	193
Pérou	**446**	349	329
Chili	**403**	275	145
Colombie	**422**	358	337
Autres pays	**354**	355	353
Total	**2 899 $**	2 355 $	2 249 $

1) Les montants pour les exercices 2019 et 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants de la période précédente n'ont pas été retraités.

T61 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis[1]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Prêts	Transactions	Dépôts interbancaires	Titres d'administrations publiques et autres titres	Participations dans des filiales et sociétés affiliées	Autres	**Total de 2019**	Total de 2018
Asie								
Chine	1 484 $	2 291 $	390 $	909 $	55 $	55 $	**5 184 $**	4 714 $
Inde	1 595	212	–	–	–	5	**1 812**	1 672
Thaïlande	234	5	124	–	3 554	2	**3 919**	3 640
Singapour	1 892	72	68	–	–	17	**2 049**	1 248
Hong Kong	1 606	82	42	39	–	18	**1 787**	1 813
Japon	321	27	34	4 988	–	54	**5 424**	5 625
Autres pays d'Asie[2]	1 296	20	–	–	326	42	**1 684**	1 931
Total	8 428 $	2 709 $	658 $	5 936 $	3 935 $	193 $	**21 859 $**	20 643 $
Amérique latine								
Chili	3 857 $	1 145 $	2 383 $	156 $	5 110 $	744 $	**13 395 $**	11 965 $
Mexique	3 998	315	–	610	4 512	261	**9 696**	7 533
Brésil	6 536	1 441	–	13	382	653	**9 025**	7 596
Pérou	3 162	76	18	177	5 676	12	**9 121**	7 611
Colombie	1 227	195	–	1	1 526	4	**2 953**	3 050
Autres pays d'Amérique latine[3]	127	10	–	11	522	–	**670**	677
Total	18 907 $	3 182 $	2 401 $	968 $	17 728 $	1 674 $	**44 860 $**	38 432 $
Antilles et en Amérique centrale								
Panama	4 534 $	122 $	65 $	40 $	278 $	1 $	**5 040 $**	4 850 $
Costa Rica	1 930	77	–	–	1 120	15	**3 142**	2 971
République dominicaine	1 206	11	123	–	402	11	**1 753**	1 182
Autres pays des Antilles et d'Amérique centrale[4]	2 034	149	2	–	1 593	1	**3 779**	4 051
Total	9 704 $	359 $	190 $	40 $	3 393 $	28 $	**13 714 $**	13 054 $
Au 31 octobre 2019	**37 039 $**	**6 250 $**	**3 249 $**	**6 944 $**	**25 056 $**	**1 895 $**	**80 433 $**	
Au 31 octobre 2018	32 192 $	5 691 $	3 204 $	5 865 $	24 004 $	1 173 $	72 129 $	

1) L'exposition au risque outre-frontière représente une réclamation contre un emprunteur situé dans un pays étranger, libellée dans une monnaie autre que la monnaie locale et établie en fonction du risque ultime.
2) Comprend l'Indonésie, Macao, la Malaisie, la Corée du Sud et Taïwan.
3) Comprend le Venezuela et l'Uruguay.
4) Comprend d'autres pays des Antilles dont la langue est l'anglais ou l'espagnol, comme les Bahamas, la Barbade, les Îles Vierges britanniques, le Salvador, la Jamaïque, Trinité-et-Tobago et les Îles Turques et Caïques.

Risque de crédit

T62 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs[1)]

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2019	2018	2017
Prêts hypothécaires à l'habitation	**268,2 $**	253,4 $	236,9 $
Prêts personnels	**98,6**	96,0	89,2
Prêts sur cartes de crédit	**17,8**	16,5	14,1
Prêts personnels	**384,6 $**	365,9 $	340,2 $
Services financiers			
Non bancaires	**28,8 $**	24,6 $	20,5 $
Bancaires[2)]	**5,2**	4,5	3,8
Commerce de gros et de détail	**27,6**	25,1	21,1
Immobilier et construction	**32,4**	29,2	24,6
Énergie[3)]	**16,6**	14,8	14,5
Transport	**9,5**	9,3	8,2
Automobile	**14,0**	14,7	13,0
Agriculture	**13,3**	11,5	10,2
Hébergement et loisirs	**4,4**	4,0	3,5
Exploitation minière	**6,8**	5,5	4,9
Métaux	**2,9**	3,0	2,6
Services publics	**10,8**	9,7	8,1
Soins de santé	**6,1**	5,4	5,6
Technologies et médias	**13,4**	12,3	9,6
Produits chimiques[3)]	**2,4**	1,9	2,1
Aliments et boissons	**8,5**	7,9	6,3
Produits forestiers	**3,1**	1,9	1,7
Autres[4)]	**16,0**	16,9	17,0
Emprunteurs souverains[5)]	**5,1**	5,1	4,7
Prêts aux entreprises et administrations publiques	**226,9 $**	207,3 $	182,0 $
	611,5 $	573,2 $	522,2 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	**(5,1)**	(5,1)	(4,3)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**606,4 $**	568,1 $	517,9 $

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants de la période précédente n'ont pas été retraités.
2) Institutions de dépôt et entreprises de négociation de titres.
3) Les montants de la période précédente ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.
4) Le poste « Autres » a trait à des produits de financement à hauteur de 1,1 $, à des services à hauteur de 2,8 $ et à la gestion de patrimoine à hauteur de 3,4 $ (2018 – 2,3 $, 2,6 $ et 2,7 $, respectivement).
5) Comprend des banques centrales, des administrations publiques régionales et locales et des agences supranationales.

T63 Instruments de crédit hors bilan

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2019	2018	2017
Engagements de crédit[1)]	**211,9 $**	197,4 $	185,7 $
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	**35,6**	35,4	35,5
Prêts de titres, engagements d'achat de titres et autres	**52,2**	53,7	42,0
Total	**299,7 $**	286,5 $	263,2 $

1) Exclusion faite des engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

T64 Variations du montant net des prêts douteux[1)]

Pour les exercices (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Montant brut des prêts douteux			
Solde à l'ouverture de l'exercice	**5 130 $**	5 070 $	5 394 $
Ajouts nets			
Nouveaux ajouts	**4 213**	3 871	4 297
Connexes à l'acquisition	**18**	233	–
Déclassements	**(45)**	(168)	(42)
Paiements	**(469)**	(722)	(1 427)
Ventes	**(58)**	(72)	(50)
	3 659	3 142	2 778
Radiations			
Prêts hypothécaires à l'habitation	**(99)**	(219)	(170)
Prêts personnels	**(1 818)**	(1 441)	(1 478)
Prêts sur cartes de crédit	**(1 325)**	(1 104)	(1 024)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**(274)**	(276)	(501)
	(3 516)	(3 040)	(3 173)
Change et autres	**(138)**	(42)	(134)
Solde à la clôture de l'exercice	**5 135 $**	5 130 $	4 865 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers[2)]			
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 677 $**	1 756 $	2 948 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**2 899**	2 355	2 249
Radiations	**(3 516)**	(3 040)	(3 173)
Recouvrements			
Prêts hypothécaires à l'habitation	**26**	96	70
Prêts personnels	**285**	275	252
Prêts sur cartes de crédit	**218**	250	303
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**45**	68	55
	574	689	680
Change et autres	**(39)**	(83)	(82)
Solde à la clôture de l'exercice	**1 595 $**	1 677 $	2 622 $
Montant net des prêts douteux			
Solde à l'ouverture de l'exercice	**3 453 $**	3 314 $	2 446 $
Variation nette du montant brut des prêts douteux	**5**	60	(529)
Variation nette du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers	**82**	79	326
Solde à la clôture de l'exercice	**3 540 $**	3 453 $	2 243 $

1) Exclusion faite des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico réalisée avant 2018.
2) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants de la période précédente n'ont pas été retraités.

T65 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances[1)]

Pour les exercices (en millions de dollars)	2019	2018
Nouvelles dotations	**3 599 $**	3 267 $
Reprises	**(126)**	(223)
Recouvrements	**(574)**	(689)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – instruments financiers (étape 3)	**2 899**	2 355
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	**128**	256
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**3 027 $**	2 611 $

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants de la période précédente n'ont pas été retraités.

Pour les exercices (en millions de dollars)	2017
Nouvelles dotations	3 057 $
Reprises	(128)
Recouvrements	(680)
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, montant net – prêts douteux	2 249
Dotations (reprises) au compte de correction de valeur collectif pour pertes sur créances – prêts productifs	–
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 249 $

T66 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers par catégories d'emprunteurs

Pour les exercices (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Prêts hypothécaires à l'habitation	**59 $**	91 $	61 $
Prêts personnels	**1 480**	1 198	1 152
Prêts sur cartes de crédit	**1 078**	833	734
Prêts personnels	**2 617**	2 122	1 947
Services financiers			
Non bancaires	**–**	1	10
Bancaires	**–**	–	1
Commerce de gros et de détail	**85**	92	63
Immobilier et construction	**48**	48	62
Énergie	**–**	(33)	(8)
Transport	**8**	8	20
Automobile	**13**	9	8
Agriculture	**20**	15	14
Hébergement et loisirs	**–**	(5)	14
Exploitation minière	**1**	(1)	2
Métaux	**7**	(7)	46
Services publics	**14**	20	12
Soins de santé	**24**	12	7
Technologies et médias	**16**	7	(1)
Produits chimiques	**–**	1	(1)
Aliments et boissons	**25**	17	18
Produits forestiers	**5**	5	3
Autres	**19**	(6)	31
Emprunteurs souverains	**(3)**	50	1
Entreprises et administrations publiques	**282**	233	302
Dotation au compte de correction de valeur au titre des instruments financiers	**2 899 $**	2 355 $	2 249 $

T67 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs

	2019			2018		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	**1 830 $**	**325 $**	**1 505 $**	1 797 $	360 $	1 437 $
Prêts personnels	**1 094**	**591**	**503**	1 069	644	425
Prêts sur cartes de crédit	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Prêts personnels	**2 924 $**	**916 $**	**2 008 $**	2 866 $	1 004 $	1 862 $
Services financiers						
Non bancaires	**42**	**11**	**31**	19	13	6
Bancaires	**2**	**2**	**–**	2	2	–
Commerce de gros et de détail	**370**	**182**	**188**	390	168	222
Immobilier et construction	**344**	**84**	**260**	469	112	357
Énergie	**155**	**13**	**142**	135	30	105
Transport	**150**	**45**	**105**	233	60	173
Automobile	**49**	**25**	**24**	50	16	34
Agriculture	**250**	**69**	**181**	150	50	100
Hébergement et loisirs	**2**	**1**	**1**	37	1	36
Exploitation minière	**39**	**7**	**32**	25	5	20
Métaux	**56**	**28**	**28**	48	17	31
Services publics	**35**	**21**	**14**	51	22	29
Soins de santé	**92**	**22**	**70**	76	19	57
Technologies et médias	**33**	**11**	**22**	21	5	16
Produits chimiques	**14**	**5**	**9**	10	3	7
Aliments et boissons	**154**	**63**	**91**	99	50	49
Produits forestiers	**47**	**11**	**36**	27	7	20
Autres	**137**	**75**	**62**	159	78	81
Emprunteurs souverains	**240**	**4**	**236**	263	15	248
Entreprises et administrations publiques	**2 211 $**	**679 $**	**1 532 $**	2 264 $	673 $	1 591 $
Total	**5 135 $**	**1 595 $**	**3 540 $**	5 130 $	1 677 $	3 453 $

T68 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques[1), 2)]

Prêts autres qu'aux particuliers	2019					2018
	Prêts autres qu'aux particuliers					
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions[3)]	Prêts aux particuliers	Total	Total
Canada	**112 412 $**	**45 419 $**	**33 232 $**	**358 170 $**	**549 233 $**	521 803 $
États-Unis	**95 268**	**37 529**	**43 239**	**–**	**176 036**	178 139
Chili	**23 476**	**1 309**	**4 077**	**24 659**	**53 521**	53 152
Mexique	**21 392**	**1 189**	**2 871**	**12 517**	**37 969**	33 294
Pérou	**19 246**	**745**	**3 139**	**9 824**	**32 954**	28 495
Colombie	**5 382**	**397**	**637**	**7 257**	**13 673**	13 649
Autres pays						
Europe	**23 050**	**6 656**	**16 179**	–	**45 885**	42 613
Antilles et Amérique centrale	**17 841**	**1 849**	**1 476**	**17 470**	**38 636**	38 302
Autres pays d'Amérique latine	**10 478**	**999**	**239**	**686**	**12 402**	11 368
Autres	**23 699**	**4 069**	**5 403**	**44**	**33 215**	28 419
Total	**352 244 $**	**100 161 $**	**110 492 $**	**430 627 $**	**993 524 $**	949 234 $
Au 31 octobre 2018	341 493 $	92 303 $	105 232 $	410 206 $	949 234 $	

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu du risque de crédit ultime. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres et les autres actifs.
2) Ces montants représentent l'exposition en cas de défaut.
3) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés, les actifs titrisés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

T69 Exposition au risque de crédit par échéances selon l'approche NI avancée[1), 2)]

	2019				2018
Durée à courir jusqu'à l'échéance aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions[3)]	Total	Total
Prêts autres qu'aux particuliers					
Moins de 1 an	**144 421 $**	**30 058 $**	**65 738 $**	**240 217 $**	235 630 $
De 1 an à 5 ans	**122 302**	**63 091**	**27 516**	**212 909**	208 800
Plus de 5 ans	**23 960**	**3 142**	**7 205**	**34 307**	17 618
Total des prêts autres qu'aux particuliers	**290 683 $**	**96 291 $**	**100 459 $**	**487 433 $**	462 048 $
Prêts aux particuliers					
Moins de 1 an	**40 732 $**	**21 004 $**	**– $**	**61 736 $**	50 941 $
De 1 an à 5 ans	**192 344**	**–**	**–**	**192 344**	188 922
Plus de 5 ans	**15 488**	**–**	**–**	**15 488**	15 259
Crédits renouvelables[4)]	**39 084**	**29 839**	**–**	**68 923**	68 467
Total des prêts aux particuliers	**287 648 $**	**50 843 $**	**– $**	**338 491 $**	323 589 $
Total	**578 331 $**	**147 134 $**	**100 459 $**	**825 924 $**	785 637 $
Au 31 octobre 2018	549 472 $	134 884 $	101 281 $	785 637 $	

1) Durée à courir jusqu'à l'échéance des expositions au risque de crédit. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres et les autres actifs.
2) Exposition en cas de défaut, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
3) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les actifs titrisés, les dérivés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.
4) Cartes de crédit et lignes de crédit sans échéance déterminée.

T70 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019						2018	
	Approche NI avancée		Approche standard[1]		Total		Total	
	Exposition en cas de défaut[2]	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1[3]	Exposition en cas de défaut[2]	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1[3]	Exposition en cas de défaut[2]	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1[3]	Exposition en cas de défaut[2]	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1[3]
Prêts autres qu'aux particuliers								
Exposition sur les sociétés								
Montants prélevés	172 597 $	83 506 $	52 814 $	50 219 $	225 411 $	133 725 $	204 018 $	127 647 $
Engagements non prélevés	93 026	33 655	3 684	3 644	96 710	37 299	89 198	36 376
Autres[4]	46 766	10 868	3 495	3 419	50 261	14 287	46 941	14 020
	312 389	128 029	59 993	57 282	372 382	185 311	340 157	178 043
Exposition sur les banques								
Montants prélevés	19 788	3 782	1 998	1 529	21 786	5 311	25 888	6 363
Engagements non prélevés	2 451	404	156	155	2 607	559	2 306	446
Autres[4]	9 787	1 153	57	57	9 844	1 210	9 989	1 192
	32 026	5 339	2 211	1 741	34 237	7 080	38 183	8 001
Exposition sur les emprunteurs souverains								
Montants prélevés	98 298	3 659	6 749	840	105 047	4 499	111 587	4 948
Engagements non prélevés	814	93	30	29	844	122	799	111
Autres[4]	2 990	65	2	–	2 992	65	1 812	96
	102 102	3 817	6 781	869	108 883	4 686	114 198	5 155
Total des prêts autres qu'aux particuliers								
Montants prélevés	290 683	90 947	61 561	52 588	352 244	143 535	341 493	138 958
Engagements non prélevés	96 291	34 152	3 870	3 828	100 161	37 980	92 303	36 933
Autres[4]	59 543	12 086	3 554	3 476	63 097	15 562	58 742	15 308
	446 517 $	137 185 $	68 985 $	59 892 $	515 502 $	197 077 $	492 538 $	191 199 $
Prêts aux particuliers								
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers								
Montants prélevés	217 673 $	20 756 $	47 427 $	19 727 $	265 100 $	40 483 $	250 461 $	35 851 $
	217 673	20 756	47 427	19 727	265 100	40 483	250 461	35 851
Marges de crédit garanties								
Montants prélevés	21 130	3 846	–	–	21 130	3 846	21 047	3 639
Engagements non prélevés	18 524	1 102	–	–	18 524	1 102	17 864	1 081
	39 654	4 948	–	–	39 654	4 948	38 911	4 720
Expositions sur les prêts renouvelables aux particuliers admissibles								
Montants prélevés	16 046	9 198	–	–	16 046	9 198	17 337	9 993
Engagements non prélevés	29 839	3 806	–	–	29 839	3 806	28 550	3 470
	45 885	13 004	–	–	45 885	13 004	45 887	13 463
Autres prêts aux particuliers								
Montants prélevés	32 799	16 131	44 709	33 196	77 508	49 327	73 276	45 702
Engagements non prélevés	2 480	776	–	–	2 480	776	1 671	476
	35 279	16 907	44 709	33 196	79 988	50 103	74 947	46 178
Total des prêts aux particuliers								
Montants prélevés	287 648	49 931	92 136	52 923	379 784	102 854	362 121	95 185
Engagements non prélevés	50 843	5 684	–	–	50 843	5 684	48 085	5 027
	338 491 $	55 615 $	92 136 $	52 923 $	430 627 $	108 538 $	410 206 $	100 212 $
Exposition sur les actifs titrisés	18 098	183	5 207	1 784	23 305	1 967	23 346	2 287
Dérivés détenus à des fins de transaction	22 818	6 790	1 272	1 250	24 090	8 040	23 144	7 895
Dérivés au titre de l'ajustement de l'évaluation du crédit	–	6 537	–	–	–	6 537	–	4 616
Total partiel	825 924 $	206 310 $	167 600 $	115 849 $	993 524 $	322 159 $	949 234 $	306 209 $
Capitaux propres	2 279	2 136	–	–	2 279	2 136	1 754	1 619
Autres actifs[5]	–	–	61 320	29 033	61 320	29 033	60 124	28 258
Total du risque de crédit avant le facteur scalaire	828 203 $	208 446 $	228 920 $	144 882 $	1 057 123 $	353 328 $	1 011 112 $	336 086 $
Ajout lié au facteur scalaire de 6 %[6]	–	12 103	–	–	–	12 103	–	11 010
Total du risque de crédit	828 203 $	220 549 $	228 920 $	144 882 $	1 057 123 $	365 431 $	1 011 112 $	347 096 $

1) Déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances.
2) Montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments au bilan et montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
3) En 2019, conformément aux exigences du BSIF, les actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit ont été intégralement appliqués. Au cours de l'exercice précédent, les facteurs scalaires appliqués aux actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit ayant servi à calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres correspondaient à 0,80, à 0,83 et à 0,86, respectivement.
4) Les autres expositions comprennent les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.
5) Les expositions en cas de défaut au titre des autres actifs incluent les montants liés aux contreparties centrales depuis le quatrième trimestre de 2019.
6) Le Comité de Bâle a imposé un facteur scalaire (6 %) s'appliquant aux actifs pondérés en fonction des risques pour les portefeuilles exposés au risque de crédit soumis aux notations internes.

Revenus et charges

T71 Analyse de la variation des revenus d'intérêts nets selon les volumes et les taux

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2019 c. 2018			Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2018 c. 2017		
	Du volume moyen	**Du taux moyen**	**Variation nette**	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette
Revenus d'intérêts nets						
Total des actifs productifs	**2 938 $**	**1 779 $**	**4 717 $**	1 645 $	2 495 $	4 140 $
Total des passifs portant intérêt	**1 209**	**2 521**	**3 730**	408	2 576	2 984
Variation des revenus d'intérêts nets	**1 729 $**	**(742)$**	**987 $**	1 237 $	(81)$	1 156 $
Actifs						
Dépôts auprès d'autres banques	**(73)$**	**142 $**	**69 $**	10 $	327 $	337 $
Actifs détenus à des fins de transaction	**25**	**96**	**121**	(7)	34	27
Titres pris en pension	**126**	**(70)**	**56**	(8)	171	163
Titres de placement	**155**	**191**	**346**	85	256	341
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	**586**	**510**	**1 096**	513	411	924
Prêts personnels	**373**	**420**	**793**	281	432	713
Prêts sur cartes de crédit	**443**	**55**	**498**	300	(42)	258
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**1 303**	**435**	**1 738**	471	906	1 377
Total des prêts	**2 705**	**1 420**	**4 125**	1 565	1 707	3 272
Total des actifs productifs	**2 938 $**	**1 779 $**	**4 717 $**	1 645 $	2 495 $	4 140 $
Passifs						
Dépôts						
Dépôts de particuliers	**255 $**	**249 $**	**504 $**	131 $	471 $	602 $
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	**821**	**1 722**	**2 543**	316	1 517	1 833
Dépôts d'autres banques	**(36)**	**316**	**280**	1	230	231
Total des dépôts	**1 040**	**2 287**	**3 327**	448	2 218	2 666
Obligations relatives aux titres mis en pension	**47**	**41**	**88**	(13)	43	30
Débentures subordonnées	**66**	**15**	**81**	(43)	30	(13)
Autres passifs portant intérêt	**56**	**178**	**234**	16	285	301
Total des passifs portant intérêt	**1 209 $**	**2 521 $**	**3 730 $**	408 $	2 576 $	2 984 $

T72 Charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices (en millions de dollars)	**2019**	2018	2017	**2019 c. 2018**
Impôt sur le résultat				
Charge d'impôt sur le résultat	**2 472 $**	2 382 $	2 033 $	**4 %**
Autres impôts				
Charges sociales	**439**	390	380	**13**
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	**515**	464	423	**11**
Taxe de vente harmonisée et autres taxes	**386**	437	412	**(12)**
Total des autres impôts	**1 340**	1 291	1 215	**4**
Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts[1]	**3 812 $**	3 673 $	3 248 $	**4 %**
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	**11 270 $**	11 106 $	10 276 $	**1 %**
Taux d'impôt effectif (en pourcentage)	**21,9**	21,5	19,8	**0,4**
Total du taux d'impôt (en pourcentage)[2]	**30,2**	29,6	28,3	**0,6**

1) Ce montant se compose d'une tranche de 1 998 $ en impôts canadiens (2018 – 2 218 $; 2017 – 1 758 $) et de 1 814 $ en impôts étrangers (2018 – 1 455 $; 2017 – 1 490 $).
2) Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le résultat et les autres impôts.

T73 Actifs sous administration et actifs sous gestion

(en milliards de dollars)	2019	2018	2017
Actifs sous administration			
Particuliers			
Courtage au détail	**153,6 $**	146,5 $	151,7 $
Gestion de placements et services fiduciaires	**121,6**	113,9	107,0
	275,2	260,4	258,7
Fonds communs de placement	**205,3**	187,5	148,3
Institutions[1]	**77,9**	69,7	63,2
Total	**558,4 $**	517,6 $	470,2 $
Actifs sous gestion			
Particuliers	**57,7 $**	54,7 $	51,8 $
Fonds communs de placement	**188,6**	173,0	134,0
Institutions	**55,3**	52,9	20,9
Total	**301,6 $**	280,6 $	206,7 $

1) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T74 Évolution des actifs sous administration et des actifs sous gestion

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2019	2018	2017
Actifs sous administration			
Solde à l'ouverture de l'exercice	**517,6 $**	470,2 $	472,8 $
Entrées (sorties) nettes[1]	**6,9**	53,1	(33,6)
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	**33,9**	(5,7)	31,0
Solde à la clôture de l'exercice[2]	**558,4 $**	517,6 $	470,2 $

1) Comprend l'incidence des acquisitions et cessions d'entreprises d'un montant de (3,1) $ [2018 – 49,2 $; 2017 – (33,5) $].
2) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2019	2018	2017
Actifs sous gestion			
Solde à l'ouverture de l'exercice	**280,6 $**	206,7 $	192,7 $
Entrées (sorties) nettes[1]	**13,8**	72,8	3,6
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	**7,2**	1,1	10,4
Solde à la clôture de l'exercice[2]	**301,6 $**	280,6 $	206,7 $

1) Comprend l'incidence des acquisitions et cessions d'entreprises d'un montant néant [2018 – 76,0 $; 2017 – (4,3) $].
2) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T75 Honoraires versés aux auditeurs nommés par les actionnaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Services d'audit	**32,6 $**	28,7 $	28,5 $
Services liés à l'audit	**1,3**	1,0	0,8
Services-conseils en fiscalité autres que d'audit	**–**	–	–
Divers services autres que d'audit	**0,5**	0,4	0,4
Total	**34,4 $**	30,1 $	29,7 $

Informations trimestrielles choisies

T76 Informations trimestrielles choisies

Pour les trimestres et à la clôture des trimestres	2019 T4	2019 T3	2019 T2	2019 T1	2018 T4	2018 T3	2018 T2	2018 T1
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)								
Revenus d'intérêts nets	**4 336**	**4 374**	**4 193**	**4 274**	4 220	4 085	3 950	3 936
Revenus autres que d'intérêts	**3 632**	**3 285**	**3 610**	**3 330**	3 228	3 096	3 108	3 152
Total des revenus	**7 968**	**7 659**	**7 803**	**7 604**	7 448	7 181	7 058	7 088
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**753**	**713**	**873**	**688**	590	943	534	544
Charges autres que d'intérêts	**4 311**	**4 209**	**4 046**	**4 171**	4 064	3 770	3 726	3 498
Charge d'impôt sur le résultat	**596**	**753**	**625**	**498**	523	529	621	709
Bénéfice net	**2 308**	**1 984**	**2 259**	**2 247**	2 271	1 939	2 177	2 337
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**2 137**	**1 839**	**2 125**	**2 107**	2 114	1 956	2 042	2 249
Performance d'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	**1,76**	**1,51**	**1,74**	**1,72**	1,72	1,60	1,70	1,88
Bénéfice dilué par action (en dollars)	**1,73**	**1,50**	**1,73**	**1,71**	1,71	1,55	1,70	1,86
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)	**13,3**	**11,5**	**13,8**	**13,5**	13,8	13,1	14,9	16,2
Ratio de productivité (en pourcentage)	**54,1**	**55,0**	**51,8**	**54,9**	54,6	52,5	52,8	49,3
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage)[1]	**2,40**	**2,45**	**2,45**	**2,45**	2,47	2,46	2,47	2,46
Données tirées de l'état de la situation financière (en milliards de dollars)								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	**46,7**	**45,3**	**50,1**	**52,9**	62,3	51,9	61,8	57,4
Actifs détenus à des fins de transaction	**127,5**	**131,1**	**117,1**	**107,0**	100,3	92,9	99,7	105,7
Prêts	**592,5**	**589,2**	**583,8**	**566,1**	551,8	548,6	517,9	503,2
Total des actifs	**1 086,2**	**1 066,7**	**1 058,2**	**1 034,3**	998,5	946,7	926,3	923,2
Dépôts	**733,4**	**722,3**	**712,3**	**690,9**	676,5	654,2	640,6	635,8
Actions ordinaires	**63,6**	**63,5**	**63,6**	**62,5**	61,0	60,8	57,3	55,1
Actions privilégiées et autre instrument de capitaux propres	**3,9**	**3,9**	**3,9**	**3,9**	4,2	4,2	4,2	4,6
Actifs sous administration	**558,4**	**547,9**	**549,8**	**521,9**	517,6[2]	484,7[2]	471,8	470,9
Actifs sous gestion	**301,6**	**297,1**	**297,2**	**281,5**	280,6[2]	253,3[2]	213,1	210,8
Mesures du capital et de la liquidité								
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	**11,1**	**11,2**	**11,1**	**11,1**	11,1	11,4	12,0	11,2
Ratio de T1 (en pourcentage)	**12,2**	**12,3**	**12,5**	**12,5**	12,5	12,8	13,5	12,7
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	**14,2**	**14,8**	**14,7**	**14,6**	14,3	14,5	15,3	14,6
Ratio de levier (en pourcentage)	**4,2**	**4,2**	**4,3**	**4,4**	4,5	4,9	4,8	4,6
Actifs pondérés en fonction des risques – CET1 (en milliards de dollars)[3]	**421,2**	**417,1**	**415,2**	**408,6**	400,5	411,4	375,9	382,2
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	**125**	**123**	**125**	**128**	124	125	127	128
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)	**3 540**	**3 559**	**3 695**	**3 607**	3 453	3 707	3 381	3 288
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars)[4]	**5 145**	**5 273**	**5 376**	**5 199**	5 154	5 418	5 017	4 923
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations	**0,58**	**0,58**	**0,61**	**0,61**	0,60	0,65	0,63	0,63
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé)[5]	**0,50**	**0,48**	**0,61**	**0,47**	0,39	0,69	0,42	0,42
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé)[5]	**0,49**	**0,52**	**0,49**	**0,47**	0,42	0,41	0,46	0,43
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé)	**0,49**	**0,50**	**0,50**	**0,50**	0,45	0,39	0,45	0,46
Résultats ajustés[1]								
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	**2 400**	**2 455**	**2 263**	**2 291**	2 345	2 259	2 190	2 350
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	**1,82**	**1,88**	**1,70**	**1,75**	1,77	1,76	1,71	1,87
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	**13,8**	**14,3**	**13,6**	**13,7**	14,1	14,5	15,0	16,3
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	**52,7**	**51,7**	**52,3**	**54,1**	53,2	51,8	52,5	49,1
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ajustée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations[5]	**0,50**	**0,48**	**0,51**	**0,47**	0,39	0,40	0,42	0,42
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	**75,54**	**70,46**	**73,78**	**74,80**	70,65	77,09	78,92	81,72
Actions en circulation (en millions)								
Moyenne (de base)	**1 218**	**1 221**	**1 224**	**1 226**	1 230	1 223	1 198	1 199
Moyenne (dilué)	**1 260**	**1 251**	**1 252**	**1 255**	1 246	1 240	1 203	1 215
Clôture du trimestre	**1 216**	**1 220**	**1 222**	**1 226**	1 227	1 232	1 199	1 198
Dividendes versés par action (en dollars)	**0,90**	**0,87**	**0,87**	**0,85**	0,85	0,82	0,82	0,79
Rendement de l'action (en pourcentage)[6]	**5,0**	**4,9**	**4,8**	**4,8**	4,6	4,2	4,2	3,8
Capitalisation boursière (en milliards de dollars) (TSX)	**91,9**	**86,0**	**90,2**	**91,7**	86,7	95,0	94,6	97,9
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	**52,33**	**52,06**	**52,01**	**51,01**	49,75	49,32	47,77	45,98
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	**1,4**	**1,4**	**1,4**	**1,5**	1,4	1,6	1,7	1,8
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	**11,2**	**10,5**	**10,9**	**11,1**	10,2	11,3	11,4	11,9

1) Le détail des mesures non conformes aux PCGR est présenté à la page 15.
2) Les montants ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.
3) Avec prise d'effet le 31 janvier 2019, conformément aux exigences du BSIF, les actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit ont été intégralement appliqués. Au cours de l'exercice précédent, les facteurs scalaires appliqués aux actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit ayant servi à calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres correspondaient à 0,80, à 0,83 et à 0,86, respectivement.
4) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, éléments hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.
5) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et éléments hors bilan.
6) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour la période.

Statistiques des onze derniers exercices

T77 État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS 2019[1]	2018[1]	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Actifs									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	**46 720 $**	62 269 $	59 663 $	46 344 $	73 927 $	56 730 $	53 338 $	47 337 $	38 723 $
Métaux précieux	**3 709**	3 191	5 717	8 442	10 550	7 286	8 880	12 387	9 249
Actifs détenus à des fins de transaction									
Titres	**112 664**	85 474	78 652	87 287	78 380	95 363	84 196	74 639	62 192
Prêts	**13 829**	14 334	17 312	19 421	18 341	14 508	11 225	12 857	13 607
Autres	**995**	454	2 500	1 853	2 419	3 377	1 068	100	–
	127 488	100 262	98 464	108 561	99 140	113 248	96 489	87 596	75 799
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**–**	12	13	221	320	111	106	197	375
Titres pris en pension et titres empruntés	**131 178**	104 018	95 319	92 129	87 312	93 866	82 533	66 189	47 181
Instruments financiers dérivés	**38 119**	37 558	35 364	41 657	41 003	33 439	24 503	30 338	37 322
Titres de placement	**82 359**	78 396	69 269	72 919	43 216	38 662	34 319	33 376	30 176
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	**268 169**	253 357	236 916	222 888	217 498	212 648	209 865	175 630	161 685
Prêts personnels	**98 631**	96 019	89 227	86 110	–	–	–	–	–
Prêts sur cartes de crédit	**17 788**	16 485	14 104	13 392	–	–	–	–	–
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**–**	–	–	–	91 477	84 204	76 008	68 277	63 317
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**212 972**	191 038	168 449	162 400	153 850	131 098	119 615	111 648	96 743
	597 560	556 899	508 696	484 790	462 825	427 950	405 488	355 555	321 745
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**5 077**	5 065	4 327	4 626	4 197	3 641	3 273	2 977	2 689
	592 483	551 834	504 369	480 164	458 628	424 309	402 215	352 578	319 056
Autres									
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite de la correction de valeur	**13 896**	16 329	13 560	11 978	10 296	9 876	10 556	8 932	8 172
Immobilisations corporelles	**2 669**	2 684	2 381	2 520	2 286	2 272	2 214	2 218	2 504
Participations dans des sociétés associées	**5 614**	4 850	4 586	4 299	4 033	3 461	5 326	4 791	4 434
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	**17 465**	17 719	12 106	12 141	11 449	10 884	10 704	8 692	7 639
Actifs d'impôt différé	**1 570**	1 938	1 713	2 021	2 034	1 763	1 938	2 273	2 214
Autres actifs	**22 891**	17 433	12 749	12 870	12 303	9 759	10 523	11 321	11 579
	64 105	60 953	47 095	45 829	42 401	38 015	41 261	38 227	36 542
	1 086 161 $	998 493 $	915 273 $	896 266 $	856 497 $	805 666 $	743 644 $	668 225 $	594 423 $
Passifs									
Dépôts									
Particuliers	**224 800 $**	214 545 $	200 030 $	199 302 $	190 044 $	175 163 $	171 048 $	138 051 $	133 025 $
Entreprises et administrations publiques	**461 851**	422 002	384 988	372 303	375 144	342 367	313 820	293 460	262 833
Autres institutions financières	**46 739**	39 987	40 349	40 272	35 731	36 487	33 019	34 178	25 376
	733 390	676 534	625 367	611 877	600 919	554 017	517 887	465 689	421 234
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**12 235**	8 188	4 663	1 459	1 486	465	174	157	101
Autres									
Acceptations	**13 901**	16 338	13 560	11 978	10 296	9 876	10 556	8 932	8 172
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	**30 404**	32 087	30 766	23 312	20 212	27 050	24 977	18 622	15 450
Instruments financiers dérivés	**40 222**	37 967	34 200	42 387	45 270	36 438	29 267	35 323	40 236
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**124 083**	101 257	95 843	97 083	77 015	88 953	77 508	56 968	38 216
Débentures subordonnées	**7 252**	5 698	5 935	7 633	6 182	4 871	5 841	10 143	6 923
Instruments de fonds propres	**–**	–	–	–	–	–	–	–	2 003
Autres passifs	**54 482**	52 744	43 314	42 716	41 638	34 785	32 047	32 726	29 848
	270 344	246 091	223 618	225 109	200 613	201 973	180 196	162 714	140 848
	1 015 969	930 813	853 648	838 445	803 018	756 455	698 257	628 560	562 183
Capitaux propres									
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires									
Actions ordinaires	**18 264**	18 234	15 644	15 513	15 141	15 231	14 516	13 139	8 336
Résultats non distribués	**44 439**	41 414	38 117	34 752	31 316	28 609	25 068	21 775	18 421
Cumul des autres éléments du résultat global	**570**	992	1 577	2 240	2 455	949	388	(745)	(497)
Autres réserves	**365**	404	116	152	173	176	193	166	96
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**63 638**	61 044	55 454	52 657	49 085	44 965	40 165	34 335	26 356
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**3 884**	4 184	4 579	3 594	2 934	2 934	4 084	4 384	4 384
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**67 522**	65 228	60 033	56 251	52 019	47 899	44 249	38 719	30 740
Participations ne donnant pas le contrôle									
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	**2 670**	2 452	1 592	1 570	1 460	1 312	1 138	946	626
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	**–**	–	–	–	–	–	–	–	874
Total des capitaux propres	**70 192**	67 680	61 625	57 821	53 479	49 211	45 387	39 665	32 240
	1 086 161 $	998 493 $	915 273 $	896 266 $	856 497 $	805 666 $	743 644 $	668 225 $	594 423 $

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

T78 État consolidé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS								
	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Revenus									
Revenus d'intérêts[1]									
Prêts	**29 116 $**	24 991 $	21 719 $	20 419 $	18 912 $	18 176 $	17 359 $	15 606 $	14 373 $
Titres	**2 238**	1 771	1 403	1 237	922	921	1 000	1 045	986
Titres pris en pension et titres empruntés	**502**	446	283	158	161	180	190	221	221
Dépôts auprès d'autres institutions financières	**928**	859	522	394	292	263	279	287	275
	32 784	28 067	23 927	22 208	20 287	19 540	18 828	17 159	15 855
Charges d'intérêts									
Dépôts	**13 871**	10 544	7 878	6 793	6 070	6 173	6 397	6 117	5 589
Débentures subordonnées	**294**	214	226	232	187	204	339	381	369
Instruments de fonds propres	**–**	–	–	–	–	–	–	–	138
Autres	**1 442**	1 118	788	891	938	858	742	691	745
	15 607	11 876	8 892	7 916	7 195	7 235	7 478	7 189	6 841
Revenus d'intérêts nets	**17 177**	16 191	15 035	14 292	13 092	12 305	11 350	9 970	9 014
Revenus autres que d'intérêts[1, 2]	**13 857**	12 584	12 120	12 058	10 957	11 299	9 949	9 676	8 296
Total des revenus	**31 034**	28 775	27 155	26 350	24 049	23 604	21 299	19 646	17 310
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances[1]	**3 027**	2 611	2 249	2 412	1 942	1 703	1 288	1 252	1 076
Charges autres que d'intérêts[2]	**16 737**	15 058	14 630	14 540	13 041	12 601	11 664	10 436	9 481
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**11 270**	11 106	10 276	9 398	9 066	9 300	8 347	7 958	6 753
Charge d'impôt sur le résultat	**2 472**	2 382	2 033	2 030	1 853	2 002	1 737	1 568	1 423
Bénéfice net	**8 798 $**	8 724 $	8 243 $	7 368 $	7 213 $	7 298 $	6 610 $	6 390 $	5 330 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**408 $**	176 $	238 $	251 $	199 $	227 $	231 $	196 $	149 $
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**408**	176	238	251	199	227	231	196	91
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	**–**	–	–	–	–	–	–	–	58
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**8 390 $**	8 548 $	8 005 $	7 117 $	7 014 $	7 071 $	6 379 $	6 194 $	5 181 $
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	**182**	187	129	130	117	155	217	220	216
Actionnaires ordinaires	**8 208 $**	8 361 $	7 876 $	6 987 $	6 897 $	6 916 $	6 162 $	5 974 $	4 965 $
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)									
De base	**6,72 $**	6,90 $	6,55 $	5,80 $	5,70 $	5,69 $	5,15 $	5,27 $	4,63 $
Dilué	**6,68 $**	6,82 $	6,49 $	5,77 $	5,67 $	5,66 $	5,11 $	5,18 $	4,53 $
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	**3,49 $**	3,28 $	3,05 $	2,88 $	2,72 $	2,56 $	2,39 $	2,19 $	2,05 $

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.
2) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

T77A Bilan consolidé – PCGR du Canada

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	— PCGR du Canada — 2010	2009
Actif		
Liquidités	46 027 $	43 278 $
Titres		
Détenus à des fins de transaction	64 684	58 067
Disponibles à la vente	47 228	55 699
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	4 651	3 528
	116 563	117 294
Titres pris en pension	27 920	17 773
Prêts		
Prêts hypothécaires à l'habitation	120 482	101 604
Prêts personnels et sur cartes de crédit	62 548	61 048
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	103 981	106 520
	287 011	269 172
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 787	2 870
	284 224	266 302
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 616	9 583
Instruments dérivés	26 852	25 992
Terrains, bâtiments et matériel	2 450	2 372
Autres actifs	15 005	13 922
	51 923	51 869
	526 657 $	496 516 $
Passif et capitaux propres		
Dépôts		
Particuliers	128 850 $	123 762 $
Entreprises et administrations publiques	210 687	203 594
Autres banques	22 113	23 063
	361 650	350 419
Autres		
Acceptations	7 616	9 583
Obligations relatives aux titres mis en pension	40 286	36 568
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	21 519	14 688
Instruments dérivés	31 990	28 806
Autres passifs	28 947	24 682
	130 358	114 327
Débentures subordonnées	5 939	5 944
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	500	500
Capitaux propres		
Actions privilégiées	3 975	3 710
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		
Actions ordinaires et surplus d'apport	5 775	4 946
Bénéfices non répartis	21 932	19 916
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(4 051)	(3 800)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	23 656	21 062
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	27 631	24 772
Participations ne donnant pas le contrôle	579	554
Total des capitaux propres	28 210	25 326
	526 657 $	496 516 $

T78A État consolidé des résultats – PCGR du Canada

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	PCGR du Canada 2010	PCGR du Canada 2009
Revenus d'intérêts		
Prêts	12 171 $	13 973 $
Titres	4 227	4 090
Titres pris en pension	201	390
Dépôts auprès d'autres banques	292	482
	16 891	18 935
Frais d'intérêts		
Dépôts	6 768	8 339
Débentures subordonnées	289	285
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	37	37
Autres	1 176	1 946
	8 270	10 607
Revenu d'intérêts net	8 621	8 328
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 239	1 744
Revenu d'intérêts net après la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	7 382	6 584
Autres revenus	6 884	6 129
Revenu d'intérêts net et autres revenus	14 266	12 713
Frais autres que d'intérêts		
Salaires et avantages sociaux	4 647	4 344
Autres	3 535	3 575
	8 182	7 919
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le résultat	6 084	4 794
Charge d'impôts sur le résultat	1 745	1 133
Bénéfice net	4 339 $	3 661 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	100 $	114 $
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 239	3 547
Actionnaires privilégiées	201	186
Actionnaires ordinaires	4 038 $	3 361 $
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
De base	1 032	1 013
Dilué	1 034	1 016
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)[1]		
De base	3,91 $	3,32 $
Dilué	3,91 $	3,31 $
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,96 $	1,96 $

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions.

T79 État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS 2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Actions ordinaires								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**18 234 $**	15 644 $	15 513 $	15 141 $	15 231 $	14 516 $	13 139 $	8 336 $
Émission d'actions	**255**	2 708	313	391	104	771	1 377	4 803
Rachat aux fins d'annulation	**(225)**	(118)	(182)	(19)	(194)	(56)	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	**18 264 $**	18 234 $	15 644 $	15 513 $	15 141 $	15 231 $	14 516 $	13 139 $
Résultats non distribués								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**41 414**	38 117	34 752	31 316	28 609	25 315	21 978	18 421
Ajustements selon les IFRS	**(58)**[1]	(564)	–	–	–	(247)	(203)	(144)
Soldes retraités	**41 356**	37 553	34 752	31 316	28 609	25 068	21 775	18 277
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque[2]	**8 208**	8 361	7 876	6 987	6 897	6 916	6 162	5 974
Dividendes : Actions privilégiées[3]	**–**	–	–	–	–	–	–	–
Actions ordinaires	**(4 260)**	(3 985)	(3 668)	(3 468)	(3 289)	(3 110)	(2 858)	(2 493)
Achat d'actions aux fins d'annulation et prime au rachat d'actions	**(850)**	(514)	(827)	(61)	(761)	(264)	–	–
Autres	**(15)**	(1)	(16)	(22)	(140)[4]	(1)	(11)	17
Solde à la clôture de l'exercice	**44 439 $**	41 414 $	38 117 $	34 752 $	31 316 $	28 609 $	25 068 $	21 775 $
Cumul des autres éléments du résultat global								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**992**	1 577	2 240	2 455	949	545	(31)	(497)
Ajustements selon les IFRS	**–**	51	–	–	–	(157)	(714)	32
Soldes retraités	**992**	1 628	2 240	2 455	949	388	(745)	(465)
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles méthodes comptables	**–**	–	–	–	(5)[5]	–	–	–
Autres éléments du résultat global	**(422)**	(693)	(663)	(215)	1 511	561	1 133	(280)
Autres	**–**	57	–	–	–	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	**570 $**	992 $	1 577 $	2 240 $	2 455 $	949 $	388 $	(745)$
Autres réserves[7]								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**404**	116	152	173	176	193	166	96
Paiements fondés sur des actions[8]	**7**	6	8	7	14	30	36	38
Autres	**(46)**	282	(44)	(28)	(17)	(47)	(9)	32
Solde à la clôture de l'exercice	**365 $**	404 $	116 $	152 $	173 $	176 $	193 $	166 $
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**63 638 $**	61 044 $	55 454 $	52 657 $	49 085 $	44 965 $	40 165 $	34 335 $
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**4 184**	4 579	3 594	2 934	2 934	4 084	4 384	4 384
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque[2]	**182**	187	129	130	117	155	217	220
Dividendes sur les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres[3]	**(182)**	(187)	(129)	(130)	(117)	(155)	(217)	(220)
Émission d'actions	**–**	300	1 560	1 350	–	–	–	–
Rachat d'actions	**(300)**	(695)	(575)	(690)	–	(1 150)	(300)	–
Solde à la clôture de l'exercice	**3 884 $**	4 184 $	4 579 $	3 594 $	2 934 $	2 934 $	4 084 $	4 384 $
Participations ne donnant pas le contrôle								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**2 452**	1 592	1 570	1 460	1 312	1 155	1 743	1 500
Ajustements selon les IFRS	**–**	(97)	–	–	–	(17)	(797)	(891)
Soldes retraités	**2 452**	1 495	1 570	1 460	1 312	1 138	946	609
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**408**	176	238	251	199	227	231	196
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	**(150)**	(199)	(133)	(116)	(86)	(76)	(80)	(44)
Incidence des taux de change et autres	**(40)**	980	(83)	(25)	35	23	41	185
Solde à la clôture de l'exercice	**2 670 $**	2 452 $	1 592 $	1 570 $	1 460 $	1 312 $	1 138 $	946 $
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	**70 192 $**	67 680 $	61 625 $	57 821 $	53 479 $	49 211 $	45 387 $	39 665 $

1) Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.
2) Aux termes des PCGR du Canada, le bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés de la Banque était inclus dans les bénéfices non répartis.
3) Aux termes des IFRS, les dividendes sur les actions privilégiées sont portés en diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés. Aux termes des PCGR du Canada, les dividendes sont portés en diminution des bénéfices non répartis.
4) Comprend des ajustements rétrospectifs attribuables en grande partie à la conversion des devises à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des périodes antérieures à 2013 (152 $).
5) Pour refléter l'adoption des dispositions de l'IFRS 9 portant sur le risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.
6) Se rapporte à l'adoption de la nouvelle norme comptable visant la perte de valeur et le classement des instruments financiers aux termes des PCGR du Canada.
7) Aux termes des PCGR du Canada, ces montants constituent le surplus d'apport.
8) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés).

T80 État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS 2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Bénéfice net	**8 798 $**	8 724 $	8 243 $	7 368 $	7 213 $	7 298 $	6 610 $	6 390 $
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat								
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net								
Variation nette des profits (pertes) de change latents	**(819)**	(606)	(1 259)	396	1 855	889	346	149
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres (de créance et de capitaux propres) disponibles à la vente[1]	**s. o.**	s. o.	(55)	(172)	(480)	(38)	110	151
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	**105**	(252)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**708**	(361)	(28)	258	55	(6)	93	116
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	**103**	66	56	31	(9)	60	20	25
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net								
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	**(815)**	318	592	(716)	(1)	(320)	563	(747)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	**95**	60	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur[2]	**8**	(22)	(21)	(16)	15	s. o.	s. o.	s. o.
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	**(10)**	(7)	6	(10)	1	(2)	–	–
Autres éléments du résultat global	**(625)**	(804)	(709)	(229)	1 436	583	1 132	(306)
Résultat global	**8 173 $**	7 920 $	7 534 $	7 139 $	8 649 $	7 881 $	7 742 $	6 084 $
Résultat global attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires de la Banque	**7 786 $**	7 668 $	7 213 $	6 772 $	8 408 $	7 477 $	7 298 $	5 694 $
Actionnaires privilégiés et autres détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**182**	187	129	130	117	155	217	220
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**205**	65	192	237	124	249	227	170
Détenteurs d'instruments de fonds propres de la Banque – composante capitaux propres	**–**	–	–	–	–	–	–	–
	8 173 $	7 920 $	7 534 $	7 139 $	8 649 $	7 881 $	7 742 $	6 084 $

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.
2) Conformément aux exigences transitoires portant sur le risque de crédit propre à l'entité de l'IFRS 9, les montants comparatifs des exercices précédents n'ont pas été retraités pour rendre compte de l'adoption de cette norme en 2015.

— IFRS —	— PCGR du Canada —	
2011	2010	2009
5 750 $	4 946 $	3 829 $
2 586	804	1 117
–	–	–
8 336 $	5 750 $	4 946 $
21 932	19 916	18 549
(6 248)	–	–
15 684	19 916	18 549
4 965	4 239	3 547
–	(201)	(186)
(2 200)	(2 023)	(1 990)
–	–	–
(28)	1	(4)
18 421 $	21 932 $	19 916 $
(4 051)	(3 800)	(3 596)
4 320	–	–
269	(3 800)	(3 596)
–	–	595[6]
(766)	(251)	(799)
–	–	–
(497)$	(4 051)$	(3 800)$
25	–	–
46	25	–
25	–	–
96 $	25 $	– $
26 356 $	23 656 $	21 062 $
3 975	3 710	2 860
216	–	–
(216)	–	–
409	265	850
–	–	–
4 384 $	3 975 $	3 710 $
579	554	502
936	–	–
1 515	554	502
149	100	114
(181)	(35)	(36)
17	(40)	(26)
1 500 $	579 $	554 $
32 240 $	28 210 $	25 326 $

— IFRS —	— PCGR du Canada —	
2011	2010	2009
5 330 $	4 339 $	3 661 $
(697)	(591)	(1 736)
(169)	278	894
s. o.	s. o.	s. o.
105	62	43
–	–	–
–	–	–
s. o.	s. o.	s. o.
s. o.	s. o.	s. o.
–	–	–
(761)	(251)	(799)
4 569 $	4 088 $	2 862 $
4 199 $	3 787 $	2 562 $
216	201	186
96	100	114
58	–	–
4 569 $	4 088 $	2 862 $

T81 Autres statistiques

Pour les exercices clos les 31 octobre	IFRS							
	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Performance d'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	**6,72**	6,90	6,55	5,80	5,70	5,69	5,15	5,27
Bénéfice dilué par action (en dollars)	**6,68**	6,82	6,49	5,77	5,67	5,66	5,11	5,18
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)	**13,1**	14,5	14,6	13,8	14,6	16,1	16,6	19,9
Ratio de productivité (en pourcentage)	**53,9**	52,3	53,9	55,2	54,2	53,4	54,8	53,1
Rendement des actifs (en pourcentage)	**0,83**	0,92	0,90	0,81	0,84	0,92	0,88	0,97
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage)[1]	**2,44**	2,46	2,46	2,38	2,39	2,39	2,31	2,31
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage)	**s. o.**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o
Mesures des fonds propres[2]								
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	**11,1**	11,1	11,5	11,0	10,3	10,8	9,1	s. o.
Ratio de T1 (en pourcentage)	**12,2**	12,5	13,1	12,4	11,5	12,2	11,1	13,6
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	**14,2**	14,3	14,9	14,6	13,4	13,9	13,5	16,7
Ratio de levier (en pourcentage)	**4,2**	4,5	4,7	4,5	4,2	s. o.	s. o.	s. o.
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	**75,54**	70,65	83,28	72,08	61,49	69,02	63,39	54,25
Nombre d'actions en circulation (en millions)	**1 216**	1 227	1 199	1 208	1 203	1 217	1 209	1 184
Dividendes versés par action (en dollars)	**3,49**	3,28	3,05	2,88	2,72	2,56	2,39	2,19
Rendement de l'action (en pourcentage)[3]	**4,9**	4,2	4,0	4,7	4,4	3,8	4,1	4,2
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	**11,2**	10,2	12,7	12,4	10,8	12,1	12,3	10,3
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	**52,33**	49,75	46,24	43,59	40,80	36,96	33,23	28,99
Autres données								
Total des actifs moyens (en millions de dollars)	**1 056 063**	945 683	912 619	913 844	860 607	795 641	748 901	659 538
Nombre de succursales et de bureaux	**3 109**	3 095	3 003	3 113	3 177	3 288	3 330	3 123
Nombre de salariés	**101 813**	97 021[4]	87 761[4]	88 901	89 214	86 932	86 690	81 497
Nombre de guichets automatiques bancaires	**9 391**	9 029	8 140	8 144	8 191	8 732	8 471	7 341

1) Se reporter à la page 15 pour une analyse des mesures non conformes aux PCGR.
2) Depuis le 1er novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III. Les montants comparatifs des périodes allant de 2009 à 2012 ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II.
3) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.
4) Les montants ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

— IFRS —	— PCGR du Canada —	
2011	2010	2009
4,63	3,91	3,32
4,53	3,91	3,31
20,3	18,3	16,7
54,8	52,8	54,8
0,91	0,84	0,71
2,32	s. o.	s. o.
s. o.	1,67	1,62
s. o.	s. o.	s. o.
12,2	11,8	10,7
13,9	13,8	12,9
s. o.	s. o.	s. o.
52,53	54,67	45,25
1 089	1 043	1 025
2,05	1,96	1,96
3,7	3,9	5,4
11,3	14,0	13,6
24,20	22,68	20,55
586 101	515 991	513 149
2 926	2 784	2 686
75 362	70 772	67 802
6 260	5 978	5 778

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), et celle-ci a conçu un tel contrôle interne à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'après les critères établis dans le rapport de 2013 *Internal Control – Integrated Framework*, lequel constitue un cadre reconnu et adéquat élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

La direction a évalué la conception et le fonctionnement du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2019, et elle a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. La direction n'a relevé aucune faiblesse importante à cet égard.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont audité les états financiers consolidés, ont également audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière et ils ont délivré le rapport ci-dessous.

Le président et chef de la direction,
Brian J. Porter

Le vice-président à la direction et chef des affaires financières,
Raj Viswanathan

Toronto, Canada
Le 26 novembre 2019

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2019 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2019 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2019 et 2018 et des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Notre rapport daté du 26 novembre 2019 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

La direction de la Banque est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle évaluation figure dans la section « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » figurant plus haut. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, sur la base de notre audit.

Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants par rapport à la Banque conformément aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du PCAOB des États-Unis. Ces normes exigent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il existe une faiblesse importante du contrôle interne, la mise en œuvre de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne selon notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société s'entend des politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit prévenue, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 26 novembre 2019

États financiers consolidés

Table des matières

136 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

137 Rapports des auditeurs du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

142 État consolidé de la situation financière

143 État consolidé du résultat net

144 État consolidé du résultat global

145 État consolidé des variations des capitaux propres

146 Tableau consolidé des flux de trésorerie

147 Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2019

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'intégrité et de la présentation d'une image fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »). Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent, au besoin, des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle figurant dans les états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris l'établissement et la diffusion d'états qui donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque. À cet égard, la direction a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens, protégés contre un usage ou une cession non autorisés et les passifs, dûment comptabilisés. Le système prévoit aussi des politiques et des procédures écrites, le recrutement judicieux et la formation appropriée de salariés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une répartition précise et appropriée des tâches ainsi que la communication de politiques et de directives sur le code de conduite de la Banque Scotia à l'échelle de la Banque.

La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président à la direction et chef des affaires financières et en collaboration avec ces derniers, a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Le système de contrôle interne est en outre renforcé par une équipe professionnelle d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. De plus, le chef de l'audit de la Banque communique librement avec les membres du comité d'audit et de révision du conseil d'administration et les rencontre périodiquement. De plus, la fonction de conformité de la Banque maintient des politiques, des procédures et des programmes visant à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment des règles établies en matière de conflit d'intérêts.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, dont le mandat consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la Banque, procède à un examen des activités et des affaires de la Banque ainsi qu'à toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour déterminer si les dispositions de la *Loi sur les banques* sont observées et si la situation financière de la Banque est saine.

Les membres du comité d'audit et de révision, qui sont tous des administrateurs externes, examinent les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les auditeurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et présentés aux actionnaires de la Banque.

Les membres du comité d'audit et de révision examinent toutes les transactions avec des parties liées pouvant avoir une incidence importante sur la Banque et font état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2019 et au 31 octobre 2018 ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019 établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, de même que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, et ils ont exprimé leurs opinions à l'issue de leurs audits dans les rapports adressés aux actionnaires. Les auditeurs nommés par les actionnaires communiquent librement avec les membres du comité d'audit et de révision, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leurs audits, notamment de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Le président et chef de la direction,
Brian J. Porter

Le vice-président à la direction et chef des affaires financières,
Raj Viswanathan

Toronto, Canada
Le 26 novembre 2019

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 octobre 2019 et au 31 octobre 2018;
- les états consolidés du résultat net pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019;
- les états consolidés du résultat global pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2019 et au 31 octobre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2019. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Les questions clés de l'audit liées aux états financiers consolidés sont présentées dans les pages qui suivent.

i) Appréciation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (le « CCPC ») au titre des actifs financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 13 afférentes aux états financiers consolidés.

Le CCPC de la Banque se chiffrait à 5 077 millions de dollars au 31 octobre 2019. La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le CCPC en utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, *Instruments financiers*. L'estimation du CCPC fait appel à l'utilisation de modèles complexes et intègre des données, des hypothèses et des techniques demandant un degré élevé de jugement de la part de la direction. Le CCPC reflète un résultat fondé sur des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios économiques reposant sur le point de vue de la Banque à l'égard de la conjoncture économique, et il est déterminé en fonction de l'évaluation par la Banque de la probabilité de défaut (« PD »), de la perte en cas de défaut (« PCD ») et de l'exposition en cas de défaut (« ECD ») se rapportant à l'actif financier. Lorsque la Banque constate une augmentation importante du risque de crédit après le montage ou en cas de défaut de l'actif financier, un CCPC pour la durée de vie est comptabilisé. Sinon, un CCPC équivalant au montant des pertes sur créances attendues sur 12 mois est comptabilisé. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués par la Banque en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où les données, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents.

Nous avons déterminé que l'appréciation du CCPC constitue une question clé de l'audit. Il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en ce qui a trait au CCPC en raison des jugements liés aux données, aux hypothèses, aux ajustements, aux techniques et aux modèles complexes utilisés, comme il est décrit ci-dessus. L'appréciation du CCPC a exigé beaucoup d'attention et des jugements complexes de la part des auditeurs et le recours à nos spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information ainsi qu'à notre connaissance et notre expérience du secteur.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit comprennent les éléments ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus relatif au CCPC de la Banque. Ces contrôles portaient notamment sur 1) la validation des modèles qui déterminent la PD, la PCD et l'ECD; 2) la surveillance par la Banque de la détermination du CCPC; 3) les contrôles informatiques sur les données utilisées dans les modèles relatifs au CCPC et le calcul du CCPC; 4) une appréciation permettant de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante; 5) l'examen des variables macroéconomiques et des pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles relatifs au CCPC ; et 6) l'appréciation des ajustements qualitatifs. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers, nous avons testé les contrôles relatifs à l'examen des prêts, y compris la détermination des cotes de risque des prêts et les radiations. Nous avons fait appel à des spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés à 1) évaluer la méthodologie et les principales données utilisées pour déterminer les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD établis par les

modèles; 2) évaluer les variables macroéconomiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles relatifs au CCPC, y compris l'examen de données de rechange pour certaines variables; 3) recalculer un échantillon de modèles relatifs aux pertes sur créances attendues et les données connexes; et 4) apprécier les ajustements qualitatifs appliqués au CCPC. En outre, pour l'échantillon de prêts autres qu'aux particuliers, nous avons évalué les cotes de risque de crédit attribuées par la Banque aux prêts en fonction de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et du jugement de la Banque à savoir s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit ainsi que du CCPC correspondant.

ii) Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers difficiles à évaluer

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque affichait des actifs financiers de 229 830 millions de dollars et des passifs financiers de 83 005 millions de dollars évalués à la juste valeur sur une base récurrente au 31 octobre 2019. Ces montants comprennent certains instruments financiers difficiles à évaluer dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles internes et de prix fournis par des tiers qui s'appuient sur des données non observables importantes. Les données non observables exigent de la direction qu'elle porte des jugements importants. La valeur liquidative, la volatilité et la corrélation constituent les principales données non observables utilisées dans les modèles internes de la Banque pour évaluer ces instruments financiers difficiles à évaluer.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers difficiles à évaluer constitue une question clé de l'audit. En raison du degré important d'incertitude d'évaluation liée à la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers difficiles à évaluer, l'évaluation de la méthodologie utilisée dans l'élaboration des modèles a comporté un degré élevé de subjectivité et de jugement. Le jugement subjectif de l'auditeur était également nécessaire pour évaluer les données et les hypothèses clés des modèles qui n'étaient pas directement observables sur les marchés financiers, comme la valeur liquidative, la volatilité et la corrélation.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit comprennent les éléments ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur des instruments financiers difficiles à évaluer. Ces tests comprenaient les contrôles liés 1) à l'élaboration et à la validation continue des modèles et des méthodologies; 2) à l'examen des données et des hypothèses non observables importantes utilisées dans les modèles; 3) à la vérification indépendante des prix; et 4) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons testé, avec la participation de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur d'un échantillon d'instruments financiers difficiles à évaluer. Selon la nature des instruments financiers, nous avons effectué ce test en comparant les principales données non observables à des renseignements provenant de sources externes ou en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque.

iii) Appréciation des provisions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 27 afférentes aux états financiers consolidés.

Pour déterminer la charge d'impôt sur le résultat, la Banque comptabilise sa meilleure estimation du montant nécessaire pour régler les positions fiscales incertaines en fonction de son appréciation des facteurs pertinents.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions fiscales incertaines constitue une question clé de l'audit. Un degré élevé de subjectivité et des jugements complexes de la part de l'auditeur sont requis dans l'appréciation de l'interprétation faite par la Banque de la législation fiscale et de son estimation de la résolution finale des positions fiscales.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit comprennent les éléments ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux incertitudes relatives à l'impôt de la Banque. Ces tests comprenaient des contrôles relatifs à 1) l'identification d'incertitudes relatives à l'impôt, y compris l'interprétation des changements apportés aux lois fiscales; et 2) la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour régler ces incertitudes relatives à l'impôt. Étant donné que la législation fiscale est complexe et laisse souvent place à l'interprétation, nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées qui ont aidé à 1) apprécier l'interprétation des lois fiscales et l'évaluation faites par la Banque de certaines incertitudes relatives à l'impôt, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes; et 3) examiner la correspondance avec les autorités fiscales.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule « Rapport annuel 2019 », autres que les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel 2019 déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 26 novembre 2019

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») aux 31 octobre 2019 et 2018, des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2019, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 26 novembre 2019, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants par rapport à la Banque conformément aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été effectués conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

i) Évaluation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (le « CCPC ») au titre des actifs financiers

Comme il est indiqué aux notes 3 et 13 afférentes aux états financiers consolidés, le CCPC de la Banque se chiffrait à 5 077 millions de dollars au 31 octobre 2019. La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le CCPC en utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, *Instruments financiers*. L'estimation du CCPC fait appel à l'utilisation de modèles complexes et intègre des données, des hypothèses et des techniques demandant un degré élevé de jugement de la part de la direction. Le CCPC reflète un résultat fondé sur des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios économiques reposant sur le point de vue de la Banque à l'égard de la conjoncture économique, et il est déterminé en fonction de l'évaluation par la Banque de la probabilité de défaut (« PD »), de la perte en cas de défaut (« PCD ») et de l'exposition en cas de défaut (« ECD ») se rapportant à l'actif financier. Lorsque la Banque constate une augmentation importante du risque de crédit après le montage ou en cas de défaut de l'actif financier, un CCPC pour la durée de vie est comptabilisé. Sinon, un CCPC équivalant au montant des pertes sur créances attendues sur 12 mois est comptabilisé. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués par la Banque en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où les données, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents.

Nous avons déterminé que l'appréciation du CCPC constitue une question critique de l'audit. Il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en ce qui a trait au CCPC en raison des jugements liés aux données, aux hypothèses, aux ajustements, aux techniques et aux modèles complexes utilisés, comme il est décrit ci-dessus. L'appréciation du CCPC a exigé beaucoup d'attention et des jugements complexes de la part des auditeurs et le recours à nos spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information ainsi qu'à notre connaissance et notre expérience du secteur.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit comprennent les éléments ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus relatif au CCPC de la Banque. Ces contrôles portaient notamment sur 1) la validation des modèles qui déterminent la PD, la PCD et l'ECD; 2) la surveillance par la Banque de la détermination du CCPC; 3) les contrôles informatiques sur les données utilisées dans les modèles relatifs au CCPC et le calcul du CCPC; 4) une appréciation permettant de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante; 5) l'examen des

variables macroéconomiques et des pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles relatifs au CCPC ; et 6) l'appréciation des ajustements qualitatifs. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers, nous avons testé les contrôles relatifs à l'examen des prêts, y compris la détermination des cotes de risque des prêts et les radiations. Nous avons fait appel à des spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés à 1) évaluer la méthodologie et les principales données utilisées pour déterminer les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD établis par les modèles; 2) évaluer les variables macroéconomiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles relatifs au CCPC, y compris l'examen de données de rechange pour certaines variables; 3) recalculer un échantillon de modèles relatifs aux pertes sur créances attendues et les données connexes; et 4) apprécier les ajustements qualitatifs appliqués au CCPC. En outre, pour l'échantillon de prêts autres qu'aux particuliers, nous avons évalué les cotes de risque de crédit attribuées par la Banque aux prêts en fonction de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et du jugement de la Banque à savoir s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit ainsi que du CCPC correspondant.

ii) Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers difficiles à évaluer

Comme il est indiqué aux notes 3 et 7 afférentes aux états financiers consolidés, la Banque affichait des actifs financiers de 229 830 millions de dollars et des passifs financiers de 83 005 millions de dollars évalués à la juste valeur sur une base récurrente au 31 octobre 2019. Ces montants comprennent certains instruments financiers difficiles à évaluer dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles internes et de prix fournis par des tiers qui s'appuient sur des données non observables importantes. Les données non observables exigent de la direction qu'elle porte des jugements importants. La valeur liquidative, la volatilité et la corrélation constituent les principales données non observables utilisées dans les modèles internes de la Banque pour évaluer ces instruments financiers difficiles à évaluer.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers difficiles à évaluer constitue une question critique de l'audit. En raison du degré important d'incertitude d'évaluation liée à la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers difficiles à évaluer, l'évaluation de la méthodologie utilisée dans l'élaboration des modèles a comporté un degré élevé de subjectivité et de jugement. Le jugement subjectif de l'auditeur était également nécessaire pour évaluer les données et les hypothèses clés des modèles qui n'étaient pas directement observables sur les marchés financiers, comme la valeur liquidative, la volatilité et la corrélation.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit comprennent les éléments ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur des instruments financiers difficiles à évaluer. Ces tests comprenaient les contrôles liés 1) à l'élaboration et à la validation continue des modèles et des méthodologies; 2) à l'examen des données et des hypothèses non observables importantes utilisées dans les modèles; 3) à la vérification indépendante des prix; et 4) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons testé, avec la participation de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur d'un échantillon d'instruments financiers difficiles à évaluer. Selon la nature des instruments financiers, nous avons effectué ce test en comparant les principales données non observables à des renseignements provenant de sources externes ou en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque.

iii) Appréciation des provisions fiscales incertaines

Comme il est indiqué aux notes 3 et 27 afférentes aux états financiers consolidés, pour déterminer la charge d'impôt sur le résultat, la Banque comptabilise sa meilleure estimation du montant nécessaire pour régler les positions fiscales incertaines en fonction de son appréciation des facteurs pertinents.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions fiscales incertaines constitue une question critique de l'audit. Un degré élevé de subjectivité et des jugements complexes de la part de l'auditeur sont requis dans l'appréciation de l'interprétation faite par la Banque de la législation fiscale et de son estimation de la résolution finale des positions fiscales.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit comprennent les éléments ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux incertitudes relatives à l'impôt de la Banque. Ces tests comprenaient des contrôles relatifs à 1) l'identification d'incertitudes relatives à l'impôt, y compris l'interprétation des changements apportés aux lois fiscales; et 2) la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour régler ces incertitudes relatives à l'impôt. Étant donné que la législation fiscale est complexe et laisse souvent place à l'interprétation, nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées qui ont aidé à 1) apprécier l'interprétation des lois fiscales et l'évaluation faites par la Banque de certaines incertitudes relatives à l'impôt, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes; et 3) examiner la correspondance avec les autorités fiscales.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Nous sommes les auditeurs de la Banque depuis 2006 et nous avons été co-auditeurs au cours des 14 années précédentes.
Toronto, Canada
Le 26 novembre 2019

État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Note	2019	2018
Actifs			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	6	**46 720 $**	62 269 $
Métaux précieux		**3 709**	3 191
Actifs détenus à des fins de transaction			
Titres	8 a)	**112 664**	85 474
Prêts	8 b)	**13 829**	14 334
Autres		**995**	454
		127 488	100 262
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	9	**–**	12
Titres pris en pension et titres empruntés		**131 178**	104 018
Instruments financiers dérivés	10	**38 119**	37 558
Titres de placement	12	**82 359**	78 396
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation	13	**268 169**	253 357
Prêts personnels	13	**98 631**	96 019
Prêts sur cartes de crédit	13	**17 788**	16 485
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	13	**212 972**	191 038
		597 560	556 899
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	13 e)	**5 077**	5 065
		592 483	551 834
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite de la correction de valeur		**13 896**	16 329
Immobilisations corporelles	16	**2 669**	2 684
Participations dans des sociétés associées	17	**5 614**	4 850
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	18	**17 465**	17 719
Actifs d'impôt différé	27 c)	**1 570**	1 938
Autres actifs	19	**22 891**	17 433
		64 105	60 953
		1 086 161 $	998 493 $
Passifs			
Dépôts			
Dépôts de particuliers	20	**224 800 $**	214 545 $
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	20	**461 851**	422 002
Dépôts d'autres institutions financières	20	**46 739**	39 987
		733 390	676 534
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	9	**12 235**	8 188
Autres			
Acceptations		**13 901**	16 338
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		**30 404**	32 087
Instruments financiers dérivés	10	**40 222**	37 967
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés		**124 083**	101 257
Débentures subordonnées	21	**7 252**	5 698
Autres passifs	22	**54 482**	52 744
		270 344	246 091
		1 015 969	930 813
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	24 a)	**18 264**	18 234
Résultats non distribués		**44 439**	41 414
Cumul des autres éléments du résultat global		**570**	992
Autres réserves		**365**	404
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		**63 638**	61 044
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	24 b)	**3 884**	4 184
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		**67 522**	65 228
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	31 b)	**2 670**	2 452
		70 192	67 680
		1 086 161 $	998 493 $

Aaron W. Regent
Président du conseil

Brian J. Porter
Président et chef de la direction

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	Note	2019	2018	2017
Revenus				
Revenus d'intérêts[1),2)]	32			
Prêts		**29 116 $**	24 991 $	21 719 $
Titres		**2 238**	1 771	1 403
Titres pris en pension et titres empruntés		**502**	446	283
Dépôts auprès d'autres institutions financières		**928**	859	522
		32 784	28 067	23 927
Charges d'intérêts	32			
Dépôts		**13 871**	10 544	7 878
Débentures subordonnées		**294**	214	226
Autres		**1 442**	1 118	788
		15 607	11 876	8 892
Revenus d'intérêts nets		**17 177**	16 191	15 035
Revenus autres que d'intérêts[1)]				
Revenus sur cartes[3)]		**977**	1 105	1 018
Frais liés aux services bancaires		**1 812**	1 705	1 684
Commissions de crédit		**1 316**	1 191	1 153
Fonds communs de placement		**1 849**	1 714	1 639
Commissions de courtage		**876**	895	1 047
Frais de gestion de placements et frais de fiducie		**1 050**	732	632
Commissions de placement et autres honoraires de services-conseils		**497**	514	598
Opérations de change à des fins autres que de transaction		**667**	622	557
Revenus tirés des activités de transaction	33	**1 488**	1 420	986
Profit net sur la vente de titres de placement	12 e)	**351**	146	380
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	17	**650**	559	407
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres		**676**	686	626
Autres honoraires et commissions		**949**	841	903
Autres		**699**	454	490
		13 857	12 584	12 120
Total des revenus		**31 034**	28 775	27 155
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances[1)]	13 e)	**3 027**	2 611	2 249
		28 007	26 164	24 906
Charges autres que d'intérêts				
Salaires et avantages du personnel		**8 443**	7 455	7 375
Locaux et technologie		**2 807**	2 577	2 436
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		**1 053**	848	761
Communications		**459**	447	437
Publicité et prospection		**625**	581	581
Honoraires		**861**	881	775
Taxe d'affaires et taxe sur le capital		**515**	464	423
Autres[3)]		**1 974**	1 805	1 842
		16 737	15 058	14 630
Bénéfice avant impôt sur le résultat		**11 270**	11 106	10 276
Charge d'impôt sur le résultat	27	**2 472**	2 382	2 033
Bénéfice net		**8 798 $**	8 724 $	8 243 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	31 b)	**408**	176	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		**8 390 $**	8 548 $	8 005 $
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		**182**	187	129
Actionnaires ordinaires		**8 208 $**	8 361 $	7 876 $
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)				
De base	34	**6,72 $**	6,90 $	6,55 $
Dilué	34	**6,68**	6,82	6,49
Dividendes payés par action ordinaire (en dollars)	24 a)	**3,49**	3,28	3,05

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants de la période précédente n'ont pas été retraités.
2) Les revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti et à la JVAÉRG sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Comprend des revenus d'intérêts de 32 436 $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (31 octobre 2018 – 27 854 $) provenant de ces actifs financiers.
3) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Bénéfice net	**8 798 $**	8 724 $	8 243 $
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net			
Variation nette des profits (pertes) de change latents :			
Profits (pertes) de change latents, montant net	**(626)**	(406)	(1 564)
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	**(232)**	(281)	404
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :			
Profits (pertes) de change latents, montant net	**21**	(7)	(8)
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	**(60)**	(74)	107
	(819)	(606)	(1 259)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente (titres de créance et de capitaux propres)[1] :			
Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente, montant net	**s. o.**	s. o.	(217)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net[2]	**s. o.**	s. o.	143
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :			
Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente, montant net	**s. o.**	s. o.	(61)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	**s. o.**	s. o.	42
	s. o.	s. o.	(55)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1] :			
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	**1 265**	(605)	s. o.
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	**(1 150)**	281	s. o.
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :			
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	**308**	(145)	s. o.
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	**(298)**	73	s. o.
	105	(252)	s. o.
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	**361**	(1 181)	1 722
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	**596**	695	(1 761)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	**86**	(307)	454
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	**163**	182	(465)
	708	(361)	(28)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	**103**	66	56
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net			
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel :			
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	**(1 096)**	444	805
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	**(281)**	126	213
	(815)	318	592
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1] :			
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	**121**	75	s. o.
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	**26**	15	s. o.
	95	60	s. o.
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur :			
Variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	**11**	(30)	(28)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	**3**	(8)	(7)
	8	(22)	(21)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	**(10)**	(7)	6
Autres éléments du résultat global	**(625)**	(804)	(709)
Résultat global	**8 173 $**	7 920 $	7 534 $
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**205**	65	192
Résultat global attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**7 968 $**	7 855 $	7 342 $
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres	**182**	187	129
Actionnaires ordinaires	**7 786 $**	7 668 $	7 213 $

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants de la période précédente n'ont pas été retraités.
2) Comprend des montants ayant trait aux couvertures admissibles.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(en millions de dollars)	Actions ordinaires (note 24)	Résultats non distribués[1]	Cumul des autres éléments du résultat global: Écarts de conversion	Titres disponibles à la vente	Instruments de créance (JVAÉRG)	Instruments de capitaux propres (JVAÉRG)	Couverture de flux de trésorerie	Autres[2]	Autres réserves	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 24)	Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales [note 31 b)]	Total
Solde au 31 octobre 2018	**18 234 $**	**41 414 $**	**1 441 $**	**– $**	**(68)$**	**(126)$**	**(121)$**	**(134)$**	**404 $**	**61 044 $**	**4 184 $**	**65 228 $**	**2 452 $**	**67 680 $**
Incidence cumulative de l'adoption de l'IFRS 15[3]	–	(58)	–	–	–	–	–	–	–	(58)	–	(58)	–	(58)
Solde au 1er novembre 2018	**18 234**	**41 356**	**1 441**	**–**	**(68)**	**(126)**	**(121)**	**(134)**	**404**	**60 986**	**4 184**	**65 170**	**2 452**	**67 622**
Bénéfice net	–	8 208	–	–	–	–	–	–	–	8 208	182	8 390	408	8 798
Autres éléments du résultat global	–	–	(641)	–	105	71	771	(728)	–	(422)	–	(422)	(203)	(625)
Total du résultat global	– $	8 208 $	(641)$	– $	105 $	71 $	771 $	(728)$	– $	7 786 $	182 $	7 968 $	205 $	8 173 $
Actions émises	255	–	–	–	–	–	–	–	(37)	218	–	218	–	218
Actions rachetées	(225)	(850)	–	–	–	–	–	–	–	(1 075)	(300)	(1 375)	–	(1 375)
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	–	(4 260)	–	–	–	–	–	–	–	(4 260)	(182)	(4 442)	(150)	(4 592)
Paiements fondés sur des actions[4]	–	–	–	–	–	–	–	–	7	7	–	7	–	7
Autres	–	(15)	–	–	–	–	–	–	(9)	(24)	–	(24)	163[5]	139
Solde au 31 octobre 2019	**18 264 $**	**44 439 $**	**800 $**	**– $**	**37 $**	**(55)$**	**650 $**	**(862)$**	**365 $**	**63 638 $**	**3 884 $**	**67 522 $**	**2 670 $**	**70 192 $**
Solde au 31 octobre 2017	15 644 $	38 117 $	1 861 $	(46)$	– $	– $	235 $	(473)$	116 $	55 454 $	4 579 $	60 033 $	1 592 $	61 625 $
Incidence cumulative de l'adoption de l'IFRS 9	–	(564)	–	46	184	(179)	–	–	–	(513)	–	(513)	(97)	(610)
Solde au 1er novembre 2017	15 644	37 553	1 861	–	184	(179)	235	(473)	116	54 941	4 579	59 520	1 495	61 015
Bénéfice net	–	8 361	–	–	–	–	–	–	–	8 361	187	8 548	176	8 724
Autres éléments du résultat global	–	–	(477)	–	(252)	53	(356)	339	–	(693)	–	(693)	(111)	(804)
Total du résultat global	– $	8 361 $	(477)$	– $	(252)$	53 $	(356)$	339 $	– $	7 668 $	187 $	7 855 $	65 $	7 920 $
Actions émises	2 708	–	–	–	–	–	–	–	(19)	2 689	300	2 989	–	2 989
Actions rachetées	(118)	(514)	–	–	–	–	–	–	–	(632)	(695)	(1 327)	–	(1 327)
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	–	(3 985)	–	–	–	–	–	–	–	(3 985)	(187)	(4 172)	(199)	(4 371)
Paiements fondés sur des actions[4]	–	–	–	–	–	–	–	–	6	6	–	6	–	6
Autres	–	(1)	57	–	–	–	–	–	301[5]	357	–	357	1 091[5]	1 448
Solde au 31 octobre 2018	18 234 $	41 414 $	1 441 $	– $	(68)$	(126)$	(121)$	(134)$	404 $	61 044 $	4 184 $	65 228 $	2 452 $	67 680 $
Solde au 1er novembre 2016	15 513 $	34 752 $	3 055 $	14 $	– $	– $	264 $	(1 093)$	152 $	52 657 $	3 594 $	56 251 $	1 570 $	57 821 $
Bénéfice net	–	7 876	–	–	–	–	–	–	–	7 876	129	8 005	238	8 243
Autres éléments du résultat global	–	–	(1 194)	(60)	–	–	(29)	620	–	(663)	–	(663)	(46)	(709)
Total du résultat global	– $	7 876 $	(1 194)$	(60)$	– $	– $	(29)$	620 $	– $	7 213 $	129 $	7 342 $	192 $	7 534 $
Actions et autres instruments de capitaux propres émis	313	–	–	–	–	–	–	–	(44)	269	1 560	1 829	–	1 829
Actions rachetées	(182)	(827)	–	–	–	–	–	–	–	(1 009)	(575)	(1 584)	–	(1 584)
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	–	(3 668)	–	–	–	–	–	–	–	(3 668)	(129)	(3 797)	(133)	(3 930)
Paiements fondés sur des actions[4]	–	–	–	–	–	–	–	–	8	8	–	8	–	8
Autres	–	(16)	–	–	–	–	–	–	–	(16)	–	(16)	(37)[5]	(53)
Solde au 31 octobre 2017	15 644 $	38 117 $	1 861 $	(46)$	– $	– $	235 $	(473)$	116 $	55 454 $	4 579 $	60 033 $	1 592 $	61 625 $

1) Comprend des résultats non distribués de 61 $ (2018 – 62 $; 2017 – 61 $) liés à une société associée étrangère, qui est soumise à des restrictions réglementaires locales.
2) Comprend la quote-part des sociétés associées, les avantages du personnel et le risque de crédit propre à la Banque.
3) Se reporter à la note 4 pour obtenir un résumé des ajustements apportés à l'application initiale de l'IFRS 15.
4) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 26).
5) Comprend les variations des participations ne donnant pas le contrôle découlant des regroupements d'entreprises et d'autres transactions connexes.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Rentrées (sorties) nettes de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2019[1]	2018[1]	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	**8 798 $**	8 724 $	8 243 $
Ajustements pour :			
Revenus d'intérêts nets	**(17 177)**	(16 191)	(15 035)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**1 053**	848	761
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**3 027**	2 611	2 249
Charges dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres	**7**	6	8
Profit net sur la vente de titres de placement	**(351)**	(146)	(380)
(Profit net) perte nette sur les cessions	**125**	–	(62)
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	**(650)**	(559)	(407)
Charge d'impôt sur le résultat	**2 472**	2 382	2 033
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :			
Actifs détenus à des fins de transaction	**(27 514)**	111	8 377
Titres pris en pension et titres empruntés	**(27 235)**	(7 721)	(4 631)
Prêts	**(44 337)**	(31 848)	(32 589)
Dépôts	**60 705**	40 338	27 516
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	**(1 694)**	239	7 533
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**22 727**	4 387	849
Instruments financiers dérivés, montant net	**1 964**	440	(391)
Autres, montant net	**(8 881)**	(188)	(1 997)
Dividendes reçus	**520**	332	1 600
Intérêts reçus	**32 696**	27 384	23 649
Intérêts versés	**(15 322)**	(11 400)	(8 730)
Impôt sur le résultat payé	**(2 958)**	(1 938)	(2 012)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**(12 025)**	17 811	16 584
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	**18 014**	(704)	(14 006)
Achat de titres de placement	**(89 018)**	(91 896)	(64 560)
Produit de la vente et de la venue à échéance de titres de placement	**86 956**	84 336	66 179
Acquisition/cession de filiales, de sociétés associées ou d'unités d'exploitation, déduction faite de la trésorerie acquise	**20**	(3 862)	229
Immobilisations corporelles, déduction faite des sorties	**(186)**	(416)	3
Autres, montant net	**(568)**	(1 183)	(385)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	**15 218**	(13 725)	(12 540)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit tiré de l'émission de débentures subordonnées	**3 250**	–	–
Remboursement de débentures subordonnées	**(1 771)**	(233)	(1 500)
Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	**–**	300	1 560
Rachat d'actions privilégiées	**(300)**	(695)	(575)
Produit de l'émission d'actions ordinaires	**255**	1 830	313
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	**(1 075)**	(632)	(1 009)
Dividendes et distributions versés en trésorerie	**(4 442)**	(4 172)	(3 797)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	**(150)**	(199)	(133)
Autres, montant net	**2 945**	931	2 209
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	**(1 288)**	(2 870)	(2 932)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**2**	(44)	(142)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**1 907**	1 172	970
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice[2]	**8 997**	7 825	6 855
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice[2]	**10 904 $**	8 997 $	7 825 $

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants de la période précédente n'ont pas été retraités.
2) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 6).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2019

Table des matières

Page	Note	
148	1	Entité présentant l'information financière
148	2	Base d'établissement
149	3	Principales méthodes comptables
166	4	Transition à l'IFRS 15
166	5	Prises de position futures en comptabilité
168	6	Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières
168	7	Juste valeur des instruments financiers
174	8	Actifs détenus à des fins de transaction
175	9	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net
176	10	Instruments financiers dérivés
184	11	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers
185	12	Titres de placement
189	13	Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances
197	14	Décomptabilisation d'actifs financiers
197	15	Entités structurées
200	16	Immobilisations corporelles
201	17	Participations dans des sociétés associées
201	18	Goodwill et autres immobilisations incorporelles
203	19	Autres actifs
203	20	Dépôts
204	21	Débentures subordonnées
204	22	Autres passifs
204	23	Provisions
205	24	Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres
207	25	Gestion des fonds propres
208	26	Paiements fondés sur des actions
211	27	Impôt sur le résultat
213	28	Avantages du personnel
218	29	Secteurs d'exploitation
221	30	Transactions avec des parties liées
223	31	Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales
224	32	Revenus et charges d'intérêts
224	33	Revenus tirés des activités de transaction
225	34	Résultat par action
225	35	Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement
227	36	Instruments financiers – gestion des risques
234	37	Acquisitions et cessions

1 Entité présentant l'information financière

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») est une banque à charte de l'annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* ») et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). La Banque est un fournisseur international de services financiers qui offre une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services bancaires d'investissement. Le siège social de la Banque est situé au 1709 Hollis Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction sont situés au Scotia Plaza, 44 King Street West, Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

2 Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et aux exigences comptables du BSIF, selon l'article 308 de la *Loi sur les banques*. L'article 308 stipule que, à moins d'indication contraire par le BSIF, les états financiers doivent être établis selon les IFRS.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 a été autorisée par le conseil d'administration le 26 novembre 2019.

Certains montants comparatifs ont été retraités aux fins de conformité avec le mode de présentation adopté pour l'exercice à l'étude.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière :

- actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- instruments financiers dérivés;
- titres de placement disponibles à la vente (applicable avant le 1er novembre 2017);
- instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (en vigueur le 1er novembre 2017);
- instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (en vigueur le 1er novembre 2017).

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Banque. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près.

Utilisation d'estimations, utilisation d'hypothèses et recours au jugement par la direction

Les méthodes comptables de la Banque exigent que l'on fasse des estimations, pose des hypothèses et ait recours au jugement quant à des questions qui sont, de par leur nature, incertaines. La Banque a mis en place des procédures visant à s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent et dans les exercices ultérieurs touchés.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés, des autres éléments du résultat global ainsi que des revenus et des charges de la période. Les estimations établies par la direction sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres hypothèses qui sont jugées raisonnables. Parmi les principaux domaines d'incertitude relatifs aux estimations, mentionnons le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers (y compris les instruments dérivés), l'impôt sur le résultat des sociétés, les avantages du personnel, le goodwill et les immobilisations incorporelles, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises, la dépréciation d'actifs non financiers, la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers ainsi que les provisions. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations et hypothèses de la direction, les résultats réels pourraient différer de celles-ci et d'autres estimations.

Jugements importants

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit effectuer d'importants jugements quant au classement et à la présentation des transactions et des instruments, ainsi qu'à la comptabilisation des liens avec d'autres entités.

Les secteurs suivants ont fait l'objet d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants qui sont analysés aux notes afférentes aux états financiers consolidés indiquées ci-après :

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Note 3 Note 13 d)
Juste valeur des instruments financiers	Note 3 Note 7
Impôt sur le résultat	Note 3 Note 27
Avantages du personnel	Note 3 Note 28
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 3 Note 18
Juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises	Note 3 Note 37
Dépréciation de titres de placement	Note 3 Note 12
Dépréciation d'actifs non financiers	Note 3 Note 16
Entités structurées	Note 3 Note 15
Contrôle de fait d'autres entités	Note 3 Note 31
Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers	Note 3 Note 14
Provisions	Note 3 Note 23

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, y compris toute exigence comptable supplémentaire fixée par le BSIF, comme il est indiqué ci-dessous, ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, à l'exception de l'adoption de l'IFRS 15 en date du 1er novembre 2018 (se reporter à la note 4) et de l'IFRS 9 en date du 1er novembre 2017.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, la performance financière et les flux de trésorerie de la Banque et ceux de ses filiales, après élimination des transactions et des soldes intragroupe. Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Banque et ne comprennent pas les sociétés associées et les partenariats. Les filiales de la Banque peuvent être classées dans les entités contrôlées au moyen de droits de vote ou les entités structurées. La Banque consolide une filiale à partir de la date à laquelle elle en obtient le contrôle. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient. La Banque contrôle une entité émettrice si et seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque ne contrôle pas une entité émettrice lorsqu'elle agit comme mandataire. Un mandataire est une partie principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments de contrôle ont changé. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à l'état consolidé de la situation financière dans les capitaux propres, de façon distincte des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres capitaux propres de la Banque. Les cessions partielles et les acquisitions supplémentaires de participations dans une filiale qui ne donnent pas lieu à un changement de contrôle sont comptabilisées à titre de transactions sur titres de capitaux propres avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Toute différence entre la valeur comptable de la participation et le montant de la transaction est comptabilisée à titre d'ajustement des résultats non distribués.

Filiales – droits de vote

Le contrôle est présumé lorsque la participation de la Banque est constituée de plus de 50 % des droits de vote d'une entité, sauf si d'autres facteurs indiquent que la Banque ne contrôle pas l'entité même si elle détient plus de 50 % des droits de vote.

La Banque peut consolider une entité lorsqu'elle détient moins de 50 % des droits de vote si elle possède au moins une des caractéristiques de pouvoir suivantes :

- le pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat;
- le pouvoir de nommer ou de démettre la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité compte tenu du nombre de droits de vote qu'elle détient par rapport au nombre des droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion et de la tendance du vote aux assemblées des actionnaires (c.-à-d. contrôle de fait).

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque peut en devenir participante au stade de la formation ou à une date ultérieure. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle.

Participations dans des sociétés associées
Une société associée est une entité ayant des politiques financières et d'exploitation sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, mais non le contrôle. Ordinairement, la Banque est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. La Banque peut aussi exercer une influence notable par voie d'une représentation au sein du conseil d'administration. L'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles est pris en considération au moment d'apprécier si la Banque détient une influence notable.

Les participations dans des sociétés associées sont initialement inscrites au coût, qui englobe le prix d'achat ainsi que les autres frais directement attribuables à l'achat. Les sociétés associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la société associée.

S'il y a perte d'influence notable et que la participation ne vise plus une société associée, celle-ci cesse d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date de perte d'influence notable. Si l'intérêt conservé à la date de perte d'influence notable vise un actif financier, celui-ci est évalué à la juste valeur, et la différence entre la juste valeur et la valeur comptable est comptabilisée dans les « Profits (pertes) latents » à l'état consolidé du résultat net.

Les participations dans des sociétés associées font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence à un placement dont la période de communication de l'information est différente de celle de la Banque, des ajustements sont apportés pour tenir compte de l'incidence des événements ou transactions importants, s'il en est, survenant entre la date de clôture du placement et celle de la Banque.

Partenariats
Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise, requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les participations dans des partenariats sont classées soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, en fonction des droits et des obligations contractuels de chaque investisseur, peu importe la forme juridique du partenariat.

À l'instar des participations dans des sociétés associées, les participations dans des coentreprises sont initialement constatées au coût et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la coentreprise. Les participations dans des coentreprises font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

S'il y a perte de contrôle conjoint qui ne donne pas lieu à une influence notable sur la coentreprise, celle-ci cesse d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date de perte de contrôle conjoint. Si l'intérêt conservé dans l'ancienne coentreprise à la date de perte de contrôle conjoint vise un actif financier, celui-ci est évalué à la juste valeur, et la différence entre la juste valeur et la valeur comptable est comptabilisée dans les « Profits (pertes) latents » à l'état consolidé du résultat net.

Conversion des devises

Les états financiers de chacun des établissements à l'étranger de la Banque sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal de chaque établissement.

Les profits et les pertes de change liés aux éléments monétaires de la Banque sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les revenus et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de change moyens, sauf l'amortissement des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives de la Banque, payés en monnaies étrangères, qui sont convertis aux taux historiques. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie de fonctionnement aux cours historiques. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie de fonctionnement au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les profits et les pertes de change sur les éléments non monétaires sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net ou l'état consolidé du résultat global tout comme le profit ou la perte sur les éléments non monétaires.

Les profits et les pertes latents qui résultent de la conversion des résultats des établissements à l'étranger sont portés au crédit ou au débit des « Variation nette des profits (pertes) de change latents », sous « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global; il en va de même pour les profits ou les pertes découlant des couvertures de ces positions nettes des investissements dans la mesure où elles sont efficaces. Lors de la sortie ou de la sortie partielle (selon les critères établis) d'un établissement à l'étranger, une proportion appropriée des écarts de conversion précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Actifs et passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale
À la date de la création ou de l'acquisition, la Banque comptabilise les prêts, les titres de créance et de capitaux propres, les dépôts et les débentures subordonnées à la juste valeur de la contrepartie payée. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Tous les autres actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

L'évaluation initiale d'un actif ou d'un passif financier se fait à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'achat ou à l'émission. Les coûts de transaction liés à des instruments évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Classement et évaluation, décomptabilisation et dépréciation des instruments financiers avec prise d'effet le 1er novembre 2017

Classement et évaluation

Classement et évaluation des actifs financiers
Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- classés par choix à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (capitaux propres seulement);
- désignés à la JVRN.

Les actifs financiers comprennent à la fois les instruments de créance et de capitaux propres.

Instruments de créance
Les instruments de créance, y compris les prêts et les titres de créance, sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- désignés à la JVRN.

Le classement des instruments de créance se fonde sur :

i) le modèle économique en fonction duquel l'actif est détenu;
ii) les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument.

Évaluation du modèle économique
L'évaluation du modèle économique implique de déterminer la façon dont les actifs financiers sont gérés de manière à réaliser des flux de trésorerie. L'évaluation du modèle économique de la Banque repose sur les catégories suivantes :

- détenus en vue de la perception : l'objectif du modèle économique est de détenir des actifs et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Toute vente d'actifs n'est qu'accessoire à l'objectif du modèle;
- détenus en vue de la perception et de la vente : la perception des flux de trésorerie contractuels et les ventes sont essentielles à l'atteinte des objectifs du modèle économique;
- autre modèle économique : le modèle économique ne cadre pas avec les modèles « détenus en vue de la perception » et « détenus en vue de la perception et de la vente ».

La Banque évalue le modèle économique au niveau d'un portefeuille qui reflète la façon dont les groupes d'actifs sont collectivement gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Pour faire l'évaluation du modèle économique, la Banque tient compte des facteurs suivants :

- la manière dont la performance des actifs dans un portefeuille est évaluée et présentée aux chefs de groupe et aux autres décideurs clés au sein des secteurs d'activité de la Banque;
- la manière dont est établie la rémunération des dirigeants des secteurs d'activité de la Banque qui gèrent les actifs;
- si les actifs sont détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs que la Banque acquiert ou contracte en vue de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir ou qu'elle détient dans un portefeuille au sein duquel ils sont gérés ensemble pour une prise de profits ou de positions à court terme;
- les risques qui ont une incidence sur la performance des actifs au sein du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- la fréquence et le volume des ventes au cours des périodes antérieures ainsi que les attentes quant aux ventes futures.

Évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels
L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels implique d'évaluer les modalités contractuelles d'un instrument pour déterminer s'il génère des flux de trésorerie qui concordent avec un contrat de prêt de base. Les flux de trésorerie contractuels concordent avec un contrat de prêt de base s'ils représentent des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le « critère RPVI »).

Le principal correspond à la juste valeur de l'instrument lors de la comptabilisation initiale. Le principal peut varier au cours de la durée de vie de l'instrument en fonction des remboursements ou de l'amortissement d'une surcote ou d'une décote.

Les intérêts correspondent à la contrepartie payée au titre de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au principal restant dû ainsi que des autres risques et frais de base qui se rattachent à un prêt (risque de liquidité et frais d'administration), et ils prévoient aussi une marge bénéficiaire.

Si la Banque décèle des modalités contractuelles qui pourraient modifier considérablement les flux de trésorerie d'un instrument de manière à ce qu'ils ne concordent plus avec un contrat de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la JVRN.

Instruments de créance évalués au coût amorti
Les instruments de créance sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels lorsque ceux-ci correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après leur évaluation initiale, les instruments de créance de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts gagnés sur ces instruments sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier. Le coût amorti est évalué en tenant compte de toute décote ou surcote à l'acquisition, des coûts de transaction et des frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation des instruments de créance évalués au coût amorti est calculée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Les prêts et les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière.

Instruments de créance évalués à la JVAÉRG
Les instruments de créance sont évalués à la JVAÉRG s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente d'actifs financiers lorsque les flux de trésorerie des actifs correspondent à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après la comptabilisation initiale, les profits et les pertes latents sur les instruments de créance évalués à la JVAÉRG sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à moins que l'instrument ne soit désigné comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur. Lorsqu'il est désigné comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur, toute variation de la juste valeur découlant de changements du risque couvert est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Lors de leur décomptabilisation, les profits et les pertes réalisés sont reclassés depuis les « Autres éléments du résultat global » vers les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, au coût moyen. Les profits et pertes de change liés au coût amorti de l'instrument de créance sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net. Les surcotes, décotes et coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation des instruments de créance évalués à la JVAÉRG est calculée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments de créance évalués à la JVAÉRG ne réduit pas la valeur comptable de l'actif présenté à l'état consolidé de la situation financière, qui reste à sa juste valeur. Un montant correspondant au compte de correction de valeur qui découlerait du fait que les actifs sont évalués au coût amorti est plutôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, une charge correspondante étant inscrite au poste « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net. Le compte de correction de valeur cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est recyclé à l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation des instruments de créance.

Instruments de créance évalués à la JVRN
Les instruments de créance sont évalués à la JVRN si :

i) les actifs sont détenus à des fins de transaction;
ii) les actifs sont détenus dans un portefeuille géré sur la base de la juste valeur;
iii) les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Ces instruments sont évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés comme composante des « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de créance désignés comme étant à la JVRN
Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui ont été désignés ainsi par la Banque au moment de leur comptabilisation initiale et, une fois effectuée, la désignation est irrévocable. La désignation à la JVRN est possible uniquement pour les actifs financiers pour lesquels une estimation fiable de la juste valeur peut être obtenue. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la JVRN si, ce faisant, une non-concordance comptable qui serait autrement survenue se trouve considérablement réduite ou éliminée.

Les actifs financiers désignés comme étant à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de capitaux propres
Les instruments de capitaux propres sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- classés par choix à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG).

Instruments de capitaux propres évalués à la JVRN
Les instruments de capitaux propres sont évalués à la JVRN, à moins qu'il n'ait été choisi de les désigner comme étant à la JVAÉRG lors de l'achat, les coûts de transaction étant comptabilisés immédiatement comme composante des « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les variations de la juste valeur et les dividendes reçus sont comptabilisés dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG
Au moment de la comptabilisation initiale, la Banque peut faire le choix irrévocable de classer ses instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que de transaction à la JVAÉRG. Ce choix est fait pour certains placements en titres de capitaux propres détenus à des fins stratégiques ou de placement à long terme. Ce choix est fait instrument par instrument et ne peut être fait pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Les profits et les pertes sur ces instruments, y compris lors de leur vente ou de leur décomptabilisation, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net par la suite. Par conséquent, il n'y a aucune exigence de dépréciation particulière. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Tous les coûts de transaction engagés lors de l'achat du titre sont ajoutés au coût de base du titre et ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net lors de la vente du titre.

Classement et évaluation des passifs financiers
Les passifs financiers sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- coût amorti;
- désignés à la JVRN.

Passifs financiers évalués à la JVRN
Les passifs financiers évalués à la JVRN sont détenus principalement en vue de leur rachat à court terme ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Les passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur et les profits ou les pertes étant comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs financiers évalués au coût amorti
Les dépôts, les billets subordonnés et les débentures sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés comme des charges d'intérêts. Les intérêts sur les billets subordonnés et les débentures, y compris les coûts de transaction inscrits à l'actif, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en tant que charges d'intérêts.

Passifs financiers désignés comme étant à la JVRN
Les passifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui ont été désignés ainsi par la Banque au moment de leur comptabilisation initiale et, une fois effectuée, la désignation est irrévocable. La désignation à la JVRN est possible uniquement pour les passifs financiers pour lesquels une estimation fiable de la juste valeur peut être obtenue.

Les passifs financiers sont désignés comme étant à la JVRN lorsque l'un des critères suivants est respecté :

- La désignation élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.
- La gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de leur performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques établie par écrit.
- Le passif financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient significativement les flux de trésorerie autrement nécessaires.

Les passifs financiers désignés comme étant à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Toutes les variations de la juste valeur sont également comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, sauf pour ce qui est des variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ne sont pas reclassées ultérieurement à l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation ou de l'extinction des passifs.

Détermination de la juste valeur
La juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La Banque évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur à l'aide de prix cotés sur des marchés, lorsque de tels prix sont disponibles. L'utilisation de prix cotés non ajustés sur des marchés pour des instruments identiques donne lieu à une évaluation de niveau 1. Lorsque de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque utilise autant que possible des données observables dans ses modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les profits ou les pertes survenus au moment de la conclusion du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose uniquement sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

L'IFRS 13 permet une exception d'évaluation aux termes de laquelle une entité peut déterminer la juste valeur d'un groupe d'actifs et de passifs financiers assortis de risques qui se compensent en fonction de la vente ou du transfert de son exposition nette à un ou à plusieurs risques particuliers. La Banque a adopté cette exception au moyen d'un choix de méthode comptable. En conséquence, les justes valeurs de certains portefeuilles d'instruments financiers sont déterminées en fonction de l'exposition nette de ces instruments à des risques de marché, de crédit ou de financement particuliers.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. Ces ajustements sont effectués au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteurs et les cours vendeurs, de paramètres non observables, de restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides et de frais de financement applicables.

Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Décomptabilisation d'actifs financiers
Les critères de décomptabilisation s'appliquent au transfert d'une partie d'un actif plutôt que de l'actif entier uniquement si cette partie comprend des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique comme provenant de l'actif, une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie provenant de l'actif, ou une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie spécifiquement identifiés comme provenant de l'actif.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont expirés, que la Banque a transféré les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de rembourser ces flux de trésorerie à un tiers indépendant, ou qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant. La direction détermine si elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété en comparant, sur une base quantitative, le montant de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie demeure similaire pour l'essentiel après le transfert, la Banque a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Le contrôle sur l'actif correspond à la capacité pratique de vendre l'actif transféré. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci. Ces liens conservés peuvent prendre la forme d'un placement dans des tranches de premier rang ou des tranches subordonnées de billets émis par des entités structurées non consolidées.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable et la somme de i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu après déduction de tout nouveau passif repris) et de ii) tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les transferts d'actifs financiers qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont présentés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

Décomptabilisation de passifs financiers
Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre provenant de la même contrepartie dont les modalités sont substantiellement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification substantielle, cet échange ou cette modification sont traités comme une décomptabilisation du passif financier original et la comptabilisation d'un nouveau passif financier à la juste valeur. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif existant et du nouveau passif est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net comme profit ou perte.

Dépréciation

Champ d'application

La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, pour les catégories suivantes d'instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- les actifs financiers au coût amorti;
- les titres de créance classés comme étant à la JVAÉRG;
- les engagements de prêt hors bilan;
- les contrats de garantie financière.

Modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créances attendues
Les calculs du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque correspondent aux extrants de modèles utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leurs interdépendances. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créances attendues reflète la valeur actualisée de toute insuffisance des flux de trésorerie relative à des cas de défaillance d'un instrument financier, que ce soit i) pour les 12 mois à venir ou ii) pour sa durée de vie attendue, selon la détérioration de la qualité de son crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios fondés sur des projections raisonnables et justifiables.

Le modèle de dépréciation calcule les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide d'une approche en trois étapes fondée sur l'importance de la détérioration de la qualité du crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale :

- Étape 1 – Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, un montant correspondant aux pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois est comptabilisé. Les pertes sur créances attendues sont calculées par application d'une probabilité de défaut équivalant à la probabilité qu'une défaillance survienne au cours des 12 mois à venir. Pour ce qui est des instruments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, une probabilité de défaut correspondant à l'échéance restante est utilisée.

- Étape 2 – Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un instrument financier après sa comptabilisation initiale, mais qu'il n'est pas considéré comme étant en défaut, celui-ci est inclus dans la deuxième étape. À ce moment, les pertes sur créances attendues sont calculées par application d'une probabilité de défaut sur la durée de vie restante estimée de l'instrument financier.
- Étape 3 – Les instruments financiers qui sont considérés être en défaut sont pris en compte à cette étape. Comme pour la deuxième étape, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances tient compte des pertes sur créances attendues sur leur durée de vie.

Évaluation des pertes sur créances attendues
Les données d'entrée relatives à la probabilité de défaut (« PD »), à l'exposition en cas de défaut (« ECD ») et à la perte en cas de défaut (« PCD ») utilisées pour estimer les pertes sur créances attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont le plus étroitement liés aux pertes sur créances du portefeuille pertinent.

Ces paramètres ou données d'entrée statistiques sont décrits ci-dessous :

- PD – La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie restante estimée si la facilité n'a pas été décomptabilisée auparavant et qu'elle se trouve toujours dans le portefeuille.
- ECD – L'exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l'exposition à une date de défaut future prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.
- PCD – La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD.

Informations prospectives
L'estimation des pertes attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions raisonnables et justifiables portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives pourraient nécessiter l'exercice d'un jugement important.

Facteurs macroéconomiques
Dans ses modèles, la Banque s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives comme données d'entrée, notamment la croissance du PIB, les taux de chômage, les taux d'intérêt des banques centrales et les indices de prix de l'immobilier. Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués temporairement en ayant recours au jugement d'experts du crédit.

Scénarios prospectifs divers
La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide de trois scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont obtenues à l'aide de modèles internes et externes qui sont modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future la plus probable des variables économiques pertinentes ainsi qu'un éventail représentatif d'autres scénarios de prévisions possibles. Le processus nécessite la mise au point de deux scénarios économiques additionnels et la prise en compte des probabilités relatives de chaque résultat.

Le « scénario de base » représente le résultat le plus probable et est conforme aux renseignements utilisés par la Banque à d'autres fins, comme la planification stratégique et l'établissement des budgets. Les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et pessimistes. La Banque a repéré et documenté les principaux inducteurs de risque de crédit et de pertes sur créances pour chaque portefeuille d'instruments financiers et, grâce à une analyse des données historiques, a estimé les relations entre les variables macroéconomiques, le risque de crédit et les pertes sur créances.

Appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit
Chaque date de clôture, la Banque évalue s'il y a eu une augmentation importante de l'exposition au risque de crédit depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaillance sur la durée de vie attendue restante à compter de la date de clôture au risque de défaillance à compter de la date de la comptabilisation initiale. L'appréciation prend en compte les renseignements quantitatifs et qualitatifs propres à chaque emprunteur, sans tenir compte des garanties, ainsi que l'incidence des facteurs macroéconomiques prospectifs.

Habituellement, l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit à l'égard des portefeuilles de prêts aux particuliers et de prêts autres qu'aux particuliers tient compte des perspectives macroéconomiques, du jugement de la direction, des défauts et de la surveillance. Les facteurs macroéconomiques prospectifs forment une composante clé des perspectives macroéconomiques. L'importance et la pertinence de chaque facteur macroéconomique particulier dépendent du type de produit, des caractéristiques des instruments financiers, de l'emprunteur ainsi que de la région géographique. Les modèles quantitatifs ne parviennent pas toujours à saisir toutes les informations raisonnables et justifiables qui pourraient indiquer qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Les facteurs qualitatifs peuvent être évalués pour pallier cette lacune, notamment dans les situations où il y a des modifications aux critères d'approbation du crédit pour un groupe donné d'emprunteurs, des changements à la composition du portefeuille et des désastres naturels ayant des répercussions sur certains portefeuilles. En ce qui concerne les défauts et la surveillance, il existe une présomption réfutable d'augmentation importante du risque de crédit de l'instrument financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Portefeuille de prêts aux particuliers – Pour les expositions liées aux prêts aux particuliers, une augmentation importante du risque de crédit ne peut être appréciée en utilisant les informations prospectives pour un seul compte. Par conséquent, l'appréciation doit être effectuée pour le secteur. Des seuils de migration sectorielle existent pour chaque modèle de PD par produit et tiennent compte de la variation proportionnelle de la PD ainsi que la variation absolue de PD. Les seuils utilisés pour la migration de PD sont passés en revue et évalués au moins une fois par année, à moins qu'il y ait une modification importante des pratiques de gestion du risque de crédit. Dans ce cas, l'appréciation est devancée.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers – La Banque utilise une échelle de notation de risque (notation interne, ou NI) pour ses expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers. Une NI est assignée à chaque exposition liée aux prêts autres qu'aux particuliers pour rendre compte de la probabilité de défaut de l'emprunteur. Des informations prospectives propres à un emprunteur ou non (c.-à-d. macroéconomiques) sont prises en compte et reflétées dans la NI. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en se fondant sur la migration des expositions parmi les NI.

Durée de vie attendue
Pour évaluer les pertes sur créances attendues, la Banque tient compte de la période contractuelle maximale l'exposant au risque de crédit. Toutes les modalités contractuelles sont prises en compte au moment de déterminer la durée de vie attendue, y compris les options de remboursement

anticipé, de prolongation et de renouvellement. Dans le cas de certaines facilités de crédit renouvelable, telles les cartes de crédit, la durée de vie attendue est estimée en fonction de la période au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit et de la manière dont les pertes sur créances sont atténuées par des mesures de gestion des risques.

Présentation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière

- Actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur comptable brute des actifs financiers.
- Instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : aucune correction de valeur n'est comptabilisée à l'état de la situation financière, car la valeur comptable de ces actifs correspond à leur juste valeur. Le compte de correction de valeur est toutefois établi et présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global.
- Risques de crédit hors bilan tels que les engagements de prêts non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie : à titre de provision dans les autres passifs.

Actifs financiers modifiés
Si les modalités d'un actif financier sont modifiées ou si un actif financier existant est remplacé par un nouvel actif, une évaluation est effectuée pour déterminer si l'actif financier existant doit être décomptabilisé. Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la date de création continue d'être utilisée pour déterminer s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit. Lorsque la modification entraîne une décomptabilisation, le nouvel actif financier est comptabilisé à sa juste valeur à la date de modification. La date de modification correspond également à la date de création de ce nouvel actif.

La Banque peut modifier les modalités contractuelles des prêts pour des raisons commerciales ou des raisons de crédit. Les modalités d'un prêt en règle peuvent être modifiées pour des raisons commerciales ou pour offrir une tarification concurrentielle aux emprunteurs. Les prêts sont également modifiés pour des raisons de crédit dans le cas où les modalités contractuelles sont modifiées de manière à accorder des conditions avantageuses à un emprunteur qui pourrait être en difficulté financière.

Toutes les modifications de modalités contractuelles d'actifs financiers peuvent donner lieu à la décomptabilisation de l'actif d'origine lorsque les changements des modalités des prêts sont considérés comme étant importants. Ces modalités comprennent le taux d'intérêt, le montant autorisé, la durée ou le type de garantie sous-jacente. Le prêt initial est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à sa juste valeur. La différence entre la valeur comptable de l'actif décomptabilisé et la juste valeur du nouvel actif est comptabilisée à l'état du résultat net.

En ce qui concerne tous les prêts productifs ou dépréciés dont le changement de modalités n'a pas donné lieu à une décomptabilisation, la valeur comptable brute du prêt modifié est recalculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie modifiés établie selon le taux d'intérêt effectif initial. Tout profit ou perte découlant de la modification est comptabilisé au poste « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Définition de défaut
La Banque considère qu'un instrument financier est en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes sont survenus après la date de comptabilisation initiale de l'instrument et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus de l'instrument pouvant être estimés d'une manière fiable. Cela comprend des événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

La Banque considère qu'un actif financier est en défaut et le classe comme étant douteux lorsqu'il est en souffrance depuis plus de 90 jours, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme étant en défaut lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours, à moins que des informations raisonnables et justifiables ne démontrent qu'un critère de retard plus élevé pour constater un défaut est approprié.

Politique de radiation
La Banque radie un instrument financier douteux (et le compte de correction de valeur connexe), en tout ou en partie, lorsque son recouvrement est peu probable. Dans le cas des actifs financiers garantis, cette radiation survient généralement après la réception du produit de la réalisation du titre, s'il en est. Si la valeur de réalisation nette de la garantie connexe a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement futur, la radiation peut survenir plus tôt. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours sont radiées. Au cours des périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés est porté au crédit de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net.

Prêts acquis
Tous les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition. Par conséquent, aucune correction de valeur pour pertes sur créances n'est comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. Les prêts acquis appartiennent à l'une des deux catégories suivantes : prêts productifs ou prêts dépréciés dès leur acquisition.

Les prêts productifs acquis sont comptabilisés de la même manière que les prêts productifs consentis et ils sont traités à l'étape 1 à la date d'acquisition. Ils feront l'objet d'une correction de valeur pour pertes sur créances sur 12 mois qui sera comptabilisée à titre de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net. L'ajustement de la juste valeur établi pour ces prêts à la date d'acquisition est amorti par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée de ces prêts.

Les prêts acquis dépréciés dès leur acquisition sont traités à l'étape 3 et peuvent toujours faire l'objet d'un compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de toute leur durée. Toute variation des flux de trésorerie attendus depuis la date de l'acquisition donne lieu à une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net ou à une reprise sur ce compte, selon le cas, à la clôture de toutes les périodes de présentation de l'information financière postérieures à la date d'acquisition.

Classement et évaluation, décomptabilisation et dépréciation des instruments financiers avec prise d'effet avant 1er novembre 2017

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction
Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ». Les profits et les pertes réalisés sur la sortie et les profits et les pertes latents attribuables aux variations de la juste valeur des actifs et passifs détenus à des fins de transaction, sauf certains instruments dérivés, sont comptabilisés comme composante des « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale.

Titres de placement
Les titres de placement se composent des titres disponibles à la vente et des titres détenus jusqu'à leur échéance.

Titres de placement disponibles à la vente
Les titres de placement disponibles à la vente se composent de titres de capitaux propres et de titres de créance. Les placements en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente sont ceux qui ne sont ni classés comme étant détenus à des fins de transaction, ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance de cette catégorie sont ceux achetés en vue d'être détenus pour une durée indéterminée et qui peuvent être vendus si la Banque a besoin de liquidités ou en réaction à l'évolution de la conjoncture du marché.

Les titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les profits et pertes latents étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. À leur réalisation, ces profits et pertes sont reclassés de l'état consolidé du résultat global à l'état consolidé du résultat net, au coût moyen. Le profit ou la perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global pour les titres de placement non monétaires désignés comme étant disponibles à la vente tient compte des profits ou pertes de change connexes, s'il en est. Les profits et pertes de change liés au coût amorti d'un titre de créance disponible à la vente sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net.

Les surcotes, décotes et coûts de transaction connexes sur les titres de créance disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument dans les « Revenus d'intérêts – Titres » dans l'état consolidé du résultat net, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont initialement inscrits à l'actif, puis intégrés au montant net du profit ou de la perte réalisé à la vente ultérieure de l'instrument dans l'état consolidé du résultat net.

Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance
Les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et qui ne répondent pas à la définition de prêt, qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente. Après leur évaluation initiale, les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la dépréciation. Le coût amorti est évalué compte tenu de toute décote ou surcote à l'acquisition, des coûts de transaction et des frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement est comptabilisé dans les « Revenus d'intérêts – Titres » à l'état consolidé du résultat net.

La vente ou le reclassement d'une quantité non négligeable de placements détenus jusqu'à leur échéance donnerait lieu au reclassement de tous les instruments détenus jusqu'à leur échéance dans les placements disponibles à la vente et empêcherait la Banque de classer les titres de placement comme étant détenus jusqu'à leur échéance pour l'exercice visé et les deux exercices suivants. Il n'y aurait cependant aucun reclassement par suite de ventes ou de reclassements qui :

- sont tellement proches de l'échéance que des variations du taux d'intérêt du marché n'auraient pas un effet important sur la juste valeur de l'actif financier;
- surviennent après que la Banque a encaissé la quasi-totalité du montant en capital d'origine de l'actif;
- sont attribuables à des événements isolés, indépendants du contrôle de la Banque et qu'elle n'aurait pas pu raisonnablement anticiper.

Dépréciation de titres de placement
Les titres de placement font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation révèlent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente en deçà de leur coût initial constitue une indication objective de dépréciation. La perte de valeur des instruments de créance classés comme étant disponibles à la vente et des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance est évaluée selon les mêmes critères que la dépréciation des prêts.

Lorsque la perte de valeur d'un instrument de créance ou de capitaux propres disponible à la vente est attribuable à une dépréciation, la valeur comptable du titre continue de refléter la juste valeur. Les pertes découlant de la dépréciation sont reclassées du cumul des autres éléments du résultat global vers les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net.

Les pertes découlant de la dépréciation des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net.

Les reprises de pertes de valeur d'instruments de créance disponibles à la vente découlant d'augmentations de la juste valeur liées à des événements survenus après la date de la dépréciation sont prises en compte dans les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net, jusqu'à concurrence de la perte de valeur initiale. Les reprises de pertes de valeur de titres de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net; les augmentations de la juste valeur de ces instruments après la dépréciation sont portées au cumul des autres éléments du résultat global.

Les reprises de pertes de valeur de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont prises en compte dans les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net, jusqu'à concurrence du coût amorti du placement avant la perte de valeur initiale.

Actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net
Les actifs financiers et les passifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui ont été désignés ainsi par la Banque au moment de leur comptabilisation initiale. La Banque ne peut désigner un instrument comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net que lorsqu'un des critères ci-après a été satisfait, et la désignation est faite instrument par instrument :

- la désignation élimine ou réduit significativement les traitements contradictoires qui autrement découleraient de l'évaluation d'actifs ou de passifs selon des bases différentes;
- les actifs et les passifs font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, qui sont gérés ensemble, leur performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement, l'information sur ce groupe est fournie aux principaux dirigeants, et il peut être démontré que des risques financiers significatifs sont éliminés ou considérablement réduits;
- l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient significativement les flux de trésorerie autrement nécessaires.

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net. Les variations de la juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global (autres éléments du résultat global), sans reclassement ultérieur à l'état consolidé du résultat net, sauf si ce traitement devait créer ou accroître une non-concordance comptable. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Prêts
Les prêts se composent de prêts et d'avances montés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance ni désignés comme étant à la juste valeur. Les titres de créance qui ne sont pas des titres détenus à des fins de transaction ou qui n'ont pas été désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont pas inscrits à la cote d'un marché actif sont également classés dans les prêts.

Les prêts montés par la Banque sont comptabilisés lorsque les sommes sont avancées à l'emprunteur. Les prêts acquis sont comptabilisés lorsque la contrepartie est payée par la Banque. Les prêts sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif moins les pertes de valeur, s'il en est. Les prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Décomptabilisation d'actifs financiers
Les critères de décomptabilisation s'appliquent au transfert d'une partie d'un actif plutôt que de l'actif entier uniquement si cette partie comprend des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique comme provenant de l'actif, une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie provenant de l'actif, ou une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie spécifiquement identifiés comme provenant de l'actif.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont expirés, que la Banque a transféré les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier, qu'elle a pris en charge l'obligation de rembourser ces flux de trésorerie à un tiers indépendant ou qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant. La direction détermine si elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété en comparant, sur une base quantitative, le montant de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie demeure similaire pour l'essentiel après le transfert, la Banque a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Le contrôle sur l'actif correspond à la capacité pratique de vendre l'actif transféré. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci. Ces liens conservés peuvent prendre la forme d'un placement dans des tranches de premier rang ou des tranches subordonnées de billets émis par des entités structurées non consolidées.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable et la somme de i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu après déduction de tout nouveau passif repris) et de ii) tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les transferts d'actifs financiers qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont présentés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

Décomptabilisation de passifs financiers
Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre provenant de la même contrepartie dont les modalités sont substantiellement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification substantielle, cet échange ou cette modification sont traités comme une décomptabilisation du passif financier original et la comptabilisation d'un nouveau passif financier à la juste valeur. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif existant et du nouveau passif est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net comme profit ou perte.

Pertes de valeur de prêts et compte de correction de valeur pour pertes sur créances
La Banque considère qu'un prêt est douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la date de comptabilisation initiale du prêt et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus du prêt pouvant être estimée d'une manière fiable.

Est considérée comme une indication objective toute donnée observable portée à l'attention de la Banque sur les événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

S'il ne l'est pas déjà, le prêt sera classé comme douteux si un paiement exigible aux termes du contrat de prêt est en retard de 90 jours, sauf si le prêt est entièrement garanti, si la créance est en voie de recouvrement ou si les efforts en vue de recouvrer les sommes dues permettront, selon toute probabilité, d'obtenir le remboursement du prêt ou feront en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux dans les 180 jours suivant le premier jour de retard du paiement, selon les dispositions du contrat. Aussi, un prêt est classé comme douteux dans toutes les circonstances où un paiement exigible aux termes du contrat accuse un retard de 180 jours, sauf si le prêt est garanti ou assuré par le gouvernement du Canada, par l'un des gouvernements provinciaux du Canada ou par un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas il est classé comme douteux après un retard de 365 jours, selon les dispositions du contrat. Un prêt sur carte de crédit est radié lorsqu'un paiement y afférent est en retard de 180 jours, selon les dispositions du contrat.

Les pertes prévues au titre d'événements futurs ne sont pas comptabilisées.

La Banque examine les prêts et les avances individuellement et collectivement afin de déterminer la présence d'une indication de dépréciation.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances individuel
Une fois par période, la Banque détermine s'il y a lieu de comptabiliser une perte sur créances pour chaque prêt qui est considéré comme individuellement significatif.

La perte de valeur des prêts pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation et que la Banque considère comme dépréciés est évaluée en fonction de l'exposition globale de la Banque au client, en tenant compte des facteurs suivants :

- la capacité du client de générer des flux de trésorerie suffisants pour satisfaire aux obligations de service de la dette;
- la mesure dans laquelle les engagements des autres créditeurs sont de rang supérieur ou égal à ceux de la Banque et la probabilité que les autres créditeurs continuent de soutenir la société;
- la complexité de l'évaluation du montant global et du rang de toutes les réclamations des créditeurs et la mesure dans laquelle il existe des incertitudes juridiques et liées à l'assurance;
- la valeur de réalisation du titre (ou autres facteurs d'atténuation du risque de crédit) et la probabilité de reprise de possession.

Les pertes de valeur sont évaluées au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus d'un prêt à son taux d'intérêt effectif initial et de la comparaison de la valeur actualisée résultante avec la valeur comptable du prêt à ce moment. Ainsi, les revenus d'intérêts sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif initial.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif
La Banque regroupe les prêts qui n'ont pas été évalués individuellement comme ayant fait l'objet d'une dépréciation et elle les évalue collectivement. Des comptes de correction de valeur collectifs sont établis autant pour les prêts douteux que pour les prêts productifs. Les comptes de correction de valeur visant les prêts productifs constituent une estimation des pertes probables engagées qui sont inhérentes au portefeuille, mais qui n'ont pas encore été relevées spécifiquement comme faisant l'objet d'une perte de valeur.

Des paramètres de notation interne du risque de crédit sont utilisés dans le cadre du calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif. Pour les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers, les paramètres de notation interne du risque de crédit constituent la base du calcul de la partie quantitative du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif visant les prêts productifs, à savoir :

- le taux de probabilité de défaut (« PD »), fondé sur la notation interne du risque de chaque emprunteur;
- le taux de perte en cas de défaut (« PCD »);
- le taux d'exposition en cas de défaut (« ECD »).

Les expositions engagées sont multipliées par la PD de l'emprunteur et par la PCD pertinente.

Les expositions financées, mais non prélevées, sont multipliées par le PD de l'emprunteur, par le PCD pertinent et par l'ECD pertinent. Un élément de crise modèle est également appliqué afin de refléter l'incertitude entourant les paramètres de risque de crédit ainsi que le fait que les taux de perte réels peuvent différer de la moyenne à long terme prise en compte dans le modèle.

Prêts aux particuliers
La Banque considère que les prêts aux particuliers, qui se composent des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts sur cartes de crédit et des autres prêts personnels, sont des groupes homogènes de prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Tous les groupes homogènes de prêts font l'objet d'un test de dépréciation collectif.

Les prêts hypothécaires font l'objet d'un test de dépréciation collectif qui tient compte du nombre de jours d'arriéré, des taux de pertes historiques de même que de facteurs quantitatifs et qualitatifs, y compris les contextes commercial et économique ainsi que la valeur de réalisation des garanties, afin de déterminer le niveau approprié du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif.

La Banque utilise un modèle de taux de migration pour évaluer les pertes de valeur des prêts sur cartes de crédit et autres prêts personnels collectivement, étant donné qu'il n'est pas possible d'effectuer des évaluations individuelles de chaque prêt. Aux termes de cette méthode, les prêts présentant des caractéristiques de crédit similaires sont regroupés en fourchettes en fonction du nombre de jours d'arriéré, et une analyse statistique est utilisée pour déterminer la probabilité que les prêts de chaque fourchette franchissent les diverses étapes de défaut et s'avèrent éventuellement irrécouvrables. Ce modèle nécessite le recours à des analyses statistiques des données historiques et à l'expérience en matière de défaut pour estimer le montant des prêts qui seront finalement radiés par suite d'événements ne pouvant être rattachés à un prêt en particulier. Pour les petits portefeuilles ou lorsque les informations sont insuffisantes ou insuffisamment fiables pour appliquer un modèle de taux de migration, la Banque applique une formule de base fondée sur les taux de pertes historiques.

Prêts productifs
En plus des corrections de valeur individuelles et des corrections de valeur découlant de l'application du modèle de taux de migration aux prêts à des particuliers, les prêts évalués individuellement pour lesquels il n'existait aucune indication de dépréciation sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit aux fins de leur réévaluation collective. Cette méthode vise à refléter les pertes de valeur que la Banque a subies par suite d'événements pour lesquels aucune perte spécifique n'a été relevée.

Le compte de correction de valeur collectif pour ces prêts est déterminé compte tenu de ce qui suit :

- les taux de pertes historiques de portefeuilles dont les caractéristiques de risque de crédit sont semblables (p. ex. : par secteurs, catégories de prêts ou produits);
- la période estimative entre la naissance de la dépréciation et l'identification de la perte et sa matérialisation au moyen d'une correction de valeur appropriée du prêt individuel;
- le jugement de la direction, qui doit évaluer si la conjoncture de l'économie et du crédit est telle que le niveau réel des pertes inhérentes à la date de clôture sera vraisemblablement plus ou moins élevé que le suggèrent les données passées. Dès que la direction est mise au courant d'informations permettant de recenser les pertes sur des prêts individuels au sein du groupe, ces prêts sont sortis du groupe et font l'objet d'un test de dépréciation individuel.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière
Un compte de correction de valeur a été établi à l'égard des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière de la Banque, et il est comptabilisé dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière. La méthode utilisée pour établir ce compte de correction est semblable à celle qui est utilisée pour les prêts. Toute variation du compte de correction de valeur est comptabilisée dans la « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Radiation de prêts
Les prêts (et les comptes de correction de valeur connexes) sont habituellement radiés, en tout ou en partie, lorsque leur recouvrement est peu probable. Dans le cas des prêts garantis, cette radiation survient généralement après la réception du produit de la réalisation du titre, s'il en est. Si la valeur de réalisation nette de la garantie connexe a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement futur, la radiation peut survenir plus tôt.

Reprises de pertes de valeur
Si le montant d'une perte de valeur à l'égard d'un prêt diminue au cours d'une période ultérieure et que la diminution peut objectivement être reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, l'excédent est repris au moyen d'une baisse correspondante du compte de correction de valeur. La reprise est comptabilisée dans la « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Prêts restructurés
Les prêts restructurés sont les prêts dont la Banque a renégocié les modalités d'origine en accordant des conditions avantageuses à l'emprunteur. Ces conditions avantageuses peuvent comprendre l'ajustement des taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements de principal et d'intérêt et la renonciation à une tranche du principal ou des intérêts. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré. À la date de la restructuration, l'investissement dans le prêt est ramené au montant des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités modifiées, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le prêt n'est plus considéré comme étant en souffrance, et la baisse de sa valeur comptable est comptabilisée dans les charges au titre des pertes de valeur de prêts dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle le prêt a été restructuré. Dans d'autres cas, la Banque peut juger que la restructuration est assez importante pour entraîner la comptabilisation d'un nouveau prêt.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se rapportant à la même contrepartie sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Lorsque des actifs financiers et des passifs financiers sont compensés à l'état consolidé de la situation financière, les éléments de revenus et de charges connexes sont également compensés à l'état consolidé du résultat net, sauf si une norme comptable applicable interdit expressément une telle compensation.

Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières comprennent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des dépôts à vue auprès de banques et d'autres institutions financières et des placements très liquides facilement convertibles en trésorerie, qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements comportent une échéance d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Métaux précieux

Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, et toute variation de celle-ci est portée au débit ou au crédit des « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Titres pris en pension et titres mis en pension

Les titres pris en pension (les « prises en pension ») supposent que la Banque achète des titres d'une contrepartie et qu'une entente est conclue pour revendre les titres à un prix fixe à une date ultérieure. Étant donné que la Banque revend les titres à un prix fixe à une date ultérieure, les risques et les avantages n'ont pas été transférés à la Banque. La Banque a le droit de liquider les titres achetés en cas de défaut d'une contrepartie.

Pour leur part, les titres mis en pension (les « mises en pension ») supposent que la Banque vend des titres à une contrepartie et qu'une entente est conclue pour racheter simultanément les titres à un prix fixe à une date ultérieure. Étant donné que la Banque rachète les titres à un prix fixe à une date ultérieure, les risques et les avantages n'ont pas été transférés de la Banque. La contrepartie a le droit d'utiliser la garantie donnée par la Banque en cas de défaut.

Ces ententes sont traitées comme un accord de financement garanti et sont initialement comptabilisées au coût amorti. La partie qui débourse le montant prend possession des titres garantissant le financement et ayant une valeur de marché égale ou supérieure au capital prêté. Les titres reçus aux termes de prises en pension et les titres livrés aux termes de mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ou décomptabilisés de celui-ci à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés. Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

Les obligations relatives aux titres vendus à découvert surviennent dans le cadre d'activités de négociation ou de tenue de marché aux termes desquelles des titres de créance et des titres de capitaux propres sont vendus sans que les titres en question soient détenus.

De même, si des titres pris en pension sont par la suite vendus à des tiers, l'obligation de restituer les titres est comptabilisée comme une vente à découvert à l'état consolidé de la situation financière. Ces passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes sont inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les charges d'intérêts sur les titres de créance vendus à découvert sont inscrites dans les « Charges d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Prêts et emprunts de titres

Les transactions de prêts et d'emprunts de titres sont généralement garanties par des titres ou de la trésorerie. Le transfert de titres aux contreparties n'est reflété dans l'état consolidé de la situation financière que lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont également transférés. La Banque comptabilise les garanties en trésorerie données ou reçues dans les « Titres mis en pension » ou les « Titres pris en pension », respectivement. L'intérêt sur les garanties en trésorerie données ou reçues est comptabilisé dans les « Revenus d'intérêts – Titres pris en pension et titres empruntés » ou les « Charges d'intérêts – Autres », respectivement. Les frais reçus ou payés sont comptabilisés respectivement dans les « Revenus tirés des frais et des commissions » ou les « Charges liées aux frais et aux commissions » dans l'état consolidé du résultat net.

Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière, sauf s'ils sont alors vendus à des tiers, auquel cas l'obligation visant à restituer les titres est comptabilisée comme un passif détenu à des fins de transaction et elle est évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change, du prix de marchandises, du cours de titres de capitaux propres ou d'autres variables financières. La plupart des instruments dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change, contrats sur l'or, contrats sur marchandises, contrats sur titres de capitaux propres ou dérivés de crédit. Les instruments dérivés sont des contrats négociés soit en bourse, soit de gré à gré. Les contrats négociés de gré à gré incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque a recours à de tels dérivés aux fins de transaction de même qu'aux fins de la gestion des risques (c.-à-d. pour gérer l'exposition de la Banque aux risques de taux d'intérêt et de change ainsi qu'à d'autres risques). La Banque entreprend des activités de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients de même qu'en vue de générer des revenus tirés des activités de transaction pour son propre compte.

Les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers ou contrats hôtes sont traités comme des dérivés séparés lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte;
- un instrument séparé assorti des mêmes modalités que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;
- le contrat combiné n'est pas détenu à des fins de transaction ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lorsqu'un dérivé incorporé peut être séparé du contrat hôte, mais que sa juste valeur, soit à la date de l'acquisition ou à la date de clôture, ne peut être évaluée séparément de manière fiable, le contrat combiné est évalué à la juste valeur. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec leur contrat hôte, bien qu'ils soient séparés aux fins d'évaluation quand les conditions de séparation sont réunies. Les variations subséquentes de la juste valeur des dérivés incorporés sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments. Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la mise en place du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose uniquement sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

Les profits et les pertes résultant des variations des justes valeurs des dérivés utilisés à des fins de transaction sont inscrits dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés utilisés à des fins autres que de transaction qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer la volatilité des paiements fondés sur des actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur en lien avec les unités couvertes est comptabilisée dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net pour ce qui est des couvertures de juste valeur, et dans les « Autres éléments du résultat global » dans l'état consolidé du résultat global pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net.

Comptabilité de couverture

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Toutefois la Banque a mis en œuvre les exigences de l'IFRS 9 en matière de présentation d'informations additionnelles sur la comptabilité de couverture se rapportant aux modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La Banque consigne en bonne et due forme toutes les relations de couverture, de même que son objectif de gestion du risque et sa stratégie pour la mise en œuvre des diverses opérations de couverture, à la naissance de la relation. Les éléments documentés au titre des couvertures portent notamment sur l'actif, le passif, la transaction prévue visée par un engagement ferme ou dont la réalisation est éminemment probable et faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, l'instrument de couverture utilisé et la méthode servant à évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque détermine aussi en bonne et due forme, à la fois à la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et sur une base permanente, si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture contribuent de manière très efficace à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Toute inefficacité d'une couverture est évaluée et comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Il existe trois types de couvertures : i) les couvertures de juste valeur, ii) les couvertures de flux de trésorerie et iii) les couvertures d'investissement net.

Couvertures de juste valeur

Dans une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est contrebalancée dans l'état consolidé du résultat net par la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. Pour ce qui est des couvertures abandonnées, l'élément couvert n'est plus ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur. Le cumul de l'ajustement de la juste valeur de l'élément couvert est amorti dans les « Revenus autres que d'intérêts » sur la durée restante jusqu'à l'échéance ou radié des « Revenus autres que d'intérêts » directement si l'élément couvert cesse d'exister. La Banque utilise des couvertures de juste valeur essentiellement pour convertir le taux fixe des instruments financiers en taux variable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs dépôts et les débentures subordonnées. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie et les swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les profits et pertes sur l'élément couvert soient comptabilisés dans le résultat net. Pour ce qui est des couvertures abandonnées, le cumul du profit ou de la perte latent comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans les « Revenus autres que d'intérêts » ou dans les « Salaires et avantages du personnel » étant donné que la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le résultat net. Toutefois, si l'élément couvert est décomptabilisé ou si on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le profit ou la perte latent est reclassé immédiatement dans les « Revenus autres que d'intérêts » ou dans les « Salaires et avantages du personnel ». La Banque utilise des couvertures de flux de trésorerie essentiellement pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie ayant trait aux instruments financiers à taux variable et les revenus et les charges prévus dont la réalisation est éminemment probable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs dépôts, les débentures subordonnnées et les transactions prévues dont la réalisation est éminemment probable. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps sur rendement total, des contrats de change à terme et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères.

Couvertures d'investissement net

Dans une couverture d'investissement net, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les écarts de conversion correspondants au titre de l'investissement net couvert soient comptabilisés en résultat. La Banque désigne les passifs libellés en monnaies étrangères et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères et l'incidence sur les ratios de capital découlant des établissements à l'étranger.

Immobilisations corporelles

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles (y compris les agencements), le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, s'il en est. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif correspondant moins toute valeur résiduelle, comme suit : immeubles – 40 ans; agencements – 15 ans; matériel – de 3 ans à 10 ans; et améliorations locatives – durée du bail déterminée par la Banque. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges autres que d'intérêts – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Si les principales composantes des immeubles et du matériel sont assorties de durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et amorties sur la durée d'utilité estimative de chaque composante.

Les profits nets et les pertes nettes découlant de la sortie sont comptabilisés dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel la sortie survient.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. La Banque détient certains immeubles de placement qu'elle présente à l'état consolidé de la situation financière en tant qu'immobilisations corporelles.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'utilité estimative de 40 ans. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non financiers et non courants (ainsi que les groupes destinés à être vendus) sont considérés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de leur utilisation continue. Ces actifs satisfont aux critères de classement dans les actifs détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles à la vente immédiatement dans leur état actuel et que leur vente dans les 12 mois est considérée comme très probable.

Les actifs non financiers et non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au moins élevé de leur valeur comptable et de leur juste valeur (diminuée des coûts de sortie) et sont présentés dans les « Autres actifs » à l'état consolidé de la situation financière. Toute perte de valeur subséquente pour ramener l'élément à la juste valeur diminuée des coûts de sortie est comptabilisée dans les « Revenus autres

que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la perte de valeur cumulative, est également comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts », tout comme les profits ou pertes réalisés à la sortie.

Les actifs non financiers acquis en contrepartie de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés dans les actifs détenus en vue de la vente ou les actifs détenus pour être utilisés. Si l'actif acquis ne peut être considéré comme étant détenu en vue de la vente, il est considéré comme étant détenu pour être utilisé. Il est alors initialement évalué au coût, qui correspond à la valeur comptable du prêt, et comptabilisé comme un actif semblable acquis dans le cours normal des activités.

Regroupements d'entreprises et goodwill

La Banque a recours à la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des acquisitions de filiales. Elle considère que la date d'acquisition correspond à la date à laquelle le contrôle est obtenu et la contrepartie des actifs acquis et des passifs repris de la filiale, légalement transférée. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie payée. La juste valeur de la contrepartie transférée par la Banque dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par la Banque, des passifs engagés par la Banque envers les anciens propriétaires de la société acquise de même que des participations, y compris les options, s'il en est, émises par la Banque. La Banque comptabilise la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation auparavant détenue dans la filiale et de la contrepartie conditionnelle comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'acquisition. Un profit ou une perte sur les participations auparavant détenues dans une entreprise acquise, s'il en est, est comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

En règle générale, les actifs identifiables acquis (y compris les immobilisations incorporelles) et les passifs repris (y compris les passifs éventuels) sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La Banque comptabilise les immobilisations incorporelles identifiables, peu importe si la société acquise comptabilisait ou non ces immobilisations avant le regroupement. Les participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant, sont comptabilisées en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables, sauf indication contraire. Lorsque la Banque a l'obligation d'acquérir une participation ne donnant pas le contrôle en contrepartie de trésorerie ou d'un autre actif financier, une tranche de la participation ne donnant pas le contrôle est comptabilisée à titre de passif financier en fonction de la meilleure estimation de la valeur actualisée du montant de remboursement que puisse établir la direction. Lorsque la Banque est en droit de régler l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle en émettant de ses propres actions ordinaires, aucun passif financier n'est inscrit.

Tout excédent du coût de l'acquisition par rapport à la part de la Banque de la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût de l'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant à la Banque des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, le profit qui en résulte est immédiatement comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Au cours de la période d'évaluation (qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition), la Banque peut, de manière rétrospective, ajuster les montants comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La Banque passe les coûts liés aux acquisitions en charges dans les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services, rendus.

Après l'acquisition, la Banque comptabilise les actifs et les passifs constatés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises de la manière décrite ci-après :

- jusqu'à ce qu'ils soient réglés, les passifs éventuels sont évalués au montant qui ferait l'objet d'une provision ou au montant initialement comptabilisé, si celui-ci est plus élevé, les variations étant comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net;
- les actifs compensatoires sont évalués de la même manière que l'élément auquel la compensation est liée;
- les contreparties éventuelles classées dans les passifs sont évaluées à la juste valeur et toute variation est constatée dans l'état consolidé du résultat net;
- les passifs relatifs aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la variation correspondante étant comptabilisée en capitaux propres.

Après la comptabilisation initiale du goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le goodwill dans son ensemble est évalué au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Banque qui devrait bénéficier de l'acquisition, et ce, à la date de l'acquisition. Les UGT auxquelles le goodwill a été attribué sont regroupées afin que le test de dépréciation ait lieu au niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne. Une dépréciation du goodwill au niveau d'une filiale ne se traduit pas nécessairement par une dépréciation pour la Banque au niveau consolidé.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par l'application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation et sur le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La détermination des données entrant dans l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie nécessite l'exercice d'un jugement important. La Banque détermine la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des primes de contrôle et des ratios cours/bénéfice. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à la valeur recouvrable. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables et elles sont acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou encore générées en interne. Les immobilisations incorporelles de la Banque se composent essentiellement des logiciels, des relations clients, des immobilisations incorporelles au titre des contrats, des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des contrats de gestion de fonds.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises séparément comprend leur prix d'achat et les coûts directement attribuables à leur préparation pour leur utilisation prévue. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisées à la juste valeur.

Le coût des immobilisations incorporelles générées en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation des actifs en vue de leur exploitation de la manière envisagée par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont initialement évaluées au coût et amorties linéairement sur leur durée d'utilité comme suit : logiciels – de 5 ans à 10 ans; et autres immobilisations incorporelles – de 5 ans à 20 ans. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges d'exploitation – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les immobilisations incorporelles étant considérées comme des actifs non financiers, le modèle d'amortissement des actifs non financiers est appliqué. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Banque, à l'exception du goodwill, des immobilisations incorporelles à durée indéterminée et des actifs d'impôt différé traités séparément, fait l'objet d'un test chaque date de clôture en vue de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation, les actifs non financiers qui ne peuvent être évalués individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

S'il existe une indication de dépréciation, la Banque estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les actifs non sectoriels de la Banque ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe une indication qu'un actif non sectoriel pourrait s'être déprécié, la Banque détermine la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif non sectoriel appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net dans les catégories de charges correspondant à la nature de l'actif déprécié. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Ces reprises sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

La détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Impôt sur le résultat

La Banque utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Aux termes de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé représentent l'impôt cumulatif applicable aux différences temporelles, qui s'entendent des différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables suffisants pour y appliquer les actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels on s'attend à ce que les différences temporelles soient recouvrées ou réglées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé et d'impôt exigible ne sont compensés que s'ils surviennent dans le même groupe fiscal et que la Banque a le droit juridique et l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture.

L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé au même poste que l'élément connexe.

Contrats de location

La Banque en tant que bailleur

Les actifs loués à des clients aux termes de conventions qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, avec ou sans le titre juridique ultime, sont classés dans les contrats de location-financement et présentés dans les « Prêts » à l'état consolidé de la situation financière. Les actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont décomptabilisés, et la Banque comptabilise une créance qui correspond à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat. Les coûts directs initialement engagés au titre de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location-financement sont intégrés à la créance par le biais du taux d'actualisation appliqué au contrat. Les revenus au titre des contrats de location-financement sont comptabilisés sur la durée du contrat sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant de l'investissement net dans le contrat de location-financement. Les revenus au titre des contrats de location-financement sont pris en compte au poste « Revenus d'intérêts – Prêts » de l'état consolidé du résultat net.

Les actifs loués à des clients aux termes de conventions qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés dans les contrats de location simple. Les actifs loués sont inscrits dans les « Immobilisations corporelles » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les loyers sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net. Les coûts directs initialement engagés au titre de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location simple sont intégrés à la valeur comptable de l'actif loué et passés en charges linéairement sur la durée du contrat.

La Banque en tant que preneur

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés dans les « Immobilisations corporelles » à l'état consolidé de la situation financière, à un montant équivalant à la juste valeur de l'actif loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. L'obligation au titre des contrats de location-financement correspondante est incluse dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière. Le taux d'actualisation servant au calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est le taux d'intérêt implicite du contrat. Les loyers conditionnels sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Les loyers au titre des contrats de location simple sont passés en charges linéairement sur la durée du contrat, qui débute dès que le preneur contrôle l'utilisation physique de l'actif. Les incitatifs à la location sont traités comme une réduction des charges locatives et sont également comptabilisés linéairement sur la durée du contrat. Les loyers conditionnels découlant des contrats de location simple sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Cession-bail

La Banque comptabilise immédiatement en résultat net les profits et les pertes sur les transactions de cession-bail visant un actif non financier à la juste valeur de marché qui font en sorte que la Banque conserve un contrat de location simple (aux termes duquel l'acheteur/le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété). Si la transaction de cession-bail donne lieu à un contrat de location-financement, le profit sur cession, s'il en est, est différé et comptabilisé en résultat net sur la durée résiduelle du contrat.

Améliorations locatives
Les améliorations locatives sont des investissements visant à adapter les immeubles et les bureaux visés par des contrats de location simple en vue de leur utilisation prévue. La valeur actualisée des coûts estimatifs de remise en état nécessaires pour restaurer un bien loué à sa condition initiale à la fin du contrat, si nécessaire, est inscrite à l'actif dans le total des coûts des améliorations locatives. Parallèlement, un passif correspondant est comptabilisé afin de refléter l'obligation engagée. Les coûts de rétablissement sont comptabilisés en résultat net par le biais de l'amortissement des améliorations locatives inscrites à l'actif sur leur durée d'utilité estimative.

Provisions
Une provision est comptabilisée, notamment au titre de la restructuration, si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la Banque quant à la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation, compte tenu des risques et incertitudes connexes. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus actualisés à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision pour refléter l'écoulement du temps est comptabilisée dans les « Charges d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Contrats d'assurance
Les primes brutes au titre des contrats d'assurance-vie sont comptabilisées en revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Les primes brutes au titre des autres contrats d'assurance, principalement des contrats d'assurance dommages, sont comptabilisées en revenus sur la durée des contrats. Les primes non gagnées représentent la partie des primes souscrites pour l'exercice visé ayant trait à la période de risque après la date de clôture. Les recouvrements au titre des demandes de règlement sont comptabilisés en résultat net dans la même période que les sinistres connexes.

Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance-vie reflètent le coût de toutes les demandes survenues durant l'exercice. Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance dommages comprennent les demandes réglées et les variations des passifs au titre des demandes non réglées. Les primes d'assurance cédées à des réassureurs sont passées en charges dans la même période que les primes des contrats d'assurance directs auxquels elles se rapportent.

Garanties
Une garantie s'entend d'un contrat qui peut obliger éventuellement la Banque à faire des paiements spécifiés de manière à rembourser le porteur pour une perte subie par celui-ci si un débiteur donné omet de verser un paiement exigible aux termes des modalités initiales ou modifiées d'un instrument d'emprunt. Les garanties comprennent les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les indemnisations, les rehaussements de crédit et d'autres contrats similaires. Les garanties admissibles à titre de dérivés sont comptabilisées conformément à la méthode visant les instruments dérivés. Dans le cas des garanties qui ne peuvent être admissibles à titre de dérivés, un passif est comptabilisé pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à l'origine. La juste valeur de l'obligation à l'origine est généralement fondée sur les flux de trésorerie actualisés de la prime à recevoir au titre de la garantie, ce qui engendre un actif correspondant. Après la comptabilisation initiale, ces garanties sont comptabilisées selon le plus élevé du montant initial, diminué de l'amortissement pour tenir compte des commissions gagnées au cours de la période, et de la meilleure estimation du montant nécessaire à l'extinction de toute obligation financière résultant de la garantie. Toute augmentation du passif est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Avantages du personnel
La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de la rémunération moyenne à la retraite) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite
Le coût de ces avantages du personnel est établi annuellement par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses, notamment en ce qui a trait au taux d'actualisation, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des salariés. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux distincts pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations et l'obligation au titre des prestations définies sont utilisés au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de premier ordre émises par des sociétés dont la durée jusqu'à l'échéance concorde avec celle des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes est le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de la période.

L'actif net ou le passif net de la Banque au titre des régimes d'avantages du personnel est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour les périodes antérieures et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les « Autres actifs » ou dans les « Autres passifs », selon le cas, à l'état consolidé de la situation financière. Lorsque le montant net figurant dans l'état consolidé de la situation financière est un actif, le montant de l'actif comptabilisé ne peut dépasser la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des charges (revenus) d'intérêts, le coût (crédit au titre) des services passés et les frais de gestion sont comptabilisés en résultat net. Le montant net des charges (revenus) d'intérêts est déterminé au moyen de l'application du taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice, au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies. Lorsque les prestations d'un régime sont bonifiées (ou réduites), le coût des services passés ou un crédit connexe est porté immédiatement au résultat net.

Les réévaluations découlant des gains et des pertes actuariels, de l'incidence du plafonnement de l'actif et de l'excédent du rendement des actifs des régimes sur les revenus d'intérêts sur la juste valeur des actifs sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière, une charge ou un crédit étant inscrit dans l'état du résultat global (autres éléments du résultat global) de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas transférés à l'état consolidé du résultat net.

Autres avantages du personnel à long terme
Les autres avantages du personnel à long terme sont comptabilisés de la même façon que les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite précités, sauf que les réévaluations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Régimes à cotisations définies
Le coût de ces régimes correspond aux cotisations payables par la Banque aux comptes des employés au titre des services rendus au cours de la période et passées en charges.

Avantages du personnel à court terme
Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus et un passif non actualisé est calculé, après déduction des paiements effectués.

Intérêts et revenus et charges d'intérêts assimilés
Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts liés à tous les instruments financiers portant intérêt qui sont détenus à des fins autres que de transaction sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de paiement anticipé) et inclut les commissions ou les coûts marginaux directement imputables à l'instrument et faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures.

Les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les revenus d'intérêts ou les charges d'intérêts connexes, sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Si la Banque révise ses estimations de décaissements ou d'encaissements, elle ajuste la valeur comptable des instruments financiers portant intérêt qui sont évalués au coût amorti ou classés comme étant à la JVAÉRG. La Banque calcule la valeur comptable ajustée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial et comptabilise la variation de la valeur comptable dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Dès que la valeur comptable d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires a été dépréciée à la suite d'une perte de valeur, les revenus d'intérêts continuent d'être comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif net inhérent au placement.

Les coûts de montage de prêts sont différés et amortis dans les revenus d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue du prêt. Les commissions de montage de prêts sont comptabilisées dans les revenus d'intérêts de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont constatés dans les revenus d'intérêts à la réception, à moins qu'ils ne soient associés à de légères modifications apportées aux modalités du prêt hypothécaire, auquel cas les frais sont différés et amortis sur la durée résiduelle du prêt hypothécaire initial selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de syndication de prêts sont différées et amorties dans les revenus d'intérêts sur la durée du prêt si le rendement conservé par la Banque est inférieur à celui de prêteurs comparables faisant partie du consortium.

Les commissions d'engagement de prêts visant des prêts susceptibles d'être utilisés et les autres commissions de crédit sont différées (de même que les autres coûts marginaux) et prises en compte dans le taux d'intérêt effectif du prêt. Lorsqu'il est peu probable qu'un prêt sera utilisé, la commission d'engagement de prêt est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts.

Revenus tirés des frais et des commissions
Les revenus sont comptabilisés une fois que le client de la Banque a obtenu le contrôle du service. Il y a transfert du contrôle lorsque le client de la Banque a la capacité de décider de l'utilisation des services bancaires et d'en retirer des avantages et lorsque les obligations de prestation contractuelles envers le client ont été remplies. La Banque comptabilise les revenus avant déduction des charges lorsqu'elle agit pour son propre compte dans la prestation d'un service au client et après déduction des charges lorsque la Banque agit comme mandataire pour ces services. Pour déterminer si la Banque agit pour son propre compte ou comme mandataire, une part importante de jugement est nécessaire sur la question de savoir si cette dernière a le contrôle de ces services avant que ceux-ci ne soient transférés au client. De temps à autre, la Banque peut recevoir une contrepartie variable comme des commissions de performance. Ces commissions ne sont comptabilisées que lorsqu'il est hautement probable que la Banque n'aura pas besoin de contrepasser un montant important de revenus une fois que l'incertitude relative à la contrepartie réelle reçue sera levée. L'estimation de ces commissions fait appel au jugement.

Les revenus sur cartes comprennent les commissions d'interchange, les frais annuels et les autres frais sur cartes. Les commissions d'interchange sont comptabilisées lors de l'achat de biens et de services par le client et elles correspondent à un pourcentage du montant de la transaction tel qu'il est établi par le réseau de paiement. Les commissions d'interchange sont comptabilisées à la date de la transaction. La Banque présente les commissions d'interchange déduction faite des frais d'association de réseau engagés et des frais de récompense pour les cartes associées. Les frais annuels sont constatés en résultat sur 12 mois. Les autres frais sur cartes sont fondés sur les transactions et sont constatés à la date de la transaction.

La Banque exploite divers programmes de fidélisation qui permettent à la clientèle d'accumuler des points lorsqu'ils utilisent les produits et les services de la Banque. La direction doit faire appel à son jugement pour estimer le passif lié aux points qui seront échangés. Le passif est réduit selon le coût des points échangés et il fait l'objet d'une réévaluation visant à refléter le coût prévu de l'échange. Lorsque le client peut échanger les points contre des crédits, le coût du programme de fidélisation est présenté déduction faite des frais sur cartes. Lorsque les points ne peuvent être échangés que contre des biens ou des services, une partie des revenus d'interchange est attribuée aux primes de fidélité comptabilisées au moment de l'échange contre des récompenses. Le coût connexe de ces points est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts.

Les frais liés aux services bancaires comprennent les frais gagnés sur les activités de dépôt de particuliers, d'entreprises et d'administrations publiques. Les frais liés aux dépôts de particuliers comprennent les frais de tenue de compte et divers services liés aux transactions. Les frais liés aux dépôts d'entreprises et d'administrations publiques comprennent les services de gestion des dépôts et de la trésorerie liés aux entreprises ainsi que d'autres services de gestion de la trésorerie. Ces frais sont constatés à la date de la transaction ou au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients.

Les commissions de crédit comprennent les commissions perçues pour la prestation de services au titre des lettres de crédit et de garanties, des engagements de prêt, des acceptations bancaires et des ententes de syndication de prêts. Ces commissions sont constatées à la date de la transaction ou au fur et à mesure que les services sont fournis sur la base des ententes contractuelles avec les clients.

Les honoraires liés aux fonds communs de placement comprennent les frais de gestion et d'administration gagnés dans le cadre des activités de gestion de patrimoine de la Banque. Ces frais sont calculés en pourcentage de la valeur liquidative du fonds et sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus. De temps à autre, la Banque peut également comptabiliser des commissions de performance provenant de certains fonds. Ces commissions ne sont comptabilisées que lorsqu'il est fortement improbable qu'un important ajustement à la baisse des revenus se produise.

Les commissions de courtage se rapportent aux commissions gagnées pour la prestation de services de courtage de plein exercice et à escompte aux clients. Ces commissions sont convenues contractuellement et peuvent être basées sur des actifs ou liées à des transactions individuelles. Elles sont constatées au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients ou à la date de la transaction.

Les frais de gestion de placements et frais de fiducie comprennent les services administratifs, les services de fiducie et d'autres services de placement fournis aux clients. Ces frais sont convenus contractuellement et peuvent être liés à la valeur du portefeuille ou à des transactions individuelles. Ces frais sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients, dans la mesure où il est fortement improbable qu'un important ajustement à la baisse des revenus se produise.

Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils ont trait aux commissions et aux honoraires gagnés pour les services fournis aux clients relativement au placement de titres de créance et de capitaux propres. Ces commissions et honoraires comprennent également les services aux clients dans le cadre de fusions, d'acquisitions, de restructurations financières et d'autres activités de financement d'entreprises. Ces commissions et honoraires sont constatés lorsque le service a été rendu ou que des jalons contractuels ont été franchis. Les commissions d'exécution et d'achèvement sont des contreparties variables qui dépendent habituellement de la conclusion fructueuse d'une transaction.

Les autres honoraires et commissions comprennent les commissions perçues sur la vente de produits d'assurance de tiers aux clients de la Banque. Ces honoraires et commissions sont constatés lorsque l'obligation de prestation est remplie.

Charges liées aux frais et aux commissions
Les charges liées aux frais et aux commissions ont trait à des frais au titre de transactions et de services qui sont passés en charges lorsque les services sont reçus.

Revenus de dividendes
Les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres sont comptabilisés lorsque le droit de la Banque d'en recevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende en ce qui a trait aux titres cotés en bourse.

Paiements fondés sur des actions
Les paiements fondés sur des actions attribués à des salariés sont constatés à titre de charge de rémunération à l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits selon le nombre d'attributions dont les droits devraient devenir acquis, compte tenu de l'incidence des renonciations prévues. Pour ce qui est des attributions qui sont accordées en tranches, chacune des tranches est reconnue comme une attribution distincte et amortie séparément.

Les droits à l'appréciation d'actions et autres droits qui sont réglés en trésorerie sont classés dans les passifs. Les attributions classées dans les passifs sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles sont en circulation, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans la « Charge de rémunération » de la période. Le passif, qui est passé en charges sur la durée d'acquisition des droits, tient compte de la réévaluation de la juste valeur et d'un taux de renonciations révisé, en fonction des droits qui devraient être acquis.

Les options sur actions attribuées aux salariés qui sont assorties d'une composante alternative de droits à l'appréciation d'actions donnent aux salariés le droit d'exercer leurs options soit pour recevoir des actions, soit pour recevoir de la trésorerie. Ces options sont classées comme des passifs et sont réévaluées à la juste valeur chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles demeurent en circulation. Si une option est exercée, ce qui par le fait même annule la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions, le produit de l'exercice ainsi que la charge à payer et l'impôt connexe sont inscrits dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Les options sur actions classiques et autres attributions qui doivent être réglées en contrepartie d'actions sont classées comme des attributions réglées en titres de capitaux propres. Celles-ci sont passées en charges en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution avec une augmentation correspondante dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Si une option est exercée, le produit de l'exercice ainsi que le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » est porté dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Pour ce qui est de la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions, des droits à l'appréciation d'actions et des options sur actions classiques, la Banque estime leur juste valeur en recourant à un modèle d'évaluation des options. Ce modèle utilise des données telles que le prix d'exercice de l'option, le cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, les dividendes attendus, la volatilité attendue (laquelle est calculée en utilisant une pondération égale de la volatilité implicite et de la volatilité historique) et les comportements particuliers des salariés en matière d'exercice d'options, selon des données statistiques. Pour ce qui est des autres attributions, la juste valeur correspond au cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de clôture.

Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir sur le plan économique la rémunération fondée sur des actions, les profits et pertes connexes découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages sociaux » à l'état consolidé du résultat net.

Toute renonciation volontaire à une composante alternative de droits à l'appréciation d'actions dans le cadre de laquelle le salarié conserve l'option sur actions correspondante sans qu'il n'y ait de changement à la juste valeur globale de l'attribution entraîne un reclassement du passif comptabilisé ainsi que de l'impôt connexe dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Ce reclassement est évalué à la juste valeur des attributions ayant fait l'objet d'une renonciation à la date de cette renonciation. Après les renonciations volontaires, les attributions sont comptabilisées à titre d'options sur actions classiques en fonction de la juste valeur à la date de la renonciation.

Programmes de fidélisation de la clientèle
La convention comptable qui suit s'appliquait avant le 1er novembre 2018.

La Banque exploite des programmes de fidélisation qui permettent à la clientèle d'accumuler des points lorsqu'ils utilisent les produits et les services de la Banque. En contrepartie de ses points cadeaux, le client peut obtenir des biens ou des services gratuits ou à moindre coût, si certaines conditions sont remplies.

La contrepartie reçue est répartie entre les biens vendus ou les services rendus et les points cadeaux émis, et la contrepartie affectée aux points cadeaux correspond à leur juste valeur. La juste valeur des points cadeaux est généralement établie au moyen de prix de détail équivalents pour une gamme de cadeaux dont l'échange était attendu. La juste valeur des points cadeaux attribués est différée dans les autres passifs et comptabilisée dans les « Revenus tirés des services bancaires » lorsque les points sont échangés ou qu'ils expirent. La direction fait appel à son jugement lorsqu'elle détermine le taux d'échange entrant dans l'estimation des points qui seront échangés.

Dividendes sur les actions
Les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées et les autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme un passif et portés en réduction des capitaux propres au moment où ils sont déclarés et ne sont plus à la discrétion de la Banque.

Information sectorielle
La détermination des secteurs d'exploitation repose sur le point de vue interne de la direction. Les secteurs d'exploitation sont ceux dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur en matière d'exploitation de la Banque en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci. La Banque compte trois secteurs d'exploitation, à savoir : Réseau canadien, Opérations internationales, et Services bancaires et marchés mondiaux. La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure comprenant la Trésorerie du Groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas attribués

à un secteur d'exploitation. Ces secteurs d'exploitation offrent différents produits et services et sont gérés séparément, en fonction de la structure de gestion et de présentation de l'information interne de la Banque.

Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies par la Banque dans l'établissement des états financiers consolidés. La seule différence importante en matière de mesure comptable a trait aux revenus exonérés d'impôt et au revenu provenant de sociétés associées, dont la valeur est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôt dans le cas des secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer les revenus imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

En raison de la complexité des rouages de la Banque, il faut recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans l'établissement de l'information financière sectorielle. La valeur de financement des actifs et des passifs est établie aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacun des secteurs d'une manière équitable en fonction de divers paramètres. De même, le capital est réparti entre les secteurs selon une méthode fondée sur le risque. Les transactions conclues entre les secteurs sont inscrites dans les résultats de chacun d'eux comme si elles avaient été conclues avec un tiers et sont éliminées au moment de la consolidation.

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période visée.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice net ajusté de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, en circulation au cours de la période visée. Dans le calcul du résultat dilué par action, le résultat est ajusté pour tenir compte des variations des revenus et des charges qui pourraient découler de l'émission d'actions dilutives. Le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour la période rend compte de la dilution qui pourrait survenir si des options, des titres ou d'autres contrats conférant à leurs détenteurs le droit d'obtenir des actions ordinaires avaient été en circulation depuis l'ouverture de la période (ou à une date ultérieure) jusqu'à la clôture de la période (ou à une date antérieure). Les instruments qui sont estimés avoir eu un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Le résultat est ajusté en fonction du montant après impôt des distributions liées aux instruments de fonds propres dilutifs qui ont été comptabilisés au cours de la période. Pour ce qui est de la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions qui est inscrite dans les passifs, la réévaluation après impôt incluse dans les « Salaires et avantages sociaux », déduction faite des couvertures connexes, est ajustée pour tenir compte de la charge comme si ces droits avaient été classés dans les capitaux propres.

Dans le cas des options dont le paiement est fondé sur des actions, le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre net d'actions ordinaires supplémentaires est déterminé en posant comme hypothèse que les options sur actions dans le cours sont exercées et que le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen en vigueur durant la période.

Le nombre d'actions supplémentaires liées à des instruments de fonds propres qui pourraient donner lieu à une émission d'actions ordinaires est établi selon les modalités du contrat. Lors de la survenance des éventualités précisées dans les instruments liés aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (les « FPUNV »), le nombre d'actions ordinaires supplémentaires liées aux débentures subordonnées FPUNV, d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnées FPUNV et d'actions privilégiées FPUNV repose sur une formule de conversion automatique comme il est décrit dans les suppléments de prospectus.

4 Transition à l'IFRS 15

Le 1er novembre 2018, la Banque a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), qui précise comment et quand les revenus sont constatés, sans toutefois avoir d'incidence sur la constatation des revenus liés aux instruments financiers qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 9. La nouvelle norme remplace la norme précédente, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et propose un modèle unique en cinq étapes fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients et servant à déterminer si l'obligation de prestation de l'entité consiste à fournir elle-même les services (c.-à-d., agir pour son propre compte) ou à prendre des dispositions pour qu'une autre partie fournisse ces services (c.-à-d., agir à titre de mandataire).

La Banque a adopté l'IFRS 15 au moyen de la méthode rétrospective modifiée et, par conséquent, les montants des périodes comparatives n'ont pas été retraités. La Banque a comptabilisé l'effet cumulatif de l'ajustement visant à réduire le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1er novembre 2018 de 58 millions de dollars (après impôt). Cet ajustement se rapporte principalement à certains coûts qui ne sont plus admissibles au report aux termes de la nouvelle norme ainsi qu'à la réévaluation de certains passifs au coût de l'exécution. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, l'incidence de l'IFRS 15 s'est traduite par une diminution des revenus autres que d'intérêts et des charges autres que d'intérêts d'environ 209 millions de dollars, ce qui correspond surtout à certaines primes de fidélité précédemment comptabilisées dans les charges autres que d'intérêts qui sont maintenant portées en réduction des revenus autres que d'intérêts.

5 Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB, ainsi que les règlements édictés par d'autres organismes de réglementation, dont le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence sur l'évaluation qu'aura l'adoption des nouvelles normes publiées par l'IASB sur ses états financiers consolidés ainsi que les autres choix qui seront offerts au moment de la transition.

En vigueur au 1er novembre 2019

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), laquelle remplace l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 »). Cette norme exige qu'un preneur comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation d'un bien loué et un passif correspondant à la valeur actualisée des obligations locatives futures. L'IFRS 16 donnera généralement lieu à la comptabilisation de tous les contrats de location simple à l'état de la situation financière de la Banque à titre d'actifs au titre de droits d'utilisation, accompagnés des obligations locatives correspondantes. La Banque comptabilisera également une charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation dans les charges autres que d'intérêts et des charges d'intérêts sur les obligations locatives dans les charges d'intérêts à l'état du résultat net. L'IFRS 16 conserve l'essentiel des exigences comptables de l'IAS 17 s'appliquant au bailleur.

La Banque appliquera l'IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée en ajustant l'état de la situation financière consolidé au 1er novembre 2019, soit la date d'application initiale, sans retraiter les montants des périodes comparatives. La Banque choisira certaines options de transition, dont les suivantes :

- évaluer l'actif au titre du droit d'utilisation à la date d'application initiale à un montant égal à l'obligation locative, sous réserve de certains ajustements;
- ne pas appliquer l'IFRS 16 aux contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois (contrats de location à court terme) ou aux contrats de location de faible valeur;
- ne pas appliquer l'IFRS 16 aux contrats de location visant des immobilisations incorporelles.

L'adoption de l'IFRS 16 au 1er novembre 2019 devrait se traduire par une augmentation du total des actifs d'environ 3,7 milliards de dollars, ce qui représenterait essentiellement des contrats de location de biens immobiliers, et une augmentation des obligations locatives d'environ 3,7 milliards de dollars. La Banque estime que l'adoption de l'IFRS 16 réduira également d'environ 10 points de base son ratio des actions ordinaires et assimilées de T1.

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, qui entre en vigueur pour la Banque le 1er novembre 2019. Cette interprétation vient clarifier la comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat. Cette interprétation précise l'application des exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsque subsistent des incertitudes à l'égard de la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. L'incidence sur les états financiers consolidés de la Banque n'est pas significative.

Avantages du personnel

Le 7 février 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à ses exigences en matière de comptabilisation des régimes de retraite, qui entrent en vigueur pour la Banque le 1er novembre 2019. Les modifications se rapportent à la survenance d'une modification, d'une compression ou de la liquidation d'un régime. Après de tels événements, la Banque est tenue d'utiliser des hypothèses révisées pour déterminer le coût des services rendus au cours de la période et des intérêts nets pour le reste de la période de présentation de l'information financière après la survenance du changement au régime. Pour la Banque, les modifications de portée limitée doivent être appliquées prospectivement aux modifications, à la compression ou à la liquidation d'un régime qui surviennent après le 1er novembre 2019.

En vigueur au 1er novembre 2020

Définition d'une entreprise

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications aideront les sociétés à déterminer si une acquisition consiste en l'acquisition d'une entreprise ou d'un groupe d'actifs. Distinguer l'acquisition d'une entreprise de celle d'un groupe d'actifs est important car l'acquéreur ne constate un goodwill que lorsqu'il acquiert une entreprise. Les modifications s'appliquent aux transactions dont la date d'acquisition a lieu à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020. L'adoption anticipée est permise. Les modifications s'appliqueront de façon prospective aux nouvelles transactions.

Réforme des taux d'intérêt de référence

Le 26 septembre 2019, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9, à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 afin de modifier certaines exigences en matière de comptabilité de couverture dans le but de favoriser la communication d'informations utiles par les entités pendant la période d'incertitude découlant de la suppression progressive des taux d'intérêt de référence (par exemple, les taux interbancaires offerts, ou « TIO »). Les modifications visent à proposer un allégement quant aux instruments financiers admissibles à la comptabilité de couverture au cours de la période d'incertitude qui précède le remplacement des taux contractuels. Les modifications ne s'appliqueront plus lorsque les incertitudes découlant de la refonte des TIO auront disparu. Les modifications exigent la présentation d'informations portant particulièrement sur les relations de couverture concernées. Pour la Banque, les modifications entrent en vigueur le 1er novembre 2020. L'application anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de ces modifications et l'étendue des exigences en matière d'information.

En vigueur au 1er novembre 2021

Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit un cadre d'évaluation et de présentation exhaustif et fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats d'assurance. La nouvelle norme remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* et exigera que les contrats d'assurance soient évalués au moyen des flux de trésorerie nécessaires à l'exécution actualisés et que les produits soient comptabilisés à mesure que les services seront rendus sur la période de couverture. La norme doit être adoptée rétrospectivement. Si cela n'est pas possible, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur peuvent être utilisées.

L'IASB a publié un exposé-sondage le 26 juin 2019 dans lequel sont proposées certaines modifications à l'IFRS 17, notamment une proposition visant à repousser la date d'entrée en vigueur de un an, soit jusqu'aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022. La Banque continue de surveiller de près l'évolution de cette norme et les discussions en cours au sein du secteur sur l'application de cette norme.

Le projet de mise en œuvre de l'IFRS 17 s'étirera sur plusieurs années et consistera en des mises à jour technologiques et en des changements aux politiques et aux procédures. La structure et la gouvernance du projet ont été établies en collaboration avec le Bureau de gestion des projets, en soutien au comité d'orientation des cadres supérieurs et aux comités des activités de projets. Les comités se composent de représentants des Affaires financières mondiales, des Services actuariels d'Assurance mondiale, des Technologies de l'information et des Activités d'assurance. La Banque a effectué une analyse préliminaire des différences entre l'IFRS 4 et l'IFRS 17, et une évaluation initiale de l'étendue en ce qui a trait aux contrats ainsi qu'un plan de projets ont été établis. La Banque a déterminé qu'elle aura besoin de nouvelles technologies pour gérer ses activités d'assurance et préparer les informations additionnelles à fournir ainsi que pour établir les états financiers de l'entité juridique d'assurance distincte aux termes de la nouvelle norme. Au cours de l'exercice 2020, la Banque continuera d'évaluer l'incidence sur ses systèmes et ses processus de TI existants et d'élaborer ses méthodes comptables aux termes de l'IFRS 17 afin d'effectuer une quantification initiale de l'incidence de la nouvelle norme.

6 Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	**10 904 $**	8 997 $
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	**35 816**	53 272
Total	**46 720 $**[1)]	62 269 $[1)]

1) Déduction faite des corrections de valeur de 3 $ (2018 – 3 $).

Le montant des soldes que la Banque doit maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties totalisait 9 401 millions de dollars (2018 – 8 886 millions de dollars).

7 Juste valeur des instruments financiers

Détermination de la juste valeur

Le calcul de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future. La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. L'utilisation de prix cotés non ajustés sur des marchés pour des instruments identiques donne lieu à une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Un processus de vérification indépendante des prix est entrepris en vue d'évaluer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est mis en œuvre par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque tient une liste de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Périodiquement, une évaluation indépendante des sources d'établissement des prix ou des taux est effectuée afin de déterminer la présence sur le marché ainsi que la représentation sur ceux-ci.

Il n'est pas toujours possible d'obtenir un cours pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données d'entrée importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif sont évalués à l'aide des cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées.

Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer davantage de jugement dans son évaluation. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les données et les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont détaillées ci-dessous. Pour ce qui est des instruments de niveau 3, ces informations additionnelles figurent à la page 173 dans l'analyse de sensibilité du niveau 3.

La Banque présume que la juste valeur de la trésorerie et des dépôts auprès d'autres banques, des titres pris en pension et des titres empruntés, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés, des acceptations et des obligations relatives aux titres vendus à découvert se rapproche de leur valeur comptable, soit parce qu'il s'agit d'éléments à court terme, soit parce que leur prix ou taux est fréquemment modifié en fonction des taux en vigueur sur le marché.

Prêts détenus à des fins de transaction

Les prêts sur métaux précieux (essentiellement l'or et l'argent) détenus à des fins de transaction sont évalués au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie en fonction de données d'entrée observables sur le marché, y compris le prix au comptant et le prix à terme des métaux précieux de même que les courbes de taux d'intérêt (niveau 2). Les autres prêts détenus à des fins de transaction qui servent de couverture aux swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts sont évalués en fonction de prix fixés par consensus obtenus auprès de services indépendants de fixation des prix approuvés par la Banque (niveau 2).

Titres émis ou garantis par le gouvernement

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement est essentiellement fondée sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, s'il en est (niveau 1). Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de prix de transactions récentes ou encore de prix fournis par des courtiers ou des services de fixation des prix (niveau 2).

Dans le cas des titres qui ne sont pas négociés activement, la Banque a recours à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, en tenant compte du rendement effectif d'un instrument similaire ajusté en fonction de facteurs propres au risque de l'instrument comme les écarts de crédit et les modalités prévues au contrat (niveau 2).

Titres de sociétés et autres titres de créance

Les titres de sociétés et autres titres de créance sont évalués au moyen de prix cotés non ajustés provenant de fournisseurs de données de marché indépendants ou des courtiers tiers (niveau 1). Lorsque les prix ne sont pas disponibles sur une base constante, les plus récentes données disponibles sont utilisées et vérifiées par une approche d'évaluation fondée sur les rendements (niveau 2). Dans certains cas, le prix des titres est calculé au moyen de rendements interpolés pour des obligations similaires (niveau 2). La Banque a recours à des modèles de fixation des prix fondés sur des données d'entrée observables confirmées par le marché, comme les écarts de crédit, les courbes de taux d'intérêt et les taux de récupération (niveau 2). Ces données d'entrée sont vérifiées mensuellement au moyen d'un processus d'évaluation indépendante des prix.

Dans le cas de certains titres pour lesquels il n'existe aucun marché actif, aucun prix établi par consensus ni aucun prix indicatif ou exécutable fourni par des tiers, la Banque s'appuie sur les prix provenant de fournisseurs tiers ou sur des modèles internes d'établissement des prix et ne peut facilement observer les données de marché utilisées pour établir le prix de ces instruments (niveau 3).

Titres hypothécaires

La juste valeur des titres hypothécaires résidentiels est surtout déterminée au moyen de prix fournis par des courtiers tiers et des fournisseurs indépendants de données de marché, lorsque le marché est plus actif (niveau 2). Lorsque le marché n'est pas actif, on utilise un modèle interne d'établissement des prix (niveau 3).

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée au moyen de prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, s'il en est (niveau 1). Pour les titres de capitaux propres qui sont négociés moins fréquemment, la juste valeur est déterminée en fonction du plus récent cours de marché. Lorsqu'il existe un écart important entre le prix d'achat et le prix de vente, la juste valeur est déterminée en fonction du cours de titres similaires (niveau 2).

Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas accessibles facilement, comme c'est le cas pour les titres de capitaux propres d'entités non cotées, la juste valeur correspond à un multiple du bénéfice sous-jacent ou à un pourcentage des actifs sous-jacents tiré des états du commandité tiers (niveau 3).

Fonds de revenu

La juste valeur des fonds de revenus est fondée sur des prix cotés non ajustés observables, s'il en est (niveau 1). Lorsqu'il n'existe aucun cours de marché ou aucun cours sur un marché actif, la juste valeur est établie en fonction de la valeur liquidative la plus récente, des états financiers du fonds et d'autres informations financières obtenues auprès de gestionnaires de fonds tiers au niveau du fonds (niveau 2).

Instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés négociés en bourse sont fondées sur des prix cotés non ajustés sur des marchés (niveau 1), alors que celles des instruments dérivés négociés de gré à gré ou négociés sur un marché inactif sont déterminées en fonction de modèles de fixation des prix, lesquels reposent sur des données d'entrée comme les cours de marché et les prix contractuels courants des instruments sous-jacents, ainsi que la valeur temps et la courbe de rendement, ou de facteurs de volatilité sous-jacents aux positions (niveau 2). L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments.

Les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation à l'aide de données non observables comprennent surtout les swaps de taux d'intérêt et les options, les swaps de devises et les contrats de change à terme. Les techniques d'évaluation les plus fréquentes comprennent les modèles de tarification de gré à gré et de swap, utilisant les calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données dont le cours de change, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt (niveau 2).

Les produits dérivés évalués selon une méthode d'évaluation reposant sur d'importantes données d'entrée non observables sont les contrats à long terme (swaps de taux d'intérêt et de devises, contrats de change à terme, contrats d'options et certains swaps sur défaillance) et d'autres produits dérivés visant un groupe d'actifs, de marchandises ou de monnaies. Ces modèles intègrent certaines données non observables importantes telles que la volatilité et la corrélation (niveau 3).

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût amorti tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt et de la solvabilité des emprunteurs depuis le montage ou l'achat des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

- Pour les prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe canadiens, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus, compte tenu des remboursements anticipés attendus et selon la meilleure estimation de la direction quant aux taux d'intérêt moyens offerts sur le marché pour des prêts hypothécaires comportant des modalités résiduelles similaires (niveau 3).
- Pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir, ajustées pour tenir compte des pertes sur créances prévues liées au portefeuille (niveau 3).
- Pour tous les autres prêts à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir (niveau 3).
- La juste valeur de tous les prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.

La juste valeur des prêts n'est pas ajustée pour tenir compte de la protection de crédit, s'il en est, acquise par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit.

Dépôts

Il est présumé que la juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis et des dépôts à taux variable payables à une date déterminée est égale à la valeur comptable.

La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe payables de particuliers au Canada est obtenue en actualisant les sorties de trésorerie futures contractuelles prévues en fonction des meilleures estimations de la direction quant aux taux d'intérêt moyens pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des durées à courir jusqu'à l'échéance similaires (niveau 2).

La juste valeur des dépôts aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus au moyen de données d'entrée observables du marché (niveau 2).

La juste valeur de tous les autres dépôts à taux fixe est obtenue en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir (niveau 2).

En ce qui a trait aux billets structurés contenant des dérivés incorporés qui sont séparés de billets classiques, la juste valeur des dérivés incorporés est établie au moyen de modèles d'évaluation du prix des options dont les données d'entrée sont similaires à celles d'autres dérivés sur taux d'intérêt ou sur actions (niveau 2). La juste valeur de certains dérivés incorporés est déterminée en fonction des valeurs liquidatives (niveau 3).

Débentures subordonnées et autres passifs

La juste valeur des débentures subordonnées, y compris les débentures émises par des filiales qui sont incluses dans les autres passifs, est établie d'après le cours du marché, s'il en est, ou d'après le prix actuel sur le marché pour des titres de créance comportant des modalités et des risques similaires (niveau 2). La juste valeur des autres passifs est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie contractuels actualisés en fonction des courbes de swaps de devises appropriées pour la durée résiduelle (niveau 2).

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites plus haut. Les justes valeurs présentées ne tiennent pas compte des actifs non financiers comme les immobilisations corporelles, les participations dans des sociétés associées, les métaux précieux ainsi que le goodwill et autres immobilisations incorporelles.

	2019		2018	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**Juste valeur totale**	**Valeur comptable totale**	Juste valeur totale	Valeur comptable totale
Actifs				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	**46 720 $**	**46 720 $**	62 269 $	62 269 $
Actifs détenus à des fins de transaction	**127 488**	**127 488**	100 262	100 262
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**–**	**–**	12	12
Titres pris en pension et titres empruntés	**131 178**	**131 178**	104 018	104 018
Instruments financiers dérivés	**38 119**	**38 119**	37 558	37 558
Titres de placement – Autres	**60 514**	**60 514**	57 653	57 653
Titres de placement – Coût amorti	**22 000**	**21 845**	20 316	20 743
Prêts	**600 155**	**592 483**	553 758	551 834
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**13 896**	**13 896**	16 329	16 329
Autres actifs financiers	**15 142**	**15 142**	10 913	10 913
Passifs				
Dépôts	**735 270**	**733 390**	674 535	676 534
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**12 235**	**12 235**	8 188	8 188
Acceptations	**13 901**	**13 901**	16 338	16 338
Obligations liées aux titres vendus à découvert	**30 404**	**30 404**	32 087	32 087
Instruments financiers dérivés	**40 222**	**40 222**	37 967	37 967
Obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**124 083**	**124 083**	101 257	101 257
Débentures subordonnées	**7 553**	**7 252**	5 627	5 698
Autres passifs financiers	**38 338**	**37 713**	35 432	34 805

Les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des coûts liés à la liquidité constituent la principale cause des variations de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à la valeur comptable. En ce qui a trait aux instruments financiers de la Banque qui sont inscrits au coût ou au coût amorti, la valeur comptable n'est pas ajustée en fonction des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris celles attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt. La valeur comptable des titres de placement à la JVAÉRG, des instruments dérivés et des instruments financiers évalués ou désignés comme étant à la JVRN est continuellement ajustée en fonction de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente et des instruments qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur.

	2019				2018			
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente								
Actifs :								
Métaux précieux[1]	**– $**	**3 709 $**	**– $**	**3 709 $**	– $	3 175 $	16 $	3 191 $
Actifs détenus à des fins de transaction								
Prêts	**–**	**13 829**	**–**	**13 829**	–	14 334	–	14 334
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	**9 345**	**1 828**	**–**	**11 173**	13 003	–	–	13 003
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**–**	**7 615**	**–**	**7 615**	–	10 159	–	10 159
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**8 604**	**–**	**–**	**8 604**	7 164	–	–	7 164
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**6 058**	**3 224**	**–**	**9 282**	4 610	1 833	–	6 443
Titres de sociétés et autres titres de créance	**–**	**10 523**	**17**	**10 540**	3	8 984	18	9 005
Fonds de revenus	**73**	**–**	**–**	**73**	29	–	–	29
Titres de capitaux propres	**65 215**	**161**	**1**	**65 377**	39 513	158	–	39 671
Autres[2]	**995**	**–**	**–**	**995**	454	–	–	454
	90 290 $	**40 889 $**	**18 $**	**131 197 $**	64 776 $	38 643 $	34 $	103 453 $
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	12 $	– $	– $	12 $
Titres de placement[3]								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	**8 464**	**3 917**	**–**	**12 381**	6 373	2 518	–	8 891
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**197**	**3 044**	**–**	**3 241**	366	3 986	–	4 352
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**16 117**	**3 772**	**–**	**19 889**	18 472	669	–	19 141
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**10 973**	**9 608**	**30**	**20 611**	10 457	9 485	48	19 990
Titres de sociétés et autres titres de créance	**230**	**1 784**	**21**	**2 035**	732	1 818	13	2 563
Autres titres hypothécaires	**–**	**–**	**–**	**–**	–	906	–	906
Titres de capitaux propres	**1 204**	**284**	**869**	**2 357**	838	263	709	1 810
	37 185 $	**22 409 $**	**920 $**	**60 514 $**	37 238 $	19 645 $	770 $	57 653 $
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	**– $**	**16 621 $**	**15 $**	**16 636 $**	– $	8 927 $	112 $	9 039 $
Contrats de change et sur l'or	**8**	**17 309**	**–**	**17 317**	5	22 197	–	22 202
Contrats sur titres de capitaux propres	**599**	**1 394**	**2**	**1 995**	797	1 556	8	2 361
Dérivés de crédit	**–**	**406**	**–**	**406**	–	349	–	349
Contrats sur marchandises	**6**	**1 759**	**–**	**1 765**	92	3 515	–	3 607
	613 $	**37 489 $**	**17 $**	**38 119 $**	894 $	36 544 $	120 $	37 558 $
Passifs :								
Dépôts[4]	**– $**	**144 $**	**– $**	**144 $**	– $	(401)$	– $	(401)$
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**–**	**12 235**	**–**	**12 235**	–	8 188	–	8 188
Obligations liées aux titres vendus à découvert	**26 669**	**3 735**	**–**	**30 404**	24 563	7 524	–	32 087
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	**–**	**13 867**	**71**	**13 938**	–	11 012	74	11 086
Contrats de change et sur l'or	**–**	**20 350**	**–**	**20 350**	–	20 537	–	20 537
Contrats sur titres de capitaux propres	**530**	**2 557**	**6**	**3 093**	1 057	1 884	5	2 946
Dérivés de crédit	**–**	**38**	**–**	**38**	–	70	–	70
Contrats sur marchandises	**–**	**2 803**	**–**	**2 803**	34	3 294	–	3 328
	530 $	**39 615 $**	**77 $**	**40 222 $**	1 091 $	36 797 $	79 $	37 967 $
Instruments non comptabilisés à la juste valeur[5] :								
Actifs :								
Titres de placement – coût amorti	**5 495 $**	**16 377 $**	**128 $**	**22 000 $**	7 392 $	12 815 $	109 $	20 316 $
Prêts[6]	**–**	**–**	**351 832**	**351 832**	–	313 959	–	313 959
Passifs :								
Dépôts[6],[7]	**–**	**318 091**	**–**	**318 091**	–	293 898	–	293 898
Débentures subordonnées	**–**	**7 553**	**–**	**7 553**	–	5 627	–	5 627
Autres passifs	**–**	**23 141**	**–**	**23 141**	–	20 383	–	20 383

1) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme, s'il y a lieu.
2) Représente les actifs liés à l'énergie.
3) Compte non tenu des titres de créance évalués au coût amorti de 21 845 $ (31 octobre 2018 – 20 743 $).
4) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés de billets structurés.
5) Ces montants représentent la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers dont la valeur comptable ne constitue pas une approximation raisonnable de la juste valeur.
6) Au cours de l'exercice 2019, les nombreuses réformes des taux d'intérêt de référence ont influé sur la juste valeur de ces prêts à taux fixe, ce qui a conduit à une atténuation du caractère observable par suite de laquelle des prêts ont été classés au niveau 3.
7) Ces montants ne tiennent pas compte des dérivés incorporés qui sont séparés de billets structurés.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 octobre 2019 englobent des métaux précieux, certaines obligations de gouvernements étrangers, des obligations de sociétés structurées, des placements dans des titres de capitaux propres d'entités non cotées et des dérivés complexes.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2019.

Les soldes positifs représentent des actifs alors que les soldes négatifs représentent des passifs. En conséquence, les montants positifs indiquent des achats d'actifs ou des règlements de passifs alors que les montants négatifs indiquent des ventes d'actifs ou des émissions de passifs.

	Au 31 octobre 2019							
(en millions de dollars)	Juste valeur au 1er novembre 2018	Profits (pertes) comptabilisés en résultat	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2019	Variation des profits (pertes) latents comptabilisés en résultat pour les instruments toujours détenus[1]
Métaux précieux	16 $	**– $**	**– $**	**25 $**	**(41)$**	**– $**	**– $**	**– $**
	16	**–**	**–**	**25**	**(41)**	**–**	**–**	**–**
Actifs détenus à des fins de transaction								
Titres de sociétés et autres titres de créance	18	**2**	**–**	**1**	**(8)**	**4**	**17**	**2**
Titres de capitaux propres	–	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**–**
	18	**2**	**–**	**2**	**(8)**	**4**	**18**	**2**
Titres de placement								
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	48	**–**	**(2)**	**–**	**(9)**	**(7)**	**30**	**s. o.**
Titres de sociétés et autres titres de créance	13	**–**	**12**	**–**	**–**	**(4)**	**21**	**s. o.**
Titres de capitaux propres	709	**43**	**28**	**277**	**(165)**	**(23)**	**869**	**36**
	770	**43**	**38**	**277**	**(174)**	**(34)**	**920**	**36**
Instruments financiers dérivés – actifs								
Contrats de taux d'intérêt	112	**(80)**	**–**	**5**	**(22)**	**–**	**15**	**(25)**
Contrats sur titres de capitaux propres	8	**(4)**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**2**	**–[2]**
Instruments financiers dérivés – passifs								
Contrats de taux d'intérêt	(74)	**20**	**–**	**(38)**	**21**	**–**	**(71)**	**5[3]**
Contrats sur titres de capitaux propres	(5)	**3**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**	**(6)**	**–[2]**
	41	**(61)**	**–**	**(35)**	**(1)**	**(4)**	**(60)**	**(20)**
Total	845 $	**(16)$**	**38 $**	**269 $**	**(224)$**	**(34)$**	**878 $**	**18 $**

1) Ces montants représentent les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments de niveau 3 toujours détenus à la clôture de la période qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.
2) Certains profits et pertes latents sur les actifs et les passifs dérivés sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'autres instruments pris en compte dans les « Revenus tirés des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net, ces instruments agissant comme couverture économique à l'égard de certains actifs et passifs dérivés.
3) Certaines pertes latentes sur les dérivés sur taux d'intérêt sont compensées en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché de dérivés incorporés à certains passifs dépôt à l'état consolidé du résultat net.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

	Au 31 octobre 2018						
(en millions de dollars)	Juste valeur au 1er novembre 2017	Profits (pertes) comptabilisés en résultat[1]	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2018
Métaux précieux	– $	– $	– $	5 $	(8)$	19 $	16 $
Actifs détenus à des fins de transaction	39	(10)	–	–	(18)	7	18
Titres de placement	589	16	13	279[2]	(107)	(20)	770
Instruments financiers dérivés	(238)	(43)	–	–	–	322	41

1) Les profits ou les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des profits ou des pertes se rapportant à des couvertures connexes de niveaux 1 ou 2.
2) Comprend un montant de 45 millions de dollars lié à l'acquisition de BBVA Chile.

Transferts importants

Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs lorsque de nouvelles informations ou des informations supplémentaires visant les données servant à l'évaluation ainsi que leur précision ou leur caractère observable deviennent disponibles. La Banque constate les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de l'exercice où les transferts ont lieu.

Il n'y a eu aucun transfert important vers ou depuis le niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 2 et 3 :

Des passifs dérivés de 316 millions de dollars ont été transférés du niveau 3 au niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018. Tous les transferts ont été effectués par suite de l'obtention de nouvelles informations quant au caractère observable des données utilisées dans l'évaluation.

Analyse de sensibilité du niveau 3

Le tableau suivant présente de l'information sur les importantes données non observables utilisées dans l'évaluation des instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

	Techniques d'évaluation	Importantes données non observables	Fourchette d'estimations des données non observables[1]	Variation de la juste valeur en raison d'hypothèses de rechange raisonnablement possibles (en millions de dollars)
Titres de placement				
Titres de capitaux propres d'entités non cotées[2]	Titres comparables sur le marché	Évaluations du commandité selon les états financiers	93 %	
		Taux de capitalisation	7 %	(25)/25
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des taux d'intérêt	9 % - 190 %	(1)/1
Contrats sur titres de capitaux propres	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des capitaux propres	2 % - 131 %	
		Corrélation d'actions uniques	(70)% - 97 %	(7)/7

1) La fourchette d'estimations représente les données les moins élevées et les plus élevées réellement utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers, par catégories d'instruments financiers.

2) L'évaluation des titres de capitaux propres d'entités non cotées est effectuée au moyen de la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds. Les valeurs liquidatives ne sont pas considérées comme observables, puisque la Banque ne peut remettre ces instruments pour rachat à cette valeur. La fourchette d'estimation de la valeur liquidative par part ou du prix par action n'a pas été présentée pour ces instruments étant donné que l'évaluation n'est pas effectuée à l'aide d'un modèle.

La Banque exerce son jugement pour déterminer quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3.

La section qui suit présente les données non observables importantes des instruments de niveau 3.

Évaluations du commandité selon les états financiers

Les valeurs des actifs fournies par le commandité représentent la juste valeur des placements dans des titres de capitaux propres d'entités non cotées.

Corrélation

La corrélation d'un dérivé de crédit ou d'un instrument d'emprunt s'entend de la probabilité qu'une seule défaillance entraîne une succession de défaillances. Elle influe sur la distribution des défaillances dans le portefeuille et, par conséquent, sur l'évaluation d'instruments comme les tranches de titres adossés à des créances avec flux groupés. Une corrélation plus élevée peut se traduire par une hausse ou par une baisse de la juste valeur, en fonction du rang de l'instrument.

La corrélation est prise en compte dans l'établissement du prix des dérivés liés aux capitaux propres lorsque la relation entre la variation des prix de deux ou plus des actifs sous-jacents est pertinente.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variation du prix d'un titre. La volatilité historique correspond souvent à la déviation standard annualisée de la variation du prix quotidien pour une période donnée. La volatilité implicite est la volatilité qui, lorsqu'elle est utilisée dans le cadre d'un modèle d'établissement du prix des options, se traduit par une valeur équivalant à la valeur de marché courante de l'option.

8 Actifs détenus à des fins de transaction

a) Titres détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres détenus à des fins de transaction :

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	**Valeur comptable**
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	**1 338 $**	**1 097 $**	**4 990 $**	**1 363 $**	**2 385 $**	**– $**	**11 173 $**
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**810**	**944**	**1 257**	**687**	**3 917**	**–**	**7 615**
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**455**	**306**	**6 013**	**1 627**	**203**	**–**	**8 604**
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**3 237**	**2 047**	**2 655**	**1 084**	**259**	**–**	**9 282**
Actions ordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**65 450**	**65 450**
Autres	**734**	**1 527**	**6 309**	**1 398**	**560**	**12**	**10 540**
Total	**6 574 $**	**5 921 $**	**21 224 $**	**6 159 $**	**7 324 $**	**65 462 $**	**112 664 $**
Total par monnaies (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	**1 246 $**	**2 429 $**	**8 042 $**	**2 595 $**	**6 602 $**	**18 990 $**	**39 904 $**
Dollar américain	**606**	**1 085**	**8 802**	**2 462**	**465**	**27 952**	**41 372**
Peso mexicain	**378**	**458**	**1 494**	**96**	**60**	**507**	**2 993**
Autres monnaies	**4 344**	**1 949**	**2 886**	**1 006**	**197**	**18 013**	**28 395**
Total des titres détenus à des fins de transaction	**6 574 $**	**5 921 $**	**21 224 $**	**6 159 $**	**7 324 $**	**65 462 $**	**112 664 $**

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	**Valeur comptable**
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 500 $	4 040 $	4 781 $	863 $	1 819 $	– $	13 003 $
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	859	876	2 122	3 425	2 877	–	10 159
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	514	1 574	3 348	1 602	126	–	7 164
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 353	1 042	2 452	1 155	441	–	6 443
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	39 700	39 700
Autres	595	1 650	4 888	1 203	585	84	9 005
Total	4 821 $	9 182 $	17 591 $	8 248 $	5 848 $	39 784 $	85 474 $
Total par monnaies (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	2 711 $	5 222 $	5 901 $	4 798 $	4 972 $	9 730 $	33 334 $
Dollar américain	620	2 414	7 105	2 377	523	16 695	29 734
Peso mexicain	322	119	538	21	4	405	1 409
Autres devises	1 168	1 427	4 047	1 052	349	12 954	20 997
Total des titres détenus à des fins de transaction	4 821 $	9 182 $	17 591 $	8 248 $	5 848 $	39 784 $	85 474 $

b) Prêts détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente la répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**2019**	2018
Prêts détenus à des fins de transaction[1), 2)]		
États-Unis[3)]	**8 112 $**	9 080 $
Europe[4)]	**3 414**	3 066
Asie-Pacifique[4)]	**1 339**	1 077
Canada[4)]	**434**	280
Autres[4)]	**530**	831
Total	**13 829 $**	14 334 $

1) La répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime de l'actif sous-jacent.
2) Les prêts sont libellés en dollars américains.
3) Comprend des prêts détenus à des fins de transaction servant de couverture à des swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts s'établissant à 5 559 $ (2018 – 6 071 $), tandis que le reste a trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.
4) Ces prêts ont essentiellement trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.

9 Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Banque a choisi de désigner certains placements et passifs au titre de billets de premier rang comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire la non-concordance en matière de comptabilisation entre les variations de ces instruments et les variations de la juste valeur des dérivés connexes, de même que les passifs financiers hybrides contenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des passifs financiers découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque est déterminé à un moment donné au moyen d'une comparaison de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de ces passifs actualisée au taux de financement effectif de la Banque, et de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée à un taux de référence.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs et des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur.

	Juste valeur		Variations de la juste valeur		Cumul des variations de la juste valeur[1]	
	Aux		Pour les exercices clos les			
31 octobre (en millions de dollars)	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	2018
Actifs						
Titres de placement[2]	**– $**	12 $	**– $**	– $	**– $**	– $
Passifs						
Passifs au titre de billets de premier rang[3]	**12 235 $**	8 188 $	**(1 230)$**	869 $	**(452)$**	778 $

1) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.
2) Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres ».
3) Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les « Autres éléments du résultat global ». Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ainsi que le montant à l'échéance contractuelle et la valeur comptable de ces passifs.

	Passifs au titre de billets de premier rang				
(en millions de dollars)	Montant à l'échéance contractuelle[1]	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et le montant à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque pour la période comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	Cumul des variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque[1]
Au 31 octobre 2019	**11 783 $**	**12 235 $**	**(452)$**	**11 $**	**(55)$**
Au 31 octobre 2018	8 966 $	8 188 $	778 $	(30)$	(66)$

1) Le cumul des variations de la juste valeur est comptabilisé à compter de la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

10 Instruments financiers dérivés

a) Montants notionnels[1)]

Le tableau qui suit indique le total des montants notionnels des instruments dérivés non réglés par types et ventilés selon que la Banque les utilise à des fins de transaction ou les désigne dans des relations de couverture. Les montants notionnels de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le profit ou la perte éventuel afférent au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Les dérivés de crédit classés dans la catégorie « Autres contrats dérivés » se composent principalement de swaps sur défaillance achetés ou vendus. Dans une moindre mesure, cette catégorie comprend également des swaps sur rendement total liés à des prêts et à des titres de créance. Les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base tels que l'énergie et les métaux communs sont classés dans les « Autres contrats dérivés – autres ».

	2019			2018		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	**130 310 $**	**– $**	**130 310 $**	127 595 $	– $	127 595 $
Options achetées	**11 287**	**–**	**11 287**	3 402	–	3 402
Options vendues	**3 699**	**–**	**3 699**	–	–	–
	145 296	**–**	**145 296**	130 997	–	130 997
De gré à gré						
Contrats de garantie de taux	**8 184**	**–**	**8 184**	11 407	–	11 407
Swaps	**413 261**	**34 718**	**447 979**	403 061	30 480	433 541
Options achetées	**27 356**	**–**	**27 356**	29 617	–	29 617
Options vendues	**29 617**	**–**	**29 617**	34 655	–	34 655
	478 418	**34 718**	**513 136**	478 740	30 480	509 220
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Contrats de garantie de taux	**529 893**	**–**	**529 893**	319 026	–	319 026
Swaps	**3 154 442**	**249 610**	**3 404 052**	3 028 670	136 188	3 164 858
Options achetées	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Options vendues	**–**	**–**	**–**	–	–	–
	3 684 335	**249 610**	**3 933 945**	3 347 696	136 188	3 483 884
Total	**4 308 049 $**	**284 328 $**	**4 592 377 $**	3 957 433 $	166 668 $	4 124 101 $
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	**8 368 $**	**– $**	**8 368 $**	7 476 $	– $	7 476 $
Options achetées	**686**	**–**	**686**	48	–	48
Options vendues	**417**	**–**	**417**	36	–	36
	9 471	**–**	**9 471**	7 560	–	7 560
De gré à gré						
Au comptant et à terme	**431 547**	**37 582**	**469 129**	412 229	26 433	438 662
Swaps	**383 708**	**68 793**	**452 501**	340 614	57 380	397 994
Options achetées	**44 890**	**–**	**44 890**	42 497	–	42 497
Options vendues	**44 936**	**–**	**44 936**	41 768	–	41 768
	905 081	**106 375**	**1 011 456**	837 108	83 813	920 921
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Au comptant et à terme	**25 724**	**–**	**25 724**	27 886	–	27 886
Swaps	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Options achetées	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Options vendues	**–**	**–**	**–**	–	–	–
	25 724	**–**	**25 724**	27 886	–	27 886
Total	**940 276 $**	**106 375 $**	**1 046 651 $**	872 554 $	83 813 $	956 367 $
Autres contrats dérivés						
Cotés en bourse						
Capitaux propres	**40 095 $**	**– $**	**40 095 $**	43 323 $	– $	43 323 $
Crédit	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Marchandises et autres contrats	**69 416**	**–**	**69 416**	55 076	–	55 076
	109 511	**–**	**109 511**	98 399	–	98 399
De gré à gré						
Capitaux propres	**91 869**	**726**	**92 595**	79 226	756	79 982
Crédit	**18 678**	**–**	**18 678**	18 902	–	18 902
Marchandises et autres contrats	**61 257**	**–**	**61 257**	45 174	–	45 174
	171 804	**726**	**172 530**	143 302	756	144 058
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Capitaux propres	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Crédit	**8 053**	**–**	**8 053**	10 964	–	10 964
Marchandises et autres contrats	**411**	**–**	**411**	326	–	326
	8 464	**–**	**8 464**	11 290	–	11 290
Total	**289 779 $**	**726 $**	**290 505 $**	252 991 $	756 $	253 747 $
Total des montants notionnels des contrats en cours	**5 538 104 $**	**391 429 $**	**5 929 533 $**	5 082 978 $	251 237 $	5 334 215 $

1) Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué en vue de l'établissement des flux de trésorerie à échanger.

b) Durée à courir jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente un sommaire de la durée à courir jusqu'à l'échéance des montants notionnels des instruments financiers dérivés de la Banque par types :

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	**81 584 $**	**48 087 $**	**639 $**	**130 310 $**
Contrats de garantie de taux	**414 294**	**117 694**	**6 089**	**538 077**
Swaps	**1 182 231**	**1 781 124**	**888 676**	**3 852 031**
Options achetées	**19 633**	**16 813**	**2 197**	**38 643**
Options vendues	**8 408**	**19 148**	**5 760**	**33 316**
	1 706 150	**1 982 866**	**903 361**	**4 592 377**
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	**6 574**	**1 762**	**32**	**8 368**
Au comptant et à terme	**465 712**	**25 605**	**3 536**	**494 853**
Swaps	**104 706**	**206 695**	**141 100**	**452 501**
Options achetées	**39 105**	**6 218**	**253**	**45 576**
Options vendues	**40 628**	**4 493**	**232**	**45 353**
	656 725	**244 773**	**145 153**	**1 046 651**
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	**75 388**	**54 045**	**3 257**	**132 690**
Crédit	**13 562**	**11 418**	**1 751**	**26 731**
Marchandises et autres contrats	**93 950**	**36 603**	**531**	**131 084**
	182 900	**102 066**	**5 539**	**290 505**
Total	**2 545 775 $**	**2 329 705 $**	**1 054 053 $**	**5 929 533 $**

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	72 068 $	55 519 $	8 $	127 595 $
Contrats de garantie de taux	227 761	92 717	9 955	330 433
Swaps	1 316 741	1 448 580	833 078	3 598 399
Options achetées	6 644	22 985	3 390	33 019
Options vendues	4 211	24 718	5 726	34 655
	1 627 425	1 644 519	852 157	4 124 101
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	3 005	4 100	371	7 476
Au comptant et à terme	438 760	26 241	1 547	466 548
Swaps	90 987	195 484	111 523	397 994
Options achetées	39 505	2 851	189	42 545
Options vendues	39 395	2 199	210	41 804
	611 652	230 875	113 840	956 367
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	84 333	34 890	4 082	123 305
Crédit	13 056	13 798	3 012	29 866
Marchandises et autres contrats	70 292	29 958	326	100 576
	167 681	78 646	7 420	253 747
Total	2 406 758 $	1 954 040 $	973 417 $	5 334 215 $

c) Risque de crédit

Tout comme les autres actifs financiers, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, alors que le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers correspond au montant du principal, déduction faite de tout compte de correction de valeur pour pertes sur créances applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant notionnel de l'instrument dérivé.

De façon générale, les contrats dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à son engagement de paiement. En conséquence, l'exposition au risque de crédit associée aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés négociés de gré à gré présentent généralement un risque de crédit plus élevé que les instruments négociés sur un marché organisé. La variation nette de la valeur des contrats négociés en bourse est normalement réglée quotidiennement en trésorerie. Les détenteurs de ces contrats se tournent vers un marché organisé pour l'exécution de ces derniers.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère comme solvables, et les contreparties de grande qualité représentaient une proportion considérable de l'exposition au risque de crédit découlant des transactions sur produits dérivés de la Banque au 31 octobre 2019. Pour contrôler le risque de crédit lié aux produits dérivés, la Banque met en œuvre des mesures et processus de gestion du risque de crédit similaires aux approches utilisées dans les activités de prêt aux fins de l'évaluation et de l'approbation du risque.
La Banque a recours à une mesure du risque, soit l'exposition future éventuelle pour les dérivés, afin d'évaluer l'utilisation par rapport aux limites de crédit établies pour la contrepartie. L'exposition future éventuelle mesure l'incidence de l'évolution du marché sur l'exposition aux dérivés tout

au long de la durée de vie des transactions avec des contreparties. En outre, l'exposition future éventuelle tient compte de facteurs d'atténuation du risque comme la compensation et le nantissement. Les limites et l'utilisation de l'exposition future éventuelle pour les contreparties aux dérivés sont autorisées et surveillées par l'unité de gestion du risque de la Banque.

La Banque obtient le droit de compensation au moyen d'accords généraux de compensation conclus avec des contreparties [des accords généraux standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »), en règle générale], lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. De cette manière, le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet de l'accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie ne sont réglés qu'après la réalisation des contrats favorables.

Le nantissement est généralement documenté sous la forme d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie fournisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les ajustements qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation et des ASC de l'ISDA sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie (se reporter également à la page 83 du rapport annuel 2019).

Les instruments dérivés utilisés par la Banque comprennent les dérivés de crédit dans ses portefeuilles de placement et de prêts. La Banque accorde de la protection de crédit comme solution de rechange à la prise en charge d'un risque découlant d'une participation dans des actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle obtient de la protection de crédit pour gérer ou atténuer les risques de crédit.

Le tableau qui suit présente un sommaire du risque de crédit de la Banque lié aux instruments financiers dérivés. Le montant exposé au risque de crédit (« MERC ») représente le coût de remplacement estimatif, ou la juste valeur positive, de tous les contrats. Le MERC tient compte de l'incidence de l'accord général de compensation ou de la garantie conclue[1]. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent (« RCÉ ») correspond à l'exposition en cas de défaut (« ECD ») prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) dans sa ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres. L'actif pondéré en fonction des risques est obtenu en multipliant le RCÉ par les exigences en matière de capital (« K »), celles-ci étant multipliées par 12,5 et établies en fonction de la probabilité de défaut (« PD »), de la perte en cas de défaut (« PCD »), de l'échéance et des facteurs de corrélation déterminés. Le poste « Autres contrats dérivés – Autres » comprend les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres marchandises, notamment les dérivés sur l'énergie et les métaux communs.

	2019				2018			
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC)[1)]	Risque de crédit équivalent (RCÉ)[1)]	Actions ordinaires et assimilées de T1 – actifs pondérés en fonction des risques[2)]	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC)[1)]	Risque de crédit équivalent (RCÉ)[1)]	Actions ordinaires et assimilées de T1 – actifs pondérés en fonction des risques[2)]
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés	**130 310 $**	**– $**	**39 $**	**– $**	127 595 $	– $	93 $	– $
Contrats de garantie de taux	**538 077**	**49**	**249**	**127**	330 433	36	157	82
Swaps	**3 852 031**	**5 345**	**6 369**	**2 145**	3 598 399	96	4 436	1 125
Options achetées	**38 643**	**42**	**43**	**19**	33 019	36	138	63
Options vendues	**33 316**	**–**	**26**	**10**	34 655	–	2	1
	4 592 377	**5 436**	**6 726**	**2 301**	4 124 101	168	4 826	1 271
Contrats de change et sur l'or								
Contrats à terme standardisés	**8 368**	**–**	**39**	**–**	7 476	–	85	–
Au comptant et à terme	**494 853**	**3 594**	**4 990**	**1 797**	466 548	2 571	5 440	2 006
Swaps	**452 501**	**2 188**	**7 015**	**2 678**	397 994	4 297	8 232	2 604
Options achetées	**45 576**	**755**	**284**	**157**	42 545	712	240	76
Options vendues	**45 353**	**–**	**35**	**8**	41 804	–	20	5
	1 046 651	**6 537**	**12 363**	**4 640**	956 367	7 580	14 017	4 691
Autres contrats dérivés								
Capitaux propres	**132 690**	**698**	**7 882**	**1 166**	123 305	455	4 927	1 505
Crédit	**26 731**	**167**	**295**	**98**	29 866	239	420	119
Marchandises et autres contrats	**131 084**	**693**	**4 775**	**513**	100 576	1 182	8 052	830
	290 505	**1 558**	**12 952**	**1 777**	253 747	1 876	13 399	2 454
Ajustement d'évaluation du crédit[2)]	**–**	**–**	**–**	**6 537**	–	–	–	4 616
Total des instruments dérivés	**5 929 533 $**	**13 531 $**	**32 041 $**	**15 255 $**	5 334 215 $	9 624 $	32 242 $	13 032 $
Montants réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales[3)]								
Cotés en bourse	**264 278**	**–**	**5 811**	**128**	236 956	–	7 300	153
De gré à gré	**3 968 133**	**–**	**1 084**	**22**	3 523 060	–	781	16
	4 232 411 $	**– $**	**6 895 $**	**150 $**	3 760 016 $	– $	8 081 $	169 $

1) Les montants sont présentés compte non tenu des garanties et des accords généraux de compensation par produits. Les montants liés aux accords généraux de compensation et aux garanties ont totalisé 24 588 $ (2018 – 27 934 $) pour le MERC et 62 521 $ (2018 – 63 831 $) pour le RCÉ.

1 Les décotes réglementaires conformément aux lignes directrices Normes de fonds propres (NFP) du BSIF sont appliquées aux soldes de garantie de la mesure du MERC.

2) En 2019, conformément aux exigences du BSIF, les actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit aux fins du calcul du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 ont été intégralement appliqués. Pour l'exercice précédent, le rajustement de la valeur de crédit s'est établi à 0,80.

3) Les montants sont inclus dans le total des instruments dérivés présentés ci-dessus. Les montants comprennent les expositions réglées directement par l'intermédiaire de contreparties centrales de même que les expositions réglées par l'intermédiaire de membres de compensation des contreparties centrales.

d) Juste valeur

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments dérivés par types, ventilés selon que la Banque les détient à des fins de transaction ou les désigne dans une relation de couverture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019		2019		2018	
	Juste valeur moyenne		Juste valeur à la clôture de l'exercice		Juste valeur à la clôture de l'exercice[1]	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	**116 $**	**4 $**	**108 $**	**9 $**	57 $	– $
Swaps	**10 919**	**10 158**	**14 719**	**11 617**	8 158	8 956
Options	**61**	**82**	**47**	**173**	104	128
	11 096	**10 244**	**14 874**	**11 799**	8 319	9 084
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré	**6 171**	**5 500**	**5 790**	**5 592**	6 611	5 800
Swaps	**10 012**	**10 601**	**8 932**	**10 781**	11 864	10 292
Options	**854**	**837**	**761**	**714**	826	831
	17 037	**16 938**	**15 483**	**17 087**	19 301	16 923
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres	**1 644**	**3 051**	**1 961**	**3 093**	2 361	2 895
Crédit	**348**	**53**	**406**	**38**	349	70
Marchandises et autres contrats	**2 434**	**3 014**	**1 765**	**2 803**	3 607	3 328
	4 426	**6 118**	**4 132**	**5 934**	6 317	6 293
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	**32 559 $**	**33 300 $**	**34 489 $**	**34 820 $**	33 937 $	32 300 $
Couvertures						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps			**1 762 $**	**2 139 $**	720 $	2 002 $
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré			**214**	**269**	331	310
Swaps			**1 620**	**2 994**	2 570	3 304
			1 834 $	**3 263 $**	2 901 $	3 614 $
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres			**34 $**	**– $**	– $	51 $
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de couverture			**3 630 $**	**5 402 $**	3 621 $	5 667 $
Total des instruments financiers dérivés figurant dans l'état de la situation financière			**38 119 $**	**40 222 $**	37 558 $	37 967 $
Moins : incidence des accords généraux de compensation et des garanties[2]			**24 588**	**24 588**	27 934	27 934
Instruments financiers dérivés, montant net[2]			**13 531 $**	**15 634 $**	9 624 $	10 033 $

1) La juste valeur moyenne de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est établie comme suit pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 : favorable dans une mesure de 30 577 $ et défavorable dans une mesure de 31 020 $. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les 13 derniers soldes de fin de mois.

2) Les montants des accords généraux de compensation sont fondés sur les exigences de fonds propres prescrites par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB ») et par le BSIF. Ces critères autorisent la compensation lorsqu'il y a des contrats juridiquement exécutoires qui prévoient un règlement net en cas de défaut, de faillite, de liquidation ou d'autres circonstances similaires.

e) Activités de couverture

La Banque gère le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions au moyen d'opérations de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt. Pour ce qui est des couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt, l'exposition aux taux d'intérêt découlant d'actifs et de passifs à taux fixe est convertie pour passer d'une exposition à un taux fixe à une exposition à un taux variable. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt, l'exposition aux taux d'intérêt découlant d'actifs et de passifs à taux variables est convertie pour passer d'une exposition à un taux variable à une exposition à un taux fixe. La Banque couvre généralement le risque de taux d'intérêt seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le total des flux de trésorerie d'intérêts comprend habituellement un écart en plus du taux de référence.

Risque de change

Pour ce qui est des couvertures de juste valeur, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies et des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont utilisés pour gérer le risque de change conjointement avec le risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies ou une combinaison de swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies et de swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont surtout utilisés pour convertir l'exposition de change à taux fixe à une exposition à taux variable dans la monnaie fonctionnelle. Pour ce qui est des couvertures de change et de taux d'intérêt, le risque de taux d'intérêt est généralement couvert seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des contrats de change à terme et des actifs et passifs en monnaie étrangère sont utilisés pour gérer le risque de change, ou une exposition combinée au risque de change et au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies sont utilisés pour

compenser l'exposition au risque de change en échangeant les flux de trésorerie d'intérêts dans une monnaie par des flux de trésorerie d'intérêts dans une autre monnaie. Des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie peuvent servir conjointement avec des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies à convertir l'exposition au change ou à faire passer une exposition dans la monnaie fonctionnelle d'un taux variable à un taux fixe. Des contrats de change à terme et des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont utilisés pour compenser l'exposition découlant des flux de trésorerie hautement probables, y compris les contreparties d'achats futurs pour les acquisitions d'entreprises et le produit de la vente tiré des cessions d'entreprises libellés dans une monnaie étrangère. Pour ce qui est des couvertures de change et de taux d'intérêt, le risque de taux d'intérêt est généralement couvert seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

En ce qui concerne les couvertures d'investissement net, la Banque désigne les passifs libellés en monnaie étrangère et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères. Les passifs non dérivés désignés sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de l'investissement net de manière à ce que l'incidence de la conversion des monnaies de l'investissement net soit compensée par l'incidence de change des passifs désignés. Les contrats de change à terme sont structurés de manière à vendre la monnaie fonctionnelle de l'investissement net en échange de la monnaie fonctionnelle de la Banque.

Risque sur actions

Le risque sur actions est créé par les régimes de rémunération fondée sur des actions de la Banque offerts aux employés. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, des swaps sur rendement total sont principalement utilisés pour compenser l'exposition aux actions en échangeant les paiements d'intérêts contre les paiements fondés sur les rendements des actions sous-jacentes.

Pour tous les risques relevés ci-dessus, la relation économique et le ratio de couverture sont déterminés au moyen d'une évaluation qualitative et quantitative. Cette évaluation intègre la comparaison des conditions essentielles de l'élément de couverture et de l'élément couvert ainsi qu'une analyse de régression. Pour ce qui est de l'analyse de régression, une relation de couverture est considérée comme étant hautement efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables dans la régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. Les principales sources d'inefficacité de la couverture comprennent les éléments suivants :

- l'utilisation de différentes courbes d'actualisation pour évaluer l'élément couvert et le dérivé de couverture dans les couvertures de juste valeur, afin de refléter le risque de crédit réduit des dérivés garantis;
- les différences dans la teneur du taux d'intérêt de référence sous-jacent et la fréquence de réinitialisation/de règlement entre les instruments de couverture et l'élément couvert.

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Toutefois, elle a appliqué les exigences d'information supplémentaires relatives à la comptabilité de couverture exigées par les modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui se rapportent à l'IFRS 9.

Le tableau ci-après présente un sommaire des montants notionnels des dérivés et des valeurs comptables de la trésorerie et des passifs dépôts désignés comme instruments de couverture.

	2019				2018			
	Montants notionnels[1]				Montants notionnels[1]			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	**26 742 $**	**111 077 $**	**13 546 $**	**151 365 $**	16 006 $	78 236 $	11 270 $	105 512 $
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	**689**	**66**	**–**	**755**	–	689	–	689
Couvertures des flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt – swaps	**14 952**	**71 785**	**16 646**	**103 383**	12 257	21 908	9 713	43 878
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	**2 630**	**26 325**	**4 000**	**32 955**	5 539	19 193	2 489	27 221
Risque de change								
Swaps	**35 982**	**62 381**	**12 015**	**110 378**	20 983	63 697	8 465	93 145
Contrats de change à terme	**13 129**	**–**	**–**	**13 129**	8 999	–	–	8 999
Trésorerie	**70**	**–**	**–**	**70**	92	–	–	92
Risque sur actions – swaps sur rendement total	**216**	**510**	**–**	**726**	298	458	–	756
Couvertures d'investissement net								
Risque de change								
Contrats de change à terme	**24 453**	**–**	**–**	**24 453**	17 434	–	–	17 434
Passifs dépôts	**6 080**	**–**	**–**	**6 080**	6 077	–	–	6 077
Total	**124 943 $**	**272 144 $**	**46 207 $**	**443 294 $**	87 685 $	184 181 $	31 937 $	303 803 $

1) Les montants notionnels se rapportant à des dérivés qui couvrent plusieurs risques visant tant des actifs que des passifs sont inclus dans plus d'une catégorie.

Le tableau qui suit présente le taux ou le prix moyen des principaux instruments de couverture.

	2019			2018		
	Taux ou prix moyen[1]			Taux ou prix moyen[1]		
Aux 31 octobre	Taux d'intérêt fixe	Taux de change	Prix	Taux d'intérêt fixe	Taux de change	Prix
Couvertures de juste valeur						
Risque de taux d'intérêt – swaps	**2,11 %**	**s. o.**	**s. o.**	2,04 %	s. o.	s. o.
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps						
$ CA-$ US	**2,22 %**	**1,29**	**s. o.**	2,22 %	1,29	s. o.
$ CA-euro	**3,02 %**	**1,33**	**s. o.**	3,02 %	1,33	s. o.
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt – swaps	**2,22 %**	**s. o.**	**s. o.**	2,37 %	s. o.	s. o.
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps						
$ CA-$ US	**1,85 %**	**1,28**	**s. o.**	1,75 %	1,27	s. o.
Risque de change						
Swaps						
$ CA-$ US	**s. o.**	**1,31**	**s. o.**	s. o.	1,30	s. o.
$ CA-euro	**s. o.**	**1,48**	**s. o.**	s. o.	1,48	s. o.
$ CA-livre sterling	**s. o.**	**1,71**	**s. o.**	s. o.	1,74	s. o.
Contrats de change à terme						
$ CA-$ US	**s. o.**	**1,32**	**s. o.**	s. o.	1,30	s. o.
Risque sur actions – swaps sur rendement total	**s. o.**	**s. o.**	**76,35 $**	s. o.	s. o.	73,87 $
Couvertures d'investissement net						
Risque de change – contrats de change à terme						
$ CA-$ US	**s. o.**	**1,33**	**s. o.**	s. o.	1,29	s. o.
MXN-$ CA	**s. o.**	**15,58**	**s. o.**	s. o.	15,77	s. o.
PEN-$ CA	**s. o.**	**2,56**	**s. o.**	s. o.	2,59	s. o.
THB-$ CA	**s. o.**	**23,56**	**s. o.**	s. o.	24,57	s. o.

1) Le taux ou le prix moyen est calculé globalement pour toutes les relations de couverture de la Banque, y compris les couvertures d'actifs et de passifs. La majorité des couvertures de la Banque ont une durée restante avant l'échéance de moins de 5 ans.

Les tableaux suivants renferment des renseignements sur les éléments désignés comme des instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité se rapportant aux couvertures de juste valeur.

	Valeur comptable des instruments de couverture[1]		Inefficacité de la couverture[2]				Montants cumulés des profits (pertes) liés aux ajustements de la couverture de juste valeur sur l'élément couvert[4]	
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres	Valeur comptable de l'élément couvert[3]	Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	**760 $**	**(1 296)$**	**582 $**	**(562)$**	**20 $**			
Titres de placement			**(879)**	**892**	**13**	**25 576 $**	**682 $**	**112 $**
Prêts			**(491)**	**491**	**–**	**57 711**	**294**	**(112)**
Passifs dépôts			**1 872**	**(1 865)**	**7**	**(54 727)**	**(324)**	**(252)**
Débentures subordonnées			**80**	**(80)**	**–**	**(5 500)**	**(48)**	**27**
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	**8**	**(23)**	**5**	**(5)**	**–**			
Titres de placement			**2**	**(2)**	**–**	**247**	**4**	**–**
Passifs dépôts			**3**	**(3)**	**–**	**(267)**	**–**	**–**
Total	**768 $**	**(1 319)$**	**587 $**	**(567)$**	**20 $**	**23 040 $**	**608 $**	**(225)$**

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.
2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019.
3) Ce montant représente la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière et comprend le coût amorti avant le compte de correction de valeur pour pertes sur créance, plus l'ajustement de la couverture de la juste valeur, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.
4) Ce montant représente le montant cumulé des ajustements de couvertures de juste valeur et est une composante de la valeur comptable de l'élément couvert.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture[1]		Inefficacité de la couverture[2]				Montants cumulés des profits (pertes) liés aux ajustements de la couverture de juste valeur sur l'élément couvert[4]	
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres	Valeur comptable de l'élément couvert[3]	Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	448 $	(1 454)$	(475)$	469 $	(6)$			
Titres de placement			360	(367)	(7)	16 286 $	(149)$	63 $
Prêts			260	(265)	(5)	23 763	(246)	(149)
Passifs dépôts			(1 037)	1 043	6	(58 026)	1 065	186
Débentures subordonnées			(58)	58	–	(3 923)	37	40
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	7	(31)	–	(1)	(1)			
Titres de placement			5	(5)	–	814	6	–
Passifs dépôts			(4)	4	–	(466)	3	–
Débentures subordonnées			(1)	–	(1)	–	–	–
Total	455 $	(1 485)$	(475)$	468 $	(7)$	(21 552)$	716 $	140 $

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.
2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018.
3) Ce montant représente la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière et comprend le coût amorti avant le compte de correction de valeur pour pertes sur créance, plus l'ajustement de la couverture de la juste valeur, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.
4) Ce montant représente le montant cumulé des ajustements de couvertures de juste valeur et est une composante de la valeur comptable de l'élément couvert.

Les tableaux suivants renferment de l'information sur les éléments désignés comme des instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité se rapportant aux couvertures de flux de trésorerie et aux couvertures d'investissement net.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture[1]		Inefficacité de la couverture[2]		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur le dérivé hypothétique utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture[3]	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres[4]
Couvertures des flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps	**897 $**	**(1 208)$**	**525 $**	**518 $**	**(7)$**
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	**380**	**(524)**	**756**	**759**	**7**
Risque de change					
Swaps	**1 337**	**(2 082)**	**(1 050)**	**(1 055)**	**(1)**
Contrats de change à terme	**38**	**(57)**	**49**	**44**	**3**
Trésorerie	**70**	**–**	**–**	**–**	**–**
Risque sur actions – swaps sur rendement total	**34**	**–**	**83**	**83**	**–**
	2 756	**(3 871)**	**363**	**349**	**2**
Couvertures d'investissement net					
Risque de change					
Contrats de change à terme	**176**	**(212)**	**(388)**	**(388)**	**–**
Passifs dépôts	**s. o.**	**(6 080)**	**(2)**	**(2)**	**–**
	176	**(6 292)**	**(390)**	**(390)**	**–**
Total	**2 932 $**	**(10 163)$**	**(27)$**	**(41)$**	**2 $**

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents au titre des instruments dérivés qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.
2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019.
3) Pour les couvertures de flux de trésorerie, des dérivés hypothétiques ayant des modalités critiques correspondant à celles des éléments couverts sous-jacents sont utilisés pour évaluer l'inefficacité des couvertures.
4) Pour les couvertures de flux de trésorerie, l'inefficacité est constatée dans l'état consolidé du résultat net uniquement lorsque les variations cumulatives totales de l'instrument de couverture dépassent les variations cumulatives du dérivé hypothétique.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture[1]		Inefficacité de la couverture[2]		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur le dérivé hypothétique utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture[3]	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres[4]
Couvertures des flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps	961 $	(1 350)$	(339)$	(341)$	2 $
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	101	(955)	(530)	(549)	(6)
Risque de change					
Swaps	1 773	(1 516)	(563)	(562)	(6)
Contrats de change à terme	143	(14)	332	332	–
Trésorerie	92	–	1	1	–
Risque sur actions – swaps sur rendement total	–	(51)	(92)	(92)	–
	3 070	(3 886)	(1 191)	(1 211)	(10)
Couvertures d'investissement net					
Risque de change					
Contrats de change à terme	188	(296)	(160)	(160)	–
Passifs dépôts	s. o.	(6 077)	(121)	(121)	–
	188	(6 373)	(281)	(281)	–
Total	3 258 $	(10 259)$	(1 472)$	(1 492)$	(10)$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents au titre des instruments dérivés qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.
2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018.
3) Pour les couvertures de flux de trésorerie, des dérivés hypothétiques ayant des modalités critiques correspondant à celles des éléments couverts sous-jacents sont utilisés pour évaluer l'inefficacité des couvertures.
4) Pour les couvertures de flux de trésorerie, l'inefficacité est constatée dans l'état consolidé du résultat net uniquement lorsque les variations cumulatives totales de l'instrument de couverture dépassent les variations cumulatives du dérivé hypothétique.

Les tableaux suivants renferment de l'information sur l'incidence des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net sur l'état consolidé des autres éléments du résultat global, avant impôt.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Cumul des AÉRG au 1er novembre 2018	Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans les AÉRG	Montants reclassés dans le résultat net étant donné que l'élément couvert influe sur le résultat net[1]	Montants reclassés dans le résultat net pour les couvertures de transactions prévues qui ne sont plus susceptibles de se produire[1]	Profits nets (pertes nettes) compris dans l'actif/le passif non financier en raison d'une transaction prévue couverte	Cumul des AÉRG au 31 octobre 2019	Solde dans la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie/compte des écarts de conversion latents au 31 octobre 2019	
							Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt	**(154)$**	**532 $**	**85 $**	**– $**	**– $**	**463 $**	**(148)$**	**611 $**
Risque de change/risque de taux d'intérêt	**(450)**	**749**	**(91)**	**–**	**–**	**208**	**260**	**(52)**
Risque de change	**445**	**(1 003)**	**672**	**(4)**	**(11)**	**99**	**91**	**8**
Risque sur actions	**(7)**	**83**	**(55)**	**–**	**–**	**21**	**21**	**–**
	(166)	**361**	**611**	**(4)**	**(11)**	**791**	**224**	**567**
Couvertures d'investissement net								
Risque de change	**(3 251)**	**(390)**	**158**	**–**	**–**	**(3 483)**	**(3 408)**	**(75)**
Total	**(3 417)$**	**(29)$**	**769 $**	**(4)$**	**(11)$**	**(2 692)$**	**(3 184)$**	**492 $**

1) Les montants reclassés des réserves au titre des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net au bénéfice net sont comptabilisés sous « Revenus autres que d'intérêts – Autres ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Cumul des AÉRG au 1er novembre 2017	Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans les AÉRG	Montants reclassés dans le résultat net étant donné que l'élément couvert influe sur le résultat net[1]	Montants reclassés dans le résultat net pour les couvertures de transactions prévues qui ne sont plus susceptibles de se produire[1]	Profits nets (pertes nettes) compris dans l'actif/le passif non financier en raison d'une transaction prévue couverte	Cumul des AÉRG au 31 octobre 2018	Solde dans la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie/compte des écarts de conversion latents au 31 octobre 2018	
							Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt	104 $	(341)$	83 $	– $	– $	(154)$	(262)$	108 $
Risque de change/risque de taux d'intérêt	(151)	(524)	225	–	–	(450)	(352)	(98)
Risque de change	321	(224)	464	(22)	(94)	445	433	12
Risque sur actions	46	(92)	39	–	–	(7)	(7)	–
	320	(1 181)	811	(22)	(94)	(166)	(188)	22
Couvertures d'investissement net								
Risque de change	(2 970)	(281)	–	–	–	(3 251)	(3 199)	(52)
Total	(2 650)$	(1 462)$	811 $	(22)$	(94)$	(3 417)$	(3 387)$	(30)$

1) Les montants reclassés de la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie au bénéfice net sont comptabilisés sous « Revenus autres que d'intérêts – Autres ».

11 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

La Banque peut présenter certains actifs et passifs financiers, comme l'illustre le tableau suivant, sur une base nette à l'état consolidé de la situation financière, conformément aux critères énoncés à la note 3, *Principales méthodes comptables*.

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la compensation sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque, ainsi que l'incidence financière de la compensation d'instruments qui sont visés par des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires ou par des accords semblables, mais qui ne peuvent être compensés à l'état consolidé de la situation financière, ainsi que de garanties disponibles sous forme de trésorerie et d'instruments financiers.

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers	Actifs financiers comptabilisés, montant brut	Passifs financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Actifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		Montant net[3]
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables[1]	Garantie[2]	
Instruments financiers dérivés	**38 448 $**	**(329)$**	**38 119 $**	**(21 395)$**	**(3 474)$**	**13 250 $**
Titres pris en pension et titres empruntés	**139 571**	**(8 393)**	**131 178**	**(8 709)**	**(120 199)**	**2 270**
Total	**178 019 $**	**(8 722)$**	**169 297 $**	**(30 104)$**	**(123 673)$**	**15 520 $**

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)

Types de passifs financiers	Passifs financiers comptabilisés, montant brut	Actifs financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Passifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		Montant net
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables[1]	Garantie[2]	
Instruments financiers dérivés	**40 551 $**	**(329)$**	**40 222 $**	**(21 395)$**	**(8 986)$**	**9 841 $**
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**132 476**	**(8 393)**	**124 083**	**(8 709)**	**(107 732)**	**7 642**
Total	**173 027 $**	**(8 722)$**	**164 305 $**	**(30 104)$**	**(116 718)$**	**17 483 $**

1) Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultané, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.

2) Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.

3) Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque de crédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers	Actifs financiers comptabilisés, montant brut	Passifs financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Actifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		Montant net[3]
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables[1]	Garantie[2]	
Instruments financiers dérivés	37 887 $	(329)$	37 558 $	(24 568)$	(4 085)$	8 905 $
Titres pris en pension et titres empruntés	116 375	(12 357)	104 018	(6 849)	(91 347)	5 822
Total	154 262 $	(12 686)$	141 576 $	(31 417)$	(95 432)$	14 727 $

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)

Types de passifs financiers	Passifs financiers comptabilisés, montant brut	Actifs financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Passifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		Montant net
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables[1]	Garantie[2]	
Instruments financiers dérivés	38 296 $	(329)$	37 967 $	(24 568)$	(5 051)$	8 348 $
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	113 614	(12 357)	101 257	(6 849)	(88 154)	6 254
Total	151 910 $	(12 686)$	139 224 $	(31 417)$	(93 205)$	14 602 $

1) Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultané, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.

2) Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.

3) Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque de crédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.

12 Titres de placement

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de placement de la Banque par catégorie d'évaluation.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	**58 157 $**	55 843 $
Titres de créance évalués au coût amorti	**21 845**	20 743
Titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG	**1 561**	1 305
Titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVRN	**796**	505
Total des titres de placement	**82 359 $**	78 396 $

a) Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019				2018			
	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	**12 176 $**	**216 $**	**11 $**	**12 381 $**	8 903 $	38 $	50 $	8 891 $
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**3 203**	**42**	**4**	**3 241**	4 403	3	54	4 352
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**19 527**	**384**	**22**	**19 889**	19 298	6	163	19 141
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	**20 543**	**87**	**19**	**20 611**	20 022	49	81	19 990
Autres titres de créance	**2 012**	**24**	**1**	**2 035**	3 503	6	40	3 469
Total	**57 461 $**	**753 $**	**57 $**	**58 157 $**	56 129 $	102 $	388 $	55 843 $

b) Titres de créance évalués au coût amorti

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019 Juste valeur	2019 Valeur comptable[1]	2018 Juste valeur	2018 Valeur comptable[1]
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	**7 575 $**	**7 580 $**	6 530 $	6 681 $
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**9 419**	**9 279**	4 321	4 462
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	**1 979**	**1 970**	3 086	3 131
Titres de créance de sociétés	**3 027**	**3 016**	6 379	6 469
Total	**22 000 $**	**21 845 $**	20 316 $	20 743 $

1) Les soldes sont présentés déduction faite de corrections de valeur de 0 $ (2018 – 1 $).

c) Titres de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres comme étant à la JVAÉRG, qui sont présentés dans le tableau suivant, puisque ces placements sont détenus à des fins stratégiques.

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Instruments de capitaux propres privilégiés	**146 $**	**– $**	**53 $**	**93 $**
Actions ordinaires	**1 262**	**223**	**17**	**1 468**
Total	**1 408 $**	**223 $**	**70 $**	**1 561 $**

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Instruments de capitaux propres privilégiés	334 $	– $	54 $	280 $
Actions ordinaires	937	126	38	1 025
Total	1 271 $	126 $	92 $	1 305 $

Des revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG de 56 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (2018 – 42 millions de dollars) ont été constatés dans les revenus d'intérêts.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a cédé certains titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG d'une juste valeur de 314 millions de dollars (2018 – 290 millions de dollars). Ces cessions ont entraîné une perte cumulative de (36) millions de dollars [2018 – (41) millions de dollars] qui demeure dans les autres éléments du résultat global.

d) Les tableaux qui suivent présentent une analyse de la valeur comptable des titres de placement :

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Instruments de créance							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	2 018 $	766 $	7 097 $	1 153 $	1 347 $	– $	12 381 $
Rendement[1] (en %)	*1,7*	*1,9*	*1,8*	*1,8*	*3,3*	–	*1,9*
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	255	379	2 300	307	–	–	3 241
Rendement[1] (en %)	*1,4*	*1,8*	*2,2*	*2,3*	–	–	*2,1*
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	645	2 885	9 634	3 377	3 348	–	19 889
Rendement[1] (en %)	*2,0*	*2,1*	*2,2*	*2,3*	*2,4*	–	*2,2*
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	6 176	6 958	5 444	1 830	203	–	20 611
Rendement[1] (en %)	*1,4*	*1,3*	*3,8*	*3,8*	*3,4*	–	*2,2*
Autres titres de créance	221	385	1 408	–	21	–	2 035
Rendement[1] (en %)	*1,9*	*2,2*	*2,2*	–	*5,9*	–	*2,2*
	9 315	11 373	25 883	6 667	4 919	–	58 157
Instruments de capitaux propres							
Instruments de capitaux propres privilégiés	–	–	–	–	–	93	93
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 468	1 468
						1 561	1 561
Total des titres à la JVAÉRG	9 315	11 373	25 883	6 667	4 919	1 561	59 718
Coût amorti							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	321	1 407	5 580	267	5	–	7 580
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	395	656	2 231	7	5 990	–	9 279
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	189	384	811	490	96	–	1 970
Titres de créance de sociétés	114	1 088	1 710	66	38	–	3 016
	1 019	3 535	10 332	830	6 129	–	21 845
Juste valeur par le biais du résultat net							
Titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	796	796
Total des titres de placement	10 334 $	14 908 $	36 215 $	7 497 $	11 048 $	2 357 $	82 359 $
Total par monnaies (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	2 117 $	1 095 $	13 029 $	1 482 $	1 208 $	1 183 $	20 114 $
Dollar américain	1 716	7 271	19 520	3 977	9 513	675	42 672
Peso mexicain	97	187	964	305	–	16	1 569
Autres devises	6 404	6 355	2 702	1 733	327	483	18 004
Total des titres de placement	10 334 $	14 908 $	36 215 $	7 497 $	11 048 $	2 357 $	82 359 $

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Instruments de créance							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 439 $	407 $	5 878 $	105 $	1 062 $	– $	8 891 $
Rendement[1] (en %)	*0,6*	*1,5*	*2,0*	*2,6*	*3,5*	–	*1,9*
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	1 092	1 107	2 084	64	5	–	4 352
Rendement[1] (en %)	*1,7*	*1,8*	*1,8*	*3,2*	*2,9*	–	*1,8*
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	322	3 517	13 485	1 654	163	–	19 141
Rendement[1] (en %)	*1,8*	*2,0*	*2,4*	*3,1*	*3,2*	–	*2,4*
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	6 884	6 379	5 349	1 053	325	–	19 990
Rendement[1] (en %)	*1,3*	*1,7*	*3,7*	*3,8*	*4,3*	–	*2,3*
Autres titres de créance	718	872	1 553	141	185	–	3 469
Rendement[1] (en %)	*1,5*	*1,8*	*2,0*	*2,6*	*2,6*	–	*1,9*
	10 455	12 282	28 349	3 017	1 740	–	55 843
Instruments de capitaux propres							
Instruments de capitaux propres privilégiés	–	–	–	–	–	280	280
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 025	1 025
						1 305	1 305
Total des titres à la JVAÉRG	10 455	12 282	28 349	3 017	1 740	1 305	57 148
Coût amorti							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	692	868	5 121	–	–	–	6 681
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	197	988	3 266	–	11	–	4 462
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	354	1 193	966	502	116	–	3 131
Titres de créance de sociétés	637	1 113	4 414	246	59	–	6 469
	1 880	4 162	13 767	748	186	–	20 743
Juste valeur par le biais du résultat net							
Titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	505	505
Total des titres de placement	12 335 $	16 444 $	42 116 $	3 765 $	1 926 $	1 810 $	78 396 $
Total par monnaies (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	2 918 $	1 828 $	11 478 $	357 $	1 102 $	967 $	18 650 $
Dollar américain	1 797	8 384	26 137	2 053	354	366	39 091
Peso mexicain	640	541	892	282	–	15	2 370
Autres devises	6 980	5 691	3 609	1 073	470	462	18 285
Total des titres de placement	12 335 $	16 444 $	42 116 $	3 765 $	1 926 $	1 810 $	78 396 $

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

e) Profit net sur la vente de titres de placement

Le tableau qui suit présente le profit net sur les titres de placement :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	**2019[1]**	2018[1]	2017
Profits réalisés, montant net	**s. o. $**	s. o. $	399 $
Instruments de créance évalués au coût amorti	**34**	–	–
Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)	**317**	146	s. o.
Total des profits réalisés sur les titres de placement (montant net)	**351**	146	399
Pertes de valeur	**–**	–	19[2]
Profit net sur la vente de titres de placement	**351 $**	146 $	380 $

1) Les montants pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants de la période précédente n'ont pas été retraités.
2) Les pertes de valeur en 2017 provenaient des titres de capitaux propres dans une mesure de 14 $ et des autres titres de créance dans une mesure de 5 $.

13 Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

a) Prêts au coût amorti

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019 Prêts, montant brut	2019 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2019 Valeur comptable nette	2018 Prêts, montant brut	2018 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2018 Valeur comptable nette
Prêts hypothécaires à l'habitation	**268 169 $**	**680 $**	**267 489 $**	253 357 $	678 $	252 679 $
Prêts personnels	**98 631**	**2 065**	**96 566**	96 019	2 109	93 910
Prêts sur cartes de crédit	**17 788**	**1 255**	**16 533**	16 485	1 213	15 272
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**212 972**	**1 077**	**211 895**	191 038	1 065	189 973
Total	**597 560 $**	**5 077 $**	**592 483 $**	556 899 $	5 065 $	551 834 $

b) Prêts et acceptations en cours par secteurs géographiques[1]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Canada		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**226 609 $**	213 083 $
Prêts personnels	**75 478**	72 935
Prêts sur cartes de crédit	**7 758**	7 361
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**69 933**	57 918
	379 778	351 297
États-Unis		
Prêts personnels	**715**	1 193
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**43 615**	40 613
	44 330	41 806
Mexique		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**8 915**	7 651
Prêts personnels	**3 741**	3 298
Prêts sur cartes de crédit	**815**	674
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**18 326**	15 399
	31 797	27 022
Chili		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**16 105**	15 313
Prêts personnels	**5 833**	6 023
Prêts sur cartes de crédit	**2 737**	2 592
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**20 955**	19 876
	45 630	43 804
Pérou		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**2 863**	2 947
Prêts personnels	**4 847**	3 888
Prêts sur cartes de crédit	**2 192**	1 575
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**11 804**	11 707
	21 706	20 117
Colombie		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**2 322**	2 189
Prêts personnels	**2 800**	3 138
Prêts sur cartes de crédit	**2 213**	2 255
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**4 338**	3 996
	11 673	11 578
Autres pays		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**11 355**	12 174
Prêts personnels	**5 217**	5 544
Prêts sur cartes de crédit	**2 073**	2 028
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**44 001**	41 529
	62 646	61 275
Total des prêts	**597 560**	556 899
Acceptations[2]	**13 896**	16 329
Total des prêts et des acceptations[3]	**611 456**	573 228
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**(5 083)**	(5 073)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**606 373 $**	568 155 $

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu où se situe l'immeuble en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation; autrement, sur le lieu de résidence de l'emprunteur.
2) Une proportion de 1,3 % des emprunteurs réside à l'extérieur du Canada.
3) Les prêts et les acceptations étaient libellés en dollars américains à hauteur de 117 099 $ (2018 – 107 944 $), en pesos chiliens à hauteur de 35 721 $ (2018 – 37 515 $), en pesos mexicains à hauteur de 25 060 $ (2018 – 21 561 $) et dans d'autres monnaies à hauteur de 52 741 $ (2018 – 49 223 $).

c) Échéances des prêts

Au 31 octobre 2019	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Sensibilité aux taux d'intérêt			
(en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	**50 316 $**	**184 541 $**	**11 141 $**	**19 780 $**	**2 391 $**	**268 169 $**	**49 676 $**	**216 036 $**	**2 457 $**	**268 169 $**
Prêts personnels	**17 737**	**36 223**	**4 975**	**762**	**38 934**	**98 631**	**42 373**	**55 169**	**1 089**	**98 631**
Prêts sur cartes de crédit	**–**	**–**	**–**	**–**	**17 788**	**17 788**	**–**	**17 788**	**–**	**17 788**
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**101 010**	**97 492**	**7 235**	**727**	**6 508**	**212 972**	**155 627**	**55 167**	**2 178**	**212 972**
Total	**169 063 $**	**318 256 $**	**23 351 $**	**21 269 $**	**65 621 $**	**597 560 $**	**247 676 $**	**344 160 $**	**5 724 $**	**597 560 $**
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**–**	**–**	**–**	**–**	**(5 077)**	**(5 077)**	**–**	**–**	**(5 077)**	**(5 077)**
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**169 063 $**	**318 256 $**	**23 351 $**	**21 269 $**	**60 544 $**	**592 483 $**	**247 676 $**	**344 160 $**	**647 $**	**592 483 $**

Au 31 octobre 2018	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Sensibilité aux taux d'intérêt			
(en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	49 762 $	180 563 $	10 326 $	11 040 $	1 666 $	253 357 $	59 351 $	191 802 $	2 204 $	253 357 $
Prêts personnels	17 422	35 050	4 775	693	38 079	96 019	41 868	53 142	1 009	96 019
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	16 485	16 485	–	16 485	–	16 485
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	85 090	91 595	7 378	773	6 202	191 038	138 510	50 606	1 922	191 038
Total	152 274 $	307 208 $	22 479 $	12 506 $	62 432 $	556 899 $	239 729 $	312 035 $	5 135 $	556 899 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	(5 065)	(5 065)	–	–	(5 065)	(5 065)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	152 274 $	307 208 $	22 479 $	12 506 $	57 367 $	551 834 $	239 729 $	312 035 $	70 $	551 834 $

d) Prêts douteux[1), 2)]

	2019			2018		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Prêts douteux, montant brut[1)]	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Prêts douteux, montant brut[1)]	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	**1 830 $**	**325 $**	**1 505 $**	1 797 $	360 $	1 437 $
Prêts personnels	**1 094**	**591**	**503**	1 069	644	425
Prêts sur cartes de crédit	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**2 211**	**679**	**1 532**	2 264	673	1 591
Total	**5 135 $**	**1 595 $**	**3 540 $**	5 130 $	1 677 $	3 453 $
Par secteurs géographiques						
Canada	**1 133 $**	**375 $**	**758 $**	999 $	381 $	618 $
États-Unis	**94**	**5**	**89**	80	25	55
Mexique	**485**	**178**	**307**	359	164	195
Pérou	**642**	**332**	**310**	581	317	264
Chili	**844**	**180**	**664**	753	158	595
Colombie	**505**	**151**	**354**	619	159	460
Autres pays	**1 432**	**374**	**1 058**	1 739	473	1 266
Total	**5 135 $**	**1 595 $**	**3 540 $**	5 130 $	1 677 $	3 453 $

1) Les revenus d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts douteux au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont totalisé 51 $ (2018 – 49 $).
2) Des revenus d'intérêts supplémentaires d'environ 384 $ auraient été comptabilisés si les prêts susmentionnés n'avaient pas été classés dans les prêts douteux (2018 – 370 $).

e) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

i) Principales données d'entrée et hypothèses clés

L'évaluation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque se fait selon une méthode en trois étapes fondée sur l'ampleur de la détérioration de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Le résultat est obtenu à l'aide de modèles complexes utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leur interdépendance. Les principaux facteurs comprennent notamment :

- la modification de la notation de risque de l'emprunteur ou de l'instrument en raison de l'évolution de la qualité de leur crédit;
- la variation des volumes de transaction;
- l'évolution du contexte macroéconomique dont tiennent compte les variables utilisées dans les modèles (notamment, la croissance du PIB, les taux de chômage, les prix des marchandises et les indices de prix de l'immobilier) qui sont le plus étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent;
- la modification des scénarios macroéconomiques et la pondération des probabilités au sein de chaque scénario;
- la migration des emprunteurs entre les trois étapes.

La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide de trois scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes (scénario de base, scénario optimiste et scénario pessimiste). La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives qui serviront à établir le compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examens et de contrôles importants, et ils prennent en compte des jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées.

ii) Principales variables macroéconomiques

Le tableau suivant présente certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour estimer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Dans le cas du scénario de base et des scénarios optimistes et pessimistes, les projections sont présentées pour les 12 prochains mois et pour la période prévisionnelle restante, ce qui constitue une projection à moyen terme.

Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués pour certains portefeuilles ou territoires à titre d'ajustements temporaires dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, notamment la survenance de perturbations économiques ou politiques.

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste	
2019	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Canada						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**1,9**	**1,8**	**2,4**	**2,5**	**1,3**	**1,2**
Taux de chômage moyen (%)	**5,8**	**5,8**	**5,6**	**4,6**	**6,1**	**7,0**
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	**1,4**	**2,3**	**1,6**	**3,5**	**1,2**	**1,2**
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	**2,3**	**4,3**	**2,7**	**5,2**	**2,0**	**3,4**
Taux de change moyen $ US / $ CA	**1,29**	**1,22**	**1,28**	**1,19**	**1,30**	**1,26**
États-Unis						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**1,8**	**1,8**	**2,3**	**2,5**	**1,4**	**1,2**
Taux de chômage moyen (%)	**3,9**	**4,1**	**3,7**	**3,6**	**4,0**	**4,6**
Mexique						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**0,5**	**1,8**	**1,0**	**2,7**	**0,0**	**0,9**
Taux de chômage moyen (%)	**3,9**	**4,4**	**3,7**	**3,6**	**4,0**	**5,2**
Chili						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**3,3**	**3,0**	**4,5**	**4,9**	**2,2**	**1,2**
Taux de chômage moyen (%)	**6,4**	**5,8**	**6,0**	**3,1**	**6,9**	**8,4**
Pérou						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**3,4**	**3,6**	**4,3**	**4,7**	**2,5**	**2,6**
Taux de chômage moyen (%)	**6,5**	**6,7**	**6,0**	**5,1**	**7,0**	**8,3**
Colombie						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**3,4**	**3,4**	**4,5**	**4,5**	**2,3**	**2,4**
Taux de chômage moyen (%)	**9,4**	**8,3**	**8,7**	**6,5**	**10,0**	**10,1**
Antilles						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	**3,9**	**4,1**	**5,1**	**5,3**	**2,8**	**2,8**
Monde						
Prix du pétrole WTI moyen, $ US/b	**54**	**59**	**56**	**73**	**53**	**48**
Prix du cuivre moyen, $ US/lb	**2,74**	**3,14**	**2,78**	**3,49**	**2,70**	**2,85**
Croissance mondiale du PIB, pondérée selon la PPA, variation annuelle (%)	**3,03**	**3,51**	**3,91**	**4,63**	**2,14**	**2,41**

2018	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Canada						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,2	1,7	2,6	2,1	1,7	1,2
Taux de chômage moyen (%)	5,9	5,9	5,7	5,0	6,2	6,8
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	2,1	2,9	2,3	3,7	2,0	2,1
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	5,1	3,7	5,4	4,1	4,9	3,3
Taux de change moyen $ US / $ CA	1,24	1,24	1,24	1,20	1,25	1,27
États-Unis						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,7	1,7	3,3	2,4	1,9	1,0
Taux de chômage moyen (%)	4,0	4,1	3,7	3,2	4,3	5,0
Mexique						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,0	2,3	2,7	3,2	1,3	1,4
Taux de chômage moyen (%)	3,7	4,2	3,5	3,4	4,0	4,9
Chili						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,9	3,5	5,0	4,8	2,7	2,3
Taux de chômage moyen (%)	6,2	6,4	5,8	4,5	6,7	8,3
Pérou						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,9	3,7	4,8	4,7	3,1	2,5
Taux de chômage moyen (%)	6,3	6,1	5,7	4,5	6,8	7,7
Colombie						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,3	3,2	4,0	4,2	3,0	2,2
Taux de chômage moyen (%)	9,1	8,8	8,7	7,4	9,3	10,0
Antilles						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	4,0	4,1	5,2	5,4	2,8	2,9
Monde						
Prix du pétrole WTI moyen, $ US/b	71	67	75	84	67	54
Prix du cuivre moyen, $ US/lb	2,91	3,11	2,98	3,44	2,84	2,84
Croissance mondiale du PIB, pondérée selon la PPA, variation annuelle (%)	3,58	3,46	4,47	4,53	2,67	2,41

iii) Sensibilité

La pondération de ces divers scénarios a fait passer notre compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers pris en compte aux étapes 1 et 2, par rapport à notre scénario de base, de 3 534 millions de dollars (2018 – 3 467 millions de dollars) à 3 551 millions de dollars (2018 – 3 475 millions de dollars). En utilisant uniquement notre scénario pessimiste pour évaluer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de ces actifs, notre compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers productifs serait supérieur de 164 millions de dollars au compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au 31 octobre 2019 (2018 – 143 millions de dollars). Les résultats réels différeront du scénario pessimiste, puisque ce dernier ne tient pas compte de la migration des expositions ni des changements qui surviendraient dans le portefeuille en raison des mesures d'atténuation des risques et d'autres facteurs.

Selon nos scénarios actuels fondés sur des pondérations probabilistes, si tous nos actifs financiers productifs en étaient à l'étape 1, reflétant des pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances serait inférieur de 450 millions de dollars (2018 – 453 millions de dollars) au compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers productifs.

iv) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

(en millions de dollars)	Solde au 1er novembre 2018	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 octobre 2019
Prêts hypothécaires à l'habitation	**678 $**	**104 $**	**(74)$**	**(28)$**	**680 $**
Prêts personnels	**2 109**	**1 489**	**(1 534)**	**1**	**2 065**
Prêts sur cartes de crédit	**1 213**	**1 161**	**(1 105)**	**(14)**	**1 255**
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**1 147**	**274**	**(229)**	**(53)**	**1 139**
	5 147 $	**3 028 $**	**(2 942)$**	**(94)$**	**5 139 $**
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	**5 065 $**				**5 077 $**
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations	**8**				**6**
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan	**74**				**56**

(en millions de dollars)	Solde au 1er novembre 2017	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 octobre 2018
Prêts hypothécaires à l'habitation	717 $	104 $	(123)$	(20)$	678 $
Prêts personnels	1 879	1 411	(1 166)	(15)	2 109
Prêts sur cartes de crédit	1 163	898	(854)	6	1 213
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 261	166	(208)	(72)	1 147
	5 020 $	2 579 $	(2 351)$	(101)$	5 147 $
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	4 920 $				5 065 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations	16				8
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan	84				74

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	**126 $**	**229 $**	**325 $**	**680 $**
Prêts personnels	**609**	**865**	**591**	**2 065**
Prêts sur cartes de crédit	**424**	**831**	**–**	**1 255**
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**153**	**245**	**679**	**1 077**
Total[1)]	**1 312 $**	**2 170 $**	**1 595 $**	**5 077 $**

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques et les risques de crédit liés à des éléments hors bilan, totalisant 68 $.

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	112 $	206 $	360 $	678 $
Prêts personnels	578	887	644	2 109
Prêts sur cartes de crédit	401	812	–	1 213
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	132	260	673	1 065
Total[1)]	1 223 $	2 165 $	1 677 $	5 065 $

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques et les risques de crédit liés à des éléments hors bilan, totalisant 89 $.

Le tableau qui suit présente les variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2019 Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Au 31 octobre 2018 Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**112 $**	**206 $**	**360 $**	**678 $**	103 $	214 $	400 $	717 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation[1]	**(88)**	**27**	**117**	**56**	(131)	5	151	25
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	**58**	**–**	**–**	**58**	88	–	–	88
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	**(1)**	**(9)**	**–**	**(10)**	(2)	(7)	–	(9)
Changements de modèles et de méthodes	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	**61**	**(52)**	**(9)**	**–**	77	(65)	(12)	–
Étape 2	**(15)**	**108**	**(93)**	**–**	(18)	106	(88)	–
Étape 3	**–**	**(44)**	**44**	**–**	–	(39)	39	–
Radiations, montant brut	**–**	**–**	**(100)**	**(100)**	–	–	(219)	(219)
Recouvrements	**–**	**–**	**26**	**26**	–	–	96	96
Variations des taux de change et autres variations[6]	**(1)**	**(7)**	**(20)**	**(28)**	(5)	(8)	(7)	(20)
Solde à la clôture de l'exercice[2]	**126 $**	**229 $**	**325 $**	**680 $**	112 $	206 $	360 $	678 $
Prêts personnels								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**578 $**	**887 $**	**644 $**	**2 109 $**	477 $	802 $	600 $	1 879 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation[1]	**(597)**	**561**	**1 246**	**1 210**	(670)	629	1 015	974
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	**460**	**–**	**–**	**460**	615	–	–	615
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	**(81)**	**(100)**	**–**	**(181)**	(82)	(96)	–	(178)
Changements de modèles et de méthodes	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	**458**	**(450)**	**(8)**	**–**	453	(442)	(11)	–
Étape 2	**(198)**	**281**	**(83)**	**–**	(189)	284	(95)	–
Étape 3	**(4)**	**(321)**	**325**	**–**	(4)	(286)	290	–
Radiations, montant brut	**–**	**–**	**(1 818)**	**(1 818)**	–	–	(1 441)	(1 441)
Recouvrements	**–**	**–**	**284**	**284**	–	–	275	275
Variations des taux de change et autres variations[6]	**(7)**	**7**	**1**	**1**	(22)	(4)	11	(15)
Solde à la clôture de l'exercice[2]	**609 $**	**865 $**	**591 $**	**2 065 $**	578 $	887 $	644 $	2 109 $
Prêts sur cartes de crédit								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**401 $**	**812 $**	**– $**	**1 213 $**	364 $	799 $	– $	1 163 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation[1]	**(356)**	**543**	**785**	**972**	(276)	448	593	765
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	**312**	**–**	**–**	**312**	329	–	–	329
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	**(59)**	**(64)**	**–**	**(123)**	(91)	(105)	–	(196)
Changements de modèles et de méthodes	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	**263**	**(263)**	**–**	**–**	259	(259)	–	–
Étape 2	**(131)**	**131**	**–**	**–**	(162)	162	–	–
Étape 3	**–**	**(293)**	**293**	**–**	(1)	(239)	240	–
Radiations, montant brut	**–**	**–**	**(1 324)**	**(1 324)**	–	–	(1 104)	(1 104)
Recouvrements	**–**	**–**	**219**	**219**	–	–	250	250
Variations des taux de change et autres variations[6]	**(6)**	**(35)**	**27**	**(14)**	(21)	6	21	6
Solde à la clôture de l'exercice[2]	**424 $**	**831 $**	**– $**	**1 255 $**	401 $	812 $	– $	1 213 $
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**173 $**	**291 $**	**675 $**	**1 139 $**	178 $	307 $	760 $	1 245 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation[1]	**(47)**	**50**	**305**	**308**	(93)	6	264	177
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	**178**	**–**	**–**	**178**	322	–	–	322
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	**(141)**	**(27)**	**(27)**	**(195)**	(108)	(164)	(68)	(340)
Changements de modèles et de méthodes	**(9)**	**(5)**	**–**	**(14)**	3	14	–	17
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	**55**	**(55)**	**–**	**–**	63	(58)	(5)	–
Étape 2	**(15)**	**18**	**(3)**	**–**	(187)	218	(31)	–
Étape 3	**–**	**(7)**	**7**	**–**	(2)	(30)	32	–
Radiations, montant brut	**–**	**–**	**(274)**	**(274)**	–	–	(276)	(276)
Recouvrements	**–**	**–**	**45**	**45**	–	–	68	68
Variations des taux de change et autres variations	**(3)**	**(2)**	**(49)**	**(54)**	(3)	(2)	(69)	(74)
Solde à la clôture de la période incluant l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan[2]	**191 $**	**263 $**	**679 $**	**1 133 $**	173 $	291 $	675 $	1 139 $
Moins : Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan[2),3)]	**38**	**18**	**–**	**56**	41	31	2	74
Solde à la clôture de l'exercice[2]	**153 $**	**245 $**	**679 $**	**1 077 $**	132 $	260 $	673 $	1 065 $

1) Comprend les variations de risque de crédit qui découlent des augmentations importantes du risque de crédit, les variations du risque de crédit qui ne découlent pas des transferts entre les étapes, les changements dans les données et les hypothèses des modèles ainsi que les changements découlant des prélèvements au titre des engagements non prélevés.

2) Les revenus d'intérêts sur les prêts douteux pour les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les prêts sur cartes de crédit et les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont totalisé 384 $ (2018 – 370 $).
3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.
4) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.
5) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, les modalités contractuelles de certains actifs financiers ont été modifiées et la modification n'a pas entraîné de décomptabilisation. Le coût amorti des prêts qui ont été modifiés à la troisième étape avant la modification s'est chiffré à 205 $.
6) Les cessions sont incluses dans les variations des taux de change et autres variations.

f) Valeur comptable des expositions en fonction de la notation de risque

Prêts hypothécaires à l'habitation	Au 31 octobre 2019				Au 31 octobre 2018			
Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total
Très faible	**151 824 $**	**405 $**	**– $**	**152 229 $**	146 461 $	307 $	– $	146 768 $
Faible	**61 317**	**489**	**–**	**61 806**	58 154	378	–	58 532
Moyenne	**14 476**	**1 059**	**–**	**15 535**	11 689	972	–	12 661
Élevée	**1 404**	**3 309**	**–**	**4 713**	1 615	3 515	–	5 130
Très élevée	**11**	**1 728**	**–**	**1 739**	25	1 779	–	1 804
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation[2]	**26 497**	**3 820**	**–**	**30 317**	23 139	3 526	–	26 665
Défaut	**–**	**–**	**1 830**	**1 830**	–	–	1 797	1 797
Total	**255 529**	**10 810**	**1 830**	**268 169**	241 083	10 477	1 797	253 357
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**126**	**229**	**325**	**680**	112	206	360	678
Valeur comptable	**255 403 $**	**10 581 $**	**1 505 $**	**267 489 $**	240 971 $	10 271 $	1 437 $	252 679 $

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.
2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts personnels	Au 31 octobre 2019				Au 31 octobre 2018			
Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total
Très faible	**29 988 $**	**92 $**	**– $**	**30 080 $**	30 660 $	66 $	– $	30 726 $
Faible	**26 928**	**263**	**–**	**27 191**	26 039	151	–	26 190
Moyenne	**8 961**	**396**	**–**	**9 357**	8 315	402	–	8 717
Élevée	**7 472**	**3 617**	**–**	**11 089**	6 686	3 647	–	10 333
Très élevée	**44**	**1 604**	**–**	**1 648**	58	1 362	–	1 420
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation[2]	**15 973**	**2 199**	**–**	**18 172**	15 452	2 112	–	17 564
Défaut	**–**	**–**	**1 094**	**1 094**	–	–	1 069	1 069
Total	**89 366**	**8 171**	**1 094**	**98 631**	87 210	7 740	1 069	96 019
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**609**	**865**	**591**	**2 065**	578	887	644	2 109
Valeur comptable	**88 757 $**	**7 306 $**	**503 $**	**96 566 $**	86 632 $	6 853 $	425 $	93 910 $

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.
2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts sur cartes de crédit	Au 31 octobre 2019				Au 31 octobre 2018			
Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Très faible	**1 509 $**	**9 $**	**– $**	**1 518 $**	1 418 $	5 $	– $	1 423 $
Faible	**2 580**	**17**	**–**	**2 597**	2 436	14	–	2 450
Moyenne	**3 688**	**34**	**–**	**3 722**	3 358	71	–	3 429
Élevée	**3 139**	**1 424**	**–**	**4 563**	2 929	1 455	–	4 384
Très élevée	**23**	**735**	**–**	**758**	37	697	–	734
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation[1]	**3 217**	**1 413**	**–**	**4 630**	2 906	1 159	–	4 065
Défaut	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Total	**14 156**	**3 632**	**–**	**17 788**	13 084	3 401	–	16 485
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**424**	**831**	**–**	**1 255**	401	812	–	1 213
Valeur comptable	**13 732 $**	**2 801 $**	**– $**	**16 533 $**	12 683 $	2 589 $	– $	15 272 $

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux particuliers	Au 31 octobre 2019				Au 31 octobre 2018			
Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Très faible	**77 614 $**	**1 $**	**– $**	**77 615 $**	72 321 $	– $	– $	72 321 $
Faible	**17 787**	**–**	**–**	**17 787**	16 531	2	–	16 533
Moyenne	**6 218**	**80**	**–**	**6 298**	6 029	79	–	6 108
Élevée	**2 408**	**462**	**–**	**2 870**	2 631	670	–	3 301
Très élevée	**12**	**64**	**–**	**76**	26	367	–	393
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation[1]	**11 167**	**2 673**	**–**	**13 840**	14 774	3 364	–	18 138
Défaut	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Valeur comptable	**115 206 $**	**3 280 $**	**– $**	**118 486 $**	112 312 $	4 482 $	– $	116 794 $

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Au 31 octobre 2019				Au 31 octobre 2018			
Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total
Première qualité	**105 033 $**	**1 025 $**	**– $**	**106 058 $**	87 047 $	3 770 $	– $	90 817 $
Qualité inférieure	**93 117**	**6 527**	**–**	**99 644**	83 730	9 706	–	93 436
Sous surveillance	**53**	**2 957**	**–**	**3 010**	130	2 689	–	2 819
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation[2]	**1 962**	**87**	**–**	**2 049**	1 050	652	–	1 702
Défaut	**–**	**–**	**2 211**	**2 211**	–	–	2 264	2 264
Total	**200 165**	**10 596**	**2 211**	**212 972**	171 957	16 817	2 264	191 038
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**153**	**245**	**679**	**1 077**	132	260	673	1 065
Valeur comptable	**200 012 $**	**10 351 $**	**1 532 $**	**211 895 $**	171 825 $	16 557 $	1 591 $	189 973 $

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.
2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Au 31 octobre 2019				Au 31 octobre 2018			
Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total
Première qualité	**176 926 $**	**980 $**	**– $**	**177 906 $**	159 880 $	1 663 $	– $	161 543 $
Qualité inférieure	**55 238**	**4 225**	**–**	**59 463**	56 001	3 445	–	59 446
Sous surveillance	**8**	**774**	**–**	**782**	81	977	–	1 058
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation[2]	**1 808**	**207**	**–**	**2 015**	2 178	28	–	2 206
Défaut	**–**	**–**	**153**	**153**	–	–	4	4
Total	**233 980**	**6 186**	**153**	**240 319**	218 140	6 113	4	224 257
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**38**	**18**	**–**	**56**	41	31	2	74
Valeur comptable	**233 942 $**	**6 168 $**	**153 $**	**240 263 $**	218 099 $	6 082 $	2 $	224 183 $

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.
2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

g) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux[1]

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux selon la politique de la Banque.

	2019				2018			
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus[2]	Total	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus[2]	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	**1 128 $**	**526 $**	**– $**	**1 654 $**	1 290 $	521 $	– $	1 811 $
Prêts personnels	**624**	**330**	**–**	**954**	609	322	–	931
Prêts sur cartes de crédit	**278**	**179**	**417**	**874**	231	154	353	738
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**188**	**89**	**–**	**277**	167	40	–	207
Total	**2 218 $**	**1 124 $**	**417 $**	**3 759 $**	2 297 $	1 037 $	353 $	3 687 $

1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
2) Tous les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours sont considérés comme douteux, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit, qui sont considérées comme étant des prêts douteux lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours.

h) Prêts dépréciés dès leur acquisition

Certains actifs financiers, notamment les prêts, sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale au moment de leur acquisition ou de leur montage. Le tableau qui suit présente les détails de ces actifs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Solde du principal impayé[1]	**489 $**	548 $
Ajustements de la juste valeur au titre du crédit	**(125)**	(168)
Valeur comptable	**364**	380
Compte de correction de valeur à l'étape 3	**(9)**	–
Valeur comptable, déduction faite du compte de correction de valeur connexe	**355 $**	380 $

1) Représente le montant de l'encours en principal, déduction faite des radiations.

14 Décomptabilisation d'actifs financiers

Titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires (des « TH ») aux termes du Programme des TH de la *Loi nationale sur l'habitation* (le « Programme des TH LNH ») cautionné par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (la « SCHL »). Les TH créés aux termes de ce programme sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH »), organisme gouvernemental, dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC »), ou encore à des tiers investisseurs. La FCH émet des titres en faveur de tiers investisseurs.

La vente de prêts hypothécaires dans le cadre du programme susmentionné ne satisfait pas aux exigences de décomptabilisation, la Banque conservant le risque de remboursement par anticipation et le risque de taux d'intérêt associés à ces prêts, lesquels risques constituent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés.

Les prêts hypothécaires transférés demeurent pris en compte sous « Prêts hypothécaires à l'habitation » dans l'état consolidé de la situation financière. Le produit en trésorerie tiré du transfert est traité comme un emprunt garanti et est comptabilisé sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » dans l'état consolidé de la situation financière.

La valeur comptable des actifs transférés qui ne réunissent pas les critères de décomptabilisation et des passifs connexes est présentée ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019[1]	2018[1]
Actifs		
Valeur comptable des prêts hypothécaires à l'habitation	**20 885 $**	20 498 $
Autres actifs connexes[2]	**4 364**	2 679
Passifs		
Valeur comptable des passifs connexes	**22 786**	21 459

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 25 453 $ (2018 – 23 237 $) et la juste valeur des passifs connexes, à 25 112 $ (2018 – 22 468 $), ce qui correspond à une position nette de 341 $ (2018 – 769 $).
2) Ces montants comprennent les fonds détenus en fiducie ainsi que les actifs de placement autorisés par la FCH acquis aux termes du compte de réinvestissement du capital que la Banque doit maintenir afin de pouvoir participer aux programmes.

Titrisation de marges de crédit personnelles, de prêts sur cartes de crédit et de prêts automobiles

La Banque titrise une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles, cartes de crédit et prêts automobiles non garantis au moyen d'entités structurées consolidées. Ces créances demeurent prises en compte dans les « Prêts personnels » et les « Prêts sur cartes de crédit » à l'état consolidé de la situation financière. De plus amples renseignements sont fournis à la note 15.

Titres mis en pension et titres prêtés

La Banque conclut des transactions de mise en pension et de prêt de titres dans le cadre desquelles elle transfère des actifs en s'engageant à les racheter à une date ultérieure et conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Les actifs transférés demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs transférés et des passifs connexes :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019[1]	2018[1]
Valeur comptable des actifs connexes à ce qui suit :		
Titres mis en pension[2]	**110 879 $**	82 816 $
Titres prêtés	**50 300**	49 718
Total	**161 179**	132 534
Valeur comptable des passifs connexes[3]	**124 083 $**	101 257 $

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 161 179 $ (2018 – 132 534 $) et la juste valeur des passifs connexes, à 124 083 $ (2018 – 101 257 $), ce qui correspond à une position nette de 37 096 $ (2018 – 31 277 $).
2) Compte non tenu du surnantissement des actifs.
3) Les passifs au titre des conventions de prêt de titres ne comprennent que les montants liés aux garanties en trésorerie reçues. Dans la plupart des cas, les garanties sont données sous forme de titres.

15 Entités structurées

a) Entités structurées consolidées

Fonds multicédants américain

Le fonds multicédants parrainé par la Banque aux États-Unis achète des actifs financiers de première qualité auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs bénéficiant d'une cote élevée. Les vendeurs continuent de gérer les actifs financiers et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie.

Chacun des actifs achetés par le fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie qui lui est propre, fournie par la Banque sous la forme d'une convention d'achat d'actifs liquides (une « CAAL »). L'objet premier de la facilité de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où le fonds multicédants se trouverait dans l'incapacité d'émettre du papier commercial adossé à des actifs sur le marché. L'agent administratif peut exiger de la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, qu'elle s'exécute conformément aux CAAL applicables, auquel cas la Banque est tenue d'acheter une participation dans les actifs connexes détenus par le fonds multicédants. La Banque n'est pas tenue de s'exécuter conformément aux CAAL si le fonds multicédants lui-même devient insolvable.

Les conventions de liquidités que la Banque a conclues avec le fonds multicédants exigent de celle-ci qu'elle finance la valeur nominale intégrale des actifs, y compris les actifs en souffrance, s'il en est, du fonds multicédants. Cette facilité sert à éponger les pertes relatives aux actifs en souffrance, s'il en est, qui sont en sus des pertes assumées par les rehaussements de crédit propres à des actifs particuliers. En outre, la Banque détient les billets subordonnés émis par le fonds multicédants.

L'exposition de la Banque liée au fonds multicédants américain aux termes de la CAAL, y compris l'obligation d'acheter des actifs en souffrance et le placement de la Banque dans le billet subordonné du fonds multicédants, oblige la Banque à éponger les pertes qui pourraient être importantes au regard de celui-ci, ce qui, de concert avec sa capacité de diriger les activités du fonds multicédants, fait en sorte que la Banque consolide le fonds multicédants américain.

La majorité des actifs du fonds multicédants sont inclus dans les « Prêts aux entreprises et aux administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Des restrictions contractuelles existent à l'égard de la capacité du fonds multicédants américain consolidé par la Banque de transférer des fonds à cette dernière. La banque ne peut accéder aux actifs du fonds multicédants aux termes des accords pertinents. La Banque n'a aucun droit à l'égard des actifs du fonds multicédants. Dans le cours normal des activités, les actifs du fonds multicédants ne peuvent servir qu'à régler les obligations de ce dernier.

Structures de financement bancaire

La Banque a recours à des structures de financement pour faciliter le financement économique de ses propres activités, y compris l'émission d'obligations sécurisées et de billets. Ces structures comprennent la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia, la Fiducie de créances Halifax, Trillium Credit Card Trust II et les fiducies Securitized Term Auto Receivables Trust 2016-1, 2017-1, 2017-2, 2018-1, 2018-2 et 2019-1.

Les activités de ces entités structurées se limitent généralement à la détention de participations dans un groupe d'actifs ou de créances générés par la Banque.

Ces entités structurées sont consolidées, la Banque ayant le pouvoir décisionnel et la capacité d'utiliser son pouvoir pour influer sur les rendements de la Banque.

Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia

La Banque a un programme enregistré d'obligations sécurisées au moyen duquel elle émet des titres de créance garantis par la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia (la « société en commandite »). Dans le cadre de ce programme, la Société en commandite achète des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Au 31 octobre 2019, des obligations sécurisées de 26 milliards de dollars (2018 – 29,1 milliards de dollars) étaient en circulation et prises en compte dans les « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Les obligations sécurisées en circulation de la Banque sont libellées en dollars américains, en dollars australiens, en livres sterling, en francs suisses et en euros. Au 31 octobre 2019, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces obligations sécurisées étaient des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés libellés en dollars canadiens de 27,2 milliards de dollars (2018 – 30,7 milliards de dollars).

Fiducie de titrisation de marges de crédit personnelles

La Banque titrise une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles non garanties canadiennes (les « créances ») au moyen de la Fiducie de créances Halifax (« Halifax »), entité structurée parrainée par la Banque. Halifax émet des billets en faveur d'investisseurs tiers, et le produit est affecté à l'acquisition de participations conjointes dans des créances montées par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite aux participations achetées.

La Banque est responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives d'Halifax. Les billets subordonnés émis par Halifax sont détenus par la Banque. Au 31 octobre 2019, des billets de 0,5 milliard de dollars (2018 – 1 milliard de dollars) étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2019, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets s'élevaient à 0,6 milliard de dollars (2018 – 1,3 milliard de dollars).

Fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit

La Banque titrise une partie de ses créances sur cartes de crédit canadiennes (les « créances ») au moyen de Trillium Credit Card Trust II (« Trillium »), entité structurée parrainée par la Banque. Trillium émet des billets de premier rang et des billets subordonnés en faveur d'investisseurs tiers ou de la Banque. Le produit de ces émissions est affecté à l'achat de participations en copropriété dans des créances montées par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation achetée.

La Banque est responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives de Trillium. Au 31 octobre 2019, des billets de catégorie A de 2,5 milliards de dollars américains (3,2 milliards de dollars canadiens) (2018 – 1,2 milliard de dollars américains, soit 1,6 milliard de dollars canadiens) et des billets subordonnés de catégories B et C de 109 millions de dollars américains (143 millions de dollars canadiens) (2018 – néant) étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2019, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets étaient constitués de créances sur cartes de crédit libellées en dollars canadiens s'élevant à 3,7 milliards de dollars (2018 – 1,8 milliard de dollars).

Fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles

La Banque titrise une partie de ses créances sur prêts automobiles canadiens (les « créances ») au moyen des Securitized Term Auto Receivables Trust 2016-1, 2017-1, 2017-2, 2018-1, 2018-2 et 2019-1 (les « entités START »), chaque entité étant une entité structurée parrainée par la Banque. Les entités START émettent des billets de catégorie A en faveur d'investisseurs tiers et peuvent émettre des billets de catégorie A ou des billets subordonnés en faveur de la Banque, et le produit de ces émissions est affecté à l'acquisition d'un groupe choisi de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers auprès de la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite aux créances.

La Banque est responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives des entités START. Les billets subordonnés émis par les entités START sont détenus par la Banque. Au 31 octobre 2019, les billets de catégorie A émis en faveur de tiers suivants étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière : 1,4 milliard de dollars américains (1,8 milliard de dollars canadiens) (2018 – 1,8 milliard de dollars américains, soit 2,4 milliards de dollars canadiens). Au 31 octobre 2019, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets étaient des créances sur prêts automobiles canadiennes libellées en dollars canadiens s'élevant à 2,3 milliards de dollars (2018 – 3,0 milliards de dollars).

Autres

Les actifs des autres entités structurées consolidées sont composés de titres, de dépôts auprès d'autres banques et d'autres actifs visant à répondre aux besoins de la Banque et à ceux de ses clients.

b) Entités structurées non consolidées

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les autres entités structurées dans lesquelles la Banque détient une participation importante, mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle et que, par conséquent, elle ne consolide pas. En règle générale, il y a participation importante si la Banque est exposée à 10 % ou plus du risque de perte maximal de l'entité structurée non consolidée.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2019 Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Structures de financement par fonds propres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	**2 576 $**	**3 114 $**	**833 $**	**6 523 $**
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Titres détenus à des fins de transaction	**3**	**–**	**–**	**3**
Titres de placement	**–**	**1 124**	**10**	**1 134**
Prêts[1]	**–**	**1 070**	**44**	**1 114**
	3	**2 194**	**54**	**2 251**
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	**–**	**–**	**779**	**779**
Instruments financiers dérivés	**1**	**–**	**–**	**1**
	1	**–**	**779**	**780**
Risque de perte maximal de la Banque	**2 579 $**	**2 194 $**	**54 $**	**4 827 $**

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2018 Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Structures de financement par fonds propres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	3 216 $	4 488 $	1 520 $	9 224 $
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Titres détenus à des fins de transaction	3	–	–	3
Titres de placement	–	1 054	17	1 071
Prêts[1]	–	978	45	1 023
	3	2 032	62	2 097
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	1 458	1 458
Instruments financiers dérivés	6	–	–	6
	6	–	1 458	1 464
Risque de perte maximal de la Banque	3 219 $	2 032 $	62 $	5 313 $

1) Les soldes des prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Le risque de perte maximal de la Banque représente le montant notionnel des garanties, des facilités de trésorerie et des autres mécanismes de soutien au crédit offerts à l'entité structurée, le montant exposé au risque de crédit de certains contrats dérivés conclus avec les entités et le montant investi lorsque la Banque détient une participation dans l'entité structurée. La Banque a inscrit un montant de 2,2 milliards de dollars (2018 – 2 milliards de dollars) à son état consolidé de la situation financière au 31 octobre 2019 au titre du risque de perte maximal total, montant qui correspond essentiellement à sa participation dans les entités structurées.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants canadiens. Les fonds multicédants achètent des actifs auprès de tiers indépendants (les « vendeurs) au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Les vendeurs continuent de gérer les actifs et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie. La Banque ne détient aucun droit sur ces actifs, étant donné qu'ils sont disponibles pour couvrir les obligations des programmes respectifs, mais elle gère, contre rémunération, les programmes de vente de papier commercial. Pour assurer le remboursement du papier commercial en temps opportun, chaque groupe d'actifs financé par les fonds multicédants est assorti d'une CAAL qui lui est propre, conclue avec la Banque. Aux termes de la CAAL, la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, est tenue d'acheter les actifs qui ne sont pas en souffrance, lesquels sont transférés par le fonds multicédants au coût initialement payé par celui-ci, comme l'indique le tableau ci-dessus. Aux termes des conventions de liquidités, la Banque n'est habituellement pas tenue d'acheter les actifs en souffrance. De plus, la Banque n'a fourni aucun rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme au titre de ces fonds multicédants. La Banque fournit des facilités de trésorerie supplémentaires à ces fonds multicédants jusqu'à concurrence de 1,2 milliard de dollars (2018 – 0,8 milliard de dollars) en fonction de leurs acquisitions futures d'actifs.

Bien que la Banque détienne le pouvoir sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants canadiens.

Entités de financement structuré
La Banque détient une participation dans des entités structurées utilisées pour aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Pour ces types de structures, la Banque peut agir en tant qu'administrateur, investisseur ou une combinaison des deux.

Structures de financement par fonds propres
Ces entités sont conçues pour transférer le risque de crédit de la Banque aux porteurs de titres. En conséquence, la Banque n'est pas exposée ni n'a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités.

c) Autres entités parrainées par la Banque non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris des fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou inexistante à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle est très impliquée dans la conception et la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et l'obligation de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. La Banque estime que les fonds communs de placement et les sociétés de son groupe constituent des entités parrainées.

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les revenus des entités parrainées par la Banque non consolidées.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019			2018		
	Fonds[1]	Sociétés du groupe Scotia	Total	Fonds[1]	Sociétés du groupe Scotia	Total
Revenus	**2 189 $**	**1 $**	**2 190 $**	2 118 $	3 $	2 121 $

1) Comprend les fonds communs de placement, les autres fonds et les fiducies.

La quasi-totalité des revenus tiré des fonds communs de placement et des sociétés du groupe Scotia est présentée à titre de revenus autres que d'intérêts – fonds communs de placement.

16 Immobilisations corporelles

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Matériel	Actifs technologiques	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde au 31 octobre 2017	1 722 $	1 892 $	2 088 $	1 410 $	7 112 $
Acquisitions	214	96	186	97	593
Entrées	142	56	141	148	487
Sorties	(231)	(38)	(33)	(49)	(351)
Écarts de conversion et autres	36	95	(86)	(21)	24
Solde au 31 octobre 2018	**1 883 $**	**2 101 $**	**2 296 $**	**1 585 $**	**7 865 $**
Acquisitions	**61**	**82**	**44**	**48**	**235**
Entrées	**560**	**139**	**166**	**60**	**925**
Sorties	**(631)**	**(171)**	**(66)**	**(85)**	**(953)**
Écarts de conversion et autres	**(130)**	**3**	**(68)**	**7**	**(188)**
Solde au 31 octobre 2019	**1 743 $**	**2 154 $**	**2 372 $**	**1 615 $**	**7 884 $**
Cumul des amortissements					
Solde au 31 octobre 2017	686 $	1 450 $	1 719 $	876 $	4 731 $
Amortissement	62	80	143	69	354
Sorties	(56)	(35)	(24)	(17)	(132)
Écarts de conversion et autres	13	174	10	31	228
Solde au 31 octobre 2018	**705 $**	**1 669 $**	**1 848 $**	**959 $**	**5 181 $**
Amortissement	**56**	**83**	**179**	**84**	**402**
Sorties	**(134)**	**(58)**	**(68)**	**(75)**	**(335)**
Écarts de conversion et autres	**45**	**(63)**	**(24)**	**9**	**(33)**
Solde au 31 octobre 2019	**672 $**	**1 631 $**	**1 935 $**	**977 $**	**5 215 $**
Valeur comptable nette					
Solde au 31 octobre 2018	1 178 $	432 $	448 $	626 $	2 684 $[1]
Solde au 31 octobre 2019	**1 071 $**	**523 $**	**437 $**	**638 $**	**2 669 $[1]**

1) Comprend des immeubles de placement de 38 $ (2018 – 36 $).

17 Participations dans des sociétés associées

La Banque a des participations importantes avec les sociétés associées qui suivent :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019 Pays de constitution	Nature des activités	Pourcentage de participation	Date des états financiers[1]	Valeur comptable	2018 Valeur comptable
Thanachart Bank Public Company Limited[2]	**Thaïlande**	**Services bancaires**	**49,00 %**	**31 octobre 2019**	**3 554 $**	2 961 $
Division des Services Financiers de Canadian Tire[3]	**Canada**	**Services financiers**	**20,00 %**	**30 septembre 2019**	**529**	518
Bank of Xi'an Co. Ltd.[4]	**Chine**	**Services bancaires**	**17,99 %**	**30 septembre 2019**	**815**	772
Maduro & Curiel's Bank N.V.[5]	**Curaçao**	**Services bancaires**	**48,10 %**	**30 septembre 2019**	**327**	304

1) Reflète la date des plus récents états financiers. Lorsqu'ils sont disponibles, des états financiers dressés par la direction de la société associée ou d'autres informations publiées sont utilisés pour estimer les variations au chapitre de la participation de la Banque depuis les plus récents états financiers.
2) Se reporter à la note 37, « Acquisitions et cessions ».
3) Canadian Tire a une option lui permettant de vendre à la Banque une participation supplémentaire de 29 % d'ici les 10 prochaines années, à la juste valeur alors en vigueur, laquelle pourra être réglée, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou de trésorerie. Après cette période de 10 ans, et ce, pendant six mois, la Banque pourra revendre sa participation à Canadian Tire à la juste valeur alors en vigueur.
4) Selon le cours à la Bourse de Shanghai, le placement de la Banque dans Bank of Xi'an Co. Ltd. s'élevait à 1 021 $ au 31 octobre 2019.
5) L'organisme de réglementation local oblige les institutions financières à constituer des réserves à l'égard des risques bancaires généraux. Ces réserves, qui ne sont pas requises aux termes des IFRS, représentent des résultats non distribués liés à une société associée à l'étranger, lesquels sont soumis à des restrictions réglementaires locales. Au 31 octobre 2019, ces réserves s'établissaient à 61 $ (2018 – 62 $).

Le tableau qui suit présente le sommaire de l'information financière des principales sociétés associées de la Banque :

(en millions de dollars)	Pour la période de douze mois close[1] Revenus	Bénéfice net	Au 31 octobre 2019 Total des actifs	Total des passifs
Thanachart Bank Public Company Limited	**2 050 $**	**627 $**	**46 475 $**	**39 827 $**
Division des Services Financiers de Canadian Tire	**1 218**	**364**	**6 370**	**5 382**
Bank of Xi'an Co. Ltd.	**1 295**	**496**	**49 556**	**45 225**
Maduro & Curiel's Bank N.V.	**371**	**115**	**5 677**	**4 982**

(en millions de dollars)	Pour la période de douze mois close[1] Revenus	Bénéfice net	Au 31 octobre 2018 Total des actifs	Total des passifs
Thanachart Bank Public Company Limited	1 871 $	590 $	39 875 $	34 289 $
Division des Services Financiers de Canadian Tire	1 143	348	6 256	5 279
Bank of Xi'an Co. Ltd.	1 123	456	45 261	41 595
Maduro & Curiel's Bank N.V.	348	92	5 832	5 165

1) Reflète les plus récents états financiers disponibles.

18 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur comptable du goodwill par unités génératrices de trésorerie (« UGT ») :

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Services bancaires et marchés mondiaux	Amérique latine	Antilles et Amérique centrale	Total
Solde au 31 octobre 2017	3 385 $	255 $	2 400 $	1 203 $	7 243 $
Acquisitions	1 710	–	1 164	–	2 874
Sorties	–	–	–	–	–
Écarts de conversion et autres	–	5	(110)	(5)	(110)
Solde au 31 octobre 2018	5 095	260	3 454	1 198	10 007
Acquisitions	**–**	**–**	**–**	**250**	**250**
Sorties	**–**	**–**	**(36)**	**(453)**	**(489)**
Écarts de conversion et autres	**(2)**	**–**	**(146)**	**11**	**(137)**
Solde au 31 octobre 2019	**5 093 $**	**260 $**	**3 272 $**	**1 006 $**	**9 631 $**

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises est attribué à chacun des groupes d'UGT de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT en deçà de sa valeur comptable.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation et sur le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Afin de déterminer cette valeur pour l'UGT, la Banque a appliqué des ratios cours/bénéfice au bénéfice net normalisé des quatre trimestres les plus récents à la date du test, le résultat obtenu étant majoré d'une prime de contrôle fondée sur la moyenne pondérée sur cinq ans de la prime à l'acquisition versée pour des entreprises comparables, et les coûts de sortie sont portés en diminution de la juste valeur de l'UGT. La valeur recouvrable ainsi obtenue est ensuite comparée à la valeur comptable appropriée pour cerner toute dépréciation. Des ratios cours/bénéfice de 10,5 fois à 12,5 fois (2018 – de 11 fois à 13,5 fois) ont été utilisés.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'UGT est sensible aux variations du bénéfice net, des ratios cours/bénéfice et des primes de contrôle.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel en date du 31 juillet 2019 et du 31 juillet 2018, et aucune perte de valeur n'a été relevée.

La direction est d'avis que des variations négatives raisonnables de l'une ou l'autre des principales hypothèses utilisées pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ne donneraient pas lieu à une dépréciation. Aucune variation négative importante n'a été relevée en date du 31 octobre 2019.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité indéterminée et d'actifs à durée d'utilité déterminée. Les actifs à durée d'utilité indéterminée sont principalement composés de contrats de gestion de fonds. Les contrats de gestion de fonds visent la gestion de fonds à capital variable. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont composés d'actifs comme des logiciels, des relations clients et des dépôts de base représentant des immobilisations incorporelles.

	Durée déterminée		Durée indéterminée		
(en millions de dollars)	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Contrats de gestion de fonds[1]	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût					
Solde au 31 octobre 2017	3 278 $	1 563 $	2 325 $	68 $	7 234 $
Acquisitions	47	480	2 090	98	2 715
Entrées	673	3	–	–	676
Sorties	(8)	–	–	–	(8)
Écarts de conversion et autres	(44)	(30)	–	–	(74)
Solde au 31 octobre 2018	3 946 $	2 016 $	4 415 $	166 $	10 543 $
Acquisitions	–	151	–	–	151
Entrées	705	23	–	–	728
Sorties	(113)	–	–	–	(113)
Écarts de conversion et autres	(13)	(59)	–	–	(72)
Solde au 31 octobre 2019	**4 525 $**	**2 131 $**	**4 415 $**	**166 $**	**11 237 $**
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 octobre 2017	1 321 $	1 050 $	– $	– $	2 371 $
Amortissement	409	85	–	–	494
Sorties	(8)	–	–	–	(8)
Écarts de conversion et autres	(17)	(9)	–	–	(26)
Solde au 31 octobre 2018	1 705 $	1 126 $	– $	– $	2 831 $
Amortissement	535	116	–	–	651
Sorties	(102)	–	–	–	(102)
Écarts de conversion et autres	31	(8)	–	–	23
Solde au 31 octobre 2019	**2 169 $**	**1 234 $**	**– $**	**– $**	**3 403 $**
Valeur comptable nette					
Au 31 octobre 2018	2 241 $[2]	890 $	4 415 $	166 $	7 712 $
Au 31 octobre 2019	**2 356 $[2]**	**897 $**	**4 415 $**	**166 $**	**7 834 $**

1) Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Patrimoine Hollis inc. (auparavant Patrimoine Dundee inc.), à Gestion financière MD Inc. et à Jarislowsky, Fraser Limitée.

2) Les logiciels comprennent des logiciels achetés de 404 $ (2018 – 483 $), des logiciels développés en interne de 1 363 $ (2018 – 1 208 $) et des logiciels en cours d'élaboration non amortissables de 589 $ (2018 – 550 $).

Test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Dans le cadre du test de dépréciation, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable des contrats de gestion de fonds est calculée en fonction de la valeur d'utilité, au moyen de la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes. Cette méthode utilise les projections de flux de trésorerie figurant aux budgets financiers qu'a approuvés la direction, lesquelles sont fondées sur des hypothèses clés liées à l'appréciation du marché, aux ventes nettes de fonds et aux marges d'exploitation, compte tenu de l'expérience passée et des attentes du marché. Les prévisions de flux de trésorerie portent sur une période de cinq ans, un taux de croissance final se situant dans une fourchette de 3 % à 5 % (2018 – 3 % à 5 %) étant appliqué par la suite. Ces flux de trésorerie ont été actualisés à des taux allant de 10 % à 12 % (2018 – 10 % à 12 %) selon la nature de l'immobilisation incorporelle au titre du contrat de gestion de fonds .

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été soumises à un test de dépréciation annuel en date du 31 juillet 2019 et du 31 juillet 2018, et aucune dépréciation n'a été relevée.

La direction est d'avis qu'un changement négatif raisonnable de toute hypothèse clé utilisée pour déterminer la valeur recouvrable ne donnerait pas lieu à une dépréciation. Aucune variation négative importante n'a été relevée en date du 31 octobre 2019.

19 Autres actifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Intérêts courus	**2 790 $**	2 800 $
Débiteurs et montants payés d'avance	**2 298**	1 878
Actifs d'impôt exigible	**1 534**	657
Dérivés de dépôt sur marges	**5 560**	3 247
Actifs au titre des fonds distincts	**2 405**	2 736
Actifs des régimes de retraite (note 28)	**422**	360
Montants à recevoir de courtiers et de clients	**1 161**	2 061
Autres	**6 721**	3 694
Total	**22 891 $**	17 433 $

20 Dépôts

	2019					2018
	Payables à vue[1]					
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Portant intérêt	Sans intérêt	Payables sur préavis[2]	Payables à une date déterminée[3]	Total	
Particuliers	**6 687 $**	**7 783 $**	**127 464 $**	**82 866 $**	**224 800 $**	214 545 $
Entreprises et administrations publiques	**100 321**	**25 093**	**43 058**	**293 379**	**461 851**	422 002
Autres institutions financières	**7 399**	**915**	**1 276**	**37 149**	**46 739**	39 987
Total	**114 407 $**	**33 791 $**	**171 798 $**[4]	**413 394 $**	**733 390 $**	676 534 $
Ventilation :						
Canada	**87 470 $**	**17 174 $**	**134 205 $**	**264 309 $**	**503 158 $**	472 798 $
États-Unis	**14 379**	**50**	**7 999**	**53 247**	**75 675**	59 938
Royaume-Uni	**–**	**–**	**203**	**20 107**	**20 310**	16 847
Mexique	**10**	**4 321**	**7 435**	**11 906**	**23 672**	21 151
Pérou	**5 505**	**130**	**4 456**	**8 647**	**18 738**	15 213
Chili	**3 173**	**4 514**	**136**	**14 891**	**22 714**	24 180
Colombie	**36**	**540**	**4 498**	**4 772**	**9 846**	9 543
Autres pays	**3 834**	**7 062**	**12 866**	**35 515**	**59 277**	56 864
Total[5]	**114 407 $**	**33 791 $**	**171 798 $**	**413 394 $**	**733 390 $**	676 534 $

1) Les dépôts payables à vue s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque ne reçoit pas d'avis de retrait, soit généralement des comptes de chèques.
2) Les dépôts payables sur préavis s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque exige un avis de retrait, soit généralement des comptes d'épargne.
3) Dépôts venant à échéance à une date déterminée, soit généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et des instruments analogues.
4) Comprend des dépôts sans intérêt de 137 $ (2018 – 141 $).
5) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 250 886 $ (2018 – 219 195 $), les dépôts libellés en pesos chiliens s'élevaient à 21 021 $ (2018 – 22 731 $), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 21 039 $ (2018 – 18 341 $) et les dépôts libellés dans d'autres monnaies se chiffraient à 83 837 $ (2018 – 79 582 $).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des dépôts à terme au Canada de plus de 100 000 $[1].

(en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à six mois	De six à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Au 31 octobre 2019	**48 411 $**	**23 797 $**	**43 377 $**	**91 687 $**	**14 616 $**	**221 888 $**
Au 31 octobre 2018	36 670 $	23 913 $	42 830 $	99 734 $	19 872 $	223 019 $

1) La majeure partie des dépôts à terme provenant de l'étranger dépassent 100 000 $.

21 Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux droits des déposants et autres créanciers de la Banque. Au besoin, la Banque conclut des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir les risques connexes.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)			2019	2018
Échéance	Taux d'intérêt (%)	Modalités[1]	Valeur comptable[2]	Valeur comptable[2]
Octobre 2024[3]	3,036	1 750 millions de dollars. Remboursées le 18 octobre 2019.	**– $**	1 740 $
Juin 2025	8,90	Remboursables en tout temps.	**256**	259
Décembre 2025[4]	3,367	Remboursables à compter du 8 décembre 2020. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 2,19 %.	**730**	729
Décembre 2025[4]	4,50	1 250 millions de dollars américains. L'intérêt sera payable en versements semestriels à terme échu le 16 juin et le 16 décembre de chaque année.	**1 643**	1 645
Mars 2027[4]	2,58	Remboursables à compter du 30 mars 2022. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,19 %.	**1 239**	1 195
Janvier 2029[4]	3,89	Remboursables à compter du 18 janvier 2024. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,58 %.	**1 788**	–
Juillet 2029[4]	2,836	Remboursables à compter du 3 juillet 2024. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,18 %.	**1 487**	–
Août 2085[5]	Variable	83 millions de dollars américains portant intérêt à un taux variable égal au taux offert sur les dépôts de six mois en eurodollars majoré de 0,125 %. Remboursables à toute date de paiement d'intérêt.	**109**	130
			7 252 $	5 698 $

1) Conformément aux dispositions de la ligne directrice du Bureau du surintendant des institutions financières Canada sur la suffisance des capitaux propres, tous les remboursements sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation et aux modalités du prospectus concerné.
2) Il est possible que la valeur comptable des débentures subordonnées soit différente de leur valeur nominale en raison des ajustements de la couverture de la juste valeur relatifs à la comptabilité de couverture et des ajustements liés aux débentures subordonnées détenues dans le cadre des activités de tenue de marché.
3) Le 18 octobre 2019, la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées à 3,036 % arrivant à échéance le 18 octobre 2024 en circulation d'un montant de 1 750 millions de dollars à un prix de rachat correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés.
4) Ces débentures sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »). Aux termes de ces dispositions, les débentures sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de ne plus l'être, ou si l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les débentures seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 150 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 $ ou, le cas échéant, l'équivalent en dollars américains de 5,00 $ (sous réserve, dans tous les cas, d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours), converti en dollars américains à partir de dollars canadiens, le cas échéant.
5) Au cours de l'exercice, la Banque a racheté aux fins d'annulation des débentures subordonnées d'un montant d'environ 16 millions de dollars américains arrivant à échéance en 2085.

22 Autres passifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Intérêts courus	**2 902 $**	2 634 $
Créditeurs et charges à payer	**5 924**	6 198
Passifs d'impôt exigible	**342**	435
Passifs d'impôt différé (note 27)	**1 307**	1 205
Certificats et lingots d'or et d'argent	**4 124**	5 019
Comptes sur marge et en garantie	**5 826**	6 523
Passifs au titre des fonds distincts	**2 405**	2 736
Montants à payer à des courtiers et à des clients	**377**	564
Provisions (note 23)	**224**	181
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre d'éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière (note 13)	**56**	74
Passifs au titre des prestations de retraite (note 28)	**1 692**	593
Autres passifs de filiales et d'entités structurées	**22 626**	19 933
Autres	**6 677**	6 649
Total	**54 482 $**	52 744 $

23 Provisions

(en millions de dollars)	Restructuration	Litiges et autres	Total
Au 1er novembre 2017	103 $	110 $	213 $
Provisions constituées durant l'exercice	–	79	79
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	(79)	(32)	(111)
Solde au 31 octobre 2018	24 $	157 $	181 $
Provisions constituées durant l'exercice	**–**	**125**	**125**
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	**(10)**	**(72)**	**(82)**
Solde au 31 octobre 2019	**14 $**	**210 $**	**224 $**

Charge de restructuration

Au cours de l'exercice 2016, la Banque a comptabilisé une provision pour restructuration de 378 millions de dollars (278 millions de dollars après impôt) dans le cadre de ses efforts visant à améliorer l'expérience de ses clients, à réduire les coûts d'une manière viable, à accroître l'efficacité sur

le plan de l'exploitation et à simplifier l'organisation. La charge de restructuration est principalement composée d'indemnités de fin de contrat de travail et a été comptabilisée dans les « Charges autres que d'intérêts ». Au 31 octobre 2019, le solde de la provision pour restructuration établie en 2016 se chiffrait à 13,5 millions de dollars.

Litiges et autres

Cette catégorie comprend essentiellement les provisions liées aux procédures juridiques. Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font régulièrement l'objet de poursuites et de procédures réglementaires et judiciaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, à sa connaissance, la direction ne croit pas actuellement que les obligations, s'il en est, découlant de litiges en cours ou de procédures réglementaires auront un effet défavorable important sur l'état consolidé de la situation financière ou sur les résultats d'exploitation de la Banque.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des charges liées à une poursuite et que le montant peut être déterminé de façon fiable. Ces provisions sont inscrites à un montant correspondant à la meilleure estimation des sommes qui seront nécessaires pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes entourant l'obligation. La direction ainsi que des experts internes et externes participent à l'estimation des sommes pouvant être requises. Les coûts réels de règlement de ces réclamations pourraient s'écarter considérablement du montant des provisions pour frais juridiques. Pour établir ses estimations, la Banque doit formuler des jugements importants en tenant compte de l'avancement des procédures, du fait que ses obligations, le cas échéant, restent à déterminer et du fait que les facteurs sous-jacents seront appelés à changer de temps à autre. Ainsi, il est possible que le règlement définitif de ces poursuites ait des conséquences importantes sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour une période donnée.

24 Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

a) Actions ordinaires

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

	2019		2018	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
En circulation à l'ouverture de l'exercice	**1 227 027 624**	**18 234 $**	1 199 231 715	15 644 $
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net (note 26)	**4 111 476**	**253**	2 238 468	135
Émises dans le cadre de l'acquisition d'une filiale ou d'une société associée	**21 250**	**2**	33 788 141	2 573
Rachetées et annulées aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités	**(15 028 100)**	**(225)**	(8 230 700)	(118)
En circulation à la clôture de l'exercice	**1 216 132 250**[1)]	**18 264 $**	1 227 027 624[1)]	18 234 $

1) Dans le cours normal de ses activités, la filiale de courtage réglementée de la Banque achète et vend des actions ordinaires de la Banque afin de faciliter les activités de transaction et les activités liées aux clients institutionnels. Au cours de l'exercice 2019, 16 818 144 actions ont été achetées et vendues (2018 – 14 667 143).

Dividende

Les dividendes versés sur les actions ordinaires se sont établis à 4 260 millions de dollars (3,49 $ par action) pour l'exercice 2019 et à 3 985 millions de dollars (3,28 $ par action) pour l'exercice 2018. Lors de sa réunion du 25 novembre 2019, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,90 $ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 29 janvier 2020 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 7 janvier 2020.

Actions ordinaires émises

Le 1er mai 2018, la Banque a émis 11 133 141 actions ordinaires, au prix de 78,86 $ l'action ordinaire, dans le cadre de l'acquisition de Jarislowsky Fraser. Par suite de l'émission, la Banque a comptabilisé une augmentation des capitaux propres – actions ordinaires de 878 millions de dollars.

Le 8 juin 2018, la Banque a réalisé un appel public à l'épargne visant 22 655 000 actions ordinaires, au prix de 76,15 $ l'action ordinaire. Par suite de l'appel public à l'épargne, la Banque a comptabilisé une hausse des capitaux propres – actions ordinaires de 1 696 millions de dollars, déduction faite des coûts de transaction de 29 millions de dollars. La Banque a utilisé le produit de l'appel public à l'épargne afin de financer en partie l'acquisition de Gestion financière MD.

Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 30 mai 2019, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2019 »), aux termes de laquelle elle pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. Les rachats aux termes de l'offre de 2019 ont débuté le 4 juin 2019 et pourront être effectués jusqu'à la première des éventualités suivantes : i) lorsque la Banque aura racheté le nombre maximal d'actions ordinaires aux termes de l'offre de 2019, ii) lorsque la Banque aura fourni un avis de résiliation, ou iii) le 3 juin 2020. La Banque avisera le BSIF chaque trimestre avant d'effectuer des rachats.

Le 29 mai 2018, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto (la « TSX ») avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2018 »), aux termes de laquelle elle pouvait racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. Aux termes de l'offre de 2018, qui a pris fin le 3 juin 2019, la Banque a racheté et annulé de façon cumulative environ 14,8 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 73,46 $ l'action.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a racheté puis annulé environ 15 millions d'actions ordinaires (2018 – 8,23 millions d'actions ordinaires) au prix moyen pondéré en fonction du volume de 71,51 $ l'action (2018 – 76,77 $), pour un montant total de 1 075 millions de dollars (2018 – 632 millions de dollars).

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »)

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion de débentures convertibles FPUNV, d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV et d'actions privilégiées FPUNV au 31 octobre 2019 s'établissait à 2 810 millions d'actions ordinaires (2018 – 1 835 millions d'actions ordinaires), en fonction du prix plancher et compte non tenu de l'incidence des intérêts courus et impayés et des dividendes déclarés et impayés, le cas échéant [se reporter à la note 21, « Débentures subordonnées », et à la note 24 b), « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres », pour un complément d'information].

b) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Actions privilégiées

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

	2019				2018			
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action[1)]	Caractéristique de conversion	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action[1)]	Caractéristique de conversion
Actions privilégiées[a)]								
Série 22[b)]	**–**	**–**	**0,239375**	**Série 23**	9 376 944	234	0,957500	Série 23
Série 23[b)]	**–**	**–**	**0,215885**	**Série 22**	2 623 056	66	0,736967	Série 22
Série 30[c),d)]	**6 142 738**	**154**	**0,455000**	**Série 31**	6 142 738	154	0,455000	Série 31
Série 31[c),d)]	**4 457 262**	**111**	**0,657072**	**Série 30**	4 457 262	111	0,516968	Série 30
Série 32[c),e)]	**11 161 422**	**279**	**0,515752**	**Série 33**	11 161 422	279	0,515752	Série 33
Série 33[c),e)]	**5 184 345**	**130**	**0,742073**	**Série 32**	5 184 345	130	0,601968	Série 32
Série 34[c),f),g)]	**14 000 000**	**350**	**1,375000**	**Série 35**	14 000 000	350	1,375000	Série 35
Série 36[c),f),h)]	**20 000 000**	**500**	**1,375000**	**Série 37**	20 000 000	500	1,375000	Série 37
Série 38[c),f),i)]	**20 000 000**	**500**	**1,212500**	**Série 39**	20 000 000	500	1,212500	Série 39
Série 40[c),f),j)]	**12 000 000**	**300**	**1,271475**	**Série 41**	12 000 000	300	–	Série 41
Total des actions privilégiées	**92 945 767**	**2 324 $**			104 945 767	2 624 $		

1) Dividendes déclarés pour la période allant du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019.

Modalités des actions privilégiées

	Date d'émission initiale	Prix d'émission	Dividende initial	Date de versement du dividende initial	Écart de taux révisé	Date de rachat	Prix de rachat
Actions privilégiées[a)]							
Série 22[b)]	9 septembre 2008	25,00	0,482900	28 janvier 2009	s. o.	28 janvier 2019	25,00
Série 23[b)]	26 janvier 2014	25,00	0,173875	28 avril 2014	s. o.	28 janvier 2019	25,00
Série 30[c),d)]	12 avril 2010	25,00	0,282200	28 juillet 2010	1,00 %	26 avril 2020	25,00
Série 31[c),d)]	26 avril 2015	25,00	0,095500	29 juillet 2015	1,00 %	26 avril 2015 au 26 avril 2020	25,50
Série 32[c),e)]	28 février 2011	25,00	0,215410	27 avril 2011	1,34 %	2 février 2021	25,00
Série 33[c),e)]	2 février 2016	25,00	0,105690	27 avril 2016	1,34 %	2 février 2016 au 2 février 2021	25,50
Série 34[c),f),g)]	17 décembre 2015	25,00	0,497300	27 avril 2016	4,51 %	26 avril 2021	25,00
Série 36[c),f),h)]	14 mars 2016	25,00	0,508600	27 juillet 2016	4,72 %	26 juillet 2021	25,00
Série 38[c),f),i)]	16 septembre 2016	25,00	0,441800	27 janvier 2017	4,19 %	27 janvier 2022	25,00
Série 40[c),f),j)]	12 octobre 2018	25,00	0,362100	29 janvier 2019	2,43 %	27 janvier 2024	25,00

a) Les dividendes privilégiés non cumulatifs en trésorerie sur les actions de toutes les séries sont payables trimestriellement lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de séries 30 et 32) et sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans représentant des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») (de séries 34, 36, 38 et 40) sont versés au taux applicable pour la première période à taux fixe de cinq ans se terminant un jour avant la date de rachat. Après la première période à taux fixe de cinq ans, et après révision tous les cinq ans par la suite, les dividendes sur ces actions privilégiées à taux révisé seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et de l'écart de taux révisé, multipliée par 25,00 $. S'ils sont à payer, les dividendes en trésorerie privilégiés non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries 31, 33, 35, 37, 39 et 41 sont payables trimestriellement lorsque de tels dividendes sont déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de séries 31 et 33) et sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans représentant des FPUNV (de séries 35, 37, 39 et 41) sont payables selon un taux égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada et de l'écart de taux révisé des actions privilégiées converties, multipliée par 25,00 $. Pour chacun des exercices considérés, la Banque a versé la totalité des dividendes non cumulatifs sur ses actions privilégiées.

b) Le 28 janvier 2019, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées à dividende non cumulatif de séries 22 et 23 en circulation et a versé un dividende de 0,239375 $ et de 0,215885 $ par action, respectivement.

c) Les détenteurs d'actions privilégiées à taux fixe révisé (séries 30, 32, 34, 36, 38 et 40) pourront choisir de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable d'une série appropriée à la date de conversion de la série à taux révisé applicable et tous les cinq ans par la suite. Les détenteurs d'actions privilégiées à taux variable révisé (séries 31, 33, 35, 37, 39 et 41, si elles sont en circulation) ont l'option réciproque de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux fixe révisé de la série appropriée. En ce qui a trait aux séries 30 et 31; 32 et 33; 34 et 35; 36 et 37; 38 et 39; et 40 et 41, si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées à taux fixe ou à taux variable de ces séries émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 à la date de conversion applicable, toutes les actions privilégiées de cette série émises et en circulation seront automatiquement converties à la date de conversion applicable en un nombre équivalent d'actions privilégiées de l'autre série appropriée.

d) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 30 pourront choisir d'échanger leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 31 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2020 et le 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 30 pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2020, et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 31 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 avril 2020 ou le 26 avril tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date après le 26 avril 2015.

e) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 32 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 33 à dividende non cumulatif et à taux variable le 2 février 2021 et chaque 2 février tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 32 pourront être rachetées par la Banque le 2 février 2021 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 33 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 2 février 2021 et le 2 février tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date après le 2 février 2016.

f) Ces actions privilégiées sont assorties des dispositions relatives aux FPUNV nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires de T1 conformément à Bâle III.

g) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 34 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 35 et à taux variable le 26 avril 2021 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 34 le 26 avril 2021 et tous les cinq ans par la suite et les actions privilégiées de série 35 (FPUNV), le cas échéant, le 26 avril 2026 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

h) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 36 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 37 et à taux variable (FPUNV) le 26 juillet 2021 et chaque 26 juillet tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 36 le 26 juillet 2021 et tous les cinq ans par la suite et les actions privilégiées de série 37, le cas échéant, le 26 juillet 2026 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

i) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 38 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 39 et à taux variable (FPUNV) le 27 janvier 2022 et chaque 27 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 38 le 27 janvier 2022 et tous les cinq ans par la suite et les actions privilégiées de série 39, le cas échéant, le 27 janvier 2027 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

j) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 40 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de série 41 (FPUNV) le 27 janvier 2024 et chaque 27 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 40 le 27 janvier 2024 et tous les cinq ans par la suite, et les actions privilégiées de série 41, le cas échéant, le 27 janvier 2029 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 $ par action, majoré de tous les dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

Aux termes des provisions relatives aux FPUNV, les actions privilégiées FPUNV de séries 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41 en circulation peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou sur le point de ne plus l'être, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les actions privilégiées FPUNV de séries 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41 en circulation seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 100 % multiplié par la valeur de l'action de 25,00 $, majoré des dividendes déclarés et impayés, divisé par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 $ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours).

Autres instruments de capitaux propres

Les autres instruments de capitaux propres de 1 560 millions de dollars (1,25 milliard de dollars américains) comprennent d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés non cumulatifs de taux fixe à variable perpétuels libellés en dollars américains (FPUNV).

Les billets sont assortis des modalités suivantes :

- Le prix par billet est de 1 000 $ US, l'intérêt étant payable chaque semestre à terme échu au taux de 4,65 % par année pour les cinq premières années. Par la suite, l'intérêt sera révisé chaque trimestre et s'accumulera à un taux annuel correspondant au TIOL à trois mois majoré de 2,648 %.
- Bien que l'intérêt soit payable chaque semestre pour les cinq premières années et chaque trimestre par la suite, la Banque peut, à son gré et moyennant un avis, annuler les paiements. Si la Banque ne paie pas l'intérêt couru en totalité aux porteurs de billets, elle ne déclarera aucun dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées ni ne rachètera, achètera ou autrement annulera de telles actions jusqu'au mois suivant la date à laquelle elle paiera l'intérêt sur les billets en totalité.
- Les billets sont rachetables au pair 5 ans après leur émission au gré de la Banque, ou par suite d'un événement réglementaire ou fiscal décrit dans les documents de placement. Les rachats sont assujettis au consentement des organismes de réglementation.
- Les billets représentent des obligations non garanties directes de la Banque et sont subordonnés à tout autre endettement subordonné de la Banque.
- Les provisions relatives aux FPUNV exigent la conversion de ces instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce publiquement que la Banque n'est plus viable ou sur le point de ne plus l'être, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les autres titres de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV en circulation seraient alors convertis en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 125 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) à l'équivalent en dollars américains de 5,00 $ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) à l'équivalent en dollars américains du cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours). L'équivalent en dollars américains du prix plancher et du cours actuel est fondé sur le taux de change à midi entre le dollar canadien et le dollar américain le jour précédant l'événement déclencheur.

La Banque a déterminé que les billets sont des instruments composés qui comportent une composante capitaux propres et une composante passif. À l'émission, la juste valeur de la composante passif est initialement évaluée, et tout reliquat est attribué à la composante capitaux propres. À la date d'émission, la Banque a attribué une valeur négligeable à la composante passif des billets et, par conséquent, le produit reçu lors de leur émission a été pris en compte dans les capitaux propres. La Banque suivra l'évolution des facteurs qui pourraient influer sur la valeur de la composante passif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a payé des intérêts de 58 millions de dollars américains (2018 – 58 millions de dollars américains) à l'égard de ces billets.

c) Restrictions sur le paiement de dividendes

Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées si une telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance des fonds propres, la liquidité ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*. De plus, les dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les actionnaires privilégiés ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les distributions en trésorerie applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires. De façon semblable, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia.

Si les distributions sur les autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV) de la Banque ne sont pas payées en totalité, la Banque s'engage à ne déclarer aucun dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées jusqu'au mois suivant la date à laquelle ces distributions sont payées en totalité.

À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires.

25 Gestion des fonds propres

La principale autorité de réglementation à laquelle la Banque doit se conformer à l'égard de la suffisance de ses fonds propres consolidés est le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Les règles en matière de suffisance des fonds propres au Canada sont

conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »). Le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III pour 2019, et atteignent des ratios minimaux de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement. Le BSIF a également déterminé que la Banque est une banque d'importance systémique nationale (une « BISN ») et a haussé de 1 % ses ratios minimaux de fonds propres pour toutes les catégories de fonds propres en date du 1er janvier 2016, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale. De plus, le BSIF s'attend à ce que les BISi maintiennent une réserve pour stabilité intérieure de 2,0 % au 31 octobre 2019, ce qui donne lieu aux cibles actuelles, compte tenu de tous les volants, pour le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres de 10,0 %, de 11,5 % et de 13,5 %, respectivement.

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Les institutions doivent maintenir un ratio de levier supérieur au ratio minimum de 3 %.

Les ratios de fonds propres réglementaires sont présentés ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Fonds propres		
Actions ordinaires et assimilées de T1	**46 578 $**	44 443 $
Fonds propres de T1, montant net	**51 304**	50 187
Fonds propres réglementaires totaux	**59 850**	57 364
Actifs/expositions pondérés en fonction des risques entrant dans le calcul des ratios de fonds propres		
Actifs pondérés en fonction des risques – Actions ordinaires et assimilées de T1[1), 2)]	**421 185 $**	400 507 $
Actifs pondérés en fonction des risques – Fonds propres de T1[1), 2)]	**421 185**	400 680
Actifs pondérés en fonction des risques – Total des fonds propres[1), 2)]	**421 185**	400 853
Risque de levier	**1 230 648**	1 119 099
Ratios de fonds propres		
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	**11,1 %**	11,1 %
Ratio de T1	**12,2 %**	12,5 %
Ratio total des fonds propres	**14,2 %**	14,3 %
Ratio de levier	**4,2 %**	4,5 %

1) En 2019, conformément aux exigences du BSIF, les actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit ont été intégralement appliqués. Au cours de l'exercice précédent, les facteurs scalaires appliqués aux actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit ayant servi à calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres correspondaient à 0,80, à 0,83 et à 0,86, respectivement.

2) Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. La majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires de Bâle I est déterminée par comparaison d'une exigence de fonds propres calculée conformément à Bâle I avec le calcul effectué conformément à Bâle III, comme le prévoient les exigences du BSIF. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III par rapport au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle I est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF a remplacé le plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle I par un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard de Bâle II aux fins du traitement du risque de crédit, et ce, à compter du 30 avril 2018. Les nouvelles exigences en matière de plancher de fonds propres comprennent également les actifs pondérés en fonction des risques pour le risque de marché et l'ajustement de l'évaluation du crédit. Selon cette nouvelle exigence de plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle II, la Banque n'avait pas de majoration liée au plancher de fonds propres au 31 octobre 2019 et au 31 octobre 2018.

Au 31 octobre 2019, la Banque dépassait largement les ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, y compris les exigences au titre de la réserve pour stabilité intérieure.

26 Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

La Banque attribue des options sur actions aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés ainsi que des droits à l'appréciation d'actions (les « DAA ») autonomes. Des options permettant d'acheter des actions ordinaires ou de recevoir un paiement équivalent en trésorerie, selon le cas, peuvent être attribuées à certains salariés. Le prix d'exercice doit correspondre au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de bourse précédant la date de l'attribution ou au cours moyen pondéré en fonction du volume à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution, selon le plus élevé des deux.

Ces options sur actions émises depuis décembre 2014 deviennent acquises à 50 % à la fin de la troisième année et l'autre tranche de 50 % devient acquise à la fin de la quatrième année. Cette modification est de nature prospective et n'a pas d'incidence sur les attributions des périodes antérieures. Les options peuvent être exercées au plus tard 10 ans après la date d'attribution. Si la date d'expiration tombe à l'intérieur d'une période de blocage aux fins d'opérations d'initiés, cette date sera reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période de blocage. Comme l'ont approuvé les actionnaires, 129 millions d'actions ordinaires au total ont été réservées en vue de leur émission aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés. De ce nombre, 110,9 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options et 11,4 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins des options en circulation, ce qui laisse 6,7 millions d'actions ordinaires pouvant être émises au titre des options. Les options en circulation arrivent à échéance entre le 11 décembre 2019 et le 6 décembre 2028.

Le coût de ces options est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits liés à une tranche, auquel cas le coût est constaté entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite.

Le régime d'options sur actions comprend les éléments suivants :

- Composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions

  Les options sur actions attribuées aux salariés du 2 décembre 2005 au 1er novembre 2009 sont assorties de composantes alternatives DAA permettant aux salariés d'exercer soit les options sur actions, soit les composantes alternatives DAA et, par conséquent, de recevoir la valeur intrinsèque des options sur actions en trésorerie. Au 31 octobre 2019, il n'y avait aucune composante alternative DAA en circulation (2018 – 3 900).

  L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions au titre des composantes alternatives DAA acquises s'établissait à néant au 31 octobre 2019 (2018 – 0,1 million de dollars). Au 31 octobre 2019, la valeur intrinsèque de cette obligation s'établissait à néant (2018 – 0,2 million de dollars).

  En 2019, un avantage de 0,1 million de dollars (2018 – charge de 0,6 million de dollars) a été comptabilisé dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net.

- **Options sur actions**

  Les options sur actions attribuées aux salariés à compter de décembre 2009 sont classées dans les capitaux propres, ce qui veut dire qu'elles doivent être réglées en actions et ne sont pas assorties de la composante alternative DAA.

  Le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » au titre des options sur actions acquises s'établissait à 133 millions de dollars au 31 octobre 2019 (2018 – 164 millions de dollars).

  En 2019, une charge de 6 millions de dollars (2018 – 7 millions de dollars) a été comptabilisée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Au 31 octobre 2019, les coûts de rémunération non comptabilisés futurs au titre des options sur actions non acquises s'élevaient à 5 millions de dollars (2018 – 4 millions de dollars), montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 2,11 ans (2018 – 2,07 ans).

- **Droits à l'appréciation d'actions**

  Des DAA autonomes sont attribués en lieu et place d'options sur actions à certains salariés résidant dans des pays dont les lois peuvent empêcher la Banque d'émettre des actions. Lorsqu'un DAA est exercé, la Banque verse en trésorerie le montant qui correspond à l'appréciation du cours de ses actions ordinaires depuis la date d'attribution.

  Au cours de l'exercice 2019, 70 554 DAA ont été attribués (2018 – 53 056). Au 31 octobre 2019, 805 481 DAA étaient en circulation (2018 – 1 073 146), et les droits visant 801 116 DAA étaient acquis (2018 – 1 032 495).

  L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions comptabilisée au titre des DAA acquis s'établissait à 10 millions de dollars au 31 octobre 2019 (2018 – 14 millions de dollars). Au 31 octobre 2019, la valeur intrinsèque de cette obligation totalisait 16 millions de dollars (2018 – 27 millions de dollars).

  En 2019, une charge de 2 millions de dollars (2018 – avantage de 3 millions de dollars) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Cette charge tient compte de profits de 5 millions de dollars (2018 – pertes de 8 millions de dollars) découlant d'instruments dérivés utilisés pour gérer la volatilité de la rémunération fondée sur des actions.

Détermination des justes valeurs

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions et la charge correspondante liée aux DAA et aux options assorties de la composante alternative DAA ont été quantifiées au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes, en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

Aux 31 octobre	**2019**	2018
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	**1,48 % - 1,88 %**	2,26 % - 2,34 %
Rendement prévu de l'action	**4,50 %**	4,58 %
Volatilité prévue	**13,00 % - 26,10 %**	13,75 % - 28,12 %
Durée prévue de l'option	**0,00 - 4,74 années**	0,00 - 4,58 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	**13,49 $**	13,39 $

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux options sur actions (qui ne sont pas assorties de la composante alternative DAA) a été quantifiée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes à la date de l'attribution. Les attributions d'options sur actions des exercices 2019 et 2018 ont été évaluées à la juste valeur en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

	Attributions de 2019	Attributions de 2018
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	**2,01 %**	1,73 %
Rendement prévu de l'action	**4,49 %**	3,62 %
Volatilité prévue	**15,64 %**	15,86 %
Durée prévue de l'option	**6,67 années**	6,64 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	**5,01 $**	7,68 $

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur les taux des bons du Trésor canadiens interpolés en fonction de l'échéance correspondant à la durée prévue jusqu'à l'exercice des options. Le rendement prévu de l'action est fondé sur les dividendes historiques. La volatilité prévue est déterminée au moyen de la volatilité historique de la rémunération. Aux fins de la comptabilité, la Banque a recours à une moyenne du consensus du marché quant à la volatilité implicite des options sur ses actions ordinaires négociées et à la volatilité historique.

Les tableaux qui suivent présentent des détails sur le Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque[1] :

	2019		2018	
Aux 31 octobre	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	**14 140**	**60,02 $**	15 555	57,42 $
Attribuées	**1 549**	**72,28**	988	81,81
Exercées en tant qu'options	**(4 111)**	**52,51**	(2 238)	51,37
Exercées en tant que composantes alternatives DAA	**(51)**	**55,19**	(19)	41,95
Renonciations	**(18)**	**75,20**	(146)	65,93
Échéances	**–**	**33,89**	–	–
En circulation à la clôture de l'exercice[2]	**11 509**	**64,35 $**	14 140	60,02 $
Exerçables à la clôture de l'exercice[2]	**7 318**	**59,20 $**	10 176	55,76 $
Disponibles aux fins d'attribution	**6 853**		8 334	

Au 31 octobre 2019	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
De 33,89 $ à 47,75 $	**338**	**0,11**	**47,75 $**	**338**	**47,75 $**
De 49,93 $ à 55,21 $	**1 086**	**2,00**	**50,51 $**	**1 086**	**50,51 $**
De 55,63 $ à 60,67 $	**5 218**	**3,67**	**59,70 $**	**4 624**	**59,57 $**
De 63,98 $ à 81,81 $	**4 867**	**7,32**	**73,57 $**	**1 270**	**68,32 $**
	11 509	**4,95**	**64,35 $**	**7 318**	**59,20 $**

1) Compte non tenu des composantes alternatives DAA.
2) Comprend des options composées d'aucune composante alternative DAA (2018 – 3 900) et de 130 000 options initialement émises aux termes des régimes de Patrimoine Hollis (2018 – 130 000).

b) Régimes d'actionnariat des salariés

Les salariés admissibles peuvent cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque. En règle générale, la Banque verse de son côté un montant correspondant allant de 50 % à 60 % des cotisations admissibles, selon la région, jusqu'à concurrence d'un plafond en dollars, lequel est passé en charges dans les « Salaires et avantages du personnel ». Le 1er janvier 2019, les cotisations de la Banque au Canada sont passées de 50 % à 60 %. En 2019, les cotisations de la Banque ont totalisé 66 millions de dollars (2018 – 55 millions de dollars). Les cotisations, qui sont utilisées pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre, ne se traduisent pas par une charge ultérieure pour la Banque en raison de l'appréciation du cours des actions.

Au 31 octobre 2019, 15 millions d'actions ordinaires étaient détenues aux termes des régimes d'actionnariat des salariés (2018 – 16 millions). Les actions détenues aux termes des régimes d'actionnariat des employés sont incluses dans les actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action de la Banque.

c) Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Les autres régimes de rémunération fondée sur des actions utilisent des unités notionnelles dont la valeur correspond au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. La plupart des attributions d'unités cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Ces régimes sont réglés en trésorerie et, par conséquent, sont classés dans les passifs. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération fondée sur des actions de la Banque. Comme il est décrit ci-dessous, la valeur des unités d'actions liées à la performance varie également en fonction de la performance de la Banque. Au moment de l'exercice ou du rachat, des paiements sont versés aux salariés, la charge à payer étant réduite d'autant.

En 2019, une charge totale de 269 millions de dollars (2018 – 188 millions de dollars) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net à l'égard de ces régimes. Cette charge comprend des profits sur les instruments dérivés utilisés pour couvrir la volatilité de la rémunération fondée sur des actions de 55 millions de dollars (2018 – pertes de 85 millions de dollars).

Au 31 octobre 2019, le passif lié à la rémunération fondée sur des actions comptabilisé au titre des attributions acquises dans le cadre de ces régimes s'établissait à 735 millions de dollars (2018 – 745 millions de dollars).

Ces autres régimes de rémunération fondée sur des actions sont décrits ci-dessous :

Régime d'unités d'actions à dividende différé (« UADD »)

Aux termes du Régime UADD, les hauts dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en trésorerie devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement annuel (que la Banque passe en charges au poste « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. En outre, le régime d'UADD permet aux cadres supérieurs admissibles de la Banque de participer à des attributions qui ne sont pas liées aux choix effectués en vertu du Programme d'intéressement annuel. Ces attributions font l'objet de calendriers d'acquisition des droits distincts. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant un tel événement. Au 31 octobre 2019, 1 024 416 unités (2018 – 939 290) avaient été attribuées et étaient en circulation et les droits visant 792 273 unités étaient acquis (2018 – 795 783).

Régime d'unités d'actions à dividende différé à l'intention des administrateurs (« UADDA »)

Aux termes du Régime UADDA, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque passe en charges au poste « Autres frais » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2019, 243 537 unités étaient en circulation (2018 – 314 424).

Régime de souscription d'unités d'actions restreintes (« SUAR »)

Aux termes du Régime SUAR, certains salariés reçoivent une prime sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits, à l'égard de la majeure partie des attributions, sont acquis après trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel. Au moment de l'acquisition des droits, toutes les unités sont payées aux salariés en trésorerie. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Au 31 octobre 2019, 3 234 439 unités avaient été attribuées et étaient en circulation (2018 – 2 639 165), et les droits visant 2 147 611 unités étaient acquis (2018 – 1 665 885).

Régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Les dirigeants admissibles se voient attribuer des unités d'actions liées à la performance dont les droits, dans la plupart des cas, deviennent acquis après une période de trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel qui comprend le calcul d'un facteur de performance précis. Les attributions d'UAP sont soumises à des critères de performance mesurés sur une période de trois ans, aux

termes desquels un multiplicateur est appliqué, lequel a une incidence sur le nombre additionnel d'unités à remettre aux salariés. Ces mesures de la performance sur trois ans tiennent compte du rendement sur les capitaux propres par rapport au chiffre cible et au chiffre total de la performance pour les actionnaires en comparaison d'un groupe de sociétés comparables avant l'attribution. Afin d'estimer l'incidence du multiplicateur, la Banque utilise la moyenne des montants de tous les résultats possibles, pondérés par leurs probabilités respectives. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Cette charge varie en fonction de l'évolution du cours de l'action de la Banque et de la performance obtenue par la Banque par rapport aux mesures de la performance établies. Le paiement des unités aux salariés est effectué en trésorerie au moment de l'acquisition des droits. Au 31 octobre 2019, 7 634 641 unités (2018 – 7 813 011) étaient en circulation et soumises à des critères de performance, et les droits visant 6 007 448 unités étaient acquis (2018 – 6 403 107).

Régime de paiements différés

Aux termes du Régime de paiements différés, une partie des primes attribuées aux salariés des Services bancaires et marchés mondiaux au cours de l'exercice 2017 et antérieurement (montants comptabilisés et passés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rapportent) est versée aux salariés admissibles sous forme d'unités. Par la suite, ces unités sont payées en trésorerie aux salariés au cours de chacun des trois exercices suivants. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque sont passées en charges de la même manière que les autres régimes de rémunération fondée sur des actions classés dans le passif de la Banque sous « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net. Au 31 octobre 2019, 558 100 unités étaient en circulation (2018 – 1 251 576). L'attribution la plus récente dans le cadre de ce régime a été effectuée le 30 novembre 2017 et aucune autre attribution ne sera effectuée.

27 Impôt sur le résultat

La Banque a constaté l'impôt sur le résultat suivant dans ses états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre :

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	**2019**	2018	2017
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net			
Impôt sur le résultat exigible			
Canada			
Impôt fédéral	**525 $**	797 $	533 $
Impôt provincial	**444**	633	424
Ajustements liés aux périodes antérieures	**5**	(25)	24
Étranger	**1 215**	994	903
Ajustements liés aux périodes antérieures	**(48)**	(14)	(29)
	2 141	2 385	1 855
Impôt sur le résultat différé			
Canada			
Impôt fédéral	**174**	34	33
Impôt provincial	**103**	16	16
Étranger	**54**	(53)	129
	331	(3)	178
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net	**2 472 $**	2 382 $	2 033 $
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres			
Impôt sur le résultat exigible	**(108)$**	(136)$	82 $
Impôt sur le résultat différé	**60**	(193)	198
	(48)	(329)	280
Présenté dans :			
Autres éléments du résultat global	**(33)**	(145)	275
Résultats non distribués	**(18)**	(194)	(1)
Cumul des autres éléments du résultat global	**–**	18	–
Actions ordinaires	**–**	(10)	1
Autres réserves	**3**	2	5
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres	**(48)**	(329)	280
Total de la charge d'impôt sur le résultat	**2 424 $**	2 053 $	2 313 $
Éléments de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net			
Charge (économie) d'impôt différé au titre de la naissance/du renversement de différences temporaires	**329 $**	64 $	191 $
Charge (économie) d'impôt différé au titre des modifications de taux d'impôt	**2**	(2)	(2)
Charge (économie) d'impôt différé liée aux pertes fiscales non comptabilisées, aux crédits d'impôt et aux différences temporaires	**–**	(65)	(11)
	331 $	(3)$	178 $

b) Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé du résultat net diffère pour les raisons suivantes du montant que la Banque aurait obtenu si elle avait appliqué le taux d'impôt combiné fédéral et provincial prévu par la loi :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2019 Montant	2019 Pourcentage du bénéfice avant impôt	2018 Montant	2018 Pourcentage du bénéfice avant impôt	2017 Montant	2017 Pourcentage du bénéfice avant impôt
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi au Canada	**2 983 $**	**26,5 %**	2 943 $	26,5 %	2 715 $	26,4 %
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat imputable aux éléments suivants :						
Diminution du taux d'impôt moyen applicable aux filiales et aux succursales à l'étranger	**(300)**	**(2,7)**	(439)	(3,9)	(286)	(2,8)
Bénéfice non imposable provenant des titres	**(221)**	**(2,0)**	(90)	(0,8)	(407)	(3,9)
Incidence sur l'impôt sur le résultat différé des modifications du taux d'impôt quasi adoptées	**2**	**–**	(2)	–	(2)	–
Autres, montant net	**8**	**0,1**	(30)	(0,3)	13	0,1
Total de l'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif	**2 472 $**	**21,9 %**	2 382 $	21,5 %	2 033 $	19,8 %

c) Impôt différé

Le tableau qui suit présente les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Banque :

31 octobre (en millions de dollars)	État du résultat net – Pour les exercices clos les 2019	État du résultat net – Pour les exercices clos les 2018	État de la situation financière – Aux 2019	État de la situation financière – Aux 2018
Actifs d'impôt différé :				
Reports prospectifs de pertes	**48 $**	73 $	**286 $**	338 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**(13)**	(117)	**767**	858
Rémunération différée	**34**	41	**208**	242
Revenus différés	**15**	(68)	**475**	476
Immobilisations corporelles	**112**	48	**321**	433
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	**(44)**	16	**853**	537
Titres	**(14)**	(17)	**161**	199
Couvertures de flux de trésorerie	**–**	–	**–**	33
Autres	**(195)**	(235)	**633**	525
Total des actifs d'impôt différé	**(57)$**	(259)$	**3 704 $**	3 641 $
Passifs d'impôt différé :				
Couvertures de flux de trésorerie	**– $**	– $	**317 $**	– $
Rémunération différée	**(48)**	–	**109**	64
Revenus différés	**(31)**	(22)	**178**	181
Immobilisations corporelles	**(20)**	(93)	**132**	137
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	**(67)**	(12)	**150**	110
Titres	**(12)**	(8)	**158**	166
Participation dans des filiales et des sociétés associées	**(116)**	(26)	**180**	63
Immobilisations incorporelles	**(5)**	69	**1 836**	1 788
Autres	**(89)**	(164)	**381**	399
Total des passifs d'impôt différé	**(388)$**	(256)$	**3 441 $**	2 908 $
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net[1)]	**331 $**	(3)$	**263 $**	733 $

1) Aux fins de la présentation de l'état consolidé de la situation financière, les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués par entités juridiques. Par conséquent, le montant net des actifs d'impôt différé, soit 263 $ (2018 – 733 $), est composé d'actifs d'impôt différé de 1 570 $ (2018 – 1 938 $) et de passifs d'impôt différé de 1 307 $ (2018 – 1 205 $) à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente les principales variations du montant net d'impôt différé :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	**733 $**	1 016 $
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans le résultat net	**(331)**	3
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans les capitaux propres	**(60)**	193
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	**(56)**	(493)
Autres	**(23)**	14
Solde à la clôture de l'exercice	**263 $**	733 $

L'impôt lié aux différences temporaires ainsi que les pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière ont totalisé 40 millions de dollars (31 octobre 2018 – 14 millions de dollars). Le montant se rapportant aux pertes non comptabilisées se chiffre à 16 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 4 millions de dollars en 2020, 11 millions de dollars en 2023, et 1 million de dollars n'ayant pas de date d'expiration.

Les actifs d'impôt différé nets comprennent des avantages fiscaux de 52 millions de dollars (2018 – 92 millions de dollars) comptabilisés à l'égard de certaines filiales au Canada et à l'étranger qui ont subi des pertes durant l'exercice à l'étude ou l'exercice précédent. Pour déterminer si elle doit comptabiliser ces avantages fiscaux, la Banque s'est appuyée sur des prévisions des bénéfices imposables futurs.

Les différences temporaires imposables liées aux participations dans des filiales, aux sociétés associées et aux participations dans des coentreprises pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au 31 octobre 2019 s'élèvent à environ 36 milliards de dollars (2018 – 33 milliards de dollars).

Nouvelles cotisations liées aux déductions pour dividendes

Depuis 2016, la Banque a reçu des avis de nouvelle cotisation totalisant 575 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada de permettre la déduction de certains dividendes canadiens reçus au cours des années d'imposition 2011-2013. En octobre 2019, la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation de 223 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts se rapportant à certains dividendes canadiens reçus au cours de l'année d'imposition 2014. Les modalités des dividendes visés par ces avis de nouvelle cotisation sont semblables à celles couvertes de façon prospective par les règles présentées en 2015 et en 2018. La Banque est convaincue que ses déclarations fiscales étaient appropriées et conformes aux dispositions pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et elle a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

28 Avantages du personnel

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages du personnel, y compris des régimes de retraite (à prestations définies et à cotisations définies) et d'autres régimes d'avantages (avantages postérieurs au départ à la retraite et autres avantages du personnel à long terme) à l'intention de la majorité de ses salariés dans le monde. Les informations présentées ci-après sont liées aux principaux régimes de la Banque. D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans les présentes informations.

Régimes de retraite mondiaux

Les principaux régimes de retraite de la Banque sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Royaume-Uni, en Irlande, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance solide et bien établie afin de gérer ces obligations mondiales. La politique en matière d'investissements de chacun des principaux régimes est réévaluée périodiquement, et tous les régimes sont conformes aux lois et aux règlements locaux.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation des régimes de retraite capitalisés de la Banque sont réalisées conformément aux lois applicables. L'évaluation actuarielle détermine la situation de capitalisation des régimes selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon les dispositions légales, en plus de déterminer les cotisations nécessaires. Les régimes sont capitalisés conformément aux lois régissant les régimes de retraite et aux politiques de capitalisation de la Banque de manière à pouvoir honorer les prestations futures prévues dans les dispositions des régimes. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences des normes de pratique actuarielle de même que des statuts.

Régime de retraite de la Banque Scotia (Canada)

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite de la Banque Scotia (le « RRBS ») au Canada, soit un régime à prestations définies (qui comprend un volet à cotisations définies facultatif offert aux salariés canadiens embauchés à compter du 1er janvier 2016), qui a été récemment modifié afin d'inclure un régime à cotisations définies pour les salariés canadiens embauchés à compter du 1er mai 2018 (le volet à prestations définies du régime n'est pas offert aux employés embauchés à compter du 1er mai 2018). En sa qualité de gestionnaire du RRBS, la Banque a mis en place des politiques et une structure de gouvernance bien définie afin d'assurer la conformité avec les exigences législatives et réglementaires du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada. La Banque a formé divers comités qui assurent la supervision du RRBS et prennent les décisions relatives à son administration. Certains comités sont également responsables de l'investissement des actifs du fonds du RRBS ainsi que de la surveillance des gestionnaires de placement et de la performance.

- Le comité des ressources humaines (le « CRH ») du conseil approuve la charte du comité d'administration et de placements des régimes (le « CAPR »), examine les rapports et approuve la politique en matière d'investissements. En outre, le CRH examine les modifications au RRBS et formule ses recommandations en la matière au conseil d'administration.
- Le CAPR recommande la politique en matière d'investissements au CRH, nomme et surveille les gestionnaires de placement et examine les rapports des auditeurs et des actuaires. Le CAPR surveille également l'administration des prestations de retraite des participants. Le CAPR est constitué de membres indépendants.
- Le comité fiduciaire principal (le « CFP ») de la Banque Scotia investit les actifs conformément à la politique en matière d'investissements et à toutes les lois applicables. Le CFP confie des mandats précis aux gestionnaires de portefeuille.
- Le comité des régimes de capitalisation collectifs (le « CRCC ») est responsable de l'administration et des placements du volet à cotisations définies du RRBS, y compris la sélection et le suivi des possibilités de placements offertes aux participants au volet à cotisations définies.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation du RRBS sont réalisées annuellement, la plus récente ayant été réalisée au 1er novembre 2018. Les cotisations au RRBS sont fonction de cette évaluation et sont présentées dans le tableau sous le point b) plus loin. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences de l'Institut canadien des actuaires et des lois applicables.

Autres régimes d'avantages

Les autres régimes d'avantages principaux sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Uruguay, au Royaume-Uni, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago, en Colombie et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. Les autres régimes d'avantages les plus importants offerts par la Banque sont au Canada.

Hypothèses clés

L'information financière sur les régimes de retraite et autres régimes d'avantages figurant ci-après repose sur diverses hypothèses, la plus importante concernant le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux d'actualisation distincts sont utilisés pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de premier ordre émises par des sociétés dont la durée jusqu'à l'échéance concorde avec celle des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes demeure le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de la période. Les autres hypothèses établies par la direction sont tributaires du contexte des marchés, de l'expérience propre à chaque régime, des pratiques exemplaires et des attentes. Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations des principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau sous le point f) plus loin.

Gestion du risque

Les régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages exposent la Banque à divers risques, les plus importants étant le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux investissements, le risque de longévité et le risque de hausse du coût des soins de santé. Ces risques pourraient donner lieu à une hausse de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies, dans la mesure où :

- les taux d'actualisation fléchissent;
- les rendements des actifs des régimes sont inférieurs aux attentes;
- les participants aux régimes vivent plus longtemps que prévu;
- le coût des soins de santé est plus élevé que prévu.

Outre la structure de gouvernance et les politiques en place, la Banque gère les risques au moyen d'une surveillance régulière de l'évolution du marché et de la performance des actifs investis. La Banque surveille aussi régulièrement l'évolution de la réglementation, des lois et des tendances démographiques, et modifie la stratégie en matière d'investissements ou la conception des régimes au besoin.

a) Taille relative des obligations et des actifs des régimes

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada				
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019	RRBS	Autres	Autres pays	Canada	Autres pays
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	**70 %**	**15 %**	**15 %**	**54 %**	**46 %**
Pourcentage du total des actifs des régimes	**71 %**	**9 %**	**20 %**	**1 %**	**99 %**
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations[1)]	**75 %**	**22 %**	**3 %**	**40 %**	**60 %**

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada				
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018	RRBS	Autres	Autres pays	Canada	Autres pays
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	70 %	14 %	16 %	58 %	42 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	72 %	9 %	19 %	16 %	84 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations[1)]	82 %	16 %	2 %	39 %	61 %

1) Ne comprend pas les éléments extraordinaires liés à la charge au titre des prestations comme le coût des services passés et les charges liées aux compressions et aux règlements.

b) Paiements et cotisations en trésorerie

Le tableau suivant présente les cotisations et paiements en trésorerie de la Banque au titre de ses principaux régimes en 2019 et pour les deux exercices précédents.

Cotisations aux principaux régimes pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Régimes de retraite à prestations définies (cotisations en trésorerie liées à la capitalisation des régimes, y compris les paiements de prestations aux bénéficiaires aux termes des ententes de retraite non capitalisées) :			
RRBS (exclusion faite du volet à cotisations définies)	**196 $**	238 $	286 $
Autres régimes	**53**	78	185
Autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie, surtout sous forme de paiements de prestations aux bénéficiaires)	**78**	61	51
Régimes de retraite à cotisations définies (cotisations en trésorerie)	**69**	41	35
Total des cotisations[1)]	**396 $**	418 $	557 $

1) Selon les estimations préliminaires, la Banque prévoit effectuer des cotisations de 196 $ au titre du RRBS (exclusion faite du volet à cotisations définies), de 75 $ au titre des autres régimes de retraite à prestations définies, de 61 $ au titre des autres régimes d'avantages et de 91 $ au titre de tous les régimes à cotisations définies pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2020.

c) Régimes capitalisés et non capitalisés

L'excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice comprend les montants suivants liés à des régimes qui ne sont pas capitalisés et à des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie.

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Obligation au titre des prestations						
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	**459 $**	400 $	418 $	**1 157 $**	1 101 $	1 324 $
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	**9 248**	7 868	8 424	**300**	273	334
Situation de capitalisation						
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	**9 248 $**	7 868 $	8 424 $	**300 $**	273 $	334 $
Juste valeur des actifs	**8 439**	8 037	8 329	**193**	240	266
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	**(809)$**	169 $	(95)$	**(107)$**	(33)$	(68)$
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	**459**	400	418	**1 157**	1 101	1 324
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport au total de l'obligation au titre des prestations	**(1 268)$**	(231)$	(513)$	**(1 264)$**	(1 134)$	(1 392)$
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale	**(2)**	(2)	(39)	**–**	–	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	**(1 270)$**	(233)$	(552)$	**(1 264)$**	(1 134)$	(1 392)$

d) Informations financières

Les tableaux suivants présentent des informations financières sur les principaux régimes de la Banque.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2019	2018	2017	**2019**	2018	2017
Variation de l'obligation au titre des prestations						
Obligation au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	**8 268 $**	8 842 $	9 139 $	**1 374 $**	1 658 $	1 682 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**291**	334	330	**26**	30	39
Coût financier afférent à l'obligation au titre des prestations	**331**	309	297	**72**	70	72
Cotisations des salariés	**25**	22	24	**–**	–	–
Prestations versées	**(770)**	(1 012)	(724)	**(96)**	(90)	(76)
Perte (gain) actuariel	**1 590**	(495)	(46)	**120**	(96)	(36)
Coût des services passés	**7**	5	–	**(9)**	(196)[2]	4
Acquisition d'entreprises	**(4)**	264	–	**1**	6	1
Règlements	**(2)**	(2)	(157)	**(45)**	–	–
Variation de change	**(29)**	1	(21)	**14**	(8)	(28)
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	**9 707 $**	8 268 $	8 842 $	**1 457 $**	1 374 $	1 658 $
Variation de la juste valeur des actifs						
Juste valeur des actifs à l'ouverture de l'exercice	**8 037**	8 329	7 770	**240**	266	284
Revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	**331**	305	273	**23**	20	19
Rendement des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	**634**	(166)	700	**(16)**	(11)	1
Cotisations de l'employeur	**249**	316	471	**78**	61	51
Cotisations des salariés	**25**	22	24	**–**	–	–
Prestations versées	**(770)**	(1 012)	(724)	**(96)**	(90)	(76)
Frais de gestion	**(17)**	(14)	(13)	**–**	–	–
Acquisition d'entreprises	**–**	251	–	**–**	–	–
Règlements	**(2)**	(2)	(157)	**(46)**	–	(1)
Change	**(48)**	8	(15)	**10**	(6)	(12)
Juste valeur des actifs à la clôture de l'exercice	**8 439 $**	8 037 $	8 329 $	**193 $**	240 $	266 $
Situation de capitalisation						
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	**(1 268)**	(231)	(513)	**(1 264)**	(1 134)	(1 392)
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale[1]	**(2)**	(2)	(39)	**–**	–	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	**(1 270)$**	(233)$	(552)$	**(1 264)$**	(1 134)$	(1 392)$
Ventilation :						
Autres actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	**422**	360	256	**–**	–	1
Autres passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	**(1 692)**	(593)	(808)	**(1 264)**	(1 134)	(1 393)
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	**(1 270)$**	(233)$	(552)$	**(1 264)$**	(1 134)$	(1 392)$
Charge au titre des prestations de l'exercice						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**291**	334	330	**26**	30	39
Charges (revenus) d'intérêts, montant net	**–**	7	29	**49**	50	53
Frais de gestion	**14**	12	11	**–**	–	–
Coût des services passés	**7**	5	–	**(9)**	(196)[2]	4
Montant (du profit) de la perte sur règlement comptabilisé	**–**	–	–	**1**	–	–
Réévaluation d'autres avantages à long terme	**–**	–	–	**(5)**	(10)	(3)
Charge (revenus) au titre des prestations inscrite à l'état consolidé du résultat net	**312 $**	358 $	370 $	**62 $**	(126)$	93 $
Charge au titre des prestations liées aux régimes à cotisations définies	**66 $**	41 $	35 $	**3 $**	– $	– $
Réévaluations						
(Rendement) des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	**(634)**	166	(700)	**17**	11	1
Perte (gain) actuariel sur l'obligation au titre des prestations	**1 590**	(495)	(46)	**124**	(86)	(35)
Variation des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs	**–**	(40)	(25)	**–**	–	–
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	**956 $**	(369)$	(771)$	**141 $**	(75)$	(34)$
Total du coût au titre des prestations	**1 334 $**	30 $	(366)$	**206 $**	(201)$	59 $
Information complémentaire sur le rendement réel des actifs et les (gains) et les pertes actuariels						
Rendement réel des actifs (déduction faite des frais de gestion)	**948 $**	125 $	960 $	**7 $**	9 $	20 $
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations d'hypothèses démographiques	**(5)**	(148)	(6)	**(35)**	(23)	–
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations d'hypothèses financières	**1 496**	(548)	(71)	**150**	(92)	(13)
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations de données liées à l'expérience	**99**	201	31	**5**	19	(23)
Information complémentaire sur la juste valeur des actifs des régimes de retraite investis						
Titres de la Banque Scotia (actions, obligations)	**392**	377	457	**–**	3	4
Biens immobiliers occupés par la Banque Scotia	**4**	4	4	**–**	–	–
Variation du plafond de l'actif/du passif déficitaire						
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice précédent	**2**	39	60	**–**	–	–
Coût financier	**–**	3	5	**–**	–	–
Réévaluations	**–**	(40)	(25)	**–**	–	–
Conversion des devises	**–**	–	(1)	**–**	–	–
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice	**2 $**	2 $	39 $	**– $**	– $	– $

1) L'actif constaté ne peut excéder la valeur actualisée des avantages économiques pouvant découler d'une réduction des cotisations futures à un régime et de la possibilité de payer les charges des régimes à partir du fonds.

2) Au premier trimestre de l'exercice 2018, les coûts des services rendus des autres régimes d'avantages comprennent une diminution de 203 millions de dollars liée aux modifications du régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite de la Banque.

e) Profil d'échéances de l'obligation au titre des prestations définies

La durée moyenne pondérée du total de l'obligation au titre des prestations s'établissait à 15,7 ans au 31 octobre 2019 (2018 – 14,4 ans; 2017 – 15,3 ans).

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
Pour les exercices clos les 31 octobre	**2019**	2018	2017	**2019**	2018	2017
Ventilation de l'obligation au titre des prestations (en pourcentage)						
Canada						
Participants actifs	**53 %**	57 %	58 %	**6 %**	9 %	29 %
Participants inactifs et retraités	**47 %**	43 %	42 %	**94 %**	91 %	71 %
Total	**100 %**	100 %	100 %	**100 %**	100 %	100 %
Mexique						
Participants actifs	**25 %**	26 %	27 %	**49 %**	54 %	55 %
Participants inactifs et retraités	**75 %**	74 %	73 %	**51 %**	46 %	45 %
Total	**100 %**	100 %	100 %	**100 %**	100 %	100 %
États-Unis						
Participants actifs	**42 %**	45 %	48 %	**38 %**	34 %	35 %
Participants inactifs et retraités	**58 %**	55 %	52 %	**62 %**	66 %	65 %
Total	**100 %**	100 %	100 %	**100 %**	100 %	100 %

f) Hypothèses clés (%)

Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations pour tous les principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau qui suit :

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
Pour les exercices clos les 31 octobre	**2019**	2018	2017	**2019**	2018	2017
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice						
Taux d'actualisation – tous les régimes	**3,32 %**	4,35 %	3,90 %	**4,71 %**	5,54 %	4,86 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement	**3,10 %**	4,10 %	3,60 %	**2,98 %**	3,96 %	3,53 %
Taux de croissance de la rémunération future[1)]	**2,70 %**	2,80 %	2,76 %	**3,86 %**	3,83 %	4,07 %
Charge (revenus) au titre des prestations pour l'exercice						
Taux d'actualisation – tous les régimes						
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	**4,35 %**	3,90 %	3,86 %	**5,54 %**	4,86 %	4,74 %
Taux d'actualisation pour les charges d'intérêts nettes	**4,09 %**	3,55 %	3,33 %	**5,37 %**	4,60 %	4,42 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	**4,41 %**	4,04 %	4,01 %	**5,78 %**	5,11 %	5,09 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	**4,14 %**	3,77 %	3,64 %	**5,67 %**	5,04 %	4,94 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement						
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	**4,10 %**	3,60 %	3,60 %	**3,96 %**	3,53 %	3,42 %
Taux d'actualisation pour les charges d'intérêts nettes	**3,80 %**	3,20 %	3,00 %	**3,70 %**	3,18 %	2,98 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	**4,10 %**	3,70 %	3,70 %	**4,07 %**	3,76 %	3,75 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	**3,80 %**	3,40 %	3,30 %	**3,88 %**	3,66 %	3,56 %
Taux de croissance de la rémunération future[1)]	**2,80 %**	2,76 %	2,72 %	**3,83 %**	4,07 %	4,09 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé à la clôture de l'exercice						
Taux de départ	**s. o.**	s. o.	s. o.	**5,80 %**	5,81 %	5,99 %
Taux final	**s. o.**	s. o.	s. o.	**4,69 %**	4,66 %	4,93 %
Exercice au cours duquel le taux final sera atteint	**s. o.**	s. o.	s. o.	**2040**	2040	2030
Espérance de vie présumée au Canada (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	**23,4**	23,3	23,2	**23,4**	23,3	23,2
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	**24,5**	24,4	24,4	**24,5**	24,4	24,4
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	**24,3**	24,3	24,2	**24,3**	24,3	24,2
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	**25,3**	25,3	25,3	**25,3**	25,3	25,3
Espérance de vie présumée au Mexique (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	**21,3**	21,3	21,3	**21,3**	21,3	21,3
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	**23,8**	23,8	23,8	**23,8**	23,8	23,8
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	**21,7**	21,7	21,7	**21,7**	21,7	21,7
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	**24,0**	24,0	24,0	**24,0**	24,0	24,0
Espérance de vie présumée aux États-Unis (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	**21,9**	22,7	22,7	**21,9**	22,7	22,7
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	**23,3**	24,4	24,4	**23,3**	24,4	24,4
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	**23,4**	24,3	24,3	**23,4**	24,3	24,3
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	**24,9**	25,9	25,9	**24,9**	25,9	25,9

1) Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés pour les autres régimes d'avantages ne tiennent pas compte des régimes flexibles d'avantages postérieurs au départ à la retraite canadiens mis en place au cours de l'exercice 2005, ces régimes ne subissant pas l'incidence de la croissance de la rémunération future.

g) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité représente l'incidence de la modification d'une hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangées. Aux fins de l'analyse de sensibilité, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies a été calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées à la clôture de la période de présentation de l'information, méthode qui est aussi utilisée pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisée à l'état de la situation financière.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations
Incidence des changements suivants :				
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	**1 816 $**	**110 $**	**208 $**	**7 $**
Hausse de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	**101**	**10**	**1**	**–**
Hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	**s. o.**	**s. o.**	**155**	**14**
Baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	**s. o.**	**s. o.**	**(125)**	**(11)**
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Canada	**198**	**10**	**23**	**1**
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Mexique	**3**	**–**	**4**	**–**
Hausse de 1 an de l'espérance de vie aux États-Unis	**6**	**–**	**6**	**–**

h) Actifs

De façon générale, les investissements des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque visent l'optimisation à long terme du rendement global prévu, selon un niveau de risque acceptable eu égard à l'obligation au titre des prestations. La composition des portefeuilles d'actifs constitue un facteur clé de la gestion du risque lié aux investissements à long terme. La diversification des investissements des actifs des régimes par types d'actifs et par secteurs géographiques favorise l'atténuation du risque et réduit au minimum l'incidence des baisses relatives à un type d'actif, à une région ou à un type d'investissement donné. Les gestionnaires de portefeuilles, y compris les gestionnaires apparentés, se voient habituellement confier des mandats précis pour chaque type d'actif.

Les lignes directrices liées à la composition des portefeuilles d'actifs des régimes de retraite sont établies à long terme et elles sont consignées dans la politique en matière d'investissements de chacun des régimes. De façon générale, la politique en matière de composition des portefeuilles d'actifs tient également compte de la nature de l'obligation au titre des prestations des régimes. Les lois imposent certaines restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs. Par exemple, des limites sont généralement fixées en ce qui a trait à la concentration d'un investissement donné. D'autres limites relatives à la concentration et à la qualité des investissements sont prévues dans les politiques en matière d'investissements. Les dérivés ne sont pas une composante importante de la stratégie d'investissement et ils ne peuvent être utilisés sans autorisation à des fins précises. À l'heure actuelle, les instruments dérivés servent essentiellement de couvertures des fluctuations des monnaies étrangères. Les lignes directrices relatives à la composition des portefeuilles d'actifs sont évaluées au moins une fois l'an et, au besoin, elles sont modifiées en fonction des conditions et des occasions sur le marché. Cependant, les importants transferts de types d'actifs sont peu fréquents et ils reflètent normalement un changement dans la situation d'un régime de retraite (p. ex. des modifications au régime) ou dans la stratégie de placement. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen périodique, et on détermine s'il est nécessaire qu'elle soit rééquilibrée en fonction de la composition cible, habituellement sur une base semestrielle. De façon générale, les autres régimes d'avantages sociaux de la Banque ne sont pas capitalisés, à l'exception de certains programmes au Canada et au Mexique.

Les tableaux qui suivent présentent les répartitions moyennes pondérées réelles et cibles des actifs des principaux régimes de la Banque aux 31 octobre, par types d'actifs :

Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	Réel 2019	Réel 2018	Réel 2017	**Réel 2019**	Réel 2018	Réel 2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**3 %**	4 %	2 %	**1 %**	1 %	1 %
Placements en titres de capitaux propres						
Négociés sur un marché actif	**33 %**	36 %	43 %	**42 %**	42 %	46 %
Non négociés en bourse	**10 %**	12 %	16 %	**– %**	2 %	– %
	43 %	48 %	59 %	**42 %**	44 %	46 %
Placements en instruments à revenu fixe						
Négociés sur un marché actif	**13 %**	9 %	5 %	**57 %**	34 %	32 %
Non négociés en bourse	**30 %**	29 %	26 %	**– %**	21 %	21 %
	43 %	38 %	31 %	**57 %**	55 %	53 %
Biens immobiliers						
Négociés sur un marché actif	**– %**	– %	– %	**– %**	– %	– %
Non négociés en bourse	**1 %**	1 %	– %	**– %**	– %	– %
	1 %	1 %	– %	**– %**	– %	– %
Autres						
Négociés sur un marché actif	**– %**	– %	– %	**– %**	– %	– %
Non négociés en bourse	**10 %**	9 %	8 %	**– %**	– %	– %
	10 %	9 %	8 %	**– %**	– %	– %
Total	**100 %**	100 %	100 %	**100 %**	100 %	100 %

Répartition cible des actifs au 31 octobre 2019 Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– %	1 %
Placements en titres de capitaux propres	45 %	44 %
Placements en instruments à revenu fixe	44 %	55 %
Biens immobiliers	2 %	– %
Autres	9 %	– %
Total	100 %	100 %

29 Secteurs d'exploitation

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés dans le monde entier. Les activités de la Banque sont regroupées en trois secteurs d'activité, à savoir le Réseau canadien, les Opérations internationales, et les Services bancaires et marchés mondiaux. Les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure sont pris en compte dans le secteur Autres. Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 3. Les différences importantes en matière de mesure comptable sont les suivantes :

- Les ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des divisions en vue de mieux présenter l'apport des sociétés associées aux résultats des divisions.
- La majoration des revenus d'intérêts nets exonérés d'impôt et revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt pour les secteurs en cause.

Ces différences de mesure permettent de comparer les revenus d'intérêts nets et les revenus autres que d'intérêts imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

Changements apportés aux secteurs d'exploitation le 1er novembre 2019

À compter du 1er novembre 2019, Gestion de patrimoine mondiale deviendra le quatrième secteur d'exploitation de la Banque Scotia. Les activités canadiennes et internationales de Gestion de patrimoine mondiale qui étaient auparavant présentées dans les résultats du Réseau canadien et des Opérations internationales seront dorénavant incluses dans les résultats de Gestion de patrimoine mondiale. Les résultats comparatifs des périodes antérieures seront retraités.

Les résultats et les actifs et passifs moyens de la Banque Scotia, par secteurs d'exploitation, sont présentés ci-après :

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019[1]

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[2],[3]	Total
Revenus d'intérêts nets[4]	8 284 $	8 482 $	1 396 $	(985)$	17 177 $
Revenus autres que d'intérêts[5], [6]	5 609	5 006	3 084	158	13 857
Total des revenus	13 893	13 488	4 480	(827)	31 034
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	972	2 076	(22)	1	3 027
Amortissements	550	396	91	16	1 053
Charges autres que d'intérêts	6 393	6 631	2 372	288	15 684
Charge d'impôt sur le résultat	1 554	998	505	(585)	2 472
Bénéfice net	4 424 $	3 387 $	1 534 $	(547)$	8 798 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	391	–	17	408
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 424	2 996	1 534	(564)	8 390
Représenté par :					
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque – activités cédées[7]	–	56	–	–	56
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque – activités autres que les activités cédées	4 424	2 940	1 534	(564)	8 334
Actifs moyens (en milliards de dollars)	363	203	372	118	1 056
Passifs moyens (en milliards de dollars)	283	157	304	243	987

1) Les montants des exercices clos les 31 octobre 2019 et 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.
2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 de 181 $ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
3) Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres comprend une perte nette sur les cessions de 308 $ (148 $ avant impôt).
4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
5) Les revenus sur cartes, les frais liés aux services bancaires ainsi que les frais de gestion de placements et frais de fiducie sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement et les commissions de courtage sont principalement gagnés dans le Réseau canadien, tandis que le reste de ces revenus est gagné dans les Opérations internationales. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
6) Comprend le revenu net (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 65 $ pour le Réseau canadien, de 763 $ pour les Opérations internationales et de (178)$ pour le secteur Autres .
7) Se reporter à la note 37 pour obtenir de plus amples renseignements sur les cessions réalisées ayant une incidence sur l'exercice à l'étude.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[1]	Total
Revenus d'intérêts nets[2]	7 898 $	7 322 $	1 454 $	(483)$	16 191 $
Revenus autres que d'intérêts[3]	5 452	4 111	3 074	(53)	12 584
Total des revenus	13 350	11 433	4 528	(536)	28 775
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	794	1 867	(50)	–	2 611
Amortissements	460	304	69	15	848
Charges autres que d'intérêts	6 194	5 807	2 164	45	14 210
Charge d'impôt sur le résultat	1 538	706	587	(449)	2 382
Bénéfice net	4 364 $	2 749 $	1 758 $	(147)$	8 724 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	176	–	–	176
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 364	2 573	1 758	(147)	8 548
Représenté par :					
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque – activités cédées[4]	–	78	–	–	78
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque – activités autres que les activités cédées	4 364	2 495	1 758	(147)	8 470
Actifs moyens (en milliards de dollars)	342	168	321	115	946
Passifs moyens (en milliards de dollars)	254	131	265	232	882

1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 de 112 $ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
3) Comprend le revenu net (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 93 $ pour le Réseau canadien, de 643 $ pour les Opérations internationales et de (177)$ pour le secteur Autres.
4) Se reporter à la note 37 pour obtenir de plus amples renseignements sur les cessions réalisées ayant une incidence sur l'exercice à l'étude.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[1]	Total
Revenus d'intérêts nets[2]	7 363 $	6 726 $	1 336 $	(390)$	15 035 $
Revenus autres que d'intérêts[3]	5 488	3 688	3 288	(344)	12 120
Total des revenus	12 851	10 414	4 624	(734)	27 155
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	913	1 294	42	–	2 249
Amortissements	412	283	55	11	761
Charges autres que d'intérêts	6 075	5 381	2 105	308	13 869
Charge d'impôt sur le résultat	1 387	828	604	(786)	2 033
Bénéfice net	4 064 $	2 628 $	1 818 $	(267)$	8 243 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	238	–	–	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 064	2 390	1 818	(267)	8 005
Représenté par :					
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque – activités cédées[4]	–	63	–	–	63
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque – activités autres que les activités cédées	4 064	2 327	1 818	(267)	7 942
Actifs moyens (en milliards de dollars)	323	148	336	106	913
Passifs moyens (en milliards de dollars)	244	115	267	228	854

1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 de 562 $ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
3) Comprend le revenu net (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 66 $ pour le Réseau canadien, de 482 $ pour les Opérations internationales et de (141)$ pour le secteur Autres.
4) Se reporter à la note 37 pour obtenir de plus amples renseignements sur les cessions réalisées ayant une incidence sur l'exercice à l'étude.

Répartition par secteurs géographiques

Les tableaux qui suivent présentent un résumé des résultats financiers de la Banque par secteurs géographiques. Les revenus et les charges qui n'ont pas été attribués à des secteurs d'exploitation précis sont pris en compte dans les « Ajustements du siège social ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars)[1, 2]	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	**7 630 $**	**720 $**	**1 684 $**	**1 576 $**	**1 613 $**	**1 017 $**	**2 143 $**	**794 $**	**17 177 $**
Revenus autres que d'intérêts[2]	**7 435**	**1 189**	**671**	**790**	**806**	**603**	**1 007**	**1 356**	**13 857**
Total des revenus[3]	**15 065**	**1 909**	**2 355**	**2 366**	**2 419**	**1 620**	**3 150**	**2 150**	**31 034**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**981**	**(16)**	**335**	**523**	**436**	**362**	**352**	**54**	**3 027**
Charges autres que d'intérêts	**8 261**	**870**	**1 306**	**846**	**1 166**	**919**	**1 931**	**1 438**	**16 737**
Charge d'impôt sur le résultat	**952**	**267**	**121**	**248**	**185**	**106**	**319**	**274**	**2 472**
Total partiel	**4 871**	**788**	**593**	**749**	**632**	**233**	**548**	**384**	**8 798**
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**18**	**–**	**14**	**(11)**	**179**	**107**	**101**	**–**	**408**
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**4 853 $**	**788 $**	**579 $**	**760 $**	**453 $**	**126 $**	**447 $**	**384 $**	**8 390 $**
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	**607 $**	**149 $**	**37 $**	**28 $**	**51 $**	**13 $**	**42 $**	**129 $**	**1 056 $**

1) Les montants des exercices clos les 31 octobre 2019 et 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.
2) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 65 $ pour le Canada, de 7 $ pour le Pérou, de 69 $ pour les Antilles et l'Amérique centrale et de 688 $ pour les autres pays.
3) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars)[1, 3]	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	7 780 $	691 $	1 561 $	1 378 $	1 117 $	839 $	2 028 $	797 $	16 191 $
Revenus autres que d'intérêts[1]	6 805	843	613	662	565	484	968	1 644	12 584
Total des revenus[2]	14 585	1 534	2 174	2 040	1 682	1 323	2 996	2 441	28 775
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	802	(34)	239	351	498	511	211	33	2 611
Charges autres que d'intérêts	7 683	701	1 196	770	837	723	1 795	1 353	15 058
Charge d'impôt sur le résultat	1 310	220	76	235	51	39	175	276	2 382
Total partiel	4 790	647	663	684	296	50	815	779	8 724
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	17	12	28	16	102	1	176
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 790 $	647 $	646 $	672 $	268 $	34 $	713 $	778 $	8 548 $
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	565 $	119 $	32 $	24 $	33 $	12 $	40 $	121 $	946 $

1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 93 $ pour le Canada, de 9 $ pour le Pérou, de 58 $ pour les Antilles et l'Amérique centrale et de 576 $ pour les autres pays.
2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.
3) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (en millions de dollars)[3]	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	7 382 $	460 $	1 380 $	1 287 $	817 $	710 $	2 065 $	934 $	15 035 $
Revenus autres que d'intérêts[1]	6 753	830	536	635	409	455	968	1 534	12 120
Total des revenus[2]	14 135	1 290	1 916	1 922	1 226	1 165	3 033	2 468	27 155
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	906	(14)	193	329	145	337	215	138	2 249
Charges autres que d'intérêts	7 820	606	1 123	762	630	620	1 786	1 283	14 630
Charge d'impôt sur le résultat	882	147	125	225	77	71	226	280	2 033
Total partiel	4 527	551	475	606	374	137	806	767	8 243
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	12	11	53	60	102	–	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 527 $	551 $	463 $	595 $	321 $	77 $	704 $	767 $	8 005 $
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	554 $	111 $	28 $	24 $	23 $	11 $	41 $	121 $	913 $

1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 66 $ pour le Canada, de 6 $ pour le Pérou, de 52 $ pour les Antilles et l'Amérique centrale et de 424 $ pour les autres pays.
2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.
3) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

30 Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant, directement ou indirectement, l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, y compris les administrateurs, le président et chef de la direction, certaines personnes relevant directement de ce dernier, ainsi que les chefs de groupes.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Salaires et incitatifs en trésorerie[1]	**17 $**	18 $
Rémunération fondée sur des actions[2]	**25**	27
Prestations de retraite et autres[1]	**5**	4
Total	**47 $**	49 $

1) Passés en charges durant l'exercice.
2) Attribuée durant l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Se reporter à la note 26 pour connaître davantage de détails sur ces régimes.

Prêts et dépôts de principaux dirigeants

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Prêts	**14 $**	13 $
Dépôts	**9 $**	6 $

Au 31 octobre 2019, les prêts engagés par la Banque à l'égard d'entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevaient à 18,9 millions de dollars (2018 – 132,4 millions de dollars), tandis que leur encours réel se chiffrait à 3,3 millions de dollars (2018 – 23,9 millions de dollars).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles ont été comptabilisées comme suit :

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	**2019**	2018	2017
Bénéfice net (perte nette)	**(68)$**	(64)$	(46)$
Prêts	**327**	702	703
Dépôts	**194**	151	217
Garanties et engagements	**16**	123	114

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 4,1 milliards de dollars (2018 – 3,8 milliards de dollars), ce qui représente une tranche des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 7,2 millions de dollars (2018 – 5,0 millions de dollars).

31 Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

a) Principales filiales[1)]

Le tableau qui suit présente certaines des filiales en exploitation détenues, directement ou indirectement, par la Banque. Toutes ces filiales sont prises en compte dans les états financiers consolidés de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Siège social	Valeur comptable des actions 2019	Valeur comptable des actions 2018
Au Canada			
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.	Toronto (Ontario)	**1 691 $**	1 524 $
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	**14 292**	13 870
Compagnie Montréal Trust du Canada	Montréal (Québec)		
Compagnie Trust National	Stratford (Ontario)	**449**	415
Roynat Inc.	Calgary (Alberta)	**439**	432
Scotia Capitaux Inc.	Toronto (Ontario)	**1 634**	1 391
Avantage Concessionnaire Scotia inc.	Burnaby (Colombie-Britannique)	**642**	592
Scotia-Vie compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	**20**	219
Société Hypothécaire Scotia	Toronto (Ontario)	**675**	588
Placements Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	**47**	40
Banque Tangerine	Toronto (Ontario)	**3 629**	3 525
Jarislowsky, Fraser Limitée	Montréal (Québec)	**952**	947
Gestion financière MD Inc.	Ottawa (Ontario)	**2 639**	2 612
À l'étranger			
Scotiabank Colpatria S.A. (51 %)	Bogota, Colombie	**1 251**	1 221
The Bank of Nova Scotia Berhad	Kuala Lumpur, Malaisie	**326**	318
BNS International (Bahamas) Limited (anciennement, The Bank of Nova Scotia International Limited)[2)]	Nassau, Bahamas	**19 824**	19 312
BNS Asia Limited	Singapour		
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Grupo BNS de Costa Rica, S.A.	San Jose, Costa Rica		
Scotiabank & Trust (Cayman) Ltd.	Grand Caïman, Îles Caïmans		
Scotiabank (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank (British Virgin Islands) Limited	Road Town, Tortola, I.V.B.		
Scotiabank (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine		
Scotiabank (Ireland) Designated Activity Company	Dublin, Irlande		
Scotiabank (Turks and Caicos) Ltd.	Providenciales, Îles Turques et Caïques		
BNS International (Panama) S.A.	Ville de Panama, Panama		
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (97,4 %)	Ville de Mexico, Mexique	**4 512**	3 901
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	**5 096**	5 100
Scotiabank Chile S.A. (75,5 %)	Santiago, Chili		
Scotia Holdings (US) Inc.[3)]	New York (New York)		
Scotia Capital (USA) Inc.[3),4)]	New York (New York)		
Scotiabank Brasil S.A. Banco Multiplo	Sao Paulo, Brésil	**382**	386
Scotiabank Caribbean Holdings Ltd.	Bridgetown, Barbade	**1 842**	1 847
Scotia Group Jamaica Limited (71,8 %)	Kingston, Jamaïque		
The Bank of Nova Scotia Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque		
Scotia Investments Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque		
Scotiabank (Belize) Ltd.	Belize City, Belize		
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited (50,9 %)	Port of Spain, Trinité-et-Tobago		
Scotiabank (Panama) S.A.	Ville de Panama, Panama		
Scotiabank Uruguay S.A.	Montevideo, Uruguay	**489**	490
Scotiabank de Puerto Rico	San Juan, Porto Rico	**1 017**	1 555
Scotiabank El Salvador, S.A. (99,6 %)	San Salvador, El Salvador	**325**	686
Scotiabank Europe plc	Londres, Royaume-Uni	**2 418**	2 432
Scotiabank Peru S.A.A. (98,05 %)	Lima, Pérou	**5 676**	4 877
Banco Dominicano del Progreso, S.A. – Banco Multiple (98,29 %)	Saint-Domingue, République dominicaine	**402**	–

1) À moins d'indication contraire, la Banque (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales.
2) Avec prise d'effet le 5 avril 2019, le nom a été changé pour BNS International (Bahamas) Limited.
3) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de BNS Investments Inc., sa société mère.
4) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de Scotia Holdings (US) Inc., sa société mère.

La date de clôture de l'exercice des filiales peut différer de celle de la Banque, soit le 31 octobre. Ces différences peuvent découler de divers facteurs, notamment d'exigences locales en matière de communication de l'information ou de lois fiscales. Conformément à ses méthodes comptables, la Banque apporte des ajustements, si ceux-ci sont importants, au titre des filiales ayant une date de clôture d'exercice différente aux fins de leur inclusion dans les états financiers consolidés de la Banque.

b) Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

Les principales participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque sont les suivantes :

	Pour les exercices indiqués				
	2019			2018	
	Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle
Scotiabank Chile S.A.[1]	**24,5 %**	**1 017 $**	**38 $**	917 $	115 $
Scotiabank Colpatria S.A.[2]	**49,0 %**	**564**	**12**	519	–
Scotia Group Jamaica Limited	**28,2 %**	**323**	**40**	340	17
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	**49,1 %**	**380**	**52**	365	49
Autres	**0,1 % – 49,0 %[3]**	**386**	**8**	311	18
Total		**2 670 $**	**150 $**	2 452 $	199 $

1) Les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans Scotiabank Chile S.A. ont le droit de vendre leur participation à la Banque à la juste valeur de marché, et la Banque peut régler ce montant à son gré au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou en trésorerie.
2) Les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans Scotiabank Colpatria S.A. ont le droit de vendre leur participation à la Banque après le septième anniversaire (soit le 17 janvier 2019) et à des intervalles convenus par la suite à la juste valeur de marché, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou en trésorerie.
3) Fourchette du pourcentage de participation ne donnant pas le contrôle en ce qui a trait à d'autres filiales.

Le tableau suivant résume l'information financière des filiales de la Banque ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle.

	Au 31 octobre 2019 et pour l'exercice clos à cette date				Au 31 octobre 2018 et pour l'exercice clos à cette date			
(en millions de dollars)	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs
Total	**4 700 $**	**313 $**	**86 435 $**	**78 851 $**	3 615 $	173 $	80 352 $	73 449 $

32 Revenus et charges d'intérêts

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2019		2018	
	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts
Évalués au coût amorti[1]	**30 996 $**	**15 575 $**	26 649 $	11 757 $
Évalués à la JVAÉRG[1]	**1 440**	**–**	1 205	–
	32 436	**15 575**	27 854	11 757
Autres	**348[2]**	**32**	213[2]	119
Total	**32 784 $**	**15 607 $**	28 067 $	11 876 $

1) Les revenus et charges d'intérêts sur les actifs et passifs financiers sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.
2) Comprend les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG.

33 Revenus tirés des activités de transaction

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des revenus tirés des activités de transaction.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Taux d'intérêt et crédit	**241 $**	272 $	474 $
Titres de capitaux propres	**480**	441	(125)
Marchandises	**235**	231	295
Change	**268**	295	250
Autres	**264**	181	92
Total	**1 488 $**	1 420 $	986 $

34 Résultat par action

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Bénéfice de base par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**8 208 $**	8 361 $	7 876 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 222**	1 213	1 203
Bénéfice de base par action ordinaire[1] (en dollars)	**6,72 $**	6,90 $	6,55 $
Bénéfice dilué par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**8 208 $**	8 361 $	7 876 $
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres[2]	**142**	16	59
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	**8 350 $**	8 377 $	7 935 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 222**	1 213	1 203
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres[2] (en millions)	**29**	16	20
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 251**	1 229	1 223
Bénéfice dilué par action ordinaire[1] (en dollars)	**6,68 $**	6,82 $	6,49 $

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.
2) Certaines composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions ou options ainsi que des options de vente et d'achat liées à l'acquisition pouvant être réglées au gré de la Banque au moyen de l'émission d'actions ordinaires étaient antidilutives et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action.

35 Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement

a) Garanties

La Banque conclut divers types de garanties et d'ententes d'indemnisation dans le cours normal de ses activités. Une garantie s'entend d'une entente avec une contrepartie aux termes de laquelle un paiement devra être effectué advenant des événements déclencheurs définis. Les garanties et engagements d'indemnisation que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres parties sont présentés ci-dessous.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019 Plafond des paiements futurs éventuels[1]	2018 Plafond des paiements futurs éventuels[1]
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	**35 577 $**	35 376 $
Facilités de trésorerie	**3 758**	4 043
Instruments dérivés	**7 104**	6 969
Engagements d'indemnisation	**583**	571

1) Le plafond des paiements futurs éventuels représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent l'être. Étant donné que bon nombre de ces garanties ne seront pas exercées et que le plafond des paiements futurs éventuels indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement possible par voie de recours ou de dispositions constitutives d'une sûreté prévus dans la garantie, les montants susmentionnés ne sont pas représentatifs des besoins futurs de trésorerie, du risque de crédit ni des pertes prévues de la Banque découlant de ces arrangements.

i) Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie.

Les lettres de crédit de soutien et lettres de garantie sont des instruments irrévocables émis par la Banque pour le compte d'un client, aux termes desquelles la Banque s'engage à effectuer des paiements à un tiers si le client n'est pas en mesure de le faire. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts. Au 31 octobre 2019, un montant de 4 millions de dollars (2018 – 4 millions de dollars) était inscrit dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière au titre de ces garanties.

ii) Facilités de trésorerie

Les facilités de trésorerie de sûreté sont des facilités de liquidité engagées et elles sont fournies à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, lesquels sont gérés par la Banque. Ces facilités représentent habituellement une source de financement de rechange, advenant qu'une perturbation du marché empêche un fonds multicédant d'émettre du papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de performance ne soient pas respectées. Ces facilités ont habituellement une échéance maximale de trois ans.

iii) Instruments dérivés

La Banque conclut des contrats sur produits dérivés de crédit aux termes desquels la contrepartie est compensée pour les pertes sur un actif désigné, habituellement un prêt ou une obligation, advenant un événement déclencheur défini. La Banque conclut également des options aux termes desquelles la contrepartie reçoit le droit, mais non l'obligation, de vendre une quantité donnée d'un instrument financier à un prix prédéterminé à une date fixée d'avance ou avant cette date. Ces options sont habituellement liées à des taux d'intérêt, à des taux de change, à des prix de marchandises ou à des cours d'actions. En règle générale, une société ou une administration publique est la contrepartie aux contrats sur produits dérivés de crédit et aux options qui réunissent les caractéristiques des garanties décrites ci-dessus. Le plafond des paiements futurs éventuels présenté dans le tableau ci-dessus se rapporte aux contrats sur produits dérivés de crédit, aux options de vente et aux planchers. Par contre, il exclut certains contrats sur produits dérivés tels que les plafonds, la nature de ces contrats empêchant la quantification du plafond des paiements futurs éventuels. Au 31 octobre 2019, un montant de 617 millions de dollars (2018 – 377 millions de dollars) était inscrit dans les « Passifs liés aux instruments dérivés » à l'état consolidé de la situation financière relativement à ces instruments dérivés.

iv) Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux contrats prévoyant des dispositions d'indemnisation, dont des contrats d'achat, des conventions de service, des contrats de licence de marques, des contrats d'administrateur ou de haut dirigeant, des contrats d'entiercement, des ventes d'actifs ou d'entreprises, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions de systèmes de compensation, des mécanismes de prêt de titres et des transactions structurées. La Banque ne peut estimer le plafond des paiements futurs

qu'elle peut être appelée à verser, et elle n'a jamais versé de paiements appréciables aux termes de ces engagements d'indemnisation. Au 31 octobre 2019, un montant de 2 millions de dollars (2018 – 2 millions de dollars) était inscrit dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière au titre des engagements d'indemnisation.

b) Autres engagements indirects

Dans le cours normal des activités, divers autres engagements indirects sont en cours, lesquels ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales aux termes desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;
- le prêt de titres lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter des titres à un emprunteur. L'emprunteur doit garantir le prêt de titres en tout temps par l'affectation de biens suffisants. La valeur de marché des biens affectés en garantie est surveillée et comparée aux sommes dues aux termes du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie additionnelle;
- des engagements d'achat de titres aux termes desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de surveillance.

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Lettres de crédit commerciales	**811 $**	1 046 $
Engagements de crédit[1]		
Échéance initiale d'au plus un an	**70 862**	75 033
Échéance initiale de plus de un an	**141 011**	122 407
Prêts de titres	**50 300**	51 723
Engagements d'achat de titres et autres engagements	**1 142**	888
Total	**264 126 $**	251 097 $

1) Comprend les facilités de trésorerie.

c) Engagements au titre des contrats de location

Engagements au titre des contrats de location simple

La Banque loue divers bureaux, succursales et autres locaux aux termes de contrats de location simple non résiliables. La durée, les révisions de prix et les droits de renouvellement varient selon le contrat de location. Il n'y a aucun loyer conditionnel à payer. La Banque loue également du matériel aux termes de contrats de location non résiliables. Le montant des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables dans le cadre desquels la Banque est le preneur s'établit comme suit :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Moins de un an	**441 $**	420 $
Plus de un an, mais au plus cinq ans	**1 281**	1 196
Plus de cinq ans	**1 011**	880
Total	**2 733 $**	2 496 $

Les frais de location d'immeubles, comptabilisés dans les « Locaux et technologie » à l'état consolidé du résultat net, se sont élevés à 527 millions de dollars (2018 – 477 millions de dollars).

d) Actifs donnés en nantissement et mise en pension de titres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne des titres et d'autres actifs en nantissement de passifs. Des titres sont par ailleurs mis en pension. La valeur comptable des actifs donnés en nantissement et le détail des activités connexes sont présentés ci-dessous :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019	2018
Actifs donnés en nantissement aux entités suivantes :		
Banque du Canada[1]	**164 $**	118 $
Administrations publiques et banques centrales étrangères[1]	**4 505**	3 147
Systèmes de compensation et de paiement et dépositaires[1]	**1 221**	1 629
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés en bourse	**3 579**	3 127
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés de gré à gré	**13 491**	7 246
Actifs donnés en nantissement à titre de garantie pour les emprunts et prêts de titres	**123 760**	128 383
Actifs donnés en nantissement au titre du programme d'obligations sécurisées (note 15)	**27 154**	30 725
Actifs donnés en nantissement au titre d'autres programmes de titrisation (note 15)	**6 683**	6 085
Actifs donnés en nantissement aux termes des programmes de la SCHL (note 14)	**25 249**	23 178
Autres	**1 047**	963
Total des actifs donnés en nantissement	**206 853 $**	204 601 $
Obligations relatives aux titres mis en pension	**110 879**	82 816
Total[2]	**317 732 $**	287 417 $

1) Comprend les actifs donnés en nantissement aux fins de participation dans des systèmes de compensation et de paiement ou en vue d'avoir accès à des dépositaires ou aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.
2) Comprend les actifs qui ont été reçus de contreparties dans le cours normal des activités dans le cadre de transactions de financement ou de transactions sur dérivés.

e) Autres contrats à exécuter

Avec prise d'effet en juillet 2018, la Banque a conclu un contrat de 800 millions de dollars sur 20 ans visant les droits sur le nom d'un aréna.

La Banque et ses filiales ont aussi conclu d'autres contrats à exécuter à long terme relativement à des services impartis. Les ententes d'impartition importantes sont assorties de taux variables fondés sur l'utilisation et sont résiliables moyennant préavis.

36 Instruments financiers – gestion des risques

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un état de la situation financière composé essentiellement d'instruments financiers. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le cadre de gestion du risque élaboré par la Banque pour contrôler, évaluer et gérer ces risques est le même que celui qui était en place au 31 octobre 2019 :

- des pratiques exhaustives de gestion du risque qui déterminent la tolérance de la Banque au risque, qui établissent les plafonds et contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités et qui tiennent compte des exigences des autorités de réglementation. Le conseil d'administration de la Banque (le « conseil ») approuve ces politiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de son comité de gestion du risque;
- des lignes directrices sont élaborées afin de clarifier les plafonds inhérents au risque et les conditions aux termes desquelles les politiques de gestion du risque de la Banque doivent être mises en œuvre;
- des processus sont mis en place afin de permettre la définition, l'évaluation, la documentation, la communication et le contrôle des risques. Des normes établissent l'étendue et les attentes en matière de qualité de l'information nécessaire à la prise de décision;
- l'observation des politiques, des plafonds et des lignes directrices en matière de gestion du risque est évaluée et contrôlée, et des rapports à cet effet sont produits afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

De plus amples détails sur la juste valeur des instruments financiers et sur la façon dont ces montants sont établis sont fournis à la note 7. La note 10 fournit des détails sur les modalités des instruments financiers dérivés de la Banque, notamment les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de transaction et de couverture.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Le groupe Gestion du risque global détermine l'appétence au risque et élabore la politique sur le risque de crédit de la Banque, et celles-ci sont examinées et approuvées respectivement tous les ans et tous les deux ans par le conseil d'administration. L'appétence au risque de crédit définit les marchés cibles et le seuil de tolérance à l'égard du risque qui sont établis à l'échelle de la Banque, lesquels sont ensuite redéfinis en fonction de chaque secteur d'activité. L'appétence au risque de crédit a pour objectifs de veiller à ce que pour la Banque, y compris chacun des secteurs d'activité :

- les marchés cibles et les produits offerts soient bien définis;
- les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles soient bien précisés;
- les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, soient gérées de manière à s'assurer que les objectifs du portefeuille global sont atteints.

La politique de gestion du risque de crédit énonce, entre autres choses, les systèmes d'évaluation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation de pouvoir sur la question de l'octroi de crédit ainsi que la méthode de calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle fait partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle.

Les systèmes de notation du risque de crédit de la Banque permettent d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Pour les expositions autres qu'envers les portefeuilles de prêts aux particuliers, les paramètres sont associés à chaque facilité de crédit au moyen d'une notation pour l'emprunteur et d'une notation pour la transaction. Le risque inhérent à l'emprunteur est évalué à l'aide de méthodes propres à un secteur du marché ou à un secteur d'activité donné. Le risque inhérent aux facilités accordées à un emprunteur donné est évalué à la lumière de la structure des facilités et des garanties. En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, les modèles propres à des produits attribuent les comptes à des groupes homogènes selon l'historique de crédit interne et externe de l'emprunteur et pour la facilité. Cette méthode permet de bien différencier les risques et d'estimer, d'une manière appropriée et uniforme, les caractéristiques de la perte éventuelle au niveau du modèle et des groupes. Il y a lieu de se reporter à la note 10 c) pour obtenir plus de détails sur le risque de crédit se rapportant aux dérivés.

i) Expositions au risque de crédit

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur des approches conformes au cadre de Bâle appliquées par la Banque, c'est-à-dire les expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de crédit. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative sont soumis à l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), et il en est de même pour une proportion importante des portefeuilles de sociétés et d'entreprises à l'échelle internationale. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles individuels. Aux termes de l'approche NI avancée, la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques en ce qui a trait à la probabilité de défaut (« PD »), à la perte en cas de défaut (« PCD ») et à l'exposition en cas de défaut (« ECD »), lesquelles expressions sont définies comme suit :

- ECD : correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière.
- PD : correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, que l'emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.
- PCD : correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par le cadre de Bâle, en fonction soit des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers. Les pondérations de risque aux fins de l'approche standard tiennent également compte d'autres facteurs tels que les provisions spécifiques pour les expositions en défaut, les garanties admissibles et le ratio prêt/valeur pour les expositions liées aux prêts aux particuliers garantis par des biens immeubles.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019				2018
	Exposition en cas de défaut[1]				
Catégories	Montants prélevés[2]	Engagements non prélevés	Autres expositions[3]	Total	Total
Par types de contreparties					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI avancée					
Sociétés	**173 893 $**	**93 026 $**	**77 113 $**	**344 032 $**	307 960 $
Autres banques	**19 788**	**2 451**	**16 487**	**38 726**	41 502
Emprunteurs souverains	**174 413**	**814**	**6 859**	**182 086**	196 102
	368 094	**96 291**	**100 459**	**564 844**	545 564
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Sociétés	**52 814**	**3 684**	**9 974**	**66 472**	68 133
Autres banques	**1 998**	**156**	**57**	**2 211**	3 511
Emprunteurs souverains	**6 749**	**30**	**2**	**6 781**	5 336
	61 561	**3 870**	**10 033**	**75 464**	76 980
Total – prêts autres qu'aux particuliers	**429 655 $**	**100 161 $**	**110 492 $**	**640 308 $**	622 544 $
Prêts aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI avancée					
Prêts garantis par des biens immeubles	**161 392**	**18 524**	**–**	**179 916**	161 339
Expositions renouvelables admissibles	**16 046**	**29 839**	**–**	**45 885**	45 887
Autres prêts aux particuliers	**32 799**	**2 480**	**–**	**35 279**	32 847
	210 237 $	**50 843 $**	**– $**	**261 080 $**	240 073 $
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Prêts garantis par des biens immeubles	**47 427**	**–**	**–**	**47 427**	44 517
Autres prêts aux particuliers	**44 709**	**–**	**–**	**44 709**	42 100
	92 136	**–**	**–**	**92 136**	86 617
Total des prêts aux particuliers	**302 373 $**	**50 843 $**	**– $**	**353 216 $**	326 690 $
Total	**732 028 $**	**151 004 $**	**110 492 $**	**993 524 $**	949 234 $
Par secteurs géographiques[4]					
Canada	**419 739 $**	**96 262 $**	**33 232 $**	**549 233 $**	521 803 $
États-Unis	**95 268**	**37 529**	**43 239**	**176 036**	178 139
Chili	**48 135**	**1 309**	**4 077**	**53 521**	53 152
Mexique	**33 909**	**1 189**	**2 871**	**37 969**	33 294
Pérou	**29 070**	**745**	**3 139**	**32 954**	28 495
Colombie	**12 639**	**397**	**637**	**13 673**	13 649
Autres pays					
Europe	**23 050**	**6 656**	**16 179**	**45 885**	42 613
Antilles	**35 311**	**1 849**	**1 476**	**38 636**	38 302
Amérique latine (autres)	**11 164**	**999**	**239**	**12 402**	11 368
Autres pays	**23 743**	**4 069**	**5 403**	**33 215**	28 419
Total	**732 028 $**	**151 004 $**	**110 492 $**	**993 524 $**	949 234 $

1) L'exposition en cas de défaut est présentée après application des mesures d'atténuation du risque de crédit. L'exposition ne tient pas compte des titres de capitaux propres ni des autres actifs.
2) Les montants prélevés au titre des prêts autres qu'aux particuliers comprennent les prêts, les acceptations, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les titres de créance à la JVAÉRG. Les montants prélevés liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit et les autres prêts personnels.
3) Les expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers comprennent les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les titrisations, y compris les protections contre les premières pertes de néant (2018 – néant), les instruments dérivés et les transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes. Ne s'applique pas aux expositions envers les prêts aux particuliers.
4) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu du risque de crédit ultime.

Catégories d'actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière, ventilées selon leur exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'actifs inscrites à l'état de la situation financière qui sont incluses dans les différentes catégories d'exposition aux risques aux termes de l'accord de Bâle III, telles que celles-ci sont présentées dans le sommaire des expositions au risque de crédit des présents états financiers consolidés. Il présente également les autres expositions au risque de marché ou d'autres actifs qui ne sont pas soumis au risque de marché et au risque de crédit, ainsi qu'un rapprochement avec l'état consolidé de la situation financière. Les expositions au risque de crédit au titre de certains actifs comme la trésorerie, les métaux précieux, les titres de placement (actions) et d'autres actifs ne sont pas prises en compte dans le tableau sur le sommaire des expositions au risque de crédit. Les expositions au risque de crédit excluent également certains actifs détenus à des fins de transaction et tous les actifs des filiales d'assurance de la Banque.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché			
Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars)	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Également soumises au risque de crédit		Autres[1]	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	**43 392 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**3 328 $**	**46 720 $**
Métaux précieux	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 709**	**–**	**3 709**
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	**21**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**112 643**	**–**	**112 664**
Prêts	**7 255**	**145**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6 779**	**6 429**	**–**	**13 829**
Autres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**995**	**–**	**995**
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Titres pris en pension et titres empruntés	**–**	**–**	**–**	**131 173**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5**	**131 178**
Instruments financiers dérivés	**–**	**–**	**–**	**–**	**38 119**	**–**	**34 489**	**–**	**–**	**38 119**
Titres de placement	**78 235**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 279**	**–**	**–**	**1 845**	**82 359**
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation[2]	**80 777**	**187 284**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**108**	**268 169**
Prêts personnels	**–**	**97 253**	**1 366**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**12**	**98 631**
Prêts sur cartes de crédit	**–**	**14 033**	**575**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 180**	**17 788**
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**202 935**	**3 461**	**6 255**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**321**	**212 972**
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances[3]	**(583)**	**(708)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(3 786)**	**(5 077)**
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**13 902**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(6)**	**13 896**
Immobilisations corporelles	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 669**	**2 669**
Participation dans des sociétés associées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5 614**	**5 614**
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**17 465**	**17 465**
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	**3 721**	**905**	**–**	**62**	**–**	**–**	**–**	**–**	**19 773**	**24 461**
Total	**429 655 $**	**302 373 $**	**8 196 $**	**131 235 $**	**38 119 $**	**2 279 $**	**41 268 $**	**123 776 $**	**50 528 $**	**1 086 161 $**

1) Comprennent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.
2) Comprend des prêts hypothécaires de 81,5 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dont une tranche de 90 % de prêts hypothécaires assurés par le secteur privé.
3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché			
Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Également soumises au risque de crédit		Autres[1]	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	58 728 $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	3 541 $	62 269 $
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	3 191	–	3 191
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	24	–	–	–	–	–	–	85 450	–	85 474
Prêts	7 183	12	–	–	–	–	6 606	7 139	–	14 334
Autres	–	–	–	–	–	–	–	454	–	454
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	12	–	–	–	–	–	–	–	–	12
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	104 010	–	–	–	–	8	104 018
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	37 558	–	33 937	–	–	37 558
Titres de placement	75 837	–	–	–	–	1 754	–	–	805	78 396
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation[2]	86 417	166 752	–	–	–	–	–	–	188	253 357
Prêts personnels	–	94 392	1 613	–	–	–	–	–	14	96 019
Prêts sur cartes de crédit	–	14 331	687	–	–	–	–	–	1 467	16 485
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	180 164	3 193	7 748	–	–	–	–	–	(67)	191 038
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances[3]	(560)	(786)	–	–	–	–	–	–	(3 719)	(5 065)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	16 338	–	–	–	–	–	–	–	(9)	16 329
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	2 684	2 684
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	–	–	–	4 850	4 850
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	17 719	17 719
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	866	711	–	–	–	–	–	–	17 794	19 371
Total	425 009 $	278 605 $	10 048 $	104 010 $	37 558 $	1 754 $	40 543 $	96 234 $	45 275 $	998 493 $

1) Comprennent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.
2) Comprend des prêts hypothécaires de 82,2 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dont une tranche 90 % de prêts hypothécaires assurés par le secteur privé.
3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

ii) Qualité du crédit relative aux prêts autres qu'aux particuliers

Les décisions en matière de crédit sont fondées sur l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur ou de la contrepartie. Parmi les principaux facteurs dont l'évaluation tient compte, mentionnons l'équipe de direction de l'emprunteur, les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur, le secteur au sein duquel l'emprunteur exerce ses activités, les tendances économiques et le risque géopolitique. Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global passent régulièrement en revue la qualité du crédit du portefeuille de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer si des tendances économiques ou des événements particuliers peuvent avoir une incidence sur le rendement du portefeuille.

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteurs. Au 31 octobre 2019 et au 31 octobre 2018, une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et aux sociétés autorisés était constituée de prêts évalués en interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part d'agences de notation externes. Les concentrations du risque de crédit n'affichent aucune variation importante par rapport au 31 octobre 2018.

Des notations internes (« NI ») sont utilisées afin de définir le risque de défaut d'un emprunteur. Le tableau qui suit présente les notations internes attribuées aux emprunteurs par la Banque et les notations équivalentes des agences de notation externes.

Notations internes et notations externes équivalentes[1]

Notations externes équivalentes					
S&P	Moody's	DBRS	Notation interne	Code de notation interne	Fourchette de PD[2]
De AAA à AA+	De Aaa à Aa1	De AAA à AA (élevé)		99 – 98	0,0000 % – 0,0433 %
De AA à A+	De Aa2 à A1	De AA à A (élevé)		95	0,0433 % – 0,1204 %
De A à A-	De A2 à A3	De A à A (bas)	Première qualité	90	0,0526 % – 0,1298 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0817 % – 0,2044 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1151 % – 0,2985 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1622 % – 0,4358 %
BB+	Ba1	BB (élevé)		80	0,2661 % – 0,4837 %
BB	Ba2	BB		77	0,4366 % – 0,5368 %
BB-	Ba3	BB (bas)	Qualité inférieure	75	0,5368 % – 0,7163 %
B+	B1	B (élevé)		73	0,7163 % – 1,3857 %
De B à B-	De B2 à B3	De B à B (bas)		70	1,3857 % – 2,6809 %
CCC+	Caa1	–		65	2,6809 % – 9,7903 %
CCC	Caa2	–	Sous surveillance	60	9,7903 % – 18,4807 %
De CCC- à CC	De Caa3 à Ca	–		40	18,4807 % – 35,1941 %
–	–	–		30	35,1941 % – 59,3246 %
Défaut			Défaut	21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.
2) Les fourchettes de PD chevauchent les catégories de codes de notation interne étant donné que la Banque utilise deux systèmes de notation du risque pour les portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, et que chaque système de notation des risques possède son propre système de correspondance de la NI avec la PD.

Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs :

	2019					2018
		Exposition en cas de défaut[1]				
Aux 31 octobre (en millions de dollars) - Catégories de notations internes	Code de NI	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions[2]	Total	Total
Première qualité	**99 – 98**	**71 648 $**	**2 661 $**	**16 064 $**	**90 373 $**	97 812 $
	95	**30 413**	**9 517**	**21 999**	**61 929**	64 670
	90	**27 694**	**17 887**	**22 435**	**68 016**	65 909
	87	**30 357**	**17 170**	**11 767**	**59 294**	47 545
	85	**23 437**	**14 939**	**10 915**	**49 291**	44 325
	83	**24 221**	**12 109**	**7 923**	**44 253**	42 828
Qualité inférieure	**80**	**33 415**	**10 944**	**4 448**	**48 807**	39 630
	77	**22 577**	**5 442**	**1 919**	**29 938**	26 894
	75	**15 832**	**3 348**	**1 869**	**21 049**	19 280
	73	**6 622**	**1 457**	**460**	**8 539**	7 520
	70	**2 639**	**541**	**305**	**3 485**	2 817
Sous surveillance	**65**	**596**	**37**	**94**	**727**	1 143
	60	**914**	**58**	**226**	**1 198**	1 104
	40	**555**	**48**	**13**	**616**	576
	30	**225**	**–**	**–**	**225**	141
Défaut	**21**	**835**	**133**	**22**	**990**	1 178
Total		**291 980 $**	**96 291 $**	**100 459 $**	**488 730 $**	463 372 $
Prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques[3]		**76 114**	**–**	**–**	**76 114**	82 192
Total		**368 094 $**	**96 291 $**	**100 459 $**	**564 844 $**	545 564 $

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
2) Comprend des instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des lettres de crédit, des lettres de garantie, des titrisations, exclusion faite de la protection contre les premières pertes de néant (2018 – néant), des dérivés et des transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.
3) Ces expositions sont classées à titre d'expositions aux emprunteurs souverains et font partie de la catégorie des prêts autres qu'aux particuliers.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard a recours à des notations de crédit externes des emprunteurs (par ex. S&P, Moody's, DBRS, etc.), si elles sont disponibles, pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Les expositions sont pondérées en fonction des risques selon des pourcentages prescrits et un processus de mise en correspondance défini par les Normes de fonds propres du BSIF. Au 31 octobre 2019, le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard se composait de montants prélevés, d'engagements non prélevés et d'autres expositions liées à des prêts à des sociétés, à des banques et à des emprunteurs souverains totalisant 75 milliards de dollars (31 octobre 2018 – 77 milliards de dollars). Au sein de ce portefeuille, la majeure partie des expositions liées aux prêts à des sociétés et à des entreprises se rapporte à des contreparties non cotées, principalement aux Antilles et en Amérique latine.

iii) Qualité du crédit relative aux prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. En raison de leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés. Par ailleurs, au 31 octobre 2019, une tranche de 39 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien était assurée, et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 55 %.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Les données du tableau qui suit présentent la répartition de l'exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée pour chaque fourchette de PD, par catégories d'actifs.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019						2018
	Exposition en cas de défaut[1]						
	Prêts garantis par des biens immeubles						
Notation de PD	Fourchette de PD	Prêts hypothécaires	MCHH	Prêts renouvelables admissibles	Autres prêts aux particuliers	Total	Total
Extrêmement faible	**0,0000 % – 0,0499 %**	**– $**	**– $**	**12 257 $**	**535 $**	**12 792 $**	12 155 $
Très faible	**0,0500 % – 0,1999 %**	**44 045**	**32 487**	**9 188**	**6 720**	**92 440**	89 544
Faible	**0,2000 % – 0,9999 %**	**85 350**	**5 381**	**12 169**	**18 284**	**121 184**	107 036
Moyenne faible	**1,0000 % – 2,9999 %**	**8 998**	**1 106**	**6 065**	**5 846**	**22 015**	20 578
Moyenne	**3,0000 % – 9,9999 %**	**865**	**344**	**5 000**	**2 830**	**9 039**	7 211
Élevée	**10,0000 % – 19,9999 %**	**357**	**195**	**308**	**26**	**886**	1 370
Très élevée	**20,0000 % – 99,9999 %**	**422**	**73**	**764**	**848**	**2 107**	1 591
Défaut	**100 %**	**225**	**68**	**134**	**190**	**617**	588
Total		**140 262 $**	**39 654 $**	**45 885 $**	**35 279 $**	**261 080 $**	240 073 $

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2019, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 92 milliards de dollars (2018 – 87 milliards de dollars) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consenties à des particuliers, principalement en Amérique latine et aux Antilles. Une tranche de 47 milliards de dollars (2018 – 45 milliards de dollars) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immeubles résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

iv) Garanties

Garanties détenues

Dans le cours normal de ses activités, la Banque réduit son exposition au risque de contrepartie en obtenant des garanties relativement à ses activités en lien avec les marchés financiers. La liste qui suit présente des exemples de modalités usuelles en matière de garanties pour les transactions de cette nature :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en nantissement incombent à l'emprunteur sur garantie.
- Des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur sur garantie.
- La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties qu'elle reçoit; ce droit dépend cependant de l'entente aux termes de laquelle chacune des garanties est donnée.
- Une fois l'obligation acquittée, la Banque doit rendre les actifs donnés en nantissement, sauf lorsque la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties reçues. La Banque doit alors rendre un actif comparable à l'emprunteur sur garantie.

Au 31 octobre 2019, la valeur de marché des garanties acceptées sous forme de trésorerie et de titres pouvant être vendues ou redonnées en nantissement par la Banque se chiffrait à environ 167 milliards de dollars (2018 – 136 milliards de dollars). Ces garanties sont détenues principalement dans le cadre de prises en pension, de prêts sur marge, de prêts de titres ainsi que de transactions sur dérivés. La Banque emprunte aussi des titres aux termes d'ententes d'emprunt de titres standard, qu'elle est en mesure de redonner en nantissement. Compte tenu de ces titres empruntés, la valeur de marché des garanties acceptées sous forme de titres pouvant être vendues ou redonnées en nantissement se chiffrait à environ 211 milliards de dollars (2018 – 183 milliards de dollars), dont une tranche d'environ 27 milliards de dollars n'a pas été vendue ou redonnée en nantissement (2018 – 29 milliards de dollars).

Garanties données

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir des obligations, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. La nature et l'envergure des nantissements d'actifs de la Banque sont présentées en détail à la note 35 d). Les nantissements d'actifs sont exécutés selon les modalités habituelles et usuelles applicables aux activités normales visant des dérivés, aux activités de financement de titres de même qu'aux autres activités d'emprunt. La Banque met en œuvre des contrôles de gestion des risques en ce qui a trait au nantissement d'actifs.

Actifs acquis en échange de prêts

La valeur comptable des actifs acquis en échange de prêts se chiffrait à 372 millions de dollars au 31 octobre 2019 (2018 – 426 millions de dollars). Ces actifs étaient essentiellement composés de biens immobiliers classés comme détenus en vue de la vente ou détenus pour être utilisés, selon le cas.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque de liquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds

approuvés par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux plafonds approuvés. Le comité de gestion de l'actif et du passif (« CGAP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque de liquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;
- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses obligations;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque et à l'échelle mondiale ainsi qu'une combinaison de scénarios systémiques et spécifiques à la Banque;
- plan d'urgence en matière de liquidité.

Les établissements de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque de liquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

i) Engagements de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte des engagements de crédit qui représentent une promesse de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Ces engagements, qui ne sont pas reflétés dans l'état consolidé de la situation financière, sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit de même qu'aux procédures usuelles de contrôle financier et de contrôle du risque.

ii) Instruments dérivés

La Banque est exposée au risque de liquidité lorsqu'elle a recours à des instruments dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus de ses activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités d'octroi de prêts, de financement et de placement ainsi que pour réduire le coût de son capital. Un sommaire du profil d'échéance des montants notionnels des instruments dérivés de la Banque est présenté à la note 10 b).

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, le cours des actions, les cours de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré au moyen du cadre de politiques et de plafonds à l'égard du risque de marché approuvé par le conseil d'administration. Le CGAP et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques veillent à l'application du cadre établi par le conseil et surveillent les risques de marché auxquels la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ces risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Les mesures utilisées sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité donnée. Les principales techniques d'évaluation sont la valeur à risque (« VàR »), les simulations de crise, l'analyse de sensibilité, les modèles de simulation et l'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt. Le conseil d'administration passe en revue les résultats de ces mesures sur une base trimestrielle. Les modèles sont validés séparément par la Banque avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique officiel.

La VàR est une mesure statistique qui sert à estimer la perte de valeur potentielle des positions vendeur de la Banque attribuable aux fluctuations défavorables des cours du marché sur un horizon temporel déterminé et selon un seuil de confiance donné. La qualité de la VàR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VàR est comparée aux résultats nets hypothétique et réel. À titre de complément à la VàR, la Banque a aussi recours à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples dans les facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme de simulations de crise est conçu de manière à déterminer les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse absorber les pertes potentielles résultant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à un ensemble de simulations de crise chaque jour, chaque semaine et chaque mois.

En ce qui a trait au portefeuille de prêts détenus à des fins de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des facteurs de risque, comme les prix et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. En ce qui a trait au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants au regard de la gestion du risque inhérent aux produits de dépôt, de prêt et de placement que la Banque offre aux particuliers. L'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt afférente aux services aux particuliers, aux services bancaires de gros et aux opérations internationales de la Banque. Dans le cadre d'une telle analyse, les actifs et les passifs ainsi que les instruments dérivés sensibles aux taux d'intérêt sont classés selon des périodes données, selon les dates contractuelles d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, en prenant la date la plus proche, en fonction des dates prévues de modification des taux.

i) Risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt et aux taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires. La Banque gère activement son exposition au risque de taux d'intérêt en vue de protéger et d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans les limites du cadre de tolérance au risque. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de financement et de placement de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds globaux approuvés par le conseil, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. Le plafond relatif au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur le bénéfice net de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que celui qui est lié à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Ces calculs sont à bilan constant et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt, le tableau qui suit indique l'incidence pro forma après impôt sur les revenus d'intérêts nets au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises telles quelles ont été déterminées par la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2019						2018	
	Bénéfice net			Valeur économique des capitaux propres				
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total	Bénéfice net	Valeur économique
+ 100 points de base	**(228)$**	**(45)$**	**(273)$**	**(533)$**	**(915)$**	**(1 448)$**	(105)$	(870)$
– 100 points de base	**226 $**	**41 $**	**267 $**	**360 $**	**813 $**	**1 173 $**	101 $	797 $

ii) Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme et de la volatilité des taux de change. Aussi appelé « risque de change structurel », le risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction découle essentiellement des placements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger autonomes, et il est assujetti à un plafond approuvé par le conseil d'administration. Ce plafond tient compte de la volatilité éventuelle des capitaux propres et de l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le CGAP examine l'exposition de la Banque à ces placements nets. La Banque peut couvrir en totalité ou en partie cette exposition par le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

La Banque est exposée au risque de change sur le bénéfice de ses établissements à l'étranger. Pour gérer ce risque, la Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGAP évalue aussi les données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer quelle tranche des revenus et des dépenses estimatifs futurs en monnaies étrangères doit être couverte. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises.

En l'absence de couverture, au 31 octobre 2019, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son résultat annuel avant impôt d'environ 64 millions de dollars (31 octobre 2018 – 65 millions de dollars), principalement en raison de sa position en dollars américains. Au 31 octobre 2019, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 374 millions de dollars (2018 – 384 millions de dollars) des pertes de change latentes dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

iii) Risque sur actions détenues à des fins autres que de transaction

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des titres de capitaux propres. Le risque sur actions est souvent divisé en deux catégories : le risque sur actions général, qui désigne la sensibilité d'un instrument ou de la valeur d'un portefeuille aux fluctuations du cours de l'ensemble des titres de capitaux propres, et le risque lié à des titres particuliers, qui désigne la partie de la volatilité du cours d'un instrument de capitaux propres donné qui est déterminée selon les caractéristiques propres à l'entité.

La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de placement en titres de capitaux propres, lesquels portefeuilles font l'objet de plafonds en matière de portefeuilles, de VàR et de simulations de crise approuvés par le conseil d'administration. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers.

La plupart des portefeuilles de placement en titres de capitaux propres de la Banque sont gérés par la Trésorerie du Groupe sous l'orientation stratégique du CGAP. La Trésorerie du Groupe délègue la gestion d'une partie des portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres de nature semblable à d'autres gestionnaires de fonds externes afin de bénéficier de leur expertise dans des créneaux et des produits déterminés.

La juste valeur des titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG est présentée à la note 12.

iv) Gestion du risque lié au portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds approuvés par le conseil d'administration, y compris les plafonds globaux établis au moyen de la VàR et de simulations de crise.

Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement, et les évaluations sont examinées de façon régulière et indépendante par les services administratifs ou par les unités du groupe Gestion du risque global et des finances. En outre, ces unités établissent des rapports sur le résultat net, sur la VàR et sur le respect des plafonds établis. Elles remettent ces rapports aux dirigeants des secteurs d'activité et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. La Banque calcule la VàR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VàR. La Banque calcule la VàR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VàR liée au risque propre à la dette, la Banque a recours à un rééchantillonnage historique. Le tableau ci-dessous présente la VàR de la Banque par facteurs de risque :

		Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019			
(en millions de dollars)	**Au 31 octobre 2019**	Moyenne	Haut	Bas	Au 31 octobre 2018
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	**13,8 $**	**11,1 $**	**17,5 $**	**7,7 $**	11,0 $
Écart de crédit	**8,0**	**7,7**	**11,2**	**3,8**	6,2
Taux d'intérêt	**7,2**	**7,8**	**12,6**	**5,1**	7,7
Titres de capitaux propres	**3,4**	**3,5**	**8,1**	**1,0**	5,8
Change	**2,7**	**3,5**	**7,0**	**1,5**	2,8
Marchandises	**3,1**	**2,3**	**4,7**	**1,3**	1,7
Propre à la dette	**3,3**	**3,9**	**5,9**	**2,0**	3,6
Effet de la diversification	**(10,9)**	**(11,9)**	**s. o.**	**s. o.**	(11,7)
VàR à l'échelle de la Banque	**15,4 $**	**12,4 $**	**17,9 $**	**9,2 $**	13,2 $
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	**45,9 $**	**40,1 $**	**60,6 $**	**26,7 $**	44,6 $

Le tableau qui suit présente les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché au 31 octobre 2019.

(en millions de dollars)	
VàR à l'échelle de la Banque	**128 $**
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	**430**
Exigence de fonds propres incrémentale	**87**
Approche standard	**49**
Total du capital – risque de marché	**694[1)] $**

1) Équivaut à 8 674 millions de dollars d'actifs pondérés en fonction des risques (2018 – 8 357 millions de dollars).

d) Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison de l'insuffisance ou de l'échec de processus ou systèmes, d'erreurs humaines ou d'événements externes. Le risque d'exploitation comprend le risque juridique et réglementaire, le risque lié aux processus d'affaires et au changement, les manquements aux obligations de fiduciaire ou aux obligations d'information, la défaillance de la technologie, les crimes financiers et les risques environnementaux. Le risque d'exploitation est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque. Outre des pertes financières, il peut donner lieu à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. La Banque a élaboré des politiques, des procédures et des méthodes d'évaluation pour faire en sorte que le risque d'exploitation soit bien détecté et géré au moyen de contrôles efficaces dans le but de protéger les actifs des clients et de préserver la valeur pour les actionnaires.

37 Acquisitions et cessions

Acquisitions

Exercice à l'étude

Banco Dominicano del Progreso, République dominicaine

Le 1er mars 2019, la Banque a acquis 97,44 % des actions avec droit de vote de Banco Dominicano del Progreso, qui exerce ses activités en République dominicaine, en contrepartie d'un montant en trésorerie total de 440 millions de dollars. Les activités acquises sont prises en compte dans le secteur Opérations internationales.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris de Banco Dominicano del Progreso, en République dominicaine, à la date d'acquisition s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	
Total des actifs nets acquis[1)]	**176**
Goodwill découlant de l'acquisition	**271**
Passifs d'impôt différé	**(3)**
Participation ne donnant pas le contrôle	**(4)**
Contrepartie totale transférée à l'acquisition	**440 $**

1) Comprend des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée de 26 millions de dollars se rapportant à des dépôts de base et des relations clients.

Le goodwill de 271 millions de dollars inscrit à l'acquisition reflète principalement les synergies découlant de la fusion et de la simplification des activités de la Banque en République dominicaine à la suite de l'acquisition des activités de Banco Dominicano del Progreso.

Banco Cencosud, Pérou

Le 1er mars 2019, la Banque a acquis 51 % des actions avec droit de vote de Banco Cencosud, au Pérou, en contrepartie d'un montant en trésorerie total de 133 millions de dollars. La Banque et Banco Cencosud géreront conjointement les activités de cartes de crédit et elles offriront en partenariat d'autres produits et services pendant une période de 15 ans. À l'acquisition, la Banque a comptabilisé des actifs de 562 millions de dollars (essentiellement des prêts et des immobilisations incorporelles), des passifs de 386 millions de dollars (essentiellement des dépôts) et une participation ne donnant pas le contrôle de 43 millions de dollars. Les immobilisations incorporelles de 123 millions de dollars découlant d'une acquisition se rapportent à un contrat d'exclusivité de 15 ans. Les activités acquises sont prises en compte dans le secteur Opérations internationales.

Incidence globale sur le résultat consolidé

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, ces deux acquisitions ont contribué aux revenus à hauteur de 217 millions de dollars au total et entraîné une perte nette de 64 millions de dollars au total. La principale cause de la perte nette est la comptabilisation d'une dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 151 millions de dollars (106 millions de dollars après impôt) relativement aux actifs financiers performants acquis, conformément à l'IFRS 9.

Exercice précédent

Jarislowsky, Fraser Limitée, Canada

Le 1er mai 2018, la Banque a mené à terme l'acquisition de Jarislowsky, Fraser Limitée, société de placement indépendante comptant environ 40 milliards de dollars d'actifs sous gestion pour le compte de ses clients (institutions et clients fortunés). Le règlement du prix d'achat de 978 millions de dollars a été effectué principalement au moyen de l'émission de 11,1 millions d'actions ordinaires d'une valeur de 878 millions de dollars et de 44 millions de dollars en trésorerie. La juste valeur des actions émises est fondée sur le cours des actions de la Banque en date du 1er mai 2018, qui était de 78,86 $. Le prix d'acquisition comprend une contrepartie additionnelle d'un montant de 56 millions de dollars en actions ordinaires supplémentaires pouvant être versée si les objectifs de croissance sont atteints. L'entreprise acquise est prise en compte dans le secteur d'activité Réseau canadien.

La juste valeur des actifs nets identifiables de Jarislowsky, Fraser Limitée à la date d'acquisition s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	
Total des actifs nets acquis	9 $
Immobilisations incorporelles	
Immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée obtenue dans l'acquisition[1)]	255
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée obtenues dans l'acquisition[2)]	308
Passif d'impôt différé	(150)
Goodwill découlant de l'acquisition	556
Contrepartie transférée à l'acquisition	978 $

1) Composée de relations clients de 255 $.
2) Composées de contrats de gestion de fonds de 290 $ et de marques de commerce de 18 $.

Le goodwill de 556 millions de dollars reflète principalement la valeur des synergies attendues du regroupement de certaines activités de gestion d'actifs de la Banque ainsi que la forte présence de Jarislowsky Fraser sur le marché, de même que les perspectives de croissance futures.

Activités de services aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises de Citibank en Colombie

Le 30 juin 2018, la filiale colombienne de la Banque, Scotiabank Colpatria S.A., a réalisé l'acquisition des activités de services aux particuliers (opérations bancaires courantes et cartes de crédit) et aux petites et moyennes entreprises de Citibank en Colombie. Les activités acquises sont prises en compte dans le secteur Opérations internationales de la Banque.

À l'acquisition, des actifs d'environ 2,0 milliards de dollars (essentiellement des prêts) et des passifs de 1,4 milliard de dollars (essentiellement des dépôts) ont été comptabilisés. Au cours de l'exercice 2019, la Banque a terminé son estimation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris. L'acquisition n'a pas d'incidence importante pour la Banque.

BBVA Chile

Le 6 juillet 2018, la Banque a acquis 68,2 % de Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, Chile, 100 % de BBVA Seguros Vida S.A., 100 % de Servicios Corporativos S.A., 68,1 % de Inmobiliaria e Inversiones S.A. et 4,1 % de Inversiones DCV S.A. (collectivement « BBVA Chile »), au Chili, en contrepartie d'un montant en trésorerie de 2,2 milliards de dollars américains. La Banque a consolidé la totalité des actifs et des passifs de BBVA Chile et a comptabilisé une participation ne donnant pas le contrôle de 31,8 %. Les activités acquises sont prises en compte dans le secteur Opérations internationales de la Banque.

Le 1er septembre 2018, BBVA Chile a fusionné avec Scotiabank Chile. Les actionnaires sans contrôle de BBVA Chile ont versé à la Banque 0,4 milliard de dollars américains afin d'accroître leur quote-part dans l'entité fusionnée. À l'issue de ces transactions, la Banque avait conservé le contrôle de l'entité résultant de la fusion et détenait 75,5 % du total des actions. Aux termes de cette entente, les actionnaires sans contrôle peuvent vendre leurs actions en tout ou en partie à la Banque à la juste valeur. La Banque peut régler ces achats au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou de trésorerie, à son gré. La Banque a comptabilisé une participation ne donnant pas le contrôle dans BBVA Chile d'environ 0,6 milliard de dollars au moment de l'acquisition, montant qui a été ajusté à environ 0,7 milliard de dollars au moment de la fusion de BBVA Chile et de Scotiabank Chile. Au cours de l'exercice 2019, la Banque a terminé son estimation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris.

Les justes valeurs des actifs nets identifiables de BBVA à la date d'acquisition s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars)	
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur[1)]	2 272 $
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	143
Passif d'impôt différé	(90)
Goodwill découlant de l'acquisition	1 281
Participation ne donnant pas le contrôle	(677)
Contrepartie transférée à l'acquisition	2 929 $

1) Comprend des prêts de 20 469 $ et des dépôts de 13 444 $.

Gestion financière MD, Canada

Le 3 octobre 2018, la Banque a finalisé l'acquisition de Gestion financière MD auprès de l'Association médicale canadienne, en contrepartie d'environ 2,7 milliards de dollars payés en trésorerie. L'entreprise acquise est prise en compte dans le secteur d'activité Réseau canadien. Au cours de l'exercice 2019, la Banque a terminé son estimation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris.

Les justes valeurs des actifs nets identifiables de Gestion financière MD à la date d'acquisition s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars)	
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur	97 $
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée[1)]	70
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée[2)]	1 880
Passif d'impôt différé	(501)
Goodwill découlant de l'acquisition	1 154
Contrepartie transférée à l'acquisition	2 700 $

1) Composées de relations clients représentant des immobilisations incorporelles.
2) Composées d'un contrat de gestion de fonds de 1,8 milliard de dollars et de marques de commerce acquises de 80 millions de dollars.

Le goodwill reflète principalement la valeur des synergies attendues du regroupement de certaines activités de gestion d'actifs de la Banque ainsi que la forte présence de Gestion financière MD sur le marché, de même que les perspectives de croissance futures.

Incidence globale sur le résultat consolidé

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, les quatre acquisitions ont contribué aux revenus à hauteur de 394 millions de dollars au total et entraîné une perte nette de 257 millions de dollars au total.

La principale cause de la perte nette est la comptabilisation d'une dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 404 millions de dollars (285 millions de dollars après impôt) relativement aux actifs financiers performants acquis, conformément à l'IFRS 9.

Les coûts liés aux acquisitions de 44 millions de dollars se rapportant directement aux quatre acquisitions sont pris en compte dans les charges autres que d'intérêts à l'état consolidé du résultat net.

Cessions

Cessions annoncées ayant une incidence sur l'exercice à l'étude

Activités d'assurance et de services bancaires au Salvador

Le 8 février 2019, la Banque a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de ses activités liées aux services bancaires et aux assurances au Salvador, y compris Scotiabank El Salvador, ses filiales et Scotia Seguros, à Imperia Intercontinental Inc. La transaction devrait être menée à terme au cours de l'exercice 2020 et elle est assujettie aux approbations des autorités de réglementation et à des conditions de clôture.

Comme cette transaction a satisfait à toutes les dispositions en matière de comptabilité au titre des actifs détenus en vue de la vente, une perte totale d'environ 136 millions de dollars après impôt, laquelle représente surtout la valeur comptable du goodwill lié à ces activités, a été inscrite dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » et comptabilisée dans le secteur Autres. Cette transaction viendra accroître le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque d'environ cinq points de base.

Activités à Porto Rico et dans les îles Vierges des États-Unis

Le 26 juin 2019, la Banque a annoncé la vente de ses activités à Porto Rico et dans les îles Vierges des États-Unis à Oriental Bank, filiale d'OFG Bancorp. La transaction devrait se réaliser au cours de l'exercice 2020, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et du respect des conditions de clôture.

Comme cette transaction a satisfait à toutes les dispositions en matière de comptabilité au titre des actifs détenus en vue de la vente, une perte d'environ 402 millions de dollars après impôt, laquelle représente surtout la valeur comptable du goodwill lié à ces activités, a été inscrite dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » et comptabilisée dans le secteur Autres.

À la clôture, un profit après impôt d'environ 50 millions de dollars devrait être comptabilisé en lien surtout avec les profits de change cumulatif et la prime reçue sur les activités dans les îles Vierges des États-Unis. Ces montants pourraient faire l'objet d'ajustements de clôture visant notamment les justes valeurs et les taux de change en vigueur à la date de clôture. Cette transaction viendra accroître le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque d'environ cinq points de base.

Activités liées aux caisses de retraite en Colombie

Le 9 août 2019, la Banque a annoncé la vente de sa participation de 51 % dans AFP Colfondos à AFP Habitat. La transaction devrait se réaliser au cours de l'exercice 2020, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et du respect des conditions de clôture.

Comme cette transaction a satisfait à toutes les dispositions en matière de comptabilité au titre des actifs détenus en vue de la vente, une perte d'environ 46 millions de dollars après impôt, laquelle représente surtout la valeur comptable du goodwill lié à ces activités, a été inscrite dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » et comptabilisée dans le secteur Autres.

Cessions effectuées ayant une incidence sur l'exercice à l'étude

Activités liées aux caisses de retraite et aux assurances en République dominicaine

Le 30 avril 2019, la Banque a conclu la vente de Scotia Crecer AFP et de Scotia Seguros, soit ses activités liées aux caisses de retraite et aux assurances en République dominicaine, à Grupo Rizek lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture.

Tous les actifs et les passifs connexes à ces activités, d'environ 111 millions de dollars et 26 millions de dollars respectivement, ont été décomptabilisés à la date de clôture et un profit net d'environ 273 millions de dollars après impôt a été inscrit dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » et comptabilisé dans le secteur Autres.

Activités liées aux services bancaires dans les Antilles

Le 27 novembre 2018, la Banque a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de ses activités bancaires dans neuf marchés secondaires dans les Antilles. Par la suite, la Banque n'a pas pu finaliser la transaction dans deux marchés (Antigua-et-Barbuda et Guyana), tandis que les sept autres marchés (Anguilla, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Martin et Saint-Vincent-et-les Grenadines) ont été vendus à Republic Financial Holdings Limited le 31 octobre 2019, lors de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et de la satisfaction des conditions de clôture.

Tous les actifs et les passifs connexes à ces activités, d'environ 2 086 millions de dollars et 2 069 millions de dollars respectivement, ont été décomptabilisés à la date de clôture et un profit net d'environ 38 millions de dollars après impôt a été inscrit dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » et comptabilisé dans le secteur Autres.

Cessions annoncées antérieurement n'ayant pas encore d'incidence sur les résultats financiers de la Banque

Thanachart Bank, Thaïlande

Le 8 août 2019, la Banque a annoncé la conclusion d'une entente avec ING Groep N.V., Thanachart Bank Public Company Limited (« TBank ») et TMB Bank Public Company Limited (« TMB ») qui reprend en grande partie les dispositions du protocole d'entente annoncé le 26 février 2019. La valeur comptable de la participation de 49 % de la Banque dans TBank au 31 octobre 2019 s'élevait à 3,55 milliards de dollars.

Aux termes et à la clôture de ces ententes, la Banque vendra sa participation dans TBank en contrepartie de trésorerie et d'actions de TMB (qui deviendront des actions de la nouvelle banque issue de la fusion subséquente de TMB et de TBank, soit la « banque fusionnée »). Selon les valeurs actuelles, la Banque détiendra une participation d'environ 6 % dans la banque fusionnée.

La transaction annoncée est assujettie aux conditions de clôture usuelles, y compris l'approbation des organismes de réglementation, ainsi qu'à d'autres conditions de clôture non usuelles qui sont propres aux nombreuses parties à la transaction. La transaction devrait se conclure au cours de l'exercice 2020.

La Banque conservera une participation de 49 % dans deux filiales de TBank qui ne sont pas visées par les ententes conclues.

Activités d'assurance dans les Antilles

Le 27 novembre 2018, la Banque a annoncé que ses filiales en Jamaïque et à Trinité-et-Tobago allaient vendre leurs activités d'assurance. La Banque s'associera l'acheteur pour offrir une gamme élargie de produits et services d'assurance aux clients. Par la suite, la Banque et l'acheteur ont convenu de ne pas procéder à la vente proposée des activités d'assurance en Jamaïque.

Information à l'intention des actionnaires

Assemblée annuelle

Les actionnaires sont invités à assister à la 188e Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires, qui se tiendra le 7 avril 2020 au Scotiabank Centre, Scotia Plaza, 40 King Street West, 2nd Floor, Toronto (Ontario), à compter de 9 h (heure locale). La clôture des registres aux fins de la détermination des actionnaires qui ont le droit de recevoir un avis et de voter à l'assemblée aura lieu à la fermeture des bureaux le 11 février 2020.

Renseignements sur le portefeuille d'actions et les dividendes

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur portefeuille d'actions et les dividendes en communiquant avec l'Agent des transferts.

Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'Agent des transferts.

Régime de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquérir d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en espèces sans avoir à acquitter de frais de courtage ou d'administration. Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 $ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'Agent des transferts.

Inscription boursière

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

Les actions privilégiées de la Banque des séries 30, 31, 32, 33, 34, 36, 38 et 40 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Symboles boursiers

ACTIONS	SYMBOLES BOURSIERS	CODES CUSIP
Actions ordinaires	BNS	064149 10 7
Actions privilégiées de série 30	BNS.PR.Y	064149 63 6
Actions privilégiées de série 31	BNS.PR.D	064149 62 8
Actions privilégiées de série 32	BNS.PR.Z	064149 61 0
Actions privilégiées de série 33	BNS.PR.F	064149 59 4
Actions privilégiées de série 34	BNS.PR.E	064149 55 2
Actions privilégiées de série 36	BNS.PR.G	064151 20 2
Actions privilégiées de série 38	BNS.PR.H	064151 11 1
Actions privilégiées de série 40	BNS.PR.I	06415E 30 3

Dates de paiement des dividendes pour 2020

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES	DATES DE PAIEMENT
7 janvier	29 janvier
7 avril	28 avril
7 juillet	29 juillet
6 octobre	28 octobre

Cours au jour de l'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le résultat au Canada, le cours des actions ordinaires de La Banque de Nouvelle-Écosse a été établi à 31,13 $ par action le 22 décembre 1971, jour de l'évaluation, ce qui correspond au cours de 2,594 $ déterminé à la suite du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1976, du fractionnement d'actions à raison de trois pour une survenu en 1984 et du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1998. Le dividende en actions de 2004 n'a pas eu d'incidence sur la valeur au jour de l'évaluation. Les actions reçues dans le cadre de ce dividende en actions ne sont pas incluses dans le groupe des actions émises avant 1972.

Envoi de documents en plusieurs exemplaires

Certains actionnaires inscrits de La Banque de Nouvelle-Écosse reçoivent plus d'un exemplaire des documents qui leur sont destinés, par exemple le présent rapport annuel. Bien que nous nous efforcions de l'éviter, une telle duplication de l'information pourrait survenir si vos portefeuilles d'actions sont inscrits sous plus d'un nom ou plus d'une adresse. Si vous désirez mettre fin à des envois multiples que vous n'avez pas demandés, veuillez communiquer avec l'Agent des transferts afin de regrouper les comptes.

Notations de crédit

DÉPÔTS/TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG TRADITIONNELS	
DBRS	AA
Fitch	AA -
Moody's	Aa2
Standard & Poor's	A+

TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG	
DBRS	AA (bas)
Fitch	AA -
Moody's	A2
Standard & Poor's	A-

DÉPÔTS À COURT TERME/PAPIER COMMERCIAL	
DBRS	R-1 (élevé)
Fitch	F1+
Moody's	P-1
Standard & Poor's	A-1

DÉBENTURES SUBORDONNÉES[1)]	
DBRS	A (élevé)
Fitch	A+
Moody's	Baa1
Standard & Poor's	A-

DÉBENTURES SUBORDONNÉES (FPUNV)	
DBRS	A (bas)
Fitch	–
Moody's	Baa1
Standard & Poor's	BBB+

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À DIVIDENDE NON CUMULATIF[1)]	
DBRS	Pfd-2 (élevé)
Moody's	Baa3 (hyb)
Standard & Poor's	BBB/P-2*

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À DIVIDENDE NON CUMULATIF (FPUNV)	
DBRS	Pfd-2
Moody's	Baa3 (hyb)
Standard & Poor's	BBB-/P-2(bas)*

*Selon l'échelle canadienne

Les notations de crédit sont l'un des facteurs qui ont une incidence sur la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers et sur les modalités selon lesquelles elle peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture ainsi qu'obtenir des emprunts. Les notations de crédit et les perspectives qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées, ses dépôts et titres de créance de premier rang traditionnels ayant obtenu les cotes suivantes : AA par DBRS, Aa2 par Moody's, AA- par Fitch et A+ par Standard & Poor's (S&P). Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les notes AA (bas) par DBRS, A2 par Moody's, AA- par Fitch et A- par S&P. Ces quatre agences de notation ont accordé une perspective « stable » à la Banque.

Aucun changement n'a été apporté aux notations de crédit de la Banque au cours de l'exercice.

1) À l'exception des instruments sans composante de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.

Glossaire

Acceptation bancaire : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actifs pondérés en fonction des risques : Composés de trois grandes catégories, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, lesquels sont évaluées conformément au cadre de l'accord de Bâle III. Les actifs pondérés en fonction des risques de crédit sont fondés sur des formules stipulées dans le cadre de l'accord de Bâle III en fonction du degré de risque de crédit pour chaque catégorie de contreparties. Les instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière sont convertis en équivalents figurant à l'état de la situation financière selon des facteurs de conversion précis, avant l'application des mesures de pondération du risque pertinentes. La Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standard pour calculer le capital lié au risque de marché et le capital lié au risque d'exploitation. La conversion de ces exigences en matière de capital en actifs pondérés en fonction des risques équivalents est effectuée au moyen de la multiplication par un facteur de 12,5.

Actifs sous administration (« ASA ») : Actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative, et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

Actifs sous gestion (« ASG ») : Actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont donc parfois inclus dans les actifs sous administration.

Alliance du Pacifique : Alliance composée du Chili, de la Colombie, du Mexique et du Pérou.

Autres instruments visés par la TLAC : Actions et passifs prescrits qui sont assujettis à une conversion en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices portant sur la TLAC.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Base de mise en équivalence fiscale (« BMEF ») : La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant imposable équivalent. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

Capital : Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, actions privilégiées à dividende non cumulatif et autres instruments de capitaux propres, instruments de fonds propres et débentures subordonnées. Le capital contribue à la croissance de l'actif, constitue un coussin contre les pertes sur prêts et protège les déposants.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber toutes les pertes sur créances du portefeuille de prêts de la Banque. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances inclut des comptes individuels et collectifs.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'achat ou de vente d'un montant fixé de marchandises, de titres ou de monnaies étrangères à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les profits ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change à terme : Engagement d'achat ou de vente d'un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant notionnel pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en trésorerie à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couverture : Protection contre l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change au moyen de positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Entité structurée : Entité créée pour réaliser un objectif précis et bien défini. Une entité structurée peut prendre la forme d'une société, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités structurées sont souvent créées avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes et quelquefois permanentes au pouvoir de décision de l'organe de direction, du fiduciaire ou de la direction quant aux transactions de l'entité.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instrument ne figurant pas à l'état de la situation financière : Engagement de crédit indirect, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, survenant soit sur le marché principal soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

Lettre de crédit de soutien et lettre de garantie : Engagement écrit que prend la Banque, à la demande d'un client, pour garantir le paiement à un tiers relativement aux obligations du client à l'endroit de ce tiers.

Levier d'exploitation : Paramètre financier servant à mesurer le taux de croissance du total des revenus moins le taux de croissance des charges d'exploitation.

Marge sur activités bancaires principales : Ratio correspondant aux revenus d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires et du total des actifs moyens liés au groupe Marché des capitaux mondiaux des Services bancaires et marchés mondiaux. Cette méthode est conséquente avec le fait que les intérêts nets tirés des activités de transaction sont comptabilisés dans les « Revenus tirés des activités de transaction », qui sont inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts ».

Mise en pension : Ou encore « Obligation relative aux titres mis en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant notionnel : Montant prévu au contrat ou montant en principal devant servir à déterminer le paiement de certains instruments et dérivés ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ce montant est dit « notionnel » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Obligation sécurisée : Créance de la Banque pour laquelle le paiement de tous les montants de principal et d'intérêts est inconditionnellement et irrévocablement garanti par une société en commandite ou une fiducie et est garanti par le nantissement du portefeuille d'obligations couvertes. Les actifs du portefeuille d'obligations sécurisées détenues par la société en commandite et la fiducie se composent respectivement de prêts hypothécaires à l'habitation non garantis de premier rang au Canada et de prêts hypothécaires à l'habitation de premier rang au Canada garantis aux termes de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, ainsi que de leur sûreté connexe.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une monnaie en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

Point de base : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dont la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le principal à la date prévue, dont un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite ou dont le client est considéré comme étant en faillite. Ce type de prêts ne comprend pas les prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC »).

Prise en pension : Ou encore « titres pris en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, auprès d'un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme standardisés, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Ratio de liquidité à court terme : Ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours, selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

Ratio de levier : Ratio correspondant aux fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits à l'état de la situation financière et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée dans les lignes directrices sur les exigences de levier du BSIF.

Ratio de productivité : Mesure de l'efficacité de la Banque utilisée par la direction. Ce ratio exprime les charges d'exploitation en pourcentage du total des revenus. Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, ratio de T1 et ratio total des fonds propres : Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.

Bâle III a introduit une nouvelle catégorie de fonds propres, à savoir les « actions ordinaires et assimilées de T1 », qui sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets de régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des provisions pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 comprennent les actions ordinaires et assimilées de T1 et les fonds propres de T1 supplémentaires, qui se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés non cumulatifs et d'instruments non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débentures subordonnées admissibles ou de débentures non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Le total des fonds propres comprend les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. En ce qui concerne les secteurs d'activités principaux de la Banque, cette dernière attribue le capital, qui correspond à environ 9,5 % des exigences de fonds propres ordinaires aux termes de Bâle III, en fonction des risques de crédit, de marché et d'exploitation et du levier propres à chaque secteur d'activité. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport au capital attribué.

Swap : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un taux variable contre un taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant notionnel. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes monnaies, sur des périodes déterminées à l'avance.

TLAC : Capacité totale d'absorption des pertes.

Titrisation : Procédé dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des actifs à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts.

Valeur à risque (« VàR ») : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

Glossaire de l'accord de Bâle III

Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut (« ECD ») : Correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière en cas de défaut.

Probabilité de défaut (« PD ») : Correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, qu'un emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut (« PCD ») : Correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : Correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : Correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent [y compris certains organismes publics (« OP ») auxquels le même traitement que celui pour les banques est appliqué].

Exposition sur les emprunteurs souverains : Correspond à un titre de créance d'un État souverain, d'une banque centrale, de certaines banques multilatérales de développement ou de certains OP auxquels le même traitement que celui pour les emprunteurs souverains est appliqué.

Titrisation : Placement figurant à l'état de la situation financière dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des titres hypothécaires, des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou des titres adossés à des créances avec flux groupés; facilités de trésorerie ne figurant pas à l'état de la situation financière visant des fonds multicédants parrainés par la Banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts hypothécaires à l'habitation : Prêts à des particuliers sur des biens immobiliers résidentiels (quatre unités ou moins).

Marges de crédit garanties : Marges de crédit personnelles renouvelables adossées à des biens immobiliers résidentiels.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles : Cartes de crédit et marges de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : Tous les autres prêts personnels.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : Montant en cours des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance à la JVAÉRG.

Engagements non prélevés : Tranche non utilisée des marges de crédit consenties.

Autres expositions au risque

Transactions de pension sur titres : Prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés de gré à gré : Instruments financiers négociés par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers plutôt qu'en bourse.

Autres éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière : Effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

Contrats dérivés négociés en bourse : Contrats dérivés (par ex. : contrats à terme standardisés et options) qui sont négociés sur un marché à terme organisé. Parmi ceux-ci, on retrouve les contrats à terme standardisés (position acheteur et position vendeur), les options achetées et les options vendues.

Contreparties centrales admissibles : Contreparties centrales agréées qui sont en conformité avec les normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (« OICV ») et qui peuvent aider leurs banques de compensation membres à provisionner adéquatement les expositions aux contreparties centrales.

Corrélation de valeur entre actifs (CVA) : Les règles de Bâle III ont accru la pondération des risques de certaines institutions financières au titre des sociétés non financières en introduisant une mesure de corrélation de valeur entre actifs. Le facteur de corrélation pris en compte dans la formule pondérée des risques est multiplié par cette CVA, qui correspond à 1,25 pour toutes les expositions aux institutions financières réglementées dont l'actif total est supérieur ou égal à 100 milliards de dollars américains et pour toutes les expositions aux institutions financières non réglementées.

Risque de corrélation défavorable (RCD) particulier : Ce risque survient lorsque l'exposition à une contrepartie donnée affiche une corrélation positive avec probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature de la transaction avec cette contrepartie.

Niveau plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle II : Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres réglementaires fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. Depuis le deuxième trimestre de 2018, la majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires de Bâle II est déterminée par comparaison avec une exigence de fonds propres calculée conformément à l'approche standard de Bâle II aux fins du risque de crédit. Les nouvelles exigences en matière de plancher de fonds propres aux termes de Bâle II comprennent également les actifs pondérés en fonction des risques pour le risque de marché et l'ajustement de l'évaluation du crédit. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III par rapport au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle II est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques.

Renseignements supplémentaires

DIRECTION GÉNÉRALE

Banque Scotia

Scotia Plaza
44 King Street West, Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-6161
Courriel : email@scotiabank.com

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Centre service clientèle

1-800-4-SCOTIA

Investisseurs
Analystes financiers, gestionnaires de portefeuille et autres investisseurs institutionnels
Banque Scotia
Scotia Plaza, 44 King Street West, Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-775-0798
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

En ligne

Pour obtenir des renseignements sur les produits et sur la société, de l'information financière et de l'information à l'intention des actionnaires, veuillez consulter le site banquescotia.com.

Communications mondiales
Banque Scotia
44 King Street West, Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Courriel : corporate.communications@scotiabank.com

Services aux actionnaires

Agent des transferts et agent principal des registres
Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1-877-982-8767
Télécopieur : 1-888-453-0330
Courriel : service@computershare.com

Coagent de transferts (États-Unis)
Computershare Trust Company N.A.
250 Royall Street Canton, MA 02021, États-Unis
Téléphone : 1-800-962-4284

Secrétariat général
Banque Scotia
Scotia Plaza, 44 King Street West, Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-3672
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C132107

Tangerine
Changez d'ère bancaire

NBA

Victoire!

La première année de notre entente sur 20 ans avec Maple Leaf Sports and Entertainment a été mémorable. Des partisans de tous les coins du Canada, et du monde entier, se sont rassemblés pour encourager les Raptors de Toronto – parrainés par la Banque Tangerine – alors qu'ils ont défait l'une après l'autre les équipes adverses pour remporter le championnat de la NBA à notre domicile, le Scotiabank Arena.

2019 Champions
TORONTO RAPTORS

Scotiabank Arena

Domicile des Maple Leafs de Toronto et des Raptors de Toronto.

TORONTO MAPLE LEAFS

MLSE

Banque Scotia
CLUB DE HOCKEY

Depuis 2008, la Banque Scotia est fière de soutenir plus d'un million d'enfants grâce à notre engagement envers les équipes de hockey locales d'un océan à l'autre. La Banque Scotia est la banque officielle de la LNH[MD], de l'Association des anciens joueurs de la LNH, des Maple Leafs de Toronto, des Jets de Winnipeg, des Flames de Calgary et des Oilers d'Edmonton. La Banque soutient également les Canadiens de Montréal.

Partenariats de soccer

Le Scotiabank Fútbol Club a eu des retombées positives sur plus de 450 000 jeunes dans 10 pays d'Amérique latine et 4 pays des Antilles grâce à divers programmes, partenariats et parrainages, notamment Campeonato Infantil (des championnats juniors), FMF Sector Amateur (la section amateur de la fédération mexicaine de soccer), la Fondation FC Barcelone, Campos de Fútbol (des camps de soccer), NextPlay et les ballons de soccer rouges indestructibles. De plus, la Banque Scotia parraine fièrement la Concacaf et est un partenaire régional du FC Barcelone.

[MD] NHL, l'emblème NHL, LNH et l'emblème LNH sont des marques de commerce déposées de la Ligue nationale de hockey. Tous droits réservés.
© 2019 NBA. Tous droits réservés.

Notre mission

La Banque Scotia est là

pour l'avenir de tous[MC]

Par notre travail, nous favorisons l'avenir :

- des employés;
- des clients;
- des collectivités;
- et nous bâtissons l'avenir de la Banque, tout en répondant aux attentes des actionnaires.

La vision et le parcours peuvent bien différer, mais en mettant l'accent sur nos clients et en livrant des résultats, les BanquiersScotia donnent vie aux possibilités.

Pourquoi?

Pour nous, les services bancaires sont une vocation. Nous avons vu les retombées positives que notre Banque a eues dans les collectivités où elle est présente. Qu'il s'agisse des emplois que nous créons, des investissements que nous faisons dans les entreprises et les collectivités ou des valeurs que nous défendons et promouvons, notre Banque demeure toujours une composante essentielle du tissu économique et social des pays où nous évoluons.

Alors que nous bâtissons une banque plus solide, il appartient à chacun d'entre nous d'enrichir l'héritage de ceux qui nous ont précédés et de continuer à bâtir notre Banque *pour l'avenir de tous*.

Nos valeurs

Respect : valoriser chaque voix

Intégrité : agir avec honneur

Passion : donner le meilleur de nous-mêmes

Responsabilité : faire avancer les choses

Banque Scotia[MD]

[MC] Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.
[MD] Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.
946001F (2019)